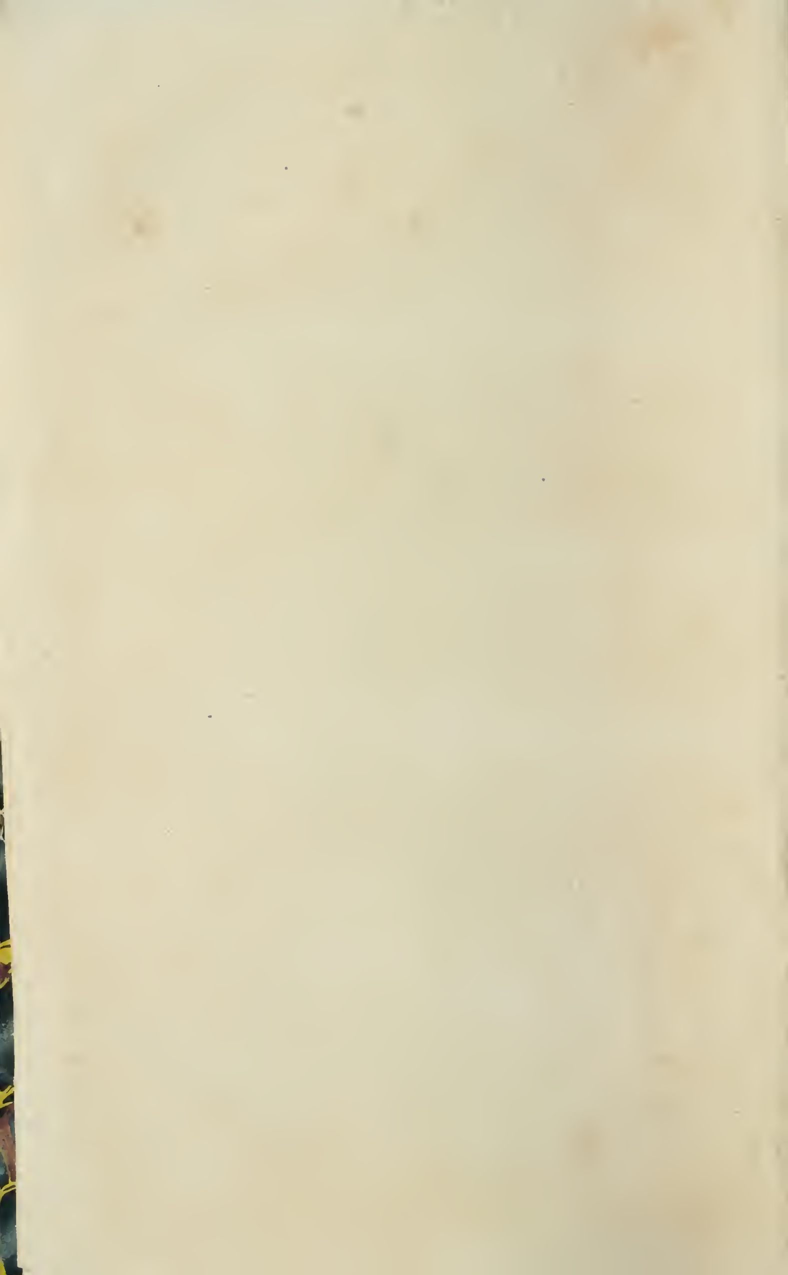
MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE







LES

PRIX DE VERTU

II.

L'introduction de cet ouvrage dans les écoles publiques a été autorisée par décision de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 30 juillet 1860; il a été également adopté pour les bibliothèques scolaires et les distributions de prix.

IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET Cie, A SAINT-GERMAIN. — 1876

LES

PRIX DE VERTU

FONDÉS PAR M. DE MONTYON

DISCOURS PRONONCÉS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR MM. DARU, LAYA, DE LAPLACE,
DE SÉGUR, L'ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS, DE SÈZE, DE CESSAC, PICARD,
LEMERCIER, CUVIER, PARSEVAL-GRANDMAISON, LEBRUN,
BRIFAUT, DE OUY, VILLEMAIN, TISSOT, NODIER, DE SALVANDY, ÉTIENNE,
MOLÉ, FLOURENS, SCRIBE, DUPIN, VIENNET,
DE TOCQUEVILLE, SAINT-MARC GIRARDIN, DE SAINTE-AULAIRE, VITET,
DE NOAILLES, DE BARANTE, GUIZOT, DE RÉMUSAT,

RÉUNIS ET PUBLIÉS AVEC UNE NOTICE SUR M. DE MONTYON

Par MM. FRÉDÉRIC LOCK et JUSTIN COULY.

DEUXIÈME PARTIE. — 1841-1860



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
58, RUE DES ÉCOLES, 58

Toutes nos éditions sont revêtues de notre griffe.

Ch. Delagrave

LES PRIX
DE VERTU

ACADÉMIE FRANÇAISE

ANNÉE 1841.

DISCOURS DE M. DE JOUY

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 17 juin 1841.

Je m'applaudis doublement de l'honneur que me fait aujourd'hui l'Académie française en m'appelant à proclamer à cette tribune les prix qu'elle décerne annuellement aux actions les plus vertueuses.

Cette pieuse institution, fondée par la vertu même sous le nom à jamais révéré de Montyon, est le legs le plus magnifique dont ce bienfaiteur de l'humanité pouvait enrichir sa patrie.

Fière d'avoir été chargée par lui de la distribution des biens qu'il verse sur la vertu obscure et indigente, l'Académie se voit dans l'heureuse obligation de payer annuellement son tribut d'admiration et de reconnaissance à celui qui fut à la fois le modèle et le rémunérateur de la vertu que nous allons couronner.

Jadis cette obligation de répéter un même éloge fut prescrite à l'Académie française en faveur du cardinal de Richelieu, son illustre fondateur.

Sous le règne du grand roi qui succéda à ce ministre souverain, on dut savoir gré à cette compagnie, qu'il avait créée, d'imposer à la postérité le tribut de sa propre reconnaissance; mais deux siècles ont fini par épuiser ce sentiment honorable, et l'admiration publique commençait peut-être à se fatiguer de l'inévitable panégyrique de ce grand ministre.

Il n'en sera pas ainsi de la nécessité où se trouveront nos successeurs de répéter l'éloge de M. de Montyon, quand le temps ramènera la solennité annuelle qui nous rassemble aujourd'hui.

Pourra-t-on se lasser jamais d'entendre rappeler à la mémoire des hommes celui dont la vie tout entière vouée au culte de la vertu en consacra le dernier acte par la fondation d'une école de morale pratique, qu'il dota si généreusement, et dans laquelle la vertu indigente trouvera, chaque année et à toujours, son éloge et sa récompense?

Le succès perpétuel de cette grande commémoration est d'autant plus assuré, qu'en aucun temps il ne devra rien au talent et à l'éloquence de l'orateur, puisque la vérité la plus laconique et la moins ornée conviendra toujours mieux au récit des faits dont il suffira d'attester l'exactitude.

Pour accomplir autant qu'il était en elle la sainte mission qu'elle a reçue du génie de la bienfaisance, l'Académie a dû se tracer des règles d'appréciation entre tant d'actions vertueuses, et fixer les rangs, même entre des égaux, dans les différentes catégories où chacune de ces actions est venue se ranger.

La vertu, si heureusement définie par un de nos pré-

décesseurs à cette tribune[1], *le génie de l'âme et de la conscience*, ne peut recevoir de prix que pour des actions de notoriété et d'utilité publiques. Ce principe général que l'Académie a pris pour la base de ses jugements lui prescrit de signaler plus particulièrement à l'admiration et à la reconnaissance deux genres de courage dignes des mêmes éloges et des mêmes récompenses : l'un, qu'exalte au plus haut degré dans une belle âme l'aspect du malheur aux prises avec un grand péril ; l'autre, qui se manifeste par une constance non moins sublime dans une vie de sacrifices et de résignation au profit de l'humanité souffrante et délaissée.

Mettons en regard deux exemples différents d'un dévouement que l'Académie a jugé également digne d'un premier prix de 3,000 francs qu'elle décerne à chacun d'eux.

Simon-Pierre Moessard, domicilié rue des Marais-du-Temple, n° 2, est né à Paris, le 15 mars 1781, d'une famille honorable. Le hasard des événements le décida à embrasser la carrière du théâtre, et à s'attacher comme acteur et comme régisseur à la fortune ou plutôt à l'infortune du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Il y a plus de vingt-six ans que Moëssard habite le même quartier, la même maison, et qu'il y donne l'exemple des vertus qu'il ensevelit dans l'ombre.

Bien que l'attachement le plus tendre, le dévouement le plus absolu envers ses parents, ne doivent être considérés et ne soient, en effet, que l'accomplissement d'un devoir, la piété filiale dont M. Moëssard est un des plus touchants modèles mériterait d'être signalée ; mais cherchons hors des affections de famille ces actions vertueuses qui se recommandent plus particulièrement à l'admiration publique.

1. M. de Salvandy.

En 1825, l'acteur Pascal meurt laissant une veuve et une très-jeune nièce dans un dénûment absolu. M. Moëssard, après les avoir affranchies de toutes les dettes de la succession qui pesaient sur elles, les ramène de Belleville où elles demeuraient, les installe dans son propre domicile, et, du consentement de son excellente femme, fait vœu de ne les jamais abandonner. La veuve Pascal est âgée de soixante-dix-huit ans, elle ne le quittera plus; quant à la jeune fille, craignant pour son éducation les relations, même indirectes, du théâtre, il détermine un parent éloigné à partager avec lui les soins et non les frais de cette affectueuse tutelle. La nièce de Pascal, mariée maintenant, se montre digne par sa reconnaissance et par sa conduite des tendres soins dont elle a été l'objet.

L'adoption de la veuve fut d'autant plus complète qu'une graduelle cécité, suite d'une affreuse maladie, vint ajouter aux sacrifices que cette infortunée imposait à ses bienfaiteurs; l'invasion d'un ulcère cancéreux, que ses progrès rapides rendaient chaque jour plus repoussant, ne put déterminer le digne ménage à se séparer de celle dont ils avaient adopté le malheur, et que son admission dans un hôpital aurait réduite au désespoir.

Également persuadés que rien ne pourrait remplacer les soins de toute nature qu'elle recevait dans une maison que le ciel lui avait ouverte, les époux Moëssard achevèrent jusqu'au bout l'acte de charité, sans exemple peut-être, qu'ils se sont volontairement imposé.

Jamais le bon Moëssard n'a vu de malheureux sans leur venir en aide : c'est ainsi qu'en 1834 un sieur Rigaut, homme de lettres, logé dans la même maison que lui, mourut épuisé de travail, laissant sa veuve dans un chagrin que les secours, les consolations de Moëssard ne parvinrent pas à lui faire supporter; après trois mois

d'une pénible maladie, cette veuve inconsolable mourut au milieu des secours de toute espèce qui lui furent prodigués, en bénissant la main qui lui fermait les yeux.

Depuis plus de quinze ans, un ancien acteur du nom de Boslogne, âgé de quatre-vingts ans, que les pertes et les infirmités ont réduit à la plus extrême détresse, est aussi un des commensaux habituels de cet hôte de l'indigence, dont le domicile est connu comme une sorte de succursale des maisons de secours de l'arrondissement et d'annexe aux hospices de Paris.

On est saisi de respect et d'admiration quand on apprend que pour faire tant de bien le vertueux Moëssard, sans patrimoine, n'a de ressources que dans les modiques appointements souvent interrompus de sa place de régisseur et des économies où puise son expansive charité, en s'imposant à lui-même les plus dures privations.

Une conduite si honorable a été dignement appréciée, comme l'atteste l'équitable administration des bureaux de bienfaisance, par le récit d'un fait qui ne fait pas moins d'honneur à l'auteur de cette bonne action qu'à celui dont elle achève l'éloge. Dans un moment de gêne où se trouvaient les époux Moëssard, par suite de la clôture du théâtre de la Porte Saint-Martin, et des avances qu'il avait faites aux acteurs et au théâtre même, il arriva que le régisseur ne put solder au bout du mois le compte du boulanger dont il restait débiteur personnel. Dans l'impossibilité de payer le tout à la fois, il remit, en à-compte du mémoire qu'on lui présentait, une somme qu'il s'était procurée au moyen de la vente de quelques-uns de ses effets mobiliers; mais son créancier, M. Delahogue, dont nous trahissons aussi le secret, refusa de rien recevoir aussi longtemps que Moëssard serait sans emploi, voulant ainsi, disait-il, s'associer à des sacrifices et à des bienfaits dont il connaissait la source.

Ajoutons que Moëssard, renommé pour la plus scrupuleuse probité et pour son exactitude à remplir ses devoirs, mérite également d'être cité comme un modèle de bienfaisance et de charité : admirable vertu qui rehausse l'éclat du talent dans celui qui sait également la peindre dans les jeux de la scène et la pratiquer dans l'exercice de la vie.

L'autre premier prix de 3,000 francs que nous avons le bonheur de décerner aux époux FERRAND est fondé sur des actes de vertu d'une nature différente, mais non moins rare et non moins honorable. Les faits que nous avons à rapporter sont tels, que nous avons eu besoin de preuves irréfragables pour nous les attester à nous-mêmes. Comment croire en effet qu'une pauvre blanchisseuse ait trouvé dans le produit de son travail journalier les moyens de nourrir, d'élever et d'établir huit enfants étrangers, et de leur faire à tous un sort que des parents actifs, intelligents et riches auraient eu peine à réaliser ? Sans entrer dans les longs et touchants détails des circonstances qui amenèrent Thérèse Mouret à se charger d'une orpheline dont la malheureuse mère avait mis par le suicide un terme à son existence, hâtons-nous d'arriver à l'incident du plus honorable et du plus noble mariage auquel la vertu ait jamais présidé, et que dans les idées ordinaires du monde on taxerait de généreuse folie.

Jean-Baptiste Ferrand, ouvrier des ports, habitait la même maison que Thérèse, quand sa femme meurt du choléra, le 5 mai 1832. Il a sept enfants, dont l'aîné a quatorze ans et le plus jeune quatorze mois ; les travaux manquent, la misère approche, il est arriéré dans ses loyers ; la nourrice de son enfant le lui ramène faute de payement ; triste et découragé, il n'a plus qu'une seule

pensée, celle de gagner assez pour donner à sa famille le pain de chaque jour. Thérèse est frappée du changement de ses traits, elle veut connaître la cause du chagrin qui le dévore ; il se tait ; elle interroge un des enfants, et apprend que ces malheureux père et enfants n'ont pas mangé de la journée. Cette triste révélation inspire à Thérèse une ineffable pitié, et la proposition qu'elle fait ensuite à Ferrand d'unir légalement leur destinée. On peut juger avec quelle reconnaissance Ferrand donna son nom à sa bienfaitrice, à cette adorable Thérèse qui, sans avoir été mère, accomplit les plus saints devoirs de la maternité, par l'adoption des cinq enfants de son mari et des quatre enfants de l'orpheline qu'elle avait élevée.

Le mari de cette excellente femme est, comme elle, un modèle de vertu dans la profession qu'il exerce. Ferrand, dans un espace de plus de trente années, a sauvé la vie par sauvetage à un grand nombre de citoyens, avec un désintéressement qui ne s'est jamais démenti. Sans compter plusieurs actions de ce genre que la notoriété publique a seule constatées, on a les certificats les plus authentiques que depuis 1814 seize personnes lui ont dû la vie. Pour tout le bien qu'il fait, Ferrand n'a jamais voulu d'autre récompense que l'amour de ses concitoyens et les témoignages d'estime qu'on s'est empressé de lui prodiguer. Ce n'est pas seulement par des actes de sauvetage que s'est distingué cet homme intrépide ; la profession qu'il exerce d'ouvrier des ports pourrait en affaiblir le mérite : aussi nous empressons-nous d'ajouter que cet instinct généreux s'exalte au seul aspect du péril dont un autre est menacé. On l'a vu se plonger dans les flammes d'un incendie, comme il s'est plongé dans les eaux, pour y préserver de la mort qui le menaçait lui-même ceux qu'elle allait atteindre. Est-il besoin d'ajouter qu'un pareil homme est un

objet de respect et d'admiration pour les habitants de son quartier?

Dans cette première catégorie des actes de vertu, nous regrettons de n'avoir à récompenser que par des éloges un brave militaire en retraite, M. Hugo de Neuville, domicilié à Condé-sur-Noireau, département du Calvados. Cet officier supérieur, distingué par quinze ans des plus honorables services dans les armées de l'Empire, s'est créé, dans sa retraite, le noble emploi de secourir l'indigence et de venir gratuitement en aide de ses conseils et quelquefois de sa bourse à tous les genres d'infortune. Mais bien que M. de Neuville se trouve lui-même dans une situation de fortune très-précaire, nous n'avons pas dû oublier que la lettre de notre programme testamentaire nous faisait la loi de réserver à l'indigence absolue les récompenses pécuniaires dont la distribution nous était confiée.

C'est aux acclamations générales de la ville de Saintes que l'Académie décerne à Jacques Sorbier un prix qu'il a mérité à tant de titres.

Ce jeune homme, simple garçon de café, poussé par un instinct irrésistible à secourir ses concitoyens, a sauvé, en 1827, d'une mort presque certaine un soldat de la légion dite *Hohenlohe*, qui se baignait dans la Charente; en 1829, un sieur Spirkel, père de famille, qu'il va chercher au fond de la rivière et qu'il ramène asphyxié sur le rivage; en 1831, même service rendu à Charles Robillard, qui se baignait à dix heures du soir, et que le courant entraînait. En 1832, le 26 juillet, Louis Bellanger, père de famille, conduisait un cheval à l'abreuvoir pendant la nuit; le cheval perd pied, renverse son cavalier, qui pousse des cris horribles; ces cris de désespoir sont parvenus à Sorbier : il franchit un parapet de quinze

pieds de haut se jette tout habillé dans la rivière; après des efforts inouïs, il parvient à sauver Bellanger et son cheval.

En 1834, Sorbier renouvelle avec plus de mérite encore ce même acte d'un héroïque dévouement. Le nommé Guichou, domestique du sieur Prouhet, tomba du haut d'un trottoir avec un cheval dans la rivière, dont les eaux étaient alors très-hautes. Guichou courait le plus grand danger; le nommé Gouin, très-bon nageur, se trouvait là; il se jette à l'eau pour secourir Guichou; le courant l'entraîne, il périt. L'intrépide Sorbier, dont la maison est près du rivage, arrive aux cris de détresse, saute par-dessus le parapet, plonge d'une hauteur de plus de cinq mètres, saisit le pauvre Guichou plus mort que vif, le dépose sur la grève, se rejette à l'eau et ramène le cheval à son propriétaire.

Ce qui ajoute quelque chose de sublime à ce dernier acte de dévouement, c'est qu'il se passait le 19 janvier, par un froid excessif, en présence de plus de cinq cents personnes instruites que Sorbier était alors atteint d'un catarrhe et d'une fièvre continue qui faisait craindre pour ses jours. Pour dernier trait à son éloge, disons que Sorbier est dans l'indigence, qu'il n'a pour vivre que de misérables gages auxquels le réduit le plus inaltérable désintéressement. L'Académie s'empresse de lui décerner un second prix de 2,000 francs.

On citerait bien peu d'exemples d'un instinct aussi généreux, d'une pitié aussi intrépide que celle dont Gabriel Bininger a multiplié les preuves.

Un violent incendie éclate à Tillé, département de l'Oise, dans le mois de juillet 1825, vers huit heures du soir. La garnison de Beauvais et une foule d'habitants accourent aux lieux du désastre. Plusieurs bâtiments étaient de-

venus la proie des flammes ; chacun rivalise de zèle. Bininger, alors grenadier à cheval du 2e régiment, aperçut à la fenêtre de l'une des maisons embrasées un enfant de dix ans, presque nu, qui faisait des signes de détresse. Il s'empare d'une échelle, monte, ou plutôt se précipite ; un instant après, il avait retiré l'enfant du milieu des flammes.

En 1826, un ouragan affreux fond sur la ville (le 22 mars) ; en un instant, les arbres sont déracinés, des cheminées et des toitures sont enlevées. Tout à coup un épouvantable fracas se fait entendre : la maison de M. Millocheau, sur les ponts, venait de s'écrouler. On accourt de toutes parts ; mais comment parvenir à sauver les malheureux habitants de cette maison? Un énorme pan de muraille est resté debout; mais, ébranlé par la violence du vent, il penche déjà vers les décombres et menace d'engloutir ceux qui oseraient entreprendre d'arracher à la mort ses premières victimes. A ce spectacle, les plus intrépides s'arrêtent; mais Bininger a déjà remarqué au milieu des ruines une légère ouverture à travers laquelle s'échappaient des cris plaintifs : « *Sauvez ma fille!* » criait une pauvre mère. Émù de pitié jusqu'au fond du cœur, le brave soldat s'élance ; rien ne peut le retenir ; il commence par déblayer les matériaux enflammés qui lui font obstacle; enfin, il pénètre dans ce gouffre de feu où deux femmes, mutilées et tombées sans connaissance, conservent à peine un souffle de vie : c'étaient madame et mademoiselle Savouray, précipitées du deuxième étage de leur maison. Par bonheur, une poutre, soutenue encore d'un côté par la muraille, les protégeait contre une mort imminente. Bininger saisit la pauvre mère, l'emporte au milieu des acclamations des spectateurs enthousiasmés. A peine l'a-t-il déposée d[illegible] une maison voisine, qu'il revient, pénètre de nouveau sous les décombres, et

rapporte bientôt mademoiselle Savouray, qui, ainsi que sa mère, ne tarda pas à être rappelée à la vie. Une ville entière a été témoin de cet événement.

Au mois d'octobre 1838, Bininger se promenait à cheval sur la route de Neuilly ; des cris de détresse se font entendre : il accourt au galop, apprend qu'un malheureux vient de tomber dans la Seine. Aussitôt il met pied à terre, plonge tout habillé dans la rivière et ramène le malheureux qui était sur le point de se noyer.

Depuis ce dernier événement, l'intrépide soldat a été promu au grade d'officier dans le 9e régiment de dragons, en garnison à Givet. Ce modèle de toutes les vertus a trouvé le moyen de faire sur sa solde des économies qu'il fait parvenir régulièrement à sa pauvre mère, chargée d'une nombreuse famille.

L'Académie, en décernant un prix de vertu au lieutenant Bininger, doit s'excuser auprès de lui d'avoir trahi le secret de son invincible modestie et d'avoir produit au grand jour, sans son aveu et même à l'insu de ses chefs, des actions vertueuses que le devoir rigoureux de l'Académie était de faire connaître et de récompenser par un prix de 2,000 francs.

C'est à Rouen, sur la place publique, que nous trouvons un pauvre chanteur des rues dont l'Académie proclame aujourd'hui le nom dans cette enceinte, en lui décernant une des premières médailles de 1,000 francs qu'elle destine à la récompense des actions vertueuses.

Pierre Bignon, dit Le Borgne, dans un état voisin de la misère, a successivement recueilli chez lui son beau-père, sa belle-mère, son beau-frère et les quatre enfants de ce dernier. Toute cette famille (qui n'est pas la sienne à proprement parler), réduite à la plus affreuse misère, vivait aux dépens du malheureux chanteur, lorsqu'une maladie

causée par l'excès du travail vient le priver de son gagne-pain. Bignon perd sa voix ; mais il redouble d'efforts et se remet à chanter ou plutôt à crier dans les rues, pour subvenir aux plus pressants besoins de ceux dont il soutient l'existence. Son beau-frère meurt en 1829, et laisse à sa charge une veuve enceinte et sept enfants ; Bignon continue à les garder et à les faire vivre des efforts de sa pauvre voix éteinte. La mère de Bignon tombe malade et expire dans ses bras, après avoir reçu de lui pendant vingt ans les mêmes soins qu'il avait prodigués plus longtemps à son mari.

Marie-Madeleine Bonnard, demeurant à Paris, rue Charlot, n° 25, arriva à Paris, pauvre, orpheline, et dans le dénûment le plus complet. La misère lui fit accepter la condition la plus pénible en entrant chez le sieur Noblet, dont la femme, frappée de paralysie, ne pouvait manger seule, et qu'il fallait entourer des soins les plus constants et les plus pénibles. La pauvre malade elle-même avait le sentiment de la répugnance invincible que son état inspirait. Madeleine, touchée de compassion, se dévoua par humanité au sort de cette infirme, dont le mari ne pouvait faire que de bien faibles sacrifices. Il avait entrepris un petit commerce ; les suites en furent fâcheuses ; il se trouva bientôt réduit lui-même à la plus grande misère.

On conseilla alors de placer la malheureuse femme dans un hospice pour soulager Madeleine Bonnard d'un service si pénible ; mais rien ne put ébranler son courage, elle ne voulut point consentir à se séparer de l'objet de sa pieuse affection.

Il y a vingt-deux ans qu'elle est attachée à ce malheureux ménage, qu'elle fait exister depuis neuf années du produit de son travail et à l'aide de quelques secours

qu'elle obtient des âmes charitables de son quartier; ces faits sont attestés par les autorités, auxquelles se joint avec empressement M. Duméril, membre de l'Institut. Une médaille de 1,000 francs est la récompense que l'Académie décerne à Madeleine Bonnard.

Françoise Rigollier, de la commune de Bourgoin, département de l'Isère, restée orpheline à l'âge de quinze ans, sut, avec le modique produit de son travail de lingère, élever ses frères et sœurs jusqu'à ce qu'ils pussent se passer d'elle, soulager un grand nombre d'infortunés, soigner les malades de sa personne et les soulager de ses économies.

La sollicitude de cette vertueuse fille pour les pauvres, les malades et les affligés ne s'est jamais ralentie depuis quinze ans. Deux jeunes filles ont été recueillies par elle ; elle leur apprend son état, et les met à même de gagner leur vie. L'une d'elles est morte au bout de neuf ans, et la seconde est aussi tombée malade. Françoise Rigollier eut pour elles les soins d'une bonne et tendre mère. Cette vertueuse fille, en vénération dans son hameau, a mérité la médaille de 1,000 francs.

Julie Reculard, de Pont-Audemer, département de l'Eure, s'est signalée par son dévouement à la famille Leroux, à laquelle sa vie entière fut consacrée. Après quelques années de service dans cette maison, madame Leroux, frappée d'une maladie dangereuse, est obligée d'aller à Rouen pour s'y faire soigner ; Julie suit sa maîtresse, que des revers de fortune plongent dans la plus profonde misère. Julie redouble d'efforts pour nourrir la mère et élever des enfants qui la récompensent du moins par les qualités et les talents qu'elle leur a procurés. Julie poursuit encore aujourd'hui sa noble tâche.

Après y avoir consommé les économies qu'elle avait faites, elle voit arriver avant l'âge les infirmités contractées par un excès de travail et de zèle. La médaille de 1,000 francs est sa récompense.

Obligée de prendre en considération la quotité des fonds dont le rémunérateur de la vertu l'a faite dépositaire, l'Académie s'est vue forcée de réduire à une valeur de 500 francs les onze médailles qui lui restent à distribuer, et qui ont eu plus spécialement pour objet le dévouement domestique, la piété filiale et les secours donnés aux orphelins. Dans le premier cas, l'Académie a dû examiner si des maîtres n'avaient pas mis trop souvent leur reconnaissance à la charge de l'Académie, si les domestiques eux-mêmes n'avaient pas antérieurement reçu le prix de leurs services; enfin, si des autorités suffisantes attestaient la nature et la durée d'un dévouement dont ils demandaient la récompense.

Ne craindrions-nous pas d'élever dans cette enceinte un murmure improbateur en déclarant que la piété filiale n'est pas plus une vertu que l'amour maternel? L'un et l'autre sont un besoin instinctif, un sentiment inné tellement impérieux, que la nature même le prescrit à la société et que l'opinion en poursuit l'oubli comme un crime. Veuille le ciel, a dit à cette même tribune une voix éloquente [1], veuille le ciel nous épargner la honte et le malheur de voir luire des jours où les enfants qui aiment et qui honorent leurs parents mériteraient d'être loués!

Cette réflexion, que nous avons faite à propos de la piété filiale et de l'amour maternel, peut s'appliquer en grande partie aux secours envers les orphelins. Nous

1. M. Charles Nodier.

retrouvons le caractère de l'amour maternel dans les sentiments que l'orphelin inspire à la femme étrangère qui le plus souvent l'a nourri de son lait, et qu'elle s'attaché par les liens d'une mutuelle reconnaissance.

Convenons cependant qu'il est des circonstances qui peuvent élever à toute la hauteur de la vertu l'accomplissement d'un simple devoir. Telles sont les actions vertueuses que l'Académie a récompensées par une médaille de 500 francs dans les personnes de Pélagie COLOMBEL, d'Abbeville, département de la Somme; Olive-Aimée MELLOC, demeurant à Brest; Augustine MATHIEU, de Montargis; François-André LAJUS,, de Peyrehorade, département des Landes; Françoise MARCHAL, de Malaucourt, département de la Meurthe; Rosalie FIOT, commune de Selles-sur-Cher, département de Loir-et-Cher; Marie MUNIER, commune de Vesvres, département de la Côte-d'Or; Rose CÔME, veuve LAROCH, de Luxeuil, département de la Haute-Saône; Marie-Louise SIOT, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 4; Catherine-Jeanne-Françoise GUIOT, demeurant à Paris, rue de Ponthieu, n° 24; les époux COUTURIER, commune de Beauche, département d'Eure-et-Loir.

Tous ces noms dignes d'éloges seront consignés, avec les circonstances honorables qui les distinguent, dans le livret annuel où l'Académie rend compte à la France entière de cette solennité, et qu'elle fait parvenir à toutes les autorités et sur tous les points du royaume.

Nous sera-t-il permis, en terminant ce rapport, de remercier M. de Montyon de nous avoir en quelque sorte nommés les historiographes de la vertu? C'est en cette qualité que nous croyons pouvoir exprimer notre pensée tout entière sur la mission que nous venons de remplir.

Plus il est vrai que l'esprit du siècle et la tendance des mœurs actuelles s'efforcent d'établir dans les hautes classes de la société européenne le culte de l'égoïsme universel, et de mettre la vertu même à l'encan, plus nous avons à nous féliciter que parmi nous, du moins, la classe indigente et vertueuse soit restée étrangère à ce honteux calcul d'intérêt personnel, dont les mœurs publiques sont partout ailleurs infectées. Montrons-nous donc fiers des nombreux exemples de cette vertu pauvre et secourable dont la France abonde, et que pourtant nous avons eu peine à découvrir dans la foule sous le voile épais dont sa modestie s'enveloppe. Couronnons cette fête de la vertu par la citation d'un fait qui se passe en ce moment sous nos yeux. Un homme de bien par excellence, un militaire français, sans autre revenu que les émoluments de son grade, est appelé par la loi à hériter d'une fortune immense; il en connaît la source; elle ne lui paraît pas assez pure; il l'accepte cependant, mais par le même contrat qui la lui confère il dispose en faveur des hospices de Paris de la totalité des millions dont il hérite. Dans l'impossibilité de qualifier dignement une pareille action, contentons-nous d'en faire honneur à la France entière et de réclamer pour elle et pour *lui* le premier rang dans nos paisibles annales de la vertu.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été données par l'Académie dans la séance publique du 17 juin 1841.

Pélagie Colombel, demeurant à Abbeville, département de la Somme, âgée de cinquante ans. — Pélagie Colombel était née charitable et compatissante; privée des dons de la fortune, elle avait reçu du ciel un don

bien plus précieux, celui d'être heureuse du bien qu'elle pouvait faire ; pauvre, elle mit son bonheur à soulager ceux qui étaient plus pauvres qu'elle ; elle trouva des ressources dans son travail, de la force dans son exaltation généreuse, et le bruit de ses douces et persévérantes vertus eut assez de retentissement pour qu'une foule de personnes recommandables demandassent pour elle à l'Académie la récompense qu'elle se plaît à lui décerner.

Sans parler de plusieurs traits généreux qui prouvent que la compassion active était chez elle une habitude, nous nous bornerons au récit d'une action qui mérite d'avoir place dans les annales de la vertu.

Il y a deux ans, un de ses parents, ouvrier au port de Saint-Valery, s'endormit sur le sable, fut surpris par la marée et se noya. Il laissait une veuve et cinq jeunes enfants, réduits à la misère. Pélagie n'hésita pas à recueillir la mère et les cinq orphelins ; elle les soutint avec le produit de son état de couturière ; la fatigue et l'augmentation d'assiduité amenèrent l'affaiblissement de sa vue, qui la força de renoncer à son état. Sa bienfaisance ingénieuse, car la charité l'est toujours, trouva dans des travaux d'un autre genre, mais plus rudes, et dans des privations continuelles, les ressources nécessaires pour accomplir la mission maternelle qu'elle avait reçue de la Providence et qu'elle continua avec un zèle que l'Académie a jugé digne d'être récompensé et d'être donné en exemple, en applaudissant surtout aux efforts qu'elle fait pour donner à ses enfants adoptifs une éducation qui leur permette un jour de suffire à leurs besoins et d'imiter les vertus de leur bienfaitrice.

Olive-Aimée Melloc, à Brest, département du Finistère, âgée de soixante-sept ans. — Olive-Aimée Melloc naquit en Brest en 1774 ; son père était maître serru-

rier; à l'âge de deux ans, elle devint orpheline. Une tante l'éleva jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Elle n'eut alors d'autres ressources que son travail.

Une veuve, nommée Guimanante, recevait pourtant des secours de mademoiselle Melloc; à son heure dernière madame Guimanante lui légua sa fille, âgée de 22 ans et aveugle depuis son enfance. Mademoiselle Melloc accepta le legs de sa vieille amie; elle devint, depuis ce temps, l'unique soutien de la pauvre aveugle et ne s'en est jamais séparée. A cinquante et un ans, Mademoiselle Melloc fut elle-même frappée d'une cécité complète; dans cette position déplorable, elle n'abandonna pas le dépôt sacré qu'une mère mourante lui avait confié. Le guide de l'aveugle eut besoin alors des secours qu'elle avait prodigués avec tant de générosité. La Providence ne l'abandonna pas dans cette circonstance, et prouva, comme elle le fait toujours, que les bienfaits ne sont jamais perdus. Une pauvre servante, Marie-Hortense Furus, qui dans son enfance avait été l'objet des soins de mademoiselle Melloc, se consacra, de la manière la plus désintéressée, au service des deux aveugles. Brest jouit, depuis quatorze ans, du spectacle de la charité mutuelle de ces trois personnes, inséparables dans leur misère et fortifiées contre le malheur par les liens de l'amitié et l'habitude de la vertu.

L'Académie, touchée de leur situation, a décerné à mademoiselle Melloc une médaille, espérant que cette récompense serait un encouragement pour la digne servante qui est aujourd'hui le soutien et le guide des deux aveugles.

Augustine Mathieu, à Montargis, département du Loiret, âgée de quarante ans. — En 1818, Augustine Mathieu entra au service du général C...; sa conduite fut

longtemps exemplaire; quand le temps des épreuves arriva, elle fut admirable. Le général C... fut ruiné, sa femme succomba après une longue maladie, Madame C... avait deviné les vertus d'Augustine et lui confia, en mourant, le sort de son fils et de sa fille.

Augustine s'attacha au père et aux enfants; elle soigna le père jusqu'à sa mort, le soutint de ses économies et de son travail, tandis que le fils, qui mourut deux mois après, était à l'agonie et partageait les soins qu'elle rendait à son père. Augustine, frappée de tant de malheurs, perdit pendant quelque temps la raison et, dans son délire, elle ne pensait qu'à l'infortunée pupille que sa maîtresse lui avait laissée. Tant de dévouement a paru digne de la médaille que l'Académie s'est empressée de lui accorder.

François-André Lajus, pilote à Peyrehorade, département des Landes. — La vie entière de Lajus a été un exemple de vertus, de désintéressement, de délicatesse et d'honneur; révéré, honoré de tous ses concitoyens, il a mérité leur estime par une foule de traits de courage; il a arraché des flots de l'Adour, rivière souvent très-dangereuse, seize personnes et les a rendues à la vie. Un jour, un passager tomba dans l'eau en entrant dans son bateau; ce passager était chargé d'un sac de 1,400 francs; Lajus se précipite dans la rivière, ramène le passager, et comme le malheureux déplorait la perte de ses 1,400 fr. qui étaient toute sa fortune, Lajus, touché de sa douleur, plongea de nouveau, lui rapporta son petit trésor et ne consentit à recevoir aucune récompense. L'Académie a voulu lui en accorder une en l'honorant d'une médaille et reconnaître l'habitude de courage, de dévouement et d'humanité dont cet homme généreux a donné tant de preuves.

Françoise Marchal, de Malaucourt, département de la Meurthe, âgée de trente ans. — Françoise Marchal est restée orpheline, chargée par sa mère de prendre soin d'un frère idiot et d'une sœur épileptique. Avec le seul travail de ses mains, qui lui rapportait de 8 à 12 sous par jour, elle a su pourvoir à leurs besoins. Comme elle était d'une figure agréable, on la rechercha plusieurs fois en mariage, mais il aurait fallu abandonner son frère et sa sœur; son amitié fraternelle et sa piété ont soutenu son courage, et lui ont donné assez de force pour accomplir l'œuvre de charité qu'elle s'était imposée. Cette fille, modeste et simple, savait qu'elle était sœur, elle ignorait qu'elle était vertueuse; l'Académie se plaît à le lui rappeler en l'appelant au partage des générosités de M. de Montyon.

Rosalie Fiot, à Selles-sur-Cher, département de Loir-et-Cher, âgée de soixante ans. — Rosalie Fiot entra, jeune encore, au service des époux D... Elle s'attacha à ses maîtres, et ne leur demanda jamais ses gages, qu'elle réservait pour s'en faire une ressource dans sa vieillesse; ses maîtres furent ruinés; Rosalie les aimait, et quoiqu'ils ne pussent ni lui payer ses gages arriérés ni la payer à l'avenir, elle ne voulut pas les quitter, parce qu'ils étaient devenus infirmes, et jusqu'au dernier moment prodigua les soins les plus touchants à sa vieille maîtresse, dont un cancer rongeait la figure depuis deux ans. L'Académie n'a pu voir sans émotion cette constante charité que l'état de la malade rendait héroïque, ce désintéressement qui ne peut partir que d'une âme généreuse, et n'a pas voulu que la vertu de Rosalie restât sans récompense.

Marie Munier, de Vesvres (Côte-d'Or), âgée de qua-

rante-trois ans. — Marie Munier était veuve d'un journalier, et n'avait, pour ainsi dire, d'autre fortune que son courage et ses nobles sentiments. Elle avait cinq enfant de son mariage avec Munier; les élever était une tâche bien grande, mais rien ne décourageait son âme simple et généreuse. Un ouvrier de sa commune abandonna ses deux enfants, dont l'aîné était infirme et qu'il ne pouvait nourrir. La mère qui en avait déjà cinq, et qui mettait sa confiance en Dieu, ne craignit pas de les recueillir, de les élever comme ses propres enfants, et quand on lui représentait l'augmentation de charge qui en résultait pour elle, elle répondait naïvement : *Je travaillerai un peu plus.*

L'Académie a répondu avec empressement au vœu de toute la population de son arrondissement en lui décernant une médaille.

Marianne-Rose Côme veuve Laroch, à Luxeuil, département de la Haute-Saône, âgée de soixante-cinq ans. — Rose Laroch perdit son mari de bonne heure et elle resta chargée de trois enfants; simple journalière, elle parvint, par son travail, à les élever, leur fit apprendre à lire, et par l'exemple de toute sa vie elle leur enseigna la vertu. Elle volait au chevet de tous les malades, partageait le morceau de pain noir qui lui suffisait à peine, et se montrait toujours si secourable qu'on l'appelait dans le pays : *la bonne voisine.*

En 1825, une petite fille fut abandonnée sur un chemin, près de Luxeuil; elle y courut, la ramena chez elle, et depuis quinze ans, elle n'a pas cessé un instant de lui donner les soins affectueux de la plus tendre mère. Elle était cependant bien pauvre; mais quand elle pouvait faire un peu de bien, elle bénissait le ciel, refusait tout secours pour elle-même et disait : *il y en a de plus mal-*

heureux que moi. Une vertu si douce, si patiente, si résignée, a décidé l'Académie à l'honorer d'une juste ré compense.

Marie-Louise Siot, à Paris, âgée de cinquante-six ans, — Marie-Louise Siot était au service d'une dame Martel qui perdit sa fortune; pendant trente-cinq ans, la demoiselle Siot s'associa à son malheur; elle soutint sa maîtresse par son travail, par ses économies, et lui demeura fidèle jusqu'à ses derniers moments. Quand la dame Martel mourut, ne pouvant récompenser le dévouement de la généreuse compagne de son infortune, elle fit prier l'Académie d'acquitter sa dette; l'Académie a été touchée de cette recommandation que beaucoup d'autres accompagnaient, et s'est empressée de récompenser dans la personne de Marie Siot la fidélité domestique.

Catherine-Jeanne-Françoise Guiot, de Paris, département de la Seine, âgée de cinquante-six ans. — M. de Saint-André, émigré rentré et dépouillé de ses biens, prit Françoise Guiot à son service. Plusieurs fois, la fortune parut vouloir sourire à M. de Saint-André, mais ses faveurs étaient de peu de durée; il trouvait alors dans sa fidèle domestique les secours qui lui étaient indispensa bles. Elle le sontenait de son travail et s'efforçait d'empêcher qu'on ne s'aperçût de son dénûment. Sa femme était âgée et mourut à quatre-vingts ans, objet continuel des soins de Françoise Guiot. M. de Saint-André, de revers en revers, alla compléter la série de ses malheurs à la maison de détention de la rue de Clichy. Chaque jour, Françoise portait au prisonnier pour dette le fruit de son travail du jour et de la nuit. Elle refusa tous les secours qui auraient pu l'obliger à dévoiler la position de son maître. Elle accomplit son œuvre de charité jus-

qu'à la mort de M. de Saint-André; ce n'est qu'alors qu'elle a permis qu'on révélât la noble conduite qui lui a mérité une distinction dans les prix Montyon. Sa discrétion généreuse la méritait autant que son dévouement inaltérable.

Époux Couturier, à Beauche, département d'Eure-et-Loir. — Rien n'est plus touchant que la belle action des époux Couturier; la femme Couturier avait cinq enfants, elle nourrissait le fils de deux pauvres ouvriers de Paris; la nourriture achevée, elle reporta l'enfant à ses parents, qui la prièrent de le garder, et finirent par l'abandonner. Les époux Couturier, qui gagnaient à peine l'un vingt sous et l'autre dix sous par jour, gardèrent l'enfant et confondirent dans leurs soins et leur amour, avec les cinq enfants qu'ils devaient à la nature, celui que la vertu leur avait donné. Ils prolongèrent les heures du travail, se privèrent du nécessaire et dotèrent leur fils adoptif du noble exemple qu'ils lui donnaient et de l'intérêt qui entoure ceux qui sont les auteurs et même les objets de belles actions.

L'Académie a donné, cette année outre les prix, onze médailles; les actes de vertu portés à sa connaissance étaient nombreux, et, riche par la générosité de M. de Montyon, elle a regretté de ne pouvoir les couronner tous. Heureux le pays où toutes les vertus ne peuvent pas être récompensées!

ANNÉE 1842.

DISCOURS DE M. LE COMTE MOLÉ

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE.

Prononcé dans la séance publique annuelle du 30 juin 1842.

En voyant l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française occuper sa place dans cette solennité littéraire et suspendre l'exercice de ses hautes fonctions politiques pour ressaisir ce sceptre de la critique que tous les amis des lettres lui décernèrent dès ses plus jeunes ans, je le félicitais plus encore que l'Académie, plus encore que cette assemblée avide de l'entendre, de rester si bon juge de sa propre gloire; je me rappelais l'éclat de ses débuts, les palmes que je l'avais vu remporter dans cette enceinte, où les esprits les plus avares d'éloges, parce qu'ils étaient les plus délicats, répétaient à l'envi que la France aurait dans ce jeune homme un critique et un modèle de plus. Après lui, messieurs, après ce morceau si achevé dont il vous a donné lecture, il eût mieux valu sans doute vous laisser sous le charme salutaire des impressions que vous aviez reçues.

Mais la mission que l'Académie m'a confiée est de celles qui ne redoutent ni préoccupation ni concurrence; elle ne demande aucun de ces dons brillants que vous êtes accoutumés à couronner dans l'orateur ou l'écrivain. Me

sera-t-il permis, messieurs, après tant d'illustres confrères qui l'ont si dignement remplie, de dire ici ce que j'en pense et de la caractériser à mon tour?

Chaque année, l'Académie distribue les bienfaits d'un homme riche et bon qui a voulu secourir d'âge en âge, de génération en génération, la vertu malheureuse, ou plutôt le pauvre donnant, au sein même de la misère, l'exemple des plus nobles ou des plus touchantes vertus. Mais cet homme généreux a-t-il voulu seulement tendre une main charitable à la vertu unie à l'infortune, ou M. de Montyon n'était-il pas trop éclairé lui-même pour se méprendre sur la véritable origine de sa belle action? N'appartenait-il pas, par ses lumières autant que par la beauté de son âme, à la philantrophie de cette époque dont il avait partagé les nobles espérances, je dirai même les illusions?

Pendant longtemps, il faut bien le reconnaître, le christianisme seul, proclamant non l'égalité de condition, mais l'identité de vocation de la race humaine tout entière, avait montré que tous les hommes étaient appelés à la pratique des mêmes vertus, à la même dignité morale, à mériter une autre vie après celle-ci par les mêmes sacrifices, par les mêmes actions. Principe de sociabilité admirable, qui rend celui qui doit obéir respectable aux yeux de celui que la Providence appelle à commander, qui maintient l'égalité avec la hiérarchie, la discipline avec l'indépendance, la liberté avec l'autorité, et répartit entre tous avec une équité inflexible, abstraction faite du rang et de la fortune, les seuls vrais biens que nous soyons appelés à recueillir, je veux dire l'estime, la reconnaissance de nos semblables et les récompenses du ciel.

Ces notions si vraies, si simples, quoique si élevées, sur la nature de l'homme et sa destination sur la terre,

étaient sorties de l'Evangile; les orateurs et les moralistes chrétiens les avaient propagées depuis plusieurs siècles, et elles étaient entrées dans le domaine de la raison humaine, où la philosophie, méconnaissant parfois leur origine, s'était emparée d'elles pour s'en enorgueillir. Elles avaient pénétré dans tous les esprits, dans tous les cœurs, et devaient changer, sinon la forme des sociétés, du moins la pratique des différents rapports des hommes entre eux; elles obligeaient les humbles à s'honorer eux-mêmes, les forts à justifier leurs forces. Le lien commun, évident, entre les uns et les autres, c'était l'identité, l'égalité de vocation, c'était cette vérité révélée pour le chrétien et démontrée pour le philosophe, que tous les hommes étaient appelés à la même beauté morale, à recevoir les mêmes récompenses, quelles que fussent d'ailleurs les circonstances mobiles, prospères ou misérables qui accompagnent le passage de chacun ici-bas.

L'œuvre de M. de Montyon porte le caractère de son époque; philanthropique et libérale, elle a moins pour objet de secourir l'infortune que de faire ressortir ces vertus pratiquées sous le toit du pauvre, et qu'on accusait le passé de n'avoir pas su reconnaître ou découvrir. Ce but a-t-il été atteint? Je n'hésite pas à l'affirmer. Je n'en voudrais pour preuve irrécusable que la réunion des pièces authentiques qui depuis vingt-trois ans vous ont été adressées, et le recueil des livrets rédigés sous les yeux et par les soins de votre secrétaire perpétuel pendant cette même période. La nature, la spontanéité des actions que vous avez récompensées, la simplicité des vertus, l'ignorance bien souvent de ceux qui les exercent, rendraient impossible de croire, même aux esprits les plus chagrins, que la prévoyance de vos encouragements ou le désir secret de vos récompenses aient altéré

en rien la pureté ou le mérite des actes dont l'éclat de vos suffrages a fait des exemples pour tous. Honorons donc la mémoire du fondateur des prix de vertu. De tous les sentiments, le plus utile à répandre dans les classes inférieures, le plus propre à préserver l'extrême misère de la dégradation morale qui en est trop souvent la suite, c'est le respect de soi-même. Or, je le demande, le pauvre dont la belle action ou la conduite vertueuse a, je ne dirai pas seulement obtenu le prix, mais mérité d'être racontée dans cette solennité annuelle, n'a-t-il pas une autre conscience de lui-même, ne se respecte-t-il pas davantage? Assurément, il ne devient pas impeccable; l'homme, à quelque perfection qu'il s'élève, reste capable de bien et de mal jusqu'à ce qu'il ait rendu sa dépouille à la terre. Mais si celui qui aurait reçu le pur et éclatant honneur de vos suffrages se laissait plus tard entraîner au mal, je dirai même au crime, il ne pourrait en supporter la honte, vous lui auriez appris à rougir[1].

Je me hâte d'arriver aux faits dont vous m'avez confié la tâche consolante de présenter le récit. Que seraient en effet les paroles, même les plus graves et les plus éloquentes, auprès de ces traits qui surpassent l'esprit et saisissent le cœur? Le bien, le véritable bien est plus cher aux hommes qu'ils ne le pensent eux-mêmes. Racontez-le, exposez-le tel qu'il est, sans ornement surtout, sans le mettre en contact avec l'esprit, tel qu'il sort du cœur, et vous verrez les plus secs s'attendrir, les plus durs s'émouvoir, et s'accomplir sous vos yeux cette belle

1. Les journaux ont annoncé dernièrement qu'une femme ayant obtenu un des prix de vertu décernés par l'Académie se trouvait sous la prévention du crime de vol domestique. Cette femme a nié d'abord avec opiniâtreté qu'elle fût coupable des faits qui lui étaient imputés, et se voyant ensuite sur le point d'être convaincue, elle n'a pu supporter sa honte et s'est pendue de désespoir.

loi de la Providence qui a doué d'une sympathie inévitable tout ce qui est bon à imiter. Et d'abord, messieurs, je commencerai par annoncer, pardonnez-moi le mot, une bonne nouvelle, c'est qu'il s'est rencontré deux exemples, que dis-je ? deux vies entières si admirables, que l'Académie, se sentant dans l'heureuse impossibité de choisir entre elles, leur a partagé le prix.

Dans une commune rurale du département du Rhône, à Saint-Étienne-la-Varenne, naissait en 1802 un enfant qui reçut le nom de Madeleine Saunier. La famille qu'il venait accroître était déjà nombreuse, pauvre et honnête également. Constatons-le, messieurs, Madeleine Saunier eut des parents estimables, fut pleine de foi, de religion dès son berceau ; mais là se bornèrent pour elle les secours visibles de la Providence, à moins de regarder la carrière que vous lui verrez parcourir comme une de ces saintes missions auxquelles il est d'autant plus permis de croire, que jamais ceux qui les ont reçues ou qui les remplissent ne sont tentés de se les attribuer. Madeleine, dans son enfance, s'était consacrée d'elle-même au soutien de ses jeunes frères et sœurs ; les jeux de son âge ne tenaient aucune place dans sa vie; mais elle s'était réservé des jouissances qu'elle entourait d'un certain mystère, et dont en particulier elle avait dérobé la connaissance à tous ses parents. Emportant chaque jour aux champs sa frugale nourriture, elle en distribuait une portion aux pauvres du voisinage, et ne leur demandait en retour que de lui garder le secret. Cependant le dévouement, le courage, n'empêchent pas la nature d'avoir ses droits; le développement physique de Madeleine eut à souffrir du peu de nourriture ; elle se livrait à des fatigues qui excédaient ses forces. Des infirmités précoces vinrent l'atteindre, mais ne purent ralentir l'essor de son ardente charité. Devenue plus âgée et plus indé-

pendante, le bien qu'elle fit dépassa toutes les limites de la vraisemblance, je dirais presque du possible.

Ne nous lassons jamais d'admirer, messieurs, cette force, cette puissance surnaturelle que donne l'abnégation de soi-même, l'absolu dévouement. Cet être faible, dont les privations et la misère avaient déjà miné l'existence, franchissait de longues distances pour aller porter ses soins ou le fruit de ses sacrifices à de plus malheureux que ceux qu'elle aurait trouvés auprès d'elle ; et lorsqu'elle avait épuisé toutes ses chétives ressources, lorsqu'elle se voyait en présence de douleurs qu'elle ne pouvait plus soulager, elle s'imposait une tâche plus rude que toutes les autres, celle de fléchir l'insensibilité de l'égoïsme, d'affronter le refus brutal ou glacé de l'aisance sans pitié, pour rencontrer parfois quelque sympathie et obtenir quelque moyen de secourir ceux qu'elle avait laissés sans espoir. C'est au chevet des malades que nous verrons briller surtout cette physionomie céleste ; c'est là que, surmontant toutes les répugnances naturelles, dépouillant en quelque sorte toutes les faiblesses de la terre, nous allons la voir centupler ses facultés et ses forces pour consoler ceux qui pleurent, soulager ceux qui souffrent ou les diriger vers le ciel en les faisant mourir en paix. Ainsi, pendant quinze ans, elle a fait vivre le nommé Nesme, aveugle, avec sa fille idiote. Chaque jour elle partait et donnait à l'aveugle et à sa fille leur nourriture, et, ce qui était plus difficile, le courage d'attendre et de vivre jusqu'au lendemain. Pendant quinze ans, messieurs, je l'ai relu et constaté avec soin dans les renseignements qui nous ont été transmis ; quinze ans pendant lesquels se répètent tous les jours des actes dont un seul suffirait pour embellir, honorer toute une vie ; c'est ce que la religion, la foi en Dieu seule explique, l'humanité n'y suffit pas. — Voulez-vous

un autre exemple ? A la même distance de la demeure de Madeleine, au hameau des Grandes-Bruyères, il existait une fille infortunée, couverte d'une lèpre si repoussante que sa famille, hélas! oui sa famille l'avait abandonnée. Reléguée dans une étable, Marie Carrichon n'eut pendant dix-huit mois que Madeleine pour l'approcher. Un cœur comme celui de Madeleine, il faut le dire, devait battre bien fort à la vue de cet excès de dénûment et de souffrance, à l'idée de cette créature humaine de laquelle toute pitié, toute sympathie s'était retirée. Aussi deux fois par jour elle se rendait auprès d'elle, moins encore pour lui porter le peu de nourriture qu'elle pouvait prendre que pour rendre moins douloureuses des plaies qu'elle parvenait ainsi à panser plus souvent. Sa vertu reçut ici sa récompense : Marie Carrichon exhala son âme entre les bras de Madeleine, qu'elle bénissait après Dieu, en qui Madeleine lui avait appris à placer toutes ses espérances.

Au mois de novembre 1840, lors des inondations du Rhône, Madeleine faillit périr en traversant un torrent débordé entre Saint-Étienne et le hameau de la Grange-Maçon, ou demeurait une autre femme, nommée Liottard à laquelle elle portait des secours quotidiens. On lui reprochait son imprudence : « Que voulez-vous ? répondit-elle, je n'y étais pas allée hier, je ne pouvais y manquer aujourd'hui. »

Je terminerai par un trait qui surpasse tous ceux dont cette vie presque surnaturelle est remplie. Je l'ai réservé ponr le dernier, quoiqu'il ait précédé celui que je viens de raconter. On était au plus fort de l'hiver rigoureux de 1835 ; Madeleine Saunier avait découvert au loin, dans la campagne, une femme appelée Mancel, dont la retraite ressemblait plutôt à celle d'une bête fauve qu'à l'asile d'une créature humaine. La femme Mancel, de-

puis longtemps malade, voyait approcher son dernier moment. Madeleine, assise à son chevet, ne la quittait plus. C'était vers la fin d'une longue nuit; une neige épaisse couvrait la terre, un vent glacé soufflait et ébranlait les parois où s'abritaient tant de misère et de charité. Madeleine, pour combattre le froid mortel qui se joignait à tant d'autres souffrances, avait allumé quelques morceaux de bois vert, qui remplissaient la hutte de fumée et incommodaient d'autant la malade, en proie aux convulsions de la mort, lorsque la porte, fermée seulement par une pierre qui la buttait à l'intérieur, s'entrouvre et laisse apercevoir un loup affamé prêt à s'élancer sur Madeleine ou à disputer à la mort sa proie. Madeleine, épouvantée, seule eût pris la fuite ; elle s'élance pour défendre le dépôt que la Providence a placé dans ses mains ; elle tient ferme, repousse, contient la pierre et la porte, rassemble quelques autres obstacles, ne cesse de pousser des cris, qu'elle varie pour que l'animal féroce croie avoir affaire à plusieurs personnes à la fois. Ses forces s'épuisaient. Rassurez-vous, messieurs, le jour paraît et le loup s'éloigne. Quelques heures après, la femme Mancel avait cessé d'exister. Vous croyez que Madeleine se tient quitte envers elle et ne songe qu'à regagner son village?... Non ; son respect pour la forme humaine, sa piété envers son semblable, ne lui permettent pas d'abandonner ainsi les restes de cette créature dont elle avait longtemps soulagé les souffrances, et tout à l'heure encore défendu au péril de sa vie les derniers moments. Elle frémit à l'idée du loup revenant dans la chaumière; elle court au paysan le plus voisin, et le supplie de permettre qu'elle dépose chez lui la dépouille de sa pauvre Mancel. Sa prière est exaucée : aussitôt elle disparaît, charge sur ses épaules le pieux fardeau, et sa mission providentielle enfin accomplie, tombe à genoux et remercie Dieu d'avoir béni

ses efforts. Jugez de son bonheur, messieurs, lorsqu'elle sut que l'animal contre lequel elle avait héroïquement lutté était revenu la nuit suivante, et que ses pas, imprimés sur la neige et dans la cabane, lui prouvèrent jusqu'à quel point son courage était récompensé!

L'Académie n'avait pas été la première à découvrir la retraite de Madeleine Saunier; sur le trône, veille une princesse dont la charité pénètre jusque dans les plus obscures retraites de la misère ou du malheur. Invisible comme la Providence, sa main, qu'elle dissimule, dispense d'un bout de la France à l'autre les consolations et les secours. Ce serait la trahir que d'insister davantage; mais cette identité de vocation, cette égalité devant Dieu, dont je parlais pour tous les hommes, pourquoi le trône ne la réclamerait-il pas à son tour? Est-il, je le demande, un plus beau spectacle sur la terre que celui de la bonté, de la charité, que dis-je? de toutes les vertus unies au rang suprême, et répandant au loin des exemples qui méritent d'être mis au premier rang des bienfaits! Ne les voyons-nous pas déjà suivis, messieurs, ces exemples, autour de celle qui les donne? Demandez à Madeleine: elle vous parlera d'une autre princesse dont elle a aussi reçu les secours, et que la France aime et respecte en la voyant marcher sur les traces de celle qu'elle a nommée sa mère.

Je passe au second prix donné par l'Académie; c'est encore tout une vie dont j'ai à vous présenter le tableau. Au lieu du dévouement passionné, héroïque et chrétien de Madeleine Saunier à l'humanité souffrante, nous verrons une jeune fille de seize ans, s'ignorant elle-même, entrer au service d'honnêtes époux, s'attacher à eux toujours davantage à mesure qu'elle leur devient plus nécessaire; les perdre, transporter son attachement à leur

enfant, qui ne peut non plus se passer d'elle, et de génération en génération, retenue toujours par le bien qu'elle fait, se consacrer durant trente-six années à cette même famille, sans que les chances de fortune qu'on lui offre, ni les infirmités qui l'accablent, fassent hésiter un seul instant son dévouement. Marie-Catherine Nainville, surnommée Manette, est née à Sanderville, dans le département d'Eure-et-Loir. Entrée en 1808 chez M. et Madame de Létan, avec lesquels, jusque là, elle n'avait eu aucun rapport, Manette s'aperçut, au bout de deux années, que la santé de sa maîtresse s'altérait, et que l'aisance de la maison diminuait tous les jours. Elle n'avait que dix-huit ans, et ne savait pas encore que l'instinct le plus impérieux de son âme, sa vocation la plus irrésistible, serait de s'attacher aux êtres dont elle aurait été le soutien, et de se dévouer à leur personne avec cette même ardeur que Madeleine Saunier ressentait pour le principe de toute bienfaisance, de toute charité. Depuis que les souffrances de madame de Létan devenaient plus cruelles, et que le malheur qui planait sur les deux époux se faisait pressentir, Manette se révélait pour ainsi-dire à elle-même. Non-seulement elle était devenue la garde-malade la plus intelligente, la plus affectionnée, mais ses mains avaient appris à multiplier, à perfectionner leur travail pour subvenir aux besoins de sa maîtresse, qui ne tarda pas à expirer dans ses bras.

M. de Létan, hors d'état de remplir les devoirs d'une petite place dont le salaire ne suffisait même pas à son existence, se vit non-seulement dans l'impossibilité de rien donner à Manette sur ses gages déja fort arriérés, mais aussi dans l'impuissance de se procurer pour lui le strict nécessaire. Que fait alors Manette? Elle se partage entre la nuit et le jour. Le jour, elle soigne, elle ne quitte pas M. de Létan, dont la faiblesse et le mal allaient crois-

sant; et la nuit, elle travaille pour le nourrir. Enfin, en 1814, quatre ans après qu'elle avait fermé les yeux et enseveli à elle seule sa maîtresse, elle rendait les mêmes et religieux devoirs à son maître. Les deux époux étaient morts insolvables, et Manette eut la douleur de voir leurs meubles délabrés vendus par les créanciers. Mais il restait une orpheline à laquelle Manette pouvait encore se consacrer. La Providence sembla un moment bénir ses efforts. Un mari se présenta; M. Lhoste, possesseur d'une modique somme que le travail pouvait augmenter, épousa mademoiselle de Létan. Puis, ayant risqué et perdu tout ce qu'il avait dans une entreprise industrielle, M. Lhoste se trouva bientôt avec sa femme et son enfant dans la dernière détresse. Il devait à Manette, pour ses gages accumulés, plus d'argent qu'il n'en avait jamais possédé, et celle-ci restait non pas l'unique serviteur du père, de la mère et de l'enfant, mais encore leur soutien, je dirai même leur protection. C'est alors qu'une personne âgée et riche habitant la même maison, et témoin journalier du dévouement de Manette, eut l'idée sacrilége de l'enlever à ses maîtres infortunés pour se l'attacher. Elle offre d'abord à Manette 10,000 francs et de bons gages si elle veut la suivre, puis 20,000 francs; singulière illusion de la richesse, qui croit que tout s'achète et ne s'aperçoit pas que Manette n'eût plus été Manette si elle se fût seulement sentie hésiter! Au lieu de cela, cette noble fille refuse sans colère, naturellement, simplement, comme on répond à qui se trompe, et redouble d'efforts, de veilles, de privations, pour subvenir à toutes les nécessités de cette famille qui venait de s'accroître encore par la naissance d'un second enfant. Une vie comme celle de Manette fortifie l'âme, mais aux dépens du corps. Déjà elle n'était plus jeune, et sa santé se ressentait de tant de privations et de sacrifices; telle est cependant la

puissance du dévouement véritable, qu'il élève presque toujours les forces de l'être dont il s'empare au niveau du malheur qu'il veut secourir. Ruiné, accablé de cuisants chagrins, M. Lhoste fut tout à coup frappé d'épilepsie. C'est dans les bras de Manette qu'il passait ses horribles accès. Madame Lhoste, tombée elle-même dans un affaiblissement qui s'étendait jusqu'aux facultés morales, était hors d'état de venir en aide à son époux. Et ne croyez pas que Manette eût une de ces organisations impassibles que rien n'ébranle et ne rebute ; loin de là, le spectacle hideux qu'elle avait sous les yeux eût été contagieux pour elle, si elle n'eût été préservée par l'ardeur de son dévouement. Seule en face du malheureux épileptique qui la couvrait de son écume, elle le contenait, l'apaisait, et ne s'en séparait pas qu'elle ne l'eût remis, calmé et soulagé, dans son lit. Il mourut, et elle fut seule encore à recueillir son dernier soupir et à s'occuper de sa sépulture.

Souffrante et malade elle-même, la voilà restée avec la fille de ses premiers maîtres, la veuve Lhoste et sa petite fille. Mais, comme si la Providence se fût complu à montrer dans Manette toute la beauté du cœur humain lorsque le dévouement l'inspire, de nouvelles et plus rudes épreuves l'attendaient. Madame Lhoste, atteinte d'une paralysie au cerveau, tombe en enfance ; le sentiment que Manette lui portait semble alors changer de nature. Il devient celui d'une mère : même tendresse, même sollicitude dans tous les instants. Elle lève, habille madame Lhoste, la couche, la fait manger, ne lui adresse que d'affectueuses ou compatissantes paroles. Heureuse lorsqu'elle peut ramener le sourire sur ces lèvres, si tristement inanimées, par quelque innocent artifice, ou par un de ces refrains mélodieux qu'elle lui chante et que sa maîtresse aimait autrefois. C'est en portant ma-

dame Lhoste dans ses bras et la replaçant dans son lit que Manette sentit en elle soudainement un craquement; une douleur : elle était estropiée pour le reste de ses jours. Cette pieuse et admirable fille ferma encore les yeux de madame Lhoste : c'était la quatrième personne de cette famille infortunée qu'elle déposait dans la tombe, après lui avoir consacré son existence ici-bas, la quatrième qu'elle rendait à Dieu, et si j'ose le dire, qu'elle n'aurait jamais rendue qu'à lui. Mais sa mission n'était pas achevée. Cette même personne qui avait cru à l'argent le pouvoir d'enlever Manette aux objets de son dévouement, en apprenant la mort de madame Lhoste, crut le moment favorable et renouvela ses propositions. « Vous êtes libre « maintenant, fit-elle dire à Manette. — Libre ! répondit « celle-ci : la fille de ma maîtresse n'existe-t-elle pas « encore ? Moins que jamais je m'appartiens, puisque je « suis son seul soutien. »

Manette se consacra en effet à l'éducation de cet enfant, dernier rejeton de deux générations dont elle avait été l'ange gardien. Aujourd'hui encore, et âgée de cinquante-deux ans, elle poursuit cette même tâche ; elle élève mademoiselle Lhoste et dirige son éducation avec un succès que le ciel lui devait bien pour récompense. Me serait-il permis de m'arrêter un moment, en terminant ce récit, pour contempler cette série de belles actions, de sublimes vertus, qui pendant trente-six ans ont rempli la carrière d'une pauvre fille obscure et ignorée ? Plus nous chercherons en nous-mêmes, plus nous irons jusqu'au fond de notre nature morale, et plus nous constaterons qu'il n'est pas donné à l'humanité d'atteindre plus haut que Madeleine Saunier et Manette ne sont arrivées par leurs vertus. Et pourtant, messieurs, sans M. de Montyon, sans cette solennité, elles auraient passé inconnues sur la terre ; la bienfaisance particulière eût pu les secourir, mais nous

aurions perdu l'édification de leurs exemples, et nous n'aurions pas éprouvé cet attendrissant respect, cette pénétrante admiration que leurs vertus inspirent, et qui inclinent les cœurs à les imiter.

M'excuserai-je devant cette assemblée de m'être étendu avec trop de complaisance sur la vie de ces deux filles, entre lesquelles l'Académie a partagé le prix en leur donnant à chacune 3,000 francs? Je l'avouerai sans embarras, j'étais ému, entraîné, charmé par le spectacle de tant de vertus, unies à tant d'indigence, et de la vocation sublime de l'homme, se révélant sous le toit du pauvre, dans tout son éclat. Mais je craindrais d'abuser de l'attention de ceux qui m'écoutent, d'affaiblir même les impressions qu'ils peuvent avoir reçues, en reproduisant des récits de même nature, et cependant, je dois le dire, quelquefois aussi touchants. Tant de beaux traits, de vies dédiées au bien, ont été de tous les points du royaume portés cette année à la connaissance de l'Académie, qu'elle a cru devoir distribuer encore sept médailles, chacune de 1,000 francs, et huit de 500 francs. Celles de 1,000 francs sont données à Marguerite Leymarie, femme Pouyadoux, aux demoiselles Point et Ansart, aux époux Trotot, à Marie Delaforge, et aux nommés Jean-Baptiste Festin et Ignace Quéter, pour des actes de bienfaisance et de dévouement à l'humanité dont le détail se trouvera dans le livret destiné à répandre de tels exemples dans toutes les communes de France. Les médailles de 500 francs ont été accordées à Pierre Ruche, Marie Goutelle, Louise Perrin, aux époux Busson, à la veuve Gobin, à Marie Ardaillon, au gendarme Marteau et à Françoise Colin. Enfin l'Académie a voulu qu'une mention très-honorable fût faite, dans le rapport de son directeur, des actes de charité chrétienne dont se compose la vie entière de madame Postel, supérieure des sœurs de la Miséricorde établies

à Saint-Sauveur-le-Vicomte, arrondissement de Valognes, et de la fondation du sieur Lacourtyade, demeurant à Saint-Sever, département des Landes, fondation qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière et indigente.

L'Académie, messieurs, aurait cru qu'elle n'avait pas accompli toute sa mission, celle que M. de Montyon lui a confiée, si elle était demeurée indifférente ou silencieuse en présence du fatal événement dont Paris restera longtemps attristé. Assurément, il n'y a pas de vertu sans moralité. Si le mot *virtus* pour les anciens voulait dire force, énergie, courage, le mot vertu, pour des chrétiens, ou même aux yeux de la morale éclairée de notre époque, exprime avant tout une idée morale; et la vertu pour nous est inséparable de l'honnêteté. Il n'en faut pas moins encourager, récompenser, et de la façon la plus éclatante, ces traits de courage, de dévouement, ou plutôt d'abnégation spontanée, par lesquels l'homme risque sa vie pour sauver celle de son semblable. L'acte est moral et beau, quelle que soit la moralité d'ailleurs de celui qui s'en montre capable. L'Académie aurait donc méconnu, cela est certain, les intentions de M. de Montyon, si elle ne s'était pas associée au sentiment public en proclamant ici les noms de ceux qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance de tant d'infortunés, dans la catastrophe arrivée au chemin de fer de la rive gauche le 8 mai dernier.

Le premier qui ait attiré ses regards est celui de Piart, brigadier de gendarmerie à Meudon. Plusieurs fois, et au péril de ses jours, ce brave homme s'est précipité dans la fournaise et il en a retiré trois victimes qui allaient succomber. Un tel dévouement, messieurs, se retrouve souvent dans ce corps d'élite, qui rend journellement au pays

de si bons services; mais le roi a sur-le-champ donné à Piart la récompense qu'il eût préférée à toutes les autres, la croix de la Légion d'honneur.

L'Académie a donné trois médailles : la première à Thévenot, ouvrier typographe, la seconde à Testefort, cocher de madame la duchesse de Talleyrand, au courage, à l'intrépidité desquels plusieurs personnes ont déclaré qu'elles devaient d'avoir été arrachées à la mort ; la troisième au jeune Virieux, qui cheminait sur ce fatal convoi, en revenant de visiter son frère à Saint-Cyr.

M. de Virieux, échappé comme par miracle, s'élance au milieu du gouffre embrasé, il en sort avec une victime qui allait y périr ; mais il en sort pour s'y plonger deux fois encore, et ne peut se séparer de tant de malheureux dont il espère toujours qu'il pourra sauver un de plus. Pourquoi ne rappellerions-nous pas ici, messieurs, les écrits d'une piété si douce et si éclairée sortis de la plume de sa mère, et qu'elle dédiait avec toute son existence à l'éducation de ses enfants ? Pourquoi ne signalerions-nous pas, en passant, les fruits de l'éducation tout aussi bien que les dons de la nature ?

Je terminerai en nommant le jeune Clarac, élève en pharmacie, qui, tout blessé qu'il était, s'est jeté au milieu du feu et a sauvé un élève de l'école polytechnique appelé Guillot ; l'étudiant en médecine Labat et le jeune Deschaux, qui ont rivalisé tous deux de courage et de dévouement. J'éprouve le regret, je le déclare, que les bornes de ce discours ne me permettent pas de raconter avec plus de détails tant de traits qui honorent l'humanité.

Tous les ans le gouvernement publie le compte rendu

au roi de la justice criminelle. A côté de ce tableau des crimes commis et des châtiments infligés qui glace d'une horreur et d'une épouvante, peut-être salutaires, l'âme du lecteur, je voudrais que l'on plaçât le tableau de ces vertus du pauvre que nous devons à M. de Montyon de pouvoir mettre en lumière. Je demanderais aussi que les vertus du riche ne fussent pas oubliées, et que le pauvre apprît ce qu'il ne sait pas assez : c'est que dans aucun pays du monde il n'existe autant que chez nous de sympathie, je dirais presque de fraternité, entre les différentes classes de la société. Nulle part le riche ne vit plus rapproché du pauvre; nulle part il ne se souvient autant qu'il est enfant du même Dieu, qu'il marche vers le même but, et que les bonnes actions ne sont pas seulement le chemin du ciel, mais la source des plus grands plaisirs qu'il nous soit donné de goûter sur la terre.

Bossuet, dans son oraison funèbre de la princesse palatine, de cette Anne de Gonzague « qui réunissait, dit-il, en elle avec le sang de Gonzague et de Clèves celui des Paléologue, celui de Lorraine et celui de France, par tant de côtés, » croyait ne pouvoir élever plus haut la gloire des ancêtres de cette princesse qu'en faisant ressortir l'immensité de leurs aumônes; « le duc son père, ajoute-t-il, avait fondé dans ses terres de quoi marier tous les ans soixante filles; » et Anne de Gonzague, digne elle-même d'un tel père, écrivait à celui qu'elle chargeait de répandre ses dons : « Je suis ravie que l'affaire de nos bonnes vieilles soit si avancée; achevons vite, ôtons vitement cette bonne femme de l'étable où elle est et la mettons dans un de ces petits lits ; » et ailleurs : « Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir cette paralytique; au moins je le ferai par mes soins si les forces me manquent; et joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus hardiment à Dieu. » Avais-je raison,

messieurs, de m'écrier, le jour où je recevais l'insigne honneur de m'asseoir au milieu de cette illustre compagnie, *que la France est le pays de l'aumône?* — Oui, la France de tous les temps, de toutes les époques, a été le pays de la bienfaisance, de la sympathie pour le malheur, de l'égalité devant Dieu, avant d'être celui de l'égalité devant la loi : puissent notre civilisation et nos lumières ne rien ôter, ajouter même aux qualités du cœur! puissions-nous dans notre société nouvelle ne former qu'une seule et même famille, où le pauvre sans envie et le riche sans défiance remplissent chacun les devoirs que la Providence leur impose et donnent l'exemple des mêmes vertus!

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique de 1842.

MÉDAILLES DE MILLE FRANCS.

Julie Point, commune de Voiron, arrondissement de Grenoble, departement de l'Isère. — Il résulte du rapport du préfet de l'Isère que Julie Point excite depuis longtemps dans ce pays l'*admiration et la reconnaissance publiques*. Demeurée de très-bonne heure sans père ni mère, sans fortune et sans direction, elle se consacra dès son enfance à l'exercice de la charité. Orpheline elle-même, elle s'attacha surtout à soulager les misères des orphelins. Son merveilleux instinct de bienfaisance lui créa des ressources suffisantes pour recueillir successivement auprès d'elle plusieurs orphelines qu'elle arrachait à la mendicité ou à la débauche; elle leur inspirait de meilleurs sentiments, leur apprenait à travailler, travaillait pour les soutenir, et pourvoyait à

leur subsistance, en épuisant son petit patrimoine, qui n'était que de 5,000 francs, et en s'imposant à elle-même les plus grandes privations. Elle s'adjoignit bientôt la vertueuse mademoiselle Véronique Galle, qui, avec un modique revenu de 300 francs, vint s'associer à la charité de Julie Point. L'admiration qu'inspirait Julie décida la commune à lui accorder la jouissance d'une maison, où elle est parvenue à réunir aujourd'hui dix-neuf jeunes filles qu'elle nourrit, habille et instruit à la vertu par son exemple. Ainsi, pendant trente ans, Julie Point s'est fait une famille de toutes les orphelines abandonnées qu'elle a pu recueillir. Elle a montré pour elles le cœur d'une mère et en a rempli, sans interruption, tous les devoirs. Avec un revenu de moins de 600 francs, son ingénieuse charité a fondé une véritable institution où vivent plus de vingt personnes dans la pratique des bonnes mœurs et de la vertu. L'Académie est heureuse de pouvoir récompenser, surtout par son suffrage, tant de désintéressement, d'amour du bien et de dévouement au malheur.

Marguerite LEYMARIE, femme POUYADOUX, à Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne. — Marguerite avait épousé un pauvre manouvrier et vivait avec lui de son travail. Des marchands forains lui confièrent, pour le nourrir, un enfant qui venait de naître. Les marchands abandonnèrent l'enfant. Marguerite ne voulut pas le mettre aux Enfants-Trouvés : elle le garda, malgré la misère où elle vivait avec son mari, et l'éleva avec les mêmes soins que si elle eût été généreusement payée. Elle avait déjà quatre enfants. Pierre, l'enfant adoptif, arriva à l'âge où il pouvait travailler. Marguerite fit alors tous ses efforts pour retrouver la famille de Pierre, et fut peut-être heureuse de ne pouvoir y parvenir.

Pierre devint épileptique; c'est alors que Marguerite montra pour lui toute la tendresse d'une mère, le soignant avec un dévouement sans égal et veillant sur lui comme s'il eût été son propre fils. Pierre, presque privé de sa raison pendant les attaques effrayantes du mal, tomba dans un four à chaux, ensuite dans le feu; ces accidents produisirent des plaies incurables et dégoûtantes qu'on ne put guérir, et qui infectaient le bouge étroit qu'habitait la famille. On voulut forcer Marguerite à renvoyer un hôte aussi incommode; Marguerite aurait pu le mettre à l'hôpital, mais Pierre disait qu'il y mourrait, et l'héroïque ou plutôt l'angélique mère d'un enfant qui n'était pas à elle répondait en fondant en larmes: « Mon mari et mes enfants peuvent se passer de moi, mais Pierre ne peut pas s'en passer; je m'en irai avec lui s'il le faut, et je mendierai pour lui. » L'Académie ne pouvait refuser d'admettre cette généreuse femme au partage des récompenses léguées par M. de Montyon à la vertu.

Flavie-Euphrosine-Josèphe Ansart, commune du Grand-Rullecourt, département du Pas-de-Calais. — Mademoiselle Flavie Ansart est fille d'un vieux militaire qui jouit d'une retraite de 220 francs. Mademoiselle Flavie eut plus que le penchant, elle eut dès son jeune âge la passion de la charité; et il fallut qu'elle sût concilier son amour du prochain avec sa piété filiale qui lui commande de n'imposer à son père aucune privation. Elle regardait cependant son instinct pour la charité comme l'indice d'une mission que la Providence lui avait confiée; son ingénieuse piété lui suggéra tous les moyens de l'accomplir. Elle parvint à avoir chez elle un lit pour les pauvres; elle allait chercher les mendiantes sur la voie publique, les logeait tour à tour et leur donnait sa pro-

pre nourriture; elle était partout où il y avait une plaie à panser, une larme à essuyer, un morceau de pain à donner. Elle ne craignait pas de s'abaisser en mendiant elle-même pour autrui la faible pièce de monnaie qu'elle portait ensuite aux malheureux. Elle recueillit un orphelin de douze ans qui tourna mal, et que M. Ansart chassa de chez lui; elle veilla de loin sur l'orphelin et parvint à le ramener à la vertu. Chaque jour de cette vertueuse fille, dit le rapport des autorités, fut marqué par un acte de bienfaisance, et les détails en sont si touchants, que l'Académie s'est associée à l'administration qui demandait pour elle une récompense.

Les époux Trotot, commune de Villenauxe, arrondissement de Nogent, département de l'Aube. — Les époux Trotot sont de pauvres et honnêtes tisserands; l'hospice de Provins leur confia trois petits enfants trouvés; ils élevèrent avec le plus grand soin leurs jeunes pensionnaires. Quand les enfants furent grands, l'hospice les réclama; le jour fut pris pour les conduire à Provins. C'est alors que se révéla toute la tendresse que les deux époux avaient inspirée à leurs nourrissons. La veille du départ, les trois enfants prennent la fuite; on les cherche, la lanterne à la main; on en retrouva deux qui étaient en larmes, au désespoir de quitter ceux qu'ils appelaient leur père et leur mère, et qui les avaient rendus frères, d'étrangers qu'ils étaient l'un à l'autre. Le lendemain matin on retrouva le troisième enfant caché dans le creux d'un saule où il avait passé la nuit, et qui ne voulait pas non plus quitter le toit paternel. Les époux Trotot pleuraient comme leurs enfants; la mère s'écrie qu'elle ne s'en séparera jamais, le père est attendri; l'hospice ne payera plus de rétribution, mais on n'en jure pas moins de part et d'autre de ne se plus quitter; on

donnera au métier plus d'activité, on vivra comme on pourra, le ciel viendra en aide; et l'Académie y viendra aussi, quoiqu'on n'ait pas compté sur elle, et récompensera les époux Trotot d'avoir, par leurs soins et leurs vertus, inspiré tant de reconnaissance à des enfants que leurs mères avaient abandonnés, et de leur avoir fait connaître les sentiments si doux dont ils semblaient devoir être déshérités, l'amour filial et l'amour fraternel.

Marie DELAFORGE, d'Échenoz-la-Méline, arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône. — Voyez-vous, simple, naïve et jolie, cette petite fille de quinze ans qui parcourt d'un pas leste et rapide le chemin qui mène à la ville? Elle va gaiement acheter du fruit de ses économies l'habit qu'elle espère porter le lendemain à la fête de son hameau, où ses compagnes seront parées de leurs plus beaux atours. La joie est dans son cœur; elle égalera ses rivales, et peut-être pense-t-elle déjà qu'un garçon la trouvera belle. Cette petite fille est Marie Delaforge, fille d'un pauvre vigneron. Au milieu de ses rêves charmants elle rencontre un vieillard réduit à la misère et qui fondait en larmes. Marie s'arrête : elle écoute en pleurant aussi le récit de ses malheurs; son âme s'ouvre à la pitié, elle n'a plus besoin d'habits neufs; la charité naît dans son cœur et triomphe de la coquetterie qui venait d'y naître. Elle donne au vieillard sa petite bourse et commence à sentir qu'une bonne action rend plus heureuse que de beaux habits. Le bonheur qu'elle éprouva dans ce moment fut une inspiration pour toute sa vie. Depuis trente-cinq ans elle est la bienfaitrice des malheureux, elle soutient tous les vieillards, elle est au chevet de tous les malades, couche sur un lit de sarments, vit de pain noir, qu'elle partage quand elle en a, et mendie pour en donner quand elle n'en a pas.

Ses belles actions sont si multipliées qu'il serait difficile de les raconter; elle est si simple qu'on lui a laissé ignorer les démarches que l'on faisait pour elle; elle ne se doute pas qu'il puisse exister une autre récompense que le bonheur qu'elle éprouva en donnant sa petite bourse. Touchée d'une si longue carrière de privations et de vertus, l'Académie, qui ne peut lui rendre ses quinze ans, se trouve heureuse de pouvoir lui rendre au moins ses habits de fête.

Jean-Baptiste Festin, employé aux mines de houille de Blanzy, arrondissement d'Autun, département de Saône-et-Loire. — Festin et Muller, ouvriers mineurs, étaient amis dans leur jeunesse; le manque d'ouvrage les sépara, et Festin passa des souterrains du Nord dans les souterrains de la Loire. Là, Festin apprit que Muller n'existait plus et avait laissé sa nombreuse famille dans la misère; l'âme de Festin s'en émut, sa vieille amitié se ranima; il envoya son fils s'informer du sort de cette malheureuse famille, et bientôt ce digne fils ramena à son père cinq orphelins, dont l'un était sourd et muet. Festin n'hésita pas : il se chargea des cinq enfants, les nourrit et les éleva avec une tendresse paternelle qui ne s'est jamais démentie. Les générosités de M. de Montyon, qui s'étendent partout et que l'Académie tâche de diriger avec justice, descendront dans les mines de Blanzy et porteront à ce vertueux ouvrier la récompense de sa belle action.

Ignace Quéter, à Douai, département du Nord. — Quéter, ouvrier mécanicien, est un habile nageur; ses frères avaient le même avantage, et toute cette famille, mue par son instinct généreux, semblait avoir mis son habileté, son courage et ses forces au service de l'huma-

nité. Dès l'âge de onze ans, Ignace Quéter s'était précipité dans la Scarpe pour sauver une femme qui s'y noyait. On pourrait dire que toute sa vie n'a été qu'une belle action, tant il a renouvelé de fois ces preuves de dévouement qui lui ont fait décerner une médaille par le ministre de l'intérieur.

Souvent, au milieu des hivers les plus rigoureux, Quéter s'est jeté dans les flots glacés pour en arracher ses semblables, et il en est résulté pour lui des infirmités qui l'empêchent aujourd'hui de travailler. Ses belles actions sont trop nombreuses et se ressemblent trop pour qu'on entreprenne ici d'en faire le récit; mais l'Académie les a comptées, et, autant qu'il était en son pouvoir, s'est proposé d'acquitter envers lui la dette des personnes qu'il a sauvées.

MÉDAILLES DE CINQ CENTS FRANCS.

Outre les médailles de 1,000 francs qu'elle a données, l'Académie en a accordé huit de 500 francs aux personnes que nous allons désigner :

A Pierre Ruche, de Gripport, département de la Meurthe, pour avoir sauvé plusieurs personnes dans les eaux, dans les incendies, dans les éboulements de terrains, et dans d'autres circonstances où il a toujours fait preuve de courage et d'humanité;

A Marie-Joséphine Goutelle, de Paris, département de la Seine, domestique, pour avoir, pendant quinze ans, soutenu et soigné gratuitement sa maîtresse infirme ruinée ;

A Louise Perrin, fileuse de laine, [à la Tour-du-Pin,]

département de l'Isère, pour le zèle et l'angélique charité avec lesquels, par son seul travail, elle a trouvé le moyen de secourir une foule d'indigents et d'infirmes ;

Aux époux Busson, de Sainte-Croix, département de la Sarthe, pour avoir, malgré leur dénûment, recueilli sept orphelins et les avoir nourris et élevés sans interruption jusqu'à l'âge où ils pouvaient travailler ;

A la femme Gobin, de Paris, département de la Seine, pour avoir, en vivant de la charité, trouvé moyen de la faire, et honoré sa misère par une foule d'actions touchantes et généreuses ;

A Marie Ardaillon, de Theix (Puy-de-Dôme), pour sa piété filiale envers son père et sa mère, pauvres infirmes qu'elle a soutenus depuis l'âge de vingt ans avec une constance admirable, et pour la bienfaisance qu'elle parvint à exercer avec le produit chétif de son travail, qui ne lui donne pas même de quoi vivre ;

A Jean Marteau, gendarme de Toulouse, département de la Haute-Garonne, pour la générosité dont il a fait preuve dans l'exercice de ses rigoureuses fonctions, pour avoir payé la dette d'une pauvre femme qu'il devait expulser de son domicile, et avoir fait avec sa seule paye une foule d'actes de générosité ;

A Françoise Colin, de Dijon, département de la Côte-d'Or, pour avoir sans gages, et avec une persévérance que les privations ne pouvaient altérer, servi et soigné jusque dans l'âge le plus avancé une vieille religieuse carmélite, qui avait tout à recevoir d'elle et rien à lui donner.

Telle est la liste des récompenses données cette année par l'Académie. Non-seulement elle a examiné avec le plus grand soin les nombreux rapports qui lui sont parvenus, mais elle a été au-devant des bruits qui sont arrivés jusqu'à elle, elle a cherché tous les éclaircissements qui devaient l'aider à distribuer avec justice un jour de bonheur à ceux qui ont consacré tous leurs jours au bonheur des autres. Ce n'est pas sans une douce satisfaction, et quelquefois sans un véritable attendrissement, qu'elle a rempli ce devoir, et s'il lui fallait à elle-même une récompense des soins qu'elle prend pour accomplir la mission qui lui a été confiée par Richelieu, elle la trouverait dans l'accomplissement de la mission que M. de Montyon lui a confiée.

ANNÉE 1843.

DISCOURS DE M. FLOURENS

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 20 juillet 1843.

En instituant des prix de vertu, il semble que M. de Montyon ait voulu fonder l'enseignement pratique de la morale.

Observateur aussi éclairé que bienveillant, il vit les instincts généreux du peuple former partout les premières bases des sociétés humaines ; il vit partout des malheurs, mais à côté du malheur il vit partout la compassion ; et l'inépuisable charité lui parut établie de Dieu pour servir de contre-poids éternel au mal éternel qui est sur la terre.

La Providence est le dernier mot de toutes les études sérieuses : Newton la découvrait dans l'ordre, admirable et un, qui régit les mondes ; Descartes la prouvait par l'intelligence ; M. de Montyon la trouva dans le cœur de l'homme.

En effet, toutes ces vertus qu'une pieuse fondation nous a révélées, ces dévouements, ces courages, ces abnégations sublimes, toutes ces vertus sont de Dieu, et la Providence est partout où est la bonté.

Cette année, comme toutes les autres, l'Académie a reçu

de nombreux rapports sur les faits les plus méritoires; et, cette année comme toutes les autres, elle regrette de ne pouvoir présenter à la reconnaissance publique tout ce qui lui a paru digne d'estime.

Une pensée du moins la console : c'est que le petit nombre de belles actions auxquelles elle s'est arrêtée suffirait seul pour prouver que M. de Montyon ne s'est point trompé, que l'homme tel qu'il l'a vu est bien le véritable homme, que l'héroïsme anime toujours cette terre, et que la charité fait toujours des miracles.

Il est, au sein de nos grandes populations, des êtres privilégiés, inconnus de tous, excepté des malheureux qu'ils soulagent, et qui semblent ne vouloir que Dieu pour témoin de leurs bonnes actions.

Près de l'enceinte même où je parle, à l'étage le plus élevé d'une maison modeste, est une petite chambre où l'on ne voit qu'un fauteuil, qu'un lit, qui n'a pour ornement qu'un crucifix : c'est là que demeure mademoiselle Pierrette Linet; c'est là qu'une femme de soixante-seize ans travaille dix-huit heures par jour, s'impose les privations les plus dures, vend ses meubles, ses effets, se cache à tous, et accomplit, dans le silence, un de ces beaux et rares dévouements qui, une fois connus, deviennent un titre d'honneur pour l'humanité entière.

Mademoiselle Linet comptait déjà soixante années, remplies de bonnes œuvres, lorsque près d'elle, dans une mansarde voisine de celle qu'elle occupe, vint se réfugier une pauvre vieille femme, madame Billy, veuve d'un ancien employé des postes.

Madame Billy n'avait pour tout moyen d'existence qu'une pension viagère de 30 francs par mois. Mais le dénûment, la misère, n'étaient pas ce qui l'affligeait. Tristement parvenue au terme de la vie, une douleur

profonde accablait son âme : sa fille était infirme, idiote, sourde, muette. Où lui trouver un appui, et comment supporter l'idée de la laisser seule?

Chaque jour ajoutait au désespoir de la pauvre mère, lorsque mademoiselle Linet, émue de compassion sur tant d'infortunes, vint doucement s'initier aux chagrins de la mère, aux besoins de la fille, et se placer, comme une seconde Providence, entre ces deux êtres.

Alors madame Billy put mourir ; et, à sa dernière heure, confiant sa fille à son amie, elle entendit celle-ci répéter : « Jamais, non, jamais je ne la quitterai. »

Ne songeant plus qu'à remplir cet engagement sacré, mademoiselle Linet a commencé, à soixante-cinq ans, une tâche de dévouement pour laquelle elle s'est inspirée de toute une tendresse de mère.

A peine madame Billy eut-elle fermé les yeux, que mademoiselle Linet fit transporter la pauvre orpheline dans son petit réduit. Là il n'y avait qu'un lit, ce lit fut pour la malade. Mademoiselle Linet travaillait déjà dix heures par jour, elle en travailla dix-huit ; quand le travail ne suffit plus, elle vendit ses meubles.

Que ne peut la passion de la charité ? Jusqu'alors un seul être au monde avait pu comprendre les gestes et les sons inarticulés de la malheureuse infirme : l'ingénieuse vertu de mademoiselle Linet lui donna la clef de ce langage.

Depuis onze ans, elle cache sa charité de tous les instants. Elle a toutes les inquiétudes, tout l'amour troublé d'une mère, sans en avoir jamais eu les joies ni les espérances : jamais un sourire, jamais une marque d'affection ne la payent des soins qu'elle prodigue ; et quand on lui parle de l'impossibilité de continuer à son âge cette vie de perpétuels sacrifices et d'une résignation surhumaine, elle lève les yeux au ciel, et de là les por-

tant sur sa fille adoptive, elle répond avec confiance : « Je l'ai reçue de sa mère, et je ne la rendrai qu'à Dieu. »

L'Académie décerne à mademoiselle Linet un prix de 3,000 francs.

Nous venons de voir, messieurs, tout ce que peut la charité, inspirée par la sensibilité douce et patiente d'une femme. La charité de l'homme est surtout dans le courage uni à l'humanité, dans le dévouement intrépide.

Cette année l'Académie est assez heureuse pour avoir à proclamer les noms de deux hommes, dont la vie entière n'est qu'une suite des plus beaux faits : l'un de ces hommes est Jean Prévot, l'autre est Gilbert Bellard.

Jean Prévot est un ancien marin, attaché depuis seize ans, comme surveillant, au port de Libourne.

Placé sur le bord de la mer et au confluent de deux fleuves, les occasions de dévouement ne devaient pas lui manquer, et il n'a manqué à aucune. Pour lui, l'héroïsme est une vertu de chaque jour. Il vit au milieu de la tempête. Si un vent d'orage s'élève, si une tourmente s'annonce, Prévot est là, toujours là, toujours prêt à disputer aux flots leurs victimes.

Jeune encore, les périls qu'il a tant de fois bravés ont usé sa vie, dont chaque année peut être comptée par un père rendu à sa famille, par un citoyen rendu à la patrie. Aucune infortune ne le trouve insensible. Père de cinq enfants, il partage souvent le fruit de son travail avec les malheureux qu'il sauve.

La population de Libourne est fière de Jean Prévot. Elle proclame avec orgueil son dévouement, son désin-

téressement, son intrépidité secourable. Un danger survient-il, tous les yeux le cherchent. L'aperçoit-on, un cri d'espérance se fait entendre.

Ses forces, son habileté, son courage, sont le patrimoine de tous ceux qu'un péril menace. Vingt-sept familles lui doivent un père, un fils ou un frère ; et vingt-sept voix reconnaissantes répondront à Dieu interrogeant une si belle vie.

L'Académie décerne à Jean Prévot un prix de 3,000 francs.

Gilbert Bellard est un de ces vieux soldats de l'Empire qui ont puisé sous les drapeaux de nobles inspirations. Licencié en 1815, le département du Puy-de-Dôme, son pays natal, devint son asile. La commune d'Artonne le choisit pour garde champêtre ; et dès ce moment Bellard sembla ne plus vivre que pour ces concitoyens.

Bientôt un violent incendie est arrêté par les secours qu'il organise.

Plus tard, un jour d'une terrible inondation, il apprend qu'un village voisin, le village de Combronde, est presque entièrement submergé. Il y vole, arrache plusieurs habitants à la fureur des flots ; et, concevant tout à coup un moyen de donner de l'écoulement aux eaux, il entreprend un périlleux travail de mineur, et réussit : les eaux disparaissent.

Bellard se retire, mais le génie du bien l'accompagne. Un habitant d'Artonne, traversant la rivière qui a débordé, est entraîné dans le courant avec sa monture : Bellard accourt et le sauve ; un peu plus loin il tire de ce même courant deux vaches qui faisaient toute la fortune d'une pauvre famille.

A quelques jours de là, un métayer lui doit encore la vie.

Toujours Bellard brave les dangers ; et cependant il est père, il chérit une nombreuse famille. Depuis quinze ans il a recueilli dans sa chaumière une vieille parente infirme, que son humeur difficile a fait abandonner par les siens. Compatissant autant que courageux, il associe les soins d'un fils qu'il donne à cette pauvre femme à ses devoirs de père. Quatre petits enfants attendent de son travail le pain de chaque jour, et s'acquittent par des caresses qui font tout le bonheur du vieux soldat. Un fils aîné, sa plus chère espérance, et dont le secours commençait à lui être si nécessaire, lui est enlevé par la conscription : Bellard, qui n'a pas oublié son vieil amour pour la patrie, se résigne ; ce fils succombe sous les drapeaux, et pour la première fois l'âme forte de Bellard paraît abattue. Mais le ciel lui devait une consolation, c'est-à-dire une occasion nouvelle de dévouement, et bientôt le ciel la lui donne.

Le 25 juillet dernier, tandis que les cultivateurs d'Artonne et de Saint-Myon sont retenus au dehors par les travaux de la moisson, un orage épouvantable les surprend ; une énorme trombe d'eau, s'abattant subitement, leur coupe toute retraite : la pluie, la grêle, poussées par un vent furieux, font déborder la rivière de Morge, torrent impétueux qui se précipite des montagnes voisines. Les propriétaires des usines établies sur cette rivière paraissent d'abord les plus menacés, et déjà Bellard est au milieu d'eux.

Mais il leur est bientôt enlevé : de plus grands dangers le réclament. Toutes les populations voisines sont accourues, et la terreur les glace. Sur un très-petit espace que les eaux vont infailliblement envahir, cinq malheureux se sont réfugiés et attendent une mort contre laquelle tout secours humain semble impossible, car d'énormes troncs d'arbres, roulés par les eaux, se pres-

sent, se heurtent, et rendent au plus habile nageur l'abord impraticable. Les cris de détresse de ces infortunés, les déchirantes supplications de leurs familles, portent la consternation à son comble. Leur pasteur désolé prie, et gémit en les bénissant.

Enfin Bellard arrive : il voit, il comprend ; au milieu du groupe de ces malheureux il distingue un père qui élève son jeune enfant et prie pour lui. Alors Bellard, le noble Bellard, s'adressant à ses concitoyens : « Je sais, leur dit-il, à quoi je m'expose ; si je péris, je vous lègue ma femme et mes quatre enfants. »

Aussitôt il plonge et commence une lutte affreuse, car il ne peut ramener chacun de ces infortunés que l'un après l'autre, et n'arrive, prêt à succomber sous le poids de celui qu'il sauve, que pour songer à ceux qui restent, renouvelant pour chacun d'eux tout ce que le plus intrépide courage peut inspirer de plus héroïque.

Les cris d'admiration des populations entières, les larmes de reconnaissance des mères et des enfants, le soutinrent sans doute, car après six heures d'affreux perils, tous furent sauvés, tous furent rendus à leurs familles.

L'Académie offre à Gilbert Bellard un prix de 2,000 fr.

Il est aussi, messieurs, d'autres dévouements. Il est des serviteurs, généreux et fidèles, qui ne se comptent pour rien, qui comptent leur maître, tombé dans le malheur, pour tout, et qui ennoblissent leur état par leur vertu.

Telle est Marie Girard. Née de parents pauvres, elle fut, dès l'âge de onze ans, l'unique soutien d'un père infirme et d'une mère épuisée. Devenu orpheline, le besoin qu'elle avait de s'oublier pour les autres lui imposa de nouveaux devoirs.

Elle servait depuis trente-neuf ans, à Étampes, une famille aisée, lorsque des événements imprévus ruinèrent ses maîtres. Marie, qui leur avait confié une somme de 3,200 francs,, fruit d'une vie entière de travail et d'économie, vit son petit trésor emporté dans une faillite. Elle crut alors n'avoir qu'à consoler et à soulager ; le produit d'un labeur forcé fut, chaque jour, apporté par elle dans la maison de ses maîtres.

Après quelques années de cette vie de privations, la fortune des époux Ménault parut un moment se relever. Marie, en partageant cette aisance temporaire, ne se permit rien pour elle : rigoureusement économe, elle songeait à un avenir, et ce n'était pas au sien.

Le jeune Ménault, arrivé à l'âge de s'établir, prit une maison de commerce à Rouen. En lui faisant ses adieux, Marie qui avait amassé 1,200 francs, lui remit sa bourse. « Voilà tout ce que je possède, lui dit-elle ; mais ne songe qu'à tes parents, car je peux leur manquer. »

Le désir d'améliorer le sort de ces bons vieillards pousse le jeune homme à trop entreprendre ; ses espérances sont trompées; il tombe malade. Marie quitte pour la première fois ses maîtres, vole à Rouen, et là tout ce que la tendresse d'une mère peut apporter de consolations est prodigué par elle. Cinq mois de soins et de veilles ne peuvent sauver les jours de son enfant d'adoption ; il succombe, et laisse des créanciers qui viennent arracher à ses parents jusqu'à la maison qu'ils habitent. Ces derniers coups sont au-dessus des forces de la pauvre mère, que le chagrin réunit bientôt à son fils.

Marie reste seule alors avec un vieillard complétement infirme ; ne voulant pas lui laisser le temps de connaître toute l'étendue de sa misère, elle loue une petite chambre, y rassemble quelques objets échappés

au naufrage, y conduit M. Ménault. Là son premier soin est de cacher à lui et aux autres que c'est du travail le plus rude qu'elle tire les ressources qui sauvent le maître qu'elle vénère des secours de la pitié publique ; elle le respecte trop pour ne pas imposer à tous le respect. La sérénité de son visage, le doux contentement qui lui vient du cœur, peuvent même laisser au vieillard quelque illusion de bonheur. Il est dans ces âmes privilégiées d'exquises délicatesses. Marie, qui pour elle oublie le nécessaire, se souvient que M. Ménault aime à lire son journal ; il le trouve chaque matin à son réveil, et sa tabatière a toujours été scrupuleusement remplie.

Alliant ainsi le respect à un dévouement si persévérant, à une abnégation si pure, Marie Girard, à soixante-seize ans, après cinquante ans d'une vie consacrée à un maître qui aujourd'hui en a quatre-vingt-deux, paraîtra sans doute avoir bien mérité un prix de 2,000 francs.

Catherine Augé, de Neufchâteau, dans le département des Vosges, est encore un modèle admirable de dévouement.

Elle est, depuis trente-deux ans, l'unique soutien de l'être infortuné auquel elle s'est attachée. Vainement sa maîtresse elle-même l'a conjurée plusieurs fois de ne pas associer sa vie, encore pleine d'espérances, à une existence brisée par le malheur. Le malheur n'a fait que redoubler la délicatesse, le courage de cette généreuse fille.

Veuve d'un capitaine de cavalerie, et conservant dans la position la plus rigoureuse toute sa noblesse d'âme, puisse aujourd'hui la respectable maîtresse de Catherine Augé, qui n'a pu s'acquitter elle-même d'une dette du cœur, apprendre, à quatre-vingts ans, avec quelque bon-

heur que l'Académie décerne à sa vertueuse domestique un prix de 2,000 francs.

Deux médailles de 1,000 francs sont décernées : l'une à Anne Catton, pauvre journalière de Jussey (Haute-Saône), pour les soins gratuits qu'elle prodigue depuis dix-neuf ans à une famille d'idiots infirmes ; l'autre au sieur Laury, de Fontainebleau, qui, après avoir conquis sur nos champs de bataille la croix des braves par son courage, mérite d'y voir associé aujourd'hui, pour ses actes d'humanité, l'un des prix destinés à la vertu.

Neuf médailles de 500 francs chacune sont accordées pour des actions qui, toutes, mériteraient d'être racontées ; car on verrait des êtres pauvres qui n'ont rien et qui donnent, on verrait de bonnes femmes dont l'industrieuse charité a des secours pour toutes les infortunes, et qui font douter qu'il puisse exister des malheureux dans les lieux qu'elles habitent.

Enfin une médaille particulière de 1,000 francs a été votée pour un fait que je crois devoir citer, parce qu'il nous montre jusqu'où peuvent aller, dans une classe pauvre, la délicatesse de l'honneur et la distinction exquise des sentiments.

Il y a quelques années que, dans la petite ville de Provins, une famille honnête fut complétement ruinée par des entreprises hasardeuses. Après avoir donné tout ce qu'il possédait, le malheureux père, âgé et incapable de travail, devait encore près de 4,000 francs.

Déclaré insolvable, et n'ayant que des enfants mineurs, ses créanciers l'abandonnèrent. L'un de ces enfants était une jeune ouvrière de quatorze ans, qui travaillait depuis plusieurs années pour s'amasser une dot qui lui permît

d'entrer dans la vie religieuse : c'était là l'unique objet de ses vœux.

Aussitôt que le désastre de sa famille lui fut connu, abandonner son petit trésor pour suffire aux premiers besoins, devenir par son travail l'unique appui d'un père infirme, d'un frère enfant, d'une grand'mère octogénaire, tout cela ne fut pas assez pour la jeune fille.

Sa mère, sa pauvre mère, est là, mourante, et ce n'est pas la misère qui la tue. L'ange qui veille auprès d'elle comprend des vœux que le cœur d'une mère ne laisse pas échapper, et toute sa vie y sera consacrée. Le travail du jour, celui des nuits, joints aux plus rudes privations, lui permettront d'acquitter les dettes de la famille, et un jour le nom de son père sera réhabilité.

La malheureuse mère ferme les yeux en bénissant sa fille. Peu après, celle-ci va trouver les créanciers, leur demande du temps, beaucoup de temps, et les supplie de laisser quelques effets à son vieux père.

On est ému à la vue de cette enfant, mais son projet étonne : elle n'a que son travail, trois personnes sont à sa charge, et elle entreprend de payer des dettes qui ne sont par les siennes. Une résolution aussi forte, dans un âge aussi tendre, trouve des incrédules.

Il y a aujourd'hui vingt ans que mademoiselle JOSSERAND a pris ce noble engagement, dont elle a rempli toutes les obligations; et elle semble croire que sa conduite n'a rien que de très-ordinaire. Son courage n'ayant jamais failli, une vie qui n'a été que la mise en œuvre d'une bonne pensée lui a laissé toute sa délicatesse et toute sa modestie.

Elle a reçu les derniers vœux de sa grand'mère ; la vieillesse de son père a été honorée par elle et pour elle ; son frère lui doit une bonne éducation et un état ; il lui doit surtout un nom sans tache, car toutes les dettes ont

été acquittées ; et ce sont des créanciers payés, ce sont des voisins qui ont admiré en silence, qui viennent aujourd'hui, et à son insu, divulguer le secret d'une vertu qui s'ignore.

En terminant ce rapport sur des faits qui honorent à un si haut degré la nature humaine, il serait difficile de ne pas rappeler une fois encore le nom de M. de Montyon.

Après avoir admiré les belles actions que nous proclamons ici chaque année, notre admiration remonte naturellement au génie heureux qui a mis cette suite, cette grandeur, cet ensemble dans l'art de faire du bien aux hommes.

Je dis cet ensemble. En effet, les institutions diverses qu'il a fondées tiennent les unes aux autres, et ne forment toutes qu'une institution immense en faveur du pauvre.

Le pauvre est malade, M. de Montyon lui a préparé des secours pour ses maladies ; le pauvre se livre à des arts souvent insalubres, M. de Montyon a chargé une autre académie d'assainir ces arts, de rendre l'art de guérir plus constamment utile, de jeter les bases solides de la science du bien public ; enfin, il vous a confié, messieurs, le soin plus doux, et sans doute non moins important, d'améliorer les mœurs par les lettres, et les lettres elles-mêmes par l'exemple, toujours présent, des vertus du pauvre.

M. de Montyon a reculé toutes les limites connues de la bienfaisance.

Il avait vu le peuple, sous l'influence d'une religion toute d'amour, faire de l'humanité la charité ; et cela seul lui avait tout appris, car la charité est tout.

Bossuet a dit : « La pitié est le tout de l'homme ; » et

Newton termine l'un des plus beaux ouvrages qui soient sortis de la main des hommes, par ces paroles : « Sans la charité, la vertu n'est qu'un vain nom. »

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique de 1843.

MÉDAILLES DE MILLE FRANCS.

Dominique-François-Marie LAURY, né à Longwy (Moselle) le 5 septembre 1791, actuellement garde champêtre à Fontainebleau. — Ce n'est pas le courage du soldat que l'Académie avait mission de récompenser dans le sieur Laury, ancien militaire, mais c'est le dévouement du citoyen, l'humanité du noble cœur, qui méprise sa propre vie et met celle des autres à si haut prix.

Dès l'âge de dix-sept ans, Laury, tambour dans un régiment, se distingua au siége de Saragosse; quelques mois après, il montra également la plus grande bravoure à l'attaque du couvent de Montetalevo (Espagne), montant le premier sur la brèche, entraînant ses camarades par son exemple, contribuant enfin au succès de l'attaque.

Deux ans plus tard, on le retrouve à Coïmbre (Portugal), battant le ralliement sous le feu de l'attaque.

En 1813, il traverse le Bidassoa à la nage, ayant sa caisse sur la tête ; il bat la charge, détermine les grenadiers français à passer la rivière à sa suite au gué, et la position occupée par les Espagnols est emportée.

En 1814, dans la glorieuse et fatale campagne de France, lors d'une sortie du siége de Soissons, il fait à lui seul seize prisonniers.

Enfin le 10 juin 1815, au pont d'Ouarre (Belgique), le porte-aigle du régiment, se voyant pris et blessé mortellement, jette, avant d'expirer, son drapeau dans la rivière. Cette dernière pensée, ce dernier mouvement de l'honneur, sont encore dépassés par Laury. Il ne lui suffit pas que l'aigle française ne soit pas tombée captive aux mains de l'ennemi, il veut la remettre en des mains françaises ; il se précipite dans la rivière sous le feu meurtrier de l'ennemi, ressaisit le drapeau, et le remet sur l'autre rive au colonel Morisse, qui reçoit en même temps la mort d'une balle qui l'atteint à la tête.

L'antiquité n'offre point de figures plus héroïques que celles de ces trois hommes risquant ou sacrifiant leur vie à la conservation de leur drapeau. Et pourtant nul ne sait leur nom, tant l'héroïsme est chose commune dans nos armées.

La seconde partie de la vie de Laury est consacrée aux actes d'humanité et de dévouement que l'Académie a plus particulièrement mission de proclamer.

Depuis 1820 jusqu'en 1833, à plusieurs reprises différentes, Laury s'est précipité dans la Seine pour sauver des personnes qui se noyaient. Il a été assez heureux pour en sauver ainsi une dizaine. Dans toutes ces occasions, avec des circonstances et des périls divers, il a montré le même courage spontané, le même instinct héroïque, le même oubli des précautions qui pouvaient diminuer son danger.

Enfin, le 9 août 1842, Laury rencontra sur le chemin de Montereau la voiture d'un habitant de Fontainebleau dont le cheval s'emportait. Le conducteur, incapable de le maîtriser, voulut sauter à terre ; mais il tombe à la renverse, le corps dans la direction de la roue. A ce moment, Laury, par un mouvement prompt comme l'éclair, s'élance à la tête du cheval, l'arrête en lui comprimant

fortement les naseaux avec ses deux mains, et, quoique blessé d'un coup de timon dans la poitrine, il le maintient ainsi jusqu'à ce que le conducteur se fût dégagé de sa terrible situation [1].

L'Académie a accordé à Dominique-François-Marie Laury une médaille de 1,000 francs.

Anne Catton, âgée de cinquante-quatre ans, née et demeurant à Jussey, arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône. — Depuis vingt et un ans, Anne Catton, pauvre journalière de la commune de Jussey, a pour ainsi dire adopté une famille d'individus aveugles, idiots et scrofuleux. Elle nourrit, soigne, console ces malheureux qui ne lui appartiennent par aucun lien de parenté, de reconnaissance ou de réciprocité d'affection, qui ne peuvent pas même récompenser son admirable dévouement par leur gratitude ou leur amitié. La mère était idiote et presque aveugle ; le fils est idiot, paralysé, hors d'état de se suffire à lui-même ; le père était un pauvre mendiant, rongé de plaies scrofuleuses, horribles à voir et à approcher. Ainsi, pendant vingt et un ans, Anne Catton a attaché sa vie à la plus grande des misères humaines, et son admirable charité ne s'est pas démentie un seul instant, n'a reculé devant aucune fatigue, aucune répugnance, aucun sacrifice. La vie déjà si dure que lui avait faite sa pauvreté, elle l'a rendue plus dure encore pour soulager la détresse de ses infortunés protégés. C'est en se levant plus tôt, en se couchant plus tard, en mangeant à la hâte, en se dérobant tous les instants de repos accordés aux ouvriers après le repas, qu'elle trouve le temps de remplir ses pieuses

1. Faits attestés par M. Michaux, procureur du roi, par M. de Cournon, sous-préfet à Fontainebleau, par M. Dudouit, maire, et par un grand nombre d'habitants.

fonctions de garde-malade et, pour ainsi dire, de mère. C'est à la nuit qu'elle court à la fontaine laver chaque soir le linge qui lui sert à panser leurs plaies. L'été, lorsque les travaux de la campagne la forcent, pour gagner sa journée, à sortir de sa petite ville, elle trouve le moyen de continuer à remplir sa tâche et de revoir au moins une fois dans la journée les malheureux qu'elle n'abandonne jamais. Elle s'offre à l'heure de son repas pour aller chercher le repas des ouvriers ou pour suivre les voitures de foin, de gerbes ou de vendange, pour aider à les décharger ; puis elle se rend en courant dans la maison Gramand, et, son emploi d'infirmière rempli, elle retourne à l'ouvrage. Le soir, sa journée finie, elle ira comme de coutume laver le linge de la famille, et le lendemain, avant le jour, elle pansera encore des plaies dont personne n'oserait approcher. Les jours, les semaines, les mois, les années, se sont succédé depuis bientôt un quart de siècle, sans épuiser, sans lasser jamais ce sublime dévouement. Le père et la mère Gramand sont morts depuis près de deux ans. Leur fils est resté, âgé de trente-huit ans, idiot de naissance, placé par ses infirmités et son défaut d'intelligence au-dessous de la brute, paralysé des quatre membres ; il n'a jamais connu que les sensations du froid et du chaud et les aveugles instincts de l'appétit et du sommeil. C'est à cette déplorable créature qu'Anne Catton a continué ses soins ; c'est en lui qu'elle a continué de voir son prochain, c'est envers lui qu'elle a si abondamment accompli le précepte[1].

Marie-Thérèse Caron, femme Révin, âgée de soixante-

1. Faits attestés par M. Amédée Thierry, le maire, le curé, les dames de charité de Jussey, les membres du bureau de bienfaisance, du conseil municipal, les voisins, les notables, près de cent signatures.

deux ans, domiciliée à Sus-Saint-Léger, canton d'Avesnes-le-Comte, arrondissement de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais. — La vie de Marie-Thérèse Caron rappelle la vie de ces saintes femmes dont parle l'Écriture ; c'est une vie de travail, d'hospitalité, de sacrifices domestiques, d'amour de Dieu, des pauvres et des petits enfants.

Il en coûte de sortir une telle vie de son humble et pieuse obscurité. Du moins nous tairons-nous sur les vertus domestiques de Marie-Thérèse, sur les souffrances qu'elle a dû supporter du côté de son mari, sur ses efforts pour le ramener au bien et à l'ordre ; sur la douceur, le support, la patience qu'elle a toujours opposés à ses mauvais traitements. Elle n'a fait en cela que remplir, dans toute son étendue, un devoir difficile et privé de toute consolation humaine.

Mais au delà même de la limite sacrée du devoir est la charité de Thérèse Caron envers un pauvre vieillard de quatre-vingt-quatre ans, habitant la même commune qu'elle, infirme, malade, dénué, abandonné de tous et même de ses parents. Il ne le sera pas de Marie-Thérèse ; elle se consacre à lui, le soigne comme son père, le veille la nuit, surmonte toutes les répugnances pour le soulager dans une maladie repoussante, lui donne son linge, et, quand elle n'a plus à lui donner, elle quête pour lui. Elle lui assure tous les secours de la religion, ensevelit son corps et l'accompagne à l'église.

En 1841, son indulgente vertu vient au secours d'une pauvre fille idiote, indigente et déshonorée. Elle la réconcilie avec sa famille, prépare la layette de son enfant et le porte au baptême, aussi bien vêtu que l'enfant de la famille la plus aisée de la paroisse.

Sa maison est ouverte à tous les malheureux ; étrangers, vagagonds, ceux qu'on repousse ailleurs, ceux qui

n'ont pas de quoi payer un gîte pour une nuit, trouvent un asile chez Marie-Thérèse, une part de son frugal repas, une place à son foyer, un accueil fraternel.

Mais les enfants surtout sont l'objet de sa tendre sollicitude; elle leur enseigne à lire, elle leur apprend le catéchisme et les prépare à leur première communion. Elle est toujours disposée à toute heure à recevoir chez elle les ignorants du village; elle leur explique les mystères de la religion dont son exemple leur montre la sainteté, et que sa ferveur leur apprend à aimer[1].

Thérèse Lefebvre, âgée de cinquante-quatre ans, née et demeurant à Dieppe (Seine-Inférieure). — Comme Thérèse Caron, Thérèse Lefebvre a consacré toute sa vie à l'exercice de la charité la plus généreuse. Née d'une famille pauvre et chargée d'enfants, elle fut, à l'âge de dix ans, recueillie par les époux Lameille, tailleurs à Dieppe, qui, n'ayant point d'enfants, se chargèrent de l'élever et lui apprirent leur état.

Cette bonne action n'a pas été sans récompense. L'enfant recueillie par charité est devenue à son tour la providence de ses bienfaiteurs ; elle les a soignés l'un et l'autre avec la tendresse de la meilleure des filles. La dame Lameille a succombé il y a déjà vingt-quatre ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie ; son mari, atteint après sa mort d'un asthme qui lui ôta les moyens de travailler, tombé dans l'indigence, ne dut qu'à Thérèse la conservation de son existence et les nécessités de la vie. Bientôt son mal s'aggrava : il devint incapable du moindre mouvement. Il est resté ainsi douze ans perclus sur un grabat. Le dévouement de Thérèse a

1. Faits attestés par le préfet du Pas-de-Calais, le maire, le curé de Sus-Saint-Léger et plus de cinquante signatures des habitants de la commune.

soutenu cette longue épreuve sans se lasser jamais. Sa tendre pitié a veillé constamment près du pauvre paralytique, pourvu à tous ses besoins, apporté à ses maux incurables l'assistance, les secours, les consolations qui les pouvaient adoucir.

Elle n'oubliait pas cependant les liens et les devoirs qui l'attachaient à sa propre famille. Dans une chambre voisine de celle où gisait le pauvre Lameille, Thérèse avait recueilli sa propre mère, pauvre femme chargée d'années et d'infirmités, ne quittant plus son lit, et qui, sans l'assistance de sa fille, eût été réduite à la plus affreuse indigence. Thérèse, sans autre ressource que le travail de ses mains, a suffi seule à cette double tâche. Confinée dans la société de ces deux êtres infirmes, elle leur a partagé ses soins avec une égale affection, et au prix de continuels sacrifices et souvent de dures privations, elle a su prolonger leur existence jusqu'à une extrême vieillesse. La veuve Lefebvre est morte en mai 1840, âgée de quatre-vingt-six ans; le sieur Lameille est mort en janvier 1841, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Thérèse n'a recouvré sa liberté que pour la consacrer à un plus grand nombre de malheureux. Visiter les pauvres et les malades, panser leurs plaies, pénétrer dans les plus obscurs réduits, y porter de bons conseils et des consolations, distribuer les aumônes qui lui sont confiées, ensevelir les morts, arracher de pauvres jeunes filles aux funestes influences des mauvais exemples et de la misère, telles sont, avec le travail qui la fait vivre, les œuvres qui remplissent les jours et les veilles de cette généreuse fille. On conçoit que, dans une vie ainsi consacrée, beaucoup d'actes charitables restent ignorés; mais tous ceux qui connaissent Thérèse attestent qu'elle n'a jamais été témoin d'une misère ou d'une souffrance

sans y porter remède, que personne n'a réclamé en vain sa prompte et active sympathie, qu'elle est l'instrument, le lien et comme l'âme de la charité d'un grand nombre de personnes et de presque toute sa paroisse.

Déjà, du vivant du sieur Lameille, elle avait recueilli à la fois cinq orphelines qui sont restées chez elle, les unes deux ans, les autres trois, une autre cinq; la dernière, presque dépourvue d'intelligence et incapable de se suffire à elle-même, est depuis dix ans à la charge de Thérèse.

Nous ne citerons plus qu'un exemple de son dévouement absolu au soulagement de l'humanité.

Acceptant la part la plus difficile des efforts tentés pour arrêter la contagion d'une affreuse maladie (la teigne) répandue dans les classes inférieures de la ville de Dieppe, elle s'est chargée de soigner les enfants atteints de ce mal, et c'est elle qui, chaque jour, les nettoie, leur applique les remèdes prescrits et panse leurs plaies.

L'on ne peut dire où s'arrêterait une si entière abnégation d'elle-même, si ses forces épuisées, sa vue affaiblie, sa santé détruite par l'excès du travail, par les veilles et les privations, n'annonçaient déjà une vieillesse hâtive pour laquelle Thérèse Lefebvre ne s'est réservé aucune épargne [1].

Il est sans doute des vertus plus éclatantes et qui frappent davantage l'imagination ; mais il y en a peu de plus difficiles, de plus méritoires, de plus utiles que cette longue et obscure pratique du bien, que cette vie

1. Faits attestés par M. le préfet de la Seine-Inférieure, par M. le maire de la ville de Dieppe, M. le curé de Saint-Jacques, M. l'aumônier de l'hospice, les dames et sœurs de charité, M. le président et MM. les membres du conseil des hospices et un grand nombre d'autres signatures honorables.

usée dans les détails de la charité, que ce renoncement et ce sacrifice sans réserve de soi-même aux autres.

Gabriel Dieudonné, âgé de cinquante-deux ans, né et demeurant à Lille, département du Nord. — Gabriel Dieudonné a commencé par être savetier. Il est devenu plus tard messager de quelques commissionnaires des villes voisines de la ville qu'il habite. Il fait maintenant partie, et depuis dix-huit ans, du corps des sapeurs-pompiers, toujours le premier lorsqu'il y a des services à rendre et des dangers à courir.

Sa nature généreuse se révéla de bonne heure. Dès l'âge de seize ans il prit à sa charge sa mère malade et refusa de la laisser entrer à l'hospice, quoiqu'il n'eût pour toute ressource que les produits si modiques de son humble métier. Plus tard il montra la même piété filiale envers sa belle-mère, la recueillit chez lui et la soigna jusqu'à sa mort.

Jusqu'ici Gabriel ne s'est acquitté que des devoirs de famille ; mais sa charité ne se renfermera pas dans ce cercle où la pénurie de sa position semblerait pourtant devoir la restreindre.

Un pauvre petit bossu, délaissé, sans ouvrage, se tenait dans les environs de l'échoppe où Gabriel travaillait habituellement : la pitié des passants était souvent stérile, et chaque jour n'amenait pas son pain pour ce malheureux. Gabriel recueillit l'infortuné, le logea, lui donna de l'ouvrage pour faire tomber dans sa main l'aumône sans humiliation, le soutint pendant plusieurs années, et ne lui retira son appui que lorsque par son *crédit* (l'autorité de sa vertu avait donné du crédit à Gabriel savetier) son protégé fut admis à l'hospice général.

Une jeune fille née de parents honnêtes, mais pauvres,

avait été séduite par un jeune homme d'une condition un peu plus élevée que la sienne. Le séducteur refusait de légitimer par le mariage la naissance d'une pauvre petite fille livrée, ainsi que sa mère, à la plus affreuse détresse. Gabriel consola la jeune femme, la secourut, la préserva du désespoir : il tint sur les fonts de baptême la pauvre petite fille, sourde et muette, accablée de maux affreux dès sa naissance ; il fit plus, il entreprit d'obtenir la réparation de l'honneur de sa protégée, et il y parvint. Deux autres enfants étaient nés de l'union que l'intervention de Gabriel avait rendue légitime, lorsque le mari succomba à une longue et cruelle maladie, durant laquelle s'étaient épuisées les ressources de la famille. Sa veuve restait chargée de trois petits enfants, dont l'aînée était à elle seule un terrible fardeau. Gabriel ouvrit sa maison à la veuve et aux trois orphelins, et, d'accord avec sa digne femme, partagea avec eux le pain qu'il gagne avec tant de peine.

La jeune sourde et muette, soignée par ses protecteurs comme leur enfant chérie, termina dans leurs bras sa déplorable existence. Un autre enfant de la veuve, tombé malade à son tour, éprouve sans l'épuiser la pitié du charitable ménage, et le *hasard* seul a fait découvrir ce long dévouement à ceux qui l'ont signalé à l'Académie[1].

Catherine Bourgoin, née en 1753 à Châtillon-le-Duc, domiciliée à Besançon, département du Doubs. — Catherine Bourgoin entra à l'âge de quatorze ans au service d'une famille (la famille Morel, de Besançon) composée du père, de la mère et de huit enfants en bas âge. Dès

1. Faits attestés par M. le préfet du Nord, M. le curé de Saint-Étienne, MM. les membres du bureau de charité, M. Leclerc, chef de bataillon des sapeurs-pompiers, etc.

cette époque commença pour elle une vie de privations et de sacrifices de toute nature. Ses maîtres, devenus vieux et infirmes, ne tardèrent pas à succomber; Catherine, qui les avait soignés jusqu'à leurs derniers moments comme une tendre fille, devint la mère des enfants orphelins, soutint leur courage, employa, pour leur procurer le nécessaire, le fruit de ses veilles et de ses économies. Plusieurs fois l'occasion se présenta de se créer un sort meilleur; mais sa sollicitude pour sa famille adoptive l'emporta sur tous ses intérêts, et toujours elle repoussa les propositions qui lui étaient faites.

Pendant le cours de la Terreur, elle dérobait au service de ceux qu'elle appelait ses maîtres quelques instants employés à adoucir par mille moyens ingénieux, par le sacrifice d'une portion de ses gages, les rigueurs exercées envers les malheureux qui, sous le nom de suspects, remplissaient les prisons. Elle a bravé beaucoup de périls, mue par cette courageuse pitié.

Aujourd'hui, elle n'a plus à sa charge que l'une des personnes de la famille Morel ; mais, pour comble de misère, elle est atteinte de paralysie. Catherine Bourgoin veille sur les derniers jours de sa dernière maîtresse comme elle a veillé sur ses premières années. Elle a maintenant quatre-vingt-dix ans, et il y a plus de soixante-quinze ans qu'elle suit d'un pas toujours égal cette longue carrière de dévouement [1].

Jeanne Drouino, de Paris, femme de chambre de mademoiselle Lauger, rue de l'Université, n° 2, dixième arrondissement. — Jeanne Drouino n'a obéi qu'à des sentiments naturels, elle n'a rempli que des devoirs de

1. Faits attestés par M. le préfet du Doubs, MM. les président et juges du tribunal de Besançon, MM. Ordinaire, de Gallerange, etc.

famille; mais elle a éprouvé ces sentiments, elle a accompli ces devoirs avec un degré de bonté, de dévouement et d'abnégation d'elle-même assez rare pour exciter l'admiration de tous ceux qui l'ont connue.

Depuis vingt-quatre ans elle soutient sa sœur et les enfants de sa sœur, sans se rien réserver pour elle-même. La seule portion de ses gages qu'elle détourne parfois de cette généreuse destination est employée à secourir d'autres malheureux étrangers, et souvent ingrats.

Jeanne Drouino ignore elle-même sa bonté. Elle ne comprend pas pourquoi sa sœur l'appelle un ange, pourquoi ses voisins lui montrent tant de respect. Comme une humble petite source limpide, mais cachée, elle répand la vie autour d'elle sans se montrer [1].

Marie-Thérèse Bœuf, née à Marseille (Bouches-du-Rhône) et y demeurant. — Marie-Thérèse Bœuf était depuis treize ans (en 1828) au service des époux Zibibbi, d'origine génoise, lorsque des revers imprévus renversèrent la fortune de M. Zibibbi. Pendant trois ans, Thérèse fut la seule confidente de ses maîtres. Elle leur demande de les servir gratuitement et parvient à dissimuler au dehors la gêne qui se faisait sentir dans l'intérieur.

Après trois ans d'une lutte inutile et désespérée, M. Zibibbi succomba à ses chagrins. Thérèse comprend qu'il ne s'agit plus pour elle de ne rien recevoir, et que maintenant il faut donner. Elle se dépouille de ses effets, elle vend sa chaîne d'or, qu'elle avait achetée du fruit

1. Attesté par mademoiselle Lauger, M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin, M. le baron Hyde de Neuville, M. Coquebert, payeur du département de Maine-et-Loire, M. Hamolle, médecin à Paris, M. le maire de Vannes, M. le curé de Saint-Patern, M. de Vannes, madame de Labaudière, M. l'abbé Hobeneck, prêtre trésorier de Saint-Germain des Prés.

de longues économies ; elle travaille jour et nuit ; elle multiplie les inventions ingénieuses pour se procurer un salaire qu'elle apporte tout entier à sa maîtresse. Elle accepte tous les genres d'ouvrages, réservant pour elle ceux qui sont pénibles et laborieux, donnant à sa maîtresse ceux qui sont agréables. Depuis douze ans que madame Zibibbi est veuve, le dévouement de Thérèse ne s'est pas démenti un instant. Durant ces longues années, les offres les plus séduisantes lui ont été faites ; ses talents, son intelligence, son beau caractère, ont tenté plusieurs familles de Marseille, qui lui auraient donné volontiers le gage le plus élevé que l'on donne dans la province. Plusieurs propositions avantageuses de mariage lui ont également été faites. Rien n'a pu ébranler un instant sa fidélité.

Une dame charitable de Marseille, mademoiselle Lautard, témoin de ce généreux dévouement, conçut la pensée de demander pour Thérèse un des prix Montyon. Accompagnée d'un ecclésiastique heureux de s'associer à cette œuvre, elle s'est présentée chez madame Zibibbi pour recueillir son témoignage. La bonne maîtresse n'a pas cru devoir taire à sa bienfaitrice la demande qu'on se proposait de faire en sa faveur. Thérèse, surprise et saisie, fond en larmes et s'écrie : « Oh ! mademoiselle, Dieu vous a envoyée comme un bon ange ; si je suis assez heureuse pour recevoir quelque argent, quoique je n'aie jamais cru l'avoir mérité, je vous en supplie, qu'il soit tout pour madame : je ne veux pas même le voir ni qu'il passe par mes mains ; tout pour madame[1] ! »

1. Attesté par M. le préfet des Bouches-du-Rhône, monseigneur l'évêque de Marseille, M. de Surian, député de Marseille, M. le maire et M. l'adjoint de la mairie, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, des magistrats, militaires, officiers de marine, notables, au nombre de quarante signatures des plus honorables de la ville.

Marie-Françoise-Florence Buard, née à Lavey-le-Monceau (Seine-et-Oise) le 22 janvier 1784, domiciliée à Paris, rue Saint-Honoré, nº 340, deuxième arrondissement. — Marie-Françoise-Florence Buard est entrée le 1er juin 1819 au service de M. Lubin, alors âgé de quatre-vingt-quatre ans; sa femme en avait soixante-quatre. M. Lubin est mort en 1830, âgée de quatre-vingt-quinze ans, admirablement soigné par Florence. Il laissait à sa veuve une fortune honorable, que son fils unique dissipa en peu de temps dans de mauvaises spéculations. Le fils Lubin s'enfuit en Angleterre, emportant, dans une banqueroute frauduleuse, les dernières ressources de sa mère et 2,000 francs que la pauvre Florence Buard lui avait confiés, fruit de ses longues épargnes.

Abandonnée de son fils, aveugle, octogénaire, privée de la raison par intervalles, madame Lubin ne connut pas toute l'horreur de sa position. On la fit subsister d'abord en vendant ses meubles, son argenterie, en s'imposant mille privations, en redoublant d'économie et de soins. Florence pourvut à tout, et sa maîtresse put croire encore à son ancienne aisance. Tout reste de fortune s'épuisa enfin, mais non l'intelligente et rare sollicitude de la vertueuse domestique. A l'aide de son travail et des dons de la charité privée, elle acheva l'œuvre qu'elle avait entreprise. Elle s'accoutuma à l'insomnie, à l'abstinence, aux exigences et aux inégalités d'un caractère aigri par la souffrance et d'un esprit affaibli par l'âge.

Lorsque, dans ses derniers jours, madame Lubin, étant tombée plus malade, semblait n'avoir plus absolument d'autres ressources qne l'hôpital, Florence en créa de nouvelles par son infatigable activité et son zèle assidu. Madame Lubin mourut dans son lit, chez elle, entourée de tous les soins de cette vertueuse fille, qui oubliait, en se sacrifiant à sa maîtresse, qu'elle-même

était sexagénaire, d'une santé délabrée par tant d'efforts, et privée, pour ses derniers jours, du pain qu'aurait dû lui assurer le travail d'une longue vie[1].

Anne Ribes, née et demeurant à Limoux (Aude), âgée de cinquante-six ans. — Un dévouement de la même nature que ceux que nous venons de raconter a fixé le choix de l'Académie sur Anne Ribes. Quelque grande que soit sa vertu, quelque touchante que soit sa bonté, nous ne lui consacrerons pas une bien longue notice; car il semble que son histoire soit faite d'avance par l'histoire de ses sœurs dans la charité. Nous ne nous plaindrons pas de cette heureuse monotonie : ces vies obscures et dignes d'admiration qui nous sont tout d'un coup révélées ont un même mobile intérieur qui doit se manifester de même au dehors. Ces belles actions ne sont semblables que parce qu'elles sont parfaites et qu'il est impossible de rien ajouter au dévouement de celles qui les ont accomplies.

Annes Ribes entra, à l'âge de dix-huit ans, au service de mademoiselle Marie Bourret. Elle y est encore, après trente-six ans d'un service complétement gratuit. Elle a consacré à sa maîtresse son temps, ses forces, toutes ses facultés ; elle lui a donné un petit capital de 500 francs, tout ce qu'elle possédait au monde. Maintenant qu'elle n'a plus rien à donner, elle intéresse la charité des autres au dénûment de sa maîtresse et la fait vivre par l'intérêt et la confiance qu'elle inspire.

Mademoiselle Bourret est aujourd'hui presque nonagénaire, paralytique ; ses besoins sont multipliés par ses

1. Attesté par M. le curé de la Madeleine, M. le curé de Saint-Roch, M. l'abbé Bussière, M. le docteur Delamare, M. Élie Petit, avocat à la cour royale, M. le juge de paix du deuxième arrondissement et un grand nombre de personnes honorables du quartier.

souffrances : mais Anne suffit à tout. Le seul sacrifice qui lui ait quelquefois coûté, c'est celui des moments qu'elle trouverait tant de bonheur à passer au pied des autels[1].

Etienne Garnavauld, né à la Bigottière, arrondissement de Laval, département de la Mayenne, le 24 juin 1801, et y demeurant.— Étienne Garnavauld, fils d'honnêtes laboureurs, ne reçut, dans son enfance, que des leçons et des exemples de religion, d'honneur et de vertu. A dix ans, il était déjà orphelin; placé comme petit domestique chez un fermier du voisinage, il ne négligea rien pour lui témoigner sa vive reconnaissance de ce qu'il avait bien voulu le prendre à son service. Il était à peine âgé de onze ans, lorsque la femme de son maître tomba dangereusement malade. Le généreux enfant court à minuit, par un froid rigoureux, chercher un médecin à une distance de deux lieues. Il suit à pied le médecin à cheval; fait ces quatre lieues en deux heures, mais il a la douleur d'arriver trop tard : la fermière était morte. Les jours d'Étienne furent en danger par suite de l'excès de fatigue qu'il avait bravée et aussi par le regret de n'avoir pu contribuer à sauver la malade.

Dix-huit mois après, il était encore au service du même maître, lorsque le feu prend dans une partie des bâtiments de la ferme. Étienne expose sa vie avec un courage héroïque ; après des efforts inouïs, aidé seulement de son maître, il parvient à arrêter le feu avant qu'il ait atteint les autres bâtiments de la ferme.

Plus tard, un pauvre journalier tombe malade dans une autre ferme où servait alors Étienne. Incapable

1. Attesté par M. le préfet de l'Aude, M. Guiraud, de l'Académie française, M. le maire de Limoux, député, M. le curé de Saint-Martin de Limoux.

d'aller plus loin, il se couche dans un coin d'une grange dont il trouve la porte ouverte : mais sa maladie est contagieuse ; maîtres, valets, camarades, tout le monde le fuit. Etienne seul court à l'homme abandonné, le soigne, le sert, l'assiste de toutes les manières, adoucit toutes ses angoisses et reçoit son dernier soupir et sa bénédiction. Alors encore sa tâche n'est pas terminée ; il construit un brancard sur lequel il dépose le corps du pauvre étranger, détermine avec grand'peine un de ses camarades à se joindre à lui pour le porter à la paroisse, et ne se sépare du mort qu'après avoir obtenu pour lui les prières de l'Église et la sépulture chrétienne.

Avec tant de vertu une qualité manquait à Étienne, la prudence.. A peine âgé de vingt-deux ans, il devient passionnément amoureux d'une jeune et jolie fille, sans aucun bien, sans état, sans énergie. Il l'épousa, et avec elle la misère et les soucis entrèrent dans son ménage. Il ne s'irrita point, il ne se découragea point ; il comprit qu'il ne devait compter que sur lui seul pour soutenir sa famille, qu'il vit s'accroître chaque année. Malgré ses efforts et les privations de toute espèce qu'il s'était imposées, ne vivant que de pain et de son détrempé d'eau, il avait bien de la peine à faire subsister sa femme et ses enfants. Il ne savait que labourer la terre et ne gagnait que 8 à 12 sous par jour ; bien rarement son salaire s'élevait jusqu'à 1 franc.

C'est dans cet intérieur si pauvre que, vers le commencement de l'hiver de 1830, Étienne recueillit la mère de sa femme, devenue veuve et sans secours. Il n'a pas de chambre, il n'a pas de lit, il n'a qu'à peine du pain. N'importe, il plante dans le coin le mieux abrité de sa cabane quatre piquets, y assujettit quelques planches, y rassemble tout ce qu'il a de meilleur coucher et y dépose sa belle-mère infirme.

Ce pauvre ménage se composa alors de huit personnes, cinq enfants dont trois ne marchaient pas seuls, la mère malade, et la grand'mère, qui dès lors ne quittait plus son grabat. Obligé de rendre à toutes ces faibles créatures des soins de tous les instants, tout travail salarié lui devenant à peu près impossible pendant le jour, il consacra la plus grande partie de ses nuits à tisser de grosse toile, seul moyen pour lui de gagner le pain de sa famille. En même temps qu'il se prive de sommeil, il se retranche également la nourriture. Il faut une part de plus à la grand'mère : Etienne la prend sur la sienne, déjà si réduite ; il prend la résolution de doneer tout son repas du soir à sa belle-mère, et pendant cinq ans il accomplit ce sacrifice, qu'on peut appeler héroïque si l'on proportionne l'admiration au sentiment qui l'inspire. Souvent, le soir, le pauvre Étienne se sentait près de succomber au sommeil, à la faim, à la fatigue ; alors il priait bien ardemment ; il regardait sa pauvre belle-mère, qui semblait heureuse d'être au milieu de sa famille, et il se remettait courageusement à son métier.

Cependant chaque année la nombreuse famille de Garnavauld s'accroissait encore, et sa femme, en donnant le jour à son huitième enfant, perdit totalement la raison. Le pauvre Étienne, frappé au cœur, ne trouva que dans sa foi la force de supporter ce nouveau coup. Pendant deux ans qu'a duré cet état de sa femme, il n'a plus un instant de repos ni de consolation ; sa santé ne résiste pas à tant de douleurs et de fatigues ; son sang se décompose, un mal affreux le prive de l'usage du bras gauche ; les chairs sont rongées jusqu'aux os, les os se carient, la souffrance est cruelle, le danger pressant. Étienne, courageux, résigné, continue à travailler de l'autre bras ; il fait à pied des courses de huit lieues par jour, afin de gagner quelque chose pour sa famille.

Sa probité est si bien connue, qu'on lui confie des sommes considérables pour les porter à de grandes distances. Mais malgré ses efforts, et même après la guérison de son bras, sa misère, augmentée par sa longue maladie, ne lui permet plus de payer son faible loyer. On lui donne congé. Il transporte sa famille dans une hutte abandonnée ; il y établit sa grand'mère avec des précautions infinies, lui donne la meilleure place, comme il lui consacre ses premiers soins, ces soins que le rapport de ses concitoyens appelle surhumains et qu'il est impossible d'énumérer.

En traçant ce récit fort abrégé d'une vie si douloureuse, le cœur se serre. On aurait besoin d'un rayon de soleil dans ce sombre tableau ; d'un instant de bonheur pour le pauvre Étienne. Ce besoin ne sera pas tout-à-fait trompé.

En 1842, Étienne est rétabli, sa femme a recouvré la raison, sa misère est un peu moins poignante. Ses enfants grandissent, les deux aînés des huit commencent à l'aider ; enfin, Étienne peut manger du pain à son appétit. Il se sent tout joyeux d'un tel changement. Il remercie le ciel avec effusion. Il est touchant à voir dans l'intérieur de son pauvre ménage, où la paix et l'union ont toujours régné, le soir, au milieu de sa femme et de ses nombreux enfants, à genoux par terre, la tête découverte, priant Dieu à haute voix auprès du lit de la grand'mère. Qui ne serait profondément attendri et édifié à l'aspect de cette humble scène de famille !

Dernièrement Étienne disait : « Ma belle-mère s'affaiblit chaque jour ; je crains bien que ma tâche envers elle ne soit bientôt terminée. Oh ! si j'avais été riche, la bonne mère n'eût manqué de rien. Du moins je ne l'ai jamais rudoyée, et je n'ai jamais souffert que mes enfants lui fissent la moindre peine. »

Il est presque superflu de dire qu'un si noble cœur n'a pas exclusivement concentré son dévouement dans le cercle de la famille. Quand on aime ainsi les siens, on n'est capable d'aucun égoïsme, même le meilleur.

Parmi les nombreux détails que le rapport soumis à l'Académie contient sur la charité de Garvanauld envers des étrangers, nous choisirons quelques traits.

Le 6 février 1832, au milieu de la nuit, un de ses voisins vint frapper à sa porte et le supplier d'aller chercher du secours pour sa femme en mal d'enfant et près de périr. La sage-femme demeure à une grande distance; la terre est couverte de neige et de verglas. Etienne n'a point de souliers, et l'on ne peut courir sur la glace avec des sabots. Étienne part nu-pieds; il fait ainsi un long trajet dans la neige, par la nuit profonde, il traverse la forêt, ramène la sage-femme, et la mère et l'enfant sont sauvés.

Au mois d'août 1833, dans le milieu de la nuit encore, il s'aperçoit que le feu a pris dans une maison isolée : il y court réveiller avec la plus grande difficulté les habitants profondément endormis, se précipite jusqu'à trois fois au milieu des flammes, et la maison s'affaisse dans l'incendie au moment où il en passe le seuil pour la troisième fois, emportant dans ses bras le dernier membre de la famille, un enfant encore endormi.

Au mois de mars 1835, le feu prend dans la forêt de Mayenne; c'est encore Garnavauld qui s'en aperçoit le premier, qui court prévenir les ouvriers, et, au travers des plus grands dangers, contribue à éteindre l'incendie.

En novembre 1836, il rencontre sur le chemin de la Bigottière un homme évanoui qui paraît avoir fait une chute ; il le ranime par ses soins, le relève, l'encourage, le conduit à sa cabane ; là, il le réchauffe, partage son

pain avec lui et ne lui laisse continuer sa route que lors que son état n'offre plus de danger.

En 1842, même rencontre ; un voyageur pauvre est trouvé dans un fossé ; il a l'air d'être tombé d'inanition ; il va périr. Étienne l'apprend, il accourt, il apporte le pain et l'eau dont il allait se nourrir lui-même ; le pauvre étranger revient à la vie et part fortifié [1].

Dans cette notice, trop longue peut-être pour le recueil auquel elle est destinée, nous avons été forcé néanmoins de négliger un grand nombre de détails qui, dans le récit naïf où elle est puisée, ajoutent beaucoup de traits distinctifs au caractère.

Nous terminerons notre tâche par une seule réflexion :

Dans les onze biographies que nous venons d'esquisser, tous les dévouements, hors un seul, ont eu, nous dit-on, la religion pour base, pour mobile et pour récompense. C'est une touchante preuve de plus de l'influence du christianisme sur les âmes, et cette nouvelle évidence d'une si salutaire vérité n'est pas une des moindres obligations de la société envers l'institution des prix Montyon.

1. Attesté par M. le curé, M. le maire et tous les habitants de la Bigottière.

ANNÉE 1844.

DISCOURS DE M. SCRIBE

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 29 août 1844.

J'aurais désiré pour moi, et surtout pour vous, qu'une voix plus imposante que la mienne vînt proclamer à cette tribune les noms de ceux qui ont remporté les prix de vertu fondés par M. de Montyon dans ce testament récompense et modèle à la fois de la vertu, ce testament, dont nous sommes les exécuteurs et dont les pauvres sont tous les légataires. Mais cet honneur, je ne l'ai point demandé ; je l'ai accepté, c'était mon devoir.

L'Académie nomme ceux qui doivent la représenter, et pour vous prouver que vous êtes bien ici dans une république... la république des lettres, des trois consuls qu'elle a choisis, l'un est, dans ce moment, un ministre du roi, l'autre est un poëte, le troisième un auteur dramatique, et cette dignité temporaire dont mes collègues ont daigné m'honorer vous dit assez qu'on ne reconnaît dans cette enceinte aucune espèce d'inégalité... Je me trompe, messieurs, il y en a une qui existera toujours, celle des talents.

L'illustre orateur qui m'a précédé à cette tribune avait une tâche facile... il avait à vous parler de l'éloquence !...

C'était rester dans sa sphère, c'était, pour ainsi dire, ne pas sortir de chez lui ; mais pour moi, habitué aux jeux de la scène et aux fictions du théâtre, venir vous retracer des misères véritables et des douleurs qui ne sont pas feintes, porter au milieu de vous une parole grave et sévère, c'est une mission qui n'est pas la mienne, et je regrettais de n'avoir pas plutôt à vous tracer quelque drame où je fusse moins faible et moins inhabile, lorsqu'en parcourant ces annales où brillent taut de péripéties naïves et touchantes, tant de scènes presque invraisemblables de dévouement, de persévérance et d'abnégation, il m'a semblé que ce simple récit, déroulé à vos yeux, était le drame le plus beau, le plus pur, le plus instructif à vous offrir... drame qui ne ressemble à aucun autre ! car ceux qui le racontent sont véridiques ; ceux qui y paraissent, sublimes ; ceux qui l'ont écouté, meilleurs !

David-Pierre Lacroix est né à Dieppe, et Dieppe s'en félicite, car, depuis qu'il existe, David Lacroix a préservé de la mort cent dix-sept malheureux... Oui, messieurs, *cent dix-sept* de ses concitoyens dont il est le sauveur ; et si vous demandez quel est son état, on vous dira presque qu'il n'en a pas d'autre. David Lacroix est un homme simple et sans prévoyance, qui n'a jamais pensé à lui ni à son avenir ! Sa tâche de chaque jour, c'est sa vie qu'il expose pour ses concitoyens.... et sa tâche... il l'a commencée de bonne heure, car à seize ans son coup d'essai pensa lui être fatal. En atteignant le rivage avec celui qu'il venait de sauver, il perdit connaissance, et pour le rappeler à la vie, pour lui faire rendre l'eau qu'il avait bue, ceux qui lui portaient secours ne trouvèrent rien de mieux, dans leur ignorance, que de le suspendre la tête en bas... c'est-à-dire de lui

donner une appoplexie... il en devait mourir! Mais rassurez-vous... trop de jours dépendaient des siens pour que Dieu ne lui vînt pas en aide... Et il semble que cet homme généreux ait fait vœu de consacrer aux périls des autres cette vie qu'un miracle venait de lui rendre.

Dès qu'un orage se prépare, dès qu'un bateau pêcheur apparaît au loin, battu par la tempête, David Lacroix est là, debout sur la jetée, sentinelle avancée, épiant le danger, et au premier cri d'alarme il est à la mer!

Ainsi le flambart *le Saint-Charles* de Calais, qui avait six hommes d'équipage, *le Saint-Jean* de Boulogne, quinze, et *la Catherine*, quatorze; ainsi, le bateau de pêche *le jeune Henri*, qui portait vingt-cinq personnes à bord... se seraient perdus corps et biens, si David Lacroix n'avait été, au milieu d'une mer furieuse, leur porter à la nage une amarre qui les sauva et les fit entrer au port.

En novembre 1841, par un coup de vent terrible, un brick anglais nommé *Ver* allait être jeté contre les rochers, à l'est de Dieppe. Aux cris d'effroi qui s'élèvent, David Lacroix, qui demeure au bord de la mer, s'élance hors de chez lui, malgré sa femme et ses enfants, car David Lacroix est marié, messieurs, et ceux pour qui il allait exposer ses jours n'étaient pas ses compatriotes... Huit hommes, qui composaient l'équipage, sont sauvés par ses efforts et ceux de ses camarades. Mais le capitaine est resté le dernier sur le brick, et la mer devient à chaque instant plus furieuse.

David Lacroix, quoique déjà blessé à la jambe, se précipite de nouveau vers le navire; il y monte, enlève le capitaine, qu'il ramène à la nage, et quelques minutes après le bâtiment était en pièces et ses débris flottaient sur l'eau.

Vous croyez peut-être que David Lacroix regarde son œuvre comme terminée !... Non, d'autres devoirs lui restent encore à remplir... Celui qu'il vient de sauver a tout perdu... il n'a plus d'asile. Lacroix lui en offre un... Le capitaine anglais est devenu son hôte... Il le garde plusieurs jours... il partage avec lui son feu, son pain, ses vêtements... il ne voit dans un marin comme lui, dans un marin anglais, qu'un frère et qu'un ami !

Je vous ai dit que David Lacroix était un homme simple, sans défiance, sans prévoyance, qui a fait son devoir, et qui le ferait encore, même aujourd'hui !

Le capitaine anglais est parti dispos et bien portant, et Lacroix reste chez lui malade... car sa jambe gauche a manqué d'être fracassée, et il lui faut trois mois pour guérir ses blessures.

A peine rétabli, et pour réparer le temps perdu, il sauve sept hommes du brick français *la Mauve* de Saint-Malo, capitaine Juhel, qui, jeté à la côte, allait périr ; et comme si l'intrépide Lacroix était né pour combattre et vaincre les éléments les plus furieux, dans l'année où nous sommes, en mars 1844, un incendie éclate à bord de la goëlette *l'Active*, et ce qui redoublait les alarmes, c'est qu'il y avait dans le port trente ou quarante navires prêts à partir pour Terre-Neuve. L'incendie pouvait les atteindre... Pas un moment à perdre, et tous ceux qui étaient à bord du navire enflammé s'étaient hâtés de l'abandonner.

Ce feu si terrible que chacun fuyait, voici quelqu'un qui y court ; il descend par un sabord où son corps pouvait passer à grand'peine, et, au risque d'être suffoqué par la fumée ou dévoré par les flammes, il travaille tranquillement et arrête l'incendie.

Cet homme, qui semble vivre dans le danger, vous l'avez déjà reconnu... c'était celui que la ville de Dieppe

nommait *le Sauveur*... Aussi lorsque le roi, qui ne laisse aucune gloire du pays sans récompense, eut envoyé au brave marin la décoration de la Légion d'honneur, elle lui fut remise devant les troupes sous les armes, aux acclamations de la population entière, et, selon l'expression de M. le maire de Dieppe, ce fut un jour de fête nationale.

Tous ces traits, messieurs, et bien d'autres encore nous sont attestés par ceux-là mêmes qui, chaque jour, en furent les témoins... par les magistrats et les habitants de Dieppe. Parmi tant de signatures, il en est une que nous avons lue avec un pieux respect, et qui, à défaut de toute autre, aurait suffi pour notre conviction! Cette signature, pour ne pas dire cet ordre, est de la petite-nièce de M. de Montyon, madame de Balivière, aujourd'hui religieuse à la congrégation de Notre-Dame du Roule.

L'Académie décerne à David Lacroix un prix de 3,000 francs.

Ne croyez pas cependant, messieurs, que ce genre de dévouement soit rare dans notre pays. Il est des peuples chez qui tout est réfléchi et calculé, même les bons sentiments. En France, tout est d'élan et d'inspiration... on réfléchit après ; mais on est humain et brave d'instinct. Aussi vous concevrez aisément que l'Académie ne puisse récompenser tous les traits d'humanité et de courage qui lui ont été signalés... Elle a dû choisir, et son choix s'est arrêté sur Pierre Thiane, dit *Cayanne*, ne à Moissac, département de Tarn-et-Garonne. Comme David Lacroix, c'est un intrépide marin, et comme lui il n'a jamais craint d'exposer ses jours... Le théâtre est moins vaste, le courage est le même... Ce n'est plus l'Océan, c'est le Tarn, c'est la Garonne, qui sont témoins des traits les plus héroïques.

Neuf fois de suite, il se précipite dans le Tarn pour arracher à une mort certaine neuf malheureux que l'un après l'autre il ramène au bord.

Pendant trente ans, on le trouve toujours prêt à répondre aux cris de détresse des naufragés; et enfin, en 1842, au moment où il travaillait comme ouvrier dans la commune de Malauze, il entend plusieurs voix appeler du secours.. Un jeune homme de quinze ans, l'espoir de sa famille, venait de tomber dans un endroit où la Garonne offre le plus de danger. Il luttait en vain contre l'impétuosité du fleuve qui l'entraînait! Trente personnes, témoins de son agonie, poussaient des cris de désespoir et n'osaient le secourir.

Cayanne, qui vient de quitter son ouvrage, arrive haletant, couvert de sueur... Il ne réfléchit pas que les eaux glacées du fleuve peuvent lui donner la mort... Il ne pense pas au danger qui le menace, il ne voit que celui de la victime et se précipite tout habillé. Quelques minutes après il avait rendu un pauvre enfant à sa famille; mais lui, il était perdu pour la sienne. Son dévouement lui avait coûté cher.... Des fièvres intermittentes ont épuisé ses forces, et des douleurs cruelles l'ont forcé de renoncer à ses travaux.

L'Académie accorde à Pierre Thiane, dit Cayanne, un prix de 2,000 francs.

C'est peu, sans doute; mais songez, messieurs, qu'il est encore d'autres actions à récompenser, qui, pour être moins éclatantes, n'en sont pas moins héroïques et moins sublimes.

Les actes de courage brillent au grand jour, ils éclatent à tous les yeux... Les vertus dont je vais vous parler se cachent, et il faut aller les chercher... Si elles sont trahies, c'est par le pauvre qu'elles ont secouru, par

l'orphelin qu'elles ont recueilli, par le malade dont elles ont pansé les plaies... C'est la reconnaissance qui seule les dénonce à notre admiration.

Telle est dans les communes de Bourg-lez-Valence et de Châteauneuf, département de la Drôme, une pauvre femme qui est la sœur de charité, l'institutrice et la providence du canton: c'est Julie-Jeanne Mazade. A peine a-t-elle même de quoi vivre, et elle porte secours à tout le monde... Sa bienfaisance a su se créer des ressources, non pour elle, mais pour les autres. Son humble chaumière s'est transformée en hospice et en salle d'asile.

Y a-t-il un malade dans le village, Jeanne va à Valence chercher un médecin. Les médecins ne refusent point Jeanne; ils viennent! Pour les soins à prodiguer, pour les nuits à passer, c'est Jeanne qui s'en charge; et cette charité de tous les instants, ce dévouement constant, infatigable, tout le monde s'en étonne, excepté elle. C'est son droit, c'est son privilége; tous les malheureux lui appartiennent.

Une nuit, un grand bruit se fait entendre dans le village. C'est une pauvre femme dont le désespoir et la misère ont égaré la raison ; elle est prise d'un accès de folie, de folie furieuse ; elle menace les jours de son mari, de ses enfants ; personne n'ose en approcher. — Jeanne, Jeanne, venez !... — Et Jeanne accourt. Ses soins et l'ascendant de sa parole contiennent et calment cette malheureuse insensée qui bénit Jeanne, comme si elle avait sa raison. Mais ce n'est rien encore : cette femme ne peut rester au village, elle ne peut y être soignée. Il faut la faire admettre à l'hospice Saint-Alban, près de Grenoble. Mais comment l'y conduire? De Bourg-lez-Valence à Grenoble il y a plus de dix-huit lieues. Dix-

lieues à pied ! car on n'a pas les moyens de voyager autrement ; et à chaque moment les accès de fureur redoublent. L'insensée a tenté d'étrangler son vieux père et a déchiré avec ses dents la joue de sa sœur qui l'embrassait. Comment, pendant dix-huit lieues, lui servir de compagne et de guide ! Qui oserait le tenter ? — Moi, dit Jeanne, je partirai. — Et elle part ! Je ne vous parle point de ses jours qu'elle expose, je vous ai dit qu'ils appartenaient aux malheureux. Mais, pendant ce long voyage, que de soins, que de patience, que de dévouement sublime ! On le conçoit pour son père ou pour son enfant ; mais pour un étranger ! Ah ! c'est que pour Jeanne il n'y a pas d'étranger ; tout ce qui souffre est de sa famille.

Et cette famille s'augmente chaque jour, car la maladie envahit le pays. Il faut du linge, des médicaments ; elle les trouvera. Il y a à Valence un homme qui a compris le dévouement de Jeanne, et qui est digne de s'associer à ses vertus. Cet homme, dont nous trahirons le nom, c'est le docteur Salette. C'est à lui que Jeanne a recours ; et, forte de ses conseils et de son appui, elle court au chevet du pauvre et de l'ouvrier. Là, ce sont des maladies longues et pénibles, elle les soigne ; contagieuses, elle les brave ; repoussantes, elle ne les voit pas. La charité ne voit rien... que l'infortune à secourir.

Là, c'est une jeune fille de huit ans, Joséphine Clerfont, atteinte d'un mal au pied tellement grave, qu'on juge l'amputation inévitable. Jeanne seule ne désespère point, elle parcourt tous les jours l'espace d'une lieue pour venir panser la pauvre enfant, dont les parents habitaient une cabane près de l'Isère ; et quand elle voit enfin son zèle et ses efforts insuffisants contre les progrès du mal, elle songe à sa providence, au docteur Salette, qui

seule sauvera sa malade ; mais pour cela il faut la conduire près de lui, la lui amener tous les jours ; et le docteur est loin. Il demeure à Valence, et la jeune fille ne peut marcher. Jeanne trouvera encore des moyens de transport. Sa charité est une puissance à laquelle chacun obéit ! Par un impôt volontaire qu'elle vient de créer, tous ceux dans le village qui sont assez riches pour avoir charrette transporteront tour à tour à la ville la jeune fille, que Jeanne escorte et surveille à pied.

Joséphine Clerfont n'est pas la seule à qui Jeanne a servi de mère. Elle avait déjà, depuis longtemps, recueilli et pris à sa charge trois petites filles appartenant à des familles pauvres et nombreuses, lorsque au mois d'octobre dernier un malheureux fermier, poursuivi par des créanciers impitoyables, se jette, dans son désespoir, sous la roue d'une voiture et meurt, laissant une femme enceinte et quatre enfants. Jeanne prend les quatre enfants : elle les élèvera : comment ? Dieu y pourvoira ; car sa charité ne s'étend pas seulement sur ces enfants qui sont devenus les siens, mais sur tous ceux du pays, qui, pendant que leurs parents sont à l'ouvrage, trouvent chez Jeanne un asile, des soins, de l'instruction, et mieux encore, l'amour de Dieu, qu'elle leur enseigne par ses paroles et par son exemple.

Vous vous demandez, ainsi que nous, messieurs, comment une pauvre femme, qui n'a d'autre bien que le produit de son aiguille, peut suffire à tant de bienfaits, et comment elle peut vivre. Hélas ! c'est à peine si elle vit, et les austérités des plus saints anachorètes n'égalent point les privations qu'elle s'impose.

Un magistrat de Valence, dont j'emprunte le récit, a rencontré dernièrement Jeanne, pâle et se soutenant à peine, non que ce soit une femme qu'aucune douleur morale puisse abattre, mais elle cédait en ce moment à

une faiblesse, à un anéantissement physique indépendant de sa volonté et de son courage; et, pressée de questions, elle avoua enfin, avec une émotion qu'elle cherchait de son mieux à surmonter, mais que trahissaient de grosses larmes, *qu'elle n'avait pas de quoi manger !*

Quoi, vous, Jeanne! qui avez séché tant de pleurs, vous pleurez ! Vous qui avez donné du pain à tant de monde, vous n'avez pas de quoi manger ! Ah ! que d'ici à quelque temps, du moins, ce mot cruel ne sorte plus de votre bouche. M. de Montyon avait pensé à vous; il vous avait devinée. Recevez ces 3,000 francs qu'il vous envoie! Et vous, pauvres enfants qu'elle a recueillis, malades qu'elle soigne, indigents qu'elle fait vivre, vous voilà riches pour quelques jours : Jeanne a 3,000 francs.

Vous remarquerez, messieurs, que toutes les passions, même celles du bien, portent avec elles un caractère d'exaltation. La vertu elle-même s'exagère ses devoirs et ne croit jamais avoir assez fait pour les remplir.

Ce que Jeanne Mazade fait pour son village, Germaine Paris le fait pour sa famille et pour tous les siens.

Germaine est une ouvrière dévideuse de coton à Arcis-sur-Aube. A l'âge de seize ans elle a perdu sa mère ; elle reste l'unique soutien de son père et de neuf frères et sœurs. Mais Germaine gagne 40 à 50 centimes par jour ; et, grâce à ce revenu, elle ne désespère pas de soigner, d'élever et d'établir ces pauvres enfants dont elle se regarde comme la mère. Et puis elle a un oncle, son oncle Deschamps, un soldat qui montera en grade et lui viendra en aide. Or, ce que je vous raconte se passait en 1814. Un soir, après une grande bataille livrée contre les Russes, on frappe à la chaumière de Germaine. C'est son oncle le soldat dangereusement blessé ; il a

perdu un bras, et ne peut plus rien faire, pas même se battre. Il s'appuie sur sa femme, accablée comme lui par la maladie et la misère, et tous deux viennent demander un asile et du pain à leur nièce, qui s'écrie : « Entrez, mes bons parents ! » Et Germaine ne pense qu'au bonheur de voir tous les siens réunis autour d'elle. Elle travaillait le jour, elle travaillera la nuit ; c'est son devoir, elle le fera ; et cette résolution n'est pas l'effet soudain d'un enthousiasme passager : voilà trente ans, messieurs, trente ans que cela dure. La femme du soldat est morte, mais le vieux soldat existe encore. Avec les années se sont augmentés ses maux, ses besoins et le zèle de l'ange qui veille sur lui ! Germaine a établi ses frères ; elle a marié ses sœurs, et ne s'est pas mariée. Germaine, qui eût été une si bonne épouse et une mère si tendre, a renoncé au bonheur du ménage et aux joies de la famille. Elle en a une que Dieu lui a envoyée, et elle n'en veut pas d'autre. Je me trompe, messieurs : près d'elle sont deux vieilles voisines infirmes, paralytiques, aveugles. Germaine se fait leur servante. Il lui reste du temps et des soins pour toutes les misères. Quant aux siennes, elle n'y a jamais pensé, tant sa foi est ardente, tant la charité lui paraît une mission sainte qu'elle est appelée à remplir !

Sa récompense n'est pas de ce monde, messieurs : Dieu seul peut payer tant de vertus ; et, en lui décernant un prix de 2,000 francs, nous avons fait comme Germaine, nous avons pensé, non pas à elle, mais à ceux qui l'entourent.

Outre les quatre grands prix dont je viens de vous parler, l'Académie a accordé cette année seize médailles, les unes de 1,000 francs, les autres de 500 francs, car l'année a été riche en belles actions, et je voudrais bien

vous les dire toutes ; mais, avare de l'attention que vous daignez me prêter, je crains d'en abuser ; et vous concevez alors la peine que j'éprouve, non pas à choisir, c'est facile, mais à passer sous silence tant de traits généreux.

A Auxerre, c'est la femme POTENOT, qui a cinq enfants et qui n'a pas tous les jours du pain à leur donner. Elle vient implorer une grâce... laquelle ? Elle désire sans doute que la charité publique se charge d'un ses cinq enfants qu'elle ne peut plus nourrir ? Non, elle vient en demander deux autres ! deux orphelins qui appartiennent à ses anciens maîtres ; elle se plaint et crie à l'injustice, parce qu'on ne lui en accorde qu'un seul.

A Savenay, c'est Mathurine MÉHA qui se dévoue pour son frère.

A Compiègne, c'est Marie PAUL qui résiste à toutes les offres de fortune pour consacrer sa jeunesse et sa santé à sa maîtresse, en proie à une maladie épouvantable et hideuse, dont M. de Maistre nous a dépeint les horribles effets dans *le Lépreux de la cité d'Aoste.*

Dans le Calvados, à Bayeux, c'est Anne DESBUISSONS, jeune fille qui, à dix-sept ans, a quitté la ferme de son père pour entrer au service d'une famille, tombée plus tard dans l'infortune, et qu'elle soigne pendant trois générations sans un sou de gage, sans espoir de récompense. Elle fait plus, elle va vendre le champ qui lui revient de son père, pour nourrir son vieux et dernier maître ; et comme elle se hâtait de lui en rapporter le prix, la voiture qui la conduisait se brise... Anne Des-

buissons a les deux bras cassés au-dessus du poignet… Et quand son modeste héritage est épuisé, que va devenir la pauvre servante, qui, vieille elle-même, et désormais infirme, ne peut plus travailler? Comment nourrira-t-elle celui-ci auquel elle s'est dévouée ?.... Elle n'avait bravé jusqu'ici pour lui que la misère, la souffrance et le malheur ; plus courageuse encore, elle bravera les refus, le dédain, la honte !… Et les 1,000 francs de M. de Montyon sont tombés dans cette main généreuse qu'elle tendait, non pour elle, mais pour son vieux maître.

Auprès de ces tristes et sombres peintures, permettez-moi, messieurs, de vous offrir un tableau d'intérieur d'un autre aspect, tableau de mœurs naïves et patriarcales.

A Versailles, dans l'avenue de Saint-Cloud, n° 6, on voit une petite maison bien simple, bien propre et surtout bien tranquille… Le dernier étage ne compte que deux locataires. Madeleine Dubois, la plus jeune des deux, a quatre-vingts ans. Elle ne travaille plus, mais elle fut autrefois une bonne ouvrière, et elle a amassé une petite somme qui, placée en viager, lui assure un revenu d'à peu près cinq sous par jour… C'est peu pour tenir son ménage ; mais sa sœur aînée, Delphine Dubois, qui a quatre-vingt-un ans, est, grâce au ciel, bien plus riche qu'elle, riche du double : elle a par jour 10 sous de rente, placés de même en viager. Les deux sœurs ont réuni leur fortune et leur existence, comme leurs souvenirs et leurs peines… Que dis-je ? des peines, elles n'en ont plus… Seule on est pauvre, mais à deux quelle différence ! Chacune d'elles a une garde-malade, une servante, dont la seule occupation est de soigner et d'aimer

sa maîtresse qui le lui rend bien... Enfin, et dans un autre genre d'affection, c'est le ménage de Philémon et Baucis!... Mais quelque parfaite qu'on soit, on n'a pas toutes les vertus : Madeleine, la sœur cadette, aimerait volontiers le luxe et la dépense... Delphine est plus raisonnable : c'est tout simple, elle est l'aînée. Mais malgré l'économie sévère qu'elle apporte dans le ménage, la vie est chère à Versailles. Les étrangers y abondent, et les deux sœurs se plaignent du tort que cela fait aux rentiers! Elles voient avec effroi le désordre se mettre dans leur fortune et, avec le désordre, la détresse arriver.

Par bonheur le ciel avait placé près de nos octogénaires, et dans la même maison, une protectrice, un ange gardien, Catherine Chasseraie, veuve sans enfant, et maîtresse de son bien. Or, Catherine Chasseraie est à elle seule bien plus riche que nos deux sœurs réunies, car elle jouit d'un revenu perpétuel d'environ 30 sous par jour. Mais que faire de la fortune, si on ne l'emploie en bonnes œuvres?... Catherine, qui a vingt-cinq ans de moins que ses voisines, se dévoue tout entière à ces deux pauvres femmes qu'elle aime, parce qu'elles sont bonnes et aimantes; qu'elle respecte, parce qu'elles sont vieilles, et qu'elle traitera désormais comme ses parentes, parce que pour Catherine l'âge et le malheur sont une parenté.

Depuis ce jour, et il y a de cela neuf années, messieurs, Catherine s'est privée de viande et de vin pour en donner à ses deux filles d'adoption, qui ont aujourd'hui, l'une quatre-vingt-neuf ans et l'autre quatre-vingt-dix. Elles sont presque tombées en enfance; mais, comme aux jours de leur enfance, elles ont une mère qui veille sur elles, qui, aux dépens de son bien-être, les soigne, les nourrit, les entoure d'une exquise propreté et d'un confortable jusqu'alors inconnu... Et cependant

l'aînée des deux sœurs est parfois triste et pensive, parfois l'inquiétude vient sillonner son front d'un ride de plus... La vieillesse est prévoyante, et la pauvre femme, dont les 10 sous de rente sont placés en viager, craint pour l'avenir de sa sœur cadette. « Si je mourais, dit-elle de temps en temps à Catherine, j'emporterais avec moi tout mon bien ; je ne pourrais pas le laisser à ma sœur : que deviendrait-elle alors ?.... » Et Catherine se hâte de calmer ses alarmes, en lui disant avec confiance : « Soyez tranquille, mon enfant, je ne l'abandonnerai jamais.... car je suis riche ! oui, riche !... » La pauvre femme !... riche de ses privations... Et c'est pour venir en aide à son opulence que l'Académie décerne à Catherine Chasseraie un prix de 500 francs ! Quant à l'embarras que pourront lui causer ces capitaux inattendus, nous nous en sommes peu inquiétés ; nous connaissons la manière dont elle place son argent.

Mais à côté de ces vertus de la vieillesse, dernières lueurs dont s'éclaire, comme dit la Fontaine, *le soir d'un beau jour*, voici s'offrir à nous le dévouement et le courage d'un enfant, vertu qui apparaît et brille pour nous consoler de celle qui va s'éteindre !

Non loin de Paris, une jeune fille de douze ans, Louise-Hortense Boyer, qui habite Montfaucon, voit de pauvres enfants tomber et disparaître dans ce gouffre immense et infect, nouveau marais de Lerne, placé aux portes de la capitale, et où s'entassent chaque jour toutes les immondices de Paris. A l'aspect de ces abîmes pestilentiels, qui exhalent l'asphyxie et la mort, David Lacroix lui-même, et le brave Cayanne, ces hommes intrépides dont je vous parlais tout à l'heure, auraient peut-être hésité... La jeune fille n'hésite pas : « Je savais bien qu'il y allait de

ma vie, dit-elle plus tard, mais je ne pouvais pas laisser périr ces pauvres enfants. »

Trois sont ainsi sauvés par elle, et lorsque, en lui envoyant une médaille d'honneur, on lui fait demander ce qu'elle désire de plus pour récompense, elle implore une grâce, non pour elle, mais pour un coupable qui est presque de sa famille... Son beau-père, homme violent et emporté, dont elle a souvent subi les mauvais traitements, son beau-père, dans une querelle avec un de ses camarades, a porté à son adversaire des blessures qui ont occasionné la mort... Il a été condamné à huit ans de réclusion ; et, adoucissant la juste sévérité des lois, le roi, dans sa bonté, a diminué de moitié la peine, non pour lui, mais pour son enfant... Les vertus de la jeune fille ont racheté les crimes du père.

Et vous, par qui les fautes sont remises, courage, jeune fille, continuez! restez fidèle aux promesses de votre jeune âge, et que ces enfants que vous avez sauvés, que vos compagnes, voyant l'estime dont on entoure votre jeunesse, s'instruisent par vous aux actions courageuses comme aux nobles sentiments. On dit que le vice est contagieux, et se communique ; pourquoi le contact de la vertu ne produirait-il pas les mêmes effets ?

Vous le voyez, messieurs, j'avais raison de vous dire que l'année était bonne et la moisson abondante. En vain des esprits mécontents et frondeurs vous répètent chaque jour dans leurs écrits que l'égoïsme étouffe chez nous toutes les vertus... C'est calomnier le pays ! Çà et là la terre peut être inculte, mais elle n'est jamais stérile. De bons sentiments y germent toujours. Ce qui parfois les empêche d'éclore, c'est notre légèreté, c'est notre insouciance, et surtout, j'aime à le croire, l'ignorance des maux qui nous entourent.

Dans nos jours de détresse, nos pères s'écriaient autrefois : *Ah! si le roi savait!...* Il sait tout aujourd'hui : la tribune et les journaux lui disent la vérité, la vérité tout entière... pour le moins! Mais de nos jours, et avec plus de justice, on pourrait s'écrier : *Ah! si les riches savaient!* s'ils savaient, et puissent les nobles actions que je viens de vous raconter arriver jusqu'à eux, s'ils savaient que d'héroïsme obscur, que de sublime patience, que de vertus et de misère se taisent et se cachent dans les mansardes! S'ils savaient ce que les yeux du pauvre contiennent de larmes et son cœur de désespoir, s'ils savaient qu'il y a tel moment fatal où le secours le plus léger peut éloigner une pensée coupable! ils courraient sur-le-champ tendre la main au malheureux, l'arracher à sa ruine, et au crime peut-être!... Quelques gouttes d'eau tombées du ciel raniment et relèvent la plante qui se dessèche et va se flétrir!

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 29 août 1844.

Marie-Anne Desbuissons, âgée de soixante-huit ans, née à la Bazoque (Calvados), résidant depuis cinquante ans à Bayeux, même département, comme domestique de M. le docteur Vallée. — Marie-Anne Desbuissons est l'un des plus parfaits modèles d'un genre de dévouement si peu rare en France, que l'Académie, limitée dans les ressources dont elle dispose, est obligée, chaque année, après en avoir couronné plusieurs, d'en écarter du concours un plus grand nombre, et de choisir, parmi les plus éclatants, les plus persévérants, les plus douloureux.

Parmi ceux-là, sans doute, celui d'Anne Desbuissons tient le premier rang. Son dévouement a duré cinquante ans : il a embrassé toutes les générations et tous les membres de la même famille ; il a entraîné le sacrifice de tout le produit de son travail, de tout son patrimoine ; il a résisté aux plus rudes travaux, aux plus dures privations, à l'affaiblissement des facultés morales des objets de ses soins, à ses propres infirmités, aux suites funestes d'un accident, conséquence même de son dévouement. Elle a servi ses maîtres sans récompense ; elle leur a tout donné ; elle a travaillé pour eux ; enfin, quand elle n'a plus rien eu à donner, quand ses membres fracassés n'ont plus pu travailler, elle a mendié pour celui dont elle ne voulait pas confier les derniers jours à la charité publique.

Marie-Anne Desbuissons naquit en 1778 dans le Bocage, cette contrée qui rappelle d'héroïques souvenirs et de grandes âmes, dans une obscure condition. Sa famille était nombreuse et vivait de son travail, mais elle n'était pas dépourvue d'une certaine aisance. A dix-sept ans, lorsque Anne quitta le toit paternel, son père lui remit une petite somme de 140 francs qu'elle plaça chez ses maîtres en entrant à leur service. Ses gages furent fixés à peu près à la même somme, augmentée successivement plus tard, nominalement du moins. A dix-sept ans, avec une bonne santé, l'amour du travail, l'avenir était rassurant pour la jeune paysanne. Elle ne tarda pourtant pas à s'apercevoir que l'aisance dont paraissait jouir le docteur Vallée n'était qu'apparente, et qu'il était, en réalité, dans une position pleine de gêne et d'inquiétudes. Peut-être songea-t-elle à chercher une condition plus sûre ; mais six mois après son arrivée dans la maison, madame Vallée mit au monde une petite fille dont la naissance lui laissa une maladie cruelle et sans espoir. L'enfant

elle-même, née sous ces tristes auspices, ne semblait pas devoir conserver sa frêle existence. Dès ce moment le sort d'Anne fut fixé auprès de ces êtres souffrants. Quoique chargée seule de tout l'ouvrage de la maison, elle partagea ses soins entre le lit de la mère et le berceau de l'enfant; prenant à peine la nuit quelques instants de repos, elle soutint pendant quatre ans une fatigue au dessus des forces humaines. Au bout de ce temps, madame Vallée succomba à ses cruelles douleurs. Avant d'expirer, elle fit promettre à sa fidèle servante de ne jamais quitter sa fille ni son mari. Anne le promit, elle a tenu parole; elle a aimé d'un amour de mère l'enfant confié à ses soins, et que trente ans plus tard elle a eu la douleur de réunir à sa mère dans le même tombeau.

Dans l'intervalle, M. Vallée s'était remarié; sa seconde femme, atteinte d'une longue et incurable maladie, perdit, durant les dernières années de sa vie, l'usage de sa raison. Anne la soigna aussi, non pas peut-être avec la même tendresse, mais avec le même courage qu'elle avait montré pour sa première maîtresse. A cette époque, mademoiselle Vallée existait encore, et, avec elle, tout le bonheur que ses rares qualités pouvaient encore fixer dans sa triste maison; mais, après sa mort, le désespoir, l'affreuse misère, toutes les infirmités, toutes les privations[1], et la démence enfin, devinrent le partage de son malheureux père.

1. La ruine de M. le docteur Vallée a une origine singulière et touchante. M. Despréaux, oncle de M. Vallée et ancien lieutenant civil et criminel du bailliage de Bayeux, avait doté les hospices de cette ville d'un grand nombre de lits. Le frère de M. Vallée, ancien chanoine de la cathédrale de Bayeux, avait été chargé du payement des rentes pour l'entretien de ces fondations. Devenu hors d'état de les acquitter, par suite des événements de la première révolution, ses biens furent, à sa mort, insuffisants pour désintéresser les hospices.

Voilà le sort auquel Anne Dusbuissons, déjà âgée alors de soixante-quinze ans, fit vœu de se consacrer jusqu'à sa mort. Elle a tenu cette seconde promesse.

Nous ne nous appesantirons pas sur les détails de ce sombre tableau. Une grande partie des efforts et des sacrifices d'Anne ne seront jamais connus que de Dieu. Elle n'avait jamais touché un sou de ses gages, non plus que des cent quarante francs déposés chez ses maîtres en y entrant ; son petit héritage, en argent et en mobilier, leur avait été également abandonné ; une montre d'or lui restait, souvenir de sa mère ; elle y tenait plus qu'à tout le reste ; ne pouvant se résoudre à s'en séparer pour toujours, elle la met d'abord en gage, puis elle la vend ne pouvant la retirer. Enfin une petite maison lui restait dans son village ; sa famille la pressait de s'y retirer après la mort de son maître, âgé presque de quatre-vingt-huit ans. Anne avait cru pouvoir accepter cette espérance ; mais toutes les ressources de son maître sont épuisées ; il n'a plus d'asile que l'hôpital enrichi par sa famille ; Anne ne peut plus penser à l'avenir. Elle part pour son village, elle vend sa petite maison, elle en rapporte le prix avec une joie que comprendront les âmes sœurs de la sienne. Mais en approchant de Bayeux, le cheval qui conduisait la voiture d'Anne Desbuissons s'emporte, entraîne la petite voiture dans un fossé, et la pauvre Anne a les deux bras cassés au-dessus des poignets. Après deux mois d'atroces souffrances, Anne Desbuissons est condamnée à ne jamais retrouver l'usage du bras gauche ; elle soigne son maître avec le bras qui lui

M. le docteur Vallée était débiteur solidaire de ces rentes non payées. De là l'origine des nombreuses poursuites qui finirent par consommer sa ruine, surtout après que la mort de sa fille eut abandonné aux droits de ses créanciers les biens qu'elle possédait en propre et qu'il héritait d'elle.

reste ; elle repousse les instances qu'on lui adresse pour le faire transporter à l'hospice ; ce ne sera pas lui qui subira la honte de la charité publique, c'èst elle qui va mendier le soir pour lui. Ce dernier dévouement, plus difficile que tous les autres, Anne se l'est imposé pendant plus de dix-huit mois.

Enfin, le 19 septembre 1843, M. Vallée a expiré dans ses bras, sans pouvoir remercier même d'un regard intelligent sa généreuse bienfaitrice.

L'Académie a décerné à Marie-Anne Desbuissons une médaille de 1,000 francs. Elle n'a pas prétendu la récompenser. Le cœur se serre à la pensée d'une vie si uniformément douloureuse, et dont l'héroïsme ne peut faire oublier les souffrances. On aime à se rappeler du moins que la pauvre Anne est bien près du terme où l'attend une autre récompense [1].

Marie-Anne Prévost, âgée de soixante-neuf ans, née à Moyaux, canton de Thiberville, arrondissement de Bernay, département de l'Eure, actuellement à Rouen (Seine-Inférieure). — Voici une vie, au contraire, à qui tout a réussi dans l'exercice de toutes les vertus, qui a atteint son but, qui a recueilli le fruit de ses travaux et de ses sacrifices, qui a semé et moissonné dans la paix.

Marie-Anne Prévost, née d'une famille de cultivateurs aisés, entourée de bons exemples, éclairée par de pieux enseignements, a senti naître dès l'âge de onze ans la vocation qui l'appelait à aimer, à soigner et à instruire les enfants. Si jeune encore, elle réservait les heures de ses récréations pour les réunir autour d'elle et leur com-

1. Faits attestés par M. le maire et M. le sous-préfet de Bayeux et par un grand nombre de notables.

muniquer les petites connaissances qu'elle avait déjà acquises. Elle épargnait son pain pour le partager avec l'enfant du mendiant. L'époque de sa première communion accrut la ferveur de son zèle et augmenta le nombre de ses élèves et de ses protégés. A l'âge de dix-neuf ans, elle dut quitter cette douce existence ; elle entra, en qualité de femme de chambre, au service de madame de Plainville, à Pont-Audemer. Ses nouveaux devoirs ne changèrent rien à ses habitudes de charité ; elle sut les concilier, sans que sa maîtresse eût jamais à s'en plaindre, durant les vingt-huit ans qu'elle a passés à son service. Soit à Rouen, où sa maîtresse passait la moitié de l'année, soit à Pont-Audemer, sa chambre fut transformée en école de charité ; elle changeait d'élèves, mais non pas d'occupation. C'était le soir, après avoir conduit madame de Plainville dans le monde, qu'elle revenait s'occuper de ses enfants et des pauvres.

Marie-Anne Prévost était depuis vingt-huit ans au service de madame de Plainville, lorsque celle-ci mourut en lui léguant une rente viagère de 600 francs. Marie possédait déjà de patrimoine un revenu de 350 francs. Elle est devenue à la fois riche et libre ; l'emploi de sa fortune et de sa liberté ne peut être douteux ; elle emploie l'une et l'autre à étendre et à consolider son œuvre. Elle s'établit dans une maison, rue du Petit-Maulevrier, à Rouen, où elle recueillait déjà quelques pauvres jeunes filles ; elle en augmente progressivement le nombre, qui s'élève maintenant à quarante. Elle les reçoit depuis l'âge de trois ans, et les garde jusqu'à dix-sept. Elle leur donne les leçons élémentaires de lecture, d'écriture, de calcul. Elle leur enseigne le ménage et tous les ouvrages des mains par lesquels une femme peut gagner sa vie. Le chant des cantiques égaye le travail et élève la pensée.

La Société d'émulation de Rouen, témoin des heureux

résultats de cet établissement, a décerné à Marie-Anne Prévost une médaille d'or ; l'Académie française lui en a destiné une de 1,000 francs.

On a calculé que, dans le cours de sa vie, Marie Prévost avait donné le bienfait de l'instruction à plus de trois mille enfants des deux sexes. Et cependant ce n'est pas là tout son dévouement ; elle a encore trouvé du loisir et des ressources pour d'autres besoins ; les malades, les pauvres, les coupables même, l'ont toujours trouvée accessible. Parmi les divers moyens qu'elle a employés pour les secourir, les soulager, les ramener, il en est un dont l'ingénieuse simplicité devrait trouver des imitateurs.

Elle a loué à Pont-Audemer et à Rouen quelques chambres; elle les a meublées de ses meubles, et ces petits appartements sont momentanément à la disposition de ceux qui n'ont point d'asile. C'est une famille noble, mais ruinée ; c'est une femme au désespoir ; c'est une jeune fille qu'une faute a brouillée avec sa mère, et qu'elle réconcilie avec elle ; c'est une autre jeune fille qui retombe à plusieurs reprises dans des fautes diverses, qu'elle recueille toujours sans se décourager, qu'elle soustrait au châtiment, et qu'elle parvient enfin à ramener à un véritable repentir et à un durable amendement ; ce sont des familles entières de pauvres malades qu'elle abrite, qu'elle soigne, qu'elle nourrit dans leur convalescence, en retranchant sur sa propre nourriture. Et presque toujours le succès couronne sa persévérance; le bien-être de ses protégés est la récompense de ses sacrifices.

En comparant la vie de Marie-Anne Prévost avec celle de la pauvre Marie-Anne Desbuissons, on est frappé de l'inégalité de ces deux destinées, si semblables par le principe de leur dévouement. Il est évident que la vertu

ne conduit pas toujours au bonheur, de même que le crime ne conduit pas toujours au châtiment. « Le prix de la victoire n'est pas toujours pour celui qui a le mieux combattu, ni le prix de la course pour celui qui a le mieux couru. » Cette apparente injustice dans la rémunération est un grand mystère. Il donne un grand besoin de croire à cet autre monde où tout sera complété et réparé, « où toutes larmes seront essuyées, parce que toutes choses seront faites nouvelles [1]. »

Marguerite Jeanniot, âgée de cinquante-deux ans, née à Riaucourt (Haute-Marne), actuellement à Montmort, arrondissement d'Épernay (Marne). — Marguerite Jeanniot a commencé par sa famille la carrière de dévouement qu'elle accomplit auprès de ses maîtres : jeune fille, aussi longtemps qu'elle a touché des gages, elle les a abandonnés à sa mère ; plus tard elle a renoncé en faveur de ses cohéritiers à sa part d'héritage. Entrée en 1813 au service de la famille Defrance, à Chaumont, elle est encore au service de cette même famille, soignant toutes les générations, dans les maladies contagieuses, dans les revers de fortune, dans les afflictions domestiques les plus poignantes ; elle a tout partagé, tout consolé, tout supporté. Depuis plus de vingt ans, elle n'a rien touché sur ses gages ; deux fois elle a donné 200 francs, tout ce qu'elle possédait au monde, pour aider ses maîtres. Maintenant elle partage ses soins entre le chef de la famille, affaibli par l'âge et le chagrin, et une pauvre enfant, fille de son fils et privée de mère. M. le maire de Chaumont lui disait un jour :

1. Faits attestés par toutes les autorités de Rouen et de Pont-Audemer, MM. les membres de la Société libre d'émulation, et plus de quarante signatures de notables civils et ecclésiastiques de l'une et l'autre ville.

« Marguerite, avez-vous du pain pour votre vieillesse ? — Ce n'est pas de ça qu'il est question, » lui répondit-elle en embrassant la fille de son maître[1].

L'Académie a décerné à Marguerite Jeanniot une médaille de 1,000 francs.

François VALLET, âgé de soixante-quinze ans, né à Thoissey, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain. — François Vallet, serrurier, a commencé à l'âge de quinze ans une vie toute héroïque ; à cet âge, où la loi n'admet pas encore le discernement pour le crime, il avait atteint déjà toute l'énergie de la vertu.

Un père de famille (le sieur Gésas) était tombé dans l'eau, il allait y périr ; Vallet s'y précipite, et lui sauve la vie.

En deux autres occasions il retira au péril d'une mort affreuse quatre malheureux ouvriers asphyxiés dans une fosse. L'un d'eux avait déjà cessé de vivre.

Lors de l'inondation de 1840, dont la ville de Thoissey a été si cruellement atteinte, Vallet lutte contre le fléau avec un tel succès, que personne n'a péri dans la commune. Nuit et jour il répond au premier cri d'alarme ; les vieillards, les malades, sont enlevés par lui de leurs maisons submergées, descendus dans les barques et conduits en lieu de sûreté. Plusieurs fois, au moment où sa barque s'éloigne, la maison qu'il vient de quitter s'écroule derrière lui.

L'année suivante, un incendie menace la ville de Thoissey ; le feu a pris à une maison attenante à un magasin de fourrage. Vallet dirige les pompiers ; mais le

1. Faits attestés par M. le maire de Chaumont, M. Noirat de Frécourt, vicaire ; MM. Ariet et Malarme, prêtres ; un grand nombre d'habitants notables de Chaumont, et par M. Defrance fils, dont le témoignage fait le plus grand honneur à l'élévation de ses sentiments.

verglas couvre les toits, nul n'ose se hasarder sur leurs pentes glissantes ; Vallet seul, aussi adroit qu'intrépide, se dévoue ; il parvient au faîte ; une poutre, qui allait communiquer le feu, est coupée par lui, et la ville est sauvée.

Chez cet homme excellent, l'héroïsme n'est pas un effort, c'est l'élan involontaire de sa noble nature ; l'heure du péril passée, il est doux, humble, simple, affectueux. Il aime les pauvres et les malades, il les sert, dit le rapport que nous avons sous les yeux, il leur rend des soins que d'autres ne se décident à donner qu'avec une extrême répugnance, et puis, il les encourage, il les console, il fait rentrer l'espérance et la résignation dans des âmes désespérées.

En lisant ces détails, on croira lire deux histoires, celle d'un brave soldat et celle d'une tendre sœur de charité ; mais non, ces deux histoires ne sont que la vie d'un seul homme, du pauvre serrurier Vallet[1].

L'Académie lui décerne une médaille de 1,000 francs.

Jean Duteil, cordonnier à Saint-Flour (Cantal). — Depuis vingt-cinq ans, Jean Duteil a quatorze fois exposé sa vie pour tenter d'arracher à une mort certaine des malheureux tombés dans des gouffres formés par les torrents qui descendent de ces montagnes ; et tel était le danger de ces eaux profondes, que sept fois seulement il a eu le bonheur de ramener vivants, sur la rive escarpée, les imprudents pour lesquels il exposait sa vie.

Le dévouement de Jean Duteil est d'autant plus généreux, qu'il est lui-même marié, père de huit enfants,

1. Faits attestés par M. le préfet de l'Ain, M. le curé de Thoissey, M. le maire, MM. les députés de l'Ain, MM. les notables de la ville, etc.

qui n'ont que lui pour soutien. Le soin de sa propre conservation aurait pu lui paraître aussi un devoir[1].

L'Académie accorde à Jean Duteil une médaille de 1,000 francs.

Jean CARCUAC, né à Lédinac, conton de Bozouls (Aveyron), actuellement à Concourès, même canton et même département, âgé de quarante ans. — Nous voudrions pouvoir transcrire tout entière la notice qui a été adressée à l'Académie sur Jean Carcuac. Elle est écrite avec une émotion et un accent de vérité qui témoignent en faveur du héros de cette simple et touchante histoire. Nous ne pourrons, dans un extrait si abrégé, conserver les détails qui font le charme de ce récit.

« Jean Carcuac, nous dit la notice, ne se distingue, au milieu de la classe à laquelle il appartient, que par plus de souffrances et de disgrâces physiques. Il est bègue, sourd et boiteux, mais sous cette enveloppe peu favorisée se cache, ou plutôt rayonne, une âme aimante et dévouée ; sa physionomie porte l'empreinte inaltérable d'une ineffable bienveillance. Au fond de son œil bleu et intelligent il y a une douceur attrayante, et je ne sais quel reflet d'une âme généreuse qui a su ennoblir la servitude par la fidélité, et élever par le sacrifice de soi-même les affections de famille jusqu'à l'héroïsme. »

Le pauvre Jean, dès l'âge de dix ans, entra au service en qualité de petit berger ; de grade en grade il s'est élevé successivement jusqu'à celui de bouvier en chef. Les gages de ces divers emplois étaient si minimes, que le total des sommes qu'il a reçues des maîtres durant trente et un ans ne s'élève pas au delà de 2,200 francs.

1. Faits attestés par M. le préfet du Cantal, MM. les ecclésiastiques et notables habitants du faubourg Sainte-Christine, à Saint-Flour.

Cependant, après avoir pourvu aux frais de son entretien, à l'âge de trente ans Carcuac possédait environ 700 francs d'économie. Ce résultat, dû à son esprit d'ordre, son peu de besoins, n'était pas la preuve d'un caractère intéressé, et nous verrons bientôt que, s'il avait peu de besoins pour lui-même, il était libéral pour ceux des autres. A cette époque, il crut pouvoir songer à un établissement et à devenir chef de famille ; mais la Providence, qui en avait décidé autrement, lui imposa tout à coup la sainte mission et les rigoureux devoirs d'une paternité d'adoption.

Une de ses sœurs avait épousé un maçon de Concourès, pauvre comme elle ; elle était déjà mère de quatre enfants, et elle allait donner le jour à un cinquième, lorsque son mari mourut, épuisé par un travail que l'accroissement de sa famille avait porté jusqu'à l'excès. C'était en 1839.

Jean Carcuac accourt auprès de sa sœur désolée ; il renonce à ses projets de mariage pour devenir le soutien de la veuve et le père des orphelins. Mais sa pauvre sœur, frappée au cœur par le chagrin, suivit de près son mari, et mourut à son tour peu de temps après avoir mis au monde une fille, son cinquième enfant. La pauvre petite créature, marquée du sceau de la douleur, vint au monde paralysée du côté droit, et n'a jamais pu se mouvoir sans secours. Carcuac comprit dès lors le fardeau qui lui serait imposé pour le reste de sa vie ; mais son courage n'en fut point ébranlé, sa tendresse n'en fut point refroidie. « Que vont devenir mes pauvres enfants ? » s'écriait Jeanne Molinier à ses derniers moments. « Ne suis-je pas là, ma pauvre sœur? répondait Carcuac en pleurant ; ne t'inquiète pas, je serai pour eux plus qu'un oncle : tant que le bon Dieu me laissera des bras pour travailler, ils ne manqueront jamais de rien. »

Il n'a point failli aux saints engagements de ce contrat funèbre. Il a pris pour lui seul la rude tâche de nourrir, d'élever et de diriger les cinq orphelins qu'il avait adoptés au lit de mort de leur père et de leur mère. Il n'a pas même sollicité dans cette œuvre d'héroïque charité le concours de son frère et de sa sœur, moins dévoués, mais du reste aussi pauvres que lui.

Au moment où commença pour Carcuac cette pieuse mission (en 1832), l'aînée des orphelins avait neuf ans, la quatrième avait deux ans. Qu'on juge de ce qu'il a fallu d'efforts, de prévoyance, d'ingénieuse sollicitude à un homme seul et pauvre, obligé à un travail sans relâche, pour tenir lieu de mère à une si nombreuse et si jeune famille ! Il plaça d'abord les orphelins chez une femme de Concourès, à qui il payait leur pension ; plus tard, pour être plus sûr qu'un intérêt mercenaire ne présiderait pas seul à leur première éducation, il plaça auprès d'eux sa propre sœur, et lui paya depuis cette époque un salaire égal à celui qu'elle recevait chez ses maîtres. Il se rapprocha lui-même du village où elle résidait avec les enfants; le dimanche, après avoir rempli tous ses devoirs de domestique et de chrétien, il accourait auprès de ses neveux, les prenait l'un après l'autre sur ses genoux, les comblait de caresses ; jamais il ne leur a fait comprendre leur dépendance et leur dénûment. Plein de maternelle complaisance pour ces pauvres petits, il s'est étudié avec un soin extrême à leur laisser ignorer ses bienfaits, à ne jamais leur faire goûter l'amertume du pain de l'aumône.

Sa paternelle sollicitude ne veillait pas seulement sur leur éducation physique, elle s'attachait surtout à leur éducation morale et religieuse; à défaut d'école gratuite dans la commune de Concourès, Carcuac dut payer à des maîtres privés la rétribution mensuelle

exigée pour l'instruction des cinq enfants à sa charge. Il leur a fait apprendre à lire, à écrire et à calculer ; mais il a fallu que ce pauvre domestique, qui ne savait pas lire lui-même, s'imposât de bien pénibles sacrifices pour procurer à ses neveux une culture à laquelle il était étranger, et dont cependant son excellent esprit sentait tout le prix.

Jean Carcuac recueillait le prix de ses soins. Les orphelins, élevés chrétiennement, se montraient dignes des exemples de leur père adoptif; ils étaient successivement placés, sauf la pauvre paralysée, à mesure qu'ils avaient atteint l'âge où ils pouvaient être employés aux travaux des champs. Il manquait encore à cette humble mais noble vie « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur donne à la vertu. »

Ce dernier trait ne lui a pas manqué. Il manque rarement à la vie du pauvre, et même à la vie de tout homme ici-bas.

Dans le désir de s'entourer de tous ses enfants adoptifs, Carcuac essaya de prendre à ferme un petit bien, dont l'exploitation peu considérable lui permettait de tirer des services de ses pupilles. Cet essai ne lui réussit pas. Il fut forcé de rentrer dans la dépendance, après avoir perdu en une année tout le produit de ses petites épargnes ; presque en même temps, un rhumatisme aigu vint lui enlever l'usage de ses membres et, pendant près d'une année, le livrer à d'atroces douleurs ; après d'affreuses nuits d'insomnie, il se levait au point du jour et s'efforçait d'aller remplir presqu'en rampant une partie de son service. La délicatesse de sa conscience s'alarma bientôt d'accomplir si imparfaitement son devoir. Il vint en pleurant annoncer à ses maîtres qu'il devait les quitter. Mais ceux-ci se montrèrent dignes d'un tel serviteur ; ils lui refusèrent son congé,

lui donnèrent le temps de se rendre aux eaux de Bagnols, d'où il revint non pas guéri, mais dans un état assez amélioré pour reprendre ses travaux et gagner la subsistance de sa nièce paralytique. Quant à son propre avenir, il n'y pense pas : Dieu y pourvoira. Il compte sur celui qui habille le lis des champs et qui nourrit les oiseaux du ciel. Il a vécu comme eux en s'ignorant lui-même, ne sachant rien de l'admiration qu'il inspire à ses concitoyens, ne sachant pas même que la joie qu'il éprouve dans ses peines est celle de sa bonne conscience [1].

L'Académie a décerné à Jean Carcuac une médaille de 1,000 francs.

Jeanne Eulalie PÉTRICQ, née à Limbezès (Basses-Pyrénées), actuellement à Paris, rue des Martyrs, 4. — Voici encore un dévouement qui, pour n'être pas rare parmi nous, n'en est pas moins touchant, car c'est le sacrifice de tous ses intérêts, de toutes ses forces, de sa santé même, de toute une vie enfin, à un devoir volontaire, qui n'est imposé ni par la reconnaissance ni par les liens du sang.

Madame veuve Sergent (rue des Martyrs, n° 4), d'une bonne famille de Rochefort, prit à son service en 1835 Eulalie Pétricq, alors âgée de vingt et un ans. Très-peu de temps après, complétement ruinée par des revers inattendus, atteinte d'une maladie cruelle et incurable, madame Sergent vint à Paris. Eulalie l'y suivit et partagea sa misère. Son zèle suffit à tout : servante, garde-malade, elle devint encore la bienfaitrice de sa maîtresse ; elle travailla pour lui consacrer le produit de son tra-

1. Faits attestés par M. le préfet de l'Aveyron, M. le maire de Concourès, MM. les curés et vicaires du canton, et plusieurs notables habitants du département.

vail ; elle prit de l'ouvrage chez elle ; elle alla en journée ; après avoir pourvu le matin aux besoins de sa maîtresse, elle revenait le soir pour lui donner ses soins, et se privait de sommeil pour préparer la journée du lendemain. Sa tendre sollicitude, sa douceur inaltérable, ne se démentent pas un instant ; calme et résignée, Dieu est le seul principe et le seul confident du sacrifice héroïque qu'elle fait de sa vie.

Oui, le sacrifice de sa vie, car la généreuse Eulalie, atteinte d'une grave affection de poitrine, n'aura pas sans doute la consolation de terminer la noble et sainte tâche qu'elle s'est imposée.

C'est en vain que sa maîtresse, qui craint de lui survivre, veut en être abandonnée ; c'est en vain que les médecins lui défendent de travailler davantage. « Il faut que je m'occupe d'abord de madame ; je penserai ensuite à moi, » répond-elle avec une simplicité qui ne soupçonne pas le moindre mérite dans ces paroles.

L'Académie a décerné à Jeanne Eulalie Pétricq une médaille de 500 francs. Elle a reçu cet honneur avec joie, car l'hiver approchait, *madame* n'avait plus de vêtements chauds, elle devait plusieurs termes de son loyer ; Eulalie a payé les dettes, elle a acheté les vêtements en rendant grâce à l'Académie [1].

Radegonde Lethon, âgée de soixante-six ans, née à Mer (Loir-et-Cher), actuellement à Metz (Moselle). — Comme Eulalie, Radegonde Lethon, a sacrifié à son an-

1. Faits attestés par M. le maire du deuxième arrondissement ; M. le docteur Piet, médecin du dispensaire ; M. Du Bois, pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; M. Nanteuil, membre de l'Académie des beaux-arts ; mesdames Veyreuc, Grivel, Mallet, comtesse de Maureville, comtesse de Bellacq, comtesse Clauzel, Perron, de Lamondière, vicomtesse de Villers, de Bourceret, etc., etc.

cienne maîtresse son temps et le produit de ses modestes économies, et ce dévouement, continué pendant près de quarante années, n'a cessé que par la mort de madame de Seigneuralles, arrivée en 1842, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Madame de Seigneuralles, née à l'Ile de France d'une famille riche et ancienne, avait été habituée dans sa jeunesse au luxe et au bien-être des riches créoles. La révolution de 1793 la priva subitement de cette brillante existence ; elle en retrouva une plus modeste, mais suffisante, dans un emploi que M. de Seigneuralles obtint du gouvernement français à Mayence, où il mourut en 1812 directeur des postes. Les événements de 1814 ramenèrent madame de Seigneuralles en France. Elle vint se fixer à Metz et y vécut du produit de son travail et de celui de son ancienne femme de chambre. Bientôt l'âge avancé et les infirmités de madame de Seigneuralles ne lui permirent plus de supporter sa part des charges de cette laborieuse communauté. Elles retombèrent toutes sur Ragonde, qui ne faiblit pas un instant sous le fardeau. Les soins les plus tendres, les plus assidus, adoucirent jusqu'au dernier instant les souffrances de sa maîtresse ; elle ne peut lui rendre le ciel de l'Ile de France, mais elle lutte pour elle contre l'âpreté du climat de Lorraine ; elle lui dissimule l'étendue de ses sacrifices et par de pieuses ruses, d'ingénieuses recherches, elle berce cette seconde enfance[1].

Aujourd'hui, Radegonde Lethon est aveugle et à la charge de la charité publique. L'Académie lui a décerné une médaille de 500 francs.

1. Faits attestés par M. le préfet de la Moselle, M. Ardant, député, M. le maire, MM. les membres du conseil municipal et plusieurs autorités et notables habitants de la ville de Metz.

Marie-Anne Paul, âgée de cinquante-quatre ans, élève des hospices de Paris, est placée par eux à Clairoix (Oise), actuellement à Compiègne, même département. — La triste diversité des misères humaines nous sauve malheureusement de la monotonie attachée aux récits successifs de tant de belles et bonnes actions. Le dévouement de Marie-Anne Paul s'est trouvé aux prises avec un mal presque fabuleux de nos jours, et dont le nom seul cause l'effroi... la lèpre.

C'est pour soigner une personne atteinte de cette horrible maladie, qu'elle a sacrifié sa santé et repoussé l'offre d'une fortune, presque fabuleuse aussi pour sa condition.

Marie-Anne Paul, née de parents inconnus, placée par les hospices de Paris dans une famille honnête et compatissante, où elle a trouvé les soins et l'affection que les liens du sang n'assurent pas toujours, élevée chez les sœurs de Saint-Vincent de Paul, a répondu à l'éducation de tant de bons exemples par une conduite irréprochable et l'accomplissement scrupuleux de tous ses devoirs. Son excellente réputation fit désirer à plusieurs personnes de Compiègne de l'attacher à leur service, lorsqu'elle perdit une maîtresse qu'elle avait servie longtemps ; elle choisit celle qui lui parut avoir le plus besoin de ses soins. Son choix fut complétement désintéressé. Madame de la Rivoine, après avoir joui d'une existence opulente, était réduite à une situation voisine de la misère ; elle ne pouvait offrir qu'un gage très-modique ; il n'y avait après elle aucun espoir de dédommagement. Marie-Anne Paul accepta néanmoins cette tâche peu attrayante, parce qu'on lui dit qu'elle y ferait du bien. Elle savait que sa nouvelle maîtresse était infirme et souffrante, mais elle ignorait la nature de ses infirmités. En les découvrant, elle fut épouvantée : elle persista néanmoins ; elle avait promis.

Elle commença son office d'infirmière. Nous n'en donnerons pas de détails : notre délicatesse ne supporterait pas pendant quelques secondes l'image des maux dont, pendant plus de quatre ans, Marie-Anne a supporté la réalité. Quinze jours après son entrée chez madame de la Rivoine, elle disait à une amie de sa maîtresse : « J'ignorais, en entrant ici, combien le service que j'acceptais était pénible ; si je l'avais su, peut-être aurais-je reculé ; mais aujourd'hui je ne le pourrais plus, Dieu m'a placée ici ; et qui sait si une autre voudrait rendre à ma malheureuse maîtresse les soins que sa position exige ? »

Vers cette même époque, un ancien officier, M. Paulet, fit proposer à Marie-Anne d'entrer à son service. Ce vieux militaire, à la suite d'un coup de feu qu'il avait reçu dans la tête, éprouvait des accès momentanés de folie, qui lui faisaient sentir le besoin d'être servi par une personne sûre, attentive, dévouée, telle enfin qu'il connaissait Marie-Anne ; celle-ci refuse ses offres. M. Paulet insiste, et tel est son désir de s'assurer les soins d'une garde si fidèle, qu'il s'engage, s'il elle accède à sa demande, à lui laisser à elle, pauvre fille abandonnée, la somme énorme de 20,000 francs et tout son mobilier. Marie-Anne est ébranlée un instant ; mais bientôt cette pensée : « Qui pourra me remplacer auprès de ma maîtresse? » a dissipé toutes ses incertitudes. Elle refuse la fortune qui venait la chercher.

Une épreuve plus dure, pour un cœur comme le sien, l'attendait encore. Sa sœur de lait, la fille de sa mère adoptive, est tombée malade ; elle conjure Marie-Anne de venir vivre avec elle, la remplacer dans sa maison, et lui assure, pour prix de son consentement, la possession d'un petit bien, où elle pourra finir en paix ses jours. La perspective de cet avenir d'aisance et de paix n'est pas ce qui ébranle si profondément le cœur de Marie-

Anne ; mais affliger l'affection de sa sœur adoptive, lui paraître indifférente, ingrate, la sacrifier à une étrangère, voilà le sacrifice qui lui semble au-dessus de ses forces, au delà de son devoir. Dans cette cruelle perplexité, elle tombe dangereusement malade ; retenue dans son lit, elle ne peut plus faire le service de sa maîtresse ; des voisins charitables s'offrent à la remplacer ; mais dès le premier pansement, leurs forces défaillent : ils s'avouent dans l'impossibilité de faire une seule fois ce que Marie-Anne faisait tous les jours ; elle alors, au risque de sa vie, à l'heure du pansement, se lève tous les jours malgré la fièvre et, par un miracle de charité, trouve des forces égales à son dévouement. Cette épreuve lui trace sa route. « Puisque je ne puis être remplacée, dit-elle, Dieu veut que je reste ici, » et elle refuse sa sœur adoptive, et elle a la douleur d'apprendre sa mort, sans avoir pu la revoir et se justifier à ses yeux.

Tout était consommé pour Marie-Anne par ce sacrifice. A peine parlerons-nous du refus qu'elle fit encore d'une pension viagère de 600 francs que lui assuraient M. et madame de Montigny, de Compiègne, pour l'attacher à leur service. Sa charité, qui avait triomphé de ses affections les plus chères, ne pouvait céder à des tentations d'intérêt personnel.

Cependant sa tâche devenait chaque jour plus redoutable. La lèpre, qui n'avait d'abord atteint que les extrémités, s'était étendue à tout le corps ; des émanations contagieuses altéraient le sang de Marie-Anne ; les veilles et l'excès du travail épuisaient ses forces ; les efforts exagérés qu'elle était obligée de faire pour transporter, à elle seule, le corps inerte de sa maîtresse l'avaient condamnée à une infirmité cruelle et incurable. L'excès des souffrances portait parfois l'impatience et le désespoir

dans l'âme de sa maîtresse. Marie-Anne, toujours douce, égale, attentive, compatissante, gaie même, pour distraire sa pauvre malade, a continué jusqu'au dernier souffle de cette douloureuse existence la mission obscure, mais vraiment sublime, à laquelle elle se croyait obligée par le précepte de l'amour du prochain [1].

L'Académie a décerné à Marie-Anne Paul une médaille de 500 francs.

Françoise Rochelimagne, veuve Terle, âgée de quarante-neuf ans, née au Puy (Haute-Loire). — Le dévouement de Françoise Rochelimagne, quoiqu'il n'ait eu pour objet que sa propre famille, a attiré sur elle l'admiration de ses concitoyens, tant il a été courageux, persévérant et disproportionné avec les ressources d'une faible femme.

Mariée en 1815, à l'âge de dix-neuf ans, à Michel Terle, relieur, à peine était-elle mariée depuis trois ans, que son mari l'abandonna, laissant à sa charge deux enfants, l'un de deux ans, l'autre de quatre mois. Le travail de ses mains pourvut à sa triple existence ; un an plus tard, en 1819, sa sœur, mariée à Jacques Vazioux, cordonnier, est également abandonnée par son mari, ainsi que ses trois enfants : moins forte que sa sœur contre le chagrin et la misère, elle tombe malade ; pendant quinze mois, Françoise lui sert de garde-malade et sert de mère aux trois enfants. La femme Vazioux meurt, Françoise adopte les trois orphelins. L'aîné avait trois ans. Son père revient et l'emmène

1. Faits attestés par M. le préfet de l'Oise ; MM. le sous-préfet et le maire de Compiègne ; MM. Obry et Trouvelot, curés de Compiègne ; M. le comte de Tocqueville, député ; mesdames la comtesse de Béthune, Roger du Tranoix, de Pommery, de Champlieu ; MM. Lanusse, Demonchey, Bazenery, Lesrade, etc., etc.

avec lui à Brioude. Quelque temps après, Françoise apprend que son beau-frère est malade, et que son petit neveu est abandonné à la charité des autres ouvriers. Elle part pour Brioude ; son neveu était à Langeac ; elle s'y rend aussitôt, le ramène avec elle, et sollicite comme une grâce, de l'administration des hospices, le droit de garder ses trois pauvres neveux, s'engageant à les élever sans aucune indemnité.

Au bout de douze ans, son beau-frère Jacques Vazioux, le mauvais mari, le mauvais père, revient au Puy, atteint d'épilepsie ; elle le recueille et le soigne pendant deux ans.

En 1837, son frère aîné, Joseph Rochelimagne, ébéniste au Puy, meurt, laissant une veuve et cinq enfants dans la plus affreuse misère. Françoise vient à leur aide, en place deux dans des établissements charitables, recueille chez elle l'un d'eux que le mauvais état de sa santé ne permet de placer nulle part.

Pour soutenir les quatre orphelins, non-seulement Françoise a beaucoup souffert, mais elle a dû faire souffrir ses propres enfants ; elle a retranché, non pas de leur superflu, mais de leur nécessaire, pour que ses neveux pussent vivre aussi. C'est de l'héroïsme dans une mère ; sa santé s'est détruite sous le poids de ce fardeau au-dessus des forces humaines, et les certificats des médecins attestent que l'épuisement nerveux auquel elle succombe n'a point d'autre cause que l'excès du travail et les privations. Quand le pauvre fait l'aumône, c'est son sang qu'il donne ; dans une légère aumône, il en donne une goutte ; dans une aumône de toute la vie, il en tarit la source [1].

1. Faits attestés par M. le préfet de la Haute-Loire, par monseigneur l'évêque du Puy, MM. de Villeneuve, de Parmon, de Montagnac, Gerbier, etc.

L'Académie accorde à Thérèse Rochelimagne, veuve Terle, une médaille de 500 francs.

Mathurine MÉHA, âgée de quarante-neuf ans, née à Béganne (Morbihan), actuellement au Croisic, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure). — Si les exemples qui précèdent prouvent que la culture de l'esprit n'est pas nécessaire au développement des plus nobles qualités de l'âme, l'histoire qu'on va lire prouve que les habitudes d'une éducation plus soignée et plus délicate peuvent ne rien ôter à l'énergie du caractère, même dans le sexe le plus faible.

Mathurine Méha, fille d'un instituteur primaire du Morbihan, devint orpheline de bonne heure et remplit tous les devoirs d'une mère auprès de son frère, plus jeune qu'elle de quelques années. Elle consacra à son éducation une somme de 2,000 francs qu'elle avait recueillie dans la succession paternelle, et lorsque, à l'aide de ce sacrifice, elle fut parvenue à le faire entrer à l'école normale de Rennes, elle attendit qu'il devînt instituteur pour continuer auprès de lui la mission qu'elle s'était imposée.

Le jeune Méha, après deux années d'études à l'école normale, fut envoyé au Croisic, où il se maria. Mathurine partagea tous ses travaux, contribua au succès de son école sans réclamer jamais aucune part des produits,

Elle avait consacré à son frère tout son patrimoine et les plus belles années de sa vie; mais son dévouement devait être mis à de plus fortes épreuves. Méha fut atteint d'un mal mortel. Pendant le cours de sa maladie, sa sœur le remplaça dans tous ses devoirs d'instituteur. Il mourut après dix-huit mois de souffrances, laissant une femme hydropique et cinq enfants, dont l'aîné touche à sa onzième année.

Mathurine restait le seul appui de cette femme mourante et de ses cinq enfants. Depuis longtemps elle les avait nourris avec les ressources que lui procurait un travail intellectuel conforme à ses goûts et aux habitudes de toute sa vie. Vouée dès sa jeunesse à l'éducation, il lui manquait cependant le brevet de capacité légale ; il lui fallut renoncer à l'enseignement. Par une résolution vraiment héroïque, Mathurine chercha dans les travaux les plus rudes, qui n'appartiennent ni à son sexe ni à son âge, l'existence de la famille qu'elle a si généreusement adoptée. Depuis quatre ans elle gagne 1 franc par jour en transportant des pierres sur la jetée au Croisic.

Ce dévouement de tous les jours s'accomplit sous les yeux d'une population qui admire tant de vertus, mais qui est trop pauvre pour secourir tant de misère.

Depuis quatre ans, Mathurine ne s'est pas reposée un seul jour; elle poursuit sa tâche avec une résignation modeste, comme si elle s'acquittait du plus vulgaire de tous les devoirs.

Les certificats des entrepreneurs des travaux publics chargés de la jetée du Tréhic attestent que Mathurine Méha, employée au transport des matériaux et au service des maçonneries, est une laborieuse ouvrière, et que sa conduite, au milieu des ouvriers auxquels elle est mêlée, a toujours été parfaitement respectable[1].

L'Académie a accordé à Mathurine Méha une médaille de 500 francs.

Thérèse Lavé, veuve Lefebvre, âgée de soixante-douze ans, née à Lamarche (Vosges). — Thérèse Lavé, veuve

1. Faits attestés par M. le préfet de la Loire-Inférieure, M. le sous-préfet de Savenay, M. le maire du Croisic, MM. les membres du bureau de bienfaisance, et un grand nombre d'autres habitants, employés, etc.

Lefebvre, reçut en pension, il y a dix-neuf ans, une petite fille de treize mois dont les parents s'éloignaient momentanément de la ville. Ils ne sont jamais revenus, ils n'ont jamais donné de leurs nouvelles, ni acquitté un denier de la pension qu'ils avaient promise.

Les époux Lefebvre étaient très pauvres; le mari, aigri par la misère, reprochait à sa femme la charge que sa crédulité avait imposée à leur pauvre ménage. A force de douceur, d'activité, d'économie, Thérèse parvint à réconcilier son mari avec le fardeau dont il partageait le poids. La pauvre petite abandonnée fut élevée comme leur enfant.

Bientôt Thérèse devint veuve ; elle n'était ni d'une bonne santé ni très-intelligente, mais elle savait souffrir et se dévouer; elle parvint à élever, à faire instruire sa fille adoptive, à lui faire apprendre un état. Mais bien avant que sa tâche envers celle-ci fût accomplie, le neveu et la nièce de Thérèse disparurent tout à coup en laissant à l'abandon deux enfants, l'un de cinq, l'autre de quatre ans. La bonne Thérèse les recueille, les réunit à sa première orpheline, et, avec le faible produit de sa quenouille, les enfants sont élevés et entretenus *honorablement*, dit la notice que nous avons sous les yeux.

Il semble que la Providence ait renouvelé pour la veuve Lefebvre le miracle de la veuve de Sarepta, et que la poignée de farine qu'elle partage avec les orphelins, l'huile qui éclaire leurs travaux, soient inépuisables.

L'Académie a décerné à Thérèse Lavé, veuve Lefebvre, une médaille de 500 francs.

1. Faits attestés par M. le préfet des Vosges, par M. le maire de Lamarche, et par tous les officiers publics et notables habitants de la ville.

Élisabeth Marcilly, femme Potenot, née à Auxerre (Yonne). — Elisabeth Marcilly avait été quelque temps au service d'une famille d'Auxerre, qu'elle quitta pour se marier à un vigneron. Elle était devenue mère de cinq enfants, lorsque la famille de ses anciens maîtres, frappée de revers imprévus, tomba dans la misère. La femme, accablée sous le poids du chagrin, mourut en laissant huit enfants en bas âge. Aucun parent ne les réclamait, mais l'amitié vint à leur secours. Plusieurs allaient être distribués entre les amis de la famille, lorsque la femme Potenot accourut pour en demander sa part. Elle ne consent pas à en recevoir moins de deux. « J'ai cinq enfants, dit-elle; mais, avec la grâce de Dieu, nous en nourrirons bien sept. »

Elle ne peut toutefois obtenir que la moitié de sa demande: l'un des deux orphelins était déjà promis à une autre mère adoptive; mais Élisabeth trouvera le moyen, de ne pas borner à lui seul ses soins maternels.

Une fièvre typhoïde se déclare au petit séminaire d'Auxerre, où l'un des frères de son pupille a été placé; elle s'en alarme: elle obtient des directeurs de la maison la permission de l'éloigner du foyer de la contagion, à laquelle ont déjà succombé plusieurs de ses condisciples; elle l'emmène chez elle, le couche dans son lit, le veille jour et nuit, épuise en quelques semaines pour lui les provisions de l'année, et ne le rend à ses études que parfaitement rétabli[1].

L'Académie accorde à Élisabeth Marcilly, femme Potenot, une medaille de 500 francs.

1. Faits attestés par M. le préfet de l'Yonne, par M. le maire d'Auxerre et par plus de soixante signatures de MM. les membres du clergé, de l'ordre judiciaire, de l'administration et des notables habitants de la ville d'Auxerre.

Thérèse Picard, âgée de quarante-quatre ans, née à Dijon (Côte-d'Or), actuellement à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Thérèse Picard est une sœur hospitalière qui n'a point fait de vœux, et qui, pour cette raison même, accomplit une tâche beaucoup plus difficile ; car la règle, le cadre dans lequel on est placé, l'exemple de ceux qui vous entourent, les engagements pris envers les autres et envers soi-même, le sacrifice de sa volonté fait une fois pour toutes, sont d'un merveilleux secours dans la carrière de l'abnégation et du dévouement.

Il y a dix-huit ans que Thérèse Picard forma avec une amie (la demoiselle Richard) une association de travail. Il y a dix ans qu'à la suite d'une chute, mademoiselle Richard fut atteinte d'une maladie nerveuse étrange, terrible, incurable : Thérèse Picard resta auprès d'elle pour la soigner ; elle lui donna ou dépensa pour elle tout ce qu'elle avait de patrimoine ou d'économie, se priva de sommeil la nuit et de repos le jour, et, ce qui était plus grave encore, fut forcée de renoncer au travail qui la faisait vivre, les soins qu'exige mademoiselle Richard ne lui permettant pas d'autre occupation.

Les deux amies furent ainsi réduites aux seuls secours de la charité.

Mademoiselle Picard a reçu beaucoup d'offres avantageuses d'établissement ; elle les a toutes refusées pour ne pas quitter son amie. Ce douloureux dévouement ne s'est pas un instant démenti depuis huit années [1].

1. Faits attestés par M. le préfet de Saône-et-Loire, M. le maire et M. le sous-préfet de Châlon, M. le curé de Saint-Pierre, M. le curé de Saint-Vincent, MM. Franjeon et Brossaud, juges, les médecins, etc., etc. Plus de vingt signatures.

L'Académie a décerné à Thérèse Picard une médaille de 500 francs.

Accoutumée à voir croître chaque jour le nombre des actions qu'elle est appelée à récompenser, l'Académie éprouve un sentiment plus doux que l'étonnement, le sentiment de l'égalité des âmes dans l'inégalité des conditions, la confiance dans les nobles sentiments de la classe malheureuse.

Et pourquoi s'étonner de les y rencontrer? « L'Evangile a été annoncé aux pauvres. » Ce sont les pauvres qui l'ont à leur tour prêché au monde; quoi de surprenant que les pauvres en mettent plus parfaitement en pratique le précepte suprême de la charité?

ANNÉE 1845.

DISCOURS DE M. DUPIN

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 11 décembre 1845.

Ornari res ipsa vetat, contenta doceri.

Un auteur italien du siècle dernier, Beccaria, inspiré par les idées de réforme qui fermentaient au sein de la société française, venait de publier son célèbre *Traité des délits et des peines*, lorsqu'un de ses compatriotes (Dragonetti), persuadé que la tâche n'était qu'à moitié remplie, fit paraître un *Traité des vertus et des récompenses*.

Plus d'un publiciste, en effet, dissertant sur les institutions positives des sociétés, ne craint pas d'assigner à ces institutions une double mission : celle d'organiser dans l'État, à côté de la justice *pénale*, une justice *rémunérative*.

Ce serait certes une noble magistrature, celle qui aurait pour charge de rechercher l'existence de tous les actes vertueux, comme on recherche celle de tous les délits ; d'en rassembler, d'en débattre toutes les preuves ; d'en juger, d'en récompenser les auteurs. — Ces causes seraient de nature à reposer les juges, les ora-

teurs et le public des tableaux affligeants de nos assises criminelles, et de ces circonstances atténuantes à l'aide desquelles on s'efforce quelquefois d'excuser les parricides !

Mais ne sommes nous pas en pleine utopie ? Une telle rémunération est-elle possible ici-bas ?

Un de ces publicistes dont je viens de parler, auteur anglais qui a pris pour unique base du droit et de la morale *l'utilité*, à qui l'on ne peut refuser toutefois l'originalité et souvent la profondeur des aperçus, a écrit, avec la puissance d'analyse qui le distingue, une *Théorie des peines et des récompenses*[1]. Or, il s'est trouvé, à la suite de toute cette analyse, que l'auteur avait tracé des règles pour récompenser, non pas les vertus, mais les services.

En effet, on peut récompenser les services ; on peut rémunérer les talents, le savoir, le mérite dans tous les genres, et les œuvres qu'ils ont produites. Mille moyens se présentent pour acquitter cette partie de la dette publique ; il n'est pas de gouvernement qui ne s'en préoccupe ; le plus difficile, l'essentiel pourtant, est de faire en sorte que la justice, et non la faveur, préside à cette dispensation. — Mais comment récompenser la vertu ? — La vertu, qui ne consiste que dans l'abnégation et le sacrifice ! et qui cesserait d'être vertu, du moment qu'elle aurait l'intérêt ou l'ambition pour mobile !

Comment soumettre, pour la constater, à des investigations, à un examen, à des débats publics, la vertu qui ne cherche point « un plus ample ni plus riche théâtre pour se faire valoir, que sa propre conscience ; » qui ne marche que couverte d'un voile, et dont la pudeur souffre et se sent blessée chaque fois que ce voile vient à être soulevé ?

1. Bentham.

Enfin, quelle sorte de loyer donner à la vertu ? — Ne faut-il pas tenir pour maxime, avec l'auteur du livre de *la Sagesse*, « que le fruit des belles actions est de les avoir faites, et que la vertu ne saurait trouver hors de soy récompense digne d'elle[1]. »

Lors donc que l'Académie française distribue, comme elle va le faire aujourd'hui, les prix fondés par M. de Montyon, elle n'a pas la prétention d'exercer cette haute justice rémunératoire à laquelle les institutions humaines ne sauraient atteindre. Pour quelques traits qui lui sont signalés, si éclatants et si méritoires qu'ils soient, combien qui restent ignorés !

Elle n'a pas non plus la prétention de payer les auteurs des actes qui ont mérité son suffrage. Ces hommes de courage providentiel, ces pauvres femmes de dévouement angélique, ont mis leur récompense ailleurs.

Simple exécuteur testamentaire, l'Académie française ne fait que leur délivrer un legs pieux qui leur a été destiné. Elle proclame en même temps, à haute voix, leurs actions ; elle se plaît à en répandre la connaissance au dehors, non pour leur procurer une vaine satisfaction d'amour-propre, mais pour servir d'instruction aux autres hommes, pour émouvoir ceux qui en liront le simple récit et faire naître dans tous les cœurs l'amour du bien et le désir de les imiter.

Les philosophes, souvent, se sont montrés embarrassés pour définir la vertu, pour assigner ses caractères et la diviser en plusieurs classes. L'Académie n'y met pas tant de subtilité. Elle prend de préférence entre les vertus, quand il s'agit de déterminer ses choix, celle qui les contient, qui les inspire toutes ; celle où nous voyons l'homme, faisant abnégation de soi, employer tour à

1. Charron.

tour l'intrépidité, la force d'âme, la patience, le travail, le dévouement et toutes les richesses morales que Dieu lui a départies; celle dont le propre est de se résoudre en bienfaits! Cette vertu, qui dépasse la bienfaisance des anciens, qu'il ne faut pas non plus confondre avec la philanthropie moderne, et qui, née du sein de la morale évangélique, n'a trouvé son véritable nom que dans le vocabulaire du christianisme; cette vertu, c'est la *charité*.

L'Académie n'oublie pas non plus que la vertu, pour nous servir des expressions de Montaigne, « présuppose « de la difficulté et du contraste; » qu'elle refuse la facilité pour compagne, qu'elle est l'apanage d'un être souvent faible de sa nature, mais fort par sa volonté.

« Tant s'en faut, écrit le disciple de Montaigne [1], tant s'en faut que l'honneur soit deu à non mal faire, qu'il n'est pas deu à tout bien faire, mais seulement à celuy qui est utile au public, et où il y a de la peine, de la difficulté, du danger. »

Lorsqu'il s'agit de bienfaits surtout, nous admirons ces êtres secourables qui, n'ayant rien, si ce n'est leurs cœurs et leurs bras, ont trouvé le moyen de devenir la providence des autres; ceux qui, dans l'unique désir d'être agréables à Dieu en se rendant utiles à leurs semblables, ont donné tant qu'ils ont pu, et même au delà « de ce qui faisoit de besoin ou estoit le plus cher; » de ce qu'ils enlevaient à leur propre nécessité, pour subvenir à la nécessité d'autruy [1].

Voilà comment le legs que nous sommes chargés de leur délivrer, en même temps qu'il est un hommage à leur vertu, se tourne en de nouveaux bienfaits, et va le

1. Charron.

2. In beneficio hoc suscipiendum quod alteri dedit, ablaturus sibi utilitatis suæ oblitus. (Sénèque, *de Beneficiis*, lib. V, ap. II.)

plus souvent, dans leurs mains, servir à soulager de nouvelles infortunes.

S'il est quelqu'un en qui brille à un degré éminent le mérite d'avoir beaucoup donné, quoique ne possédant rien, certes c'est Jeanne JUGAN.

Née à Cancale, Jeanne Jugan vint chercher à se placer comme servante, il y a plus de vingt-cinq ans, dans une petite ville de l'arrondissement de Saint-Malo, à Saint-Servan.

Elle entra en dernier lieu dans une maison où l'on peut dire qu'elle était à l'école des bonnes œuvres. Sa maîtresse étant venue à mourir, Jeanne, dit naïvement la notice bretonne, se retira *à sa part*, c'est-à-dire à sa part de charitables actions, à sa part de sollicitude pour les malheureux, à sa part de secours et de consolations à prodiguer. La maîtresse est morte ; la servante, qui n'a rien, la remplacera.

Or, voici ce que cette résolution, cette sorte de vœu a produit :

Une vieille aveugle, infirme et dans la misère, venait de perdre sa compagne, son unique soutien, une sœur âgée et dans la misère comme elle ; l'hiver de 1839 allait commencer. Comment un aveugle se passerait-il d'un appui ? où celle-ci trouvera-elle le sien ? Jeanne Jugan la fait transporter dans sa demeure. La voilà avec quelqu'un à nourrir et à soigner.

Une servante s'était dévouée à ses maîtres ; elle les avait servis d'abord fidèlement dans la prospérité, puis sans gages dans la détresse, puis en les nourrissant des fruits de son labeur et de ses propres épargnes ; l'âge, les infirmités, l'incapacité du travail, enfin l'isolement, étaient venus pour elle-même ; ses maîtres étaient morts ; elle était sans abri : Jeanne Jugan l'em-

mène encore chez elle : elles seront trois. La maison est petite, les ressources aussi ; la Providence y pourvoira.

D'autres malheureux viennent frapper à la porte de cette pauvre demeure, devenue comme une maison d'asile. Les vieillards abandonnés sont nombreux à Saint-Servan : c'est une population de marins ; les flots et les fatigues d'un rude métier emportent brusquement l'homme fort de la famille, celui dont le travail fournit aux besoins de tous. Lui mort, les enfants, les vieux parents, restent sans ressources ; Jeanne veut bien leur venir en aide, mais il lui faudra chercher une maison plus grande : elle trouve cette maison, elle la loue, elle déménage avec ses pauvres, elle s'y installe le 1er octobre 1841 ; un mois après, la maison est pleine ; douze pauvres gens y ont un abri.

Alors on en parle dans la ville, dans les classes aisées ; on va voir, on admire et l'ordre et les soins, et les moyens ingénieux qui servent à une simple femme dénuée de tout bien à nourrir, à entretenir, à tenir content tout son monde ; on veut s'unir à cette bonne œuvre. Une maison plus spacieuse est acquise, on la cède à Jeanne ; mais on l'avertit bien : c'est tout ce qu'on fera ; on ne peut contribuer à la dépense ; qu'elle y prenne garde, c'est elle seule que cette dépense regarde ; qu'elle ne multiplie pas trop son personnel : « Donnez, donnez la maison, dit-elle ; si Dieu la remplit, Dieu ne l'abandonnera pas. »

Bientôt au lieu de douze pauvres, elle en a vingt ; et aujourd'hui elle compte autour d'elle une famille de soixante-cinq malheureux des deux sexes, tous vieux ou infirmes ou estropiés, ou atteints de maux incurables, tous arrachés à la misère dans leurs greniers, ou à la honte de mendier dans les rues, ou soustraits aux vices que le vagabondage traîne après soi.

Excitées par son exemple, trois personnes sont venues se joindre à Jeanne pour le service, vouées à toutes les occupations de l'intérieur ; le travail est organisé dans la maison, volontairement, selon l'aptitude et les facultés de chacun ; un médecin y visite gratuitement les malades ; il y a élevé une petite pharmacie : en un mot, Jeanne Jugan a doté d'un véritable *hospice* la ville de Saint-Servan.

Messieurs, le plus grand nombre des hospices a été fondé par des communes ou par l'État. D'autres établissements du même genre l'ont été par des hommes riches, par des dispositions testamentaires, par des appels à la bienfaisance, à l'aide de souscriptions ou même de loteries savamment organisées : l'hospice de Saint-Servan a été fondé par une pauvre servante qui n'avait pour richesses que sa charité.

Massillon a dit, en parlant des grands, que « la Providence se décharge sur eux du soin des faibles et des petits » : ici elle s'est déchargée sur le pauvre du soin des pauvres et des affligés.

Il faut voir comme Jeanne Jugan recrute les gens de son hospice ! Il n'y a pas là de bureau, de registre, de pétition, de formule administrative.

Jeanne apprend qu'un vieux marin de soixante-douze ans est délaissé dans un caveau humide, couvert de quelques haillons sur un lit de paille brisée, avec quelques morceaux de pain noir pour nourriture ; elle y court, elle le fait transporter chez elle : il sera l'un de ses commensaux.

Une petite fille vient de rester orpheline, sans parents aucuns ; elle n'a que cinq ans, elle est estropiée, personne n'en veut : elle sera pour Jeanne Jugan.

Deux enfants de neuf à dix ans, qui manquaient de pain dans la maison paternelle, ont fui du fond de la

basse Bretagne ; ils sont parvenus jusqu'à Saint-Servan ; ils errent dans les rues, frappent à toutes les portes au milieu de l'hiver par un froid rigoureux, à l'entrée de la nuit ; tout reste fermé, nulle part on ne les recueille, partout on les renvoie. « Il faut les conduire à Jeanne ! » s'écrie une voix, et Jeanne les prend et les nourrit jusqu'à ce que, par les soins de l'administration, ils soient reconduits à leur famille.

Et cette jeune fille de quatorze ans que ses parents, en fuyant de la ville à l'improviste, y ont abandonnée, qui ne sait que faire, qui ne sait où aller ! Déjà l'on s'en est emparé !... Rassurez-vous : Jeanne Jugan est là ; elle l'arrache à des mains impures, elle ouvre un asile à sa vertu.

Une femme de mauvaises mœurs, fille dénaturée, s'est lassée de sa vieille mère : sa mère coûte à nourrir, sa mère est dévorée par un ulcère horrible ; elle n'en veut plus ! elle la dépose dans la rue en face de la maison de Jeanne, comme pour dire à celle-ci : « Tu la prendras si tu veux. » Jeanne la prend en effet.

Mais il reste un problème qui se présente sans doute à l'esprit de chacun de vous : comment est-il possible que Jeanne puisse suffire aux dépenses d'une telle maison ? Que vous dirai-je ? la Providence est grande, Jeanne est infatigable, Jeanne est éloquente, Jeanne a les prières, Jeanne a les larmes, Jeanne a le travail, Jeanne a son panier qu'elle emporte sans cesse à son bras et qu'elle rapporte toujours plein[1].

Sainte fille ! l'Académie dépose dans ce panier la somme dont elle peut disposer ; elle vous décerne un prix de 3,000 francs.

1. Faits attestés par le maire, les membres du conseil municipal, le curé de Saint-Servan et le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo.

Maintenant, messieurs, l'humanité va prendre une nouvelle forme.

Pierre Plaignaud, fils d'un cultivateur, né à Mansle, département de la Charente, est un brave militaire qui appartient à la gendarmerie de la marine, et dont la conduite, comme soldat, a toujours été louée par tous les chefs sous lesquels il a servi.

Le 23 juillet 1842, il se trouvait en surveillance à Libourne, sur les bords de la rivière de l'Isle. Un enfant de treize ans, nommé Dumon, qui s'était hasardé sur une gabare, tombe à l'eau; Plaignaud s'élance après lui : un courant rapide entraînait la victime ; Plaignaud livrait une lutte désespérée pour la lui arracher; le père de l'enfant courait éperdu sur la rive, en proie à des alternatives d'espérance et de terreur ; mais lorsqu'il eut vu le nageur plonger, replonger, recommencer encore, s'obstiner de nouveau, toujours en vain, sans pouvoir s'attacher même à un cadavre; lorsqu'il le vit enfin, perdant ses forces, revenir, se jeter tout épuisé sur la berge, le père désespéré ne veut pas survivre à son fils, et se précipite lui-même dans le fleuve. A cette vue, Plaignaud se ranime, sa vigueur lui est revenue, il est encore au milieu de l'eau : cette fois, il n'a pas seulement à lutter contre les flots, mais à se débattre contre un homme qui repousse son secours; plus heureux, toutefois, pour celui-ci, il le ramène malgré lui à la vie.

Le 12 janvier 1843, la Dordogne avait débordé, ses eaux avaient envahi plusieurs communes : un villageois, aux approches de la nuit, accourt en hâte au bureau du port : une maison dans le palus d'Arveyres est presque engloutie, les habitants refugiés sur le toit appellent du secours ! A ce récit, Plaignaud s'émeut; il se jette seul dans une frêle yole, et malgré l'obscurité profonde, malgré la tempête qui sévit avec violence, il arrive au

but et ramène au rivage ceux qu'il avait été recueillir.

Pendant cinq jours et cinq nuits, il n'a pas quitté ces lieux de désolation, se portant sur tous les points d'où partaient des cris de détresse, sauvant à la nage une femme infirme âgée de soixante-trois ans, oubliée dans son lit; un mari avec sa femme; un père avec son petit-fils, plusieurs autres encore. Les personnes que dans ce désastre il a ainsi préservées d'une mort presque certaine sont au nombre de sept[1]. L'Académie accorde à P. Plaignaud, que d'autres vertus privées recommandent encore à son choix, un prix de 2,000 francs.

Un troisième prix est donné à Suzanne Bichon, née à Bourgneuf, près la Rochelle, département de la Charente-Inférieure.

Entrée en 1823 au service des époux de Butler, Suzanne Bichon avait reçu de tout le voisinage le nom de *la bonne Suzette*. La famille qu'elle servait, riche autrefois, mais frappée par les événements de Saint-Domingue, n'était pas dans l'aisance. En 1830, M. de Butler ayant perdu une petite place de percepteur qu'il occupait, la gêne de la famille devint extrême. De nombreux enfants, nul bien à soi, plus d'occupation lucrative, il fallut renoncer à l'unique serviteur que l'on eût, à la bonne Suzette.

Madame de Butler, le désespoir dans le cœur, se mit elle-même à lui chercher une place, et on lui déclara qu'il fallait se séparer : on n'avait plus le moyen d'acquitter les gages.

Se séparer ! quitter ses maîtres ! quitter ses chers enfants ! et pourquoi ! Qu'est-il besoin de gages ? Suzette n'en veut pas; elle ne sera pas à charge à la famille,

1. Faits attestés par le président du tribunal, le procureur du roi, le curé, plusieurs autorités maritimes, et un grand nombre d'habitants notables de Libourne.

elle travaillera au-dedans, au-dehors s'il le faut ; elle conjure qu'on la garde, et lorsque enfin la délicatesse des époux de Butler, vaincue par cette insistance, a cédé, la bonne Suzette remercie en versant des larmes, comme si on venait de lui accorder un bienfait.

Dès ce moment, elle redouble à la fois de respect et de dévouement. Elle devient, dans les jours de cruelles épreuves, la seule ressource de cette maison ; et lorsque, plus tard, témoin secret de tant de vertus, un honnête artisan veut s'acquérir ce trésor, lorsqu'il presse Suzanne d'accepter l'intendance de son petit ménage, jetant sur lui un regard de regret et laissant échapper un soupir, Suzanne refuse : « Il vous sera facile, dit-elle, de trouver une autre femme ; mes maîtres pourraient-ils se procurer une autre servante? »

Nous ne la suivrons pas dans toutes les vicissitudes d'espérances déçues et de malheurs croissants qui, depuis quinze années, ont frappé ceux à qui elle avait lié son sort. De la Rochelle à Paris de Paris à un village de la Manche, de ce village à Paris, elle est toujours la servante respectueuse, la providence tutélaire. Au moment où M. de Butler venait d'être réintégré comme percepteur dans l'administration des finances, en 1843, il mourut, laissant sa veuve et six enfants dans la plus profonde détresse, mais avec Suzanne Bichon.

Alors commença entre ces deux nobles femmes un combat de courage et de générosité. Madame de Butler résolut de se placer et de gagner à son tour, s'il était possible, le pain de sa famille. Suzanne s'y opposait ; son cœur se révoltait à l'idée de voir une personne qui lui était si chère descendre ainsi du rang qu'elle avait jusqu'alors occupé ; elle avait des espérances mensongères, elle avait des ressources supposées, elle avait mille ruses ingénieuses pour retarder chaque jour le

parti que sa maîtresse voulait prendre. Enfin, la mère l'emporta ; madame de Butler devint dame de compagnie, et Suzanne, retirée aux Batignolles, prit pour elle la charge des petits enfants.

Son amour pour les orphelins décuplait ses forces ; mais que de peines ! que de privations ! Elle les renfermait en elle, elle les cachait à la mère ; la position de celle-ci ne lui permettait guère de venir à leur secours : ira-t-elle briser son courage, augmenter ses chagrins déjà si cruels ! Suzanne faisait argent de tout, elle vendait tout, jusqu'à ses vêtements ; puis elle souriait, et tout paraissait aller bien quand la pauvre mère venait les visiter.

« Au moment où nous traçons ces lignes, dit la notice envoyée à l'Académie, si vous pénétrez dans une modeste chambre aux Batignolles, vous trouverez dans leurs berceaux trois orphelins ; autour de ces berceaux deux femmes : l'une verse des larmes en les contemplant, inquiète qu'elle est de l'avenir ; l'autre, en étendant sa main vers le ciel, lui dit d'espérer. » Et celle-ci est Suzanne Bichon[1].

L'Académie lui apporte un prix de 1,500 francs.

Les actes de vertu auxquels l'Académie a décerné trois prix se reproduisent sous des formes analogues, quoique avec des détails variés, et ont déterminé la distribution de dix-sept médailles : huit de 1,000 francs et neuf de cinq cents francs.

Le courage qui affronte le danger, qui lutte contre les éléments, et qui se présente à nous avec une liste de plusieurs vies arrachées aux flots, nous le trouvons chez

1. Faits attestés par madame de Butler et par un grand nombre de personnes recommandables de La Rochelle.

Louis-Henri Panier, dit Henriton, marinier de Saint-Mammès, que la Société générale des naufrages pour toutes les nations a décoré du brevet honorable de *Sauveteur-maître*.

Le long dévouement domestique à des maîtres accablés par la mauvaise fortune, nourris dans la détresse, soignés dans les infirmités, consolés, soutenus, et toujours servis avec respect, nous est offert par sept pauvres femmes, qui toutes, lorsqu'il est question de les proposer pour un des prix Montyon, conjurent qu'il ne soit fait aucune mention d'elles, et n'y consentent que sur l'idée que ces prix pourront les aider à adoucir les privations de ceux à qui elles ont dévoué leur existence.

La bienfaisance qui se prodigue à tous les êtres souffrants, qui les accueille, va les chercher, et choisit de préférence ceux que tout le monde abandonne, fait l'objet de trois de ces médailles, accordées à des femmes pauvres elles-mêmes, en qui se justifie bien cette vérité que le bienfait et le mérite n'est pas proprement ce qui se donne, se voit, se touche, ceci n'est que la matière grosse, la marque, la montre ; — mais c'est la bonne volonté. « Le dehors est quelquefois petit et le dedans est très-grand. »

Les sentiments affectueux de la famille sont des inspirations si naturelles à l'homme, que les soins donnés à des proches ne sont ordinairement que l'accomplissement d'un devoir. Cependant, il est un point où ces sentiments et ces actes arrivent jusqu'à la hauteur d'un sacrifice, jusqu'à l'énergie des efforts qui constituent la vertu. L'Académie consacre deux médailles à les récompenser.

L'une de ces médailles est destinée à Catherine Lafage. « Qu'allez-vous faire à l'hospice? disait-on à cette

vertueuse fille : est-ce que vous voudriez y placer votre mère? — Non, certes ! répondit-elle ; j'espère que Dieu me conservera la santé, et que mon travail pourra continuer de la nourrir : mais je vais voir comment les sœurs de la charité soignent les malades pour apprendre à les soigner comme elles. » Et pendant plus de vingt ans, elle a mis ces leçons en pratique auprès de ses parents infirmes et malheureux[1].

Enfin, de tous ceux dont la misère provoque nos secours, quels sont ceux dont la voix, quoique la plus faible résonne le plus dans nos cœurs; sur lesquels la compassion douce et tendre se repose avec le plus de complaisance; pour qui les caractères réputés les plus rudes perdent soudainement leur apparente insensibilité? Ne sont-ce pas ces créatures innocentes, pauvres petits êtres abandonnés ou restés seuls, prêts à s'appuyer sur la première main qu'ils peuvent saisir, à qui l'on ne peut rien reprocher de leur infortune, et qui ne peuvent rien contre elle, car ils ne la comprennent même pas !

L'Académie décerne quatre médailles pour des orphelins recueillis, pour une paternité d'adoption qui est venue réparer les torts ou la perte de la paternité véritable.

Parmi les personnes à qui ces médailles sont accordées, il en est pourtant deux que je veux vous signaler particulièrement.

L'une est la veuve Clément : c'est ainsi qu'on la nomme, quoiqu'elle n'ait jamais été mariée.

La veuve Clément est une fruitière qui a commencé son état en promenant le matin quelques paniers de

1. Voyez dans la notice, page 160.

fruits dans la rue Saint-Honoré, de l'église Saint-Roch au Palais-Royal, et qui a fini par avoir un magasin, au nº 290 de cette rue, une porte cochère achalandée de tout le voisinage.

Si l'on demande son origine, je dirai que, fille d'un chirurgien de Paris, elle perdit de bonne heure sa mère, puis son père, frappé de démence par des revers et placé d'autorité à Bicêtre. Sa jeunesse se passa à soigner ce père, qui n'avait pas même assez de lueur de raison pour reconnaître sa fille. Quand elle l'eut perdu, il ne lui restait, de la position où sa naissance semblait l'avoir appelée, rien, pas même l'éducation.

Après avoir vécu pendant dix-sept ans dans la domesticité, au chevet d'une nouvelle malade, qui fut sa première, sa seule maîtresse, à qui elle ferma les yeux, Marguerite Clément voulut se faire une manière d'exister moins dépendante : ce fut alors qu'elle devint revendeuse de fruits par la rue, et finalement fruitière sous une porte cochère.

Un jour, un pauvre petit de cinq ans à peine était accroupi près de son étalage ; il regardait d'un œil d'envie tantôt les paniers, tantôt le déjeuner qu'elle s'apprêtait à prendre, et il pleurait : « Qu'as-tu donc à pleurer, mon enfant ? » lui dit-elle. L'enfant avait faim : elle partagea ses vivres avec lui, et bientôt, ranimé par un repas frugal, le voilà qui veut se rendre utile, qui cherche à ranger les paniers sur le trottoir, et fait le guet contre les maraudeurs.

Dans la journée on devint bons amis ; à la nuit, il ne voulait plus s'en aller ; alors vinrent les confidences.

Sa mère était morte ; son père avait pris une autre femme qui avait elle-même un enfant ; celui-ci avait la préférence, les mauvais traitements étaient pour l'enfant

du premier lit; le soir on le recevait mal ; on le battait à la maison; et dès le point du jour, presque tous les matins, on le mettait à la porte avec un ou deux sous, en lui disant : « Va chercher ta vie ! »

« Eh bien ! dit la bonne Marguerite, viens ici tous les jours, tu mangeras avec moi. » Une semaine ne s'était pas écoulée, qu'elle avait été trouver le père ; elle en avait obtenu l'autorisation de se charger de l'enfant ; elle l'avait amené, installé près d'elle; en un mot, Louis Riquet, c'était son nom, était devenu son fils d'adoption.

Ce n'est pas tout de vouloir être mère, il faut savoir en remplir la sainte mission. Ce devoir, vous l'avez compris, bonne Marguerite ! vous l'avez accompli avec sollicitude, avec tendresse, avec simplicité, avec le sentiment religieux que réclame un pareil titre, sans vouloir rien usurper sur ce que le fils doit toujours à son père par le sang : et voilà plus de douze ans que cela dure! Vous avez songé au présent et à l'avenir de votre enfant adoptif, en veillant sur son instruction, sa religion, sa conduite, son initiation à quelque gagne-pain futur.

Dieu a béni vos efforts : *La Société des amis de l'enfance* a joint son adoption à la vôtre; vos bonnes semences ont fructifié dans l'âme de Louis Riquet; aujourd'hui adolescent, pourvu bientôt d'une profession utile, il promet à la société un honnête homme, et à vous un fils toujours reconnaissant [1].

L'Académie a décerné à Marguerite Clément une médaille de 1,000 francs; nous sommes bien sûrs qu'il en reviendra quelque chose à l'établissement de Louis Ri-

1. Faits attestés par le propriétaire et plusieurs locataires de la maison, rue Saint-Honoré, n° 290; par le curé de Saint-Roch; par le directeur des frères des Écoles chrétiennes; par le chef d'institution chez qui l'enfant a été placé; par son chef d'apprentissage, et divers membres de la Société des Amis de l'enfance, etc., etc.

quet, qui est sur le point de terminer son apprentissage de ferblantier.

A côté de la veuve Clément je placerai Anne Le Scars, femme Le Taridec, brave fermière de la commune d'Ergué-Armel, dans le département du Finistère. La ferme n'est pas grande, le revenu n'est que de 80 francs par an.

Là, Anne Le Taridec a reçu successivement de l'hospice civil de Quimper des enfants abandonnés à nourrir. Les prix alloués par l'administration varient, suivant l'âge du nourrisson, de 5 à 7 francs par mois. Passé douze ans, il n'est plus rien payé.

Mais quoi ! du moment qu'Anne Le Taridec a emporté un de ces orphelins, il est son enfant ; elle ne peut plus s'en séparer : elle les nourrit, les habille, les élève, les voit grandir; elle les place, les marie et les dote, et ne cesse de les regarder comme siens. Elle en compte déjà seize. N'est-ce pas aussi là une *ferme modèle?*

Il faut la voir lorsqu'elle va à l'église ou qu'elle se présente à l'administration environnée de cette famille; filles et garçons, depuis l'âge de vingt ans, dix-huit ans, jusqu'à l'âge où ils marchent à peine, tous proprement, tous bravement vêtus, la santé, le contentement répandus dans tous les traits, se pressant à l'envi autour d'elle, sans qu'aucun d'eux paraisse se douter qu'elle n'est pas sa véritable mère [1] !

L'Académie lui a attribué une médaille de 500 francs.

J'aurais encore, messieurs, beaucoup d'autres faits à vous raconter, puisque l'Académie a donné dix-sept médailles. Mais, pour soutenir l'attention dans ce long détail, il faudrait avoir le talent de l'ingénieux écrivain [2]

1. Faits signalés par la commission administrative de l'hospice civil de Quimper, par le conseil général et par le prefet du Finistère.

2. Eugène Scribe.

qui, l'an dernier, remplissait le même devoir. Heureux à faire naître l'intérêt sur la scène pour des sujets fictifs et de pure imagination, quels secours son art, devenu plus puissant, ne trouvait-il pas dans la vérité même, lorsqu'il exposait dans cette enceinte ces actes de vertu comme autant de petits drames, dont le dénoûment était toujours couronné par des applaudissements !

Moins habile, je dois me restreindre. Je veux seulement terminer par une réflexion.

Les pauvres seuls sont couronnés dans ces solennités, et je vois déjà la malveillance toute prête d'en conclure que les pauvres seuls méritent apparemment cet honneur !

Ce serait à la fois une erreur et une injustice. Il est des vertus de toute sorte ; il en est dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société. Si quelques-unes sont révélées, beaucoup restent dans l'obscurité et produisent le bien sans apparaître, semblables à des feux qui répandent leur chaleur et ne s'environnent pas de lumière. Pour ceux-là, en si grand nombre, dont les bienfaits et le mérite demeurent cachés, j'invoquerais quelque chose d'analogue à ce culte mystérieux que les anciens réservaient aux dieux inconnus !

Toutefois, parmi les actes de bienfaisance que la reconnaissance publie, on conçoit que l'opinion attache plus de prix aux charités des pauvres qu'à celles du riche. Le riche est censé ne donner que son superflu : en cela, il remplit un devoir ; on ne se croit point tenu de lui en savoir gré. Le pauvre, au contraire, ne peut-être charitable qu'aux dépens de son nécessaire ; là commence l'effort et par conséquent la vertu.

Et, pourtant, sous d'autres points de vue, les bienfaits du riche ont aussi leur côté vertueux. N'en est-il donc point parmi eux qui donnent, pour ainsi dire, jusqu'à

épuisement? On les croirait avares, si, en les voyant sordides pour eux-mêmes au sein de l'opulence, ceux qui partagent leur intimité ne savaient qu'ils ne se refusent tout à eux-mêmes que pour donner davantage aux malheureux.

La manière de donner n'ajoute-t-elle pas aussi à la valeur de ce qu'on donne? Le riche qui distribue ses dons avec amour, avec intelligence, ne trouve-t-il pas dans sa supériorité même de puissants moyens de consolation, de soulagement, propres à relever le courage, à soutenir l'espérance du pauvre? Les soins personnels, les visites, l'accueil bienveillant, les secours qu'on distribue soi-même, les conseils dont on les accompagne, l'éducation quelquefois procurée, tout cela n'est-il pas d'un prix infini, d'un prix supérieur peut-être à l'acte matériel de partager le morceau de pain qu'on a avec le pauvre qui n'en a point?

Les femmes surtout, lorsqu'elles s'adonnent à la bienfaisance, n'ont-elles pas mille moyens ingénieux de la multiplier et de la rendre plus touchante et plus féconde? Entourées chez elles des recherches d'un luxe délicat, souvent elles ne craignent pas de s'en séparer pour aller dans l'asile du pauvre surmonter la répugnance qu'inspirent une extrême misère ou de dégoûtantes infirmités. Partout on les voit s'intéresser aux institutions que le génie du bien suscite pour le soulagement de l'humanité. Les pauvres femmes, les orphelins, tous les êtres faibles, sont l'objet de leur prédilection : et ne dois-je pas aussi une mention spéciale à cette récente fondation de *crèches*, qui, à peine créées, viennent, par le concours des dames, de recevoir tant de précieux encouragements?

1. L'idée de cette institution est due à M. Marbeau, avocat, adjoint au maire du premier arrondissement.

Dans ce concours angélique d'âmes généreuses et compatissantes adonnées à toutes sortes de bonnes œuvres, n'avons-nous pas déjà nommé au fond de nos cœurs celle qui donne à la France l'auguste exemple de toutes les vertus chrétiennes, et qui nous offre le modèle le plus parfait de cette charité noble, active, ingénieuse, infatigable, exercée avec une sollicitude qui peut bien quelquefois, dans l'immensité des dons qu'elle répand, se voir surprise ou trompée, mais qui prend toujours ses inspirations dans l'amour du prochain le plus pur et le plus vrai, comme elle puise sa force dans le sentiment, modeste et sincère, du pieux patronnage que la religion commande aux grands de la terre d'exercer envers les faibles et les malheureux[1] !

Enfin, ne dirons-nous rien de cet homme de bien dont nous distribuons ici les bienfaits ; lui qui a trouvé le moyen, en soulageant la misère, d'inspirer la vertu et de créer l'émulation au sein de la charité ?

M. de Montyon[2], riche magistrat du dernier siècle, s'était de bonne heure signalé par d'ingénieuses fondations. La révolution en interrompit le cours ; lui-même se vit forcé d'émigrer ; heureusement sa fortune avait pris les devants, il la retrouva en pays étranger. Là, ses premières largesses furent pour ses compagnons d'infortune : le pain qu'il leur donnait n'était pas amer comme

1. S. M. la reine tient à honneur d'être la *première Dame de charité de France*. — Elle est PROTECTRICE de la *Société de charité maternelle de France*, et spécialement présidente de celle de Paris. Ces Sociétés, partout où elles sont établies, ont pour but de secourir les pauvres femmes en couche, de pourvoir à leurs besoins, et de les encourager à allaiter elles-mêmes leurs enfants. — Viennent ensuite les dons à domicile, les secours aux veuves, aux orphelins, les éducations des enfants pauvres et délaissés, surtout dans les familles des marins, des militaires. . (Note de 1845.)

2. Né en 1733, mort en 1820, à quatre-vingt-sept ans.

celui de l'étranger! Rentré en France, il reprit le cours de ses bonnes œuvres avec une intelligence qui annonçait, si l'on peut parler ainsi, son progrès dans l'art de faire le bien.

Il rajeunit ses anciennes fondations, il en institua de nouvelles. D'abord, c'est un prix pour récompenser l'ouvrage le plus utile aux mœurs, puis un autre pour récompenser les actes de vertu ; il consacre des fonds pour le rachat des effets déposés par les pauvres au Mont-de-Piété ; il accorde des encouragements aux enfants de troupe ; il dote richement les hospices, et non content de songer aux pauvres malades, il étend sa sollicitude jusque sur les pauvres convalescents. Toute sa fortune, de plusieurs millions, est consacrée à ces nobles emplois. Pendant sa longue vie, il avait été le bienfaiteur anonyme des lettres et de l'humanité ; son testament seul a divulgué l'étendue de ses bienfaits.

La vie d'un tel riche, messieurs, ne fut-elle pas aussi une vie vertueuse, une vie dont les actes ne sauraient être récompensés par une médaille ou par un prix vulgaire, mais dont le souvenir mérite d'être consacré par les âges futurs, et qui doit rester entourée de cette vénération profonde et sincère que la postérité doit surtout garder à la vertu.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 11 *décembre* 1845.

Marguerite-Louise Clément, née à Paris le 22 avril 1788, y demeurant, rue de la Tonnellerie, n° 20. — L'adoption généreuse que la demoiselle Clément a faite d'un petit orphelin, et les soins maternels qu'elle lui a

prodigués pendant plus de dix ans, ont été racontés dans le discours du directeur, page 140.

Marguerite Clément a manifesté par d'autres actes son esprit de bienfaisance. Ainsi elle a été, une année entière, l'aide, le soutien, la sœur de charité d'une pauvre femme atteinte d'un mal incurable. La mort de cette malheureuse est seule venue mettre fin à sa tâche.

L'Académie a accordé à Marguerite-Louise Clément une médaille de 1,000 francs.

Caroline SCHMIT, âgée de quarante-neuf ans, née à Mayence, demeurant à Paris, rue du Helder, 19. — « J'ai été heureuse avec vous lorsque vous étiez riches, je ne vous quitterai pas quand vous êtes dans le malheur ! « Voilà ce qui disait Caroline Schmit à ses maîtres, M. et madame Harbaville, qu'une ruine complète venait de frapper.

Il s'est écoulé quinze longues années depuis que Caroline Schmit prononçait ces paroles, et jamais une seule minute sa conduite ne les a démenties. Souvent il s'est présenté pour elle des conditions heureuses, toujours elles les a repoussées : parce qu'elle s'est vouée au malheur de ses maîtres ; parce qu'elle est, par son travail, par ses services, par ses soins de jour et de nuit, l'unique recours de cette famille qui, pendant un temps, a compté dix enfants dans son sein, et qui a eu de bien cruelles épreuves à subir[1].

L'Académie décerne à Caroline Schmit une médaille de 1,000 francs.

Jean FANTON, âgé de soixante-douze ans, né et domi-

1. Faits attestés par le bureau de bienfaisance du dixième arrondissement de Paris, par plusieurs personnes notables de cet arrondissement et par divers certificats détachés.

cilié au Touvet, chef-lieu de canton, département de l'Isère. — C'est envers une orpheline, restée en bas âge, sans père ni mère, indigente, atteinte dans sa constitusion d'une maladie affreuse, couverte de plaies rebutantes et abandonnée de tous, même de ses proches, c'est envers cette orpheline que Jean Fanton a accompli les actes de la charité la plus laborieuse et la plus patiente.

Il l'a recueillie n'ayant lui-même pour vivre que le travail de ses bras ; et il s'est regardé dès lors comme consacré à soutenir et à soigner cette douloureuse existence.

Le temps a marché, la maladie n'a fait que s'aggraver et s'étendre. Marie Hovel, c'est le nom de l'orpheline, a aujourd'hui vingt-deux ans, elle est privée de l'usage de ses membres, ses os se carient, elle ne quitte pas le lit; Jean Fanton est plus que septuagénaire : son unique gagne-pain, la force physique, l'abandonne ; avec elle diminuent ses ressources, et il continue chaque jour son œuvre d'abnégation, avec une sollicitude, avec une résignation admirées de tous les habitants de sa commune[1].

L'Académie lui donne une médaille de 1,000 francs.

Pauline Copain, âgée de quarante et un ans, née à Aisey-sur-Seine, institutrice privée de la commune de Saint-Marc-sur-Seine, arrondissement de Châtillon, département de la Côte-d'Or. — En 1838, un avoué fut chargé de diriger des poursuites contre un débiteur. Avant d'agir, il voulut s'assurer par lui-même de la position de fortune de ce débiteur, et se rendit à son domicile, dans le village de Saint-Marc.

« Jamais spectacle plus attendrissant ne s'offrit à mes

1. Faits attestés par M. le préfet de l'Isère, le curé, divers membres du conseil municipal et plusieurs habitants du Touvet.

yeux, » a-t-il écrit. Un vieillard infirme, une vieille mère à peine capable du plus léger travail, une sœur impotente, privée de l'usage de tous ses membres, et, ce qui est plus malheureux encore, de celui de sa raison, recevaient, dans un logement plus que modeste, l'abri, la nourriture, le vêtement, les soins les plus tendres et les plus constants des mains d'une seule personne. Cette personne, mademoiselle Pauline Copain, savait trouver dens une petite institution de jeunes filles qu'elle dirigeait les ressources nécessaires pour pourvoir à tant de besoins ; elle savait allier, de la façon la plus admirable, l'accomplissement de ses devoirs de famille à l'accomplissement des devoirs non moins impérieux de son état et à l'exercice incessant d'une bonté qui s'étendait sur chacun autour d'elle.

Tout ce qu'il apprit, tout ce qu'il vit lui parut prodigieux. L'officier ministériel se retirait, rejetant comme chose dure la pensée de demander à ce débiteur un sacrifice ou des efforts que la meilleure volonté du monde ne pouvait, à ses yeux, rendre possibles. Mais dès qu'elle eut vérifié la justice de la réclamation, mademoiselle Pauline Copain déclara qu'une dette légitime de son père lui imposait de nouvelles obligations, que c'était sa propre dette, et elle exigea qu'on reçût son engagement personnel de l'acquitter.

Ce qu'elle a fait pour cette dette paternelle, elle l'a fait pour toutes les autres ; elle les a cherchées, elle les a réunies, elle les a toutes prises à sa charge : « Repousser les dettes de mon père, souffrir qu'une pareille atteinte soit portée à son honneur ! Avec du travail je viendrai à bout de tout ; » et voilà bien des années que lentement, jour par jour, elle demande au travail et elle en obtient le moyen de nourrir sa famille et de dégager la parole de son père.

Ce père est un vieux soldat de la république et de l'empire; ses infirmités proviennent des blessures qu'il a reçues; sa misère et ses dettes, des invasions de 1814 et de 1815, qui deux fois ont laissé sa maison pillée de fond en comble. Joignez-y la réaction politique qui, s'étendant jusque sur l'obscur, jusque sur le pauvre invalide, vint lui retirer, en ces jours de calamités nationales, le petit bureau de tabac que depuis 1812 il occupait à Saint-Marc.

Pour se vouer à la mission qu'elle accomplit, mademoiselle Pauline Copain, à l'âge de la jeunesse et des espérances d'avenir, a abandonné sans hésiter Paris, la position dont elle y jouissait, ceux qui voulaient l'y retenir; et voici dix-sept ans que, répondant à l'appel de ses parents, qui ne pouvaient se passer d'elle, elle est venue reprendre auprès d'eux l'humble profession d'institutrice de village.

La piété filiale n'est pas l'unique sentiment qu'elle ait poussé jusqu'à la vertu. Sa nature compatissante, prompte à venir en aide à toutes les afflictions, s'est révélée de bonne heure, et si l'on remonte le cours de sa vie, d'année en année on le retrouve semé des traits de la plus douce, de la plus vive charité.

Tantôt (en 1819) c'est une femme presque morte, près d'accoucher dans un fossé, avec une petite fille de quatre ans perçant l'air de ses cris, que Pauline Copain recueille, à la nuit, sur la grande route; qu'elle fait transporter dans la pauvre demeure de son père; qu'elle y garde, qu'elle y soigne jusqu'à ce que la mort, frappant cette malheureuse avec l'enfant dont elle était enceinte, ait mis fin à ses souffrances. En mourant, elle reçut du moins la promesse que la petite fille qu'elle laissait aurait toujours un refuge : et cette promesse a été tenue.

Tantôt c'est un petit Savoyard, âgé de dix à douze ans, qui retournait, au printemps, dans ses montagnes avec ses compagnons, et que ceux-ci ont laissé en route parce que ses pieds, profondément blessés, ne lui permettent plus d'avancer. C'est encore Pauline Copain qui lui donne un asile, qui le panse, qui le guérit, qui lui fait trouver quelque occupation, jusqu'à ce que l'année révolue ramène une bande nouvelle de ses compatriotes qui le reprennent. Depuis, aux approches de l'hiver, dans les émigrations annuelles, pas une de ces bandes, descendant des montagnes, ne passe à Saint-Marc, qu'elle ne vienne apporter de la part du Savoyard, aujourd'hui homme fait, établi dans son pays, un souvenir pour celle qui fut sa bienfaitrice.

Ou bien c'est une fille abandonnée dès le berceau, que sa mère, en disparaissant, a laissée à la charge d'une nourrice, pauvre bergère, mère elle-même de six enfants. Celle-ci a gardé son nourrisson; elle l'a élevé aussi longtemps qu'elle a pu ; mais enfin sa misère succombe au fardeau : elle envoie cette enfant avec les siens, mendier, implorer la pitié de porte en porte. Pauline Copain prend pour elle la fille délaissée, l'entretient, l'instruit pendant deux ans, lui trouve une place dans une salle d'asile et continue à venir au secours de la bergère et de sa famille.

Dans ses fonctions d'institutrice, Pauline Copain a su trouver une occasion quotidienne d'exercer, de propager son esprit de bienfaisance.

Les indigentes sont reçues dans son école, sans frais ni gratification quelconque de la commune ;

Les pensionnaires dont les parents ont perdu les moyens d'acquitter la pension continuent à être gardées comme si nul changement n'était survenu dans leur fortune ;

Y a-t-il quelque pauvre fille à vêtir, à munir de quelques hardes pour lui procurer une condition, on cherche du linge, de vieilles robes : la classe entière est transformée en atelier de couturières, et le trousseau est bientôt complet :

Y a-t-il quelque malheureux à nourrir, l'école se cotise avec la maîtresse : chacun a retranché quelque chose de son repas de midi ; chaque élève a puisé dans son panier : et les malheureux sont nourris.

« Cent fois j'ai été témoin de ces actes, dit un simple habitant du village : admirables leçons de bienfaisance, plus capables de former le cœur de la jeunesse que tous les sermons du monde[1]. »

L'Académie a voté pour mademoiselle Pauline Copain une médaille de 1,000 francs.

Catherine Champeau, âgée de trente-quatre ans, née à Barre, arrondissement de Castres, département du Tarn. — Catherine Champeau n'est entrée au service du sieur Granier, instituteur primaire au village de Barre, que pour y accomplir une œuvre de charité.

Cette famille se composait d'une femme et de six enfants, presque tous atteints successivement, et quelquefois plusieurs ensemble, de maladies longues, contagieuses ou rebutantes. Catherine a été la garde-malade de tous, veillant la nuit au chevet des lits, allant le jour au travail, au bois, à la recherche de tous les moyens propres à alléger la douleur ou la misère qui avaient élu domicile dans la maison ; refusant les conditions avantageuses, les mariages inespérés qui lui étaient offerts ;

1. Faits attestés par l'ancien et le nouveau maire de Saint-Marc, par MM. les desservants de cette commune et de celle de Magny-Lambert, par un grand nombre d'habitants et par les certificats de plusieurs créanciers.

sentant elle-même, sans rien dire, s'en aller peu à peu ses forces et sa santé.

Elle a vu mourir ainsi, tour à tour, dans ses bras la mère, deux des enfants; et elle continue pour le reste de la famille l'œuvre qu'elle a commencée depuis dix ans[1].

L'Académie lui décerne une médaille de 1,000 francs.

Marianne OTAY, âgée de quatre-vingt-cinq ans, demeurant à la Rochelle, département de la Charente-Inférieure. — Depuis cinquante ans, Marianne Otay est au service de sa maîtresse ; depuis quarante-cinq ans elle l'a nourrie, d'abord avec les économies amassées dans une autre domesticité, ensuite avec les petits profits du blanchissage qu'elle faisait au dehors ; enfin quand l'âge a amené l'impossibilité de travailler, avec le prix de ses effets, de son linge et de ses vêtements personnels, cachant ses sacrifices, voilant la misère qui était arrivée, dissimulant même le prix des choses qu'elle apportait.

La maîtresse a quatre-vingt-dix ans, la servante quatre-vingt-cinq : dignes femmes, entourées ensemble du respect public[2].

L'Académie accorde à Marianne Otay une médaille de 1,000 francs.

Perrine-Michelle BERLIVETTE, née le 23 mai 1771, lingère à Nantes, département de la Loire-Inférieure. — Perrine-Michelle Berlivette exerçait à Nantes la profession de lingère ; elle avait la confiance des maisons les plus honorables, et son travail prospérait.

1. Faits attestés par le sous-préfet, le maire, le curé et plusieurs habitants de Castres.

2. Faits signalés et attestés, comme étant de notoriété publique, par le maire de La Rochelle et par le préfet de la Charente-Inférieure.

En 1832, elle consentit à recevoir dans son petit logement une demoiselle Rose-Renée-Jeanne Veillechèze, fille d'un médecin ruiné par les désastres de la Vendée, qui vivait bien pauvrement en faisant des écritures pour le palais. Un an après, cette demoiselle, atteinte d'une maladie articulaire, tombait dans l'impossibilité de se livrer à aucun travail, puis de faire aucun mouvement et de se rendre à elle-même le moindre service.

L'ouvrière renverra-t-elle, en cet état, celle à qui elle avait donné l'hospitalité? Elle est étrangère, elle ne tient à elle que par les liens d'un premier service et par ceux d'une âme compatissante : c'est assez pour Perrine Berlivette ; elle se voue à cette infortune. Sa profession en souffre, ses gains décroissent d'une manière sensible, les petits capitaux qu'elle avait placés en des temps plus heureux sont retirés et consommés, son mobilier est en partie vendu ; douze ans se passent ainsi. Perrine Berlivette, arrivée à l'âge de soixante-quatorze ans, se trouve aujourd'hui elle-même dans un état de dénûment qui n'a pas d'autre cause que la mission vertueuse qu'elle s'est donnée et dans laquelle elle persévère[1].

L'Académie lui décerne une médaille de 1,000 francs.

Julie Mantrant, née en 1773, domiciliée à Charroux, arrondissement de Civray, département de la Vienne. — Restée de bonne heure veuve et sans enfants, madame Julie Mantrant a pris pour famille les malheureux.

Réduite, pour tout bien, à un modeste logement et à une rente annuelle de 150 francs, elle est au nombre de ceux qui pensent qu'on n'est riche véritablement que de ce qu'on donne, que du bien qu'on fait autour de soi. Car, comme a dit un moraliste, « ce que l'on tient et

1. Faits attestés par M. le maire de Nantes et par plusieurs habitants de cette ville.

garde si serré se gaste, diminue et eschappe par tant d'accidents et la mort en fin ; mais ce qui est donné ne se peut dépérir ou envieillir. »

Voilà plus de trente ans que madame Julie Mantrant consacre exclusivement sa vie à la pratique de toutes les vertus charitables. A défaut de fortune, elle donne, ce qui vaut mieux encore, son temps, ses veilles, ses soins, sa personne, son âme. Ni l'âge, ni les privations, ni les peines, ni les infirmités, n'ont ralenti son zèle. Elle compte aujourd'hui soixante-douze ans, et elle est toujours dans la ville qu'elle habite, même dans la campagne au dehors, la providence des pauvres et des affligés[1].

L'Académie accorde à madame Julie Mantrant une médaille de 1,000 francs.

Augustine Vallé, âgée de quarante-cinq ans, née à Blainville, domiciliée à Frévent, arrondissement de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais. — L'année même où Augustine Vallé entra au service de M. Effroy, curé de Frévent, cet ecclésiastique fut atteint d'une fièvre cérébrale, à la suite de laquelle il resta presque entièrement privé de sa raison, dans l'impossibilité de continuer l'exercice de ses fonctions sacerdotales, et réduit, pour toute ressource, à de faibles secours annuels.

Augustine Vallé s'attacha religieusement à cette infortune.

Presque aveugle, sourd, épileptique, en proie à une monomanie qui lui fait voir partout des persécuteurs, M. Effroy proscrit d'auprès de lui ses parents et ceux qui lui sont le plus affectionnés ; il injurie, il frappe les

1. Faits attestés par M. le maire, le juge de paix, le curé, les membres du conseil municipal et un grand nombre d'habitants de Charroux.

personnes qui l'approchent, il déchire ses vêtements, il repousse les aliments qui ne lui conviennent pas, et les jette à la figure de celle qui les lui présente.

Augustine Vallé endure tous ces mauvais traitements sans se plaindre. Attentive, pleine de sollicitude et de douceur, elle n'abandonne jamais son maître, elle le suit dans ses promenades quotidiennes, ne l'approchant qu'à distance, car il ne peut la souffrir près de lui ; surveillant tous ses gestes; toujours prête à prévenir les actes de désespoir auxquels il pourrait se porter. Rien ne la rebute : elle s'est imposé un devoir; il y a douze ans qu'elle le remplit, elle le remplira jusqu'à la fin. Aucune autre personne ne voudrait, d'ailleurs, la remplacer[1].

L'Académie accorde à Augustine Vallé une médaille de 500 francs.

Louis-Henri Panier, dit Henriton, âgé de cinquante-deux ans, marinier dans la commune de Saint-Mammès, arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne. — Il existe des hommes qui se font une profession de sauver la vie de leurs semblables en la disputant au péril : profession noble et désintéressée, qui ne veut d'autre récompense que le bonheur d'avoir réussi.

Tel est Louis-Henri Panier, dit Henriton, marinier de Saint-Mammès ; il en a le brevet, que lui a délivré la Société générale des naufrages et de l'Union des nations : si pour vivre il est marinier, pour tous ceux qui sont près de périr dans la rivière dont il occupe les bords, il est *sauveteur-maître*.

1. Faits attestés par le sous-préfet de Saint-Pol, le maire, les adjoints, le curé, le vicaire, le médecin et les principaux habitants de Frévent.

Les personnes qu'il a sauvées sont déjà au nombre de neuf[1].

L'Académie lui décerne une médaille de 500 francs.

Simon-Marie-Madeleine Bernard, né le 24 juin 1770 à Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, commis-greffier du tribunal de Fontenay. — Simon Bernard était encore un écolier lorsqu'il perdit son père. Celui-ci mourut laissant sa veuve sans fortune, avec huit enfants, dont cinq fils et trois filles.

Simon Bernard, l'aîné de cette famille, comprit que c'était lui qui devait en être le soutien. Il a commencé dès lors une vie laborieuse où on le voit, sans cesse aux prises avec l'adversité, faire face aux besoins de tous, excepté aux siens, par l'abnégation la plus complète, par la patience la plus résignée.

Il y a là, contre les coups du sort, contre les privations sans cesse nécessaires, une longue et obscure lutte qui échappe à la narration, mais où celui qui soutient cette lutte déploie chaque jour, sans les épuiser, les trésors d'une âme généreuse et dévouée.

Rien n'a manqué aux épreuves que Simon Bernard a subies : ni la mort de sa mère, de tous ses frères, de toutes ses sœurs, à l'exception d'une seule ; ni les fautes, ni l'ingratitude de ses enfants. Ces dernières afflictions, les plus cruelles de toutes, lui ont donné de nouvelles occasions de mettre au jour les nobles qualités de son cœur[2].

L'Académie lui décerne une médaille de 500 francs.

1. Faits attestés par le maire, l'adjoint, le curé et les notables habitants de Saint-Mammès.

2. Faits attestés par le sous-préfet, les membres du tribunal et les membres du barreau de Fontenay.

Marie-Catherine BURDZ, née à Paris le 28 janvier 1797, y demeurant, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 84. — Si l'Académie a eu à récompenser plusieurs fois la bienfaisance recueillant un orphelin sans appui et lui donnant un père ou une mère d'adoption, voici l'exemple du dévouement filial de l'un de ces orphelins, devenu à son tour le soutien de ceux qui l'avaient recueilli.

Catherine Burdz, qui, restée sans père ni mère depuis l'âge de huit ans, avait trouvé un asile auprès de M. et de madame Heilmann, a passé sa vie à s'acquitter de ce bienfait.

Madame Heilmann, devenue veuve, est tombée dans la gêne; remariée quelques années après, les chances du commerce ont été mauvaises pour son nouveau ménage, et sa gêne a été plus étroite encore. Ses véritables enfants, dispersés et luttant eux-mêmes contre le besoin, n'ont jamais pu venir à son aide: mais il en est un qui ne l'a jamais abandonnée, qui l'a consolée, secourue, environnée de l'assistance la plus tendre et la plus courageuse : c'est l'enfant à qui elle avait donné asile dès le jeune âge.

En des temps plus heureux, madame Heilmann était parvenue à mettre de côté et à placer secrètement, au nom de cette enfant, une somme de 300 francs, restée depuis pour elle un objet sacré, même dans les jours de dénùment. Catherine Burdz vient à l'apprendre : le sacrifice est bientôt fait, et les 300 francs reviennent comme une ressource à celle qui les lui avait donnés.

La conduite dévouée de cette excellente fille dure depuis plus de trente ans[1].

L'Académie donne à Catherine Burdz une médaille de 500 francs.

1. Faits signalés par le bureau de bienfaisance du premier arrondissement de Paris et attestés par plusieurs signatures.

Marie Bergera, âgée de cinquante-deux ans, née à Tonnerre (Yonne), demeurant à Amiens, département de la Somme. — Marie Bergera est au nombre de ces êtres qui s'attachent au malheur comme d'autres à la fortune.

Sa maîtresse, frappée par divers événements, et enfin par la mort de son mari, est tombée dans le plus absolu dénûment; des maladies cruelles, l'épilepsie et l'hydropisie, sont venues se joindre à la misère. Chaque nouvelle infortune a été pour Marie Bergera un lien de plus qui l'unissait à sa maîtresse, une occasion de plus de révéler les richesses de son âme dévouée [1].

L'Académie lui accorde une médaille de 500 francs.

Adrien-Jean-Pierre-François Philbert, né le 17 septembre 1808, à Paris, où il demeure, rue Beauregard, nº 5. — Dès l'âge de vingt ans, Philbert est resté, par la mort de son père, chargé seul de soutenir sa mère et ses deux sœurs, toutes les deux malades et hors d'état de travailler.

La mère est morte elle-même il y a dix ans, et le pauvre Philbert, qui du moins pouvait se reposer sur elle du soin de surveiller et de soigner ses deux sœurs, est seul maintenant pour remplir toutes ces tâches.

Garde-malade, chargé des soins domestiques du ménage, obligé de travailler de son métier de correcteur pour gagner de quoi vivre, comment peut-il trouver le

1. Faits attestés par le préfet de la Somme, le maire, Mgr l'évêque, le curé de Saint-Jacques, d'Amiens, divers membres de la cour royale, du tribunal de première instance, du conseil de préfecture, divers ingénieurs des mines, des ponts et chaussées et plusieurs notables habitants.

temps et les forces nécessaires à l'accomplissement de tant de devoirs[1]?

Que de vertus morales mises en pratique dans une telle vie!

L'Académie décerne à Pierre-François Philbert une médaille de 500 francs.

Catherine LAFAGE, dite PERRINE, née et domiciliée à Maurs, arrondissement d'Aurillac, département du Cantal. — « Qu'allez-vous faire à l'hospice : est-ce que vous voudriez y placer votre mère? — Non, certes! J'espère que Dieu me conservera la santé et que mon travail pourra continuer de la nourrir : je vais voir comment les sœurs de la Charité soignent les malades, pour apprendre à les soigner comme elles. »

Ces paroles de Catherine Lafage font deviner ce qu'a dû être la vie de cette excellente fille : une vie de travail, de charité, d'amour de Dieu et des pauvres.

Vingt ans elle a été le guide d'un vieillard aveugle, son beau-père; elle était jeune, elle était enfant, âgée de huit ans à peine, lorsqu'elle a commencé à accomplir cette pénible mission : ce sont toutes les belles années de sa vie qui ont été enchaînées pas à pas à cette infortune, sans qu'elle les ait jamais regrettées, sans qu'elle ait recherché d'autre bonheur que le bonheur de soulager celui pour qui elle s'était chargée de voir.

L'aveugle mort, elle a été dix ans un exemple de piété filiale auprès de sa mère, vieille et infirme, qu'elle nourrissait de son travail du jour et entourait de ses soins dans les veilles de la nuit.

Après avoir perdu sa mère, elle s'est donnée à tous

1. Faits attestés par le maire du cinquième arrondissement, MM. les curés de Bonne-Nouvelle et de Saint-Merry, l'un des vice-présidents du tribunal de première instance et plusieurs autres signatures.

les malheureux; elle a secouru les dénûments plus grands que le sien, elle a gardé les malades, elle a pansé les plaies, elle s'est chargée de deux orphelins dont les parents venaient de mourir et qui étaient seuls au monde; elle les a élevés chrétiennement, elle les a placés dès qu'ils ont été en âge de travailler, sans abandonner pour cela le rôle maternel qu'elle avait pris, l'affection charitable qu'elle leur avait vouée[1].

L'Académie décerne à Catherine Lafage une médaille de 500 francs.

Marie Bertin, âgée de trente-cinq ans, née à Chaillevette, arrondissement de Marennes, domiciliée actuellement à Taillebourg, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, département de la Charente-Inférieure. — Dès l'âge de dix-huit ans, Marie Bertin, en entrant au service de mademoiselle Risat, s'est consacrée à soigner des infirmités incurables, dans une maison où la gêne existait souvent.

Une sœur de sa maîtresse s'étant trouvée dénuée de toute ressource par la perte d'une modique pension dont elle jouissait, Marie Bertin, en renonçant à toute espèce de gage, en donnant le capital de 100 francs qu'à grand'peine elle était parvenue à économiser toute sa vie, en apportant au logis tout ce que son travail a pu lui procurer, a su trouver le moyen de réunir les deux sœurs, et le secret de vivre à trois sur le petit morceau de pain qui ne pouvait suffire à deux.

Au lieu d'une maîtresse, au lieu d'une infirme, depuis dix ans elle en a deux; depuis dix ans, allant d'un lit

1. Faits attestés par le maire, les membres du conseil municipal, le curé, les prêtres de la paroisse et les habitants notables de la ville de Maurs.

à l'autre sans jamais se lasser, elle prodigue à chacune les soins les plus touchants[1].

L'Académie lui décerne une médaille de 500 francs.

1. Faits attestés par le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, le maire, les membres du conseil municipal, le curé et plusieurs habitants de Taillebourg.

ANNÉE 1846.

DISCOURS DE M. VIENNET

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE.

Prononcé dans la séance publique annuelle du 10 septembre 1846.

Un philanthrope, assez opulent pour pouvoir démontrer que la philanthropie n'est pas toujours une vaine théorie ou un calcul de vanité, a voulu ajouter un nouvel éclat à nos solennités académiques. A côté des palmes littéraires que nous décernons aux jeunes écrivains qui nous demandent de la renommée, il a mis dans nos mains des palmes plus modestes pour des êtres obscurs, qui ne se doutent même pas que leurs actes de vertu puissent être révélés par cette renommée dont ils ignorent peut-être le nom. Agents mystérieux de la Providence, on les trouve toujours à la suite ou à la recherche des maux qui affligent l'humanité, pour les atténuer et les combattre; et la main qui les récompense est presque toujours la première à leur apprendre qu'ils ont fait ce que bien d'autres n'auraient pas fait à leur place.

Cette mission de l'Académie française n'est pourtant pas nouvelle. M. de Montyon n'est pas le premier qui lui ait imposé le devoir de rechercher ces actes de vertu, ces traits de bienfaisance qui honorent leur temps, et dont le monde se pare quelquefois plus qu'il ne mérite.

Dès le dix-huitième siècle, des donations fréquentes procuraient à nos ancêtres l'occasion et le plaisir de signaler et de couronner ces nobles actions; les académies étaient alors les seuls corps en possession de ce qu'on appelle aujourd'hui une tribune; et j'aime à croire qu'une pensée morale présidait au choix qu'on faisait de l'Académie française pour décerner ces couronnes..

Cette préférence rappelait aux écrivains ce qu'ils ne devraient jamais oublier : c'est que l'art de bien dire n'est pas un don gratuit de la Divinité; qu'il apporte avec lui le devoir de bien faire; et, en nous instituant juges des bonnes actions, on nous commandait de les inspirer par nos écrits, en les encourageant par nos éloges. Telle a été, telle a dû être la pensée philosophique de cette mission, que la munificence de M. de Montyon a perpétuée en assurant la solennelle périodicité de ces concours.

Je me sers à regret de ce mot, messieurs, pour caractériser cette recherche, cet examen comparatif de ces traits de courage, de bienfaisance et de charité qui honorent les classes les plus pauvres de notre société. Il y a concours sans doute, mais seulement entre les autorités qui nous signalent ces âmes d'élite pour qui la nature a été plus généreuse que la fortune. Leur abnégation est entière; leur désintéressement ajoute un charme de plus aux qualités si précieuses dont le ciel les a dotées.

J'entrevois avec douleur le moment où le retentissement de ces solennités en portera la pensée dans ces sphères obscures où se meuvent ces vertus pratiques. Il en résultera peut-être une émulation nouvelle : l'espoir d'une proclamation honorable, l'attente, le désir d'une récompense pécuniaire, multiplieront peut-être ces traits de courage et de dévouement. L'humanité, la charité, pourront y gagner, mais la charité, la vertu, y perdront

leur pudeur; ou plutôt ce sera encore la charité, ce ne sera plus la vertu, puisqu'on ne fera plus le bien pour le bien lui-même.

La vanité, qui vicie notre atmosphère, qui mine de tous côtés notre corps social, cette lèpre d'une civilisation avancée, pénétrera dans ces âmes candides. L'ambition, la cupidité, les sollicitations, les recommandations, les rivalités, les jalousies, le mécontentement, la plainte, les réclamations, les appels à l'opinion publique, cortége fatigant et honteux de tous les concours scientifiques et littéraires comme de toutes les concurrences politiques, viendront altérer la pureté de nos jugements.

Ce temps n'est pas encore venu. Les noms que je vais révéler à votre estime, à votre admiration peut-être, sont purs de toute vanité. Aucune espèce d'égoïsme n'a pénétré dans ces âmes où respirent uniquement l'amour de l'humanité, le besoin d'en soulager les misères : et si je suis forcé de vous montrer encore une fois quelle variété le génie du mal met dans ses attaques incessantes contre l'espèce humaine, il est doux, il est consolant de penser que le génie du bien n'est ni moins actif ni moins ingénieux à produire ces mouvements spontanés, ces dévouements infatigables, cette charité active, cette philanthropie pratique dont les classes pauvres nous offrent tant de modèles. Et ne croyez pas, messieurs, que les dix-sept personnes que l'Académie a récompensées cette année, à divers degrés et à divers titres, soient les seules que les autorités locales lui aient signalées.

Le peuple et le siècle sont plus féconds en belles et bonnes actions. Cent procès-verbaux nous ont été adressés ; neus avons eu un grand choix à faire. Malgré la munificence de M. de Montyon, parmi tant d'existences méritoires, nous n'avons pu couronner que les

plus dignes ; et le simple récit de ce qu'ont fait les dix personnes auxquelles nous avons décerné de modestes médailles de 500 francs vous fera comprendre ce qu'il faut encore de vertu pour arriver à la moindre de nos distinctions.

Suivez-moi dans un galetas de la rue des Poules, à Paris. Là vit et travaille une couturière du nom d'Anne BILLARD. Le sieur Léger, son mari, était boulanger ; son pain n'était pas toujours payé ; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre le courage d'en refuser à celui qui avait faim. Le nombre de leurs débiteurs insolvables épuisa leurs ressources. La charité les fit pauvres ; le mari ne put supporter sa situation, et un cabanon de Bicêtre cache aujourd'hui sa malheureuse existence. Anne Billard n'a pour lit qu'un matelas bien mince et une couverture ; elle est sans feu l'hiver ; elle vit de mauvais bouillon, de légumes ramassés souvent au coin des bornes, du pain dont les prisonniers ne veulent plus. Et vous croyez que je vais vous parler de quelque âme charitable qui vient au secours de la pauvre sexagénaire ? Non, messieurs, c'est elle qui va au secours des autres. Le produit de son aiguille lui donnerait des meubles, du bois, une nourriture plus abondante et plus saine ; mais il y a près d'elle une femme plus malheureuse encore, une vieille institutrice, infirme, à qui le travail est interdit.

Anne Billard la soigne, la nourrit pendant quatre ans. Des malades, des pauvres honteux, deviennent ses pensionnaires ; un vieux soldat, septuagénaire, père de quatre enfants, chevalier de la Légion d'honneur, est secouru par ses bienfaits ; un ancien serviteur de son ancienne prospérité, un pauvre Polonais, dont elle a même ignoré le nom, sont arrachés par elle à la faim, à

la misère ; et voilà treize ans que cette vie dure, et jamais une plainte ne sort de sa bouche : et quand on s'en étonne, elle fuit les éloges en disant que Dieu le veut ainsi. J'aime mieux ce *Dieu le veut* que tant d'autres dont l'histoire de nos pères s'est enorgueillie.

Une femme du même caractère habite la commune de Bavincourt, département du Pas-de-Calais : c'est Joséphine Caron, épouse de Joseph Dreville, que ses compatriotes appellent la providence de leur village. Elle passe sa vie au chevet des malades, des infirmes et des mourants, arrive partout en même temps que la maladie. Les femmes en couche, les nouveau-nés, reçoivent toujours ses premiers soins ; ceux qui souffrent ou qui craignent sont soulagés ou rassurés par sa venue ; le médecin s'en fie à sa prudence ; elle a deviné l'art de guérir, et ses prescriptions ne sont jamais démenties par l'homme de l'art. Aucune plaie ne lui répugne, aucun danger ne l'arrête. C'est surtout pendant une maladie épidémique que Joséphine Caron a déployé, en 1839, tout ce qu'elle avait de patience, de sensibilité et de courage. Il y a plus de vingt ans que cette charité s'exerce, et ce modèle de toutes les vertus chrétiennes en a aujourd'hui soixante-six.

Le département des Deux-Sèvres nous présente un nouvel exemple de cette charité dans la personne de Suzanne Monnet, qui habite la commune de Lamothe-Saint-Héraye. C'est en soignant sa pauvre mère, qu'une maladie incurable a retenue longtemps sur un lit de douleur, que cette fille a contracté la noble habitude de soulager les souffrances de ses semblables. Libre à vingt-six ans par la mort de la pauvre infirme, elle a refusé tous les partis qui se sont offerts pour vouer son existence au pénible métier d'infirmière. Ce n'est pas même

assez de procurer aux malheureux des soins gratuits : elle les aide de ses faibles ressources, elle quête pour eux quand les fruits de son travail ne peuvent suffire. Le soir, dans sa demeure, elle change de rôle : elle se fait institutrice des enfants du pauvre, et ne les renvoie que pour reprendre un travail nécessaire à sa propre existence. Cette vie, qui dure ainsi depuis vingt ans, peut rendre encore de longs et d'utiles services ; et le ciel l'accordera sans doute aux prières des infortunés, qui lui rendent en bénédictions les bienfaits qu'elle leur prodigue.

Plus près de nous, dans la rue du Vieux-Colombier, vit une autre femme, digne de nos encouragements. Louise Legrand est le reste honorable d'une famille d'artistes. Son père était entrepreneur de peinture. Quatre filles lui étaient nées. Deux étaient mariées; et leurs époux, faits pour entrer dans cette famille patriarcale, vivaient et travaillaient en commun. Père, enfants, petits-enfants, tous rivalisaient de zèle et d'activité. Mais la mort s'abattit sur cette maison ; les infirmités y pénétrèrent. Un des deux gendres devint l'unique soutien de ce qu'il en restait, et il fut lui-même atteint par le malheur. Une faillite lui enleva le fruit de ses économies ; le contre-coup porta sur sa santé, une paralysie fatale pesa sur tous ses membres. Qui va le soigner, le nourrir? Celle qu'il soutenait lui-même par son travail. Elle n'avait presque plus de force ; la nécessité lui en rendit. Louise Legrand veille, travaille de ses doigts pour soutenir son beau-frère. Elle s'épuise, elle use depuis six ans ce que le malheur et la fatigue lui ont laissé de courage ; elle dévore une vie si utile aux malheureux que Dieu lui a confié, et le moment n'est pas loin peut-être où ces deux infortunés n'auront d'autre ressource que la charité des autres.

Cet esprit de famille, si précieux, si plein de consolations, distingue au plus haut degré le sieur Jules-François Félix, de Bastia. Il est l'aîné des cinq enfants d'un perruquier; il avait dix-neuf ans quand son père mourut, et sans la moindre hésitation, il résolut d'en servir à ses frères et sœurs. Les cinq orphelins n'ayant rien à partager, aucun débat de succession ne troubla leur union fraternelle. Jules-François n'a point désespéré de la Providence ; il a vécu de privations, il a multiplié les faibles ressources de son état par son industrie ; il a élevé, il a établi ses trois sœurs ; il s'est voué lui-même au célibat, comme s'il avait prévu ce que l'avenir lui réservait d'obligations volontaires. En effet, la mort de ses beaux-frères lui a rendu ses sœurs, et avec elles sont venus des enfants qu'elles ne pouvaient nourrir. Jules-François ne recule point devant ces nouvelles charges ; il fait face aux besoins de tous, il remplit envers eux tous les devoirs du père de famille. C'en est un peut-être que ce dévouement ; mais combien de frères s'en abstiennent? La multiplicité de ceux que Jean-François Félix s'est imposée en fait un acte de haute vertu ; et l'Académie a été heureuse de reconnaître que, dans cette île aux mœurs si énergiques, l'esprit de famille ne se traduisait pas toujours en assassinats et en vengeances.

Rentrons à Paris, pénétrons dans cette échoppe du faubourg du Roule. Cet homme, courbé sur son alêne, est un vieux soldat mutilé par le fer de l'ennemi. En rêvant des dernières campagnes de l'empire, Jacques Loffer taille et assemble des chaussures. Sa femme, Jeanne-Françoise Baudoin, lui avait donné cinq enfants. L'aîné est loin d'eux, le ciel a rappelé les quatre autres. Ils manquent tous à leur tendresse, et ils leur ont laissé, si je puis m'exprimer ainsi, un besoin de paternité qui est loin d'être en rapport avec leurs moyens d'existence.

Le hasard les met sur la voie d'une de ces malheureuses créatures pour qui la maternité n'est, au contraire, qu'un accident funeste. Elle nourrit en murmurant les tristes fruits de son libertinage, et une fille, objet particulier de son aversion, est en butte aux traitements les plus sauvages. Les époux Loffer demandent cette fille, l'obtiennent, l'élèvent, lui donnent un état, lui inculquent les principes religieux dont ils sont pénétrés eux-mêmes.

Une chiffonnière, témoin de cet acte de charité, les prie de placer le dernier de ses quatre enfants. « Qui nous empêche de nous en charger nous-mêmes? dit la femme Loffer. — Sans doute, » répond le vieux soldat; et Philippine Truffaut devient la sœur de Joséphine Voyer; elle est élevée dans les mêmes principes. Proprement vêtues, convenablement nourries, elles bénissent leur père adoptif qui partage gaiement avec elles le produit de son travail, et ce qu'y ajoute le bureau de bienfaisance.

Le faubourg Saint-Antoine nous présente dans les époux Loiseau les mêmes vertus à récompenser. Mais ceux-ci n'avaient pas besoin de se créer des charges : le ciel leur a donné six enfants et n'en a repris aucun; ils en avaient déjà trois quand ils vivaient au bourg d'Airaines, dans l'arrondissement d'Amiens : et l'état de domestique ou de journalier n'était plus pour Alexandre Loiseau une ressource suffisante. Sa digne femme, Marie-Thérèse-Ludivine Digeon, vient chercher à Paris un nourrisson qui puisse ajouter à ses moyens d'existence. Le fils naturel d'une cuisinière lui est offert; elle l'emporte dans son village; mais à peine le premier mois lui est-il payé, que la mère de cet enfant meurt à l'hôpital Saint-Louis.

Cette nouvelle consterne les époux Loiseau. Ce nourrisson n'est pour eux qu'un embarras de plus; mais ils ne l'abandonneront pas. C'est en vain que leur propre famille s'augmente, l'orphelin en fait désormais partie. Les besoins, cependant, s'accroissent avec elle. La femme Loiseau se souvient, au bout de trois ans, que la marraine de son nourrisson avait paru jouir de quelque aisance; elle vient la trouver, lui présente son fils adoptif, et la prie de venir à son aide. La marraine lui parle des Enfants-Trouvés; et la femme Loiseau, qui ne conçoit pas cette indifférence, reprend à pied la route de sa province. Cette famille vit maintenant au sein de la capitale, l'orphelin est parvenu à sa dix-septième année; et pendant dix-sept ans les époux Loiseau ne l'ont point distingué de ceux qu'il appelle ses frères.

La jeune Marie-Anne Chopinet, fille d'un tisserand de Donnemarie, département de Seine-et-Marne, avait trouvé un parrain plus généreux. Abandonnée à la charité publique par ses indignes parents, qui s'irritaient de n'avoir mis au monde qu'une pauvre aliénée, elle fut recueillie par ce parrain, tisserand comme son père. Mais la vieillesse anéantit les forces de ce brave homme et de sa digne compagne. Ce n'étaient plus que trois infirmes, incapables de se soutenir l'un l'autre. Qui se chargera de leurs infirmités? C'est un ouvrier du même état, qui a épousé la fille des deux vieillards. Hippolyte Rouy accepte ce fardeau comme une dot; il ne répudie pas la pauvre aliénée, et la femme Rouy lui continue des soins que l'infortunée ne peut jamais reconnaître. Un nouveau malheur vient s'abattre sur ce ménage. Mariée à un mauvais sujet, à qui son prénom de Philibert avait sans doute porté malheur, la sœur de Rouy meurt, et laisse un fils sur la terre. Un second mariage donne à cet

homme un nouvel enfant ; mais il oublie tous ses devoirs, il abandonne sa femme et sa famille. Les époux Rouy n'hésitent point, et ce n'est pas assez pour eux de recueillir le fils de leur sœur : le jeune frère de leur neveu restera-t-il sans pain, sans asile ? Non. Ses malheurs sont des titres aux yeux de ces braves gens. Ils redoublent d'activité ; et cette réunion d'êtres divers, à demi étrangers l'un à l'autre, présente le tableau de la plus unie, de la plus respectable des familles ; et leur chef, en recevant les 500 francs que lui adjuge l'Académie, ne comprendra pas même qu'il ait fait plus que son devoir.

Il y a dans le dévouement des époux Laumone, de la commune de Vassy, une circonstance nouvelle qui rehausse le prix de leur sacrifice, en révélant une grande noblesse de caractère. Domestiques d'un entrepreneur de travaux publics, ils plaçaient leurs économies chez leur maître ; et déjà une somme de 700 francs, péniblement amassée, était dans leur esprit comme un futur soulagement pour leur vieillesse. Mais des spéculations malheureuses ruinent l'entrepreneur. Obligé de faillir, il meurt : il emporte aux époux Laumone et les 700 francs qu'ils ont économisés, et les gages qu'il leur devait encore. Vous pensez qu'ils vont fuir cette maison en la maudissant. Non, messieurs ! Au milieu de cette ruine gémit un enfant infirme : c'est le fils de leur maître, de celui qui leur a tout enlevé. Eh bien ! ils l'adoptent, ils l'élèvent, ils le nourrissent du fruit de leur travail, et depuis treize ans ils supportent avec un zèle paternel le pieux fardeau qu'ils se sont généreusement imposé.

J'ai groupé ces quatre ménages pour faire mieux ressortir ce qu'il y a de touchant dans cette vertueuse sym-

pathie qui les distingue, et si nous contemplons avec tant de plaisir dans le monde ces unions modèles, où une heureuse conformité de goûts et de sentiments fixe la paix et le bonheur, quelle estime ne leur devons-nous pas quand cet accord, cette sympathie, tournent au profit de l'humanité souffrante !

Les 500 francs que nous décernons à ces actes charitables en produiront sans doute un nouvel exemple en assurant le mariage de Fanny MULLER et de Jean-Pierre WAT, son fiancé, qui fermeront cette série de nos plus modestes récompenses. Fanny Muller appartient au département de la Moselle, mais elle habite Paris depuis son extrême jeunesse.

Domestique dans un hôtel garni, elle s'y faisait déjà distinguer par sa réserve et sa modestie. lorsqu'en 1830 vint y descendre un officier italien, qu'une horrible blessure, reçue depuis seize ans dans les armées françaises, avait mis hors de service. Exilé de son pays natal par les réactions politiques, méconnu par celui qu'il avait défendu au prix de son sang, il eut bientôt épuisé ses faibles épargnes ; et Fanny Muller, qui aidait tous les jours à le panser, n'apprit sa misère qu'au moment où le maître de l'hôtel lui donna congé pour défaut de payement. Cette domestique avait fait quelques économies sur ses gages de 35 francs par mois ; elle les sacrifia sur-le-champ pour conserver un asile au malheureux banni, dont les souffrances l'avaient intéressée. Elle apprit en l'interrogeant, qu'il était en état de donner des leçons de musique. Elle lui loua un appartement modeste, lui acheta des meubles, le mit à même de trouver des élèves. Au bruit de cet établissement, le jeune fils de l'officier accourut de Londres, où il vivait avec sa mère.

Ce fut une nouvelle charge pour Fanny Muller : elle l'accepta, et pourvut à l'éducation du fils. Mais un redou-

blement de souffrances enleva bientôt au blessé la faculté de donner des leçons. Fanny Muller espéra des temps meilleurs, et emprunta secrètement pour soutenir ses deux protégés. Ces temps n'arrivèrent point. Il fallut rembourser, et, cette fois, la Providence vint à son secours, mais en lui imposant de nouveaux sacrifices. Elle était promise à un jeune homme de son pays ; et Jean-Pierre Wat, qui avait amassé par son travail une somme de 2,000 francs, vint réclamer l'accomplissement de sa promesse : elle s'empressa de lui faire part de sa situation, et le jeune homme lui permit sans hésiter de disposer de sa petite fortune en faveur du malheureux dont elle avait adopté la misère. L'exilé est mort après trente ans de douleurs, et par suite d'une amputation trop long temps différée ; mais le trésor de Wat a disparu tout entier, mais le travail de Fanny Muller sert encore à l'éducation libérale de l'orphelin, et les deux fiancés n'ont plus le moyen de monter leur ménage. Ils vivent séparés l'un de l'autre, travaillant avec ardeur pour réparer leurs pertes volontaires. L'Académie est heureuse de pouvoir les y aider ; et le prêtre qui nous a signalé ces deux bienfaiteurs d'un malheureux proscrit pourra bénir l'union de deux êtres si bien faits pour s'entendre.

Je voudrais abréger, messieurs, et je crains d'abuser de votre patience ; mais ces détails sont une partie nécessaire des récompenses que nous avons à distribuer. La simple nomenclature des personnes qui les obtiennent ne saurait suffire à la rémunération de leurs bonnes œuvres. L'Académie doit justifier d'ailleurs ses préférences ; et vous reconnaîtrez, je l'espère, qu'en graduant la valeur de ses prix, elle a fait une juste appréciation des mérites.

Deux médailles de 1,000 francs ont été votées par elle, et c'est encore à deux femmes qu'elles sont destinées.

Marie-Françoise-Martin, née à Harreville, dans la Haute-Marne, habite aujourd'hui notre faubourg Saint-Jacques. Son mari, Nicolas Borlot, n'avait pour toute fortune que ses bras et des crochets de porteur d'eau. Mais il y a dix-huit ans que ses bras sont sans force et sans rapport. Ce fut alors à elle de soutenir un époux infirme ; et, pour se créer une ressource, elle entra au service d'un graveur de la marine. Jeu cruel de la fortune ! ce graveur frappé de paralysie et de cécité, n'eut plus lui-même pour vivre que de faibles économies.

Deux ans suffirent pour les épuiser ; mais Françoise Martin n'abandonna point le nouvel impotent que le ciel avait commis à sa piété. Elle fit transporter son ancien maître dans sa modeste demeure, et le produit de deux ménages et de quelques commissions pourvut aux besoins des trois vieillards, car la femme Borlot était déjà sexagénaire. M. Hacq, élève du graveur, voulut s'associer à cette bonne œuvre, en lui assurant une pension mensuelle de 20 francs ; et cette somme fut uniquement employée au soulagement du paralytique. Pendant douze ans la femme Borlot continua les mêmes soins gratuits à celui dont elle avait à peine connu la prospérité, et qui n'avait plus même le sentiment de la reconnaissance. La mort du graveur venait à peine d'alléger son fardeau, qu'une déception nouvelle la replongea dans de nouveaux embarras. Une femme lui confia son enfant moyennant une promesse de 15 francs par mois. Françoise Martin s'en réjouit comme d'un bienfait de la Providence. Mais cette femme disparut : les mois ne furent point payés. Ce fut encore une épreuve de trois années pendant lesquelles les époux Borlot ne démentirent ni leur désintéressement ni leur charité. La mère de l'enfant n'en avait point douté ; mais il faut lui dire que s'il y a seulement quelque bassesse à tromper la cha-

rité du riche, il y a crime à tromper celle du pauvre.

Cette mère vint réclamer son enfant ; mais elle n'a point parlé de sa dette, et les honnêtes vieillards n'ont pas même songé à la lui rappeler : ils ne regrettaient que la présence et les caresses de leur pupille. Les époux Borlot sont aujourd'hui sans pain ; le mari est octogénaire, la femme a passé soixante-dix ans. La charité publique est la seule ressource de ceux qui ont si bien pratiqué la charité ; et l'Académie, légataire de M. de Montyon, ne pouvait se dispenser de les comprendre dans la distribution de ses largesses.

Ce n'est pas un seul infortuné qui plaide maintenant pour Bertine Guédin : c'est toute la commune d'Étrée-Blanche, dans le Pas-de-Calais, qui, témoin, depuis quarante-trois ans, de l'admirable conduite de cette fille, nous l'a signalée par l'organe de son maire et de son curé. Bertine est une créature faible, chétive, disgraciée de la nature, qui semble n'avoir songé qu'à son âme ; et cette âme est infatigable pour le bien. Elle s'est imposé la noble mission de soulager les malades, de secourir les malheureux, de pourvoir aux besoins de ceux qui pâtissent. Elle provoque la charité de ceux qui ont quelque chose à donner. Eh ! qui pourrait refuser une parcelle de son avoir à celle qui donne tout ce qu'elle a ? Et ce tout, qu'est-il ? 50 centimes que lui procurent, jour par jour, son aiguille et son fer à repasser.

Quand on est habitué à vivre dans les campagnes ; quand on voit ces chaumières basses, enfumées, aux abords si fétides, habitées par des familles mal nourries, mal vêtues, on ne saurait trop admirer ces femmes charitables qui, vivant de privations pour soulager les privations des autres, parcourent ces asiles de la misère

comme des anges consolateurs. En racontant la vie de Joséphine Caron, de Suzanne Monnet, j'ai raconté celle de Bertine Guédin; mais les premières n'avaient que vingt ans d'exercice. Ici la persévérance est plus que doublée, et nous avons doublé la récompense.

Nous la doublerons encore pour Catherine Quéron, du village de Rogny, dans le département de l'Yonne. Un prix de 2,000 francs lui a été décerné, parce qu'il y a eu dans son premier acte de charité une bonté d'âme peu commune, qu'elle a rendu le bien pour le mal, qu'elle a noblement résisté aux exemples de dureté et de bassesse dont son enfance a été victime. Chassée à dix ans de la maison paternelle par une indigne marâtre, elle apprend, deux ans après, que les débordements de cette femme ont ruiné son malheureux père.

L'état de lingère qu'elle s'est donné lui rapportait déjà quelques centimes qui servaient à l'entretien de son aïeule; elle s'impose des privations pour aider ce père qui l'a laissé opprimer. La marâtre, frappée à son tour par la colère céleste, est en proie à des souffrances aiguës qui la retiennent sur son grabat. Catherine oublie tout, elle vole auprès de la malade, lui prodigue les soins de la fille la plus tendre, soutient ainsi pendant trois ans celle qui l'a tant affligée; et quand meurt cette malheureuse femme, c'est encore Catherine qui devient la mère des deux enfants auxquels on l'avait sacrifiée. Ces devoirs de famille ne suffisent plus à son inépuisable charité: le besoin de soulager des misères devient pour elle un penchant irrésistible.

Une pauvre et nombreuse famille passe dans son village; le père y est arrêté par une mort subite, la mère par une fièvre ardente; six enfants en bas âge pleurent autour de cette femme; ils sont sans pain, sans asile;

mais Catherine Quéron est auprès d'eux. La mère est guérie, les enfants vivent, et cette famille errante peut poursuivre sa route. Pendant le choléra, la charité de Catherine devient de l'héroïsme : elle lui arrache des victimes, elle expose à chaque instant sa propre vie pour sauver la leur. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'on raconte de cette existence si utile, si généreuse. Elle fait plus : le ciel l'a douée d'un rare esprit d'observation ; elle étudie les maladies qu'elle soigne, les consultations du médecin ; elle acquiert une science pratique dont elle ose essayer les inspirations. On assure même qu'elle a guéri des malades abandonnés par l'homme de l'art ; et en attendant que la Faculté fasse punir Catherine Quéron de cette audace, l'Académie lui envoie un prix de 2,000 francs pour la récompenser de tant de bienfaits.

Le même prix est accordé aux époux LUCAS comme le digne salaire d'une bienfaisance qui ne se lasse point. Vous savez quelle peut être la fortune d'un savetier dont la femme n'a point d'état. Allez au Marais, rue Saint-Claude, n° 7, et vous verrez ce que peuvent le travail, l'ordre et l'économie. Alexandre-Joseph Lucas a une femme et trois enfants à nourrir ; c'est beaucoup, direz vous : mais que penserez-vous quand vous apprendrez que le travail de ce même homme a donné du pain, des vêtements, un toit, à sept orphelins ? Des trois premiers qu'il a recueillis, deux sont morts après quatre ans, le troisième vit d'un état que les époux lui ont enseigné. Une de leurs voisines meurt dans leurs bras et leur lègue trois autres enfants. Ils ont promis, à son lit de mort, de ne pas les abandonner, et, sans regarder au lourd fardeau qu'ils s'imposent, ils remplissent depuis trois ans leur généreuse promesse avec le soin le plus pater-

nel et le plus religieux. Le bureau de bienfaisance du huitième arrondissement a inscrit ces braves gens au nombre de ses pensionnaires. L'Académie les place au rang de ses lauréats. Je leur demande pardon cependant pour le nom de savetier que j'ai donné à cet honnête homme, quand tous les certificats qui attestent sa belle conduite l'appellent *cordonnier en vieux*. Chacun cherche aujourd'hui à ennoblir son état en prenant une qualification qu'il croit plus élevée. Pitoyable indice d'une vanité ridicule ! Qu'importent les noms quand les choses restent les mêmes? Le savetier Lucas a trouvé un plus sûr moyen de s'ennoblir ; et puissent ses enfants considérer le brevet qu'il reçoit de nous comme un encouragement à ne pas dégénérer de leur père !

Ils seront fiers aussi de celui qui leur a donné le jour, les enfants de Pierre-François RÉTEL ; ils lui pardonneront de les avoir oubliés au moment de risquer sa vie pour sauver deux de ses semblables. Dans la commune de Beauquesne, près de Doullens, un ouvrier travaillait à extraire de la pierre d'une carrière de vingt-cinq mètres de profondeur, quand tout à coup un des piliers de la chambre s'écroule, et le malheureux est enseveli jusqu'aux épaules. Son fils était à l'orifice du puits, attendant l'ordre de hisser les pierres. Il n'entend que les gémissements étouffés d'une voix qui peut à peine crier au secours. La foule accourt aux cris du jeune homme épouvanté. On le lie à la corde, on le descend. Il arrive ; il ne voit, pour ainsi dire, que la tête effrayée de son père. Il attaque cet amas de pierres... Vaine espérance ! Un nouvel éboulement le couvre lui-même. Ses bras meurtris ne peuvent plus secourir son malheureux père. Sa tête est ensanglantée, et sa voix n'annonce qu'avec peine à la foule effrayée qu'ils vont périr tous

deux. Cette foule crie, se presse, sonde le précipice de ses regards ; mais personne n'ose descendre. On se montre avec effroi des amas de pierres ébranlées et prêtes à ensevelir les malheureux.

Le frère de la première victime recule lui-même devant ce péril imminent, lorsqu'un maître maçon qui travaillait près de là demande la cause de ces clameurs. C'est François Rétel, le père de trois enfants en bas-âge ; mais leur souvenir ne vient point glacer son intrépidité : il prend la corde à son tour, il est au fond de cet abîme ; le fils n'a que la force de lui montrer la tête de son père. Rétel s'élance ; il essaye de soulever une pierre qui pèse sur l'épaule du malheureux ouvrier ; elle résiste ; elle pèse quatre cents, n'importe ! Rétel revient à la charge ; il la soulève, il la renverse, il arrache les autres ; il ramène le père auprès de la corde, il revient au fils et l'emporte à son tour. Mais le père est sans mouvement. Rétel craint d'être venu trop tard ; il demande de l'eau-de-vie ; et quelques gouttes suffisent pour ranimer le mourant. Un fort panier descend ; il l'y place, il le lie, et une première victime est dérobée à la mort ; le fils est remonté à son tour. Rétel ne reparaît que le dernier ; et au moment où la foule le salue de ses acclamations, un nouvel éboulement se fait entendre ; une minute plus tard, le sauveur des deux ouvriers eût payé de sa vie le courageux dévouement qui le signale à l'admiration publique. Mais, grâce au ciel, l'Académie a pu l'en récompenser, et un prix de 3,000 francs sera le juste salaire de cette belle action.

Nous nous occupions de lui, messieurs, quand la catastrophe de Fampoux est venue effrayer la France entière. Un homme s'était distingué dans ce désastre. C'est Benoît HOCQ, l'un des conducteurs du convoi, qui s'est précipité sur les wagons submergés pour en arracher

les voyageurs. Ceux qu'il a pu sauver se sont empressés d'attester sa belle conduite, que la voix publique nous avait déjà fait connaître ; et en votant pour ce conducteur une médaille de 1,000 francs, nous nous sommes associés à leur reconnaissance.

Il nous reste à vous parler du vieux soldat qui nous a paru mériter le premier prix de 4,000 francs. Il se nomme Jean-Baptiste MILLER. Il est maître bottier au 5e régiment de chasseurs. Ce sont encore des orphelins recueillis, nourris, élevés par un ouvrier qui n'a que ses bras pour fortune. Je vous ai signalé bien des actes de cette nature ; mais ceux-ci sont accompagnés de circonstances qui leur donnent un nouveau relief.

Le premier de ces orphelins est recueilli parmi les débris sanglants et glacés de la fatale campagne de Russie ; et telle est l'excellence de l'éducation que Miller lui donne, que ce jeune homme est aujourd'hui officier supérieur dans un régiment de ligne. Le second est demandé comme un bienfait à une famille indigente de Toulouse ; et il dessert aujourd'hui une paroisse du diocèse de Viviers. Un troisième est pendant treize ans l'objet de ses soins : il lui enseigne son état, et la bonne conduite de ce jeune pupille en fait un maître cordonnier de régiment. Ce sont enfin deux petits enfants soustraits à la brutalité de leur père, mauvais soldat de son corps, homme sans mœurs et sans principes, et nourris pendant plus de vingt ans de bons sentiments et de bons exemples. Le garçon sert aujourd'hui dans l'artillerie, et la fille sera un jour convenablement établie. Elle appartient aux époux Miller, non-seulement par les soins qu'ils lui ont prodigués, par l'éducation qu'elle en a reçue, mais parce qu'ils l'ont rachetée à beaux deniers comptants du mauvais père, qui après l'avoir abandon-

née dans son enfance, l'avait enlevée à son bienfaiteur dans le seul but d'en obtenir une rançon. Nous avons vu dans cette vie d'un ouvrier militaire, d'ailleurs recommandable à d'autres titres, une charité exercée avec intelligence, le désir constant de transformer en citoyens utiles des êtres que la misère aurait livrés peut-être aux entraînements du vice ; et nous avons placé le vieux soldat en tête de ce concours.

Redisons maintenant, en l'honneur de M. de Montyon, que sans lui ces beaux exemples seraient perdus pour nous. Cette portion du peuple ne serait connue peut-être que par le récit des brutalités, des audiences de cour d'assises, des châtiments ou des supplices qui font l'aliment éternel de nos feuilles publiques. Nos rapports annuels viennent heureusement nous en distraire et donner à l'étranger une plus juste idée de notre nation. Sans doute, en vous révélant ces traits de vertu et de bienfaisance, je vous ai révélé bien des misères, puisque ce sont ces misères mêmes qui les ont suscités. Mais ne prenons point ces souffrances du peuple, ces belles actions des hommes du peuple pour texte d'une vaine déclamation contre les classes plus heureuses. Je plains les écrivains qui cherchent la popularité au détriment de la société elle-même. L'inégalité des conditions dans l'ordre social est la suite nécessaire de l'inégalité des caractères dans l'ordre de la nature.

Constatons, au contraire, que toutes les classes de la société rivalisent de zèle, luttent d'intélligence et d'efforts pour adoucir les misères du pauvre. M. Villemain vous fait un éloquent tableau du caractère charitable de notre époque. Je ne redirai pas ce qu'il a si bien dit ; mais jamais le superflu du riche n'a été plus activement prodigué à l'indigent. Louons cette noble émulation, cette

action incessante de la philanthropie, qui, malgré le ridicule de quelques exagérations et l'odieux de quelques hypocrisies, n'en travaille pas moins utilement à l'amélioration de l'espèce humaine, au rapprochement des nations et des classes, au bien-être de tous.

ANNÉE 1847.

DISCOURS DE M. DE TOCQUEVILLE.

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 22 juillet 1847.

Entre des livres utiles aux mœurs et des actes de vertu, la liaison est naturelle : les uns mènent aux autres ; et le talent de bien dire serait peu de chose, s'il ne conduisait les homme à bien faire. Le vénérable Montyon, dont nous sommes en ce moment les exécuteurs testamentaires, l'a senti. Après avoir fondé des prix pour récompenser les auteurs des livres moraux, il en a fondé d'autres dans le but d'honorer les actions vertueuses, et il a voulu que tous ces prix fussent décernés le même jour, afin de mieux montrer le lien étroit qui les unit entre eux.

M. le secrétaire perpétuel vient de vous entretenir des premiers dans son éloquant et ingénieux langage ; mon devoir est maintenant de vous parler des seconds.

Le tâche, messieurs, est plus douce encore à remplir et plus facile. La meilleure manière d'honorer la vertu sera toujours de l'imiter ; mais quand on ne peut le faire, ce qui convient, du moins, le mieux, pour lui rendre hommage, c'est d'en parler simplement.

Parmi les différents traits de vertu qui sont arrivés à la connaissance de l'Académie, il y en a un qui a été placé par elle bien au-dessus de tous les autres, et auquel elle a cru devoir accorder une distinction particulière.

La femme modeste qui en est l'auteur est une pauvre servante des environs de Buzançais, nommée Madeleine PIRODEAU. Restée veuve d'un bûcheron appelé Blanchet, après un an de mariage, au moment où elle venait d'accoucher de son premier enfant, elle allait être livrée sans ressources aux horreurs de le misère, lorsqu'une dame âgée et respectable de la ville de Buzançais, nommée madame Chambert, mit l'enfant de la veuve Blanchet en nourrice et la prit elle-même à son service. Elle y était depuis neuf ans, lorsqu'éclatèrent, au mois de janvier dernier, les troubles dont la cherté des grains fut la cause et peut-être l'occasion, et qui eurent une fin si tragique pour leurs victimes et pour leurs auteurs.

Jamais insurrection ne se montra dès l'abord sous des traits si sauvages : des rumeurs vagues, comme il arrive toujours à l'approche des événements funestes, parcouraient depuis quelque temps le pays, et excitaient les craintes sans leur donner encore d'objets précis. Des menaces de pillage, d'incendie et de meurtre étaient proférées contre la classe entière des propriétaires, désignés sous le nom générique de bourgeois. On racontait qu'un vieillard avait dit : « J'ai déjà vu deux révolutions; à la troisième je mets ma faux à l'envers, et alors malheur aux bourgeois! »

Ces voix menaçantes qui sortaient du milieu du peuple, sans qu'on vît précisément d'où elles partaient, avaient d'avance porté la terreur dans les âmes et rempli les cœurs les plus courageux d'appréhensions sinistres.

Parmi les riches de Buzançais, plusieurs avaient été particulièrement désignés aux violences populaires. Madame Chambert et son fils étaient de ce nombre. La veille de l'émeute, on était venu avertir leurs domestiques. « Si vous essayez de défendre vos maîtres, leur avait-on dit, vous serez tués. »

Le 14 janvier, le tocsin sonne. La foule, déjà assemblée, se précipite vers une grande usine qui est placée à la porte de Buzançais. Les propriétaires de ce vaste établissement sont chassés et maltraités. La maison est pillée ; on y met le feu.

Excitée par ce premier acte, l'insurrection poursuit son chemin. Elle entre dans la ville et fait subir à plusieurs maisons qui se trouvent sur son passage le même sort.

Cependant la plus profonde terreur régnait dans Buzançais, non cette terreur mêlée d'énergie qui tourne bientôt le désespoir en courage, mais ce sentiment mou, égoïste et inintelligent qui s'empare si souvent, dans les révolutions, des âmes honnêtes et timides, et qui porte les bons citoyens à s'enfermer chez eux et à y attendre leur sort.

En un moment, la ville entière est au pouvoir de l'insurrection et à sa merci.

C'est après plusieurs scènes de dévastation, dont le récit, passant de bouche en bouche, grossissait en courant, qu'une troupe furieuse se présente enfin à la demeure de M. Chambert.

Celui qui la conduit, le nommé Venin, entre le premier. Il pénètre jusqu'à une salle où se tenaient en ce moment madame Chambert et son fils. « Je suis le chef des brigands, » dit-il.

M. Chambert avait un domestique qui lui était très affectionné, appelé Bourgeau. Cet homme se jette courageusement sur Venin et le terrasse. La foule entre.

Effrayé à sa vue et au souvenir des menaces qui lui ont été faites la veille, Bourgeau s'enfuit. M. Chambert, qui était allé chercher un fusil pour défendre son domestique, reparaît à la porte. Venin se précipite sur lui ; le coup part ; Venin tombe. Chambert fuit. Il se retire de chambre en chambre, toujours poursuivi. Une foule en fureur s'attache à ses pas, brisant les meubles sur son passage. Il s'élance hors de sa demeure ; elle s'élance après lui. Il se réfugie chez un voisin, elle l'y suit ; il s'y cache, elle le découvre, elle l'en arrache. L'en voilà maître. Les coups se croisent alors sur le corps de ce malheureux avec une aveugle furie. Il meurt en s'écriant : « Grâce, mes amis ! » Un homme répond du sein de la foule : « Tu n'as plus d'amis ! »

Il se trompait, messieurs : au milieu de cette ville livrée tout entière par la peur à la violence, et où chacun semblait ne songer qu'à soi, une âme intrépide et fidèle veillait sur ce que Chambert avait eu de plus cher, sur sa mère.

A la vue de ces hommes qui envahissaient la maison de ses maîtres et dont on racontait déjà tant de crimes, le servante de madame Chambert, Madeleine Blanchet, se trouble d'abord et s'évanouit.

Admirez un instant ici, messieurs, avec nous le contraste que présente le courage moral dont la source n'est que dans l'âme et ce courage presque physique qui naît et s'éteint au milieu de l'irritation du moment. Remarquez comme ces deux physionomies sont distinctes, quoique souvent on les confonde.

Bourgeau, le domestique de M. Chambert, cède d'abord à un premier mouvement d'indignation et d'énergie imprudentes ; il attaque le chef de l'attroupement et le renverse. Bientôt après, le cœur lui manque et il s'enfuit.

Le premier mouvement de Madeleine Blanchet est, au

contraire, de s'abandonner à sa terreur : Elle tremble, elle pleure, elle se trouve mal. Revenue bientôt à elle, cette pauvre servante demande ce que sont devenus ses maîtres : elle apprend qu'on égorge le fils, qu'on va tuer la mère. Une force intérieure élève aussitôt son cœur au-dessus de cette tempête. Son trouble cesse, son âme se rassérène et se rassoit tout à coup. Sa résolution est prise : elle s'élance vers le lieu d'où elle entend partir les cris de sa maîtresse.

Cette dame respectable et infirme était alors exposée aux plus grandes indignités et aux plus grands périls. Elle était entourée par une foule en désordre, toute tachée de vin et de sang, le sang de son fils. Des injures grossières, des cris de mort, retentissaient de tous côtés à ses oreilles : sur toutes les figures l'aspect de la haine ; sur toutes les lèvres l'outrage ; nulle part un regard ami ou protecteur. C'est en ce moment que Madeleine Blanchet, se frayant péniblement un chemin, arrive enfin jusqu'à elle. Elle la rassure d'abord, en s'associant à sa destinée ; puis elle entreprend de la sauver. D'un bras elle la soutient ; de l'autre elle écarte les assaillants et se fait jour à travers la foule, dont les flots, resserrés dans un espace étroit, devenaient plus dangereux en se heurtant. Elle parvient ainsi, après beaucoup de temps et avec des efforts inouïs, à conduire ou plutôt à porter madame Chambert jusque dans la cour. C'est là que l'attendait le plus grand péril. En voyant madame Chambert sur le point d'échapper, la rage de ceux qui la suivaient arrive à son comble. Un coup l'atteint ; d'autres le suivent : elle est renversée. De sanglants exemples nous l'ont trop appris : malheur à qui tombe devant une populace en fureur ! Déjà on se précipite vers elle avec les mêmes cris de mort qui ont accompagné la chute de son fils.

« Va-t'en, ma pauvre fille, murmure madame Chambert ; c'est ici que je dois mourir ; va-t'en ! »

Madeleine était bien loin de lui obéir : « Vous ne tuerez ma maîtresse, s'écrie-t-elle, qu'après m'avoir tuée moi-même. » En disant ces mots, elle couvre madame Chambert de son propre corps. Un homme brandit un coutelas au-dessus de sa tête. Plusieurs femmes la frappent.

Tandis que de ses deux mains elle essaye de parer les coups qui sont destinés à sa maîtresse, elle en appelle à haute voix à la justice, à la générosité des assaillants, avec cette éloquence naturelle que l'esprit ne fait pas découvrir, mais qui se révèle tout à coup aux grands cœurs dans les grands périls.

Deux hommes touchés de ce spectacle se décident enfin à intervenir. Avec leur aide, Madeleine parvient à relever sa maîtresse, à protéger sa fuite. Elle la dépose enfin dans une maison amie, et l'y cache. Qui le croirait, messieurs ? Madeleine ne se renferme pas avec elle dans cet asile. Elle le quitte aussitôt. Elle rentre dans cette demeure encore humide du sang de M. Chambert, et dont elle-même vient de s'échapper avec tant de peine. La maison était alors livrée au pillage. Que vient-elle y faire ? Cette servante intrépide croit qu'elle n'a pas rempli tous ses devoirs en sauvant sa maîtresse, si elle ne s'efforce de préserver la propriété que celle-ci a commise à sa garde. C'est à cette seconde tâche qu'elle se dévoue. Tantôt elle arrache des mains des meurtriers des objets précieux dont ils s'étaient emparés ; tantôt, par un vertueux larçin, elle les leur dérobe. Quand elle les a mis en sûreté, elle revient. Les injures ne l'humilient pas, les menaces ne lui font pas peur, les mauvais traitements ne la rebutent point. Elle ne se retire qu'au bout de plusieurs heures, quand tout ce qui n'a pu être

préservé par elle a été enlevé ou détruit par l'émeute.

Cet acte a moins d'éclat sans doute, mais a-t-il moins de vraie grandeur? Ne se rencontre-t-il pas, au contraire, quelque chose de particulièrement méritoire dans cette vertu qui ne se lasse point par un premier effort, qui passe immédiatement de l'accomplissement d'un devoir principal à l'accomplissement d'un devoir secondaire, et qui, ayant fait le plus, ne se trouve pas quitte envers elle-même tant que le moins reste à faire ?

Ces traits nous paraissent admirables, messieurs ; ils ont toujours paru tout simples à celle qui en est l'auteur. Elle n'a jamais eu, depuis, l'idée de s'en enorgueillir ni de s'en vanter.

Lorsque Madeleine Blanchet parut dans la cour d'assises assemblée pour juger les coupables de Buzançais, on lui demanda ce qu'elle avait vu. Elle le raconta avec une brève et nette simplicité. Puis elle se tut. Elle avait tout dit, excepté ce qui ne se rapportait qu'à elle. « Mais, dit le président, les témoins nous ont appris que vous aviez couvert votre maîtresse de votre corps et que vous l'aviez ainsi dérobée aux coups des assassins : est-ce vrai? — Oui, monsieur, répond simplement Madeleine. — On vous a entendue vous écrier qu'on vous tuerait avant de pouvoir tuer votre maîtresse : est-ce vrai? — Oui, monsieur, » réplique Madeleine avec la même brièveté ! Rien de plus, pas un mot à travers lequel on puisse voir percer l'orgueil qui jouit enfin de son triomphe, ou la fausse modestie qui ne s'est tue que pour pouvoir ensuite mieux parler.

Frappé de la simple et modeste grandeur de cette fille du peuple, le président prononce ces paroles mémorables, qui resteront comme le dernier mot sur ce sanglant drame :

« S'il s'était trouvé dans Buzançais, dit ce magistrat,

vingt hommes seulement qui eussent le cœur de cette femme, aucun des malheurs que nous déplorons n'aurait eu lieu. »

Cela est vrai, messieurs : Madeleine s'imaginait n'avoir accompli qu'un acte honnête, elle avait fait une action sublime. Elle avait donné à ses concitoyens un grand exemple, et, nous ne craignons pas d'ajouter, une sévère leçon.

L'Académie a voulu créer, cette année, un prix exceptionnel de 5,000 francs ; elle y a joint une médaille d'or. Elle accorde l'un et l'autre à Madeleine Blanchet. Cette distinction ne surprendra personne, excepté peut-être celle qui en est l'objet.

D'autres prix de moindre valeur ont été décernés par l'Académie à d'autres personnes dont le mérite, sans être aussi éclatant, est encore digne de nos respects.

Un prix de 2,000 francs est donné à un brave jeune homme de la commune des Sablons, département de la Gironde, nommé Pierre Égreteau, qui a arraché successivement un grand nombre de personnes à la mort.

Un homme se noyait dans la rivière d'Isle, Égreteau le sauve au péril de ses jours. Cela fait naître chez lui une espèce de vocation à laquelle depuis il a été fidèle.

Peu après il retire un autre homme du fond d'un marais où celui-ci allait disparaître. Plus tard, une rivière débordée enveloppe tout à coup la malle de Bordeaux ; la voiture est submergée ; le postillon coupe les traits des chevaux et s'échappe. Le courrier et un voyageur se voient sur le point d'être engloutis. Pierre Égreteau survient et le sauve. En 1845, une inondation envahit plusieurs villages : Pierre parvient à retirer des eaux trois familles. En 1843, un père et sa fille traversaient tous

les deux un gué dangereux. Le vieillard passe heureusement, la jeune fille est entraînée par le courant. Pierre Égreteau se trouvait sur la rive. Il s'élance, et l'enfant est rapportée pleine de vie aux pieds de son père.

Ces aventures se sont si souvent reproduites dans la vie de Pierre Égreteau, qu'on dirait que cet homme a embrassé la profession héroïque de sauver ses semblables, et que la Providence, venant en aide à son courage, l'a muni d'une sorte d'instinct particulier et sûr qui lui fait sentir de loin le péril, et qui l'amène avec certitude sur le lieu même où des malheureux vont périr.

Un autre prix de 2,000 francs est accordé aux époux Renier.

Les époux Renier ont eu autrefois quelque fortune; ils exerçaient, dans un quartier populeux de Paris, un commerce de charbon et de bois. Le mari était rangé, la femme économe, la boutique achalandée. Ils auraient dû s'enrichir; il n'en était rien pourtant. Les époux Renier avaient une passion qui les entraînaient à des dépenses plus grandes que leurs ressources; car toutes les passions vraies et vives sont naturellement un peu aveugles et imprudentes. Ces braves gens avaient la passion de la bienfaisance. Au lieu de vendre leurs marchandises, il leur arrivait bien souvent de les donner pour rien. On comprend qu'à ce compte ils devaient avoir beaucoup de pratiques et peu de profit. Parmi les pauvres familles de leur voisinage, celle-ci manquait de charbon pour préparer ses aliments, cette autre de bois pour se chauffer au milieu d'un hiver rigoureux. Madame Renier ne pouvait résister à la vue d'un si pénible spectacle. « Peut-on laisser, disait-elle, des malheureux mourir

de froid, quand on a un chantier à sa disposition ! » La charité faisait alors taire l'esprit du négoce, et la marchande se transformait en sœur hospitalière.

Dans leur maison habitait un homme livré à toutes les misères physiques et morales dont la maladie, la pauvreté, l'isolement, peuvent accabler la vieillesse. Un tel malheur placé si près d'eux avait des attraits irrésistibles pour les époux Renier. Le vieillard devint un membre de leur famille. Il mourut près d'eux sans s'être jamais aperçu des durs sacrifices qu'il leur imposait.

Près des époux Renier vivait un jeune ménage qui cachait avec soin, sous des dehors décents, une grande pauvreté. Le mari écrivait, et, quoique dans un siècle où les lettres donnent souvent plus de profit que de vraie gloire, il avait grand'peine à faire vivre sa jeune femme du produit de sa plume et à en vivre lui-même. Une longue maladie survint, et avec elle les créanciers, puis les huissiers, puis la saisie. On ne lui laissa bientôt rien que la vie ; encore le désespoir et la misère allaient en abréger le cours, lorsque ce spectacle attira les regards des époux Renier.

Ceux-ci se contentèrent d'abord de payer quelques dettes qui restaient encore au jeune ménage. Puis la tentation devenant plus forte à mesure qu'ils y cédaient davantage, ils conçurent le désir d'attirer ces malheureux chez eux et de les y loger. Mais la place manquait; voici comment ils y pourvurent. Quand j'ai dit que Renier n'avait qu'une passion, la bienfaisance, j'exagérais un peu ; il en avait encore une autre, messieurs, qui, bien que fort petite en apparence, devient très-tyrannique quelquefois. Il avait la passion, ou, si l'on veut, la manie de la botanique ; il faisait depuis longtemps une grande collection de plantes, et il aspirait secrètement

à la gloire de composer enfin un bel herbier. Un appartement était consacré à cet usage ; il en emportait toujours la clef avec lui, de peur qu'on ne lui dérobât son trésor. L'herbier fut sacrifié pour sauver le pauvre ménage. Le sacrifice est petit, dira-t-on ; mais le sentiment qui l'a fait faire ne l'est point, et peut-être que Dieu, qui sait le fond des cœurs et qui voit si bien que la grandeur des affections humaines est rarement en proportion de la grandeur de l'objet qui les fait naître, tiendra plus de compte à ces pauvres gens de s'être privés par charité de leur herbier que d'avoir abandonné tout le reste.

Quand la vertu a une fois pris l'allure vive de la passion, elle ne recule pas devant les entreprises ardues. Le difficile la tente, le rare l'aiguillonne, et dans ses caprices sublimes, on la voit souvent préférer le bien qui est loin d'elle à celui qu'elle peut accomplir aisément. Les époux Renier découvrirent un jour, sous un hangar, au milieu d'ordures et d'immondices, un pauvre idiot qui semblait parvenu à ce comble de misère où l'homme ne comprend plus même qu'il est malheureux. Quels étaient son nom, ses parents, son histoire ? Nul ne le savait, il l'ignorait lui-même. Ce spectacle ne les rebuta point. Ils entreprirent de réunir et de diriger les rayons épars et divergents de cette faible intelligence, et ils y parvinrent. L'idiot aperçut bientôt avec plus de clarté le spectacle du monde, dont il n'avait eu jusque-là qu'une vue confuse et troublée. Il comprit, pour la première fois, une partie de ce qu'il n'avait fait encore que voir. Il apprit du moins ce qu'il faut savoir pour gagner sa vie en travaillant. On pourrait presque dire que les époux Renier ont plus fait pour lui que Dieu même, car ils lui ont donné l'intelligence, tandis qu'avant de les connaître il n'avait que la vie.

Nous pourrions vous citer, messieurs, quelques autres traits également touchants : le temps nous force de les écarter ; qu'il nous suffise de dire que la vie entière de M. et de madame Renier en est remplie.

Pour pouvoir venir en aide aux malheureux, ils achevèrent de déranger leur petite fortune. On les vit prendre d'abord sur le superflu, puis sur l'utile, puis sur le nécessaire. Ils sont aujourd'hui presque aussi pauvres que ceux qu'ils ont secourus jadis.

L'Académie a voulu montrer à ces époux vertueux que la Providence ne les oubliait pas, tandis qu'ils s'oubliaient eux-mêmes, et qu'elle leur ménageait, sans qu'ils le sussent, pour leurs vieux jours, une petite épargne.

La vertu de Pierre-Hubert Jacoillot s'est surtout exercée dans les limites de la famille. Jacoillot est par sa mère le petit-neveu d'un ancien ministre de la guerre sous la République. Son père était un cultivateur riche de la commune de Coulmier-le-Sec, en Bourgogne. La mère de Jacoillot étant morte, son père se remaria bientôt, quoiqu'il eût déjà de nombreux enfants. Il épousa une femme pauvre. Cette union imprudente dérangea d'abord et bientôt ruina de fond en comble la fortune de cette famille. Lorsque le père de Jacoillot mourut, tous ses biens étaient saisis ; ils furent vendus sans pouvoir couvrir les dettes. A peine eut-il fermé les yeux, que sa femme et les enfants qu'il avait eus de sa seconde union étaient chassés de sa demeure par les créanciers. Cette pauvre veuve, malade et entourée de ses petits enfants en bas âge, était sans asile. Jacoillot la recueillit, elle et ses huit enfants. Il la nourrit, il les éleva. Tous ses amis, qui, comme il arrive souvent, donnaient plus volontiers des conseils que des secours, le pressaient de se marier ; il croyait leur fermer la bou-

che en disant : « Si je me marie, qui prendra soin des enfants de mon père, qui nourrira ma belle-mère ? » Pour cet homme courageux et honnête, la réponse était, en effet, sans réplique. Quand les enfants furent élevés, il ne se reposa pas ; ses sacrifices changèrent seulement d'objet. Après avoir sauvé de la faim les enfants de son père, il continua à se dévouer pour préserver la bonne renommée que son père avait eue : il paya toutes ses dettes.

Aujourd'hui Jacoillot a atteint le terme de ces deux grandes entreprises ; mais elles ont rempli et usé sa vie. Sa santé, profondément altérée par les privations et les excès de travail, ne lui permet plus de grands efforts. Il est resté fort pauvre ; il restera désormais tel. Cet aspect sombre de l'avenir ne l'attriste point : il a l'âme sereine, le cœur content, le propos joyeux. Il ne regrette rien et ne craint rien. Accoutumé à braver volontairement la pauvreté, il ne la redoute pas davantage quand elle devient inévitable. Mais ses concitoyens dont il est tout à la fois l'ami et l'exemple, la redoutent pour lui. Ils se sont unanimement adressés à l'Académie pour lui signaler cette rare vertu. L'Académie, messieurs, les a entendus ; elle n'a jamais cru pouvoir mieux remplir les intentions de M. de Montyon qu'en décernant un prix de 2,000 fr. à Jacoillot.

C'est aussi sur une sorte de cri public qu'une distinction pareille a été accordée à la veuve Gambon.

Depuis dix-sept ans, cette sainte femme est la consolation et le soutien de tous les pauvres de Nanterre.

Compatir aux misères de l'humanité, les soulager quand par hasard on les rencontre, prendre sur son superflu pour venir au secours de ceux qui n'ont rien, une telle conduite mérite sans doute qu'on l'honore;

mais se consacrer tout entier à soulager le malheur, l'étudier et le suivre obstinément sous les formes diverses et innombrables que Dieu lui a permis de prendre sur la terre, s'en rapprocher sans cesse pour l'embrasser et l'adoucir, braver, pour arriver jusqu'à lui, les glaces de l'âge, les souffrances de la maladie, et la peur de la pauvreté, pire que la peur de la mort, cela ne mérite pas seulement notre estime, messieurs, mais nos hommages. La charité ainsi comprise touche à l'héroïsme. C'est ainsi que l'a toujours entendue la veuve Gambon. On peut dire qu'il n'y a pas de malheureux dans son voisinage qui n'ait reçu d'elle des secours : celui-ci des médicaments, celui-là du pain, cet autre l'éducation. On disait à un médecin de Nanterre : « La veuve Gambon vous accompagne donc souvent aux lits des malades ? — Jamais, répondait-il : elle s'y trouve toujours la première. »

La charité délicate et ingénieuse de madame Gambon ne s'arrête pas aux limites de la vie ; elle suit, en quelque sorte, les malheureux au delà.

On ne sait pas assez combien l'idée d'être jeté dans la terre comme un fardeau inutile, sans les derniers égards qui se doivent à la dépouille d'un homme, est cruelle pour le pauvre, auquel tout manque à l'heure suprême, jusqu'à un linceul et à un cercueil, et on ignore combien cette image funeste trouble et empoisonne souvent ses derniers moments.

Madame Gambon le savait, et elle ne se croyait pas quitte envers le malheureux auquel elle avait fermé les yeux, si elle ne lui avait assuré de modestes funérailles.

Madame Gambon touche à l'extrême vieillesse ; elle est atteinte d'infirmités cruelles. Ces obstacles rendent pour elle l'exercice de la bienfaisance plus pénible, mais non moins actif. Elle ne s'est jamais plainte que de

n'être pas assez riche ; c'est la plainte du siècle. Messieurs, plût au ciel que tous ceux qui la font entendre de nos jours fussent comme cette pieuse femme, et qu'ils ne souhaitassent avec tant d'ardeur la richesse que pour se procurer comme elle de sublimes plaisirs !

Pour subvenir à sa charité, madame Gambon a pris chaque année sur son petit patrimoine. Elle possédait quelques champs de terre, fruits des économies et des labeurs de plusieurs générations. On sait quel est l'attachement ardent, et quelquefois aveugle que le petit propriétaire foncier porte à sa terre. La veuve Gambon s'est cependant décidée à vendre, chaque année, tantôt un champ, tantôt un autre. Mais, dissipatrice avec prudence, elle ne se ruine que lentement, de manière à ne pas réduire tout à coup ses pauvres à la misère. Quand sa bourse est vide, elle va puiser dans celle des autres, en les intéressant aux infortunes qu'elle ne peut plus soulager elle-même ; et lorsqu'enfin l'argent lui manque entièrement, il lui reste encore pour les malheureux de chaudes et consolantes sympathies, cette richesse inépuisable des bons cœurs. Frappé de ces vertus, le comité de bienfaisance de Nanterre a voulu la nommer dame de charité. Madame Gambon est la veuve d'un simple vigneron. Ce titre de dame de charité effaroucha d'abord sa simplicité et sa modestie : elle refusa longtemps de l'accepter, mais le peuple de Nanterre trouva moyen de lui assigner, sans la consulter, un nom plus modeste, mais plus doux, qui rappelait tout à la fois les bienfaits de cette miséricordieuse femme, et les soins maternels, plus précieux souvent que les bienfaits, qu'elle savait y joindre. Il l'a nommée, et il la nomme encore : *la mère de bon secours*.

L'Académie accorde 2,000 francs à madame Gambon. Il serait exact de dire, messieurs, qu'elle les donne aux

pauvres de Nanterre, car c'est dans les mains de ceux-ci que cet argent se trouvera bientôt.

Le principe de la vertu est partout le même; mais la physionomie de la vertu varie sans cesse, suivant les temps et les lieux. Il n'y a rien qui ressemble moins à madame Gambon, cette pieuse veuve dont nous venons de raconter l'histoire, que l'homme dont nous allons parler.

FRANCESCHI est hardi, vigoureux, énergique. Il exerce un profession fort pacifique, mais il habite une contrée où l'artisan lui-même est familiarisé avec l'usage des armes, et a toujours sous la main son fusil à côté des instruments de son travail.

Franceschi est Corse. Il est né dans ce singulier et beau pays auquel nous donnons depuis si longtemps nos lois sans pouvoir lui donner complétement nos idées et nos mœurs; pays de sauvages vertus et de crimes sauvages, dans lequel chaque famille conserve le souvenir des injures plus précieusement que les titres de propriétés; où tout est stable et immobile, surtout la haine, et où, en dépit du christianisme et de la civilisation, la vengeance paraît encore le premier des droits et le plus impérieux des devoirs.

En tout pays, le rôle de conciliateur, quoique fort digne d'estime, est assez ingrat; mais en Corse il est, de plus, très-difficile, et souvent fort dangereux. Pour l'exercer, il ne suffit pas seulement d'avoir un cœur bienveillant et honnête, il faut encore un esprit ferme, un caractère éprouvé et une âme intrépide.

Franceschi s'est plusieurs fois dévoué à cette mission conciliatrice.

Un jour, un de ses voisins, nommé Micaelli, est assas-

siné par les frères Giafferi. La famille Micaelli prend aussitôt les armes.

L'un des frères Giafferi est tué. Sa sœur combat à sa place et est tuée à son tour.

C'est alors que Franceschi s'interposant, au péril de sa vie, entre ces passions furieuses, parvient à amener entre les familles, sinon une réconciliation, au moins la paix.

En 1840, le meurtre de M. Monti avait mis du sang entre deux familles de Corte ; la guerre était ouverte. La mort planait déjà sur plusieurs têtes, Franceschi et quelques autres gens de bien interviennent et font déposer les armes.

Il est facile, dira-t-on, de faire bon marché de la haine des autres. Il faudrait voir cet homme de paix dans sa propre cause. L'y voici :

Un des parents de Franceschi, le sieur Mattei, venait de succomber, dans une rixe, sous les coups d'un de ses voisins. Les parents du mort s'assemblent aussitôt. Franceschi se joint à eux, mais non pour partager leurs fureurs. La maison de l'homicide est entourée, le meurtre va être vengé par le meurtre. Franceschi seul s'y oppose. C'est à la justice, dit-il, à prononcer ; il faut lui livrer le criminel, mais non l'assassiner. Ceci, messieurs, nous paraît fort simple. Mais, en Corse, de pareilles doctrines semblent encore fort étranges et quasi déshonnêtes. La famille Franceschi résiste ; il insiste, elle murmure. Après avoir menacé le meurtrier, on le menace lui-même. Il persévère, et il l'emporte enfin, grâce à cette autorité qu'obtiennent les hommes d'un courage éprouvé et d'une énergie reconnue, quand ils conseillent la modération. Le meurtrier est donc remis dans ses mains, et il l'emmène dans sa propre maison.

Mais ici la scène change. Les parents du coupable ne

se soucient pas plus d'avoir affaire à la justice que ceux du mort. S'il avait paru fort intempestif à ceux-ci de s'en remettre aux tribunaux pour obtenir une vengeance qu'ils tenaient déjà dans leurs mains, il paraissait très-imprudent et fort inutile à ceux-là d'attendre un arrêt de la justice pour sauver un ami qu'ils pouvaient mettre eux-mêmes en liberté.

Ils s'arment donc à leur tour, enveloppent la maison de Franceschi, demandent à grands cris qu'on leur délivre leur proche, et menacent, en cas de refus, de donner l'assaut. Mais Franceschi tient bon ; il brave les menaces ; il repousse les attaques. La gendarmerie du voisinage, avertie de ce qui se passe, arrive enfin, le délivre et le décharge de son prisonnier.

L'Académie, messieurs, a vu dans l'ensemble de cette conduite de la grandeur ; elle a jugé que les plus difficiles, et par conséquent les plus louables de toutes les vertus, sont celles qui s'exercent à l'encontre des préjugés de son temps et au rebours des passions de son pays. Elle pense qu'il y a un vrai mérite à s'élever au-dessus de la peur de l'opinion commune, cette dernière faiblesse des âmes intrépides. Elle accorde une médaille de 1,000 francs à Franceschi.

Les vertus qui l'ont déterminée à accorder la même distinction aux époux Carbo sont moins viriles et plus modestes, mais elles méritent également d'être signalées.

Les époux Carbo sont deux vieillards qui ne vivent que du travail de leurs mains, et qui, à l'âge où ils sont arrivés, commencent même à trouver grand'peine à en vivre. Ils habitent, à Grenoble, une de ces vastes maisons peuplées d'ouvriers qui forment, dans les villes industrieuses, comme un monde à part, où une même

pauvreté a rendu toutes les conditions égales. Celle-ci contenait près de trois cents locataires.

La charité pouvait, sans en sortir, rencontrer un échantillon de presque toutes les misères humaines.

C'est là que les époux Carbo, quoique très-pauvres eux-mêmes, n'ont cessé de venir en aide à la pauvreté de leurs voisins, distribuant à quelques-uns d'entre eux de petits secours et de grandes consolations à tous. Mais c'est principalement vis-à-vis des enfants renfermés dans ce triste séjour que leur bienfaisance aimait à s'exercer. Ils avaient autrefois perdu une fille unique en bas âge, et peut-être le souvenir de cette paternité, sitôt évanouie, avait-il incliné leur âme à s'occuper de l'enfance et à compatir à ses malheurs. Le cœur, d'ailleurs, est comme l'esprit : il a ses spécialités, dans lesquelles il aime à se renfermer. Un enfant naturel avait été abandonné par sa mère. Les époux Carbo le recueillirent ; ils l'élevèrent ; et quand il fut en âge de travailler, il leur vint l'ambition de l'envoyer à Lyon apprendre un état lucratif. Mais comment se procurer l'argent nécessaire pour mettre à exécution une si grande entreprise ? Le mari se défit de quelques-unes de ses hardes. Sa femme (pourquoi ne pas entrer dans ces détails ? il n'y a pas de détails vulgaires quand ils servent à faire mieux connaître une action peu commune, et la vertu relève tout ce qu'elle fait faire), sa femme vendit la plupart de ses propres chemises. L'enfant partit donc, emportant ainsi dans son modeste bagage une bonne part de la garde-robe de ces pauvres gens. Au lieu de reconnaître, par sa bonne conduite, de si touchants bienfaits, il les paya d'ingratitude. Bientôt il quitta son nouveau maître, et se livra au vagabondage, sans que, depuis, les époux Carbo aient entendu parler de lui. Un si mauvais début ne les dégoûta point de la bienfaisance. Ils adoptèrent le frère

du voyageur; il était abandonné, comme le premier, de sa mère. Ils gardèrent celui-ci près d'eux et l'élevèrent. Ils lui donnèrent une bonne éducation et lui firent apprendre un état; et c'est aujourd'hui un honnête ouvrier.

Plus tard, une voisine des époux Carbo meurt à l'hôpital; c'est là qu'allaient mourir d'ordinaire les habitants de cette maison vouée à la misère. Elle laissait dans son galetas désert une petite fille et un garçon de neuf ans. Les époux Carbo donnèrent asile à l'une et à l'autre. Plus tard encore, une jeune fille de quatorze ans venait de perdre sa mère; son père lui était inconnu. Elle était donc seule sur la terre, assez âgée pour comprendre le malheur, trop jeune encore pour le combattre. Les époux Carbo l'introduisent à leur misérable foyer; elle y est encore aujourd'hui.

L'Académie a été touchée de cette vive et féconde charité, éclatant au milieu du dénûment d'un pauvre ménage, qui lui-même eût eu un si grand besoin que la charité lui vînt en aide. Il est rare que l'extrême pauvreté ouvre le cœur; d'ordinaire, elle le resserre, et celui-là est doublement compatissant qui, au milieu des étreintes cruelles de la misère, peut encore s'occuper des maux d'autrui.

Hortense FAGOT, dont il nous reste maintenant à parler, est née dans le sein d'une de ces familles infortunées où la pauvreté, la maladie et l'inconduite semblent s'unir. Sa mere, depuis longtemps atteinte d'une de ces cruelles affections de poitrine qui font apercevoir la mort de si loin, n'en travaillait pas avec moins de courage; mais son mari venait d'ordinaire lui enlever, le soir, le peu d'argent qu'elle avait gagné dans la journée, pour l'aller dépenser en orgie, et il ne rentrait au logis que pour la battre. Cinq enfants en bas âge achevaient ce complet

tableau des misères humaines. Lorsque la pauvre mère se sentit enfin mourir, elle fit venir sa fille aînée auprès de son lit : c'était Hortense ; elle avait seize ans. Elle lui donna ses derniers conseils : c'était, hélas ! son seul héritage.

Elle lui recommanda longuement ses frères et ses sœurs, lui dit qu'elle était désormais leur seul appui (le père avait entièrement abandonné sa famille depuis peu), et lui fit jurer de leur servir de mère. Vous allez juger, messieurs, si cette vertueuse fille a bien tenu son serment.

La mère d'Hortense avait laissé quelques dettes ; l'aîné des quatre enfants confiés à sa garde n'avait pas quatorze ans. Hortense, dans cette extrémité, ne s'adressa point à la charité publique ; elle ne demanda de ressources qu'à l'ordre et au travail. Voici comment elle s'y prit. Entendez ces détails, messieurs ; ils sont dignes d'être écoutés par une assemblée, quelque grande qu'elle soit, quand elle est composée de gens de bien.

Hortense place d'abord sa sœur cadette, enfant de quatorze ans, en apprentissage, et ne la rappelle au logis que quand elle sait assez bien travailler pour aider à la vie commune. Elle l'institue alors la ménagère. Elle obtient, pour les deux enfants qui suivent celle-ci, l'entrée de la manufacture où elle travaille elle-même. Quant au quatrième, elle se charge d'en faire un excellent ouvrier en lui apprenant le tissage à la mécanique, dans lequel elle excelle, et bientôt il peut se placer avantageusement dans un atelier d'une ville voisine. Grâce à l'admirable économie qu'Hortense introduit dans la maison, non-seulement on ne fait point de dettes, mais on épargne quelque argent. Cet argent-là est d'abord consacré à acquitter les dettes qu'avait laissées la mère de famille. Les dettes n'étaient pas grandes, mais le fonds

destiné à les amortir était fort petit ; on mit quatre ans à se débarrasser de cette lourde charge. La dette éteinte enfin, Hortense n'employa pas le léger superflu qui en résultait à accroître l'aisance commune ; elle le plaça à la caisse d'épargne. Elle prit un livret pour elle-même. Elle voulut que chacun de ses frères et sœurs en prît un. Sur ces livrets, on ne devait pas voir figurer sans doute des sommes considérables ; mais les enfants s'habituaient ainsi à l'épargne.

N'y a-t-il pas, messieurs, quelque chose de singulièrement touchant et réjouissant pour le cœur, dans le spectacle offert par la prospérité de ce petit ménage, composé entièrement d'enfants, et si sagement conduit par une jeune fille à peine hors de l'enfance ?

Tous les faits que nous venons de raconter sont confirmés par les habitants les plus recommandables de Bolbec. Des dames de charité, des ecclésiastiques, des négociants, en ont témoigné à l'envi. Ces personnes respectables ont joint à leur attestation la copie du compte des recettes et des dépenses tenu par Hortense. C'est le budget complet de cette république enfantine. On y voit que, pendant les dix derniers mois, le travail de la communauté a produit 1,279 francs ; sur cette somme, on en a dépensé 1,000 pour pourvoir aux besoins de toute espèce ; 144 ont été placés à la caisse d'épargne, et 135 ont été gardés par la ménagère pour parer aux nécessités imprévues. L'Académie vient ajouter 1,000 fr. à ce petit trésor.

Nous venons de vous montrer la vertu, messieurs, sous des aspects divers. Nous avons fait passer sous vos yeux plusieurs de ses vivantes images, depuis cette héroïque servante de Buzançais jusqu'à cette autre femme dont je viens de tracer le portrait, cette jeune fille si

courageuse aussi dans sa lutte opiniâtre et heureuse contre l'adversité. En accordant des prix aux auteurs de ces actes si méritoires, ne croyez pas que l'Académie ait prétendu les récompenser, ni même leur donner des imitateurs. Non, messieurs, l'Académie n'a point de telles pensées. Non, ce ne sont point les académies qui peuvent rémunérer la vertu ou la faire naître ; les gouvernements, ces grands instruments du bien et du mal sur la terre, y sont presque toujours eux-mêmes impuissants. C'est Dieu qui récompense la vertu, et c'est Dieu qui la donne.

Et cependant, messieurs, gardez-vous de croire que ce que nous venons de faire soit vain.

Une nombreuse assemblée qui, dans ce siècle d'incessante et souvent de cupide industrie, ne se réunit que pour jouir du plaisir que donne la vue des bonnes actions, qui s'attendrit au malheur des plus pauvres citoyens, qui s'émeut en pensant à leurs mérites, qui expose ceux-ci à nos regards et les signale de préférence à l'admiration publique, il y a là, messieurs, un noble spectacle pour le pays. Ce spectacle est grand, et en même temps il est utile. C'est ainsi, en effet, qu'on encourage la vertu et qu'on la suscite, non pas en distribuant à quelques lauréats de l'argent ni même des couronnes, mais en donnant aux esprits le goût du beau, qui conduit si naturellement au goût de l'honnête ; aux âmes, l'amour des jouissances pures et saines qui les fortifient au lieu de les amollir, en faisant voir pour le peuple ces vives et efficaces sympathies sans lesquelles les classes élevées seraient indignes de marcher à sa tête, et en rendant enfin un volontaire et éclatant hommage à l'égalité dans sa forme la plus légitime et la plus nécessaire, l'égalité que doit créer une même vertu entre tous les gens de bien.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été données par l'Académie dans la séance publique de 1847.

MÉDAILLES DE MILLE FRANCS.

Anne Montaud, femme Chabbert, domiciliée à Castres (Tarn).—Une jeune fille infirme et réduite à mendier, Catherine Bellier, avait été recueillie par la charité de la femme Montaud. Celle-ci, sur le point de mourir, recommanda sa protégée à sa fille Anne Montaud. Anne accepta avec joie ce triste héritage. La petite mendiante devint sa compagne. Rien ne put depuis l'en séparer; pas même le mariage, cette grande épreuve de la vie des femmes. Anne ne prit un époux qu'à la condition de garder avec elle celle que le malheur et la maladie avaient faite sa sœur. Bientôt cependant les infirmités dont celle-ci était atteinte s'accrurent et la réduisirent à l'impossibilité, non-seulement d'être utile à sa bienfaitrice, mais de pouvoir s'aider elle-même. Ce qui rend particulièrement touchante la charité qu'exercent les pauvres gens, c'est l'obligation où ils sont d'en pratiquer par eux-mêmes les plus pénibles, et souvent les plus rebutants devoirs. Le riche peut ne prendre de la bienfaisance que les douces jouissances qu'elle procure, le pauvre seul en connaît les charges et les rigueurs. Quand Catherine Bellier fut atteinte de cette maladie si cruelle, ce fut Anne Montaud qui dut s'imposer l'obligation de la soigner; car dans ce pauvre ménage il n'y avait point de servante, ou plutôt Anne Montaud devint elle-même la servante de la mendiante. Et qu'on ne croie pas qu'un si pénible effort ne se soit soutenu que quelques moments, il a duré vingt-cinq ans.

L'Académie a été touchée à la vue de cette charité héréditaire qui se continue avec tant d'ardeur et une si

grande persévérance dans des positions si diverses et qui résiste obstinément pendant un quart de siècle, à la gêne et au dégoût. Elle accorde à Anne Montaud une somme de 1,000 francs.

Henri-Jean Goecke, chef de musique du 52e régiment de ligne, au fort de Romainville, arrondissement de Saint-Denis (Seine). L'Académie décerne également une médaille de 1,000 francs à un jeune homme qui, pour faire son devoir, a triomphé des tentations et des excitations de sa profession et de son âge. Henri Goecke est entré dans l'armée comme enfant de troupe. A quinze ans, son talent précoce en fit un musicien de régiment; il commença alors à toucher une petite solde. Au lieu de se l'approprier, il fut la porter aussitôt à sa famille. Son talent augmentant, ses appointements augmentèrent aussi, mais non ses dépenses. Tout ce qu'il recevait continua à passer dans les mains de son père, vieux soldat chargé de huit enfants en bas âge. Quand celui-ci vint à mourir, abandonnant sa jeune famille sans ressource, Henri Goecke la recueillit : il devint le seul appui de ses frères et de ses sœurs; il les appela autour de lui : seul il les soutint, les éleva. Il a aujourd'hui vingt-cinq ans; il n'a pas encore pensé à lui-même. Un si rare exemple méritait d'être signalé, car la jeunesse n'a guère moins de mérite à savoir résister à ses passions que la vieillesse à ses besoins.

MÉDAILLES DE CINQ CENTS FRANCS.

L'Académie distribue, cette année, six médailles de 500 francs.

La première est accordée à Duhamel, vieux soldat de l'Empire, qui n'a pas perdu ses habitudes de courage en

rentrant dans la vie civile. Il a sauvé, en s'exposant seul au plus grand péril, la vie à un de ses compagnons de travail, surpris au fond d'une mine par un éboulement.

La seconde et la troisième médaille sont accordées à deux femmes respectables, Madeleine Barreau, femme Loriot, et Jeanne-Marie Deravallet. La première est une pauvre paysanne âgée de quatre-vingts ans, dont la modeste carrière s'est écoulée au milieu de bonnes œuvres obscures, mais répétées et méritoires. Dans tout le pays qu'elle habite, on se recommande à ses prières comme à celles d'une sainte. L'autre a consacré toute sa vie à un seul acte de bienfaisance ; mais elle s'y est livrée avec un dévouement admirable. Pendant trente et un ans, elle n'a cessé de soigner un pauvre infirme, resté sans ressource et sans asile.

L'Académie accorde la quatrième et la cinquième médaille à deux vertueuses domestiques qui, après avoir fidèlement servi leurs maîtresses dans la prospérité, sont devenues leurs amies et leur soutien dans le malheur. L'une, Catherine Desroches, est attachée depuis trente-deux ans au service d'une dame respectable qui, après avoir occupé longtemps une position aisée, est tombée dans la misère, à ce point que non-seulement elle a dû renoncer à entrenir des domestiques, mais qu'elle en a été réduite à accepter, dans un hôtel de Paris, une place de portière. Catherine ne l'abandonna pas dans cette extrémité ; elle voulut partager le nouvel asile que la pauvreté assignait à sa maîtresse. Elle y est encore, cherchant à donner à celle-ci, par des soins empressés, quelques illusions sur l'humilité de sa fortune présente.

L'autre, la veuve OZANNE, est restée pendant vingt-deux ans au service de mademoiselle de Grailles. En 1830, cette demoiselle s'étant trouvée à peu près sans ressources, la veuve Ozanne lui remit, pour l'aider à vivre, la somme de 1,500 francs, seules économies de son travail. Elle l'a soignée depuis, avec un dévouement sans égal, dans de longues maladies, et c'est elle qui vient de lui fermer les yeux.

La sixième et dernière médaille est donnée à mademoiselle Marie-Reine ROUSSEAU, dont toute la vie n'a été qu'un long et laborieux exercice de la vertu, et qui, après avoir refusé d'accepter une petite fortune dont des héritiers naturels avaient besoin, est arrivée très pauvre à la vieillesse.

ANNÉE 1848.

DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 17 août 1848.

L'Académie m'a chargé de rendre compte des actions de courage et de charité qui ont mérité cette année les prix fondés par M. de Montyon. L'Académie a décerné deux prix : le premier de 5,000 francs, le second de 3,000 francs, trois médailles de première classe, douze médailles de seconde classe.

Mais elle doit surtout faire connaître les actes de dévouement qu'elle a cru devoir récompenser, non pour ajouter le bruit de la louange au mérite de la vertu, mais afin que le récit du bien vienne à propos consoler et encourager la conscience publique.

Joseph Désiré LOOTEN, simple éclusier à Dunkerque, est le premier de ces consolateurs publics. Son père, comme lui éclusier, a sauvé quarante-cinq personnes. Le fils n'a pas encore quarante ans, et il en a déjà sauvé cinquante-deux. Il est vrai qu'il a commencé de bonne heure, à quatorze ans.

Dans le nombre de ceux qu'il a sauvés, il en est dont il a oublié le nom : ç'a été parfois la faute de ceux mê-

mes qu'il arrachait à la mort, et qui, dans le trouble de la délivrance, oubliaient de dire leur nom à leur libérateur. Il aurait mieux aimé le savoir ; car c'est, après tout, la seule récompense qu'il veuille recevoir. M. Looten est pauvre ; mais il aime surtout à enrichir d'un nom nouveau les archives de sauvetage qu'il tient de son père. Il a plus besoin de contentement que d'aisance. Une seule fois, en 1829, l'Administration lui fit délivrer un mandat de 50 francs, qu'il accepta pour en faire aussitôt don à un pauvre ouvrier de Dunkerque, nommé David, alors malade à Paris.

Avec ces 50 francs, David revint à Dunkerque retrouver sa femme et ses enfants.

A Dunkerque, M. Looten est une sorte de providence populaire. Quelqu'un tombe-t-il à l'eau, tout le monde aussitôt appelle Looten : c'est le nom qui est dans toutes les bouches au moment du péril. Non-seulement on le sait intrépide, mais de plus on le croit heureux : il a si souvent réussi ! il fait cela depuis si longtemps ! et son père le faisait avant lui. Touchant effet du dévouement qui, n'hésitant jamais et ne perdant jamais un moment, passe pour heureux aux yeux de la foule, qui ne comprend pas que M. Looten n'a la main si bonne que parce qu'il a toujours le cœur prompt.

Ce que nous admirons le plus dans M. Looten, c'est sa persévérance héréditaire dans le dévouement. Si un acte de générosité a droit à nos hommages, même quand il est isolé, qu'est-ce quand la générosité et la bonté se tournent en habitude ? Les bonnes qualités de l'âme humaine ne méritent le nom de vertus que lorsqu'elles s'éprouvent par la durée.

C'est aussi un dévouement assidu, quoique plus obscur, que l'Académie récompense dans mademoiselle

Adeline Castanet. Mademoiselle Castanet est une simple ouvrière, malade et souffrante depuis longtemps. Mais sa pauvreté et sa faiblesse ne l'ont pas empêchée de se charger de deux orphelins. Elle avait soigné leur mère, ouvrière comme elle; elle l'avait vue mourir, et elle a pris avec elle les deux enfants restés sans secours.

Cette charité patiente n'a point l'éclat du dévouement de l'intrépide éclusier de Dunkerque; mais c'est la condition des meilleures vertus de lafemme, d'être renfermées dans l'enceinte de la maison plutôt que d'éclater au dehors. L'homme donne hardiment sa vie pour l'honneur, pour les lois, pour l'humanité : le camp, la ville, l'église, ne le savent que trop de nos jours; la femme ne donne pas sa vie, mais elle conserve, par ses soins, celle du vieillard, du blessé, de l'enfant; quand elle remplit cet office maternel, rien ne la lasse, rien ne la décourage. Cette constance dans la charité est chez la femme le signe caractéristique de la vertu. Toutes les femmes sont capables de se dévouer beaucoup; mais les meilleures entre les bonnes sont celles qui sont capables de se dévouer longtemps.

C'est à trois femmes qui se sont dévouées longtemps que l'Académie a décerné les trois médailles de première classe.

L'une Marie Lubet, à Hagetmau, dans les Landes, est une pauvre domestique, qui, depuis 1825, soigne et nourrit ses maîtres, devenus pauvres et infirmes. Sa maîtresse est folle, son maître impotent et presque idiot; le fils des deux pauvres malades est lui-même épileptique, et toute cette douloureuse maison n'a pour la surveiller, la soulager, la nourrir et l'entretenir, que la charité de Marie Lubet, charité aussi ingénieuse qu'elle est infatigable.

Lorsque toutes ses ressources étaient épuisées, Marie Lubet a eu recours à la charité publique ; mais elle s'est adressée aux anciens amis et anciens clients de son maître, qui était officier de santé, afin que les secours qu'elle obtenait pussent avoir l'air du prix de quelques vieux services.

L'autre, Marie HUCHET, s'est faite depuis plus de quinze ans la sœur hospitalière du village de Vieillevigne, dans la Loire-Inférieure. Elle a commencé l'apprentissage de ses bonnes œuvres par soigner sa mère infirme, et par nourrir, dans les années de disette, les quatre enfants d'un de ses frères qui était tombé dans l'indigence. Mais, comme si la charité qu'elle exerçait envers les siens ne lui suffisait pas, elle s'est mise à soigner les malades du village, sans se laisser rebuter ni par le dégoût des plaies ni par l'ingratitude ou l'impatience des malades. Quiconque souffre à Vieillevigne a droit aux soins de la sœur hospitalière. Elle est faible, elle est pauvre, elle a besoin de travailler pour vivre ; mais quand il s'agit d'assister les malades et les infirmes, elle trouve tout ce qu'elle n'a pas, de la force et de la santé, du temps, des médicaments, du linge, des vivres. Un médecin de l'endroit, qui la connaît presque depuis son enfance, disait : « Elle se trouve partout ; je ne puis faire un pas la nuit chez les pauvres sans la trouver près de leur lit. »

Mariette a la vraie charité, celle qui oublie volontiers le mal pour ne faire attention qu'au malheur. Parmi les malades que soigne Mariette, il est parfois des femmes qui ne semblent que punies quand elles sont malheureuses. Mariette qui a toujours été honnête, se sert du respect qu'elle inspire pour être compatissante à son aise ; elle va voir les pauvres délaissées, et fait une layette pour

les enfants. Bienfaisante pour les vivants, elle est charitable aussi pour les morts. Elle n'abandonne pas les corps des pauvres malades qu'elle a soignés ; elle les ensevelit et leur fait rendre les derniers devoirs. Ce dernier trait achève d'en faire une sainte aux yeux des bonnes gens de Vieillevigne, qui croient que la vraie humanité est celle qui honore l'homme au delà du tombeau, celle à qui la mémoire des morts ne devient pas trop vite étrangère.

La troisième médaille de première classe est affectée par l'Académie à Jeanne Darthenay, du village d'Agneaux, dans la Manche. Le père et la mère de Jeanne Darthenay avaient eu dix-sept enfants. Quand le père mourut, en 1801, il en restait encore neuf à la pauvre veuve. Jeanne alors avait dix ans, mais déjà elle était forte et courageuse. Dès douze ans elle gagnait de bonnes journées, qu'elle rapportait à la maison. Comme sa mère était malade et infirme, c'est elle qui devint la mère de famille. Elle éleva ses frères et ses sœurs, elle les plaça en apprentissage ; mais bientôt les charges de la pauvre Jeanne augmentèrent. Une de ses sœurs meurt dans la plus profonde misère, abandonnée par son mari et laissant six enfants. Jeanne a promis à sa sœur mourante de ne pas abandonner les six pauvres petits, dont l'aîné a neuf ans. Elle les emmène à la maison. Pendant longtemps rien n'a manqué à la mère infirme et aux petits orphelins, parce que la santé n'a point manqué à Jeanne. Aujourd'hui, les six orphelins sont placés ; mais il est venu deux autres neveux et une nièce, car Jeanne est le refuge de la famille. Jeanne aujourd'hui a cinquante-sept ans, et elle est menacée de devenir aveugle. Elle s'afflige, mais elle ne se décourage pas. « Pourvu que je puisse toujours marcher et soutenir ma mère, je prendrai mon

parti d'être aveugle. » La résignation et la charité, l'une qui consent à ses propres souffrances, l'autre qui soulage les souffrances d'autrui, toutes deux qui déposent l'égoïsme, soit aux pieds de Dieu, soit aux pieds du prochain, voilà le touchant exemple que donne Jeanne Darthenay, et qu'honore l'Académie.

Les douze médailles de seconde classe sont toutes accordées à des dévouements persévérants. Tantôt ce sont de pauvres domestiques, nourrissant leurs maîtres, devenus plus pauvres qu'eux, et ne croyant pas que le malheur doive rompre cette association qui dans nos anciennes mœurs était une sorte de parenté, et qui n'est plus qu'un louage passager[1]; tantôt ce sont des filles dévouées à la vieillesse infirme de leur père et mère[2], ou des sœurs qui deviennent les soutiens de leurs frères et sœurs.

L'une, mademoiselle Lequitte, ouvrière tapissière à Nantes, travaillait avec zèle, voulant, disait-elle, se faire une petite fortune pour ses vieux jours, lorsque sa sœur aînée, mère d'une nombreuse famille (elle avait eu treize enfants et s'était chargée d'un neveu orphelin), accablée de pertes inattendues, vint trouver Augustine Lequitte à Nantes, lui déclarant qu'elle était obligée de renoncer au petit commerce qu'elle faisait, sans savoir ce qu'allaient devenir ses enfants. « Vends ce que tu peux

1. Mademoiselle Cervain (Amélie-Clotilde), à Paris, rue Guy-La-brosse, n° 11, entretient et soigne sa maîtresse pauvre et malade, depuis dix-huit ans mademoiselle Boulée (Antoinette), à Beaune (Côte-d'Or), consacre ses économies et ses soins à ses maîtres indigents et infirmes.

2. Mademoiselle Claudine Dondon, à Crux-la-Ville (Nièvre), soigne depuis six ans son vieux père et un neveu, enfant qu'elle a pris au berceau.

avoir, paye tes dettes, lui dit Augustine, et viens demeurer avec moi; nous travaillerons ensemble, nous élèverons tes enfants, et j'ai la confiance que Dieu ne nous abandonnera pas. » La proposition fut acceptée, et bientôt la pauvre mère arriva chez Augustine avec six enfants et 60 francs, seul reste de sa fortune; mais elle avait payé ses dettes, et pour ressource et pour providence elle avait sa sœur. La mère et les six enfants trouvèrent place autour de la table de la bonne ouvrière jusqu'au jour où il fallut se serrer un peu pour y laisser asseoir une autre sœur avec un enfant. Celle-là aussi était malheureuse, et Augustine l'accueillit et la nourrit. Cette bonne action, avec l'aide de Dieu, dure depuis quinze ans.

Jenny Migot, à Ussel (Corrèze), sert aussi de mère à ses cinq frères et sœurs; elle soutient aussi son père, qui n'est ni laborieux ni sobre. Un jour, ce père quitta sa famille et alla chercher fortune ou aventure à Lyon; il n'y trouva que la maladie; à peine Jenny l'eut-elle appris, qu'elle envoya à son père tout ce qu'elle avait d'argent. Il fallut un peu jeûner à la maison, et les enfants se plaignaient : « Il faut d'abord que le père soit servi, » disait Jenny. Le père! voilà le mot qui sert de règle à Jenny; elle a raison : si nous n'étions bienfaisants qu'envers ceux qui sont parfaits, nous ferions le bien trop rarement.

A Rouvres, dans la Meurthe, Élisabeth George s'est faite aussi la mère de famille de ses frères et sœurs, de sa mère elle-même et de son père, et cela depuis treize ans. Le père, longtemps malade, est mort en 1841 ; la mère survit, mais elle ne peut quitter son lit de douleur; et enfin le frère et la sœur d'Élisabeth sont paralytiques

tous les deux depuis l'âge de trois ans. Voilà la maison. Eh bien ! cette maison de souffrances physiques a eu ses joies, grâce à Elisabeth. Le père est mort en bénissant sa fille, qui devait soutenir la famille; la mère, sur son lit de misère, prie pour sa bonne gardienne, et les deux paralytiques, non-seulement nourris et soignés par leur sœur, mais instruits peu à peu par elle, ont pu faire leur première communion. Il a fallu bien de la patience et de la douceur pour instruire les deux pauvres paralytiques ; Élisabeth y a réussi, croyant que, puisqu'elle ne pouvait pas leur donner la santé, il fallait au moins leur donner la résignation qui s'en passe. Elle les a faits chrétiens pour les faire moins malheureux.

Les âmes compatissantes et généreuses semblent maîtresses du corps qu'elles animent; voyez Hélène Pichon; elle est sourde et muette depuis sa naissance; elle s'est consacrée à soigner un pauvre idiot, fils de sa sœur, grand enfant qui a aujourd'hui trente-six ans, et qu'il faut soigner comme un enfant au maillot. Rien ne la rebute, rien ne la fatigue : oserais-je même dire que ces âmes d'élite sont comme attirées vers les plus souffrants, et qu'il y a une espèce de miraculeuse harmonie entre la charité et le malheur! Ceux qui ont le plus à donner se rapprochent de ceux qui ont le plus à recevoir[1].

1. Mademoiselle Marguerite Pottier, rue Beautreillis, nº 15, nourrit et soigne une famille, celle de son beau-frère, composée de six personnes : deux femmes, l'une âgée de quatre-vingt et un ans et l'autre de quatre-vingt-sept ans; les deux filles de cette dernière, l'une non mariée, ayant cinquante et un ans, l'autre, veuve d'un ancien comptable, âgée de cinquante-quatre ans, presque aveugle ; enfin les deux filles de celle-ci, dont une est atteinte d'aliénation mentale. Elle a la neuvième médaille de la troisième classe.

J'ai quelque plaisir, je l'avoue, à raconter ces vertus de la famille. Quand le paradoxe cherche à ébranler jusqu'à l'autel des dieux domestiques, il est bon de voir quelles sont les inspirations de ces dieux outragés, et comme ils se vengent de l'insulte par le bienfait. Non, la famille n'est pas une convention arbitraire que les lois ont faite et que les lois peuvent défaire. Non, pour en revendiquer les droits imprescriptibles, je n'ai pas besoin du secours des philosophes ou des législateurs ; je n'ai besoin que du témoignage de ces filles et de ces sœurs empressées autour du lit de leurs parents paralytiques ou du berceau de leurs frères orphelins. A quoi donc sacrifient-elles sans hésiter leur santé, leur temps, leur travail? A une convention? Singulière convention entre le fort et le faible, où c'est le fort qui donne et le faible qui reçoit. A ce signe seul je reconnais que ce n'est pas là une convention qui soit de la main des hommes.

Les bons sentiments s'exercent et se développent dans la famille, mais ils ne s'y renferment pas ; aussi les médailles que décerne l'Académie ne sont pas seulement réservées aux devoirs qui, à force de persévérance, deviennent des dévouements : la charité qui recueille les orphelins[1], la bonté courageuse qui soigne les malades, l'intrépidité qui risque sa vie pour sauver celle du prochain, ont droit aussi aux hommages que nous décernons.

Je ne puis, à ce sujet, résister au plaisir de dire un mot de M. COLLIOT, ancien soldat, aujourd'hui ouvrier bonnetier à Fère-en-Tardenois, et de M. LAROCHE, marinier à Melun.

1. Mademoiselle PRIN (Madeleine-Ambroise), rue Bourg-l'Abbé, 12 (médaille de 500 fr.), a soigné et élevé une jeune fille qui était la fille adoptive de sa sœur. — Mademoiselle Clémentine BEAUGEOIS, à Warloy-Baillon (Somme), médaille de 500 fr., a recueilli, soigné et mis en apprentissage un orphelin qui errait de village en village.

M. Colliot a quitté le service en 1814, après avoir été décoré sur le champ de bataille ; retiré à Fère, il s'est fait le garde-malade des pauvres. Le jour, il travaille ; la nuit, il va veiller auprès de ceux qui souffrent. Pendant le choléra, en 1832, il a, par son courage, raffermi les esprits ébranlés ; et voyant qu'on avait peur surtout d'ensevelir les morts, il se dévoua à ce pieux office. A Fère, il est aimé et vénéré de tout le monde ; mais il ne se doute pas de sa vertu, et recevra la médaille que nous lui offrons comme il a reçu la croix d'honneur sur le champ de bataille, sans s'y attendre, et la méritant d'autant mieux qu'il y pensait moins.

M. Laroche, le marinier de Melun, a reçu en 1844, sans y prétendre non plus et sans s'y attendre, la médaille que le gouvernement décerne à ceux qui, par des actes de courage et de dévouement, ont sauvé la vie de leurs semblables. L'hommage que l'Académie lui offre en ce moment s'ajoute à cette récompense pour la confirmer et pour témoigner que depuis 1844 M. Laroche a continué son œuvre généreuse. C'est ainsi qu'en 1846 il sauvait un enfant de six ans que le courant entraînait et qui allait périr. Au moment où l'enfant tombait dans l'eau, Laroche, avec plusieurs mariniers, portait au cimetière le corps d'un de ses camarades ; tout à coup on crie : « Au secours ! un enfant se noie ! » Laroche alors, déposant un instant la bière : « Veuillez m'attendre, monsieur le curé, dit-il au prêtre qui accompagnait le corps, j'ai là de l'ouvrage : ce sera l'affaire d'un moment. » — Et ce fut l'affaire d'un moment. L'enfant sauvé, Laroche revint porter le corps jusqu'au cimetière, ne se croyant pas dispensé même d'un petit devoir par un grand dévouement, ou plutôt croyant qu'en sauvant cet enfant il n'avait fait aussi que remplir un devoir.

L'Académie vient de recommander dix-sept noms à la

reconnaissance publique. Il en est trois encore qu'elle m'a chargé de citer, quoiqu'elle n'ait pas cru devoir joindre une médaille à l'hommage qu'elle leur rend : ce sont trois sœurs appartenant à des congrégations religieuses :

La sœur HUBERT, qui à Dieppe a établi un dispensaire pour les enfants atteints de la teigne, et qui depuis 1842, sur deux cent huit enfants reçus au dispensaire, en a guéri deux cent cinq ;

La sœur REINE, qui à Saint-Étienne a fondé une maison dite de la Providence, pour recueillir les jeunes filles pauvres : cette maison dure depuis trente-cinq ans ;

La sœur SAINT-JEAN enfin, institutrice à Pierrefiche, dans la Lozère, qui depuis quarante ans donne, le jour, l'instruction aux enfants et, la nuit, va soigner les malades dans leurs chaumières.

L'Académie honore profondément les vertus qu'inspire la vie religieuse. Mais ces vertus mêmes, qui se séparent du monde par le goût de la perfection et qui ne s'en rapprochent que par le penchant de la charité, ont des récompenses supérieures au monde, et en les laissant dans la sphère qui leur appartient, l'Académie croit leur rendre l'hommage qu'elles aiment le mieux.

J'ai raconté les belles et nobles actions que l'Académie aime à honorer d'un remercîment public. Ce récit est toujours bon à faire; il l'est surtout cette année, où nous avons besoin de l'exemple de bons sentiments pour nous consoler du spectacle des mauvais. Profondément convaincus que la société ne peut durer, si elle n'a pas,

selon la parole sainte, les dix justes au moins qui sont nécessaires au salut des cités, nous attachons nos regards avec émotion sur ces âmes généreuses qui croient ne faire le bien qu'autour d'elles, et qui en font à la société tout entière. L'utilité de la vertu ici-bas a été souvent contestée et souvent raillée ; et cependant, si nous comprenons bien l'ordre caché des sociétés humaines, c'est l'obscure vertu des bons qui apporte au monde la dose de bien qui est nécessaire à sa conservation ; c'est à l'aide de ces bonnes actions cachées, de ces conduites généreuses et modestes, que l'ordre moral s'entretient et se conserve. Ces cœurs dévoués et affectueux qui soignent un malade, qui recueillent un orphelin, qui assistent un père ou une mère paralytique, qui sauvent le prochain de la mort, qui font prévaloir le dévouement sur l'égoïsme, la compassion et l'assistance sur l'indifférence et sur l'isolement ; ces bons cœurs accomplissent, sans le savoir, le salut de la société qui les ignore ou les dédaigne, et de même que les savants nous disent qu'il y a dans la nature des forces inappréciables, tant elles sont petites et cachées, qui, durant et travaillant toujours, entretiennent l'ordre merveilleux de la création matérielle ; de même au sein des sociétés, ce sont les vertus petites et cachées qui, persévérant en silence, ne cherchant jamais ni le bruit ni la gloire, entretiennent le monde et veillent, pour ainsi dire, au maintien de la création morale, sous la garde de Dieu.

Quand la société rend hommage à la vertu, elle semble souvent croire qu'elle fait à la morale une politesse de bon goût : elle ne sait pas qu'elle rend hommage à ses sauveurs, et qu'en se montrant respectueuse elle n'est que reconnaissante.

ANNÉE 1849.

DISCOURS DE M. DE SAINTE-AULAIRE

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 5 juillet 1849.

Les rapports que le directeur de l'Académie doit annuellement vous soumettre sur les prix de vertu fondés par M. de Montyon comportent peu de variété dans leurs développements. Aux termes du testament dont vous êtes les exécuteurs, ces prix appartiennent exclusivement à des Français pauvres. Les actions charitables que vous avez à rechercher et à honorer ont ainsi un caractère spécial, et elles doivent le plus souvent se reproduire avec des circonstances analogues. Rien de plus admirable assurément, rien de plus digne de nos respects et de notre sympathie que la charité exercée par les pauvres. Mais les pauvres n'ont pas le monopole de cette vertu : elle fleurit dans tous les rangs de la société civile. Dieu a voulu qu'aucune des conditions de la vie ne fût exempte d'épreuves et de souffrances ; mais à côté de chaque infortune il a marqué la place de la bienfaisance, et le nombre des malheureux qui souffrent n'est pas plus grand que celui des cœurs généreux qui consolent.

J'aimerais à voir développer cette vérité ; j'aimerais à

voir représenter la charité sous ses diverses formes, resserrant tous les liens, vivifiant tous les rapports des hommes entre eux. Il serait facile de prouver que les riches apportent leur bonne part à ce trésor, fonds commun de la race humaine, et que leur cœur n'est pas plus fermé que celui du pauvre aux inspirations du dévouement et de la fraternité. Dans cette société de Paris, si brillante naguère, parmi ces jeunes hommes et ces jeunes femmes du monde élégant, dont les habitudes semblaient frivoles, combien ne pourrait-on pas citer de zélés collaborateurs des associations charitables, si multipliées de nos jours? Il doit être permis de le dire, messieurs, le riche ne s'était jamais plus occupé du pauvre que pendant les dernières années de la monarchie. Les plus augustes exemples nous enseignaient la bienfaisance, et trouvaient partout des imitateurs. Pendant près de vingt ans, nous avons vu un ange de charité sur le trône ne chercher de distractions aux soucis du rang suprême que dans le bien qu'il pouvait faire. Aujourd'hui Marie-Amélie n'est plus défendue par le prestige des grandeurs humaines; mais je ne crains pas qu'une voix s'élève pour me démentir, si je dis que personne ne l'a jamais implorée sans en recevoir un bienfait, que personne n'a pleuré devant elle sans voir des larmes dans ses yeux. Ceci n'est pas une digression, messieurs; je crois être dans le cœur de mon sujet quand, ayant à parler de malheurs et de bienfaisance, je rappelle Marie-Amélie.

Si, dans le rapport que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, je ne présente à vos hommages que les vertus des pauvres, ce n'est donc pas que les palais soient plus vides de bonnes œuvres que les chaumières; mais M. de Montyon a cru qu'il importait de signaler surtout à la reconnaissance et aux respects publics le

bien qui s'accomplit par les seules forces de la charité; il a voulu mettre en lumière l'admirable puissance de cette vertu qui, sans autre ressource qu'elle-même, obtient des résultats au-dessus des forces humaines, et semble souvent renouveler le miracle de la multiplication des pains. Parmi les faits que je vais vous raconter, plusieurs répondent à cette pensée de M. de Montyon et sont merveilleusement propres à encourager les bonnes œuvres, en prouvant à quel point Dieu bénit et féconde les sentiments généreux qui les inspirent.

Je vous entretiendrai d'abord d'une pauvre vieille femme qui pendant sa longue vie, sans autres ressources que le travail de ses bras, a pu constamment soigner des malades, secourir des pauvres, élever des orphelins.

Antoinette Charron, veuve Grognet, âgée aujourd'hui de quatre-vingt-neuf ans, s'est établie, il y a soixante ans, dans le village de Lieusaint, département de Seine-et-Marne. Elle y a épousé le berger de la commune. Tous deux actifs, intelligents, économes, gagnaient aisément leur vie. Ils eussent même pu amasser quelques épargnes; mais ils dépensaient leur superflu en bonnes œuvres, et ils avaient l'ambition d'en pouvoir faire encore davantage. Pour s'en procurer les moyens, ils imaginèrent de tenir auberge dans leur chaumière. C'était une de ces spéculations dont le succès est assuré, parce que les retours ne s'en soldent pas sur la terre. Les chalands de l'établissement étaient des mendiants, de pauvres voyageurs qui n'avaient pu trouver de meilleurs gîtes. Le plus souvent ils ne payaient pas leur modeste écot et recevaient en pur don les moyens de continuer leur route. Quand la bourse, la cave, le grenier d'Antoinette Charron étaient vides, elle donnait ses vêtements, les

couvertures de son lit. Un jour, une mendiante, épuisée de fatigue, chargée de deux enfants qu'elle ne pouvait plus ni porter ni nourrir, s'arrêta devant la cabane hospitalière. Elle y fut recueillie, hébergée, et après quelques jours de repos elle continua sa route, soulagée de la moitié de son fardeau : elle laissait aux soins de son hôtesse une petite fille de trois ans.

Dieu n'a pas accordé d'enfants à Antoinette Charron, mais il a mis dans son cœur toutes les vertus d'une mère, et ce trésor n'y est pas resté enfoui : elle a nourri, élevé, puis doté du fruit de ses épargnes la petite fille de la pauvre mendiante. Elle a successivement adopté sept autres enfants, choisissant toujours les orphelins les plus délaissés et les plus maltraités par la nature. L'un d'eux était couvert d'une lèpre hideuse : à force de soins, elle l'a guéri et lui a fait une santé robuste. Il est devenu un brave soldat, et est mort à Paris pour la défense de l'ordre public. Cette excellente femme élevait honnêtement, religieusement, ses enfants adoptifs ; elle leur enseignait, par son exemple, la bienfaisance et la probité ; mais elle ne pouvait pas les faire riches et ne savait pas leur apprendre à le devenir : tous sont restés dans la misère ; plusieurs sont morts, laissant leur petite famille à la charge de celle qui avait aimé et protégé leur enfance. Ces legs n'ont jamais été refusés.

Devenue veuve à soixante-treize ans, Antoinette Charron a continué à vivre pour les autres, donnant tout ce qu'elle peut gagner par son travail, sans consulter ses besoins ni ses forces, et sans s'inquiéter de l'avenir. Parvenue à une extrême vieillesse, elle abrite encore aujourd'hui sous son chaume les malades, les voyageurs indigents, et partage avec eux le denier de la veuve. Femme forte et vraiment chrétienne, elle édifie le village de Lieusaint par sa piété, son courage, et répand autour

d'elle la bonne odeur de ses vertus. L'Académie lui a décerné un prix de 2,500 francs.

L'Académie accorde un prix de pareille somme à la veuve GUILLOUZIC, que des vertus de même nature et des actes de bienfaisance non moins nombreux recommandent au même degré à la reconnaissance publique. Mariée en Bretagne à un commis aux vivres de la marine, la dame Guillouzic semblait à l'abri de l'indigence ; mais une maladie lente et d'un traitement dispendieux, dont son mari fut atteint peu après son mariage, détruisit leur bonheur et leur fortune. Pendant quatorze ans, l'employé Guillouzic lutta contre un mal incurable. Sa femme au chevet de son lit, le jour, la nuit, l'entourait de ses soins et travaillait pour acheter des médicaments, payer des médecins. Les secours de l'art furent inutiles; le malade mourut, et sa veuve resta accablée de douleur et obérée de dettes. Pour les acquitter, elle dut vendre tout ce qu'elle possédait de meubles et d'effets. Sans appui, sans aucuns biens, mais pleine d'intelligence et d'énergie, elle se mit courageusement à l'ouvrage, et bientôt le produit de son travail journalier dépassa ses besoins.

A l'abri de la misère, la veuve Guillouzic souffrait de sa solitude. Elle avait pris l'habitude du dévouement et sentait le besoin de se dévouer encore. Le hasard lui fit alors rencontrer une famille respectable en lutte avec le malheur. Une mère déjà âgée et malade elle-même soignait sa jeune fille expirante. A ce spectacle, la veuve Guillouzic reconnut sa vocation ; elle se fit la garde-malade, la servante de ces deux femmes, pourvut à leurs besoins ; et quand, par ses soins intelligents, elle eut rétabli leur santé, elle continua à les aider à vivre. Aussi pauvre, mais plus aguerrie contre la pauvreté, elle leur

apportait conseils et secours. Un mariage sortable pour sa jeune amie allait manquer, faute d'un peu d'argent : elle se procura la somme nécessaire. La veuve Guillouzic a bon crédit ; on sait qu'elle fait honneur à ses engagements : elle trouva facilement à contracter un petit emprunt qu'elle a remboursé depuis, en prolongeant son travail dans la nuit et en retranchant sur ses premiers besoins.

Bien d'autres bonnes actions ont honoré la vie de la veuve Guillouzic ; elle a successivement adopté cinq orphelins de différents âges ; elle les a nourris, élevés, fait instruire. Sa charité embrasse tous les âges. Elle va chercher sur leurs grabats des vieillards indigents, sollicite avec intelligence auprès des autorités leur admission dans les hospices, et les garde à sa charge jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue. Enfin cette infatigable bienfaitrice trouve encore le temps de tenir chez elle une école gratuite de broderie pour les jeunes filles pauvres. Elle y reçoit de préférence celles qui, par leur âge et leur isolement, seraient plus accessibles aux séductions du vice ; elle leur apprend à lire, à écrire, et leur donne les premiers enseignements de la morale et de la religion. Je vous le disais en commençant, messieurs, la puissance de la charité est en quelque sorte infinie, et les bornes du possible reculent devant celui qui, avec une volonté forte et désintéressée, s'applique à faire le bien. La vie des deux femmes respectables dont je viens de vous citer quelques traits ne rend-elle pas témoignage de cette consolante vérité ?

Louise Desmousseaux, à qui l'Académie accorde un autre prix de 2,500 francs, n'a pas secouru un si grand nombre de malheureux. Elle a concentré sa charité sur une seule famille ; mais, elle aussi, a constamment vécu

pour les autres : elle a consacré son existence à soigner des maladies, à consoler des peines de cœur, sans prétendre à d'autre récompense que la satisfaction d'avoir bien fait. Née à Mantes, dans une famille d'honnêtes cultivateurs, Louisse Desmousseaux entra en 1830 au service de M. et de madame Combat, qui tenaient alors à Paris un magasin de papeterie. Elle s'attacha tendrement à sa jeune maîtresse, qui la traitait en amie plutôt qu'en domestique, et qui eut bientôt de grandes peines à lui confier. M. Combat, malheureux ou malhabile, avait dérangé ses affaires, dissipé ses capitaux et contracté des engagements qu'il ne pouvait remplir. Sa ruine était imminente, sa liberté, son honneur, compromis. Louise Desmousseaux ressentit ces malheurs comme comme s'ils lui étaient personnels. Sur ces entrefaites, son père vint à mourir et lui laissa quelques arpents de terre en héritage. Elle les vendit et réalisa 6,000 francs. Six mille francs, c'était une fortune pour Louise : elle pouvait former un établissement avantageux, assurer son indépendance ; mais elle avait un autre emploi à faire de son argent. Elle le remit aux mains de madame Combat, l'autorisant à s'en servir pour ses besoins. L'honneur du commerçant fut sauvé, sa liberté rachetée ; mais il n'a pas rétabli ses affaires, la fortune a continué à lui être contraire, et il n'a pu rembourser ni payer les intérêts du capital que lui avait prêté Louise ; il n'a pu même lui payer ses gages. La généreuse fille ne l'en a pas servi avec moins de zèle, et son attachement pour ses maîtres s'est accru avec leur malheur.

En 1837, madame Combat, épuisée par de longs chagrins, est morte dans les bras de Louise. A ce moment suprême, elle lui recommanda son mari déjà infirme et cinq enfants en bas âge, qu'elle laissait sans moyens d'existence. Louise lui promit de ne les jamais aban-

donner ; et, depuis ce jour, elle est devenue le chef de cette famille. Elle a soigné le père, qui, après la mort de sa femme, fut atteint d'une maladie mentale. Elle a élevé les cinq enfants et, par un infatigable travail, pourvu à tous leurs besoins. M. Combat est mort au mois de mars de l'année dernière ; mais ses enfants ne sont pas orphelins. Depuis leur naissance, Louise avait été et elle est encore aujourd'hui pour eux une tendre mère. Elle a dirigé avec une piété sincère leur éducation religieuse, fait faire à tous leur première communion. Trois jeunes garçons vont à l'école : deux filles plus âgées ont appris à travailler à l'aiguille, et peuvent aujourd'hui soulager leur mère adoptive. Toutes ces bonnes œuvres ont été accomplies dans le silence. Louise Desmousseaux n'a jamais rien demandé à personne. Les faits que je viens de raconter sont arrivés par hasard à la connaissance de M. le curé de Saint-Vincent de Paul et de madame la présidente de l'Œuvre des Mères de famille, qui les ont transmis à l'Académie et qui en garantissent l'authenticité.

Le dévouement de Louise Desmousseaux pour M. et madame Combat était tout volontaire, et paraît ainsi plus méritoire que s'il avait été commandé par des relations de parenté. Gardons cependant une part de notre admiration pour les vertus et les devoirs de famille : eux aussi peuvent devenir méritoires, surtout quand l'affection et la reconnaissance n'en sont pas la récompense.

Marie-Geneviève-Françoise Levent, âgée aujourd'hui de soixante-quatorze ans, était née dans l'aisance ; mais son père, par un odieux égoïsme, plaça à fonds perdu la moitié de sa fortune et dissipa l'autre moitié. Sa fille ne l'en soigna pas moins avec la plus touchante tendresse

pendant de longues et cruelles maladies. Après la mort de son père, elle resta le seul soutien de sa mère, femme dure, égoïste, qui lui imposait un travail au-dessus de ses forces. Françoise Levent était jolie, spirituelle; plusieurs fois elle fut recherchée par des partis avantageux qui, pour l'obtenir en mariage, consentaient même à se charger de sa mère ; mais celle-ci craignait de perdre une partie des soins qui assuraient son bien-être : par ses menaces et par ses artifices, elle empêcha sa fille de s'établir. Françoise Levent porta son joug avec douceur et soumission. Sa jeunesse se passa tristement; sa beauté se flétrit. Quand sa mère mourut, elle avait quarante-sept ans, et il ne pouvait plus être question de mariage; mais elle aurait vécu facilement du produit de son travail, si une charge nouvelle ne lui eût été imposée.

Madame Levent avait laissé une sœur impotente, aussi dure, aussi égoïste qu'elle. Cette femme réclama la place vacante dans la chambre de sa nièce, comme si c'était un héritage qui lui fût échu. En venant s'y établir, elle déclara sa volonté de n'en jamais sortir : et sa résolution à cet égard était si bien prise, qu'avant de quitter son domicile elle avait vendu son mobilier et disposé de tout ce qu'elle avait en faveur d'autres parents, objets de ses préférences, ne réservant pour Françoise que le privilége de soigner ses infirmités et de supporter sa mauvaise humeur.

Françoise Levent n'a pas réclamé contre ce partage ; elle a été pour sa tante ce qu'elle avait été pour sa mère, soumise, respectueuse et tendre. Elle l'a soignée jusqu'à son dernier jour et est parvenue elle-même à une vieillesse avancée sans avoir goûté les joies de la famille, mais en ayant religieusement rempli tous les devoirs. L'Académie a accordé à Marie-Geneviève-Françoise Levent un prix de 2,000 francs.

Les belles actions dont je vous ai entretenus jusqu'ici, messieurs, sont toutes à la gloire des femmes. Il faut l'avouer, les femmes s'entendent mieux que nous à consoler les profondes douleurs, à soigner les longues misères ; leurs mains sont plus exercées que les nôtres à retourner un malade sur son lit ; et, en pratiquant la patience et la résignation, elles réussissent mieux que nous à inspirer ces vertus. Avouons-le aussi, l'homme risque plus souvent et plus volontiers sa vie ; mais les femmes savent mieux dévouer la leur. C'est surtout contre un danger imminent que l'homme secourt et protége la faiblesse. Il ne faut pour cela que du courage, et le courage est tellement commun en France, que l'Académie croirait diminuer la valeur de ses prix en les accordant à un simple acte de courage. Si cependant un homme a plusieurs fois hasardé sa vie pour sauver celle de ses semblables ; si, pour les arracher à la mort, il a bravé le danger sous toutes les formes ; si, au moment du péril, son nom est dans la bouche de ses voisins, et s'il arrive toujours le premier à leur secours, cet homme aura droit à notre admiration et à nos respects, car ce n'est pas par hasard qu'on le trouve si souvent à la portée des malheureux ; et ces actes de dévouement multipliés donnent à la charité spontanée un caractère de persévérance qui en rehausse le mérite. C'est à ce titre que Jean CHABAUD nous a paru mériter un de nos premiers prix.

Jean Chabaud travaille la terre au bourg de Jumilhac-le-Grand, département de la Dordogne. C'est un homme doux, de bonnes mœurs, et pauvre. Il a aujourd'hui cinquante-quatre ans, et, dès sa première jeunesse, il a donné des marques d'une grande intrépidité. En 1811, il avait à peine seize ans ; madame Souham allait en Es-

pagne joindre son mari, qui y commandait une division de l'armée française. Elle voyageait avec sa fille dans une chaise de poste ; les chevaux prennent le mors aux dents et entraînent la voiture dans un ravin profond. Jean Chabaud passait alors sur la route ; il voit le danger, s'élance entre le précipice et les chevaux emportés, les saisit par la crinière, fait reculer la voiture, et sauve d'une mort certaine madame Souham et sa fille.

Quelques années plus tard, sur cette même route, Chabaud entend les cris de détresse d'un bouvier que des bœufs furieux avaient renversé sous sa charrette, et qui, pressé entre les roues et les pieds des animaux, courait grand risque d'être écrasé. Chabaud accourt ; il dompte et écarte les bœufs, soulève et soutient la charrette sur ses épaules, et donne au charretier le temps de se relever tout meurtri, mais la vie sauve.

On pourrait ne pas s'étonner qu'un paysan, habitué aux travaux de la campagne, ne s'effrayât pas de bœufs furieux et de chevaux emportés. Chaque profession développe chez ceux qui l'exercent de certaines aptitudes, et les familiarise avec telle ou telle nature de dangers. Ainsi, le matelot luttera avec plus de sang-froid contre les flots soulevés par l'orage ; le couvreur a le pied plus ferme et plus agile sur le faîte d'un édifice ; mais Jean Chabaud n'est ni marin ni couvreur, et quatre fois dans sa vie, en 1820, 1822, 1823 et 1824, il est monté sur le toit de maisons enflammées et a éteint des incendies qui menaçaient d'embraser le château et des rues entières du bourg de Jumilhac. Quatre fois aussi, en 1819, 1830, 1832, 1847, Jean Chabaud s'est jeté dans des rivières et dans des étangs profonds et a sauvé des malheureux qui se noyaient. La dernière fois, c'était pendant l'hiver : un enfant aliéné courait imprudemment sur un étang glacé ; la glace se rompt et l'engloutit. On appelle Chabaud,

dont la maison est voisine : il accourt, prend à peine le temps de se déshabiller, se précipite dans le trou qu'avait fait l'enfant, le saisit sous la glace, et, avec un bonheur inespéré, parvient à ressortir avec lui par la même ouverture.

Soixante-six habitants notables de Jumilhac et des environs qui attestent ce fait l'expliquent par une grâce particulière de la Providence. Ils ajoutent que « la modestie et le désintéressement de J. Chabaud sont aussi grands que son courage ; quand on lui parle des dangers qu'il a courus, il répond avec simplicité : N'est-il pas bien naturel de secourir son semblable ? » L'Académie a accordé à ce brave homme un prix de 2,500 francs.

Elle a aussi récompensé par huit médailles de diverses valeurs des actions vertueuses dont le détail sera raconté, suivant l'usage, dans le livret publié à cet effet. Je me suis réservé de vous entretenir seulement ici de deux ouvriers de Paris que nous avons eu un plaisir particulier à couronner.

Dans la journée du 23 juin 1848, une faible compagnie de garde nationale, assaillie sur la place de la Bastille par douze ou quinze cents insurgés, fut dispersée sur le boulevard. Vingt-cinq hommes commandés par un major s'engagèrent imprudemment dans la rue Jean-Beausire, dont l'issue était barricadée. Ils y furent poursuivis, et quinze d'entre eux mis hors de combat. Pressés entre les assaillants qui s'avançaient des deux bouts de la rue, ils ne pouvaient échapper à la mort qu'en se réfugiant dans une maison ; mais toutes étaient, on le conçoit, fermées avec grand soin. Dans ce moment, une petite porte s'ouvrit devant eux ; ils se précipitèrent dans l'allée de la maison n° 15, et montèrent un escalier

obscur, au haut duquel une jeune fille les introduisit dans un pauvre réduit. C'était celui d'un honnête ouvrier, nommé Boursier. Absent de chez lui en ce moment, il accourut pour s'associer aux soins empressés de sa famille. Les blessés furent couchés dans son lit, qu'ils baignèrent de sang. Il courut à travers les balles leur chercher un médecin ; puis, avec l'aide de ses voisins, qui partageaient ses bons sentiments, il réunit des blouses, des pantalons, des casquettes en nombre suffisant pour habiller tous les gardes nationaux, cachant soigneusement chez lui leurs armes et leurs uniformes, au hasard d'être signalé a la vengeance des insurgés. Quand, à la tombée de la nuit, la fusillade devint moins vive, les gardes nationaux déguisés sortirent avec précaution, et rentrèrent sains et saufs dans leurs familles, en bénissant le brave ouvrier qui leur avait donné un asile, et qu'ils regardent comme leur ayant sauvé la vie.

Messieurs, prendre les armes quand on entend battre le rappel, descendre dans la rue et y défendre vaillamment l'ordre public, c'est un devoir étroit auquel les bons citoyens sont aujourd'hui très-habitués, et qu'ils remplissent avec empressement, sans prétendre pour cela à une distinction particulière. Mais appeler dans son domicile les horreurs de la guerre civile, exposer sa femme et ses enfants à en devenir les victimes, ce n'est pas seulement un acte de courage, c'est un acte de haute vertu. L'Académie ne doute pas cependant que de nombreux exemples de ce patriotique dévouement ne pussent être recueillis ; mais puisqu'un seul lui a été signalé, elle s'est trouvée heureuse de les honorer tous, en décernant à l'ouvrier Boursier une médaille de 1,500 francs.

Il me reste à vous parler d'Achille Monneret, ouvrier relieur, dont le père ancien militaire, décoré, fut em-

porté par le choléra en 1833. Monneret, alors âgé de six ans, resta orphelin et sans ressources[1]. Il fut adopté par la Société des amis de l'enfance, placé par elle dans une pension où il reçut une éducation morale et professionnelle, puis mis en apprentissage chez le sieur Mesland, relieur habile et achalandé. Monneret avait été bon écolier, il devint bon ouvrier, et gagna bientôt des journées qui auraient abondamment fourni à son entretien, s'il n'avait recueilli dans sa chambre et pris entièrement à sa charge une sœur de son père, qui sortait de l'hospice, où elle avait été soignée pour une maladie mentale.

A la fin de 1846, la ruine du relieur Mesland diminua les ressources de Monneret et lui apporta une plus lourde charge. Mesland, réduit à fuir devant ses créanciers, alla chercher fortune à Constantinople, laissant à Paris dans le désespoir et dans la misère sa femme chargée de deux enfants. Monneret entra dans un autre atelier de reliure, et depuis ce jour tout ce qu'il gagna fut employé à soutenir la famille de son premier maître. Sur le prix de ses journées, il prélevait quelques sous pour acheter du pain, et portait le reste à madame Mesland, lui laissant même ignorer les privations qu'il s'imposait pour lui faire ces avances. Au mois de novembre 1847, madame Mesland trouva une occasion pour aller rejoindre son mari à Constantinople ; mais la famille au service de laquelle elle entrait comme femme de chambre ne consentait à emmener qu'un de ses enfants, et la pauvre mère devait abandonner un jeune garçon de cinq

1. Les premiers protecteurs de Monneret furent monsieur et madame Michelin, qui se chargèrent de lui et pourvurent à ses besoins jusqu'à son adoption par la Société des amis de l'enfance. Ils lui ont conservé depuis leur bienveillant intérêt.

ans à la charité publique, ou rester elle-même sans autre ressource, séparée de son mari. La générosité de Monneret la tira de cette désolante alternative, en lui offrant de se charger de son fils. Elle le connaissait assez pour lui confier ce dépôt sans inquiétude ; elle accepta donc son offre, et partit pour Constantinople.

Devenu ainsi à vingt ans père de famille, Monneret plaça dans un honnête ménage l'enfant qui lui était confié, s'engagea personnellement à payer 20 francs par mois pour son entretien, et alla fréquemment le visiter pour s'assurer qu'il ne manquait de rien. Cette bonne action faillit lui coûter cher : les protecteurs de son enfance, après lui avoir donné les moyens de gagner honorablement sa vie, eussent cru laisser cette bonne œuvre imparfaite en abandonnant leur élève aux chances de désordre qui dans Paris menacent un jeune ouvrier. Leur surveillance paternelle ne le perdait pas de vue ; elle s'alarma quand ils surent que Monneret, vivant avec la plus stricte économie, n'avait point de livret à la caisse d'épargne, et qu'il avait même contracté quelques emprunts. Les soins qu'il prenait d'un enfant en bas âge pouvaient bien aussi paraître suspects. La modestie de Monneret lui rendait pénible d'expliquer ce qu'il y avait de mystérieux dans sa conduite ; pour l'y décider, il ne fallut pas moins que la crainte de perdre ce qu'il avait de plus cher au monde, l'estime de ses respectables amis. Il se résigna enfin à se justifier, et la correspondance de M. Mesland lui en donnait les moyens faciles.

Cependant la révolution de février avait porté dans toutes les branches de notre industrie une profonde perturbation. Monneret ne manqua pas d'ouvrage tant que les maîtres relieurs dont il était connu conservèrent un seul ouvrier ; mais le désastre général l'atteignit enfin,

et il dut entrer aux ateliers nationaux. Il lui devenait fort difficile de prélever sur sa paye de 20 sous par jour les 20 francs qu'il avait à payer tous les mois pour la pension de son pupille. Il n'y manqua jamais cependant, et il fût mort de faim avant de laisser arriérer cette dette sacrée. Au moment où elle allait l'accabler, la Providence, dont le représentant pour lui sur la terre avait toujours été la Société des amis de l'enfance, vint encore à son secours. Monneret n'avait pas cessé de voir ses anciens protecteurs, mais il s'était gardé de leur laisser soupçonner sa détresse. M. Wilson, membre de la Société chargé de surveiller ses anciens élèves, en fut informé le premier : « Monneret est un de nos enfants, dit-il aussitôt ; il a droit à notre assistance. » Sur son rapport, le conseil d'administration se chargea immédiatement de payer la pension du fils de madame Mesland, et, dans sa séance générale tenue le 20 août 1848, la Société accorda à Monneret la plus flatteuse récompense. Le procès-verbal de cette séance porte : « Le conseil de la Société, après avoir voté d'urgence l'admission du pauvre enfant abandonné, a prié son protecteur, l'ancien apprenti, M. Monneret, de lui continuer sa surveillance, et d'honorer la Société des amis de l'enfance en acceptant d'en faire partie. » Parmi les signatures apposées à cet acte, je remarque celle des représentants du peuple, MM. de Montreuil, de Melun, de Falloux qui depuis plusieurs années prennent la part la plus active aux utiles travaux de la Société des amis de l'enfance.

Je m'arrête ici, messieurs, et j'aime à vous laisser sous l'impression de ces derniers faits. Elle est douce et consolante. La vie de l'ouvrier Monneret nous montre, dans un contact intime, d'une part la misère courageuse, de l'autre la charité persévérante ; le pauvre se débattant

contre le malheur, le riche lui tendant une main secourable. L'orphelin du choléra avait eu mauvaise chance : jeté dans le monde sans appui, sans conseils, il était menacé de traîner une vie misérable, peut-être flétrie par le vice. Mais il a fait son devoir envers les autres, et les autres ont fait leur devoir envers lui ; ce qu'il a reçu en protection et en secours, il l'a payé en reconnaissance et en affection. La récompense de sa bonne conduite ne s'est pas fait longtemps attendre : à vingt-trois ans l'ouvrier Monneret a acquis une honorable notabilité. Il jouit de l'estime et de l'amitié des hommes les plus recommandables par leur vertu, les plus éminents par leur position. Il est associé à leurs bonnes œuvres, et leur prête son concours pour assister la misère qu'il a connue dans des épreuves qu'il a traversées.

Une civilisation très-avancée laisse nécessairement peser sur les classes inférieures, dans les grandes villes surtout, des souffrances que des esprits chagrins ou pervers s'appliquent à envenimer. C'est un devoir pour tous de soulager ces souffrances ; mais de nos jours, moins que jamais, les classes supérieures ne peuvent être accusées de les oublier, et la Société des amis de l'enfance est là pour en témoigner.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 5 juillet 1849.

Angélique Tourneux, agée de soixante-dix ans, née à Chauny, département de l'Aisne, en 1779, demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, n° 77. — Sa vie a été un long dévouement. Entrée à l'âge de vingt-cinq ans au service d'une jeune fille qui se maria à un joueur et se

trouva bientôt ruinée, elle la servit sans gages, et ne la quitta que pour chercher ailleurs par son travail de quoi la secourir et l'aider à vivre avec un enfant qu'elle avait.

Placée plus tard à Paris auprès d'une de ses tantes, femme méchante qui avait une fille malade et la maltraitait, elle consacra tous ses efforts et le produit de son travail au soulagement de sa jeune cousine, et parvint à la guérir. Sans autres ressources que son travail, elle a soutenu pendant longues années la fille d'une de ses amies, que celle-ci lui avait recommandée en mourant, et qui restait sans secours avec un enfant infirme.

Toujours pauvre et déjà fort âgée, elle a recueilli et gardé pendant dix mois une vieille femme malade dont le caractère aigri par les infirmités la faisait beaucoup souffrir. Elle a partagé avec elle son lit de sangle, et vendu pour la nourrir une partie de ses meubles.

Tous ces actes d'une admirable charité sont attestés avec des détails que confirme le témoignage de M. le maire du onzième arrondissement.

L'Académie a décerné à Angélique Tourneux une médaille de 1,000 francs.

Catherine Thomas, née au hameau du Petit-Rombach, commune de Sainte-Croix, département du Haut-Rhin.— Restée orpheline à vingt ans, elle a promis à sa mère mourante de soigner ses deux sœurs et son frère, tous trois idiots. Elle s'y est dévouée. Sans autres ressources que son travail de chaque jour; pieuse, résignée, se privant de tout, et, par un travail excessif, suffisant aux besoins et à la surveillance de cette famille malade qui lui est confiée, elle remplit ce devoir depuis quatre ans avec un zèle qui a excité l'admiration de tous les témoins de sa vertueuse conduite.

L'Académie a décerné à Catherine Thomas une médaille de 500 francs.

Marie-Françoise-Léonore Vigla, âgée de quatre-vingt-deux ans, née le 9 mars 1767 à Villedieu, arrondissement d'Avranches, département de la Manche. — Le maire et toutes les autorités civiles et ecclésiastiques de Villedieu attestent la charité dont cette femme a donné l'exemple depuis soixante ans. Pauvre elle-même, distribuant en aumônes quelques legs qu'elle a reçus, elle a recueilli et instruits des enfants abandonnés, soigné des vieillards et fait le bien avec un zèle infatigable.

L'Académie décerne à Marie-Françoise-Léonore Vigla une médaille de 500 francs.

Hubert et Catherine Thuilliez, frère et sœur, âgés l'un de soixante-douze ans et l'autre de soixante-quatre ans, nés à Aisnes, arrondissement de Cambrai, département du Nord. — Exerçant l'un la profession de cordonnier, l'autre celle de fileuse, ils ont recueilli et soigné pendant vingt-cinq ans une de leurs voisines, Florentine Lecocq, tombée dans la misère et infirme. Leur affection ne lui a jamais manqué, et ils ont épuisé leurs dernières ressources pour soigner celle qu'ils avaient comme adoptée, et qui est morte chez eux en 1846, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après une douloureuse maladie.

L'Académie leur a accordé une médaille de 500 francs.

Les époux Lebon, âgés, l'un de soixante-quatorze ans et l'autre de quatre-vingt-trois, nés à la Roche-Guyon, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise). — Pauvres ouvriers d'une conduite irréprochable, n'ayant point eu d'enfants de leur mariage, ils ont adopté deux enfants en bas âge de sexe différent, les ont élevés, entretenus,

puis mariés l'un après l'autre en les dotant. Ils ont ainsi fondé deux nouvelles familles qui comptent de nombreux enfants. Parvenus maintenant à une grande vieilleuse, ils sont secourus par leurs enfants adoptifs, dont le bon cœur ne leur manque pas, mais qui sont pauvres eux-mêmes.

L'Académie a décerné aux époux Lebon une médaille de 500 francs.

Marie HUMBERT, veuve CUNIN, âgée de soixante-dix-neuf ans, née dans la commune de Lusse, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges. — Mariée à l'âge de trente-neuf ans, après avoir dévoué tout le travail de sa jeunesse à soutenir sa mère, Marie Humbert n'a pas été seulement la bonne mère des enfants que son mari avait eus d'un premier lit; elle a successivement adopté une orpheline au berceau, une autre jeune fille abandonnée de ses parents et un enfant orphelin. Elle a marié la première en lui donnant une profession; et, après le bien qu'elle a fait, elle est aujourd'hui dans la pauvreté.

L'Académie a accordé à Marie Humbert, veuve Cunin, une médaille de 500 francs.

ANNÉE 1850.

DISCOURS DE M. DE SALVANDY

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE.

Prononcé dans la séance publique annuelle du 8 août 1850.

Le cours entier de cette séance vous l'a rappelé : vous assistez aux travaux des seuls corps, aux solennités de la seule institution, dans notre patrie, dont la génération présente n'ait pas vu le berceau, qui remonte au grand siècle, et semble restée debout parmi tant de ruines pour servir de lien entre tous ces passés détruits et l'avenir inconnu qui nous attend.

Dans toute la suite de nos exercices, dans l'exposition éloquente des récompenses que l'Académie décerne et le vivant souvenir des fondations successives qui les ont instituées, vous avez vu le travail des classes éclairées de notre pays, à toutes les époques de notre histoire et sous tous les régimes, pour élever, pour honorer, pour doter noblement l'esprit français. Vous retrouvez la même pensée, patriotique et généreuse, soit que vous remontiez jusqu'à ce vieux prix d'éloquence, aussi ancien que nous-mêmes, qui fut établi pour maintenir la langue, le grand instrument de notre empire dans le monde, et qui a suscité tant de brillantes renommées autrefois et de nos jours ; soit que vous considériez les créations du ba-

ron Gobert, inventant le majorat de la pensée, pour préparer à l'histoire nationale une succession de monuments dignes d'elle, ou du comte de Maillé, appliqué à fortifier l'homme de lettres contre les doubles amertumes de son déclin et de ses débuts; soit, enfin, que vous vous arrêtiez devant l'image de M. de Montyon, opposant la foule de ses munificences aux diversités de la corruption des esprits, et conviant particulièrement la littérature à restituer aux mœurs publiques, avec l'appui de ses préceptes, celui de ses exemples.

Le nom de madame de Staël, qui a suffi pour appeler autour de l'Académie ce nombreux concours, parce qu'il est des âmes qui ont le privilége que tout le monde se sente de leur famille, le nom de madame de Staël vous offrait le même spectacle et vous invitait aux mêmes réflexions. Ce nom éclatant, avec tous les souvenirs chers et illustres qui s'y rattachent, avec le cortége de grands esprits qui ont semblé s'inspirer de sa pensée et porter ses nobles spéculations dans le champ de la politique active, vous a montré l'élite de notre nation répandant d'une main prodigue sur la France et le monde des trésors d'idées généreuses, de maximes libérales, d'espérances et d'impulsions constitutionnelles. Toute la partie positive des idées du dix-huitième siècle s'est déployée là, dans sa pompe et sa force, pour s'étendre de ces régions fécondes, les seules où croisse la liberté véritable, à travers la nation. Vous avez vu la monarchie constitutionnelle naître et s'affermir par ce travail de l'aristocratie intellectuelle d'un grand peuple. La monarchie constitutionnelle! grand nom que vous me pardonnerez de ne pouvoir pas rencontrer sur ma route, sans céder à l'émotion de ma douleur et de mon respect. Ce beau, ce noble régime nous avait semblé l'attente et le couronnement de la civilisation; il fut, pendant trente années,

notre orgueil et notre amour; l'histoire dira qu'il a tenu envers la France toutes ses promesses de liberté, de richesse et de grandeur..... La France, dans un jour d'orage, avait pensé le rendre plus solide en le rendant plus populaire, en déplaçant ses bases pour les appuyer aux données du *Contrat social,* à l'assentiment, non des temps mais du temps, à la souveraineté, non des traditions et des règles séculaires, mais de la raison, du nombre, de la force. Et cette déception nous attendait, qu'un flot et un jour ont tout englouti !

Maintenant, messieurs, c'est une autre partie de la philosophie du dix-huitième siècle que nous allons voir à l'œuvre, la partie morale dans ses intentions les plus bienfaisantes. C'est encore la main libérale de M. de Montyon qui sera notre appui et notre guide. Nous pénétrerons avec lui dans une autre région de la société, dans ses couches les plus cachées, pour y chercher les filons de la vertu comme ailleurs on cherche ceux de l'or; et, hâtons-nous de le dire, nous les trouverons! Il n'y aura point là de mécomptes. Si le thème philosophique prête à l'examen et au doute, le résultat lui-même n'aura rien que de rassurant et d'honorable pour notre patrie.

M. de Montyon voulut relever le peuple par les œuvres, comme madame de Staël par les idées. Tous deux étaient du même temps et du même monde. L'un poursuivait le progrès moral, l'autre le progrès intellectuel et politique, c'est-à-dire la vertu et la liberté. Liberté, vertu ! les grands noms du dix-huitième siècle... Ceux de tous les siècles, espérons-le; car, tout éprouvé qu'ait été notre pays par la tourmente, nous ne prononcerons pas sur eux, sur aucun des deux, l'anathème du défenseur vaincu des lois de Rome, s'écriant : « Vous n'êtes que de vains noms! » Croyons que la France, pour son honneur

et sa sûreté, ne le prononcera jamais. Mais ces grandes choses ont des conditions qui remontent d'anneau en anneau plus haut qu'elles et que nous. La liberté veut l'ordre, on le sait aujourd'hui; l'ordre avec toutes ses garanties : beaucoup le pensent et le disent. N'en est-il pas ainsi de la vertu? N'y a-t-il pas des principes qui tiennent à son essence même, et dont on ne peut non plus sans péril la séparer?

M. de Montyon n'avait que des vues généreuses. Répandre sur ceux qui souffrent le trésor de ses libéralités, comme les riches font toujours dans nos sociétés chrétiennes, ne suffisait pas à ce sage, à cet ami des hommes. Il voulait surtout rendre les hommes meilleurs. Il le voulut autrement que la charité selon l'Évangile, qui se propose le même but; car elle ne se borne pas à secourir : en secourant, elle console, elle relève, elle fortifie, elle perfectionne. L'esprit du siècle était de n'admettre que des moyens humains dans les choses humaines. M. de Montyon résolut donc de recourir au ressort de l'émulation, assisté de ces deux aiguillons puissant : la renommée et la récompense. Ce fut si bien son dessein, que, pour mieux exposer aux regards publics ce travail intime de la conscience, qui ne mérite les regards que s'il n'avait pas pour but de les attirer, et qui n'a de titres aux rémunérations que si l'idée de rémunération lui est étrangère, il invoqua la compagnie instituée par Richelieu pour couronner les œuvres de l'esprit, dont l'essence même est le bruit et l'éclat, qui trouvent nécessairement dans l'approbation du monde leur aliment, leur but et leur gloire. Sachons-le dire à un temps, maître souverain de lui-même, environné de périls, et qui avait tant à revoir dans l'héritage de son devancier : qu'il s'agisse de morale ou de politique, on risque de faire fausse route quand on donne à l'homme,

pour principe et pour fin uniques, l'homme même. La grande institutrice du monde moderne, la religion, avait proposé Dieu pour principe et pour but aux actions humaines. Par cela même, elle interdisait aux actions choisies le bruit et la récompense. Pour elles il n'y avait qu'un juge, un salaire, une gloire, qui n'étaient pas de la terre.

M. de Montyon avait vu s'affaiblir et se perdre le principe religieux ; il y suppléait par les ressorts que ce principe ne connaît pas. Il en résulte que l'administration a maintenant des *dossiers* de la vertu, comme de tout le reste. Les *candidats*, car c'est ainsi qu'on les nomme, sont vivement présentés, soutenus, recommandés, comme pour les autres carrières. Mais, disons-le bien vite et bien haut : jusqu'à ce jour, ils ne se sont pas présentés eux-mêmes ; souvent ils ignorent qu'on les présente ; la plupart n'avaient pas entendu parler du testament de M. de Montyon, quand déjà depuis des années ils étaient devenus ses légataires par leurs vertus. L'Académie ne peut donc que s'applaudir de la mission qui lui est échue. Ajoutons que, dans un temps où le déréglement des idées et des espérances a systématiquement tenté de déchaîner, à travers les classes laborieuses, tous les courants de l'esprit de révolte contre la grande loi de la souffrance et du travail, il est beau et consolant d'y découvrir tant de travaux et de souffrances volontaires, tant de sacrifices qui n'étaient pas même des devoirs, d'autant plus méritoires qu'ils sont plus obscurs, et vraiment dignes de nos couronnes, parce qu'ils ne les attendaient pas. On ne peut contester qu'un grand sentiment moral n'éclate dans nos inventaires annuels des mœurs populaires. Aussi aimerions-nous notre ministère, quand il ne ferait que nous donner l'occasion de montrer combien l'homme, dans toutes

les conditions et malgré tous les efforts, conserve vivement l'empreinte du sceau attaché à son âme par son auteur.

Cette impression, messieurs, sera d'autant plus vive cette année, que les belles actions que nous aurons l'honneur de vous exposer n'ont aucun des accessoires éclatants qui ont quelquefois, dans les précédents *concours*, sollicité particulièrement l'attention publique. Elles vous intéresseront seulement par elles-mêmes ; car elles ont bien réellement toute la simplicité de la vertu.

Ce n'est pas que l'Académie n'ait dû se préoccuper d'une catastrophe qui a ému, il y a quelques mois, Paris, la France, et, on peut le dire, le monde entier, quand on apprit tout à coup que trois cents de nos soldats, par une de ces fatalités surhumaines, avaient péri sans vaincre, sans combattre, sans donner leur vie pour leur pays. La douleur fut universelle. Le premier magistrat de la République accourut, avec la sollicitude qui appartenait à sa charge et à son nom. Il trouva des héros aussi bien que des victimes; car les grands dévouements naissent des grands désastres. Pouvaient-ils ne pas naître plus pressés quand la catastrophe atteignait notre brave armée ? Les chefs et les soldats avaient rivalisé de sacrifices et de courage. Là s'était montrée dans toute sa puissance cette véritable fraternité des armes, qui est la force et l'honneur des troupes françaises. Pour elles, l'officier et le soldat ne forment qu'une seule et même famille. La communauté de sentiments, de périls et de destinée resserre la discipline au lieu de l'énerver; l'affection et la confiance descendent, avec le commandement, du premier échelon au dernier, pour remonter, avec l'obéissance, d'une extrémité à l'autre de l'échelle entière. La tête mène ; mais le cœur est partout : disposition admirable qui fait les hé-

ros sur le champ de bataille, dans les marches, dans les épreuves, toujours. Nous avons souhaité de connaître ceux de la fatale journée d'Angers, ceux de la cité comme de la troupe, car ils ont été nombreux. Nous les avons ignorés. Notre hommage n'arrivera pas moins à son adresse : nous nommons le peuple et l'armée.

Viennent nos lauréats. Napoléon HUMEZ, de Guines, département du Pas-de-Calais, est le premier de tous. Humez est un brave ouvrier, honnête et laborieux, qui depuis plus de trente années fait profession de sauver la vie de ses semblables. A treize ans, il sauvait son frère jumeau qui se noyait. Il a continué. Quiconque court un danger est un frère pour lui. Il n'a pas de *spécialité*. L'eau ou le feu, la terre et la mer, les rivières, les canaux, les tourbières, les inondations, tout lui est bon pour dévouer sa vie. On ne meurt plus par accident dans le canton de Guines. Humez est là toujours pour sauver ceux qui se noient, qui s'effondrent, qui périssent dans les flammes. La nomenclature dûment constatée de ses actes de courage et d'humanité fait voir que presque pas une année n'a passé sans lui laisser des titres de plus à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Ils l'appellent *l'Homme providentiel*. Quatorze d'entre eux lui doivent la vie. Les anciens n'auraient pas contesté à Humez la couronne de chêne. L'Académie lui décerne un prix de 3,000 francs.

Des prix de 2,000 francs sont donnés à Marguerite BRIAND, de Ploufragan, département des Côtes-du-Nord ;

A Marguerite BOSSON, de Gouénigan, département du Finistère ;

Aux époux BALEMBOY, de Wambaix, département du Nord.

Marguerite Briand et Marguerite Bosson sont deux pauvres vieilles filles de Bretagne, nourries depuis leur enfance dans la foi et les mœurs de cette contrée, et qui, en conséquence, ont vécu depuis leur enfance pour autrui. Leur histoire est la même. Entrées jeunes au service de personnes que le malheur a frappées, elles ont continué, depuis quarante-cinq et cinquante années, à servir leurs maîtresses ; et de plus, elles les ont nourries. Dieu a béni leur dévouement ; car il a fait vivre, malgré les souffrances et le temps, les personnes à qui ces existences généreuses se sont consacrées. Maintenant la vieillesse est venue pour les bienfaitrices, comme pour celles qu'elles nomment encore leurs maîtresses. La pauvreté n'avait pas à venir ; elle a été là toujours ! mais la résignation, le courage, le sacrifice, le travail, y sont restés avec elle. Messieurs, vous savez bien quel usage sera fait de votre offrande. M. de Montyon entendait seulement récompenser la vertu. Évidemment il aura fait plus : les deux infortunes seront visitées par lui et consolées.

Les époux Balemboy, du département du Nord, sont gens de la même race. Balemboy est un vieux soldat de l'Empire. A présent il est couvreur. Lui et sa femme avaient dix enfants. Ils n'ont pas trouvé la charge assez lourde ; ils y ont ajouté une pauvre femme malade qui ne pouvait plus travailler, que personne ne voulait recueillir, qui n'avait ni pain ni asile. Ils l'ont abritée, nourrie, soignée, soignée pendant quinze ans, dans les souffrances et les horreurs d'une maladie dont les relations font frémir. Cela se passait, messieurs, dans les environs de Cambrai. Croyez-vous que, si Fénelon ramenait encore les vaches des pauvres gens dans la contrée, il trouverait les germes féconds de sa parole des-

séchés dans l'âme du vieux soldat ? A la longue, Dieu a eu pitié, non pas des bienfaiteurs, mais de la malade qu'ils secouraient ; il l'a rappelée à lui. Alors le malheur a fondu sur eux. Car, pour aller jusqu'au bout de leur sacrifice, ils avaient tout dépensé, tout vendu, tout engagé. La pauvre maison du soldat est réclamée aujourd'hui par les créanciers. Ils l'ont saisie... M. de Montyon la lui conservera.

L'Académie décerne trois premières médailles de 1,000 francs chacune : deux à Catherine Michaud, de Garcenne, département de la Haute-Saône, et à Claire Simonnin, de Moffans, même département, dont la vie a été celle de Marguerite Bosson et de Marguerite Briand.

Claire Simonnin servait à Bercy des gens riches à qui elle confiait ses modiques épargnes : ils dilapident sa fortune avec la leur ; ils s'enfuient ; puis, après des années, on frappe à sa porte : c'était sa maîtresse, vieille, sans asile, sans pain, venant chercher là un refuge pour sa vieillesse et sa misère. Vous devinez, messieurs, que la porte s'est ouverte.

La compagnie associe à la même rémunération Jeanne Fraizot, de Langres (Haute-Marne), qui a la même constance dans son abnégation et sa charité, mais qui en change les objets souvent, se faisant, sans d'autres ressources que son travail, la ménagère du vieillard, de l'infirme, de la malade ; malade elle-même, infirme, chargée d'années, et cherchant encore à dévouer les restes de sa vie.

Enfin, nous distribuons, ainsi qu'il suit, huit secondes médailles de 500 francs chacune :

Michelle-Anne Dubois, du Vernet, département du Puy-de-Dôme, une de ces domestiques exemplaires qui n'abandonnent jamais et nourrissent toujours ceux qu'elles ont une fois servis ;

Françoise Duparet, de Gevry (Jura) ;

Jeannette Tastu, de la Mure (Rhône) ;

Honorine Plet, femme Delbarre, de Montigny (Nord), dont les humbles demeures sont les asiles de l'idiot, du vieillard, de l'indigent, de tous ceux qui souffrent ;

Jeanne Defayes, de Pamproux (Deux-Sèvres) ;

Elisabeth Huchet et Renée Certenay, de Nantes ;

La femme Combe, née Marie Richard, de Bourg-Argental (Loire), qui se sont faites les mères adoptives d'orphelins recommandés à force de misères à leur charité ;

Enfin, Marie-Brigitte Gourvennec, de Kersaint (Finistère), qui a tant secouru de malheureux, tant assisté de malades, si courageusement affronté le typhus dans ses plus extrêmes ravages, qu'elle a la gloire d'être appelée par les habitants *la sœur de charité*. Tous, d'une voix commune, lui ont décerné ce titre : ils n'en savent pas de plus beau !

Vous le voyez, messieurs : nous pouvons dire avec assurance qu'il reste des mœurs fortes et saines dans nos populations. Vous remarquerez que les faits qui ont passé sous vos yeux remontent tous à de longues an-

nées, qu'ils auraient pu nous être signalés plus tôt; qu'en nous remettant en marche, nous sommes assurés de la même moisson. Cependant, nous n'avons à explorer qu'une classe de la société. Nous ne vous avons signalé non plus qu'un seul ordre d'actions méritoires. En réalité, le nom de prix de vertu, donné à nos concours, est inexact : nous ne couronnons entre tous les actes où s'empreint la beauté morale que la bienfaisance, le dévouement, l'humanité. La raison en est simple : le bienfaiteur a un complice nécessaire qui le trahit; c'est l'obligé. Mais le dévouement de l'homme envers l'homme n'est-il pas le plus facile de tous les sacrifices qui constituent la vertu? L'effort considérable et vraiment héroïque est celui de l'homme sur lui-même. C'est le combat solitaire de l'âme contre les intérêts et les passions qui l'assiégent ou même la dominent. Là sont les grandes luttes; là, les difficiles victoires. Cependant, tous ces héroïsmes de la vie, infinis comme les misères et les épreuves de l'homme, restent ensevelis dans les profondeurs de la conscience, d'autant plus cachés peut-être qu'ils ont coûté davantage, car le front n'est-il pas d'autant plus serein que l'âme a mieux combattu? Nous ne pouvons donc pas les enregistrer, les raconter, les couronner. Nous ne pourrions pas même discerner et enregistrer ceux de la vie publique, si active et si militante dans les temps tels que le nôtre : héroïsme de la place publique, de la tribune, du pouvoir... J'omets ceux de l'adversité. Ces héroïsmes inappréciables et souvent ignorés, la société en est remplie, car ils l'ont sauvée : nos concours en resteraient vides forcément; grave raison de croire qu'en effet il n'appartient qu'à Dieu de juger, de connaître et de récompenser la vertu!

Toujours est-il, messieurs, que nous avons là de grands sujets d'espoir. C'en est un déjà que ces choses

aujourd'hui puissent se penser et se dire tout haut. C'est que les mœurs publiques valent mieux qu'on ne l'a dit souvent, mieux que les événements n'ont semblé quelquefois le dire, parce que la France a ce privilége que des événements puissent y être très-circonscrits en paraissant gigantesques, prendre une grande place dans le monde, une grande place dans l'histoire, et en avoir sur le territoire très-peu. Au fond, quiconque a vu de près l'étranger pensera que notre peuple conserve en lui plus de germes salutaires que beaucoup de nations placées le plus haut dans la confiance du monde. Il a compris dans quelle voie fatale lui et nous étions entraînés. L'ordre a repris son empire dans les pouvoirs et dans les idées. Le pays a donné ce beau et rare spectacle de l'autorité se replaçant, par le cours naturel des choses et des esprits, au sein de cette région éclairée dont nous signalions en commençant le libéral et tutélaire génie. Les barrières qui y divisaient depuis trop longtemps les Français se sont abaissées devant la grandeur des périls et des devoirs publics. Pour la première fois depuis 1789, la société s'est montrée en réaction contre elle-même. A une époque que tout à l'heure une concision magnifique caractérisait par *sa splendeur et son silence,* en 1800, nous fûmes sauvés par un homme ; c'est par nous-mêmes que nous le sommes aujourd'hui. La France a fait ce miracle de remonter, sans autre force que sa propre vertu, un courant contre lequel tous les pouvoirs s'étaient brisés depuis quarante années. Nous avons senti nos faiblesses et mesuré nos forces : le courage et le bon sens public ont fait le reste. C'est un grand gage de salut que ces victoires qui ne sont pas l'œuvre de quelqu'un, mais de tout le monde. C'en est un plus grand de voir le plus opiniâtre de nos préjugés vaincu, et la pensée religieuse, comme il arrive sur un vaisseau qui sombre,

reprenant librement dans le sentiment public la place qu'on ne pouvait lui contester sans que le vaisseau, privé d'ancres et de gouvernail, ne courût à tous les abîmes.

Comment n'en eût-il pas été ainsi? Il y a des temps où tous les événements sont si extraordinaires, où toutes les attentes sont si déçues, et où cependant quelque chose de si ordonné se mêle à tout l'imprévu des vicissitudes et de leurs résultats, où les victoires coupables sant suivies de si promptes justices, les injustices de si éclatants démentis, les chimères d'affronts si éclatants, les plus simples divisions, comme les grandes, de si manifestes impuissances, en même temps que les plus extrêmes périls de jours si favorables, où enfin toute la scène du monde est remplie de tels enseignements et si sensiblement gouvernée par un même dessein jusque dans ses plus extrêmes désordres, que la Providence semble se rendre visible et prendre directement le gouvernement des choses humaines. Le nocher tout-puissant a montré la barque à tous les écueils : il ne l'y a pas brisée. Nous avons paru tout à coup nous anéantir dans nos déchirements, et nous avons continué d'imposer aux nations! Nous avons un moment perdu le gouvernement de nous-mêmes, et notre main n'a pas cessé de maintenir, en le fécondant, ce vaste empire que notre vaillante armée, capitaines, princes et soldats, nous ont donné au delà de la Méditerranée! Une division de cette armée française, la même toujours sous tant d'auspices divers, quand la royauté venait de disparaître parmi nous, allait relever au Capitole la plus antique royauté de la terre, celle qui confine aux deux mondes : la France en pleine révolution maintenait ainsi son initiative devant l'Europe dans les questions d'ordre, comme elle l'a maintenue dans le temps où ses rois assuraient la Hollande,

les Etats-Unis ou la Grèce dans les questions de liberté. Cette nation, quand ses passions la précipitent, a toujours quelques grands instincts qui la révèlent. Ils nous soutiendront dans le travail sur nous-mêmes qui a fait ces prodiges. Il est des principes sociaux en dehors desquels on campe, mais on ne bâtit pas : nous saurons nous y attacher, vaincre en nous-mêmes les passions et les préjugés que nous combattons dans ce qui est au-dessous de nous, rechercher en tout le bon et l'honnête comme les sauvegardes nécessaires de la société menacée, vouloir l'empire de la loi morale pour la première des familles françaises aussi bien que pour la dernière. L'utile était le principe du dernier siècle ; il ne suffit pas aux nations. Le juste et l'honnête peuvent seuls les concilier, les calmer, les faire à la fois stables et libres. Ce sont les maîtres éternels du monde ; ils ne nous failliront pas.

ANNÉE 1851.

DISCOURS DE M. DE NOAILLES

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 28 août 1851.

L'Académie vient d'honorer et d'encourager à la fois divers essais qui lui ont été soumis, et par les récompenses qu'elle a distribuées avec son discernement accoutumé et par l'éloquent rapport qui, en les proclamant, y a joint l'éclat d'une critique savante et lumineuse, commentaire habituel et toujours heureux de vos décisions.

Mais l'Académie n'a pas achevé sa tâche. L'homme vénérable qui a fait un si bel emploi de sa fortune en faveur de l'humanité, M. de Montyon, a voulu que la vertu simple et obscure reçût aussi de vos mains son titre à la reconnaissance et à l'admiration publiques. En chargeant le corps littéraire le plus illustre d'être l'exécuteur de sa volonté, il semble avoir eu l'intention de rappeler que la vertu ne doit jamais être séparée du talent, que la véritable source du beau est dans la morale, et que la définition que l'antiquité a faite de l'éloquence n'a pas cessé d'être vraie : *Vir bonus, dicendi peritus.*

Mais il semble qu'il ait voulu davantage. On dirait

qu'il a pressenti que la classe inférieure et pauvre deviendrait bientôt le point de mire de ceux qui rêvent le bouleversement de la société, et qu'à l'aide de théories perfides on s'efforcerait de la révolter contre sa destinée et d'ébranler par ses mains l'ordre social, qui l'écraserait elle-même sous ses débris. Tout prend un caractère grave, messieurs, tout porte à de sérieuses pensées dans le temps où nous vivons. M. de Montyon, en tournant ses regards vers le peuple, y attire les nôtres ; il le relève à ses propres yeux par le spectacle de ses vertus ; il excite notre émulation par son exemple ; il appelle notre attention sur ses misères en nous chargeant de récompenser ses belles actions, et nous forçant de remonter, par l'étude même des intéressants dossiers où elles sont consignées, à ce qui presque toujours en est la véritable origine, la religion et la foi, il nous montre, en présence des dangers qui nous menacent, le remède qui est au milieu de nous.

On s'épuise, en effet, en combinaisons chimériques pour guérir les maux d'une société où, quoi qu'on fasse, ils seront toujours trop nombreux ; on s'en prend à sa constitution même, et, après avoir successivement renversé les divers remparts qui la défendaient, on voudrait en déraciner les bases, sans s'apercevoir que la pensée vitale manque à tous ces projets, que c'est l'homme lui-même qu'il faut réformer pour que la société soit meilleure, et que le véritable instrument de cette réforme est trouvé depuis longtemps. En agissant sur l'âme humaine, et en exerçant leur empire sur tous les rangs, les préceptes sublimes de la morale évangélique ont seuls le secret de corriger, par le perfectionnement de l'individu, ce que les sociétés ont d'imparfait, sans les troubler ni les dissoudre ; d'y assurer en même temps le progrès et le repos, d'en adoucir les

maux et d'y répandre le bien-être, autant que le comporte toutefois la triste condition de l'humanité. Quoi qu'imaginent les hommes, la philosophie de l'Évangile fournira toujours les meilleurs éléments de la théorie sociale. Qu'on suive partout ses leçons, et il n'est plus besoin de rien innover dans la langue ni dans les lois ; le *socialisme* n'est pas nécessaire, la charité suffit.

Aussi, messieurs, est-ce la religion elle-même qui aujourd'hui, et comme pour rappeler ces grandes vérités, paraît en personne, pour ainsi dire, sur le premier plan du tableau que j'ai à tracer devant vous. Chaque année on soumet à votre jugement et on recommande à l'estime générale une série d'actes choisis parmi un grand nombre qui révèlent l'existence d'une foule de vertus ignorées, presque toujours inspirées par la religion.

Cette fois, c'est à la religion même que nous rendrons un hommage direct, dans la personne d'un de ses ministres, M. l'abbé Bertran, curé de Peyriac-Minervois, département de l'Aude, qui, entouré des bénédictions d'un pays tout entier, pratique avec le plus utile dévouement la charité qu'il a mission d'enseigner.

Il lui a fallu, messieurs, conquérir en quelque sorte la contrée dont il est à présent la providence par ses bienfaits. Envoyé en 1834 dans cette paroisse de mille cinq cents âmes, où de graves désordres avaient éclaté, il en fut repoussé par presque tous les habitants, et n'y put pénétrer qu'à l'aide de la force publique, au milieu des cris menaçants d'une population divisée entre elle et ameutée contre lui. Son premier acte fut de demander la liberté de ceux qui avaient été arrêtés à son occasion, et ses premières démarches empreintes d'une douceur évangélique qui aurait dû faire tomber toutes les préventions. Il lui fallut néanmoins deux années de patience

et d'abnégation pour vaincre toutes les résistances; puis cet heureux ascendant qui appartient à la vertu éprouvée et reconnue rétablit partout la paix et la concorde, qui depuis ne furent plus troublées un seul jour, pas même dans les moments les plus critiques de la dernière révolution.

Sûr alors de son terrain, il ne mit plus de bornes à son zèle. Je ne parle pas de ce pieux et infatigable empressement à soigner les malades, à consoler les affligés, à soulager les malheureux, vie commune à tant de pasteurs de nos villes et de nos campagnes. Mais possesseur d'un petit patrimoine, il résolut de le consacrer entièrement au bien-être de ses paroissiens. Non-seulement il fit restaurer à ses frais l'église, le presbytère, et le cimetière dévasté par une inondation, mais il eut la pensée de fonder un grand établissement où la pauvreté, la vieillesse et l'enfance trouvassent soulagement et abri. Il acheta un terrain, dirigea lui-même les travaux, et son intelligente activité vit bientôt s'élever un édifice où soixante jeunes filles de Peyriac trouvent en ce moment, sous la direction de pieuses sœurs de charité, dans une école et un ouvroir, une éducation gratuite et chrétienne, appropriée à leur condition. En même temps, cinquante enfants de trois à six ans y sont gardés dans une salle d'asile par d'autres sœurs, et peuvent laisser ainsi leurs pauvres familles vaquer à leurs travaux. Enfin, une vaste salle, dite *la Crèche,* destinée à recueillir quarante enfants de dix mois à trois ans, rend aux parents un service analogue, tout en assurant à ces petits êtres les soins qu'ils pourraient attendre de la vigilance maternelle. En outre, huit places sont réservées pour huit orphelines du canton ; et sans parler des premiers secours qu'y trouvent à tout instant les malades, il s'y prépare encore un local, habilement

disposé, pour recevoir les vieillards des deux sexes. La charité paternelle et prévoyante peut-elle s'étendre plus loin? Tous les âges de la vie ne trouvent-ils pas à Peyriac, sous le même toit, et dans cette touchante sollicitude du pasteur, les secours que leurs besoins réclament? C'est à cette belle œuvre que le curé de Peyriac a consacré toute sa fortune; il y a dépensé 70,000 francs, et a pu assurer 4,000 francs par an pour soutenir la maison. Mais il s'y est ruiné et ne possède plus rien; il est devenu pauvre lui-même.

L'Académie, sur l'attestation et les vives recommandations de l'évêque, du préfet, des autorités locales, du conseil général, de la voix publique enfin, l'Académie n'a pas hésité à décerner, en une médaille de 3,000 francs, le premier prix à M. l'abbé Bertran. Non-seulement son généreux désintéressement le mérite, mais elle a voulu rendre hommage en sa personne au clergé tout entier, dont les nombreux actes de bienfaisance, se confondant avec son devoir, échappent presque toujours à la publicité. Ce que l'abbé Bertran a pu faire avec éclat, le clergé le fait en détail chaque jour, sous d'autres formes et sans bruit. Que de bonnes œuvres et d'utiles fondations n'a-t-il point inspirées? Que de dévouements inconnus, et de bien accompli par son intervention personnelle et directe? Qui le nierait, messieurs? le clergé français, si célèbre de tout temps par sa science et ses lumières, et à la gloire duquel les jours terribles de la Révolution ont ajouté la palme du martyre, le clergé se rend aujourd'hui plus respectable que jamais par sa régularité, son application exclusive à sa mission sainte, son abnégation et sa charité. Rendons-lui ce témoignage, et applaudissons-nous de pouvoir saisir sur le fait, pour ainsi dire, une de ces vertus évangéliques, dénoncée en

quelque sorte par la renommée, pour honorer en elle toutes celles que nous ignorons.

C'est, messieurs, le même sentiment de foi religieuse qui a inspiré à la demoiselle Julie Camet la pensée de consacrer sa vie tout entière à l'enfance et au malheur, et qui chaque jour fait faire à sa tendresse pour les pauvres de vrais miracles. Qui croirait que, dans la petite ville d'Upie, arrondissement de Valence, elle ait pu fonder, il y a plus de trente ans, sans aucune autre ressource que son zèle et les dons qu'elle alla mendier, un asile destiné à de jeunes filles abandonnées ou indigentes? Une vieille maison louée, un peu de paille ramassée de droite et de gauche, quelques meubles d'emprunt, tels en furent les commencements. Vingt jeunes filles, puis quarante, et aujourd'hui quatre-vingt-quatre, sont logées, nourries et instruites dans cette maison, qu'on a pu agrandir d'une maison voisine. L'éducation qu'elles y trouvent est toute religieuse : l'active et pieuse directrice ne cherche qu'à en faire de bonnes chrétiennes et de bonnes ouvrières ; et la ville d'Upie et les environs sont déjà remplis de ses élèves mariées ou établies, recherchées dans toutes les familles et qui toutes donnent par leur conduite les meilleurs exemples dans le canton. Parmi les maîtresses qui secondent ses efforts, il en est trois qu'elle recueillit et qu'elle apporta elle-même dans son tablier à l'âge de deux ans et qui en ont vingt-huit aujourd'hui. Mais il ne faut pas s'imaginer que Julie Camet ait, pour soutenir son établissement, d'autres moyens que ceux qui lui ont servi à le fonder ; le miracle subsiste. Elle va, sans cesse, sans compter ses infirmités et ses fatigues (elle a soixante-sept ans !), sans se soucier de l'intempérie des saisons, sans se rebuter des refus qu'elle éprouve ; elle va de tous côtés quêter le blé de la semaine, le linge et les vêtements de

ses enfants, sans jamais douter du secours de la Providence ; et la Providence ne lui a jamais manqué. Et cependant tant de peines et de soins n'absorbent et n'épuisent pas son zèle ; il lui en reste pour secourir d'autres infortunes. Elle a l'œil sur toutes celles du pays. Elle panse les plaies des malades, secourt les infirmes et les indigents, les visite dans leurs plus misérables réduits, les en tire quelquefois et les recueille dans sa maison, où elle trouve encore de quoi les soulager et les nourrir. Nombre de faits de cette nature se trouvent consignés dans les pièces qu'on nous a transmises, comme un délassement de la grande entreprise à laquelle elle s'est consacrée.

Tels sont les prodiges que la charité, inspirée par la foi, fait accomplir à une pauvre femme dénuée de toutes ressources personnelles. L'Académie lui décerne un prix de 2,000 francs, et sait qu'elle ne fera par là que s'associer à ses bonnes œuvres.

Deux prix de 2,000 francs seront également accordés à Bernard Poujade, éclusier en Tarn-et-Garonne, et à Jean-Baptiste Prat, du département de l'Isère, pour leur dévouement et leur courage.

Le premier, honoré déjà de trois médailles du gouvernement, en témoignage de l'intrépidité avec laquelle, sans se lasser, depuis l'année 1825, il affronte également les flammes et les eaux, quand il s'agit de sauver ses semblables ;

Le second, honoré de deux récompenses publiques, et auquel quatre personnes qui se noyaient ont dû la vie, par le mépris qu'il fit de la sienne. A ces belles actions, inspirées par l'élan spontané d'une âme généreuse, Jean-Baptiste Prat a joint le mérite persévérant et réfléchi

d'avoir nourri et élevé chez lui, depuis quatorze ans, deux orphelins restés, à la suite d'une épidémie, dans un dénûment absolu; et cependant il est pauvre lui-même, il n'a que son travail pour vivre, et se trouve chargé de cinq enfants que ni lui ni sa femme ne traitent avec plus de soin et d'affection que ceux qu'il a si charitablement adoptés.

Il est, messieurs, un ordre de vertus qui occupe une assez grande place dans la touchante nomenclature qui se déroule ici devant vous, et auquel l'Académie se plaît à accorder ses éloges : c'est le dévouement et la fidélité d'anciens domestiques. Les mœurs patriarcales qui faisaient autrefois regarder comme étant de la famille les serviteurs de la maison, ce qui établissait entre eux et les maîtres un lien plus sûr et plus relevé que celui du salaire, ces mœurs se sont fort effacées avec tout ce qui s'est effacé du passé : mœurs regrettables, où le respect et le dévouement d'un côté, les soins et l'affection de l'autre, adoucissaient la différence des conditions et ennoblissaient les services. Toutefois, ces traditions ne sont pas éteintes dans toutes les âmes; il en est où elles revivent par le noble instinct qui porte l'homme à se dévouer à son semblable, et qui l'attache à lui en proportion même des soins qu'il lui rend.

Elisabeth Princet peut en être citée comme un modèle. Agée aujourd'hui de soixante-seize ans, elle sert depuis cinquante ans les mêmes maîtres; et depuis trente-cinq, depuis que des pertes commerciales, et plus tard celle du peu de capitaux qu'ils avaient conservés, les eurent privés de toutes ressources, elle les sert gratuitement, passant les jours et souvent les nuits à travailler pour eux, se privant des choses les plus nécessaires, et quel-

quefois de nourriture, afin que sa vieille maîtresse, la seule qui ait survécu, infirme et aveugle aujourd'hui, ne manque point de ce qui lui est indispensable. Tant d'années passées dans l'abnégation la plus complète, dans des privations continuelles, et dans un dévouement de chaque jour, sans se lasser jamais, et sans avoir eu un seul instant la pensée de quitter ceux dont elle ne pouvait rien attendre, c'est de la part d'Élisabeth Princet un exemple de persévérance et d'attachement que l'Académie ne croit pas trop récompenser par un prix de 2,000 francs.

A sa suite viennent Julie Benoit, de Bordeaux, qui, après avoir servi ses maîtres dans l'aisance, a continué aussi à les servir dans la détresse, leur livrant ses épargnes, travaillant aussi pour eux, et n'en ayant été séparée que par la mort au bout de trente-trois ans, dont vingt-quatre s'étaient écoulés sans qu'elle eût reçu d'eux aucun salaire;

Victoire Lamy, d'Argentan, qui pendant de longues années a donné le même exemple de fidélité;

Marie Jamois, du département de la Sarthe, qui, outre son travail pour subvenir aux besoins de ses maîtres, leur a abandonné toutes ses économies, son petit mobilier et une rente viagère de 200 francs qu'elle possède. L'Académie accorde à chacune d'elles une médaille de 1,000 francs.

Elle décerne deux médailles de 500 francs à Solange Ségelle et à Françoise Sure pour des mérites semblables, mais éprouvés par une moindre durée.

Il est encore un genre de dévouement qui n'est à la vérité qu'un devoir, mais dont on ne saurait trop rap-

peler le caractère sacré : c'est celui qu'imposent les liens de la famille. Qui eût jamais pensé que les saintes lois de la famille seraient un jour attaquées? Qui eût pu croire que ces trois fondements de toute société humaine, la religion, la famille, la propriété, ces trois grands principes véritablement de droit divin, comme on l'a dit, puisque sans eux aucune société ne saurait exister, et que l'homme, créé pour elle, n'aurait plus sa raison d'être; qui eût jamais cru que ces grands principes sociaux seraient hautement méconnus? C'est ce dont pourtant nous avons été témoins, et dont le monde a été effrayé. Non, assurément, qu'il y ait à redouter de voir ces efforts sacriléges prévaloir contre les lois éternelles de la Providence; mais on ne saurait nier ce que de pareilles aberrations jettent de désordre dans les esprits, combien elles affaiblissent dans les âmes le sentiment des devoirs. N'est-il pas consolant, néanmoins, pendant que la famille elle-même se trouve exposée à de tels outrages, n'est-il pas consolant de découvrir dans la classe indigente de pauvres gens qui la défendent par leurs exemples, qui protestent par leurs vertus, et qui montrent qu'on ne déracine pas du cœur humain les sentiments que Dieu lui-même y a mis?

Élisa Sellier avait quinze ans; elle était l'aînée de neuf enfants, et travaillait comme ouvrière dans une filature à Villers-Écalles, département de la Seine-Inférieure. Sa mère meurt; son père, entraîné par la débauche, oublie tout et abandonne sa maison. Que vont devenir ces neuf malheureux enfants, dont quelques-uns sont encore au berceau? Qui va les secourir, les nourrir, les soigner? Déjà la charité publique s'en émeut; mais au milieu d'eux la jeune Élisa se lève, essuie ses larmes, console ses frères, et, sans s'effrayer de sa jeunesse, leur

dit : « Adorons la main de Dieu qui nous frappe, et ayons confiance en lui ! C'est moi qui vous servirai de mère : Dieu me protégera, et m'en donnera la force. » De ce moment, cette jeune fille de quinze ans se met à la tête de la maison. Avec un courage, une volonté, une intelligence au-dessus de son âge, elle pourvoit à tout, soigne les plus petits, se fait aider des plus grands, veille sur tous ; et malgré le faible gain de sa journée, elle suffit, à force d'ordre, d'économie et de travail, à l'entretien de toute la famille, sans vouloir recourir à personne : c'est là sa gloire et son orgueil. Non-seulement elle pourvoit à leurs besoins, mais elle songe à leur éducation. Élevée dans la piété par une mère vertueuse, elle leur inspire les sentiments religieux qui sont dans son cœur, leur inculque les principes les plus sévères de l'honnêteté et de la morale, les conduit elle-même à l'église, les envoie à l'école, les habitue à travailler. Aujourd'hui Élisa Sellier a vingt-six ans ; et ses frères et sœurs, dont elle a été la Providence, pénétrés à son égard d'une confiance aveugle et si bien méritée, déposent chaque jour entre ses mains les fruits que leur labeur commence à leur donner. C'est elle qui en dispose dans l'intérêt de tous ; et, malgré tant de charges, elle n'oublie pas qu'elle a un père, quoique ce père les ait tous si durement oubliés : de temps en temps, lorsqu'elle le peut, elle lui fait parvenir une petite part de ses modiques économies.

Tout le pays a été ému de ce touchant tableau. Quatre cents signatures, à la tête desquelles celle du patron d'Élisa Sellier, puis celles des curés et desservants du canton, des autorités municipales, des propriétaires et industriels, des ouvriers et ouvrières, attestent les éloges universels donnés à la belle conduite de cette jeune fille, citée d'ailleurs comme un modèle d'exactitude labo-

rieuse et de régularité exemplaire, et qui a déjà reçu comme récompense, de la Société libre d'émulation de Rouen, une médaille d'or et un livret de caisse d'épargne de 50 francs. L'Académie y ajoute un prix de 1,000 fr., et joint ses éloges à tous ceux qu'Élisa Sellier a déjà recueillis.

Ici, messieurs, vous verrez un spectacle plus déchirant, mais un dévouement non moins méritoire. La ville de Loudun compte au nombre de ses habitants trois sœurs, pour lesquelles la nature s'est montrée avare de ses moindres bienfaits : l'une, née en 1786, est épileptique et idiote ; l'autre, née en 1792, est épileptique et aveugle ; la troisième, enfin, n'est qu'estropiée et infirme. Ces trois malheureuses femmes avaient un père, Pierre Charton, décédé en 1839, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, qui, atteint lui-même par l'affreux mal qu'il a légué à ses enfants, ne pouvait depuis longtemps pourvoir à la subsistance de sa déplorable famille. Peut-on imaginer plus d'infortune accumulée au sein de la misère? C'est, messieurs, la moins infirme des trois sœurs dont l'âme généreuse sentit de bonne heure que c'était à elle qu'était dévolu le soin de secourir les deux autres ; elle ne les a jamais abandonnées, et s'est dévouée à elles avec un courage qui ne s'est pas démenti un instant. Pendant cinquante ans elle a prodigué avec une touchante affection ses soins à son malheureux père et à ses sœurs, allant de l'un à l'autre, et souvent ne sachant où porter ses premiers secours ; pouvant à peine se traîner elle-même, et ne trouvant que dans sa piété et dans sa foi la force nécessaire pour remplir avec tant de persévérance un si pénible devoir. L'œil vigilant de la charité n'a pas été longtemps, sans doute, à découvrir l'asile de tant de malheurs et de la vertu qui s'y cachait. On

est venu en aide à ces trois êtres infortunés, auxquels ne peut suffire le travail assidu, mais faible et restreint, de Jeanne Charton. Cependant elle ne mendie pas cette assistance charitable, et soutient sa vie et celle de ses sœurs autant qu'elle le peut par elle-même. C'est sa constance, son abnégation, sa résignation courageuse et active dans une position si lamentable, vertus unanimement attestées par le clergé, la magistrature et l'administration municipale, que l'Académie a résolu de récompenser par une somme de 1,000 francs.

Nous aurions à citer d'autres exemples de ces devoirs de famille religieusement remplis. Antoine Pessoulé, simple faucheur dans les Hautes-Pyrénées, fils aîné d'un père infirme, et frère de sept filles ou garçons, tout maladifs, sourds-muets, rachitiques, incapables de gagner leur vie, a soutenu depuis douze ans par un travail excessif, bien qu'ayant lui-même une femme et deux enfants, toute cette famille si misérable et si nombreuse.

Césarine Besqueyt, ancienne institutrice dans la Haute-Loire, après avoir recueilli un de ses parents qui mourut chez elle, et avoir aidé de tous ses moyens, pendant quinze ans, la veuve de ce parent, a refusé de grands avantages, quoiqu'elle n'eût presque rien à elle, afin de se dévouer à sa sœur et à ses six enfants, qui dans leur dénûment sont venus se jeter dans ses bras.

Anne Petit, du département de la Dordogne, s'est honorée par le dévouement le plus absolu, pendant les dix-huit dernières années, envers sa sœur et ses nièces infirmes, n'ayant que le produit de ses faibles journées pour les faire subsister.

Jeanne Collin, de la Haute-Marne, âgée de soixante-douze ans, finit une vie employée tout entière à faire le bien, et vouée particulièrement à l'instruction religieuse et gratuite des pauvres, en se consacrant depuis vingt-quatre ans à son père et à sa sœur, frappés tous deux de paralysie; elle a quitté une place qui lui promettait un heureux avenir pour s'acquitter exclusivement de ce pieux devoir.

Nous pourrions, messieurs, vous entretenir encore longtemps d'actes semblables. Soins assidus donnés aux pauvres malades par d'humbles femmes, que ne rebutent ni ce que les maladies ont de plus repoussant, ni ce qu'elles ont de plus contagieux, dévouements exemplaires dans des épidémies dangereuses, victimes arrachées aux flots ou à l'incendie par de généreux courages, orphelins recueillis et élevés par des individus n'ayant presque aucune ressource pour eux-mêmes, pauvres secourant des pauvres, vies entières passées dans l'exercice d'une charité persévérante, d'une abnégation incontestable et longtemps éprouvée : tels pourraient être les sujets de nouveaux récits qui prendraient place dans ces archives de la vertu que nous voyons avec bonheur se grossir chaque année. Ils feraient retentir à vos oreilles les noms, pour un moment célèbres, d'Anne Parmentier, ouvrière; d'Auguste Denisart, mégissier; de Henri Janssoone, éclusier près de Dunkerque; de Marie Bénezet, institutrice; d'Ursule Loret, fileuse; de la veuve Fournelle, blanchisseuse; de Joseph Gérard, cordonnier; d'Anne Lecadre; de Philibert Lefebvre; de Jean Meut, charpentier, et de Thérèse Coquart, ouvrière; personnages simples et modestes, qui ne font le bien que pour lui-même, ignorant l'éclat qu'on leur donne aujourd'hui, et qui recevront, les trois premiers 1,000 fr.,

et les autres 500 francs, en récompense de leur conduite.

Vous le voyez, messieurs, le bien se fait partout : chez les pauvres, où il est si méritoire; chez les riches où il est si abondant; et pendant longtemps nous l'avons vu se répandre de plus haut encore, avec une libéralité que l'exil et le malheur, quelle que soit leur date, n'ont point tarie. J'ai vu, loin de la France, des mains royales travailler pour les pauvres de France, et ne conserver, dans le soin d'abondantes aumônes, que cet attribut de leur ancienne grandeur et que ce lien touchant avec la patrie. Rendons grâce à tous, messieurs, et faisons-nous les interprètes de la reconnaissance publique pour tout ce bien accompli à tous les degrés de l'échelle sociale, l'opposant comme un faisceau aux calomniateurs de la société, et l'offrant comme un exemple à ceux qui veulent la défendre et l'améliorer en la sauvant.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 28 *août* 1851.

MÉDAILLES DE MILLE FRANCS.

Anne Parmentier, commune de Bourdonnay, arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe. — Anne Parmentier, âgée de cinquante et un ans, a voué sa vie entière au soulagement des pauvres. Depuis trente-deux ans, il n'est point, dans la commune qu'elle habite, de malade à qui elle n'ait prodigué ses soins, de moribond qu'elle n'ait consolé, de mort pour ainsi dire qu'elle n'ait enseveli. A tout instant elle est à la disposition des malheureux : le jour, elle abandonne son travail; la nuit, elle se prive de son repos pour aller à leur

secours; et bien qu'elle soit pauvre elle-même et déjà infirme, elle n'hésite et ne se fatigue jamais. Tels sont les faits qu'attestent les autorités locales, lesquelles citent une foule de personnes assistées par cette sainte et bienfaisante fille, quelque répugnants qu'aient été souvent leurs maux; en rappelant ainsi qu'au milieu des ravages qu'a faits par trois fois, en 1834, 1845 et et 1849, la fièvre typhoïde dans son village, on l'a vue soigner jusqu'à vingt-cinq à trente malades par jour avec un dévouement que tout le monde admirait.

Sans rien déranger à ses habitudes quotidiennes de charité, Anne Parmentier élevait une nièce privée de sa mère, et pendant trois ans elle s'est chargée de quatre petits orphelins dont le père n'avait d'autre moyen d'existence que la garde des troupeaux.

Cette vie, qui recevra sa récompense dans le ciel, est un trop bel exemple sur la terre pour que l'Académie ne se fasse pas un devoir de l'encourager, en admettant Anne Parmentier au partage des bienfaits que M. de Montyon a légués à la vertu.

Auguste Denisart, demeurant à Paris, rue Mouffetard, 85, douzième arrondissement, âgé de quarante ans, mégissier de son état, forcé de quiter Paris par manque de travail, était employé temporairement, dans le mois de juillet 1850, chez M. Perreau, marchand de laines à Chambly (Oise). Un incendie éclate dans le village; Denisart y court, il sauve plusieurs personnes. Mais ce succès ne lui suffit pas : touché par les larmes des incendiés, et ne tenant aucun compte du danger, il se précipite de nouveau dans les flammes pour enlever des meubles qui étaient précieux pour ces braves gens. Tout à coup le comble s'écroule, et Denisart tombe, abîmé sous la chute d'une toiture enflammée ; c'est à grand'-

peine qu'on parvint à le retirer de dessous les décombres, le visage défiguré et le corps couvert d'affreuses brûlures qui l'ont retenu plus de trois mois à l'hôpital.

Denisart, qu'honorent encore d'autres circonstances de sa vie, est pauvre ; il a trois jeunes enfants qui, pendant la maladie de leur père, n'ont vécu que des secours du bureau de bienfaisance. C'est une justice que l'Académie rend à son courage, encore plus qu'une dette qu'elle paye à l'humanité, en venant à son secours par une noble récompense.

Henri JANSSOONE-VIGREUX, commune de Bourbourg-Campagne, arrondissement de Dunkerque, département du Nord. — Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, sur le canal de Bourbourg, lieu dangereux par le peu de largeur de la voie publique au bord du bassin et le grand nombre de personnes qui y passent, souvent dans l'obscurité de la nuit, a trouvé fréquemment l'occasion, dans l'exercice de ses fonctions, de rendre de grands services, et de sauver la vie à des femmes, des enfants, et même à trois hommes qui couraient le risque de se noyer dans le canal, où ils étaient tombés. Le courage et le dévouement qu'il a constamment montrés, depuis dix ans qu'il occupe son poste, lui ont déjà mérité plusieurs récompenses du gouvernement, dont il a reçu trois médailles d'honneur, deux en argent et une en or. L'Académie y joint, avec ses éloges, une médaille de 1,000 francs.

MÉDAILLES DE 500 FRANCS.

Marie BÉNEZET, commune de Saint-Alban, arrondissément de Marvejols, département de la Lozère. — Marie Bénezet est une institutrice qui remplit ses devoirs avec un dévouement et une abnégation au-dessus, en quelque

sorte, des obligations imposées aux fonctions honorables d'institutrice communale. Chargée de l'éducation des enfants d'une commune très-pauvre, dans les montagnes de la Lozère, elle n'en retire, par charité, presque aucun salaire ; elle suffit à son existence par un travail assidu, qu'elle commence aussitôt que sa classe est finie, et qu'elle prolonge souvent pendant une partie de la nuit, et par une frugalité qui se contente de la nourriture des plus indigents. Elle a préféré depuis dix-huit ans cette vie de sacrifices à un emploi lucratif, ou à un établissement avantageux qui aurait pu lui procurer une honnête aisance. Aussi l'appelle-t-on dans tout le pays *la sœur,* noble titre de charité qu'elle mérite encore plus peut-être par le soin qu'elle prend des malades et des infirmes, toujours prête à secourir et a consoler l'humanité souffrante. Tantôt c'est un vieux soldat, débris de la malheureuse retraite de Moscou, qu'elle soutient longtemps, ainsi que ses trois enfants dénués de tout, en allant mendier pour eux ; tantôt c'est un jeune militaire revenu malade d'Afrique, sans famille et sans ressources, qui est soigné par elle avec dévouement et affection jusqu'à sa mort; ou bien, ce sont des voyageurs perdus au milieu des neiges, et au secours desquels elle accourt en entendant leurs plaintes au milieu de la nuit, lorsque seule elle veillait dans le village pour achever un travail qui devait la faire vivre pendant quelques jours, elle et les autres pauvres comme elle ; ou bien encore, c'est un malheureux vieillard dont le visage était rongé par un cancer qui le rendait pour tout le monde un objet de dégoût. Elle seule eut le courage de lui donner des soins affectueux qu'il n'avait jamais reçus. Il deviendrait monotone d'énumérer, tant ils sont nombreux, les traits de dévouement charitable qui sont cités à son sujet dans les pièces déposées au secrétariat de l'Académie.

Ce sont de telles vies, constamment et obscurément consacrées à faire le bien au prix de privations et de sacrifices personnels, qu'on ne saurait trop admirer et encourager, si de telles vertus pouvaient prendre leur source dans les encouragements humains, et autre part que dans les sentiments que la religion seule inspire.

Ursule LORET, demeurant à Dinan, département des Côtes-du-Nord. — La ville de Dinan possède, dans la personne d'Ursule Loret, un exemple semblable au précédent de ce que la foi et la piété inspirent de dévouement pour les malheureux. Cette vertueuse femme, fileuse de son état, et âgée aujourd'hui de cinquante-neuf ans, avait montré dès sa jeunesse, dans les soins assidus qu'elle rendit à une amie de sa famille, vieille et infirme, auprès de laquelle on l'avait placée à la mort de ses parents, les bonnes et charitables inclinations de son cœur; mais ayant été mise à l'hospice de Dinan pour y être soignée, à l'occasion d'une fièvre typhoïde dont elle fut atteinte, elle trouva dans le zèle admirable des pieuses sœurs qu'elle avait sous les yeux comme une révélation de sa propre vocation, et à peine convalescente, elle s'occupa elle-même du soin des autres malades avec une intelligence et un empressement dont les sœurs furent touchées, et qu'elles mirent à profit. Après avoir ainsi rempli pendant quelque temps les fonctions d'infirmière dans l'hospice, elle retourna dans la ville, forte de l'instruction qu'elle avait acquise, à son premier état de fileuse, mais en réalité pour y exercer, à l'édification de la ville entière, la charité la plus assidue et la plus utile auprès du lit des malades et des mourants; long et persévérant acte d'abnégation et de dévouement dont elle donne l'exemple depuis trente-deux ans, sans parler du désintéressement avec lequel elle a recueilli, élevé et

établi, en s'imposant les plus grandes privations, trois orphelins, enfants de son frère, restés par la mort de leurs père et mère dans un dénûment absolu. Belle et touchante existence qu'on ne saurait, comme la précédente, entourer de trop de respect.

Antoinette-Pierrette-Marguerite ROLLE, veuve FOURNELLE, à Montbrison, département de la Loire. — Ici, nous avons à offrir à l'estime publique une vertu d'un autre genre, et à montrer tout ce que les sentiments religieux fournissent aussi de force et de résignation, dans des conditions et des circonstances souvent cachées aux yeux des hommes. Antoinette Rolle, élevée dans l'aisance et mariée à un assez riche commerçant, eut la générosité de prendre à sa charge, en faisant taire les justes et naturels sentiments de son cœur d'épouse, un enfant qu'avait eu son mari avant de l'épouser, et qu'elle apprit être dans l'abandon. Sa tendresse maternelle pour ses propres enfants ne lui fit pas oublier un instant cette généreuse adoption ; mais bientôt ses enfants lui furent enlevés, et, en même temps qu'eux, elle perdit toute sa fortune : car elle la sacrifia noblement pour faire honneur aux affaires de son mari, qui se ruina dans des spéculations malheureuses. Bientôt aussi elle se vit abandonnée par son mari lui-même, sans qu'il lui restât d'autres ressources pour exister que son travail. Elle n'en demeura pas moins fidèle à sa résolution ; elle continua d'élever près d'elle la fille de ce mari à qui elle devait tant de chagrins. Elle parvint à la marier, mais elle la perdit aussi, et en même temps l'homme honorable qu'elle lui avait fait épouser, et elle recommença sa tâche en se chargeant encore de leurs deux jeunes orphelins qui la croient leur grand'mère, tant elle en a pour eux l'affection. Elle redoubla de peine, malgré

l'âge qui commençait à peser sur elle, et aujourd'hui, à soixante-dix ans, elle fait les derniers efforts pour suffire à l'établissement de ces enfants parvenus à la jeunesse. On pense bien que cette belle âme n'est pas étrangère aux autres vertus, et comme il arrive toujours, malgré le peu de ressources dont elle peut disposer, la veuve Fournelle est ingénieuse à étendre sa charité sur d'autres malheureux. Ayant peu d'argent à donner, elle ne résiste pas à distribuer fréquemment des étoffes et autres objets de son commerce aux pauvres, avec un désintéressement auquel le vertueux pasteur de la commune se voit obligé quelquefois de mettre lui-même des bornes. L'Académie honore avec toute la ville de Montbrison une si belle conduite.

Joseph-Désiré Gérard, commune de Malestroit, arrondissement de Ploermel, département du Morbihan. — Voici deux respectables vieillards qui viennent dénoncer le dévouement du jeune Gérard, auquel ils doivent aujourd'hui leur existence, et dans lequel, d'ailleurs, ils trouvent la récompense de leur propre vertu. Les époux Couedellot, âgés de quatre-vingt-huit et de soixante-treize ans, avaient recueilli en 1824 Joseph-Désiré Gérard, orphelin, qui ne leur tenait par aucun lien de parenté, et lui avaient appris leur profession de cordonnier. Ils étaient cependant, malgré leur probité et leur bonne conduite, dans de mauvaises affaires, et Gérard avait à peine onze à douze ans, qu'il se livra au travail avec une ardeur et une assiduité bien au-dessus de son âge, afin de pouvoir assurer l'existence des deux vieillards qui lui avaient donné asile. Avec le temps, il y parvint; il paya leurs dettes, et jusqu'à présent il a refusé de se marier, quoique sa réputation d'honnête et excellent ouvrier ait pu lui procurer d'avantageux partis

pour pouvoir se dévouer davantage à ses anciens bienfaiteurs. Il veut l'être lui-même, en se rappelant son enfance, à l'égard de jeunes gens pauvres, auxquels il enseigne gratuitement son état, et qu'il met à même de gagner honorablement leur vie.

Il y a dans ces faits touchants un héritage et une réciprocité de vertu qui a attiré l'attention de l'Académie et fera éprouver une véritable jouissance à tous les cœurs honnêtes auxquels la connaissance en parviendra.

Marie-Anne Lecadre, commune de Questembert, département du Morbihan. — Marie Lecadre s'est signalée dès ses plus jeunes années par une sollicitude toute particulière pour le malheur. A quinze ans, elle avait obtenu de ses parents comme une grande faveur la permission de donner l'hospitalité à un mendiant nommé Germain, sans asile et sans pain, qu'elle secourut de ses propres deniers, et qu'elle soigna jusqu'à sa mort, arrivée cinq mois après. Le reste de sa vie a répondu à ces beaux commencements. Son dévouement s'exerça surtout dans les temps de nos troubles civils, au milieu desquels elle affronta maintes fois des dangers sérieux pour porter secours aux malheureux, sans s'informer à quel parti ils appartenaient.

Après l'affaire de Quiberon, elle courut aux prisons de Vannes, et alla chercher partout des vivres et des provisions qu'elle porta, à ses risques et périls, aux pauvres prisonniers manquant de tout. Elle en fit autant pour les prisonniers enfermés à Questembert, sans rechercher sous quelles couleurs ils avaient combattu. Elle en fit de même à l'affaire de Renay en 1798, où elle recueillit chez elle et sauva le chevalier Dubot et le nommé Bégo, gravement blessés tous deux; et autant après le combat de Redon, en 1815. Pendant la Terreur, sa charité ne s'était

point intimidée, et elle fut alors particulièrement secourable au recteur de Bervie. Depuis que son dévouement n'a plus à s'exercer au milieu de circonstances si pénibles et si périlleuses, cette charité n'en est pas moins active. Marie Lecadre connaît tous les pauvres, elle quête pour eux, elle se charge de leur distribuer à domicile les secours du bureau de bienfaisance; elle leur a déjà donné tout ce qu'elle avait : car elle possédait une petite fortune, dont il ne lui reste aujourd'hui qu'une petite maison qu'elle a déjà engagée, et qui sert de refuge à tous les malheureux.

Rosalie Luttun, femme Lefebvre, commune de Laventie, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais. — En 1849, le choléra, qui a sévi avec une grande rigueur dans le bourg de Laventie, semblait s'être acharné particulièrement sur la maison d'un habitant exerçant la profession de cloutier, dont la femme, sept enfants et quatre ouvriers furent enlevés dans l'espace de quelques jours. Personne n'osait plus approcher de ce terrible foyer de la maladie, dont l'abord même semblait mortel. Au milieu de cette terreur générale, une mère de famille, âgée de soixante-cinq ans, Rosalie Lefebvre, n'écoutant que son courage, affronte le péril, soigne ces malheureux avec un zèle admirable, et parvient à sauver ceux qui n'avaient pas encore succombé. Mais son zèle ne se borne pas à cette unique maison. Pendant tout le temps que le fléau exerça ses ravages on la vit sur pied nuit et jour, frictionnant les malades, consolant leurs familles, ranimant les courages, aidant le prêtre dans l'administration des sacrements, assistant les mourants jusqu'à leur dernière heure, et les ensevelissant après leur mort. On doit penser qu'une telle charité n'était pas inactive dans les temps ordinaires, et

les habitants attestent par une foule de signatures combien ils ont journellement à se louer de son dévouement pour les pauvres et pour les malades.

Jean Meut, commune de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, département de la Charente-Inférieure. — Le dévouement du sieur Jean Meut, ouvrier charpentier, est signalé par divers actes de courage.

En 1834, il sauve au péril de ses jours un nommé Briquetin, qui était menacé de périr dans les eaux du Tarn.

En 1839, dans un incendie qui se déclara dans la ville de Rabastens, il pénétra un des premiers au centre du bâtiment incendié, et parvint plus que tout autre, par son sang-froid et son zèle, à maîtriser le feu.

En 1843, même dévouement et même intelligence dans un incendie de la ville de Rochefort.

En 1845, il sauva un ouvrier tombé dans l'eau en travaillant. Il en fit autant à Tonnay-Charente en 1846, en 1847, en 1849.

C'est, en outre, un honnête et excellent ouvrier, dont tous les chefs louent à l'envi la bonne conduite, l'intelligence, l'ardeur au travail, l'intrépidité. Voilà un bel exemple. L'ouvrier qui se conduit comme Jean Meut élève son état et se prépare une honorable existence, entourée de l'estime publique, et destinée à devenir bientôt prospère, nous l'espérons, par le travail assidu et par une sage économie. Nous faisons tous des vœux pour lui.

Thérèse Coquart, commune de la Chapelle-la-Reine, arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne. — Cette excellente femme, chargée de trois enfants, sans fortune, et gagnant sa vie à la sueur de son front, s'est distinguée par un acte de désintéressement

et de charité rare. Elle avait un nourrisson dont les père et mère disparurent après avoir payé seulement les premiers mois de nourrice. Au lieu de mettre cet enfant aux Enfants-Trouvés, comme plusieurs le lui conseillaient, Thérèse Coquart, au contraire, le mit au nombre de ses propres enfants et l'éleva avec autant de soin qu'eux. Instruction primaire, éducation religieuse, elle n'a rien oublié pour lui procurer une position honorable, et elle a eu la satisfaction de le placer dans les bureaux du receveur particulier de Pithiviers, à l'âge de vingt-deux ans.

Nous terminons ici cette série d'actes vertueux et de vies touchantes offerte chaque année à l'édification publique. On doit une grande reconnaissance à M. de Montyon, non-seulement de ce qu'il récompense la vertu, mais de ce qu'il la fait connaître. Le bon exemple a sa séduction comme le mauvais. Qui ne serait ému en écoutant le récit de ces dévouements modestes, de ces héroïsmes cachés, que tout le monde ignore, et qui s'ignorent eux-mêmes ? Quelles belles leçons données aux grands par les petits? Quoi de plus tentant pour les âmes honnêtes que d'imiter, chacun dans sa sphère, de si beaux exemples ? et quoi de plus profitable aux mœurs que ce public hommage rendu à la vertu, aussitôt qu'elle est découverte, en même temps qu'à la religion, qui presque toujours en est la véritable source?

ANNÉE 1852.

DISCOURS DE M. VITET

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 19 août 1852.

En instituant deux concours unis entre eux dans sa pensée, M. de Montyon n'a malheureusement pas voulu qu'un même rapporteur pût vous en rendre compte. Il vous prive ainsi du plaisir d'entendre une fois de plus cette éloquente voix qui vous charmait tout à l'heure. C'est celui qui parle si bien des bons livres qui devrait vous parler des bonnes actions. Les bons livres sont la semence ; les bonnes actions, les épis. Consolante moisson que notre sol, Dieu merci, s'obstine encore à produire, malgré les germes corrupteurs dont il est empoisonné. Ces actes de courage, de charité, de dévouement accomplis autour de nous nous fortifient et nous rassurent. C'est un spectacle encourageant auquel M. de Montyon nous convie chaque année, et que je dois essayer de mettre encore une fois sous vos yeux.

Rien n'étonne et ne réjouit la conscience publique comme un trait de brillant héroïsme ; mais l'abnégation sans faste et sans éclat, la constance dans le bien, le dévouement persévérant, s'ils excitent une admiration moins bruyante, n'ont pas moins de droits au respect

qu'un effort plus sublime et souvent passager. Aussi l'Académie donne-t-elle sans hésiter sa première récompense à une pauvre femme septuagénaire qui depuis près de quarante se dévoue et se sacrifie.

Marie-Françoise Bultez, avant 1816, était servante à Valenciennes dans une famille honorable et aisée. Elle y avait déjà passé vingt-trois années, lorsqu'un désastre commercial frappa le chef de la maison. La ruine était complète : plus de pain, plus d'asile pour le mari, la femme et les enfants. Alors Françoise se présente à ses maîtres, non pour leur dire adieu, mais pour leur demander de partager leur misère. Elle veut les servir toujours, continuer ces soins du ménage dont elle seule dans la famille a la rude habitude ; elle veut plus encore, les aider, les secourir. Économe et prévoyante, elle a pendant vingt-trois ans mis de côté quelques épargnes ; cet argent va servir aux besoins les plus pressants. Mais bientôt il s'épuise ; Françoise alors se souvient qu'elle possède, en commun avec sa sœur, un petit champ, une chaumière, seul héritage de ses parents. La chaumière et le champ sont vendus, et la part qui revient à la pauvre fille soulage encore pendant quelque temps ceux dont elle devenue la mère et la bienfaitrice.

Cependant le chef de la famille travaillait à réparer sa ruine ; la fortune allait lui sourire quand il tombe malade et meurt. Ce nouveau coup n'ébranle point Françoise ; elle n'a plus rien à elle que quelques vêtements, un peu de linge, son trésor le plus cher : le linge qu'une Flamande amasse pour ses vieux jours, elle y tient comme à la vie ; mais sa maîtresse manque de tout, ses jeunes enfants n'ont plus de hardes : elle donne avec joie son trousseau, gardant pour elle les haillons. Il ne lui restait plus que son courage et ses bras ; à force de tra-

vail, aux dépens du sommeil, elle trouve le secret de faire vivre tout son monde, et les faibles secours qu'elle obtient du bureau de bienfaisance ne lui donnent que plus d'ardeur, car elle entrevoit l'espoir de procurer quelque bien-être à sa maîtresse, quelque instruction à ses enfants. Et cela dure depuis 1816 ! Allez à Valenciennes dans une petite rue voisine de la place Verte, on vous fera voir deux pauvres femmes presque aussi vieilles et aussi infirmes l'une que l'autre : c'est Françoise et son ancienne maîtresse qui maintenant se dit *sa sœur*, mais sœur toujours respectée, et affranchie, comme il y a quarante ans, de tout travail rebutant ou pénible.

Dans ce chétif logement naguère encore ces deux femmes étaient seules. Les enfants élevés par Françoise s'étaient peu à peu procuré, loin de leur mère, le moyen de gagner leur vie ; une d'elles avait épousé un cultivateur des environs. Mais le malheur attaché à cette famille ne devait pas se démentir : un incendie vient mettre en quelques heures les jeunes époux à la misère. Que feront-ils de leur enfant ? Françoise est encore là : elle recueille la petite-fille à côté de la grand'mère, et la nécessité de pourvoir aux besoins de cet hôte nouveau sembla avoir ranimé ses forces épuisées. L'Académie veut aider ce généreux effort, elle veut surtout honorer la noble vie de Françoise Bultez en lui donnant un prix de 3,000 francs.

Un autre prix de même valeur ira loin de la France, mais sur un sol français, récompenser un dévouement peut-être encore plus rare, bien que moins ancien et soumis à moins d'épreuves.

Vous savez qu'il y a quatre ans l'abolition de l'esclavage, bienfait depuis longtemps attendu, mais auquel il

importait de préparer avec sagesse ceux-là mêmes qui devaient en jouir, faillit, par sa brusque apparition, entraîner la ruine des colonies francaises. En peu de jours, presque toutes les habitations furent désertes. Les noirs, dans les premiers transports de leur joie, se dispersaient, les uns pour fuir tout travail, les autres pour fonder cà et là de petits établissements où ils devaient enfouir d'improductifs efforts. Le *Parterre*, une des habitations les plus florissantes de la Guyane, n'échappa point au sort commun. Des soixante-dix noirs qui l'avaient cultivé jusque-là, un seul, Paul Dunez, ne voulut point partir ; il promit à sa maîtresse, car l'établissement appartenait à une veuve, qu'il resterait fidèlement sur cette terre, où, par sa bonne conduite et son travail assidu, il était devenu contre-maître. D'abord il essaya de recruter quelques travailleurs libres ; mais ne pouvant fixer leur humeur vagabonde, il entreprit presque seul, aidé de sa femme, courageuse négresse, de cultiver quelques parties de l'habitation, et surtout d'en prévenir la ruine.

Cette propriété, située dans les basses terres, exposée deux fois par mois à l'invasion des hautes marées, n'était protégée que par des digues qui demandaient un continuel entretien. C'est là que Paul dirigea ses efforts. Non-seulement il travaillait le jour à fortifier les digues; mais à chaque quinzaine, il passait deux ou trois nuits le long du rivage, surveillant les désordres causés par la mer, et les réparant à propos. Pendant trente-deux mois cette vigilance arrêta le danger ; mais en mars 1851, à la grande marée d'équinoxe, faute de bras pour fermer les brèches qui s'ouvraient de toutes parts, les digues furent emportées, et cette habitation, naguère si belle, devint un grand lac d'eau salée.

Paul travaillait encore à réparer le désastre, lorsqu'il

apprit avec surprise que sa noble conduite excitait à Cayenne l'admiration générale, que le gouverneur venait de lui décerner un prix comme au plus méritant travailleur de la colonie, et qu'à ce prix était attaché, en vertu du décret d'émancipation, le droit de faire élever un de ses fils, comme boursier, dans un collége. Aussitôt la pensée lui vint de faire porter cette faveur, non sur son propre enfant, mais sur le fils de celle qu'il appelait encore *sa maîtresse*, et que depuis trois ans il servait sans salaire. Ce n'est pas tout : connaissant la détresse de cette famille, il demanda que le trousseau du jeune élève fût payé avec les 600 francs auxquels lui donnait droit le prix qu'il avait obtenu. Faire un si noble usage de cette récompense, c'était s'en montrer deux fois digne. Aussi l'Académie, sur les instances du gouverneur et de toutes les autorités de la Guyane, décerne-t-elle un prix nouveau au lauréat de la colonie. Ce n'est pas seulement pour nos possessions d'outre-mer qu'il est utile et opportun d'honorer de tels actes, l'exemple en est bon partout. Cet affranchi de la veille a trouvé dans son cœur une science que n'apprennent pas toujours ceux-là même qui ont reçu de leurs pères le noble don de la liberté. Il a compris qu'en l'émancipant on ne l'exemptait point d'être fidèle, laborieux, reconnaissant. Il n'est sorti de la servitude que pour s'élever au devoir ; il y en a tant qui laissent là le devoir pour descendre aussi bas que la servitude !

Nous venons de voir, aux deux extrémités du monde, des actes de même nature : chez ces deux serviteurs, le dévouement est un sacrifice exclusif qui se concentre, pour ainsi dire, sur quelques personnes d'affection ; mais cette forme n'est pas la seule que revête le dévouement. Parfois il semble aspirer à se répandre sur l'hu-

manité tout entière. Laissez-nous vous montrer quelques-uns de ces cœurs qui, sans acception des personnes, se dévouent au malheur et à la souffrance.

Depuis vingt ans, Catherine Després, femme Canape, est la sœur hospitalière d'un bourg du département de la Somme (Warloy-Baillon), où elle habite avec son mari, ouvrier tisserand. Elle a eu cinq enfants, en a conservé quatre, les a tendrement élevés, sans autres ressources que les salaires de son mari ; et pourtant que d'infortunés, que de malades, que de mourants n'a-t-elle pas trouvé le temps de secourir ou de consoler ! Elle est aux ordres de tous ceux qui souffrent : infirmière, sage-femme au besoin, rien ne la rebute, ni les plaies les plus dégoûtantes, ni ces fléaux contagieux qui font fuir les moins timides. En 1846, son courage éclata dans une épidémie qui frappa la contrée ; puis vint plus tard le choléra, qui la mit à de plus rudes épreuves. Seule elle osa d'abord assister les malades, en sauva quelques-uns, et, charitable jusqu'au bout, rendit à ceux qui succombaient des devoirs qu'ils ne pouvaient attendre ni de leurs parents ni de leurs amis. Faut-il vous dire que dans cette commune le nom de Catherine est béni ? Tout le monde la vénère ; mais elle a si bien donné, surtout aux pauvres gens, l'habitude de réclamer ses services, que quelques-uns les croient obligatoires ; et, faute d'avoir le don d'être partout en même temps, souvent il faut qu'elle s'excuse auprès de ceux qu'elle oblige. L'Académie prend à son compte leur dette de reconnaissance, et s'acquitte moins par un prix de 2,000 francs que par le remercîment qu'elle y attache.

Des médailles de première classe sont attribuées à d'autres femmes qui, sur les traces de Catherine, éga-

lant presque son courage, ont consacré leur vie au soulagement des malheureux.

L'une d'elles, Antoinette Lacassagne, femme LAFFARGUE, fait des miracles de charité, au fond du département du Lot, dans la petite commune de Bétaille. Sans cesse au chevet des malades, elle ne leur porte pas des soins et des consolations seulement : malgré sa pauvreté, elle les pourvoit de tout, fournit les aliments, les vêtements, les remèdes. Comment ? C'est son secret. Elle mendie pour les autres. Mais quand ? On la voit jour et nuit à son poste de prédilection. Activité prodigieuse ! Le peuple croit qu'un ange lui a prêté ses ailes; cet ange est son bon cœur. Il n'y aurait qu'un moyen de compter ses saintes œuvres : ce serait d'avoir le tableau des maladies et des décès de tous les pauvres du canton.

Mademoiselle Marie-Anne LECLOUÉREC, fille d'un ancien notaire de Pluvigner, en Bretagne, eut aussi dans son temps ces trésors d'activité charitable : son grand âge a brisé ses forces, mais ce qui lui en reste n'est encore dépensé que chez de pauvres malades. Elle fit son apprentissage il y a plus d'un demi-siècle, après la journée de Quiberon. Les malheureux paysans sortis des prisons de Vannes avaient répandu le typhus dans tout le voisinage, et jusqu'à Pluvigner. Mademoiselle Leclouérec connut alors sa vocation. A peine sortie du couvent, elle mit en pratique les leçons des bonnes sœurs qui l'avaient élevée ; elle affronta la mort, et lui arracha bon nombre de victimes. Ce qu'elle fit ce jour-là, elle l'a recommencé pendant cinquante années. Dans sa misère d'aujourd'hui, comme dans son ancienne aisance, vieille et infirme, comme à ses dix-huit ans, elle poursuit sa mission, et ne la quittera que lorsque Dieu lui fera quitter ce monde.

Quant à mademoiselle Marie-Victorine Aubry, elle aussi visite ceux qui souffrent, et ferait au besoin bon marché de sa vie, car elle est de ces âmes d'élite qui ne font cas que de la vie des autres ; mais sa vocation véritable est de servir de mère aux enfants qui n'en ont plus. C'est saint Vincent de Paul qu'elle a pris pour modèle. Une petite fille abandonnée, trouvée le soir dans la rue, et recueillie par elle, lui fit sentir les joies de la maternité d'adoption. Ne voulant pas s'exposer à en connaître de plus douces et de plus exclusives, elle s'est vouée au célibat, comme au plus sûr moyen d'augmenter indéfiniment sa famille. Peu à peu, sa charité allant toujours croissant, elle se trouve avoir fondé un véritable asile, où seize enfants sont élevés par ses soins. Tout ce qu'elle possédait s'est bientôt absorbé dans son œuvre ; par bonheur, elle n'a pas manqué de secourables associés. Ajoutons que la reconnaissance publique ne lui a pas fait défaut non plus, car c'est, pour ainsi dire, la ville de Vesoul tout entière qui demande pour mademoiselle Aubry cette médaille, que l'Académie se plaît à lui donner.

Cinq autres médailles de première classe sont encore décernées, et toujours à des femmes, ce qui n'étonnera personne, puisqu'il s'agit de dévouement. Ces médailles sont données à de dignes émules de Françoise Bultez, à de fidèles servantes s'attachant plus tendrement à leurs maîtres à mesure qu'ils sont plus malheureux.

L'une, Marie-Victoire Surmulet, de Saint-Pierre-de-Cernières, département de l'Eure, prolonge par artifice les jours d'un vieillard impotent, également hors d'état de vivre sans se faire servir et de payer pour être servi. Marie ne l'abandonna point quand il perdit d'un même

coup sa santé et sa fortune, et depuis vingt ans elle en prend soin comme d'un enfant au berceau.

Des services non moins touchants, quoique moins inpensables, sont rendus à leurs anciennes maîtresses par Catherine Raffy, de Tichey, canton de Seurre, département de la Côte-d'Or, par Jeanne Guillaume, de Cirfontaine-en-Azois, canton de Châteauvillain, département de la Haute-Marne, par Jacqueline Archambaud, d'Issoire, département du Puy-de-Dôme. Ces pauvres filles ne sont pas seulement des modèles d'abnégation, donnant gratuitement leurs peines et leur temps, refusant obstinément les offres qui leur sont faites de bonnes et lucratives conditions ; elles vont jusqu'à ruiner leur santé à des travaux d'aiguille ou à de plus durs ouvrages, pour en tirer quelque salaire, c'est-à-dire quelque adoucissement aux souffrances de leurs maîtresses.

Une d'elles, Marie-Nicole Bruyère, à Paris, boulevard du Temple, nº 11, a poussé plus loin peut-être ce laborieux sacrifice ; elle s'est donné de nouveaux maîtres. Ceux-là, depuis quatorze ans, lui payent exactement ses gages, ou, pour mieux dire, ils font une pension à la seule personne dont les misères préoccupent Marie, à celle qu'elle avait servie pendant vingt ans, qu'elle aimait comme une mère, mais qui, conservant dans sa ruine des enfants en âge de lui donner des soins, pouvait à la rigueur se passer d'elle. Pour mieux la secourir, il fallait la quitter. Marie se console de ne la plus voir, en lui envoyant tout ce qu'elle gagne ; elle oublie que bientôt elle aussi aura soixante-dix ans, et que les infirmités la menacent ; heureusement M. de Montyon y a pensé pour elle.

Indépendamment des trois prix et des huit premières médailles dont je viens de faire mention, l'Académie décerne encore seize médailles de seconde classe. Elle n'aurait pu sans déni de justice être moins large dans ses récompenses ; mais je ne saurais, sans abuser de votre attention, donner même carrière à mes récits. Ce n'est pas que, dans cette nouvelle série de bonnes et de belles actions, il en soit une seule qui ne méritât d'être accordée ; je craindrais seulement qu'elles vous semblassent presque toutes, à part quelques circonstances accessoires et le changement des noms, un souvenir affaibli de celles que vous venez d'entendre.

Ainsi trois de ces médailles[1] sont le prix de cette active compassion pour les malades dont nous avons déjà vu de si touchants exemples ; quatre sont attribuées à de simples journaliers[2] dont le plus riche a 200 francs de rente[3], et qui n'en recueillent pas moins, les uns de pauvres orphelins, les autres des êtres infirmes et abandonnés ; hospitalité charitable que nous admirions tout à l'heure chez la généreuse fondatrice de l'asile de Vesoul. Cinq autres de ces médailles viennent augmenter le nombre des récompenses accordées déjà aux servi-

1. Ces trois médailles sont décernées : à Marie-Jeanne Villehervé, demeurant à Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère) ; à Jeannette Weil, veuve Abraham, demeurant à Lauterbourg, arrondissement de Wissembourg (Bas-Rhin) ; à Marie-Jeanne Papin, demeurant aux Aubiers, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

2. Aux époux Lenoir, demeurant à Saintry, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise) ; aux époux Cramette, de la commune de Villers-lez-Cagnicourt, arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais) ; à Rose Portier, veuve Dauphin, demeurant à Ernée, arrondissement de Mayenne (Mayenne).

3. Marie-Victoire Guillotin, veuve Auber, demeurant à Neauphle-le-Vieux, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

teurs fidèles et bienfaisants envers leurs maîtres[1]. Ne vous étonnez pas que l'Académie honore ce genre de dévouement avec une sorte de prédilection. Le lien de parenté qui, dans nos vieilles mœurs, unissait le maître et le serviteur n'est-il pas à moitié détruit? Faut-il manquer une occasion de le renouer, s'il est possible; de relever à leurs propres yeux ceux qui donnent leurs services autrement qu'à loyer, qui s'annexent et se greffent en quelque sorte à la famille, pour ne plus s'en séparer ni dans les bons ni dans les mauvais jours? Voilà ce qu'encourage l'Académie; mais elle a besoin d'être aidée : les bons maîtres font les bons serviteurs; point d'association dans ce monde, si chacun n'y met un peu du sien.

Quant à la famille elle-même, en sommes-nous réduits, pour soutenir ces saintes lois, à donner des récompenses? Pas encore, Dieu merci; mais si c'est un devoir pur et simple, qui n'a pas même droit à l'éloge, que de rendre à son père, à sa sœur, à ses neveux, des soins tendres et dévoués, il est des circonstances où l'observation de ce devoir prend un caractère d'héroïsme et se transforme en vertu. C'est ainsi que trois médailles sont accordées à des actes d'un dévouement exceptionnel, accomplis au sein même de la famille[2].

1. Ces cinq médailles sont données : à Catherine Regreny, à Saint-Martin, île de Ré (Charente-Inférieure); à Rosalie Bouget, à la Flèche (Sarthe); à Marie Lanes, à Rieux-Minervois (Aude); à Louise Méjasson, à la Chapelle-en-Serval, arrondissement de Senlis (Oise); à Jean Descorps (Boutet) à la Réole (Gironde).

2. A Marie Delamare, veuve Tabourel, demeurant à Port-en-Bessin, arrondissement de Bayeux (Calvados); aux époux Lalaire, demeurant au Pas, arrondissement de Mayenne (Mayenne); aux demoiselles Aimée-Alexandrine et Euphrosine-Anatolie Morand, demeurant à Duclair, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure).

Enfin reste encore une médaille qui, cette année, contrairement à la coutume, est seule de son espèce; elle est décernée au brave patron de la barque-poste du canal du Midi[1], qui six fois s'est exposé à une mort presque certaine pour ramener à la vie des voyageurs qui se noyaient.

La juste répartition de toutes ces récompenses est pour l'Académie, vous devez le comprendre, messieurs, un sujet de vive sollicitude. Bien que dans un tel concours il n'y ait pas de rangs, pour ainsi dire ; bien que la reconnaissance publique s'attache également à tous les noms qui sont ici proclamés, l'Académie n'en est pas moins sévèrement attentive à ne fonder que sur de justes motifs la hiérarchie de ses récompenses. Mais ce qui la préoccupe par-dessus tout, c'est de ne placer qu'en de dignes mains aussi bien la plus modeste médaille que le prix le plus beau. Si je vous disais les précautions, les soins, les soupçonneuses enquêtes qui précèdent ses jugements, son inflexible rigueur contre tout candidat qui lui paraît avoir le plus léger soupçon de sa candidature, vous auriez bientôt fait justice de ces prétendues chances d'erreur qu'on se plaît à grossir. On peut citer, dit-on, en trente années un ou deux lauréats dont la vertu s'est démentie. Mais l'Académie ne peut trop le redire, ce ne sont point des brevets de vertu qu'elle donne. Elle n'a pas la prétention de changer la fragilité humaine : ses couronnes ne sont pas des talismans contre les chutes et les faiblesses. Tel peut donc justement être récompensé par elle, qui plus tard sera justement puni. Ce n'est pas tout : quels que soient ses scrupules, ses investigations ; de quelque façon qu'elle s'éclaire par le concours de l'administration, toujours soigneusement invo-

2. Louis Dortis, demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

qué, ses jugements, après tout, ne certifient que ce qu'elle voit, c'est-à-dire des actes, et non des intentions. Celui-là seul connaît et juge les intentions à qui les consciences sont ouvertes. Si donc, par exception, une fois entre mille, des actes charitables, trompant tous les regards, ont caché de honteux desseins, que faut-il en conclure? Que la misanthropie a quelquefois raison, sans que pour cela M. de Montyon ait eu tort. Et rassurez-vous, messieurs, ces occasions d'erreur elles-mêmes ne peuvent se multiplier; car, dans les actes que nous glorifions, il faut presque toujours payer de sa personne : c'est un jeu dangereux. Trouve-t-on beaucoup de gens qui par hypocrisie se jettent dans les flots, s'exposent à la mort? De cette fausse vertu-là, s'il en existe, donnez-nous-en; ce monde en ira mieux, puis les comptes se régleront dans l'autre.

Il est vrai qu'on nous arrête ici devant une objection plus haute. « Vos concours, vos récompenses, le bruit de vos louanges, sont des profanations; vous troublez les bonnes consciences sans être bien certains d'amender les mauvaises. Le véritable homme de bien n'a pas besoin de vos couronnes; s'il y prend goût, il compromet ses droits aux récompenses éternelles. Laissez donc conduire les hommes à la vertu par ceux-là qui ne leur en parlent qu'à l'oreille, avec Dieu seul pour témoin! »

Messieurs, l'Académie, qui sait et qui proclame qu'elle n'est pas juge des intentions, sait à plus forte raison qu'elle n'engendre pas la vertu. L'émulation, la renommée, la récompense, tous ces moyens humains dont elle dispose, ne créent point ce qui plaît à Dieu. S'il s'agit du salut des âmes, l'Académie se tait et se retire. Mais dans quel monde sommes-nous? Voulez-vous courir la chance de lutter contre le mal, armé comme vous le

voyez, avec le seul secours du bien accompli pour lui-même dans le calme désintéressé de quelques nobles consciences? Si nous vivions, non pas à l'âge d'or, non pas même dans un siècle de foi et de croyance, mais sous l'empire d'institutions depuis longtemps assises, protégées par les mœurs; si la simple notion du droit, cette base de toute société, était comprise et respectée à tous les étages de la nôtre, on comprendrait cette confiance. Mais, vous le savez bien, vous n'en êtes pas là. Aux grands maux, tous les remèdes, même les petits. Nous sommes trop malades pour négliger ces vulgaires recettes que la science dédaigne. Laissez-nous donc continuer d'innocentes expériences, si nos rémunérations, nos sympathiques éloges adressés aux plus pauvres de nos concitoyens ne font pas germer la vertu dans les cœurs, nous sommes au moins certains qu'ils ne l'étouffent point. Nous en acceptons une épreuve. Visitez dans quelques jours un de ces villages où nous sommes allés chercher nos modestes lauréats; voyez comment seront accueillis ces honneurs, ces récompenses; quels sentiments éclateront sur les visages; voyez, étudiez; puis, entrez au presbytère, et demandez à celui qui l'habite s'il redoute pour son troupeau la contagion de ces exemples, s'il croit qu'il en sera plus rebelle à ses leçons? Sa réponse, nous la savons d'avance : il bénira, comme nous, la mémoire de M. de Montyon.

ANNÉE 1853.

DISCOURS DE M. VIENNET

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 18 août 1853.

Je ne sais quel moraliste de mauvaise humeur a prétendu que les prix décernés aux actes de vertu étaient la plus grande preuve de la démoralisation d'un peuple. C'était convenir, selon lui, que la vertu était chose rare, puisqu'on était obligé de l'encourager par des récompenses publiques. Je lui demanderai à mon tour si, en parcourant les annales du monde, il a rencontré sur sa route bien des nations où la vertu fût commune. Il faut remonter jusqu'au temps d'Homère pour trouver un de ces peuples modèles, et il n'est pas bien sûr que ce peuple ne soit pas sorti du cerveau du poëte. Ne nous faisons pas meilleurs que nous ne sommes, mais gardons-nous aussi du défaut contraire. Les belles actions que M. de Montyon nous a chargés de récompenser ne consistent pas seulement dans l'accomplissement de nos devoirs. Cette obéissance aux lois divines et humaines est une obligation qui nous est imposée à tous, que nous vivions sous une république ou sous une monarchie; et les devoirs que ces lois nous donnent à remplir envers l'État ou envers nos semblables ne sont difficiles qu'aux

yeux des hommes assez dépravés pour voir une gêne insupportable dans ce qui contrarie leurs passions désordonnées, et qui se mettent en révolte permanente contre la société dont ils sont les fléaux.

La vertu que recherchent nos suffrages consiste à faire plus qu'on ne doit, à s'imposer des privations pour calmer des souffrances qui nous sont étrangères, à aider ses concitoyens par des sacrifices volontaires, à risquer sa vie pour les secourir dans la détresse, à subordonner son propre intérêt à l'intérêt de tous, à s'oublier sans cesse pour les autres, à aller enfin au delà de ce que le devoir et l'honneur nous prescrivent. Quand l'honneur, intéressant notre égoïsme à la pratique du bien, nous a dit : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même, » il nous a marqué la limite la plus reculée de ses commandements. La vertu nous a dit à son tour de faire aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fût fait dans ce que la vie humaine a de conditions pénibles, de douloureuses vicissitudes; et les deux législations les plus austères que les hommes aient supportées n'ont pas été jusque-là.

Lycurgue avait fait un peuple laborieux, sobre, docile, mais un peuple ambitieux, farouche, incommode à ses voisins. Les lois de la vieille Égypte avaient créé une nation plus sociable, moins bizarre dans ses habitudes, plus réellement vertueuse; et le plus bel éloge qu'on en puisse faire dans un temps comme le nôtre, c'est qu'elle a su vivre treize cents ans sous les mêmes lois sans avoir eu la fantaisie de les changer. Aucune autre législation n'a eu cette gloire, et l'Egypte avait des lois qu'aucun autre pays n'eût osé imposer à ses citoyens.

Qui oserait maintenant commander le mépris des richesses à des peuples qui ne reconnaissent déjà plus de

distinction que la fortune, qui ne considèrent même les emplois publics, les services rendus au pays que pour les salaires qu'on en retire, qui élèvent des palais à l'agiotage, qui ne voient dans les félicités ou les misères publiques que des chances de hausse ou de baisse, qui n'ont emprunté aux lois de Sparte que la liberté de voler avec adresse? Quel législateur voudrait concentrer les familles dans l'atelier paternel, chez des nations où chacun tend à s'élever au-dessus de tous, au mépris des droits de ses rivaux, au préjudice même de leurs intérêts les plus sacrés? Ces vieux éléments d'ordre public et de bonheur privé n'ont été adoptés par aucun des peuples qui nous ont précédés sur la terre d'Europe, et nous serions venus trop tard pour reprendre ces traditions de l'antiquité. Nous avons hérité de nos devanciers le désir de l'amélioration, du progrès dans les choses matérielles, la prétention de la perfectibilité, l'esprit de rivalité et d'innovation, la passion du nouveau, l'ambition, l'amour de la gloire, le goût des plaisirs, la manie des distinctions, la soif immodérée de paraître et de dominer, et nous en avons fait, comme nous avons pu, les éléments de la prospérité publique et de la gloire nationale.

Nos législateurs sont sans cesse occupés à ménager ces instincts, ces sentiments ou ces faiblesses. La charité même, cette vertu dont j'aurai à vous signaler de si merveilleux exemples, n'est-elle point réduite à s'ingénier pour les faire concourir au soulagement des malheureux par l'appât de quelques plaisirs ou l'espoir de quelque lingot? Aucun de ces stimulants, dont il faut se rappeler le but pour ne pas en condamner l'emploi, n'a déterminé la conduite, j'ai presque dit la vocation de ces honnêtes créatures dont je vous raconterai la vie. L'éducation même n'y est le plus souvent pour rien.

C'est la nature qui les produit; et tout ce que peut faire le monde, c'est de ne point le gâter.

Loin de blâmer les encouragements que nous leur donnons, on ferait mieux d'examiner s'il ne serait pas possible, s'il ne serait point urgent d'en créer pour des vertus plus élevées; si, en se bornant à réprimer le vice, à châtier le crime, la loi a fait tout ce que la société a droit d'en attendre. Empêcher le mal, c'est quelque chose; diriger les volontés de l'homme vers la pratique du bien serait mieux encore, et je ne sais si l'Etat doit laisser cette tâche à la philosophie et à la religion.

La philosophie conseille, insinue. Ses armes sont le raisonnement, la persuasion; mais aucune force de coercition n'en assure le triomphe, et les humbles vertus qu'elle prêche sont trop souvent ébranlées par la vogue et l'éclat des vices brillants dont le monde s'engoue. La religion commande, mais les récompenses qu'elle promet ne sont pas de ce monde; et, dans notre impatience de jouir, nous n'aimons pas à attendre la compensation de nos sacrifices. Le législateur profane ne trouverait-il pas des expédients plus efficaces? Dût-il chercher dans notre vanité des moyens de tempérer notre égoïsme, ne pourrait-il pas offrir une prime aux vertus civiques? Je sais des hommes que cette pensée fera sourire. Toute idée de rémunération pour la vertu leur semble ridicule; ils en font une sorte de sensitive morale qui se flétrit au plus léger souffle d'un applaudissement. Mais en la réduisant à ce contentement de soi-même, qui est la prime de tout le monde; en laissant passer les vertus civiques à travers notre insouciance sans que personne les remarque, n'est-il pas à craindre qu'on ne finisse par les oublier tout à fait, et qu'on ne soit obligé plus tard de prendre pour les ressusciter les moyens qu'on aurait aujourd'hui de sauver le peu qu'il en reste? Quoi qu'en ait dit le pre-

mier de nos publicistes, la vertu est aussi nécessaire à la monarchie qu'à la république; et je cherche vainement dans quelle république ancienne ou moderne Montesquieu aurait trouvé la justification de son fameux théorème. Les vertus sont partout des accidents, des exceptions. Il y a deux mille ans et plus que deux des sages de la Grèce l'on dit; mais l'un vivait sous un roi, l'autre menait une démocratie, et leur témoignage contradictoire n'a point décidé la question. J'oserai la présenter sous une autre face, en comparant la plus éclatante de ces républiques avec notre vieille monarchie; et quelques belles actions que la vieille Rome ait produites, il ne sera pas difficile d'en trouver les équivalents dans l'histoire de nos ancêtres. Bayard, sur le pont du Garigliano, ne vaut-il pas Horatius Coclès sur le pont du Tibre? La continence de notre héros à Brescia n'est-elle pas le digne pendant de celle de Scipion à Carthagène? Les Scipions et leurs émules furent-ils plus vertueux que nos Louis IX, nos Louis XII, nos Catinat, nos Turenne, nos Sully, et nos Fénelon? Mucius Scévola est-il plus beau que notre chevalier d'Assas? Jeanne Hachette ne vaut-elle pas la Romaine Clélie? Blanche de Castille, quoique mère du roi, est-elle au-dessous de la mère des Gracques? Et quelle autre femme la vieille Rome pourrait-elle mettre en face de notre Jeanne d'Arc? Son Régulus est-il plus grand que notre Eustache de Saint-Pierre et ses compagnons? L'épouse du gouverneur de Leucate est-elle moins admirable que la veuve de Pompée? Les préteurs et les édiles de Rome sont-ils plus vénérables que cette longue filiation de chanceliers et de présidents qui, pendant trois siècles, ont jeté tant d'éclat sur notre vieille magistrature? Trouvez un seul baron d'Orthez chez ce peuple si cruel pour les malheureux que proscrivent tour à tour ses factions victorieuses!

Quelles que soient les actions héroïques des soldats romains, n'en aurions-nous pas à leur opposer d'aussi grandes, et surtout de plus nombreuses? le soldat de Boufflers, celui de Vauban, celui de Chevert, mille autres qu'il serait trop long d'énumérer? Louis XII n'avait-il pas enfin raison de dire que les anciens avaient fait peu de belles actions, mais qu'ils les avaient immortalisées par leur éloquence; tandis que les Français en avaient fait un plus grand nombre, mais qu'ils n'avaient pas su les écrire. Nous l'avons su depuis; je me hâte de calmer la susceptibilité de nos historiens modernes, que Louis XII n'avait point prévus. Les règnes qui ont suivi le sien ont grandement accru ce double patrimoine d'héroïsme et d'éloquence qui fait notre orgueil: et j'en conclus que la vertu n'est de trop nulle part.

Mais je m'aperçois, messieurs, que j'ai pris bien haut pour arriver à ces modestes existences qui sont aussi l'orgueil du peuple, et dont M. de Montyon nous a légué le patronage. Ce philanthrope n'avait point à sa disposition des prix à tenter les hommes qui appartiennent à l'histoire, pas même ceux que la fortune a mis au-dessus du besoin : il n'avait qu'un peu d'or à nous laisser; et quelque grande qu'ait été pour nous sa munificence, elle ne suffirait point à dédommager de la plus mesquine de ses illusions le moins avide des aventuriers de la Bourse. C'est donc aux classes pauvres qu'il a destiné ses bienfaits. Ce sont elles qu'il a voulu garantir des pernicieux conseils de la misère et fortifier dans le désir de bien faire, en leur montrant que leurs belles actions ne sont point ignorées, et qu'avec un témoignage éclatant de l'estime publique, elles peuvent leur procurer quelques jours de bien-être. La publicité de ces concours n'était point sans danger. On pouvait craindre qu'elle n'eût fait naître des prétentions qui ôteraient à la vertu son plus

beau caractère. Mais jusqu'ici rien ne nous prouve que les objets de nos préférences aient agi en vue des récompenses pécuniaires que nous leur décernons; et le soin que nous mettons à écarter, à punir même les sollicitations personnelles, pour n'écouter que la voix publique, nous donne à nous-mêmes la certitude que, si nos jugements peuvent n'être pas infaillibles, ils sont dictés du moins par une consciencieuse impartialité. Ce ne sont point d'ailleurs des vertus d'un jour que nous couronnons; ce sont quinze ans ou vingt ans d'une vie exemplaire, et il n'y a point de récompense terrestre qui puisse déterminer cette persévérance dans le bien.

Il faut une nature de prédilection, comme celle du jeune homme que nous avons mis cette année en première ligne. Moïse Lion est né à Beaune de parents pauvres ; il est l'aîné de trois enfants, et il arrive le premier à cet âge où les fils reconnaissants comprennent qu'ils doivent rendre à ceux qui les ont nourris les secours qu'ils en ont reçus. La faiblesse de sa constitution lui interdisant les travaux pénibles, il se voue à l'instruction publique; et c'est à dix-neuf ans qu'il commence la sienne. Le zèle et l'aptitude suppléent au temps, et, deux ans après, il peut donner des leçons d'allemand et de mathématiques. Ses parents ont vieilli; les infirmités ont suivi la vieillesse; il en est la providence; il amasse même pour l'avenir, et il peut donner à sa sœur une dot de 600 francs. Il est heureux et se sent capable d'aller plus loin. Il concourt pour l'agrégation, et il est reçu après un brillant examen. Il croit être sur la voie d'une découverte scientifique, il adresse un mémoire à l'Académie des sciences : et la commission qui l'examine l'encourage par ses éloges, l'engage même à continuer ses savantes expériences. Eh bien ! cet avenir qui s'offre

à lui, cette gloire qu'il peut rêver, la bonté de son cœur va le forcer d'y renoncer. Son frère est déjà père de six enfants en bas âge, son travail ne peut suffire à les nourrir, et la misère l'entraîne dans une faute dont la cruelle expiation le sépare de sa famille. Moïse Lion n'hésite point : la femme et les enfants de son frère sont adoptés, nourris, élevés par cet excellent jeune homme; les écomies qui devaient l'aider à poursuivre ses expériences sont absorbées par ce sacrifice. Il redouble de zèle pour subvenir à l'existence de dix personnes; il s'impose des privations nouvelles, et un travail de seize heures par jour. Ce n'est pas tout encore : la sœur qu'il a mariée n'a que les bras de son mari pour vivre ; ce mari devient infirme, et c'est sur Moïse que ce nouveau malheur retombe, sans lasser son infatigable charité. C'est une sœur, ce sont deux neveux qui viennent accroître sa famille adoptive et les charges qu'il s'est imposés. L'université l'appelle alors à une chaire de mathématiques, c'est une fortune personnelle, un avenir assuré; mais le collége qu'on lui assigne est à cent vingt lieues de son pays. Il ne peut, il n'ose traîner dans une ville étrangère ce cortége de vieillards, d'orphelins et de veuves. Il sacrifie son avancement; il reste auprès de ceux dont il est l'unique soutien ; et voilà quinze ans que dure cette vie d'abnégation et de charité, sans qu'une plainte, un murmure échappe à celui qui la subit! Voyez maintenant dans quel siècle cela se passe, quelle foule de jeunes gens avides d'illustration et de fortune est poussée incessamment vers la capitale par des illusions que ne peuvent détruire ni les conseils, ni les larmes, ni les besoins de leurs familles. Moïse Lion ne s'est point laissé entraîner par l'exemple, il a résisté même à une ambition légitime, et l'Académie l'en récompense par un prix de 2,000 francs. Puissent-ils le mettre à même de repren-

dre le cours de ses expériences; puisse un glorieux succès couronner ses efforts! il l'aura bien mérité.

Un prix de la même valeur est décerné à mademoiselle Constantine-Cunégonde HANNONG de Haguenau, et c'est encore pour un dévouement à une famille accablée par une longue suite d'infortunes. Ruinée par la révolution, forcée de demander un asile à la terre étrangère, cette famille, composée de dix personnes, ne vivait à son retour en France que d'une place de 1,200 francs que le père avait obtenue dans l'hospice civil, quand la mort du vieillard l'a laissée sans pain et sans espérance. Trois des fils étaient allés en différentes contrées chercher une existence; mais ce qu'ils laissaient après eux était dans la situation la plus déplorable. Une mère infirme, un frère idiot, un autre atteint de folie, une nièce qu'une sœur lui avait léguée en mourant, une vieille servante épuisée de fatigue, voilà ce que mademoiselle Hannong se résigne à soutenir, à soigner, à surveiller: voilà ce que la nature et la reconnaissance lui commandent de faire vivre. Elle a vingt-huit ans quand cette épreuve commence, et il y a vingt années qu'elle la soutient avec le même courage et la même patience. Elle a perdu sa mère, qu'elle a jusqu'au dernier moment entourée des soins les plus tendres; mais les autres charges deviennent de jour en jour plus pesantes, et cependant son dévouement n'a point encore faibli. Elle prodigue des soins de toutes les heures aux infortunés que la Providence lui confie; et si elle les quitte un instant, c'est pour courir au pied de l'autel demander à Dieu la force de porter jusqu'au bout le fardeau dont elle s'est chargée.

Trois domestiques ont attiré les regards de l'Académie par la générosité de leur affection pour des maîtres mal-

heureux. J'ai peu de goût pour la philanthropie spéculative ; mais quand je considère les allures de mon siècle, quand l'industriel, le commerçant, l'avoué, le notaire, fatigués de la clientèle qui les enrichit, se hâtent de faire fortune pour s'affranchir des ennuis de ce qu'ils appellent leur servitude et savourer le bonheur de n'appartenir qu'à eux-mêmes, je me demande si ce désir d'indépendance ne doit pas être le rêve éternel de cette classe que la nécessité condamne aux pénibles devoirs de la domesticité. Leur plus vive jouissance n'est-elle pas de voir croître le petit trésor amassé par leur économie, l'épargne qui doit assurer l'affranchissement de leur vieillesse? Eh bien! si, au moment de jouir de la liberté qu'ils ont si lentement, si péniblement acquise, ils la sacrifient tout à coup, avec le trésor qui allait la leur donner, pour soutenir, pour consoler le vieillard, la maîtresse, la famille qu'ils ont servie, et qu'un revers de fortune réduit à la plus misérable des conditions, n'y a-t-il point dans cette généreuse résignation une de ces vertus rares qui commandent le respect et l'admiration des hommes?

C'est là ce qu'ont fait les trois femmes dont je vais vous entretenir ; et je remarquerai en passant que notre sexe n'a point les honneurs du concours de cette année, et que, sur vingt et une nominations, nous n'avons pu nous adjuger que deux couronnes.

Étiennette Chanouny était depuis quinze ans au service d'une riche famille de Montauban, quand une fille de ses maîtres vint à contracter une union mal assortie. Cette femme prévit les malheurs que cette union devait produire, et voulut suivre dans son nouveau ménage celle dont elle avait soigné l'enfance. Ses pressentiments ne l'avaient point trompée. La fortune du mari,

la dot de la femme, furent honteusement dissipées, et la misère la plus profonde succéda dans cette maison à l'aisance que cette jeune femme y avait apportée. Étiennette ne vit que les larmes et le malheur de sa maîtresse. Elle avait un champ; elle le vendit pour la secourir. Elle avait reçu un legs de 600 francs; elle en fit encore le sacrifice. Son exemple aurait dû corriger le misérable auteur de cette détresse; mais le vice est un tyran qui ne lâche point ses esclaves; l'argent d'Étiennette est encore dévoré par la débauche; et quand le ciel fait enfin justice de cet homme, sa veuve et sa fille n'ont plus de ressource que dans le dévouement spontané de leur servante. Elle leur a tout donné, elle n'a plus de salaire à attendre; n'importe, elle travaillera pour la fille et la mère. Elle travaille, en effet. Et ce n'est pas assez pour elle de les nourrir; elle donne à la fille une éducation convenable, elle la fait entrer dans un pensionnat comme sous-maîtresse, et le trousseau qu'elle apporte dans cette maison est encore un présent d'Étiennette. Elle se flatte que cette fille pourra enfin soutenir sa mère; elle jouit deux ans de cette espérance que chaque jour réalise; mais le malheur ne se lasse point. La jeune fille meurt, et laisse une mère infirme à la charge de la généreuse servante. Étiennette Chanouny ne l'abandonnera point. Elle a soixante ans, mais son cœur n'a point vieilli; elle fait des ménages en ville, parce qu'elle ne peut plus faire autre chose, et ce qu'elle gagne sert à l'entretien de sa maîtresse. N'est-il pas temps que ses trente années de dévouement reçoivent une récompense? L'Académie s'en est chargée, et un troisième prix de 2,000 francs portera quelque soulagement à cette femme qui a su joindre tant de délicatesse à tant de générosité.

Deux médailles de 1,000 francs sont accordées aux deux autres domestiques. L'une est de Martigny, près de Falaise, et se nomme Marie-Jeanne-Françoise Madeleine Levrard ; l'autre est Denise Gorice, de la commune de Châtillon-d'Azergue, près de Lyon.

Madeleine Levrard, entrée en 1810 au service d'un marchand de toiles de Caen, a vu cette maison ruinée par une banqueroute, et treize années de ses gages ont été englouties dans ce désastre avec la fortune de ses maîtres. Leur fille a cru pouvoir la relever ; le sort a trahi son espérance, et l'indigence aurait accablé sa vieillesse, si elle n'eût trouvé dans Madeleine la sœur la plus tendre et la plus dévouée. Cette femme avait une rente de soixante francs : elle sert depuis vingt-sept ans au logement de sa maîtresse. Elles ont d'abord travaillé en commun pour vivre ; mais une infirmité cruelle a anéanti les forces de sa maîtresse, et la servante a travaillé pour deux. Elle a maintenant plus de soixante ans ; mais la maîtresse est plus que septuagénaire, et, dans les soins qu'elle lui prodigue, Madeleine Levrard n'est tourmentée que d'une crainte : c'est que l'épuisement de ses forces ne la prive un jour du bonheur de continuer ses services.

Denise Gorice, affligée depuis son enfance d'une douloureuse ophthalmie, usée par le travail, atteinte d'une vieillesse prématurée, est peut-être rendue à ce moment pénible où elle ne pourra plus soigner la dame octogénaire qu'une chute a privée de l'usage de ses membres, et dont elle est l'unique ressource. Denise est une fille de la charité ; et, dans la sainte maison qui l'avait recueillie, elle n'a appris qu'à soulager le malheur des autres. Entrée comme ouvrière dans un atelier de Châ-

tillon-d'Azergue, elle a vu périr l'industrie de ses maîtresses, et s'est attachée comme domestique à la plus malheureuse des deux, au moment où elle n'avait ni gages ni subsistance à en attendre. C'est elle, au contraire, c'est Denise Gorice qui la nourrit par son travail, qui la soigne, l'habille, qui lui consacre son temps, ses profits, ses plus affectueuses prévenances, et ne connaît point de plus douces consolations, pour les privations qu'elle s'impose à elle-même, que le plaisir de les épargner à celle dont elle a adopté la malheureuse vieillesse. Ce n'est point assez pour elle. Une jeune fille abandonnée, atteinte d'un mal incurable, se rencontre sur ses pas. Elle pense que des soins assidus pourront prolonger sa vie ; elle la recueille dans sa chaumière, et ne s'en sépare que lorsque la mort vient la lui prendre.

Il est ainsi des créatures qui ne semblent vivre que pour le soulagement des autres ; on les voit sans cesse à la recherche des malheureux, ne reculant devant aucun sacrifice, ne refusant aucun service à rendre, ne se laissant rebuter ni par la fatigue, ni par le dégoût, ni par le péril ; et votre sexe, mesdames, nous donne encore à récompenser par cinq médailles de 1,000 francs un pareil nombre de ces honorables existences.

C'est d'abord Rose Courage, née à Caudebec-lez-Elbeuf. Elle n'a jamais eu qu'un capital de 200 francs pour patrimoine ; elle l'a échangé contre une chaumière, et dans cette modeste demeure soixante-deux infortunés ont trouvé tour à tour un asile, les soins et les secours de la bienfaisance la mieux entendue. Ce sont des vieillards, des orphelins, des idiots, des enfants abandonnés, des malades, des infirmes, dont elle se fait la bienfaitrice volontaire. Et quelles sont ses ressources ? Le

travail, l'économie et les privations. Le commencement de cette vie de charité mérite de vous être signalé. Rose Courage était ouvrière dans une fabrique où plusieurs jeunes filles comme elle étaient exposées à toutes les séductions du vice. Ce n'est pas assez pour elle d'y rester pure ; elle se fait la gardienne de la vertu des autres. Elle retire chez elles trois de ses compagnes dont elle prévoit la faiblesse, leur fait aimer le travail, leur enseigne à bien vivre par ses conseils et par son exemple. Il y a dans le récit de ses bonnes œuvres une assertion qui m'a affligé. Rose Courage, dit-on, a secouru des misères que les établissements de charité ne peuvent admettre, et dans la nomenclature de ses malheureux clients on trouve en effet onze enfants des deux sexes refusés ou renvoyés par ces établissements ; et ce mémoire est signé par un maire et visé par un préfet! Il y a donc en France, chez le peuple le plus charitable de l'Europe, il y a des enfants vicieux et malades, abandonnés à eux-mêmes, que la commune ou l'État ne peut ni secourir ni corriger. Et une jeune fille pauvre en a la puissance! Je livre cette réflexion aux hommes qui sont chargés par état de rechercher les vices de notre législation, et je passe à un autre modèle de la charité privée.

Mademoiselle Pierrette Bierson, dite Henriette, de Mâcon, n'est pas née dans une classe pauvre ; mais sa famille a été ruinée par de malheureuses entreprises, et son père est en proie à une fatale monomanie. Il rêve des trésors enfouis qu'un esprit familier lui révèle ; et sans argent, sans autres ressources que l'aumône, il se met à la recherche de ces trésors. Henriette Bierson le suit comme une Antigone. Ils arrivent à Parme : c'était alors une province de notre empire. Un ami puissant

leur procure un emploi de 4,000 francs ; mais la fille compte en vain sur la possibilité d'une épargne. La manie du père le met à la merci des escrocs et des charlatans ; et quand l'Italie change de maîtres, le malheureux Bierson rentre dans la vieille France avec la misère qui l'en avait chassé. Sa fille a prévu cet autre revers de fortune ; elle a appris à peindre, et son travail soutient à la fois et le père qu'elle ramène et la mère qu'elle retrouve. Mais l'infortuné n'est point guéri de sa folie : il veut errer encore à la poursuite de sa chimère ; et sa fille, qu'il maudit quand elle résiste à ses caprices, l'accompagne partout, pour ne point l'abandonner aux conseils de la misère, aux injures des étrangers, aux fatales conséquences de l'isolement, de la démence et du désespoir. Ce vertueux vagabondage d'une fille tendre et dévouée ne finit qu'à la mort du monomane. Sa mère le suit au tombeau ; et les 6,000 francs qu'elle laisse pour tout héritage ne suffisent point pour acquitter les dettes qui se découvrent. Mademoiselle Bierson y supplée par son travail. Un frère infirme vient accroître ses charges, elle a pour lui tous les soins d'une mère : et tout cela, messieurs, n'est pour elle que l'apprentissage de la charité. Sa famille ne suffit plus à ce besoin qu'elle a d'être utile à ses semblables. Elle travaille, elle emprunte, elle quête pour eux. C'est un vieux général dont elle soulage l'indigence, un réfugié italien dont elle a connu les parents, et qu'elle retire de l'hôpital pour soigner sa longue agonie. C'est un enfant qu'elle guérit d'une maladie dégoûtante et qu'elle fait élever à ses frais. Ce sont des orphelines qu'elle arrache au vice et à la misère, qu'elle marie au séducteur qui les abandonnait, qu'elle empêche un tuteur avide de dépouiller. Ce sont les enfants et la mère d'un failli qu'elle secourt et qu'elle place. C'est une famille abandonnée

par un pionnier de la Californie dont elle assure l'existence. Cette noble vie a commencé dès sa vingt-quatrième année, et, à plus de soixante ans, elle n'en est point lassée.

Marie-Jeanne Piart est une Parisienne dont l'industrie et la fortune ont consisté d'abord dans un éventaire chargé de fruits, et qui, malgré son activité et son économie, n'a pu arriver qu'à un modeste étalage sous une porte cochère, rue Saint-Honoré, n° 350, où un charitable propriétaire lui a permis de s'établir. Son réduit nocturne n'est qu'une mansarde délabrée. C'est que ses épargnes ont soutenu longtemps son vieux père et sa vieille mère, à qui le travail était devenu impossible. C'est qu'après avoir fait admettre son père à l'hospice de Garches, elle allait deux fois par semaine lui porter quelques douceurs, et payer l'infirmier dont elle avait réclamé des soins plus assidus et plus prévenants. Ne pouvant avoir deux lits, elle a donné le sien à sa mère et s'est couchée sur la paille auprès d'elle. Marie Piart avait pris une associée, dans l'espoir d'étendre son commerce et d'augmenter ses profits. Au bout d'un certain temps, cette associée tombe du haut d'un escalier et s'estropie. L'Hôtel-Dieu la recueille ; mais le choléra dépeuple les hospices ; et Marie-Jeanne Piart tremble pour sa vieille amie. La mort de sa mère l'a remise en possession de son lit ; elle y installe la malheureuse estropiée, lui donne une garde, et se remet sur la paille. Ses profits diminuent, ses ressources s'épuisent : sa croix d'or, ses vêtements, ses chemises, vont au mont-de-piété. Mais les secours de cet établissement sont bien chers. Il ne reste plus à la pauvre marchande ni argent ni crédit pour alimenter son commerce. Les locataires de l'hôtel l'apprennent et se cotisent. Les causeries du

portier ne sont pas toujours fâcheuses. Une petite somme renouvelle son fonds de roulement, et elle peut encore donner des soins à son amie. Mais la cliente a soixante et onze ans, et la bienfaitrice touche à sa soixante-dixième année. 1,000 francs seront une fortune pour elle, et les conduiront peut-être l'une et l'autre jusqu'à l'extrême vieillesse.

Mademoiselle Marie-Louise Dupont est une institutrice qui ne s'est point contentée d'élever les enfants du pauvre ; elle est depuis trente ans l'infirmière volontaire et gratuite de tous les malades du canton. Les habitants de Carouges et de Tanville, dans le département de l'Orne, ceux de Thoiré et de Chérizay, dans la Sarthe, ceux même des villages environnants, nous ont sollicités pour elle. C'est un dévouement de tous les jours que nous ont signalé leurs témoignages. Mademoiselle Dupont passe au chevet des infirmes et des mourants les loisirs que lui laisse son école. Il n'y a pour elle ni sommeil ni distances. Elle a traversé des épidémies terribles et n'a reculé devant aucun péril. Les plus intrépides fuyaient la contagion ; les parents des malades tremblaient pour eux-mêmes. Mademoiselle Dupont se multipliait pour les soigner. Les morts étaient ensevelis par ses pieuses mains : et la faible récompense que nous lui décernons ne servira qu'à des charités nouvelles.

C'est encore une femme du même caractère qu'Anna Rias, de la ville d'Alby. Son zèle infatigable est sans cesse à la disposition du malheureux qui l'implore. Dès l'âge de douze ans, elle rassemblait de jeunes pauvres autour d'elle et leur enseignait les premiers éléments de la religion et de la grammaire. Sa clientèle croissait

avec l'âge, mais alors il lui en fallut une autre ; et dès qu'un malheur frappait à une porte, Anna Rias s'y trouvait à l'instant même. Dès qu'un malheureux souffrait, dès qu'un ouvrier était arrêté par un accident funeste, Anna Rias était le premier nom qu'il invoquait. Je crains de vous fatiguer par des détails qui ne seraient que des redites. Je me borne à vous dire que, depuis trente ans, cette femme charitable exerce sa mission volontaire ; qu'elle a bravé l'intempérie des saisons ; qu'elle s'est condamnée au douloureux spectacle des souffrances humaines dans l'espoir de les soulager ; qu'elle y a usé ses forces et sa santé ; que maintenant, faible et alitée, elle n'en est pas moins occupée des besoins du pauvre ; que la porte de sa chambre n'est jamais fermée à qui vient réclamer ses conseils et ses secours.

Notre dernière médaille de 1,000 francs appartient à un homme, à François Mayeux, d'Étaing, près d'Arras, qui n'a fait qu'une belle action ; mais elle révèle une grande noblesse de sentiments, une constance admirable dans le bien, une élévation d'âme qui ferait honneur à une plus haute éducation. François Mayeux, vieux célibataire de la commune d'Étaing, allait atteindre l'âge de trente ans quand il perdit son père. Sa mère n'était plus depuis longtemps, et une étrangère avait pris sa place. Cette marâtre, dont le dur égoïsme s'était contenu pendant la vie du chef de la famille, chassa à l'instant même son beau-fils de la chaumière paternelle. Les prières du malheureux ne purent la fléchir. Il s'éloigna le cœur brisé, sans que l'ingratitude de cette femme altérât en lui la reconnaissance des soins intéressés qu'en avait reçus sa première jeunesse. Ses adieux furent nobles comme son caractère. « Si vous avez des peines, dit-il à la marâtre, je ne vous abandonnerai pas, moi ; je serai

encore votre fils. » Cette promesse ne sera point vaine : la fortune le mettra à l'épreuve, et Mayeux tiendra parole. Il observe de loin celle qui a porté le nom de son père. Dès qu'une gêne arrive à sa marâtre, il a une économie toujours prête à y faire face. Quinze ans se passent ainsi. La vieillesse atteint cette femme, les infirmités l'accompagnent : Mayeux rentre sous le toit de son père pour soigner celle qui l'en a chassé. Sa sœur lui refuse son aide, il suffira seul à sa tâche. Il a lui-même cinquante-sept ans. Une infirmité gênante lui ôte une partie de ses forces; mais son courage et son dévouement y suppléent. Il fait plus que d'oublier des injures, il rend le bien pour le mal; et ce sont là des vertus si rares chez les grands comme chez les petits, que nous en avons fait des titres de gloire pour le souverain qui a le courage de les pratiquer, en imposant silence à ses puissantes rancunes.

Je n'ai plus à vous parler, messieurs, que d'actions moins éclatantes, de traits de vertu plus modestes que nous avons cependant jugés dignes d'une distinction, auxquels nous avons décerné des médailles de 500 francs; et ce sont encore dix femmes qui les ont méritées. Ce sont d'abord cinq domestiques restées fidèles à leurs maîtres quand la fortune les a abandonnés, qui les nourrissent par leur travail, qui leur sacrifient tout, jusqu'à leur avenir, jusqu'aux espérances dont elles se flattaient en entrant à leur service.

C'est Louise Brun, élève de l'hospice de Clermont-Ferrand, qui, pendant quarante-neuf ans, n'a servi que dans deux maisons, et qui est maintenant l'unique soutien d'une veuve octogénaire.

Marguerite Hardoncourt, de Nancy, voit engloutir dans la ruine de ses maîtres la plus forte partie de ses économies, et court chercher le reste à la caisse d'épargne pour leur venir en aide. Elle a soixante ans ; elle est presque infirme ; et, sans espérer aucun salaire, sans même y prétendre, elle sert avec le même dévouement la seule maîtresse qui lui reste.

Pierrette Champignolle, du village d'Étang, près d'Autun, soutient une vieille institutrice qu'elle a vue dans l'aisance, et qu'elle a servie seulement pendant quatre années. Mais sa maîtresse est paralytique, et elle ne l'abandonnera qu'à la mort. Ce dévouement est d'autant plus extraordinaire, que Pierrette a une mère chargée d'ans et d'infirmités. Ces trois personnes n'ont pour vivre que le produit d'une aiguille, et la seule qui puisse la manier encore est celle des trois qui s'impose le plus de privations.

C'est aussi une dame paralytique que sert et soutient Marie-Anne Mernier, de Charleville. Elle avait d'abord 60 francs de revenu qu'elle tirait d'une petite maison. Mais sa sœur et sa nièce n'avaient plus d'asile, elle leur a cédé cette chaumière, et a travaillé quelques heures de plus pour nourrir et vêtir sa maîtresse.

La cinquième de ces domestiques est Anne Rossard, de Toulouse, qui, non contente de soigner depuis six ans un octogénaire perclus de tous ses membres, a la délicatesse de le tromper sur le manque absolu de sa fortune, et de lui laisser ignorer que c'est à son travail, à ses soins gratuits, à de faibles dons de la charité publique, qu'il doit cette pénible existence.

Trois autres femmes se sont distinguées par leur dévouement infatigable pour les malheureux.

L'une est Jeanne-Marie Launay, femme Herpe, de Merdrignac, qui a fait de sa modeste demeure l'hospice des mendiants, des malades sans asile, des vieillards et des infirmes. Elle a usé ses forces dans cet exercice de la bienfaisance ; et presque septuagénaire, c'est elle maintenant qui aurait besoin d'une autre elle-même pour lui rendre ce qu'elle a prodigué à tant d'autres.

La seconde est Louise Beaumet, de Châtel-sur-Moselle, près d'Épinal, qui, élevée par une vieille religieuse, a puisé dans cette éducation chrétienne le même esprit de charité, la noble passion de secourir les infortunes. Elle est le refuge des pauvres, la consolatrice des mourants ; et telle est son abnégation, qu'elle ne verra dans la récompense dont elle est l'objet que le plaisir de pouvoir soulager de nouvelles douleurs.

Le même esprit anime Marie Picherit, femme David, de Chemillé, dans le département de Maine-et-Loire, et c'est une des plus actives déléguées de la Providence.

Nos deux dernières médailles de 500 francs seront enfin la récompense des soins que de dignes femmes portent à leurs malheureuses familles.

Eulalie Dauvis est une couturière de la petite ville de Beaulieu, près de Brives. Elle a une vieille mère, une sœur infirme, une autre maladive, un beau-frère qu'une goutte opiniâtre empêche de travailler, et quatre neveux qui sont le fruit de ce malheureux mariage. Eulalie Dauvis suffit à tout par son travail. Elle a renoncé à se marier

elle-même, pour se consacrer tout entière aux parents dont elle est l'unique ressource.

Marie et Victorine Boelle, de Savigné, dans Indre-et-Loire, se sont aussi condamnées au célibat pour soigner leur vieille mère, pour payer les dettes de leur père, pour entretenir et élever cinq enfants en bas âge que leur ont légués deux belles-sœurs et un frère dont une mort prématurée les a privées. Et qu'ont-elles pour soutenir un pareil cadeau ? 20 ou 30 sous par jour qu'elles gagnent à elles deux, en prenant même sur leur sommeil. Et jamais une plainte ne leur échappe ; elles ne s'aperçoivent pas seulement de l'affaiblissement de leurs forces, et elles s'étonneront peut-être que leur zèle ait été jugé digne d'une récompense publique.

Telle est, messieurs, notre moisson de l'année. Mais ce ne sont point les seuls traits de vertu qui nous aient été signalés. Plus de cent dossiers ont passé sous nos yeux. Nous avons choisi les plus dignes parmi tant de concurrents. Les autres viendront à leur tour : car nous devons remarquer que ces natures d'élite ne se découragent jamais ; qu'une fois entrées dans cette vie d'abnégation et de dévouement, elles accroissent sans cesse leurs titres à l'estime publique. C'est une heureuse compensation pour toutes ces natures dégradées qui persévèrent dans leurs inclinations vicieuses. En lisant sur tous les murs de la capitale les affligeantes annales de la justice criminelle, ceux qui blâment nos concours devraient désirer, au contraire, que les noms de nos lauréats fussent aussi exposés aux regards de ce peuple qui dévore ces dégoûtantes nomenclatures des habitués du bagne et des prisons. En voyant aussi ce que la charité peut faire avec si peu de chose, on serait peut-être

étonné qu'il restât des malheureux sur la terre; mais ces beaux exemples, qui font la satire de notre égoïsme, ne sont des encouragements que pour les âmes disposées d'avance à les imiter. Il est plus facile de les admirer, si nous considérons que, sur les trente millions de Français à qui l'humilité de leur condition donne le droit de prétendre à ces couronnes, on nous en signale à peine une centaine par concours : il doit y avoir plus de vertu que cela en France! en remerciant les autorités civiles et ecclésiastiques qui nous aident à remplir la mission que M. de Montyon nous a donnée, nous osons, dans un intérêt national, les engager à étendre leurs investigations. Notre sexe se doit surtout à lui-même de prendre une revanche éclatante sur le concours dont je viens de vous exposer le résultat. Cette disproportion n'est point naturelle : deux couronnes contre dix-neuf, c'est trop peu. Cette galanterie a le droit de nous étonner dans un siècle qui n'en fait pas état; et si elle venait à se prolonger, elle passerait à la fin pour impuissance. J'espère que cet avis excitera parmi les hommes une louable émulation, et que le dépit d'une aussi grande infériorité tournera au profit de la morale publique.

ANNÉE 1854.

DISCOURS DE M. DE SALVANDY

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 24 août 1854.

C'est une rude tâche de prendre la parole dans cette solennité, entre toutes les grandes choses que nous venons d'entendre, que nous voudrions écouter encore, et les beaux vers qui nous sont promis, où vous trouverez sans mélange un digne tribut à la Grèce antique, une noble et fidèle offrande à la Grèce moderne. Réclamer quelques moments d'un auditoire si profondément ébranlé, si justement impatient, c'est être trop dans mon sujet : c'est vous demander un acte de vertu.

Appelé pour la quatrième fois, par une précieuse bienveillance, à l'honneur de remplir ce ministère dans les circonstances et les situations les plus diverses, j'éprouve qu'il m'étonne et me trouble toujours. Qui est-on pour distribuer de telles palmes? Quelle conscience assez intrépide, quel cœur assez dégagé de l'étreinte des passions humaines, pour ne pas se sentir humble devant ceux qu'il nous faut couronner? Cette mission doit enseigner à l'Académie, ou du moins à son interprète, la modestie que nous risquons de désapprendre à la vertu.

Il y a quelques années, dans cette enceinte, un vieil ami de mon enfance, le comte de Cessac, ancien ministre de l'empire et contemporain de M. de Montyon, s'étonnait que le genre humain eût attendu jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime, et, par conséquent, eût mis trois mille ans pour passer des prix olympiques aux prix Montyon : des récompenses pour le ceste et le disque aux récompenses pour la vertu ! Oserai-je le dire? je ne suis pas certain que le genre humain eût aussi tort qu'on le supposait. Tout le monde sait en quoi, dans les combats du disque et du ceste, consiste la victoire ; mais à quels traits constants reconnaître toujours ces combats et cette victoire de l'âme qui constitue la vertu ? Qu'est-ce exactement que la vertu? De quels éléments précis se compose-t-elle ? Quel mélange des imperfections humaines peut-elle supporter, sans perdre son nom et ses droits ? L'œil des hommes découvre-t-il toujours les mobiles cachés qui font le vrai caractère et la moralité des actions humaines ? Quel autre juge les pénètre avec certitude de son regard, hors celui qui sait et qui voit tout ? C'est par de si puissantes raisons que les sociétés chrétiennes n'avaient admis jusqu'alors, pour la rémunération des œuvres de l'homme, d'autre arbitre que Dieu lui-même. Alors le juge était infaillible, le mérite certain, la récompense infinie. Cette récompense devait provoquer au bien tous les hommes, pendant la vie entière, par le seul attrait du bien même, et la religion se chargeait de faire entendre d'avance, tous les jours et à toutes les heures, l'arrêt destiné à retentir dans les dernières profondeurs de l'éternité !

Mais d'autres temps étaient venus, d'autres pensées. La loi morale s'était séparée hautement de la loi religieuse, qui seule lui donne une solide base. Tout cédait aux entraînements de ce siècle que notre illustre secré-

taire perpétuel vient de condamner de si haut, moins par la sévérité des jugements que par la grandeur du contraste et l'éloquente opposition des maximes : siècle tout français par l'esprit, tout français par le courage, pour lequel nous avons tous du faible par cela même, qui nous a donné les dernières conquêtes que nous ayons gardées jusqu'à l'Algérie, et a inscrit dans nos fastes, avec les noms de Fontenoy, de Berghen, de Fleurus, nos dernières victoires navales jusqu'à Navarin ; siècle brillant, généreux, décevant, qui devait perdre tous ceux qu'il charma, qui avait charmé presque tous ceux qu'il perdit, et, chose étrange, les charmait encore, rares et confiants naufragés, au sortir des abîmes ; siècle imprévoyant, qui commença par des chimères, continua par des sophismes, termina par des holocaustes, toujours dans le faux, et, en conséquence, se disant, avec une effrayante bonne foi, l'âge des lumières et de la vérité ; siècle téméraire, longtemps prospère et libre comme aucun autre ne l'avait été jusque-là, et qui tourna toutes ses forces contre lui-même en les tournant contre toutes les assises de l'état social, qui partit de l'innocente utopie du royaume de Salente pour arriver à la république que nous savons, qui se mit à célébrer l'état sauvage en pleine France et en plein Versailles, sans en apercevoir les fureurs et les misères au bout de ses sophismes, qui fut enfin une pastorale de quatre-vingts années sur l'amour de la nature, l'amour des hommes, l'amour des lumières et de la vertu, pour aboutir au régicide et à la Terreur ; siècle coupable, qui ne pouvait pas avoir un autre destin ! car il voulut étouffer dans l'âme humaine le principe saint (τὸ ἅγιον), le besoin de foi et d'espérance divines que la philosophie antique y a reconnu et célébré sans pouvoir le satisfaire, que la loi chrétienne a satisfait et constitué, qui est le fondement de

la vie de l'homme, de la vie des sociétés, de la vie des États. Et comme il détruisit en même temps, au lieu de les réformer, les traditions, les idées, les institutions qui étaient les points d'appui de l'autorité et les points d'arrêt des nations, il devait rendre également impossibles après lui, sur le sol mouvant qu'il a fait, nous l'avons trop vu, le pouvoir et la liberté : le pouvoir, dans les jours d'agitation, la plupart du temps sans but et sans cause ; la liberté, dans les temps de désarmement, de peur ou de lassitude. Jamais la pensée humaine n'avait été si hardie, jamais si confondue !

Il faut dire que la société française, au milieu de la carrière où elle était entraînée, sans s'effrayer encore de sa marche, s'en étonna. Devant ce grand vide de la religion absente, elle souhaita quelque chose pour le remplir. En abattant l'arbre qui abritait le monde, elle aurait voulu ne pas renoncer à ses fruits. Comme la raison humaine avait remplacé la raison divine, on pensa raffermir l'ordre social en remplaçant la religion par la vertu. La vertu devint la sollicitude, la prétention, l'idolâtrie de l'époque la plus distraite du devoir qui se vit jamais. Ce fut entre les opinions, les classes, les partis, à qui tiendrait le plus haut le drapeau de la vertu. Nous ne trouverions pas un livre du temps où le mot sacramentel ne brillât tracé à toutes les pages ; et, bien entendu, cette vertu sans définition, sans code et sans sanction, était un mot vide de sens. Elle ne prétendait ni rien prescrire ni rien proscrire. Elle s'accommodait de tous les désordres ; au besoin, elle encensait ceux des princes, comme leur contingent dans l'œuvre de la démolition universelle. En renversant le vrai Dieu, l'homme, suivant l'usage, mettait de faux dieux à sa place, sans se méprendre sur leur vanité. Ceux même qui osaient encore les repousser se servaient cependant

sans difficulté, de la langue de tout le monde. Un grand athlète de l'Église de France (l'abbé Maury), prenant séance à l'Académie française (1785), se félicitait « bien moins de voir autour de lui les hommes les plus illustres de la littérature que d'y voir les plus vertueux des hommes ! » On ne parlait pas autrement à nos heureux devanciers. Personne ne l'eût tenté ; personne n'y songeait !

Ce tour étrange des esprits eut pour résultat de charmer réellement et de rassurer les âmes élevées ; il leur montra un point d'arrêt dans la transformation sociale désormais pressentie et acceptée par tout le monde. Tout le monde avait fait son deuil de l'ordre religieux. On crut tenir à l'ordre moral par une ancre solide. Ce fut alors qu'une main inconnue, qui s'est révélée plus tard, afin de donner quelque consistance à ce qui n'en avait si visiblement aucune jusqu'alors, institua pour la première fois un prix à l'honneur de la vertu. Cette création fut une satisfaction universelle. On crut à une innovation immense. On prophétisa hautement la prochaine abolition des lois répressives. On vit le terrible besoin de punir remplacé bientôt par le soin facile de récompenser. Le grand monde, qui mettait sa gloire à marcher à la tête des idées nouvelles, le bienfaisant duc de Penthièvre, la jeune et noble duchesse de Chartres, l'auguste Marie-Antoinette, cette reine de tous les enchantements, de tous les héroïsmes et de tous les martyres, témoignèrent avec éclat leur admiration. On admettait généralement que le règne d'Astrée allait commencer. Et, à cette époque, tout le monde, sans en excepter les têtes couronnées, regardait l'avénement d'Astrée comme une très-belle perspective pour le genre humain.

Le généreux M. de Montyon, car c'était lui, avait

rendu sa création plus populaire par l'attribution à l'Académie du jugement d'un concours si nouveau à tous les titres. Magistrat, l'esprit qui régnait ne lui permettait pas d'imaginer qu'il y eût aucune magistrature au-dessus de celle de la pensée. Les lettres étaient les grandes puissances du siècle. Les gens de lettres, sous le nom de philosophes, voyaient les trônes s'abaisser devant eux. Ils avaient eu des rois, et les plus grands de tous, pour courtisans. Ils constituaient l'aristocratie de l'esprit, sous laquelle on se faisait gloire de courber toutes les autres, surtout quand on était des autres : car on se croyait assuré tout à la fois de garder sa place dans la noblesse du sang ou des charges, et de la marquer d'autant plus dans celle de l'esprit. L'abdication couvrait un cumul. D'ailleurs, ce que les flatteurs des lettres, et par conséquent tout le monde, célébraient surtout en elles, c'était bien moins le talent, ou même le génie, que l'amour de la vertu. Les paroles que nous avons citées plus haut étaient les plus modérées de toutes. On n'abordait pas l'Académie sans l'appeler une assemblée de *sages*. On ne réfléchissait pas que quarante sages, c'était beaucoup : l'antiquité n'en compta que sept, en y mettant des siècles; encore quelques-uns euessent-ils été embarrassés s'il leur avait fallu décerner le prix de la vertu. Ne cherchez plus les motifs du choix qu'on fait de nous : les voilà. On croyait faire acte de justice, autant que de déférence, envers la grande autorité du temps.

Cela se passait sous le règne du *plus vertueux* des rois, comme on disait alors, comme on avait tant de raisons de le dire cette fois, en 1782, au moment de la paix d'Amérique, à ce moment d'allégresse triomphale où la monarchie française, plus que jamais puissante, plus que jamais tranquille sur ces destinées, dominait, sans

rivale, l'ancien monde et le nouveau par son ascendant et ses victoires. Parmi ces prospérités venait de naître, comme pour les perpétuer, le premier fils de Louis XVI, le frère aîné du royal enfant dont nous couronnions tout à l'heure la douloureuse histoire. Le marquis de Condorcet entrait à ce moment à l'Académie française. Il ne savait pas plus que la France où il allait, et pensait simplement ce que pensait tout le monde. Aussi, dans son discours de réception, salue-t-il les trois grands événements : la conclusion de la guerre d'Amérique, la naissance du Dauphin et les prix de vertu. Il proclame sincèrement « combien il est doux à la France de voir son jeune roi (c'était Louis XVI !) donner l'exemple de vouloir toutes les libertés que l'homme tient de la nature ! » et il expose les nombreux actes qui justifiaient cette louange. Ensuite, il remercie « le destin de la France d'accorder à nos vœux un petit-fils de Henri IV et de Léopold de Lorraine (M. Villemain disait tout à l'heure de Marie-Thérèse), qui croîtra pour le bonheur de la nation ! » Il entrevoit, sous les auspices de l'heureux enfant, des horizons fort au delà de la vertu, car, enfin, la vertu suppose des résistances vaincues ; « et les lumières, dit-il, rendent la vertu facile. Pourquoi ne les verrions-nous pas créer, pour une génération fortunée, une méthode d'éducation et un système de lois qui rendraient presque inutile le courage de la vertu ? »

« Déjà, disait-il encore, l'homme, écoutant la voix de son cœur et de sa raison, met au rang des crimes la fureur des conquêtes ! Les guerres seront plus rares. N'avons-nous pas la consolante CERTITUDE qu'il n'y aura plus de ligues de factieux, plus de proscriptions, PLUS DE MASSACRES ?... » Ne trouvez-vous pas, messieurs, que ce mot, prononcé alors, si près des démentis qui l'attendaient, fait frémir ! Le siècle des illusions continuait, par

la voix de son enthousiaste interprète : « Né dans un siècle éclairé, au milieu d'une nation où la lumière plus vive est aussi plus également répandue, le fils de Louis XVI sera le bienfaiteur de son siècle, et il apprendra de sa mère à préférer aux respects qu'on doit à la puissance les hommages volontaires que le cœur aime à décerner à la bonté ! Comme elle, ajoutait-il, il ne se souviendra de sa grandeur que pour pardonner les injures... » Je m'arrête, messieurs. De tant de promesses, la dernière était la seule qui dût être tenue !

Voilà parmi quelles perspectives grandissaient les augustes et malheureux enfants dont nous venons d'entendre déplorer en si magnifique langage les destinées ! Voilà par quels chemins de fleurs une société entière courait aux abîmes ! Et elle y entraînait avec elle ses guides, si confiants, si augustes, qui avaient par eux-mêmes et par toute notre histoire tant de recommandations héroïques. Comment n'être pas épouvanté de voir quels courants successifs de rêves, de mensonges, de colères, de peurs, de sujétions, pourront s'établir, impétueux et invincibles, au sein d'un peuple plein de courage et de génie, qui n'a plus de règle fixe, plus de loi suprême, plus de croyance (sinon en ses lumières, son bon sens et ses droits), de sorte qu'il ne voudra ni frein ni barrières !

On serait bien étonné aujourd'hui si je faisais voir, par les périls qui attendaient nos couronnes, le vice fondamental des définitions arbitraires de la vertu, quand on n'appuie pas ce nom à des données invariables et immortelles. L'antiquité avait dit admirablement qu'il n'y a point d'institutions sans les mœurs, et elle s'était arrêtée là forcément : elle ne pouvait appuyer les mœurs à des religions qui enseignaient la cosmogonie et non la morale. Au contraire, c'était de propos déli-

béré que l'esprit moderne se privait de cette pierre angulaire pour y asseoir les mœurs publiques. On rétrogradait de deux mille ans au nom du progrès! On revenait à des temps qui étaient ceux de la chute d'un monde, pour faire un monde nouveau, pensait-on... ; en réalité, pour revoir tout ce que ces temps avaient enfanté !

En effet, la Vertu eut officiellement des autels, comme chez les anciens, et ce fut sous le Directoire! La Raison venait d'avoir des temples, et cela pendant le sauvage délire dont on sortait. Jamais ces noms augustes n'avaient tant retenti chez une nation que sous une ère de sang qui les outrageait d'une façon inconnue aux annales humaines. Dans cette déclamation universelle qui avait été, depuis cinquante ans, et qui restait l'ivresse commune, ils étaient arrivés de proche en proche aux dernières profanations. C'est chose douloureuse, entre tant d'autres, dans les annales de la Terreur, de voir les plus grands coupables se pousser réciproquement à l'échafaud en invoquant le nom de la vertu. La vertu est la prétention des vainqueurs du jour, la consolation de ceux de la veille, l'orgueil effrayant de tous. Mais, chose plus étrange, j'allais dire plus douloureuse, ce n'était pas hypocrisie! Si profond avait été le travail pour dévaster les consciences, pour fausser et pervertir les esprits, que la démagogie, croyant être le droit de tous et le devoir de chacun, s'appelait sincèrement la vertu. Le crime se sentait en droit de régner, sous ce manteau; il frappait en sûreté de concience, sous cet abri, car jamais le mal ne s'appelle par son nom : la Providence n'a pas permis tant d'audace. S'il le disait, il ferait horreur; peut-être si lui-même le savait à l'avance se ferait-il horreur à lui-même. Les peuples seront sauvés quand, à force d'expériences extrêmes ou de saines

maximes, ils sauront le discerner sous les noms trompeurs, et s'arrêter dès le premier des pas qui mènent aux abîmes!

D'autres temps sont venus. Les vocabulaires de la révolution ont péri avec elle, grâce à Dieu, et les mots ont repris leur véritable sens. Mais qui ne reconnaît d'où était venu le plus profond désordre d'idées qui se soit vu dans l'univers? Comment se peut-il qu'il y ait des esprits qui s'abusent encore, qui ne sentent pas que la société entière *sombra* pour avoir brisé ses ancres? Le dix-huitième siècle a fait un mal plus grand que ses fautes et ses sophismes : c'est de flatter, au plus profond de nos âmes, par le mélange du vrai et du faux, des passions généreuses qui les lui enchaînent encore; c'est de faire vivre après lui des principes qui ont été, qui seraient de nouveau, s'ils vivaient, nos obstacles insurmontables; c'est de se créer des apologistes qui le protégent sans lui ressembler, jusqu'au milieu de nos impossibilités et de nos douleurs, dont il est le vrai coupable. Jeunes gens d'esprit et de cœur, n'appelez pas *grands généraux* les combattants à outrance et en pleine paix, les assaillants par le fer et le feu, qui attaquèrent le christianisme et Dieu lui-même sur ses autels, pour faire la guerre, disaient-ils, à la superstition, ou renversèrent le trône et les lois, et firent régner à la place les échafauds, pour combattre les abus! Vous parlez des grandes batailles qu'ils ont gagnées! Lesquelles? Contre la Providence, contre les croyances et les respects du monde, contre les consolations de tout ce qui souffre, contre les espérances, les refuges, les forces, la dignité de l'âme humaine! Encore les ont-ils reperdues, grâce à Dieu. Cette séance, à elle seule, ne vous l'aurait-elle pas dit? Tout ce qu'ils ont abattu, principe religieux, pouvoir souverain, s'est relevé. Il ne reste dans la poussière, encore foulées aux

pieds par les générations, que des idées tutélaires qu'ils n'entendaient pas mettre en cause pour la plupart, et qui nous ont laissés sans une pierre sous la main, quand nous avons voulu bâtir! Tant que nous conserverons le culte des faux sages et des fausses maximes, nous serons dans le faux nous-mêmes, toujours placés entre le péril des avortements et celui des destructions.

Quoi! n'avons-nous pas senti ce qu'est l'insuffisance des croyances morales et sociales, dans notre propre histoire? Tous les siècles ont un rôle et un esprit à part. Le nôtre seul n'a pas de caractère encore. Arrivés à la moitié de notre course, nous nous demandons avec inquiétude quel sera le vrai sens de l'époque contradictoire dont nous sommes les artisans étonnés. On a vu les générations présentes poursuivre tour à tour les plus grands buts de ce monde, des buts de géants, y atteindre, et tout s'évanouir. L'œuvre impossible de la monarchie universelle par la victoire, l'œuvre difficile et glorieuse de la monarchie constitutionnelle par le droit des trônes, plus difficile et plus périlleuse par le droit des peuples, ont eu le même destin, des succès admirables et une chute soudaine! La gloire des armes, la gloire des lettres, la gloire des arts, la gloire de l'industrie, la gloire de l'éloquence, la gloire des conquêtes, nous ont été prodiguées, nous le sont encore. Et aucun orgueil ne nous reste de tant de grandes choses; aucune joie, de tant de dons du ciel! Témoins et acteurs de prodiges inouïs, nous n'entendons parler que de découragement et d'impuissance! Pourquoi, quand telle est notre force pourtant, que chacun de nos mouvements contraires entraîne le monde? Force glorieuse, croyons-le! car ce que nous avons accompli d'extraordinaire a été notre ouvrage et notre honneur; ce que nous avons tenté sans succès de

légitime et de sensé a péri du fait d'autrui, du fait de nos devanciers.

Grâce à Dieu, la suite des temps, à elle seule, veut que l'œuvre de la reconstruction sociale soit la tâche réelle du siècle où nous sommes. Si brisée qu'elle ait été par tous les chocs, il n'y faillira pas. Nous sommes tous ses ouvriers. L'humble travail qui nous est ici donné fait partie de l'œuvre commune. L'action que de grandes fondations nous appellent à exercer sur les lettres et les mœurs trouve désormais dans le principe chrétien une base certaine, et le public sait comment nous comprenons nos devoirs. Il vient d'applaudir la profession de foi d'un grand corps qui a l'honneur de représenter les lettres chez une nation sensée et éloquente. Les sociétés n'ont jamais vécu qu'aux conditions qui ont été posées. Sur celles-là on peut bâtir.

Après la tourmente, M. de Montyon avait repris avec une naïve confiance l'ouvrage de sa jeunesse. Il le développa, sachant bien ce que les temps y changeaient. Tout ce qu'il avait voulu avant l'émigration et la Terreur, il le voulait encore. Sous la rude épreuve des événements, il n'avait jeté à la mer aucune de ses espérances, aucune de ses convictions. Je l'ai connu dans ma jeunesse. C'était quelque chose de vénérable et de touchant que cette fidélité d'une existence si éprouvée à toutes les idées d'humanité, de justice, de civilisation, de liberté, de vertu, qui avaient charmé sa jeunesse, mais en les comprenant dans leur vrai sens. Jusque dans ses vêtements surannés et sévères qu'il faisait respecter, le noble vieillard était resté si semblable à lui-même, sur les deux rivages opposés du courant terrible, qu'on aurait pu croire qu'il n'avait rien oublié ni rien appris. Il avait appris une grande chose, qui en atteste beaucoup d'autres : la nécessité d'une direction morale pour cette puis-

sance des lettres, si longtemps déréglée parce qu'elle avait été absolue, parce qu'elle n'avait plus eu ces contre-poids de la religion, de l'autorité, des hiérarchies sociales, qui sont nécessaires à tout chez les nations. L'utilité positive des prix décernés à la moralité littéraire, si on peut parler ainsi, serait suffisamment établie, quand la société ne leur aurait d'autre obligation que ce rapport périodique dont vous êtes émus encore! Il va porter, chaque année, la même émotion réparatrice et féconde dans toute la république des lettres : et par là je n'entends pas désigner seulement ceux qui écrivent; car ceux qui lisent sont la partie essentielle, le vrai forum de cette république, seule nécessaire, grâce à Dieu, et universelle.

En rétablissant, au même moment que les récompenses littéraires, ses anciens prix de vertu, et en les agrandissant, à l'époque et sous les auspices où il le fit, M. de Montyon sut bien que, dans ce double ministère, nous rattacherions, d'une main résolue, au principe et au sentiment religieux la loi morale, qui ne doit plus s'en séparer. Ainsi le voulait désormais la pensée publique ; ainsi le comprirent immédiatement les premiers interprètes de l'Académie, ces personnages illustres, Daru, de Sèze, Laplace, Ségur, l'évêque d'Hermopolis, et tous les autres que je ne puis nommer, car ils m'écoutent. Les deux fondations étaient liées l'une à l'autre : elles attestaient et voulaient une même pensée.

Certes, c'eût été une grande chose si, à côté de l'inventaire de nos richesses et de nos directions littéraires, on avait pu placer un inventaire moral, rendant compte à un grand peuple de lui-même, de ses mœurs, de ses croyances, de ses vertus de tout ordre, par conséquent de ce qui fait à la fois sa force et son génie. Autant je suis convaincu qu'en contemplant les grands travaux,

les grandes découvertes, les solides renommées du demi-siècle qui vient de finir, on trouverait que le génie national ne porte en soi aucun caractère d'abaissement et d'infériorité, que le nom de décadence n'atteindra pas des générations qui ont été, par tant de côtés, fécondes et glorieuses, autant j'ai le bonheur de penser qu'en tenant compte de tout, en ne s'arrêtant pas aux superficies, aux accidents, à des émotions qui passent, cet inventaire montrerait l'état moral de la société française dans un progrès plein de consolation et d'espérance. Pour procéder à l'un ou à l'autre de ces jugements, il faut se détacher du point de vue contemporain, faussé toujours par la multitude des objets et la vivacité des impressions.

Ainsi, on ne voit, dans l'histoire, les hommes supérieurs qu'à distance, et dans le vide que le temps fait autour d'eux. De leur vivant, ils dépassaient de peu de chose la foule échelonnée à leurs côtés. La preuve, c'est qu'on les méconnaissait! Maintenant, ils dominent de toute leur hauteur le cours de l'histoire. Ils peuplent seuls, comme des statues immortelles, tout ce passé qui, sans eux, serait muet et désert. La même chose adviendra du temps où nous sommes. Nous n'avons pas de mesure certaine pour fixer la taille et le rang de nos contemporains illustres. Nous les touchons de trop près. Nous voyons leurs côtés faibles: ce sont les grands que verra l'avenir. Considérons déjà ce que sont quelques noms des premiers jours du siècle, quelques fortes images qui se détachent par degrés de la foule, et soyons assurés qu'au jugement de la postérité, redevables à Dieu de nous avoir fait naître dans un grand pays, nous le serons encore de nous avoir fait vivre dans une grande époque, en société de ces *statues immortelles* dont je parlais, aujourd'hui pleines de vie, et

attendant de l'avenir quelquefois à leur insu, leur plénitude de renom et de gloire.

De même pour l'ordre moral. Le demi-siècle que nous avons déjà fourni a été marqué par un caractère général dont tout homme de sens doit lui tenir compte : c'est l'opposition à l'esprit du siècle précédent, opposition qui est à elle seule un témoignage marqué du rétablissement des grandes conditions de la moralité humaine parmi nous. Au milieu du va-et-vient des entreprises et des pensées, l'ordre a été l'idée dominante depuis cinquante ans, en y comprenant, bien entendu, un long et généreux effort pour les libertés régulières et sensées, dans lesquelles je salue le dernier terme de l'ordre, mais qui ne le sont qu'à la condition d'être possibles, c'est-à-dire d'être en effet régulières et sensées, de s'appuyer à tous les principes sociaux, puissants et respectés.

Les incertitudes, les défaillances, les changements même, ont porté un caractère de délaissement des vieux préjugés, de répudiation des prétentions extrêmes, de retour aux idées conservatrices, et par suite de rapprochement des divers éléments de la société française, qui constitue un état moral où le bien est possible plus qu'il ne l'a été réellement parmi nous à aucune époque de notre orageux passé. Qu'on me pardonne de chercher le bien à travers mes propres mécomptes, et de m'applaudir si je l'y trouve! L'optimisme désintéressé est une offrande qu'on peut toujours adresser à son pays.

Indépendamment de nos sentiments exclusifs, de nos naturelles et glorieuses partialités, nous avons tous, pour apprécier notre temps, une difficulté profondément morale, qui tient à ce que le mal nous blesse plus que le bien ne nous étonne. C'est le mal que nous remarquons; ce sont les ombres du tableau qui frappent nos yeux, qui se déploient, qui nous importunent. On ne prend pas

garde à la lumière, quand on y vit. Mais parcourez, sur les pas des guides les plus favorables et les plus illustres, la première moitié de ce grand dix-septième siècle, qui ne fut jamais plus admirable qu'aujourd'hui. Quoique ses orages aillent à peine jusqu'aux premiers mouvements des tempêtes dont nous avons épuisé les fureurs et les inconstances, on peut affirmer que les caractères se sont trouvés, de notre temps, plus fortement trempés, que les âmes ont soutenu plus facilement de plus difficiles épreuves, que nous sommes injustes pour nous-mêmes quand nous ne remarquons pas, en très-grand nombre, les actions, les sentiments, les idées qui ennoblissent une époque dans l'histoire. Tout le monde peut se complaire à cette louange et y souscrire : car c'est une part de la richesse publique. Jamais, en particulier, l'adversité, qui est le signe de la valeur morale des époques historiques, n'a été si bien portée. Quelquefois héroïque, elle a été digne toujours. Elle a été calme, patriotique, faisant des vœux pour la fortune de la France. Nous aurions tort de l'oublier, surtout les jours où nous rendons hommage à la vertu. Car nous avons ce destin que l'adversité ait été presque invariablement, depuis 1789, une des gloires de la France. Condé aujourd'hui ne se séparerait pas de sa maison pour se réunir aux ennemis. Il n'aurait pas de feuillets à arracher de son histoire, pas de sentiments à arracher de son cœur.

L'avouerai-je? les femmes mêmes du dix-septième siècle, au péril de paraître contester un idéal des intelligences supérieures que je respecte, que je ne veux pas détruire, mais simplement rapprocher de nous, me semblent, par les grands côtés de la vie, inférieures aux modèles que notre temps offre. Je doute qu'on eût trouvé au même degré, chez les plus admirées, ce sceau de pureté naturelle et supérieure, de dignité simple et forte,

de facilité à tous les sacrifices, d'inspiration toujours haute et généreuse, de calme de l'existence avec l'activité de l'esprit, de vertus de la famille avec tous les dons du monde, qui font le charme et l'honneur du siècle où nous sommes. Dans ce passé brillant et illustre, qui emprunte inévitablement une partie de son éclat, et à la distance des temps qu'on oublie, et aux hiérarchies que nous avons tant dédaignées, on rencontre, je le sais, beaucoup de parties de ce noble sceau, mais en ayant bien souvent à les chercher dans les repentirs.

Je suis obligé de dire que le concours de M. de Montyon, tel qu'il est établi, restreindrait fort, à lui seul, la revue morale que j'indiquais. Il ne pouvait s'étendre jusqu'aux vertus publiques, trop manifestement placées au-dessus de notre juridiction. Il ne s'applique pas non plus aux vertus privées, qui sont les vrais fondements de l'état social, et qui, on peut le dire, n'eurent jamais plus d'empire qu'aujourd'hui. La pratique des devoirs domestiques est considérée comme constituant le droit commun. Nous ne sommes appelés à couronner que les exceptions.

Encore ces exceptions, malheureusement, ne concernent-elles pas les classes élevées, riches, ou seulement aisées. C'était une conséquence et un malheur de l'institution, de ne pouvoir s'étendre aux rangs de la société où il serait le plus utile de saisir et de mettre en lumière les vertus hors ligne. Elle serviraient à faire tomber la barrière de vieux préjugés et d'idées fausses que l'esprit de désordre, dans ses compositions de chaque jour, s'attache encore à maintenir entre le grand nombre et les classes qui ont été retrempées par nos malheurs, où les vertus de la famille, simples, touchantes, puisées à leur vraie source, commandent partout le respect, chez qui les titres anciens sont sans cesse ravivés par des services

nouveaux, dont l'active bienfaisance s'égale à la fortune et quelquefois la surpasse. Cette omission inévitable, qu'il est bon de constater, nous donne du moins l'occasion de dire que les hautes classes ne furent jamais plus dignes de leur rang. Que cette pensée soit un de nos éléments de satisfaction et de sécurité, car les nations ont besoin de toutes leurs forces. Trop de conséquences fatales suivent le divorce avec l'illustration séculaire, avec la fortune ancienne et honorée, avec les influences consacrées de longue date, avec tout ce qui fait partie de la valeur morale d'un grand peuple et des éléments de stabilité d'un vaste empire. Qui pourrait ne pas comprendre ces vérités, dans un temps où celui de nos confrères illustres qui s'appelle Mathieu Molé a pu dire ici même, avec une si légitime fierté : « Nulle part le riche ne vit plus rapproché du pauvre, nulle part il ne se souvient autant qu'il est enfant du même Dieu ! »

Ainsi, le concours sur lequel nous statuons n'est ouvert qu'au sein des classes pauvres, celles où le travail pour corrompre les idées, et par suite inévitablement les mœurs, exerce encore trop de ravages, mais celles aussi où la foi religieuse s'est fortement retranchée et porte des fruits admirables. On verra quels conseils elles savent y puiser. Cette démonstration est un des côtés les meilleurs de l'institution.

Les vertus d'exception qu'il nous faut exiger se bornent exclusivement à des actes de dévouement. Ils se produisent sous deux formes dont la société porte en soi des types héroïques, l'une dans l'abnégation patiente du prêtre, de la religieuse, de la sœur de charité, l'autre dans l'abnégation toujours prête, mais instantanée, du soldat : celle-ci, qui est le sacrifice soudain et entier de la vie ; l'autre, qui est le même sacrifice accompli lente-

ment, tous les jours, sans émotion, sans éclat, tant que les forces y suffisent.

Personne ne s'étonnera que la vertu continue soit plus particulièrement l'apanage et l'honneur des femmes. Les femmes chrétiennes ont un ministère et un rang à part. Elles seules pouvaient montrer au monde le miracle perpétuel et vivant du dévouement de ces saintes sœurs qu'admirent nos cités, qu'admirent et vénèrent nos armées, pour qui elles sont à la fois la religion, la patrie et la famille! On va voir que, dans le pays entier, leurs exemples semblent une semence heureuse qui aurait partout fécondé le sol.

La bonté qui souffre des souffrances dont elle a le spectacle, et qui, si elle peut, les soulage, est si naturelle au cœur des femmes, qu'elle ne devient méritoire que par la persévérance. La persévérance atteste l'intérêt sérieux et durable, qui est la meilleure des consolations. C'est la persévérance qui fait de la femme secourable *le bon ange* d'une autre existence, et lui obtient en effet ce nom, si élevé que seul il exprime bien ce qu'il veut dire, et si naturel qu'il est sans cesse employé. Des âmes blessées par la douleur, blessées par de cruels et faciles parallèles, sentent vivement cette assistance qui descend tout à coup sur elles. On l'appelle angélique, parce qu'elle semble, en effet, venir du ciel. La lassitude dans le bien ferait sortir du mal des maux plus grands : le mécompte, l'abandon le désespoir. La bonté dévouée, qui ne se décourage pas, a une récompense que tout le monde ne saurait pas sentir, mais qui convient aux âmes d'élite ; c'est une existence consolée, soutenue, j'ajoute : dirigée. Car le cœur reconnaissant, qui bénit la main étendue sur ses maux inguérissables, ne s'arrête pas là. Une fois en chemin, il monte jusqu'à Dieu.

Femmes de toutes les conditions, vous ne sentez pas

assez combien vous pourriez être utiles et secourables autour de vous, quels maux différents vous pourriez guérir, quelle influence heureuse vous pourriez exercer! Combien d'âmes inquiètes, oisives, entraînées dans des voies mauvaises, que votre naturel empire, si fatal dans des sociétés faibles et corrompues, si bienfaisant dans celles qui sont fortes ou se relèvent, pourrait régler et fixer! Il y a un prosélytisme du devoir et de l'honneur, de la dignité personnelle, du bon et noble emploi de la vie, de la culture sérieuse des intelligences et des âmes, de la sollicitude sur les obligations du rang et de la fortune, que vous pourriez accomplir avec autant de fruit que l'apostolat de la charité. C'est une œuvre digne d'esprits et de cœurs éclairés par une sainte lumière. Ne la croyez ni au-dessus de vos forces ni au-dessous de votre mission; c'est votre mission même. Sœurs de charité de maux que le monde ignore ou dédaigne, et qui le blessent au cœur sans qu'il y prenne garde, soyez secourables à la faiblesse qui s'abandonne et à la force qui s'égare. Il doit être doux de guider un grand cœur où il doit aller, de guider les autres où ils n'iraient pas seuls. Sans doute, toutes les femmes n'auront pas la fortune de Béatrix; elles ne trouveront pas toujours ce Dante, brillant et terrible, à inspirer; mais elles créeront des mœurs sérieuses et dignes. Dans tous les cas, le mal qu'elles éviteront sera à lui seul un réel et grand bien. Nous leur avons rendu ou plutôt elles ont reconquis le respect que le dernier siècle leur ravissait : qu'elles sachent y joindre, noble et pure, l'influence qui le leur avait fait perdre. Les vicissitudes diverses et terribles qu'elles ont vues comme nous, les grandes institutions qu'elles ont traversées, les grands événements qui ne cessent de nous environner, n'ont pas été pour elles de vains spectacles. Qu'elles nous aident à préparer à la

seconde moitié de ce grand dix-neuvième siècle, grand, dis-je sans hésiter, quoiqu'il ait été tour à tour bien hardi et bien timide, son véritable sens. L'ordre moral s'est raffermi par le seul effet de nos malheurs. L'ordre religieux s'est relevé. Ce concours annuel le prouve, à lui seul, pour les classes populaires. Fortifions de plus en plus dans tous les rangs ces deux colonnes du temple, pour restituer pleinement à la société, trop faible encore, l'appui de toutes deux. Œuvre de sagesse, assurément ! œuvre de temps ! œuvre de retour sur nous-mêmes. mais à laquelle est attaché tout l'avenir de la France !

Cent soixante demandes environ nous sont parvenues, Un examen préliminaire les a réduites à cent trente. Nous écartons toutes celles qui ne sont que des demandes de secours, car les autorités et les notables se laissent quelquefois entraîner à confondre l'assistance et la récompense. On sollicite les prix Montyon pour l'infortune : ils n'appartiennent qu'au sacrifice. Quelquefois aussi les intéressés réclament eux-mêmes, et nous sommes à cet égard inflexibles : l'Académie ne reconnaît pas le droit de pétition à la vertu.

Dans le nombre, vingt-six ont fixé définitivement, à des rangs et des titres divers, les suffrages de la Compagnie. En proclamant les noms qui vont prendre place dans les fastes de la vertu, nous avertissons qu'il ne faut pas s'attendre à ces faits éclatants, à ces dramatiques scènes qui ont quelquefois saisi vivement l'attention publique, quand, par exemple, le petit-fils du grand Sully venait ici, aux pieds de la statue de son aïeul, se jeter, tout en pleurs, dans les bras du serviteur généreux qui élevait son enfance, en promettant à lui et à nous de faire honneur un jour au sang qui coulait dans ses veines. Cette fois, ce qui fait le mérite des héroïsmes que nous

couronnons, c'est leur touchante, leur uniforme simplicité. Ce sont, pour la plupart, de pauvres femmes, qui possèdent, dans leur indigence, la richesse du cœur, la mine inépuisable du travail et de l'abnégation pour secourir des infortunés, à peine plus à plaindre qu'elles, bien souvent, hormis en une seule chose : c'est qu'ils ne se dévouent pas. Il n'y a rien là à raconter. Dire un jour, c'est dire la vie entière, et découvrir de telles vies, c'est apprendre que la vraie fraternité, tant cherchée, est celle des sociétés chrétiennes. Elle consiste dans l'égale noblesse des sentiments, des sacrifices et des vertus.

Actes de dévouement.

PRIX DE MILLE CINQ CENTS FRANCS.

L'Académie décerne deux prix de 1,500 francs à Rosalie Aubert, de Bernay, département de l'Eure, et à Madeleine-Adèle Grobot, femme Naud, d'Angoulême, département de la Charente, la première âgée de soixante-douze ans, la seconde de soixante et un, dont la vie s'est écoulée tout entière dans un semblable dévouement.

Rosalie Aubert, de Bernay, naquit en 1782, précisément l'année de la fondation du prix de vertu ; elle grandit parmi les devoirs de famille les plus douloureux, comme pour se préparer à le mériter un jour. Après avoir nourri de son travail, jusqu'à leur dernière heure, une tante et une mère infirmes, qu'elle perdit en 1818, âgée déjà elle-même de trente-six ans, elle entra, le 24 juin 1822, au service d'une famille Nicolas, qu'elle sert encore. Mais servir, pour elle, c'est donner son exis-

tence entière. Elle n'est pas nourrie par ses maîtres, elle les nourrit; ce n'est point à une génération qu'elle se dévoue : son dévouement se transmet, depuis trente-deux ans, de père en fils. A peine entré dans cette maison, ses maîtres, qui étaient boulangers, virent leur commerce déchoir et se perdre. Elle pouvait les quitter. Elle reste ; elle supplée à tout par son activité, par son travail, par son abnégation. Elle soutient Nicolas père et sa femme dans leur vieillesse. Après eux, elle suit dans sa misère Nicolas fils, qui a une famille de neuf personnes à faire vivre ; elle s'y consacre. Aujourd'hui, à soixante-douze ans, elle s'y emploie encore ; seulement, le temps de la vieillesse est venu aussi pour elle; ses veilles l'ont précipité. Rosalie ne peut plus travailler de nuit pour ses maîtres; elle n'a que les jours pour se sacrifier. Ils ne suffisent pas. Tout ce monde, dont elle est la principale ressource, s'affaisse avec elle. Mais, tandis que ses forces ne font que diminuer avec les années, sa vertu s'accroît de toute son opiniâtreté dans le dévouement et le courage. L'Académie croit faire un digne usage de son ministère en lui décernant l'un des deux premiers prix. Vous apprendrez avec intérêt que ses vertus ont pour témoins de chaque jour notre éminent confrère de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Auguste Le Prévost, et une nièce de Geoffroy Saint-Hilaire, qui se connaît en charité. Elles mûrissaient également sous le regard d'un illustre personnage que j'aperçois à cette séance (*M. le duc de Broglie*), de toute son illustre maison, de qui s'inspire naturellement tout ce qui est bon et grand. J'habite le voisinage, et ces actions d'éclat si méritoires, mais sur un champ de bataille si étroit et si caché, ne sont pas de celles dont parle le monde : je les ignorais. Je les apprends en les couronnant. Vous croirez sans peine qu'on n'a pas cette

fortune de les couronner en votre nom, sans être heureux d'avoir autour de soi de tels exemples, d'envoyer un premier prix, si honorable, au département auquel une foule de liens attachent. Nous sommes fiers tous, avec raison, pour notre village, du soldat qui a combattu vaillamment. Comment ne pas l'être, pour sa contrée, d'un combat de trente-deux années pour la vertu?

L'autre premier prix trouve chez Madeleine Grobot, d'Angoulême, le même courage, le même oubli de soi, pour tout dire, la même vertu; l'unique différence, c'est qu'elle a consacré le trésor de son zèle et de sa résignation incomparables aux membres de sa nombreuse et indigente famille. Son père meurt, il y a quarante-cinq ans, laissant onze enfants à la charge de leur mère, qui devient folle, trop réellement folle, de douleur et d'épouvante, devant ce fardeau. L'aînée des enfants est l'intrépide Madeleine. Elle a seize ans à peine. Mais elle a grandi dans une foi vive, seul et heureux patrimoine des onze orphelins. Elle voit le fardeau d'une âme plus soumise et plus courageuse que sa mère, malgré cet affreux incident qui vient le rendre plus douloureux et plus lourd. Elle l'accepte sans hésiter, tel que Dieu l'a fait. Elle sera la mère de famille de tous, y compris sa mère, qu'elle ne consent pas à livrer aux soins de la charité publique. Elle ne veut pas l'éloigner d'elle. Aujourd'hui encore, elle la conserve sous son humble toit, âgée à présent de quatre-vingt-huit ans, et ne sachant pas ce que, depuis quarante-cinq années, sa fille a fait pour elle. Pendant ce temps-là, elle élève ses frères, ses sœurs, par son travail. Elle fait mieux que de les élever, elle les élève religieusement, saintement; elle les fait à son image, tous croyant en Dieu, tous travaillant pour l'œuvre commune. Elle les établit, elle les marie, pauvres, mais honnêtes, laborieux, estimés. Quand sa tâche est

terminée, alors seulement elle pense à elle-même, ou plutôt, non! c'est à un autre, à un galant homme qui l'aimait depuis vingt ans, qui était resté fidèle à cet amour par admiration pour tant de vertus, et dont elle n'avait pas accepté le dévouement tant que sa tâche n'était pas finie, de peur de se laisser distraire, par de nouveaux devoirs, des premiers de tous. Alors donc, elle consent; elle a trente-sept ans. Naud l'attendait toujours. Elle met pour condition qu'ils garderont la vieille mère et seront deux à soigner sa longue enfance. Depuis vingt-trois ans, cette condition est fidèlement remplie. Nous remarquons que Madeleine était née pendant la Terreur, quand le prix Montyon disparaissait avec tout le reste. C'eût été le cas de le rétablir pour le ménage Naud. L'Académie l'envoie avec sécurité à ces braves gens; je dis à ces braves gens : car évidemment le mari et la femme sont dignes de le recevoir; et ne pensez-vous pas qu'il leur sera plus doux partagé?

MÉDAILLES DE MILLE FRANCS.

L'Académie offre cinq médailles de 1,000 fr. :

A Marie Bourdet, de Navarreins, département des Basses-Pyrénées;

Marie Dogimont, de Rœux, département du Pas-de-Calais;

Anne Trepsat, d'Aurillac, département du Cantal;

Joséphine-Hortense de Vaugrigneuse, à Bécherel, département d'Ille-et-Vilaine;

Françoise-Sabine Beaumont, à Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais.

Marie Bourdet, agée de soixante-deux ans, a vécu de la vie de Rosalie Aubert. Domestique d'un ménage

pauvre, où s'élevaient cinq enfants, qui se sont trouvés, un jour, abandonnés par la mort de la mère, par l'inconduite du père et sa fuite, elle les a, pendant vingt années, gardés, nourris, dotés d'un état, et, ce qui vaut plus, de principes excellents, si bien qu'une de ses filles d'adoption a obtenu le prix de vertu de sa commune. Le nôtre sera à sa place sous ce toit privilégié.

Marie DOGIMONT a les mêmes titres. Agée de soixante-neuf ans, elle sert depuis quarante années dans la même maison; depuis seize années, sans gages. Elle soigne les infirmités de ses maîtres, infirmités qui nous seraient pénibles seulement à raconter; elle est l'intitutrice de leurs enfants; elle vient en aide par son travail à toutes ces misères. La Société d'agriculture de Rœux a déjà consacré tant de vertus par une de ses médailles : nous ne pouvons mieux faire que de l'imiter.

L'histoire d'Anne TREPSAT est la même. Entrée en 1820, à l'âge de trente-cinq ans, chez un tanneur d'Aurillac, après quelques années elle avait toute la famille à sa charge. La mort, des infirmités hideuses, des désordres plus hideux encore, lui laissèrent le fardeau de la grand'-mère infirme, du père incapable de se venir en aide, de cinq enfants, dont un, qui était muet et idiot, compte aujourd'hui trente ans. Son âme n'a pas fléchi un jour; ses forces sont près de l'abandonner. Puisse notre juste hommage la soutenir!

Mademoiselle DE VAUGRIGNEUSE n'appartient pas aux classes pauvres; la pauvreté lui est venue des longs malheurs de sa famille, qui ne s'est pas enrichie de la vie militaire de son père, colonel sous l'Empire. Elle était la septième fille du vaillant officier. Elle a conservé, du

souvenir de jours meilleurs, l'habitude de la bienfaisance. Elle continue. Dans le lieu où la fixe un modique bureau de poste, elle a trouvé moyen de fonder une œuvre qui fait l'admiration de la contrée, pour l'éducation exemplaire qu'y trouvent, à ses frais, douze jeunes filles depuis plusieurs années. Les soins qu'elle donne aux malades sont plus sentis encore. Les populations demandent, pour payer leur dette, la récompense que nous lui décernons. Ses repas, dit le conseil municipal de Bécherel, se composent de pain, trempé quelquefois dans du lait, et ses nuits se passent aux travaux d'aiguille, qui assurent une solide nourriture à ses filles d'adoption. La personne qui honore sa vie par de telles actions s'appelle Hortense-Joséphine. On comprend d'où lui viennent ces noms; ils se rattachent au grand drame dans lequel son père tint dignement sa place. Nous les rappelons, parce que cette mention peut lui être utile : j'en ai l'assurance en voyant qui m'écoute. (*M. le maréchal Vaillant, membre de l'Académie des sciences, ministre de la guerre, présent à la séance, donne de vives marques d'assentiment.*) Je suis heureux de ces assurances, et me félicite d'autant plus d'avoir rappelé des noms qui ne retracent que le souvenir de deux choses dont devrait toujours se montrer accompagnée la puissance suprême : des sentiments généreux et de la bonté! A cet égard, mademoiselle de Vaugrigneuse fait honneur à ses garants. Sa médaille le constatera, en prenant place justement entre les titres d'honneur de son père.

Mademoiselle BEAUMONT, de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, est de la même famille de cœurs généreux que mademoiselle de Vaugrigneuse. Elle s'est faite pauvre par charité; elle a consacré sa modique for-

tune, revenu et capital, à une bonne œuvre. Elle brille au premier rang de ces personnes privilégiées devant Dieu dont le lot, dans ce monde, est de se faire une famille d'adoption avec les enfants des autres, quand *les autres* ne veillent plus sur ce dépôt. Dès 1829, elle recueillait quelques orphelines, et, en outre, quelques autres jeunes filles plus malheureuses encore, plus orphelines, dirons-nous : car l'inconduite et le vice venaient de les délaisser, et peut-être les allaient perdre. En 1849, devant le fléau qui semble si fatalement prendre racine au milieu de nous, comme pour ajouter au sentiment de la fragilité humaine, elle constitue d'une manière plus positive son orphelinat. Elle réunit, à l'exemple de monseigneur de Quélen, toutes les filles pauvres de la contrée qui n'ont plus de mères. Son établissement restait leur unique refuge. Elle le fait école, pensionnat, ouvroir surtout; car l'ouvroir est un atelier qui soutient tout le reste. Les 4,000 francs de rente que possède, je veux dire que possédait la fondatrice, n'y suffiraient pas. Aujourd'hui, mademoiselle Beaumont compte vingt-six élèves, vingt-six enfants adoptives qui ne la quitteront que pour être bien et sûrement placées. L'autorité municipale de Boulogne caractérise son dévouement d'une façon aussi élevée que touchante : le conseil académique du département du Pas-de-Calais le nomme *sublime*. Nous n'avions plus à délibérer : ce mot fixera la valeur morale de nos médailles.

MÉDAILLES DE CINQ CENTS FRANCS.

Dix-sept médailles de 500 fr. iront instruire du suffrage de l'Académie autant de personnes signalées à notre justice par des actions de même nature que celles que nous venons de raconter, quoique peut-être à des degrés différents.

Pour les années de services de quelques-uns de ces serviteurs qui s'attachent à leurs maîtres jusqu'au tombeau, ou même au delà, et s'y attachent, non pas à cause des profits et des jouissances, mais à cause de la misère, de la ruine, de la mort, à cause d'enfants à nourrir, à élever, de vieillards, d'infirmes, d'idiots, quelquefois même d'ivrognes et de débauchés, à ne pas laisser mourir de misère, et leur malheureuse famille avec eux; serviteurs incomparables, plus nombreux qu'on n'oserait l'imaginer, si nous en jugeons par la foule des propositions qui nous sont adressées de toutes parts :

Marguerite Jacquot, de Sapois, département des Vosges, âgée de quarante ans : vingt-cinq ans de semblables services, dans lesquels il faut que la charité publique vienne à son secours pour l'aider à aller jusqu'au bout.

Victoire Roulin, au Pecq, département de Seine-et-Oise, âgée de soixante ans : trente-trois ans de séjour dans la même maison, dont dix-huit d'une abnégation et de sacrifices que Dieu seul peut bien récompenser.

Cléonice Lacroix, à Foigny, département de l'Aisne, âgée de soixante et un ans : continuation de ses soins aux cinq enfants de son ancien maître, enfants nés dans de tristes conditions, qu'elle régénère par une éducation excellente, qu'elle fait religieux, honnêtes, laborieux, qui, depuis vingt-quatre ans, bénissent en elle une tendresse et une sollicitude maternelles.

Peyronne Maréchal, de Crohat, département du Puy-de-Dôme, demeurant à Paris, âgée de cinquante et un ans : persévérance de trente-cinq années dans une bien-

faisante et pieuse résolution. Entrée à dix-sept ans chez des maîtres, riches alors, dont toute la fortune s'écroula, et qui voulurent, en conséquence, se séparer d'elle, elle trouva que ce n'était pas le moment de se séparer d'eux; elle resta. Elle y est encore. Seulement ses maîtres n'y sont plus. Elle a soigné leur mort comme leur vie, et maintenant elle tient leur place auprès d'une orpheline qu'elle élève, qu'elle appelle sa maîtresse, et qui l'appelle sa mère. Un de nos confrères, l'illustre auteur de la dernière *Histoire de la Convention*, est l'un des témoins, il est l'un des garants de ce touchant tableau, qui doit le consoler de tous ceux que sa plume a si fortement reproduits. M. le curé de Saint-Sulpice nomme *héroïque* l'abnégation de Peyronne Maréchal. Le mot étonnerait cette pieuse et sainte fille; mais il ne nous étonne point. Nous savons gré au vénérable pasteur de l'avoir tracé : le sentiment public le ratifiera.

Pour des services du même mérite, en étant quelque peu d'une autre nature, car ils n'ont pas commencé avant la misère, mais après la misère et à cause d'elle, par besoin d'aller à ce qui souffre, de secourir la pauvreté, la faim, la maladie, les plaies, la folie, d'arracher des enfants à l'abandon et au vice, enfin de se dévouer à autrui, ce qui est évidemment un des instincts du cœur des femmes.

Marie Bénézet, âgée de soixante et un ans, de Montsalvy, également du Cantal, une de ces contrées où l'on craint Dieu, ce qui a l'avantage de nous rendre secourables à ses créatures. Nous trouvons sur ses états de services des octogénaires, des aveugles, des infirmes, d'autres misères, enfin des enfants qu'elle nourrit, et que, de plus, elle catéchise : car elle ne juge pas cela moins

utile. *Une sœur de charité libre*, dit le rapport. Que dire de plus?

Rose MALAFOSSE, de la Parade, département de la Lozère, âgée de quarante-huit ans, est, de préférence, la servante des orphelins et des malades qui ont besoin de ses secours. Elle a la vocation des épidémies. Comme Marie Bénézet, elle porte dans sa commune le nom de sœur de charité. Ce nom-là nous dispense toujours d'un long examen.

Thérèse COLLIN, de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), âgée de soixante-dix-huit ans, encore jeune pour la charité qui a consumé sa vie. Il y a cinq ans, ne se croyant pas encore de droits au repos, elle a pris à sa charge deux octogénaires, si repoussants que la charité publique reculait devant eux. Elle n'a pas reculé. Elle a voulu se préparer là-haut des titres de plus, et voilà les trois vieillards, dont deux n'avaient que les secours et les soins vraiment héroïques de la pauvre Thérèse pour se soutenir péniblement, faisant la route ensemble, ensemble cheminant vers Dieu !

Catherine GUILLEMETE, d'Auch, département du Gers, est également chargée d'ans autant que de bonnes œuvres ; car elle compte soixante-quinze années, et ses concitoyens déclarent qu'on ne peut compter ses bonnes œuvres que *par milliers!* Elle conserve, sous le poids de l'âge, pour tous les dévouements et tous les sacrifices, le feu natif de ce sol privilégié qui a donné tour à tour à la France les guerriers admirables que tout le monde connaît, et des sœurs de charité, tout aussi admirables, qu'on ignore. Guillemette voulait être l'une d'elles. Un frère qui revint des campagnes d'Italie

blessé, infirme, ne pouvant se passer de ses soins, l'a retenue dans le siècle. Elle y a été ce que Dieu visiblement l'avait faite. Depuis soixante ans, il n'y a pas de pauvres si cachés qu'ils aient échappé à ses secours, de plaies si hideuses qu'elles aient échappé à ses soins. Les misères qui nous font horreur, la lèpre qui nous épouvante, sont les seuls attraits de cette âme qui vit déjà dans le ciel. On cite des infirmités qu'elle est allée soigner de ses mains pendant huit années entières. Elle est, depuis quinze ans, la servante d'une vieille aveugle qu'elle soutient et console. On ne peut lire sans une émotion profonde un mémoire où les autorités, les magistrats, les ecclésiastiques, la foule des citoyens honorables, expriment leur reconnaissance, avec cette même chaleur d'âme de la contrée que Catherine met dans sa charité. Ils disent très-bien que, si un homme avait fait une seule des actions qui ont rempli sa vie, nous n'hésiterions pas à le couronner... Contrée heureuse où les hommes ont tant de modestie et les femmes tant de vertus !

Monique et Élisa Loppe, de Wimille, département du Pas-de-Calais, relativement jeunes, jeunes pour des rosières de M. de Montyon; car elles n'ont que quarante et quarante-trois ans. Ce sont deux sœurs qui ont vieilli promptement dans le respect public par leurs bonnes actions. Elles ont été dans le Nord ce qu'est Catherine Guillemette dans le Midi. Il est arrivé qu'une famille de neuf personnes restât, douze ans de suite, à la charge de leurs soins, de leur travail, de leur dévouement inépuisable. Cette contrée si religieuse s'étonne elle-même des miracles de leur foi. Nous ne séparons pas dans la récompense ce que Dieu a uni dans les œuvres. Nous envoyons formellement la médaille aux deux sœurs.

Pour les adoptions généreuses d'enfants orphelins ou délaissés, adoptions accomplies sous la seule inspiration de la charité :

Anne-Françoise Biétrix, veuve Ponçot, d'Amagney, département du Doubs, âgée de soixante-cinq ans : adoption d'un enfant abandonné, qui grandit pour être valétudinaire et infirme toute sa vie, qu'elle garde et soigne pendant vingt-huit années ; adoption d'un autre orphelin, dont elle ne se sépare que grand, devenu homme, après lui avoir donné un état et l'avoir marié ; adoption, enfin, d'un troisième enfant sans asile, à qui elle donne onze ans de sa vie. Cette vie exemplaire s'est écoulée tout entière dans ces soins généreux.

La veuve Barbier, rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris, ouvrière, âgée de soixante ans : adoption des enfants d'une amie qui mourait désespérée de laisser sans appui deux filles au berceau. Elle les a recueillies, elle les a élevées. Veuve jeune, elle trouvait des établissements favorables. Mais *sa vie était prise*, comme s'expriment très-bien les autorités : elle avait à continuer son ouvrage. De ses filles, car on ne les nomme pas autrement, elle fait, dit M. le curé de Saint-Eustache, des modèles de piété, l'*édification de sa paroisse*. Vous remarquerez, messieurs, que nous trouvons toujours la religion au fond de toutes nos vertus, même rue Jean-Jacques Rousseau !

Jean Fouillet, instituteur à Saint-Symphorien-des-Bois (département de Saône-et-Loire). Un homme, enfin ! et nous aimons particulièrement à le rencontrer dans cette élite d'âmes secourables à tout ce qui souffre; car c'est un instituteur de l'enfance : nous voudrions

les voir tous environnés de la confiance publique. Adoption, qui dure depuis dix ans, de quatre jeunes sourds-muets des deux sexes, des plus indigents de la contrée, et pris dans le plus bas âge, qu'il dispute, par un sentiment très-élevé, à leur abandon et à leur indigence, qu'il traite avec ses faibles ressources comme ses propres enfants, qu'il nourrit enfin et vêt comme eux. L'intrépide instituteur s'est résolûment appliqué à rendre la liberté à ces intelligences, à ces âmes captives, en rétablissant, par une industrieuse instruction dont il trouve le secret dans son dévouement, leurs communications avec le reste des hommes, qu'une mystérieuse dispensation de la Providence avait interceptées.

Les communes environnantes, en se réunissant pour recommander cet homme généreux à nos suffrages, rapportent une foule d'autres traits honorables, qui prouvent qu'une fois que les âmes sont saisies de l'amour du bien, cette noble passion fait des miracles. Mais nous nous attachons surtout à cette adoption exemplaire. On est ému en voyant, parmi les signataires du mémoire de proposition en faveur du bienfaiteur, les jeunes objets du bienfait. Leur écriture est superbe. *Sa fille aînée en Jésus-Christ!* signe Pierrette Bernet, qui est au nombre des quatre infortunés. Le curé constate, en le déclarant *admirable, le dévouement désintéressé* du charitable émule de l'abbé Sicard. « Grâce à ses constants efforts et à leurs heureux résultats, dit-il, je pourrai répandre les connaissances religieuses dans cette terre d'abord si ingrate, que la charité a su rendre féconde. » Ensuite, il ajoute ces belles paroles, qu'on voudrait pouvoir faire arriver à toutes les communes, à tous les instituteurs de France : « Puisse ce nouveau genre de dévouement, couronné d'un beau succès, et encouragé par la récompense que sollicitent pour lui la reconnais-

sance et l'admiration publiques, servir d'exemple aux instituteurs de nos campagnes ! » Le digne pasteur a raison. Il y a dans le modèle qu'il apprécie et recommande si bien un élément de libération morale pour trente mille enfants de la France, les égaux de tous les autres, qu'une barrière accidentelle sépare de nous, et que demain un zèle pieux pourrait restituer tout entiers à la famille, à la religion et à la société. Le cœur tressaille, à songer à tout ce que pourraient devenir quelques-uns de ces enfants de Dieu. Qui sait s'ils ne nous paraîtront pas privilégiés un jour, à mesure que tous ces esprits se seront développés grâce à nous et grâce à eux-mêmes, successivement cultivés par l'instruction, fécondés par l'étude, fortifiés par la méditation, sauvegardés par ces fortes barrières du recueillement et du silence, tenus par là, ce semble, plus près de l'idéal que nous faisait en quelque sorte entrevoir, au commencement de cette séance, le confrère éloquent qui nous en a parlé si bien !

Pour dévouement aux sentiments de la famille, au delà du strict devoir et des bornes communes :

Hortense Jenot, de Villers-Sire-Nicole, département du Nord, âgée de quarante ans. Elle était née dans l'aisance ; le malheur a frappé ses parents. L'indigence, la vieillesse, l'apoplexie, tous les maux ont fondu sur eux. Elle s'est faite couturière ; elle travaille la nuit ; elle assiste ses parents le jour, et, deux de ses neveux ayant perdu leur mère, elle les a appelés. Elle a cru que Dieu ajouterait à son fardeau : nous justifierons son présage !

Anne Pioger, de Fyé, département de la Sarthe, âgée de cinquante-six ans, la providence de sa famille, famille

qui semble inexplicable en misères comme elle-même l'est en dévouement. Jeune, elle éleva six frères et sœurs; plus tard, elle a son père et sa mère, vieux et impotents, à sa charge. En même temps, elle recueille quatre de ses neveux qui sont orphelins, et, mère admirable, elle ne leur laisse quitter son giron que pourvus d'un état. Des parents éloignés, mais indigents et infirmes, viennent accroître ce catalogue. Elle suffit à tout; mais tant de soins ne lui suffisent pas. Elle sort de ce cercle de famille, qui a cependant offert matière, d'une façon démesurée, à son zèle et à son courage. Déjà vieille à son tour, elle donne abri à une malheureuse octogénaire qui exige des soins de telle nature qu'à eux seuls nous les reconnaissons pour des actes de vertu.

Claude GOLLOT, de Bellefond (Côte-d'Or), âgé de cinquante-huit ans. C'est la même vie qu'Anne Pogier, sauf que Claude est un homme, et qu'il aurait pu chercher fortune loin du toit maternel; car il n'avait plus de père. Il est resté. Mesurant sa tâche dès l'âge le plus tendre, il a voulu élever quatre frères et sœurs plus jeunes que lui, nourrir de son travail sa mère infirme de bonne heure, et garder un frère, qui est idiot dès l'enfance et insulte tout ce qui l'approche. Gollot n'a jamais réclamé une aide, jamais accepté un secours. Il a refusé tout établissement, trouvant qu'un tel lot n'est pas de ceux qu'on partage. Il y a quarante ans que cela dure. Son frère a cinquante-quatre ans, sa mère en a quatre-vingt-sept. Par malheur il vieillit; ce labeur sans repos a usé ses forces, tout en n'usant pas son courage. Mes compatriotes du Gers diraient que c'est une nature d'homme héroïque comme une femme. Ils auraient raison. Je le répète d'après eux; car on ne peut pas mieux dire.

Théophile Derlique, d'Havrincourt (Pas-de-Calais), âgé de cinquante-cinq ans : même vie, mêmes misères, même piété filiale, même courage, et celui-là rare et difficile, car ce n'est pas sur le champ de bataille. La plus grande différence avec Claude Gollot, c'est que Derlique a avec lui, outre sa mère, outre une sœur idiote, une autre sœur, folle furieuse, qu'il n'a pas voulu céder aux maisons d'aliénés. Il tient à ses droits. L'infortunée est née sous le toit paternel ; elle doit y mourir. Voilà comment il raisonne ! Lui aussi a commencé son œuvre à quatorze ans ; il y a quarante-deux ans qu'elle se poursuit. Ce sont des vertus qui ont des chevrons.

La dernière que j'aie à dire, dans l'ordre des dévouements prolongés, a très-réellement des chevrons et de bien glorieux : car la Légion d'honneur les surmonte.

Il s'agit de Joseph-Henri Bonnival, de Die, département de la Drôme, âgé de cinquante-quatre ans comme le siècle, mégissier de son état, puis soldat, sergent, adjudant au 5e de ligne et chevalier de la Légion d'honneur. L'honneur, en effet, et la piété filiale ont dominé cette simple et ferme existence, l'ont dominée tout entière. Jeune, il abandonne des droits maternels assez considérables pour payer les dettes de son père. Dans le même but, après avoir répondu à l'appel pour son compte, fait la campagne de 1823, obtenu les galons de sergent, passé sept ans sous les drapeaux, il s'engage ; il s'engage successivement cinq fois, ce qui lui fait passer nombre d'années sous le rude soleil d'Afrique, pour achever de dégager son père, et puis aussi pour élever au petit séminaire son frère beaucoup plus jeune que lui, pour conduire ce néophyte jusqu'au bout de ses études, le donner à la milice des autels, en faire un

digne prêtre qu'il est aujourd'hui. Ses pécules de remplaçant, sa solde d'adjudant, sa paye de légionnaire, ont été employés à écarter une tache de son nom et une difficulté de la carrière sainte de son frère. N'êtes-vous pas touchés, messieurs, de cet autre soldat, je parle de celui de l'Évangile, professeur aujourd'hui d'un séminaire, qui doit son état, son rang, son ministère, sa science, ses vertus, à cette glorieuse épargne du soldat de nos armées? Et remarquez que ce sous-officier, qui fait des séminaristes avec le prix de son sang, est un homme qui sert sérieusement et vaillamment. Ses grades, cette croix, qui est le prix de vertu de l'armée, attestent ce que le remplaçant admirable était à son corps. Nos belles campagnes de l'Algérie n'ont pas eu de combattants plus fermes et plus braves. Comme dit le conseil municipal de Die, un si bon fils ne pouvait être qu'un bon soldat. (*M. le maréchal Vaillant applaudit.*) Le ministre de la guerre ne pouvait manquer d'être de cet avis. Enfin le moment est venu où le soldat blanchi a dû rentrer dans ses foyers. La ville de Die a dédié au vétéran un logement dans les édifices municipaux. Elle demande pour lui un de ces prix Montyon qui sont la croix d'honneur des vertus civiles. « Vous savez comme moi, écrit le maire au sous-préfet, que les vertus de Bonnival font depuis longtemps l'admiration de la cité qui l'a vu naître. » — « Les classes pauvres, nous disent les habitants, se réjouiront de voir mettre en relief le mérite d'un de leurs enfants. » Ils ont raison : Bonnival est un de ces cœurs qui sont bons à donner en exemple aux pauvres et aux riches, à la cité et à l'armée.

Acte de courage.

MÉDAILLE DE MILLE FRANCS.

De Bonnival aux actes de courage, la transition est facile. Ces actes tiennent une place très-restreinte dans nos concours ; non pas qu'ils ne soient, d'un bout de la France à l'autre, très-nombreux. Les feuilles publiques les enregistrent chaque jour, et font voir l'artisan, le soldat, l'enfant de famille, l'homme du monde, le prêtre enfin, également prompts à se jeter dans tous les périls pour le salut de leurs semblables. Tous les jours aussi, l'administration s'honore de les récompenser. Mais nos distinctions veulent des actes répétés, qui attestent une noble habitude du courage et de l'humanité, une vraie passion de l'âme, une mission fermement acceptée, généreusement remplie.

L'Académie, dans cet esprit, décerne une médaille de 1,000 francs à Louis-Auguste Le Chevallier, âgé de soixante ans, tonnelier au Havre, décoré de nombreuses médailles de sauvetage, décoré de la plus belle de toutes : lui aussi est chevalier de la Légion d'honneur. La ville du Havre tout entière réclame, en outre, pour lui, un prix de vertu. Les autorités, dans un mémoire de dix pages de récit et de six pages de signatures, toutes des plus honorablement connues *intra muros et extra,* insistent pour que les deux récompenses soient réunies chez celui qui a réuni tous les genres de service et de courage. En effet, M. Le Chevallier a commencé de bonne heure sa carrière de dévouement intrépide. Dès 1813, avant d'avoir vingt ans, il sauvait ses semblables à une lieue en mer. Il a continué. L'honorable M. Ancel, maire du Havre, élève à plus de trente le nombre des

vies qu'il a disputées aux flots. Mais ce qui touche l'Académie, c'est qu'il n'a pas borné à un seul théâtre les preuves de sa noble vocation. Sauveteur contre la mer et ses dangers, il est officier de pompiers contre l'incendie ; il est officier d'artillerie contre l'émeute ; il est également prompt, résolu, brave partout. Il vient à Paris, dans nos mauvais jours, lutter contre des flots plus dangereux que ceux qu'il a tant affrontés et il donne la main à nos soldats d'une façon héroïque. Voilà ce qui nous a convaincus. C'est ce qui dénote dans le digne légionnaire, dans le bon citoyen qui nous est recommandé, le besoin opiniâtre de sacrifices généreux. L'ardeur ou la fierté du sang, dont peut se composer le courage, s'élève ainsi à la dignité d'une vertu. M. Le Chevallier a eu droit, maintes fois, à la couronne de chêne. Il l'a obtenue maintes fois ; il l'a obtenue, enfin, nationale et glorieuse, comme la donne la France, par l'étoile de l'honneur. Mais le signe particulier de la vertu peut, en outre, lui être décerné. Ce sera entre la ville du Havre et nous échange de procédés. Cette grande cité a donné à l'Académie française deux statues : celles de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne. Nous lui envoyons, en retour, ce que nous avons de mieux : le prix Montyon.

Messieurs, nous avons rendu hommage à tous les courages que le dévouement inspire. Nous avons parlé de toutes les vertus domestiques dont les peuples s'honorent. Nous avons rencontré sur cette route les braves de notre armée. Toutes vos pensées, j'en suis sûr, se sont portées sur le plus français de tous les courages, sur les plus belles vertus, les vertus guerrières, qui ont fait de tout temps notre honneur et notre sécurité, sur les cent mille Français qui font voir, en ce moment

même, à de lointains rivages ces qualités natives de notre patrie. Pourquoi faut-il qu'aux premiers pas de la carrière ils aient eu à en faire l'apprentissage ; que sur les plages étrangères, aux lieux où les attendaient le nom et les traces de nos ancêtres, ils aient retrouvé ce fléau dont nous parlions tout à l'heure, venu avec eux, passager du même navire, ennemi à bord, caché dans les plis du glorieux drapeau de la France? L'armée a été douloureusement frappée ; l'Institut l'a été avec elle. L'un de ces jeunes généraux qui étaient accourus sur la terre d'Orient pour y chercher la gloire, et qui y ont trouvé la mort sans le combat, Carbuccia était des nôtres ; il avait gagné tous ses grades sur les champs de bataille ; même celui-là qui d'ordinaire ne se conquiert pas ainsi. Une autre Académie lui avait su gré de marcher à la tête de nos colonnes, le flambeau de l'histoire à la main. Il était de cette grande pépinière africaine si chère à la France, et il y était distingué. Je l'ai vu sur ce théâtre de ses travaux différents. Son courage de lion, sa volonté de Corse, son ardeur d'érudit, lui donnaient un rang à part dans cette élite de cœurs, de bras et d'esprits si français. J'ai su là combien il avait l'estime de l'armée et du grand homme de guerre et d'administration qui était à sa tête. Il portait à l'Orient les mêmes ardeurs. Il y aurait retrouvé partout les traces de la France ; il l'aurait vue porter sur tous ces rivages la croix et l'épée, fonder de tous les côtés des royaumes, remplir de sa grandeur le cours des siècles. Il y rêvait de nouvelles fortunes pour nous et pour lui-même. Il était de ceux qui ont le droit de rêver tous les avenirs. Vous me pardonnerez d'avoir voulu que de cette enceinte, vers laquelle l'intrépide soldat avait tourné ses plus chères ambitions, un regret ami allât se mêler sur sa tombe à ceux de ses compagnons de

gloire : il était aussi un compagnon d'armes pour l'Institut !

Vous me permettrez autre chose encore, messieurs ! A côté de cette tombe, au même moment, et d'une façon aussi terrible, une autre s'est ouverte, près de laquelle je ne puis passer sans la saluer d'un cri de douleur. Il y a vingt-cinq ans, j'avais l'honneur de proposer, dans les Chambres, l'inscription du duc d'Elchingen dans les cadres de l'armée. Peu après, il y inscrivait son nom lui-même, d'une façon digne de lui, en le gravant avec l'épée sur les murs d'Anvers et les pics de l'Atlas. Je le retrouvai dans nos assemblées, fort, et je dirais beau des plus mâles vertus civiles : fermeté d'âme, fermeté de principes, éloquence et attitude d'un esprit sévère, fierté d'une noble nature, d'un hardi coup d'œil devant les orages de la vie publique et les mouvements des partis. Pendant nos dernières tourmentes, un département de l'Ouest qui m'est cher reposa, menacé et tranquille, à l'ombre de son calme et altier courage. Il avait quelque chose d'héroïque dans l'air; dans l'âme, tout héroïque. L'Orient semblait un champ à sa mesure ; la main de Dieu le lui a fermé, ne lui laissant plus d'autre gloire que de donner au soldat un bon exemple, celui de se courber par une mort chrétienne, calme et soumis, devant l'arrêt impénétrable ! Une grande vie publique et militaire est abattue dans sa force. La France a perdu un noble et grand cœur. Je me croirais pleinement dans la mission que j'ai reçue de vous, messieurs, si nous avions en ce moment devant nous, comme il est advenu du petit-fils de Sully, le jeune sous-officier qui avait le fardeau de s'appeler Michel Ney, qui a le malheur de s'appeler déjà le duc d'Elchingen, en lui disant en votre nom : « Noble enfant, puissiez-vous réunir toutes les vertus civiles de votre père, chez lui si fermes et si sûres,

à toutes ses qualités guerrières ; et qu'ensuite la fortune de la France place sur votre route une de ces journées où il est arrivé à votre aïeul de faire voir qu'un homme peut être grand comme une armée ! »

ANNÉE 1855.

DISCOURS DE M. LE DUC DE NOAILLES

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 30 août 1855.

C'est à moi qu'est échu aujourd'hui l'honneur de rendre compte à l'Académie des actes de dévouement et de vertu qu'elle arrache chaque année à l'obscurité qui les couvre, pour les couronner au grand jour. Cette tâche douce et utile semble d'abord étrangère à ses attributions. Il n'y a qu'un instant, une analyse substantielle et piquante, une critique savante et fine, une appréciation saine et élevée des œuvres d'esprit les plus diverses, et ce goût délicat et sûr qui fait la règle en prononçant son arrêt, plaçaient sous vos yeux un tableau brillant et varié de philosophie, de poésie, d'histoire et de littérature; vous étiez là, messieurs, dans votre véritable domaine. Et tout à coup vous n'avez plus à écouter que le récit assez monotone d'humbles vertus exercées dans l'ombre, de vies honnêtes et dévouées, mais ignorées du monde et d'elles-mêmes, et qui s'écoulent sans bruit et sans intérêt sous le toit du pauvre ou dans les rangs d'une foule inconnue.

Cependant il n'est pas difficile de découvrir le lien qui

peut unir ces deux ordres d'idées, et le côté moral qui relève le second presque au niveau du premier.

L'Académie française n'est pas une pure institution de luxe, un simple ornement de civilisation chez une nation spirituelle et frivole, ni une société de rhéteurs, chargée d'amuser par un vain combat de paroles un peuple oisif et bel esprit; c'est une grande et sérieuse institution, une sorte de magistrature intellectuelle, à qui, par sa nature même, est dévolue une grande part dans le gouvernement des esprits, et qui, pour conserver cette influence salutaire, doit se maintenir en harmonie avec les idées et les besoins du temps. Par la composition de ses membres, par la variété de leurs œuvres, par ses fonctions et ses travaux, par les sujets divers qu'elle est appelée à traiter devant le public, elle touche à tout: au goût, à la philosophie, à la politique, à la morale; ce peut être son péril, mais c'est son devoir, c'est sa mission; c'est par là qu'elle remplit le rôle auquel elle est appelée, et c'est en cela, messieurs, que réside la véritable puissance des lettres.

Une généreuse fondation privée, en la chargeant d'encourager par de nobles récompenses les ouvrages les plus utiles aux mœurs, et en même temps d'honorer les vertus ignorées du peuple en les couronnant de la même main qui couronne les œuvres les plus relevées de l'esprit, lui a ouvert un horizon nouveau et a étendu à propos la sphère de son influence. Il n'y a pas si loin du droit de couronner un bon livre à celui de récompenser une bonne action; et, par cette double fonction, l'Académie est entrée d'une manière utile dans un mouvement d'idées qui forme un des caractères particuliers de notre époque.

Chaque siècle a sa tâche, son problème à résoudre, ses difficultés propres et souvent redoutables; le nôtre

en a été accablé. Au milieu de tous les événements qui depuis plus d'un demi-siècle ont tant agité notre pays, et parmi toutes les questions que ces événements ont soulevées, la pensée publique s'est préoccupée justement d'une idée à la fois humaine et politique : l'intérêt des classes populaires. Ce n'est pas que cet intérêt ait été oublié dans les âges précédents ; la religion, cette protectrice divine, constante et efficace des malheureux et des pauvres, la vigilance paternelle des gouvernements dans leur surveillance des intérêts généraux, et la libéralité, l'humanité des classes élevées, ont laissé mille monuments et mille témoignages de leur sollicitude à cet égard.

Mais cette question a emprunté une importance nouvelle aux événements accomplis, et un caractère particulier au mouvement nouveau de civilisation que ces événements ont créé. On a reconnu quel élément de force et de puissance, de travail et de richesse, le peuple peut offrir, s'il suit paisiblement sa destinée, aime sa condition, l'honore et l'améliore par sa conduite, ne cherchant à en sortir que par son mérite et son talent, et devenant par là une des plus fermes colonnes, disons mieux, la base même de tout l'État.

Mais aussi quel instrument de ruine et d'anarchie, dont il serait lui-même la plus prompte et la plus grande victime, s'il méprise l'ordre et les lois, n'écoute que des théories insensées, ne suit que ses aveugles passions !

On a compris que si l'on pouvait égarer le peuple et l'entraîner à des excès, on pouvait aussi, on devait lui faire aimer l'ordre et la société en améliorant son sort et en éclairant son esprit. De là l'idée à la fois chrétienne et politique, philanthropique et sociale, de travailler plus que jamais au bien-être matériel et à l'éducation morale des classes populaires. De là tant d'institutions

ingénieuses et fécondes, tant de fondations publiques et privées, tant de combinaisons législatives, administratives et industrielles, que nous avons vues se multiplier sous nos yeux, pour améliorer le sort des ouvriers et des pauvres, encourager leurs économies, assurer leur avenir, élever et instruire leurs enfants, soutenir leur vieillesse.

Sans doute cette question des intérêts populaires a ses écueils et ses dangers ; il y faut de la prudence et de la mesure. On peut même en abuser dans des buts divers et sous des formes différentes; mais, après tout, elle honore notre siècle et fait battre notre cœur à tous, quand nous croyons la servir, et que nous nous sentons utiles à nos semblables dans un ordre d'idées si profitable à la société tout entière. Ces améliorations sociales que l'humanité commande, que la religion encourage, dont la civilisation profite, qui forment entre les diverses classes des liens propres à faire une nation animée des mêmes intérêts et du même esprit, réjouissent toutes les âmes bien nées, tous les cœurs vraiment généreux.

Toutefois, nous l'avons déjà indiqué, le problème ne serait pas résolu, ni le but atteint, si le progrès moral ne marchait de pair avec ces améliorations bienfaisantes, qui sans cela deviendraient vaines et funestes. Qui ne sent que c'est là le vrai perfectionnement social, la garantie de l'avenir, le gage de l'ordre dans l'état nouveau et l'organisation actuelle de notre société? Le premier de ces bienfaits, sans le second, ne pourrait que créer pour le peuple des besoins et des habitudes qu'il lui faudrait ensuite satisfaire à tout prix, si les principes de la morale n'en avaient réglé l'usage et ne les avaient fait tourner pour lui au profit de l'économie et de la famille, si on ne lui avait fait connaître, si on ne lui avait fait aimer la vertu.

Or, à qui demander ce progrès moral si nécessaire, si ce n'est, avant tout, à la religion, qui peut résoudre à elle seule tous les problèmes sociaux par les devoirs qu'elle impose à toutes les conditions sociales, mais aussi à l'administration publique et aux efforts privés? Tout le monde peut concourir à cet ouvrage par son autorité, ses conseils, ses exemples; et il faut le reconnaître, que d'établissements formés à cette intention, que d'œuvres fondées, que de pieuses associations, que de dévouements particuliers dans le but d'instruire le peuple, de l'éclairer, de lui apprendre les principes de la morale, de lui enseigner la route du bien, en même temps qu'on l'aide dans ses besoins et qu'on le soutient dans ses travaux!

Messieurs, c'est sa part dans cette grande et belle entreprise que l'Académie vient prendre chaque année, quand elle décerne solennellement ici de nobles récompenses aux ouvrages les plus utiles et aux vertus les plus modestes. C'est la partie morale de cette œuvre qu'elle s'applique à cultiver, à développer avec l'autorité qui lui appartient, comme celle qui importe le plus, et à laquelle est attachée la destinée de l'œuvre tout entière. Elle ne croit ni déroger à ses fonctions ni perdre un temps précieux, quand elle consacre de longues journées à choisir parmi de nombreux ouvrages ceux qu'elle juge les plus utiles à la morale publique, en s'adressant avec un discernement judicieux à toutes les intelligences par la variété même de son choix, depuis les sujets philosophiques, et tous ceux qui élèvent l'âme et développent les sentiments généreux, jusqu'aux conseils pratiques et vulgaires adressés à la multitude, et auxquels elle a toujours soin de faire une large part dans ses distributions. Elle ne croit pas davantage se

manquer à elle-même, quand elle examine avec un soin scrupuleux de volumineux dossiers, pour découvrir et vérifier les actes dignes de ses suffrages et de ses éloges, et pour apprécier le mérite et les vertus de simples artisans, de pauvres habitants des campagnes, d'humbles femmes tout étonnées de l'honneur qu'on leur fait.

Quel plus bel hommage peut-on rendre à la vertu, quel moyen plus efficace de l'encourager parmi le peuple, d'élever le peuple lui-même à ses propres yeux, et de lui montrer la sollicitude de la société à son égard, que de confier à un corps si illustre et si éclairé le soin de s'enquérir de ses mérites et de lui donner à lui-même l'exemple de ses bonnes actions ! C'est ce dont vous vous acquittez chaque année avec le même zèle, en vous applaudissant de concourir ainsi à l'œuvre commune et au travail utile que la société exerce sur elle-même. C'est ce qui fixe en ce moment votre attention.

J'ai à vous parler d'abord, messieurs, de Geneviève-Eulalie Guillebaud, âgée aujourd'hui de cinquante-six ans, fille d'un serrurier de la Rochelle, et demeurée seule, dans un âge encore tendre, auprès du double tombeau de son père et de sa mère, sans autre guide que la pureté de son âme, sans autres conseils que des instincts généreux et des sentiments naturellement portés à la vertu. Puisant sa force et sa résignation dans une piété déjà fervente, elle se livra de bonne heure au travail de la lingerie; et à peine commença-t-elle à recueillir quelque salaire de ses journées, qu'elle eut la généreuse pensée de le partager avec d'autres enfants de son sexe, sans mère comme elle et, comme elle, livrées à toutes les chances de l'adversité. De ce moment, elle attira dans sa demeure de jeunes compagnes auxquelles elle fit partager sa piété, sa conduite exemplaire et sa

vie laborieuse. Elle pourvut à elle seule, par un travail et une activité infatigables, à la nourriture et aux plus pressants besoins de ses élèves, qui sont depuis longtemps au nombre d'une vingtaine, et qui la quittent pour faire place à d'autres dès qu'elles peuvent gagner leur vie par elles-mêmes, emportant avec elles et allant faire fructifier ailleurs les bonnes semences qu'Eulalie a déposées dans leurs cœurs, et les sentiments de vertu et de piété qu'elle y a gravés.

Voilà trente ans, messieurs, que Geneviève Guillebaud poursuit son œuvre admirable, sans découragement, sans relâche, arrachant ainsi de nombreuses jeunes filles à la misère, à l'oisiveté, au vagabondage et aux tentations pernicieuses, se consacrant à elles avec une douceur si persévérante et si intelligente à la fois, qu'elle parvient à triompher des instincts les plus vicieux et des caractères les plus rétifs. N'y a-t-il pas, messieurs, quelque chose de touchant dans cette vie prédestinée au bien, qui, dès le plus jeune âge, n'a pas connu d'autre intérêt ni d'autre plaisir, qui a persévéré sans distraction et sans ennui, sans se lasser des mêmes soins et des mêmes efforts? et n'est-ce pas un bel exemple à offrir à l'émulation des âmes bienfaisantes?

Ce long acte de vertu, ce dévouement volontaire et persévérant à une entreprise si utile et si méritoire, attestés par l'évêque, le préfet et le maire de La Rochelle, seront publiquement honorés par un prix de 2,000 francs.

Un autre prix de 2,000 francs sera décerné au sergent Triplon, âgé de quarante-deux ans, infirmier-major à l'hôpital militaire de Marseille. Déjà mis deux fois à l'ordre du jour dans l'armée, une première fois en 1837, dans la division d'Oran, pour son intrépide dévouement dans un incendie ; une seconde fois en 1844, pour avoir

donné l'exemple du plus grand courage dans l'expédition de Tébessa ; décoré enfin de l'ordre de la Légion d'honneur en 1849, pour son zèle et son abnégation au milieu du choléra qui désola Marseille, ce brave sous-officier devait se distinguer encore davantage en 1854, lorsque, l'année dernière, l'inflexible fléau vint de nouveau frapper de terreur toute la population marseillaise. Trente infirmiers avaient succombé dans leur service de l'hòpital, et, parmi ceux qui restaient, plusieurs, effrayés de la contagion et du hideux spectacle qui s'amoncelait sous leurs yeux, n'osaient plus toucher aux malades; quelques-uns même avaient fui. L'intrépide Triplon resta inébranlable à son poste : il faut moins de courage, messieurs, pour le garder devant l'ennemi. Triplon fit tous les offices à la fois ; il plaçait lui-même les malades dans leur lit, les soignait de ses propres mains, allait de l'un à l'autre, les consolait et les encourageait par d'affectueuses et fermes paroles, se multipliait dans les salles, faisant plus que son devoir, se permettant à peine quelques heures de sommeil, représentant enfin une vraie sœur de charité sous l'habit du soldat.

Non-seulement ses paroles aussi bien que ses soins relevèrent l'énergie des malades, dont un grand nombre lui durent leur salut ; mais son exemple réveilla celle de ses camarades, et leur fit retrouver le courage. Il songeait à tout, jusqu'à prendre auprès des malades, la plupart soldats de passage, tous les renseignements qui pourraient constater leur identité s'il leur arrivait malheur, sachant bien tous les inconvénients qui résultent pour les familles du défaut de ces renseignements. Enfin, il était regardé comme la providence de l'hôpital, et les soldats qui guérissaient allaient tous lui demander la permission de l'embrasser. Près de succomber lui-même, et lorsque ses chefs, avertis par les médecins,

voulurent lui faire prendre du repos et l'éloigner momentanément du danger, il s'y refusa, ne se trouvant pas assez malade, et répondant avec une simplicité héroïque qu'en certains moments il fallait évidemment sacrifier sa vie pour sauver ses semblables.

Cette belle conduite, soutenue pendant trois mois au milieu d'un découragement presque universel, a frappé d'admiration tous les chefs de Triplon. Tous, jusqu'au général commandant la division et au ministre de la guerre, nous l'ont recommandé avec instances. Ce prix sera une juste récompense de son zèle, un encouragement aux jeunes infirmiers, et pour l'Académie elle-même la satisfaction de proclamer, une fois de plus, que tous les genres de dévouement se rencontrent dans notre brave armée.

La vie de Thomas Lagrenez, tailleur à Ruyaulcourt, département du Pas-de-Calais, est une suite non interrompue d'actes les plus courageux et les plus charitables. Son arrivée dans la commune de Ruyaulcourt, en 1830, fut le salut d'une famille plongée dans la plus grande misère. Une veuve sexagénaire, invalide et sans ressources, avait recueilli chez elle deux de ses petits-enfants, orphelins âgés de quatre et sept ans; mais, se trouvant hors d'état de continuer à les nourrir, elle était sur le point de s'en séparer, lorsque Lagrenez, à peine domicilié dans la commune, l'apprend, s'en émeut, recueille chez lui la vieille grand'mère et les petits-enfants, et, multipliant son travail, les défraye de tout, la première jusqu'à sa mort, les deux autres jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. En 1832, il s'est fait volontairement l'infirmier de tout le village pendant le choléra. En 1848, il a sauvé une femme qui était tombée au fond d'un puits. On le cite pour son courage dans six

incendies successifs, principalement en 1836, où il courut de grands dangers. On cite encore de lui plusieurs actes de charité touchante envers trois orphelins qu'il nourrit pendant la détention de leurs parents, une femme impotente qu'il a soignée et veillée pendant deux ans; et trois filles infirmes et en bas âge dont il n'a cessé de soutenir l'existence qu'après les avoir pourvues d'un état. Où donc un si brave homme trouve-t-il l'inspiration continuelle, l'ardent besoin de faire ainsi le bien en toute circonstance et à toute heure ? Dans la religion, qu'il pratique avec foi, nous dit le mémoire que nous avons sous les yeux, recueillant souvent chez lui, ajoute ce mémoire, quoique père de six enfants, ceux de la commune qui sont rebutés de l'école, pour leur apprendre lui-même leurs prières, leur catéchisme et la probité.

Cette vie de charité, reconnue déjà par une médaille d'argent que lui a décernée le gouvernement, en recevra une nouvelle de 1,500 francs de la part de l'Académie.

Il en sera de même à l'égard de Marie GERMAIN, pauvre servante qui sert depuis quarante ans la même famille, qui a soutenu pendant dix-huit ans, par son travail et ses soins assidus, sa maîtresse entièrement ruinée, et, celle-ci morte, a reporté tout son dévouement sur son fils, revenu aveugle, et bientôt entièrement paralytique, d'un long voyage. Devenue infirme elle-même à force de veilles et de travaux, elle n'en prodigua pas moins à ce malheureux le reste de ses forces, et quand il mourut, elle recueillit encore chez elle l'enfant qu'il laissa sans aucun soutien.

Cette vertu si persévérante, qui survit trois fois à ses maîtres dans leurs enfants, et en même temps si modeste

qu'elle s'étonne de l'admiration qu'elle excite, recevra aussi, avec le juste hommage qui lui est dû, une médaille de 1,500 francs.

Une autre servante, Marie Roth, de Strasbourg, âgée aujourd'hui de soixante-seize ans, a servi pendant cinquante-sept ans, avec une fidélité et un désintéressement à toute épreuve, les mêmes maîtres et la même famille, dont en même temps elle a élevé, secouru, et souvent nourri, aux dépens de ses économies, de ses forces et de sa santé, jusqu'à quatre générations. Elle a sacrifié à ce dévouement plusieurs propositions d'établissements avantageux que sa bonne renommée et ses agréments extérieurs lui ont fait offrir, ainsi qu'une retraite douce et paisible chez son propre frère. Mais c'était au moment où ses maîtres devenaient malheureux, et ce qui en aurait éloigné tant d'autres l'attacha invinciblement à leur sort. Ce désintéressement et cette fidélité si honorables seront récompensés par une médaille de 1,000 francs.

L'Académie distribuera, en outre, seize médailles de 500 francs entre les personnes suivantes :

Amélie Fristel, de Saint-Malo, habitant aujourd'hui le village de Paramé, et Rose Mongis, de la ville de Gaillac, l'une âgée de cinquante-sept ans, l'autre de soixante-seize, qui toutes deux ont fondé, avec les seules ressources de leur ardente charité, des établissements vraiment recommandables.

La première, à l'aide de loteries et de dons volontaires, et plus tard d'un petit héritage qu'elle recueillit, est parvenue à créer en 1836 d'abord un bureau de charité, qui ensuite est devenu un hospice de vieillards des

deux sexes, vrais invalides de l'agriculture, lequel a si bien prospéré sous l'action du zèle intelligent et actif de cette excellente personne, et avec le concours de quelques autres âmes charitables, qu'il renferme aujourd'hui vingt-huit de ces infortunés, nourris et entretenus par les soins d'Amélie Fristel, vivant heureux et unis, en bénissant chaque jour la main qui les préserve de la misère.

La seconde, Rose Mongis, qui s'est dévouée toute sa vie à soigner les maux les plus repoussants, et qui, ayant obtenu d'un habitant de Gaillac la cession d'une maison, a su y établir un refuge et une école pour les enfants pauvres, dont elle s'est fait nommer l'institutrice, s'étant mise à étudier elle-même pour pouvoir enseigner les autres; et sa charitable fondation a été suivie d'un tel succès, qu'elle compte aujourd'hui cent vingt-huit élèves, dont elle est la véritable mère. La vie de cette sainte et respectable personne est entourée de la considération publique, et la population reconnaissante de Gaillac applaudira tout entière à l'hommage rendu à des vertus dont elle est témoin depuis plus de trente ans.

Un des mérites que l'Académie se plaît le plus à récompenser, et qu'elle a le bonheur de rencontrer souvent, c'est la fidélité désintéressée, le dévouement touchant et persévérant de braves serviteurs se consacrant pendant de longues années à leurs maîtres tombés dans la détresse, et que, par un renversement de l'ordre naturel, ils soutiennent de leur travail et de leurs économies, au lieu d'en recevoir le salaire qui leur serait dû. Vous en avez déjà vu tout à l'heure de remarquables exemples. Six autres femmes recevront encore

ici la récompense due à ces touchantes vertus domestiques :

Jeanne Affre, âgée aujourd'hui de quatre-vingt-cinq ans, et servant depuis cinquante-neuf ans le même maître, tombé dans la misère et atteint par de nombreuses infirmités; elle n'en a que redoublé de dévouement pour lui, et depuis une quinzaine d'années lui a sacrifié toutes ses économies, toutes ses forces, et jusqu'à ses vêtements.

Clara Bailly, âgée de cinquante-cinq ans, domestique et ouvrière à la fois chez des manufacturiers qui viennent de découvrir que depuis quarante et un ans elle servait la même famille, ruinée depuis huit ans et qu'elle soutient depuis cette époque du fruit de son travail et de toutes ses économies, même de la vente du petit mobilier qu'elle avait, avec un dévouement d'autant plus méritoire qu'il est secret et caché.

Marie Cotin, depuis l'année 1822 au service des mêmes maîtres, dont elle a suivi les diverses fortunes avec un désintéressement digne des plus grands éloges, leur ayant spontanément et généreusement sacrifié, quoique en vain, pour venir au secours de leurs affaires, une somme de 6,000 francs dont elle avait hérité et depuis leur détresse les ayant servis avec le même zèle, jusqu'à ce qu'enfin, pour ne pas se séparer de sa vieille maîtresse qui a obtenu une place aux incurables, elle vient, à l'âge de soixante et onze ans, d'obtenir elle-même la faveur de l'y suivre.

Antoinette Dessaux, de Montauban, a montré le même attachement pour les maîtres malheureux qu'elle sou-

tient depuis longtemps de son travail, ayant renoncé à trente ans de gages qui lui étaient dus, et sans vouloir accepter d'autre condition, malgré les offres qui lui ont été faites.

Même mérite chez Victoire Marie, du Calvados, servante depuis quarante-huit ans dans la même maison qu'elle sert à présent sans gages, et à laquelle elle sacrifie ses économies, ses veilles et sa santé ; et, pour rendre sa vertu plus méritoire, elle supporte avec une patience angélique toutes sortes d'injures et de mauvais traitements de la part du fils de sa maîtresse, ne cherchant à s'en venger qu'en prodiguant à celle-ci tout le dévouement filial qu'elle eût dû trouver ailleurs.

On a les mêmes éloges à donner à Catherine Schnelle, de Nancy, qui montre à sa maîtresse depuis vingt ans le même dévouement, et dans les mêmes circonstances qui nous l'ont fait admirer ailleurs.

Chacune de ces excellentes et généreuses femmes recevra une somme de 500 francs.

Dans d'autres, comme dans Marie Flouron, aujourd'hui femme d'Aldebert, tailleur dans la Lozère, on récompensera la vertu de la reconnaissance, vertu si naturelle, qui devrait être si commune, et qu'il faut encourager parce qu'elle ne l'est pas. Fille naturelle, adoptée et élevée par la veuve de son père, elle se dévoua à sa mère adoptive bientôt tombée dans la misère, la nourrit du fruit de son travail, exigea de son époux, en se mariant, qu'il recueillît cette infortunée et partageât tous les soins qu'elle lui prodiguait. Et voilà trente-sept ans que dure cet acte de reconnaissance, que les

époux Aldebert ont généreusement complété en recueillant aussi le frère vieux et infirme de cette mère adoptive, âgé aujourd'hui de près de quatre-vingts ans, et qui depuis plus de trente ans leur doit son existence. Ce n'est pas tout encore : cinq enfants de la véritable mère de Marie Aldebert ont été abandonnés, et c'est encore Marie et son époux qui ont pourvu, à force de travail, aux plus pressants besoins de ces enfants, à leur éducation et à leur instruction religieuse.

Colombe Ajour, domestique à Avignon, soigne depuis dix ans une vieille fille malade et sans ressources, qui ne lui est rien, à laquelle elle donne une part de ses gages, passant les nuits auprès d'elle sans être rebutée par aucune de ses plaies dégoûtantes, et montrant constamment une douceur exemplaire auprès d'un caractère aigri par trop d'épreuves. Colombe Ajour fait l'admiration de ses concitoyens.

Il en est de même de Perrine Gauvain, de Fougères (Ille-et-Vilaine), qui s'est dévouée, malgré ses propres maux et sa misère, à une vieille femme infirme, aliénée, et abandonnée de tout le monde ; et d'Élisabeth Gaudin, de Voiron, qui, en 1831, a recueilli six orphelines, qu'elle a élevées et soignées pendant seize ans, et à chacune desquelles elle a donné un état.

Deux noms vous seront encore cités pour leur dévouement à leur famille. C'est un devoir sacré que l'Académie ne récompense pas habituellement ; mais il y a des circonstances particulières ou des proportions dans le dévouement qui font fléchir la règle. Il en sera ainsi pour Rose Laurent, servante à Marseille, qui depuis cinquante ans soutient son père, sa mère, son frère et

sa belle-sœur, tous infirmes. Trois sœurs, et après elles leurs sept enfants, ont dû en grande partie à son travail, à ses soins dévoués, à son entière abnégation, leur existence, leur éducation et l'état dont ils vivent aujourd'hui.

Il en sera de même pour François BALUTEAU, d'Angoulême, paralytique des membres inférieurs du corps depuis l'âge de deux ans, qui s'est fait d'abord ménétrier, puis maître d'école, et qui, par une vie de labeur presque invraisemblable, soutient son père malade, sa mère, ses trois frères et sœurs, et plusieurs de ses neveux. Son indigence trouve même encore le moyen d'être secourable à ceux qui, dans leur misère, s'adressent à sa charité. Ce qui ajoute aussi à l'intérêt qu'inspire la vie de cet homme infirme et laborieux, impotent et actif, c'est la sereine énergie de son âme, et l'heureuse influence qu'il exerce autour de lui par les leçons de piété, de morale, de vertu qu'on vient chercher dans ses entretiens, non moins profitables que son exemple.

Enfin nous avons à signaler à vos justes éloges deux hommes dévoués de ce dévouement courageux qui les a portés à exposer leur vie pour sauver celle de leurs semblables : Pierre GAUTIER, simple pêcheur dans l'Isère, qui a sauvé des eaux du Drac tantôt un voiturier et ses chevaux, tantôt une diligence, ici deux hommes qui allaient se noyer, plus loin un enfant de huit ans qui allait avoir le même sort. Gautier a déjà reçu une médaille d'or pour témoignage de si grands services.

Et Antoine SERCIRON, instituteur, qu'honorent nombre de faits semblables, qui trois fois a failli périr, et est resté blessé et malade à la suite de ses généreux efforts.

Quatre-vingt-quatorze mémoires, messieurs, ont été présentés cette année dans le concours au prix Montyon, presque tous dignes d'obtenir d'honorables récompenses ; et vingt et un seulement en ont obtenu, par la nécessité de ne pas dépasser la somme dont vous pouvez disposer. Et ces quatre-vingt-quatorze mémoires n'attestent qu'une bien faible partie des vertus qui se pratiquent et des dévouements généreux qui se manifestent dans la classe à laquelle s'applique le legs libéral de M. de Montyon.

Rendons, messieurs, justice à notre temps. Si nos révolutions répétées ont contribué à dépraver les classes inférieures, si de fausses théories et de funestes publications ont momentanément égaré leur esprit, si leur condition ne s'améliore pas en proportion de l'augmentation des salaires et de l'accroissement du travail, parce que le vice et la corruption n'en dévorent que trop encore les profits, ces mêmes classes offrent de nombreuses et consolantes compensations par les devoirs qui s'y remplissent en silence et les vertus qui s'y pratiquent avec simplicité. Vous venez d'en voir, et chaque année vous en voyez de fréquents exemples.

Mais ce n'est pas là seulement que se pratique la vertu, on vous l'a souvent fait remarquer, et vous ne seriez pas moins étonnés si l'on vous traçait aussi le tableau de tout le bien qui se fait dans les classes supérieures : l'activité de la charité, la sympathie pour l'infortune, l'inépuisable bienfaisance, la multiplicité des œuvres, leur soutien et leur prospérité malgré leur nombre, le dévouement d'existences riches et brillantes au soulagement des malheureux, des malades et des pauvres, leurs soins infatigables, les bons conseils dont elles les accompagnent, les ressources ingénieuses qu'elles imaginent, et tous les sacrifices, toutes les

bonnes actions qui se font en secret. Là aussi se rencontrent les vertus domestiques, les vies exemplaires, l'abnégation personnelle, et la passion du bien. Grâce à Dieu, messieurs, la fidélité au devoir, le sentiment moral, la pratique des vertus, sont encore en France communs à tous les états!

Mais que sera-ce, si vous tournez cette année vos regards vers nos armées? Je ne parle pas de la bravoure héroïque, de l'ardeur intrépide avec laquelle nous les voyons marcher au combat, et compter pour rien les plus redoutables obstacles qu'armée ait peut-être jamais eu à vaincre : cela est si naturel au soldat français que, sous les murs de Sébastopol, on distingue à peine le vieux guerrier blanchi dans les camps du jeune conscrit qui sort de son village. Mais je parle de cette constance, de cette résignation, de ce dévouement au devoir, de cette obéissance absolue, de ce respect de la discipline, de cette douceur de mœurs, de cette sérénité, de cette gaieté dans les privations et les souffrances : disons-le, de cette sagesse, de cette conduite régulière et morale, de cette absence de tout grave excès, dont notre armée donne depuis plus d'un an un si mémorable exemple, dans les circonstances les plus difficiles et au milieu des épreuves les plus dures. Je parle de ce sentiment religieux qui porte nos soldats à appeler d'eux-mêmes, sur le champ de bataille ou dans les ambulances, la religion à couronner leur gloire, à consoler leur mort, à consacrer leur sacrifice à la patrie. Touchant et beau spectacle, qui place à la fois sous nos yeux, dans le cadre le plus saisissant, les deux êtres les plus dignes d'admiration et de respect : le prêtre et le soldat!

Écoutez, messieurs, ceux qui reviennent de Crimée. Qu'ils vous disent quelles souffrances nos troupes ont endurées, pendant cette campagne d'hiver forcément

improvisée, par le froid, par les frimas, par le défaut de feu et d'abri, par les maladies, par l'affreux choléra, cent fois plus redoutable que le boulet et la mitraille ; combien de temps, jusqu'à ce que le gouvernement ait ait pu réparer ces hasards de la guerre, combien de temps passé dans l'eau et dans la neige, sans autre refuge que des trous creusés dans la terre pour s'y entasser pendant la nuit, sans autre distraction pendant le jour que le canon meurtrier de la place ; combien de pieds gelés, et de morts de froid à la tranchée ; quel pénible et continuel service dans l'eau et dans la boue ; tout jusqu'à la monotonie de cette terrible guerre, où l'on ne change ni de place, ni d'aspect, ni d'ennemis ; et jamais un découragement, pas une défaillance, pas un acte d'indiscipline : le sentiment du devoir, l'énergie morale, la gaieté française surnageant et suffisant à tout !

Tel est, messieurs, l'exemple que léguera à nos neveux cette armée vraiment nationale, sortie de près de quarante ans de paix européenne, des entrailles mêmes du pays, et au sein de la population qui nous entoure dans nos villes et dans nos campagnes. Quel plus beau témoignage des mœurs d'une nation? Quelle vertu civile pourrait être placée au-dessus de cette vertu militaire? et peut-on trouver assez d'admiration et d'éloges pour elle? car ici l'honneur seul est capable de payer des sacrifices et des dévouements inspirés par l'honneur. N'hésitons donc pas à lui prodiguer nos louanges.

Turenne et Condé, Luxembourg et Villars, Napoléon et ses lieutenants illustres reconnaîtraient sans doute dans nos soldats de Crimée l'intrépidité de leurs soldats de Rocroy, de Fleurus, de Denain et de Wagram ; mais ils seraient étonnés de l'inébranlable constance, de la persévérance énergique des Français de notre temps.

Honneur donc à nos armées! et que de ce sanctuaire pacifique consacré aux paisibles travaux des lettres, et en ce moment à la distribution solennelle des prix destinés à la vertu, le prix le plus glorieux, le prix de vertu militaire, soit décerné avec enthousiasme et reconnaissance à notre héroïque armée d'Orient!

ANNÉE 1856.

DISCOURS DE M. LE BARON DE BARANTE

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 28 août 1856.

Appelé pour la première fois à rendre un compte public des actes de vertu que l'Académie a voulu honorer, permettez-moi de répéter quelques paroles que je prononçai en son nom lorsque, il y a beaucoup d'années, les restes mortels de M. de Montyon furent solennellement transférés à l'Hôtel-Dieu de Paris, dont il était le bienfaiteur :

« La pensée de sa vie sera l'honneur de sa tombe : éclairer et secourir l'humanité, telle fut non-seulement sa dernière volonté, mais l'occupation constante de ses longues années. En surcroît du bien qu'il a fait, il a trouvé la renommée qu'il ne cherchait pas. Son nom sera répété d'âge en âge dans nos académies, et le pauvre gardera à jamais sa mémoire. Puisse son exemple être imité! puissent les riches et les heureux du siècle, cédant aux inspirations sympathiques de la pitié, pénétrés du véritable esprit de fraternelle égalité, avertis par l'état de la société, chercher comme M. de Montyon leur contentement et reconnaître leur devoir dans la pratique éclairée de la charité! Que l'amour des richesses

et des jouissances, mobile trop universel de notre époque, s'excuse et s'absolve en n'oubliant pas les souffrances du pauvre et en lui donnant sa portion. »

Lorsqu'il institua des prix de vertu, et prescrivit qu'ils seraient accordés à des pauvres seulement, M. de Montyon se souvenait sans doute du denier de la veuve, qui avait plus de valeur aux yeux de Jésus que les dons offerts par le riche et « pris dans son abondance. »

C'est qu'en effet le riche, lorsqu'il vient en aide aux pauvres, n'a point à s'imposer de privations ; il s'acquitte, pour ainsi dire, d'un devoir ; il obéit à un sentiment général d'humanité; il est louable sans doute, mais rarement on peut dire qu'il a fait acte de vertu : la vertu comporte une idée de combat, d'effort, de sacrifice. Le secours accordé au malheur ne suffit pas pour que le bienfaiteur soit charitable. « Quand je distribuerais tout mon bien aux pauvres, cela ne servira à rien devant Dieu, si je n'ai point la charité. » Ainsi parle l'Apôtre. Il faut que l'aumône soit inspirée, non point par la compassion, non point par un sentiment de convenance ou de justice, mais par sympathie, par affection, par obéissance à la loi divine. « Aimez votre prochain comme vous-même. » C'est le second commandement, égal au premier : « Vous aimerez Dieu de toute votre âme. »

Depuis l'Évangile, aimer et secourir son prochain est devenu un acte de religieuse adoration : le divin Rédempteur s'étant identifié avec la nature humaine, ayant accepté ses souffrances et ses misères, on a pu écrire sur la porte d'un hôpital : *Christo in pauperibus*, « au Christ dans les pauvres. »

Qui se conforme le mieux au précepte évangélique, si ce n'est l'indigent, quand il retranche sur ses ressources nécessaires pour nourrir son frère en pauvreté ;

quand il consacre une part de son travail à le secourir, quand il emploie une part de son temps à le soigner? Ce n'est pas à une émotion passagère qu'il obéit; ce n'est pas qu'il soit, comme le riche, touché et surpris par le spectacle d'une misère à laquelle lui-même est trop accoutumé; il ne cherche pas non plus l'approbation publique, il n'acquerra pas une renommée de bienfaisance et de philanthropie. Non, c'est un instinct du cœur qui l'entraîne à ce dévouement qui ne se lasse point et peut durer toute la vie. Telle est la charité la plus vraie, cette charité qui est la première des vertus chrétiennes, qui ne prétend à aucune récompense, qui ne recherche nulle publicité, qui sans doute ignore qu'il y a une Académie chargée de distribuer des prix de vertu. En effet, messieurs, vous savez, car aucun d'entre vous n'est resté étranger à l'examen qui précède les choix proposés par vos commissions, que jamais ces récompenses ne sont sollicitées par ceux qui les méritent; leurs titres sont présentés par les autorités locales, par le curé de la paroisse, par des voisins, témoins de leur obscure vertu. Plus d'une fois eux-mêmes sont étonnés que leur charité ait été remarquée et paraisse digne de récompense; leur situation est telle qu'habituellement pour eux le prix est un secours qui vient les aider à accomplir leur bonne œuvre.

Ce n'est donc pas pour exciter une émulation de bienfaisance parmi les classes pauvres, ni pour leur proposer des exemples à suivre, que M. de Montyon a institué les prix de vertu. Ce don modique, distribué à un petit nombre de ceux dont les titres nous sont présentés, ne pourrait certes pas substituer un calcul d'intérêt à une inspiration charitable. Quant à l'honneur de la publicité, ils en sont peu touchés, et ils ont raison. Peut-être quelque acte de vertu accompagné de circonstances at-

tendrissantes et romanesques fait-il répéter le nom de son auteur pendant une ou deux semaines, et puis on n'en parle plus et ce nom retombe dans l'oubli.

L'avantage attaché à cette distribution des prix de vertu, c'est d'honorer non point tel ou tel individu, mais la classe entière à laquelle il appartient ; de montrer quels sentiments peuvent y régner, quelle noblesse d'âme peut s'y rencontrer, quelle influence y exerce la religion, quels sont les bons effets de l'esprit de famille. C'est dans la religion de la charité que se trouve la réelle égalité et la fraternité des âmes telle que la prescrit et l'inspire la religion chrétienne.

La fondation de M. de Montyon a encore un autre effet salutaire. Il n'a pas seulement donné l'exemple du charitable emploi d'une grande fortune consacrée aux pauvres, qu'à défaut d'héritiers proches il avait reconnus pour sa famille ; mais, par cette distribution des prix de vertu, il a imposé à l'Académie le devoir de publier annuellement le récit d'actes de dévouement et de sacrifices, ou de constance dans les œuvres de charité. Ainsi l'attention publique est appelée sur ces bons exemples ; les esprits, déjà préoccupés des questions du paupérisme, comme parle la science, ou de pauvreté, selon le langage plus simple de la bienfaisance pratique, y puiseront des informations et s'ingénieront de plus en plus à trouver des remèdes au mal. Par un retour sur eux-mêmes, les riches, en voyant les vertus des pauvres, se sentiront amenés ou provoqués à ne pas rester au-dessous d'eux, à ne point se borner à de froides aumônes, mais à se mettre en rapport avec ceux qui souffrent, à leur témoigner une affectueuse pitié, à se souvenir qu'ils sont leur prochain.

A vrai dire, nous ne pouvons nous flatter de récompenser la vertu : elle n'a aucun besoin ni de nos prix ni

de nos louanges. Les actes qu'elle inspire ont eu pour véritable récompense leur accomplissement. Une satisfaction qui ne ressemble nullement à l'orgueil réjouit la conscience de celui qui a fait une bonne action. Il lui semble qu'il a seulement obéi à un sentiment d'affection, à un précepte de religion.

Qui de nous avait jamais pensé à décerner un prix aux pieuses filles qui se sont consacrées au service des pauvres et des malades? Elles ont accepté la vertu que nous voulons récompenser pour condition de leur existence; elles suivent sans relâche ni interruption cette vocation de dévouement; nous n'avons pas à recueillir les titres qu'elles ont à notre reconnaissance. Ce n'est point tel ou tel acte de vertu, c'est l'emploi de leur vie entière qui mérite notre vénération; l'habit qu'elles portent est le signe de l'honneur qui leur est dû.

Toutefois, en ce moment, le zèle, le courage de nos sœurs de charité, dont l'institution est enviée et que veulent imiter toutes les religions et les nations civilisées, ont eu un caractère si admirable, et l'on peut dire si glorieux pour la France, que la pensée nous était venue de consacrer la mémoire des saintes filles qui sont allées mourir en soignant les soldats malades ou blessés. Il nous semblait qu'en inscrivant leur nom sur un marbre qui eût été placé sous les voûtes de Notre-Dame ou des Invalides, nous aurions consacré le souvenir de ce dévouement, et que ce modeste monument aurait, à juste titre, pris place parmi les trophées de la guerre de Crimée. On aurait pu dire comme Jeanne d'Arc : « Elles ont été à la peine, elles doivent être à l'honneur. » En y réfléchissant, l'Académie n'a point pensé qu'il lui fût permis de prendre cette détermination, que n'autorise aucun précédent. « Il eût fallu, disait-on, l'assentissement de l'autorité archiépiscopale pour l'admission du

marbre commémoratif dans une église. Cet assentiment aurait dû être précédé d'un avis demandé à la supérieure des Sœurs, et peut-être leur abnégation chrétienne aurait résisté à une mention honorifique. » On ajoutait « qu'il aurait fallu demander à l'administration supérieure l'autorisation d'un emploi inusité du fonds spécial de la dotation. » L'autorisation n'aurait assurément pas été refusée : une telle pensée ne s'écarte pas des intentions de M. de Montyon ; lui-même vous a donné, pour être placé dans cette salle, ce buste de madame Elisabeth, où vous lisez pour toute inscription : « A la vertu, » et assurément il n'a pas cru dérober la dépense de ce marbre au fonds des prix de vertu.

Mais les scrupules de l'Académie lui ont inspiré des regrets ; sa délibération m'a chargé d'en faire mention dans ce rapport. « Le but moral si justement désiré par les auteurs de cette proposition doit être, a-t-on dit, atteint sous une autre forme, par la désignation publique d'un héroïsme dont le principe et la récompense ne sont pas ici-bas. Ces paroles, prononcées et reproduites, seront la véritable inscription dont la noble idée avait été présentée à l'Académie. »

Ainsi que les soldats à qui elles sont allées prodiguer des soins et des consolations, les sœurs de charité seront donc honorées collectivement. Comme eux elles ont fait le sacrifice de leur vie au devoir, et leurs noms resteront inconnus. La récompense ne leur sera pas donnée sur la terre ; elles ont choisi la meilleure part.

L'Académie avait à disposer, messieurs, d'une somme de 19,000 francs.

Cent deux mémoires lui ont été adressés ; l'an dernier, le concours n'en comprenait que quatre-vingt-quatorze. Quelques-unes des précédentes années ont présenté un chiffre plus élevé. Nous ne pensons pas qu'il y ait à ti-

rer aucune conclusion de la diminution ou de l'augmentation du nombre des actes de charité qui nous sont signalés. Nous ne sommes pas chargés de faire une enquête. Comme vous le savez, nous ne prononçons pas sur les demandes ou les réclamations de ceux à qui nous accordons des prix. Le plus ou le moins de mémoires qui vous sont envoyés prouve seulement que les administrateurs, les curés ou les compatriotes, témoins des bonnes actions accomplies sous leurs yeux, ont eu plus ou moins d'empressement à les porter à notre connaissance.

Parmi les cent deux mémoires, l'Académie en a distingué vingt-trois, et elle a décerné deux prix, six médailles de 1,000 francs, quinze médailles de 500 francs.

Nous allons dire les noms de ceux que l'Académie fait participer au bienfait de M. de Montyon, et vous raconter brièvement comment ils ont mérité d'être choisis.

Lucie Fiacre, native de Maizey, canton de Saint-Mihiel, département de la Meuse, est âgée de soixante-huit ans ; elle n'en avait que seize lorsque sa sœur aînée se maria. Leur mère, déjà infirme et âgée, restait seule avec Lucie, qui ne chercha point à se marier, la nourrit par son travail et la soigna avec une tendre assiduité ; elle a rempli ce devoir pendant dix-huit années. La succession maternelle consistait en quelques centaines de francs. Elle se plaça comme domestique chez le sieur Chabert, cultivateur et boucher. Il avait dix enfants. Pour les soigner, pour faire le ménage, pour donner la nourriture au bétail, pour tout le train d'une exploitation considérable, Chabert n'avait pour tout domestique que Lucie. Comme sa position devenait de jour en jour plus embarrassée, elle lui remit la modique somme que sa mère

avait laissée. Un gage de 100 francs par an lui avait été promis ; ce gage n'était pas acquitté ; le linge et le petit mobilier qui lui venaient aussi de sa mère, disparurent pièce à pièce pour venir en aide à ses maîtres.

Après douze ans passés ainsi, Chabert fut déclaré en état de faillite; la dette qu'il avait contractée envers sa servante fut entièrement perdue.

Il mourut peu après. Sa veuve restait dans la misère ; plusieurs des enfants étaient encore en bas âge. Lucie ne l'abandonna point, l'aida dans ses travaux, lui donna une part de ses vêtements. Grâce à elle, la famille put avoir du pain. Lorsque le fils aîné fut en âge de prendre l'état de son père et de soutenir la famille, Lucie ne leur étant plus nécessaire, n'eut pas une autre pensée que de se dévouer à sa sœur, qui était pauvre, qui avait huit enfants, et que le travail de son mari ne suffisait pas à préserver de la détresse. Lucie vint les aider et partager leurs travaux et leur misère.

Sa sœur mourut à la peine ; Lucie continua à consacrer ses soins et ses travaux à cette malheureuse famille.

C'est là qu'elle est encore. Son âge et ses forces épuisées ne suffisent plus à son dévouement ; mais elle ne songe pas à y renoncer, et ne croit pas sa tâche accomplie.

Ces détails nous avaient été donnés par M. le maire de Saint-Mihiel; votre commission a voulu joindre à son exposé le témoignage du curé. Voici en quels termes il a répondu : « Elle fait depuis longues années l'admiration de ceux qui connaissent une si belle vie ; mais il faut que vous sachiez la modestie angélique de cette bonne fille. J'ai voulu la voir et l'interroger ; il ne m'a pas été possible de savoir rien d'elle ; elle souffre quand on lui parle de son angélique vertu, et la rougeur lui monte au front lorsqu'on lui adresse un éloge. »

L'Académie a décerné à Lucie Fiacre un prix de 2,000 francs.

Un autre prix de 1,500 francs est donné aux époux Bricard, de la commune de Botz, arrondissement de Beaupréau, département de Maine-et-Loire.

Les époux Bricard sont métayers d'un domaine qui consiste en six hectares de terre; ils avaient huit enfants lorsque le frère de Bricard mourut, laissant cinq orphelins. Ils les adoptèrent et les prirent à leur charge. Il n'y avait pas assez de place dans la pauvre maison. Bricard plaça quelques-uns de ses enfants chez des voisins, et n'en continua pas moins à payer exactement son fermage, sans rien demander à son maître.

Cet acte de charité fut déféré à l'Académie; il fut répondu, tout en admirant la conduite de Bricard, que cette bonne œuvre n'avait encore que trois années de date. Il y a deux ans que nous avons ajourné la récompense, et depuis lors les époux Bricard continuent d'élever les cinq orphelins, dont l'aîné a onze ans. Pendant ce délai, un nouvel acte de vertu honorait la famille : le plus jeune des cinq garçons de Bricard était tombé à la dernière conscription; son père ne pouvait pas le racheter et se désolait de voir partir son pauvre fils, le seul qu'il eût gardé dans la métairie et qui lui était nécessaire pour la cultiver. Voyant son désespoir, les trois frères aînés ont engagé leur service pour cinq ou six ans chez les maîtres où ils sont; empruntant sur ce gage 2,500 francs, ils sont venus consoler leur père et ont acheté un remplaçant pour leur frère. Un voisin de campagne, en racontant ces faits qu'attestaient aussi les autorités locales, nous écrivait : « Si cet acte de dévouement n'appartient pas à Bricard, il prouve au moins dans quels sentiments il élève ses enfants; l'Académie

aimera à récompenser ces actes presque ignorés de vertu héroïque dans de pauvres cultivateurs qui croient n'avoir fait tout juste que leur devoir de parents chrétiens. Lorsque la première fois nous avons sollicité pour Bricard une récompense que vous allez sans doute lui décerner, nous lui dîmes que nous n'avions pas réussi. — Je vous remercie bien de vos peines, dit-il. Je n'ai rien fait d'extraordinaire pour mériter les secours de ces messieurs de Paris. »

« Je ne sache pas, ajoute notre correspondant, qu'il y ait rien de meilleur que cette famille dans toute notre Vendée. » Toutefois, il faut dire que ce trait de vertu fait honneur non-seulement à une famille, mais à toute une population qui ne s'est point étonnée de cet acte de vertu.

Parmi les six médailles de 1,000 francs que l'Académie a décernées, quatre sont destinées à récompenser le dévouement de serviteurs qui ont consacré leur existence à soutenir leurs maîtres devenus pauvres ou infirmes; en renonçant à toute rémunération de leur travail et de leurs soins, ils les ont secourus et nourris. Nous remarquons, chaque année, combien cet acte de charité se produit souvent; il n'en est pas moins touchant et digne de récompense. Cet attachement de l'inférieur pour le supérieur, où l'intérêt n'est pour rien, où l'ordre accoutumé est interverti, où le serviteur est devenu un membre de la famille, présente un exemple attendrissant de la fraternité chrétienne et de l'égalité conquise par la vertu et l'affection.

La première fois que le prix de vertu fut donné, en 1783, ce fut à un dévouement pareil ; par une circonstance bizarre, l'ingratitude du maître éclata en même temps que la vertu du serviteur. Madame de Rivarol

protesta contre le rapport présenté à l'Académie et nia le bienfait. Des démarches actives furent faites pour détourner le suffrage des académiciens ; mais le dévouement de la pauvre garde-malade fut constaté et avéré. Le prix lui fut décerné, aux grands applaudissements du public.

Depuis lors, chaque année nous a présenté de pareils exemples de vertu. Jamais une si inconcevable ingratitude ne s'est reproduite ; à peine est-elle croyable.

Claire BRINGUIER, de Teschez, département de l'Aude, âgée de cinquante-cinq ans, entra à l'âge de dix-huit ans comme bonne d'enfants dans une maison riche. Le chef de cette famille, considéré dans la province, mourut bientôt après en laissant ses affaires dans un si fâcheux état que ses biens furent expropriés. La femme, après avoir fait le sacrifice de sa dot, se vit réduite à la misère. Elle congédia tous ses domestiques. Claire ne voulut point se séparer d'elle, renonçant à tout gage. Emmenée d'abord par son père, qui trouvait ce dévouement insensé, elle lui déclara qu'elle mourrait de chagrin si on la séparait de sa maîtresse et des enfants qu'elle avait soignés. Elle a employé pendant près de quarante ans son temps, son travail et ses forces à les faire vivre. La mère est morte l'année dernière, et Claire reste encore chargée de deux enfants. L'un des deux est paralytique et idiot.

Françoise-Marie VIGUIER, du département de l'Hérault, entra jeune au service d'une famille riche, qui en 1839 fut complétement ruinée et se dispersa. Une des filles de la maison vint cacher sa misère à Montpellier. Françoise ne voulut point la quitter, et non-seulement la supplia de la garder gratuitement à son service, mais lui fit accepter 2,000 francs, fruit de ses économies, pour

acquitter une dette. Bientôt rien ne resta aux deux pauvres filles : les meubles furent vendus. Françoise, sans quitter sa maîtresse, se chargea de donner des soins à une vieille femme aveugle, et le salaire servit à les faire vivre. Cette femme est morte. Françoise a soixante-douze ans ; elle ne peut plus travailler ; ses journées ne lui valent que quelques centimes, et souvent il n'y a pas de pain à la maison. La médaille de 1,000 francs est à la fois une récompense et un juste secours.

Marguerite Veyssier, âgée de soixante-quinze ans, du département de la Lozère, s'était dévouée dès l'âge de douze ans à une famille persécutée pendant le règne de la Terreur. Elle contribua, non sans courir elle-même quelques périls, à sauver ses maîtres. Depuis elle ne les a point quittés, et a servi avec le même dévouement et gratuitement les générations successives de cette famille. En mainte occasion elle a prouvé son affection, son zèle et son courage. Elle a sauvé des enfants confiés à ses soins qui allaient se noyer, ou qu'elle arrachait à un incendie. En défendant un autre contre un taureau furieux, elle perdit un œil. Parvenue à une vieillesse avancée, ses forces et sa santé sont épuisées. Les autorités locales attestent ces faits et recommandent avec instance Marguerite Veyssier à l'Académie.

Madeleine Morisset, de Dinan, département des Côtes-du-Nord, présente des titres pareils. Elle est attachée depuis soixante ans à une famille illustre de Bretagne, mais pauvre, qui compte de glorieux services dans la marine. Cette famille a dû pendant soixante ans à Madeleine son mieux-être intérieur et sa consolation dans les malheurs qui l'ont accablée depuis les mauvaises

époques de la première révolution. Grâce à l'ordre, à l'économie qu'elle maintenait dans la maison, grâce à son activité infatigable, ses maîtres ont pu, jusqu'à leurs derniers moments, couserver une supériorité supportable et convenable à leur nom. Elle y a sacrifié à leur insu ses forces, sa santé, et même son modique patrimoine : elle a vendu ce qui lui restait pour payer la sépulture du dernier de la famille. — Après quoi elle s'est consacrée à soigner sa propre sœur paralytique. Mais elle est au bout de ses forces, et vient de donner 100 francs, son dernier pécule, pour la faire admettre à l'hôpital. Tous ces détails nous ont été donnés par les autorités de Dinan, et sont à la connaissance d'un de nos confrères.

Pierre Foissard, ancien couvreur et pompier à Dijon, nous a paru digne d'une médaille de 1,000 francs. Il est âgé de soixante-quatre ans, et a plus d'une fois hasardé sa vie pour sauver des personnes qui allaient périr en se noyant. Il a aussi, à travers les flammes, emporté un enfant que l'incendie allait dévorer. En 1845, il a terrassé un chien enragé au moment où un passant allait en être mordu. A ce généreux courage, dont il a donné tant de preuves, s'ajoute le vertueux dévouement de sa vie entière à ses parents, qu'il a soutenus dans leur pauvreté tant qu'ils ont vécu, puis à des neveux orphelins, qu'il a recueillis, nourris, élevés, assurant leur avenir et leur donnant un état.

Pierre Blanchard [1], âgé de soixante-seize ans, de

1. L'Académie étant instruite que dès le 14 juin dernier, antérieurement à sa décision, le nommé Blanchard était décédé, a décidé que la médaille qui lui avait été conférée, dans l'ignorance de ce fait, était retirée du concours.

Cernay, département du Haut-Rhin, appartient à une famille autrefois riche et considérable de Briançon, qui fut réduite à une extrême pauvreté par les lois révolutionnaires. Resté orphelin et sans ressource, il s'engagea comme mousse à l'âge de douze ans; puis il entra dans l'armée de terre et se comporta honorablement pendant les années qu'il passa au service. Il fut ensuite lieutenant de douanes, et enfin il a travaillé pendant trente-sept ans comme ouvrier dans une manufacture à Cernay. Il a été marié et n'a pas eu d'enfants. Il y a plus de vingt ans qu'il a recueilli trois enfants abandonnés. Il les a élevés, nourris, vêtus, soignés, instruits aussi bien que le permettait son humble fortune. Sa tendresse paternelle et ses bons exemples en ont fait d'excellents sujets; ils occupent maintenant des emplois honorables et sont devenus le soutien de leur père adoptif, que son âge a rendu incapable de travail. Il est estimé et respecté de tout le pays. Les autorités locales, les principaux habitants de Cernay, et l'on peut dire la voix publique, l'ont recommandé à l'Académie.

Nous allons maintenant nommer les quinze personnes qui recevront la médaille de 500 francs.

Claire de Binos, de la commune de Cierp (Haute-Garonne), est la fille de l'ancien seigneur de ce village A l'époque de sa naissance, les événements de la Révolution avaient déjà réduit sa famille à la dernière misère. Lorsqu'elle fut en âge de se marier, elle épousa un paysan qui n'était point riche et vivait de son travail. Elle supporta avec courage et résignation sa mauvaise fortune. Pour suffire aux besoins du ménage, elle se fit sage-femme, et a exercé cette profession avec un désintéressement, une charité, un dévouement pour les pau-

vres, qui la rendent chère et respectée dans son canton. Depuis onze ans elle a recueilli une cousine de son mari, abandonnée et aliénée ; elle la nourrit et la soigne, imposant des fatigues continuelles à sa vieillesse et des privations à sa misère.

Marie Dominique, couturière à Cahors, département du Lot, a refusé un mariage avantageux pour rester auprès de ses parents et les soigner. Elle a recueilli une sœur devenue veuve et presque aveugle, avec ses trois enfants. De nouveaux malheurs ont mis encore à sa charge deux autres neveux infirmes et en bas âge ; elle accepte ce surcroît de soins et de travail ; elle ne perd pas courage et ne fait entendre aucune plainte ; mais elle devient infirme et ses forces diminuent. L'autorité municipale s'est adressée à l'Académie, qui a jugé aussi que Marie Dominique méritait un prix.

Angélique Ghesquière, du Quesnoy, département du Nord, âgée de soixante-sept ans. Elle a déjà été signalée plus d'une fois pour un prix par les autorités locales. Elle est une sœur de charité volontaire. Placée depuis onze ans dans un hospice de vieillards, après avoir doté cet établissement du prix de son petit héritage et de son mobilier vendus, elle y a apporté ses soins charitables. Ces détails, qui jusqu'ici n'étaient pas venus à la connaissance de l'Académie, ont déterminé sa décision.

Catherine Guenon, de Lyon, département du Rhône, âgée de cinquante-quatre ans. Elle a sacrifié son patrimoine pour payer les dettes de sa sœur ; elle a renoncé à se marier et travaille vingt heures sur vingt-quatre pour nourrir et élever trois neveux et pourvoir à la subsistance d'un frère aliéné.

Angélique JONQUELLE, âgée de quarante-six ans, est née à Servin, département du Nord ; elle y était aimée et estimée de tous les habitants pour sa bonne conduite et sa charité, lorsque, il y a sept ans, elle apprit qu'une amie à elle, mariée au sieur Barré, ouvrier mécanicien, venait d'être atteinte d'aliénation mentale, et qu'ainsi elle ne pouvait plus soigner et nourrir son mari, que le mauvais succès de l'exploitation entreprise par une Compagnie avait ruiné ; il était devenu paralytique par suite de son travail dans une mine inondée. Il avait deux enfants, qui se trouvaient ainsi privés de leur père et de leur mère. Angélique quitta sa famille et son pays pour suppléer son amie, qui ne tarda point à mourir sans avoir retrouvé la raison. Depuis lors elle n'a point quitté le malheureux Barré ; elle lui prodigue les soins les plus pénibles et les plus rebutants, car il est dans un état de si complète paralysie qu'il est incapable de tout mouvement. Depuis sept ans elle a subvenu aux nécessités de cette pauvre famille ; elle l'a nourrie ; elle a payé les loyers, les médicaments, les médecins, les frais d'apprentissage de la jeune fille. Son travail n'y a point suffi, et elle a vendu le coin de terre que lui avaient laissé ses parents. Maintenant elle est réduite à chercher une place de domestique, pour qu'au moyen de ses gages elle puisse continuer sa bonne action ; les 500 fr. qu'elle recevra de l'Académie n'auront pas un autre emploi.

Clarisse LEFEBVRE, femme COUTANT, de Vervins, département de l'Aisne, âgée de cinquante-quatre ans, a donné pendant les diverses épidémies l'exemple du plus courageux dévouement. Aucune contagion n'a jamais effrayé sa charité. Il y a quatre ans qu'elle s'est chargée du soin de deux pauvres femmes infirmes. Elle a re-

cueilli un enfant abandonné ; depuis sept ans elle l'entretient et l'élève.

Marie LEPAROUX, de la commune de Bouaye, département de la Loire-Inférieure, âgée de soixante ans, a employé sa vie entière à nourrir et à soigner son père et sa mère pauvres et infirmes. Ni peines ni privations ne l'ont détournée de ce devoir ; elle a toujours refusé de se marier pour ne les point quitter. Grâce à ses soins, sa mère toujours malade a vécu jusqu'à quatre-vingt-douze ans. Elle est respectée et admirée de tous les hatants de Bouaye.

Marie PENCIOLELLI, de Corte, département de la Corse, n'est âgée que de vingt-deux ans ; mais la mort de ses parents a laissé à sa charge cinq enfants en bas âge, qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail de leur sœur aînée. Elle a eu aussi en héritage le soin d'une grand'mère de quatre-vingt-dix ans. Elle supporte cette position pénible avec courage et sérénité : une piété sincère la soutient ; elle se refuse humblement à la louange, et trouve encore le moyen de visiter et de consoler les pauvres, leur portant de modiques aumônes. La récompense que nous lui donnons est sollicitée par les principaux habitants de Corte.

Catherine DELACOURT, veuve MARÉCHAL, de Wambaix, département du Nord, a recueilli pendant dix-sept ans une vieille servante infirme qui, dans les dix dernières années, loin de pouvoir faire le moindre service, demandait les soins les plus assidus, tant elle était infirme. Catherine, qui n'est point riche, qui n'a pour faire vivre elle et ses enfants que le travail de ses mains, a accepté cette tâche charitable, qui a duré jusqu'à la mort de cette pauvre femme.

Mélanie Noel, de Montargis, département du Loiret, âgée de cinquante-sept ans, est fille d'un ouvrier marinier qui n'avait d'autre ressource que le prix modique de son travail ; Mélanie, sa fille aînée, partagea dès l'enfance la vie laborieuse de sa mère et l'aidait aussi à soigner quatre enfants plus jeunes. Elle eut le malheur de la perdre, après une longue maladie où elle ne quittait point le chevet de son lit. Mélanie devint maîtresse du ménage, et en même temps travaillait de son métier de couturière. Ses trois sœurs se sont successivement mariées, et elle les a vues mourir l'une après l'autre : elle avait été leur garde-malade, elle demeura la mère de leurs enfants et adopta une de ses nièces. Le père, âgé de soixante-treize ans, n'est plus en état de travailler. Un frère marié, chargé de famille, loin de pouvoir venir à son aide, reçoit d'elle quelques secours. La nièce qu'elle avait élevée, et qui commençait à prendre part à son travail, vient de mourir. Tant de malheurs et tant de constance dans la vertu nous ont semblé dignes d'être récompensés.

Marie Caron, de Rouen, département de la Seine-Inférieure, âgée de soixante-quinze ans, est depuis cinquante-huit ans domestique dans la même maison. Pendant vingt-six ans ses services furent rétribués. Ses maîtres furent ruinés ; elle refusa de les quitter et se dévoua à leur malheur. Le jour, elle travaille et gagne de quoi les nourrir ; la nuit, elle les soigne dans leurs maladies. Mais elle a vieilli, ses forces sont diminuées, et elle consacre d'anciennes économies pour soutenir les derniers jours de sa maîtresse, qui est âgée de quatre-vingts ans.

Marguerite Chalus, âgée de soixante-dix ans, de Moulins, département de l'Allier, mérite au même titre la

même récompense. Elle a servi ses maîtres pendant cinquante-trois ans ; ils sont tombés dans la misère depuis sept ans, et elle n'a pas songé à les quitter. Ils ne peuvent lui payer ses gages, ni même la nourrir ; leur caractère s'est aigri par le malheur ; loin de lui témoigner aucune reconnaissance, aucune affection, ils lui rendent la vie dure par leur mauvaise humeur. Elle n'en ressent aucune irritation ; son dévouement reste le même ; elle est douce à leur ingratitude, soutenue qu'elle est par une constante piété.

Joséphine GAGELIN, de Besançon, département du Doubs, âgée de quarante-trois ans, est fille d'un pauvre marchand de charbon. Dès sa première jeunesse, elle entra comme domestique, avec un modeste gage, chez un horloger. Après quelques années, son maître ayant fait de mauvaises affaires et n'étant plus en âge de travailler de son état, tomba dans une telle détresse qu'il fut inscrit sur la liste des indigents. Sa situation était d'autant plus malheureuse que sa femme était de mauvaise santé et presque toujours malade. Joséphine n'a point quitté ses maîtres. Avec une courageuse charité, elle a cherché tous les moyens de les nourrir. Elle vendait du fil et des aiguilles ; elle lavait les gants des artilleurs de la garnison : elle faisait des ménages en ville. C'est encore la vie qu'elle mène. Elle n'est point forte et serait souvent arrêtée par la maladie si elle n'était pas soutenue par son vertueux sentiment. Son maître vient de mourir ; la veuve ne peut plus depuis longtemps quitter son lit. Joséphine, après avoir couru tout le jour gagner leur pain, se jette la nuit sur une mauvaise paillasse auprès du lit de sa maîtresse. Chacun l'admire ; elle ne sait pas même si on la regarde, et nul ne lui a entendu proférer une plainte.

Agathe MARTIN [1], de Saint-Nicolas, du département de la Meurthe, âgée de soixante-neuf ans, entra à l'âge de vingt ans comme servante chez un notaire. Onze ans après, son maître était complétement ruiné et ne pouvait plus lui payer son faible gage de 50 francs. Agathe ne quitta point la famille où elle avait pris ses affections et ses habitudes. Le notaire mourut, laissant dans la détresse sa femme et deux filles jeunes encore. Agathe continua et se consacra à leur service, comme auparavant. Ainsi, voilà quarante ans d'un invariable dévouement. Le prix que vous donnez est à la fois une récompense et un secours.

Rose PASQUER, de Nantes, département de la Loire-Inférieure, est dans sa centième année. Depuis quatre-vingts ans elle est dévouée à la même famille, dont elle s'efforce encore de servir la quatrième génération. Ses maîtres étaient jadis propriétaires à Saint-Domingue; ils furent complétement ruinés par les insurrections de la colonie. Comme d'autres riches colons ou négociants que la ville de Nantes vit tout à coup tomber dans la misère, ils passèrent de l'opulence à la plus triste détresse. Pour la cacher et pour échapper aux massacres de Carrier, ils allèrent habiter Tours; leurs descendants y sont encore. C'est une tradition respectée dans la famille que, pendant les premières années de la Révolution, la vieille Rose, par un travail pénible et assidu, soutenait à elle seule les aïeux qui étaient ses maîtres. Depuis lors, la famille a recouvré quelque aisance, et Rose, sans avoir le même mérite, a toujours eu le même zèle et la même

1. L'Académie ayant été informée que, le 2 août dernier, antérieurement à sa décision, la demoiselle Agathe Martin était décédée, a décidé que la médaille qui lui avait été conférée, dans l'ignorance de ce fait, était retirée du concours.

fidélité. Nous avons jugé qu'il convenait d'honorer l'extrême vieillesse de cette digne femme et de récompenser la vertu du temps passé.

Nous avons espéré, messieurs, que cette nomenclature, accompagnée de notices, auxquelles nous ne pouvions donner plus d'étendue, ne serait pas sans intérêt pour le public qui assiste à notre séance. On imprime chaque année un relevé des actes criminels qui ont été déférés à la justice des tribunaux; nous sommes informés du nombre des vols et des meurtres qui ont affligé la société. Lorsque ce nombre augmente progressivement, nous nous attristons dans la crainte que ce ne soit le symptôme d'une corruption croissante, d'une éclipse des sentiments moraux, d'un oubli de la religion. Notre liste des actes de vertu est moins longue; mais, ainsi que nous l'avons dit, elle n'est pas, elle ne peut pas être complète. Les magistrats, à qui sont confiés le maintien de l'ordre et la punition des délits, ont pour devoir d'exercer une surveillance exacte, de ne laisser échapper à leurs poursuites aucune action coupable selon la loi. Quant à nous, notre devoir n'est pas de rechercher et de constater tous les traits de charité ou de dévouement accomplis dans l'étendue de la France; nous sommes persuadés qu'il y en a un très-grand nombre qui ne viennent pas à notre connaissance. La vertu ne comporte point la vanité; elle ne sait pas son mérite; c'est tout naturellement, par une inspiration du cœur et une pensée religieuse, que le dévouement et le sacrifice ont été accomplis. Cela est surtout vrai dans cette classe modestement obscure, dans cette majorité de la société qui se résigne, par habitude, à être peu regardée par la minorité.

Cette liste des prix de vertu n'est donc pas un docu-

ment de statistique; mais nous pensons qu'elle est pourtant un signe satisfaisant de l'état moral du pays, et qu'on en peut conclure que les actes récompensés par nous ont été accomplis au milieu d'une société qui n'a point oublié la loi religieuse et qui conserve dans le cœur des sentiments de sympathie et d'humanité.

C'est ce qui peut être aperçu même dans les récits trop succincts que vous venez d'entendre. Nous ne les croyons pas dénués d'intérêt; nous espérons qu'ils ont été écoutés sans ennui et n'ont pas semblé trop monotones. La foule se presse aux audiences des cours d'assises; les lecteurs abondent pour le compte rendu des procès. Le crime paraît plus dramatique que la vertu; la vie des coupables est variée, mêlée d'incidents imprévus. Ce n'est pas que cette curiosité du vulgaire suppose le moindre intérêt, la moindre pitié pour eux; mais on cherche des émotions, on se porte vers un théâtre où elles sont plus vives, nous pourrions dire plus cruelles, parce qu'elles sont produites, non par l'imagination, mais par la réalité.

Pourrions-nous, toutefois, ne pas être émus par la peinture du malheur et de la souffrance, par les incidents qui jettent une famille dans la misère et la font passer de l'opulence au manque de pain, par les effets que produisent sur la vie privée les événements qui bouleversent toute une nation? Est-ce que les affections de famille, devenant d'autant plus tendres et plus dévouées qu'elles imposent plus de sacrifices, le désintéressement et l'abnégation des vieux serviteurs qui consacrent leur vie entière à nourrir leurs maîtres, le zèle charitable du pauvre secourant un plus pauvre que lui, ou adoptant des orphelins, n'excitent pas en nous un intérêt qui est moins déchirant peut-être, mais plus vrai, plus tendre, et mêlé à des sentiments élevés, à l'admiration et à la

pitié? On a composé des romans sur ces données, et ils ont eu un grand charme pour les lecteurs. L'Académie, en racontant sans détails, sans fictions, sans mise en scène, les actes de vertu qu'elle récompense, ne prétend pas à un succès littéraire. Son espoir, en présentant de tels exemples, est de disposer les cœurs à la charité.

ANNÉE 1857

DISCOURS DE M. VITET

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 20 août 1857.

Voilà soixante-quinze ans que votre compagnie, à la prière d'un véritable philanthrope, acceptait pour la première fois le difficile devoir que vous remplissez aujourd'hui. En vous confiant la tutelle de cette fondation naissante, dont ses libéralités posthumes devaient, trente ans plus tard, accroître l'importance et assurer la perpétuité, M. de Montyon avait fait preuve d'un rare discernement. Il avait préféré parmi tous les corps de l'État, dont rien n'annonçait alors l'imminente ruine, et qui tous, pleins de vie et d'honneurs, lui promettaient un patronage également puissant, il avait préféré le seul qui dût survivre ! Son instinct l'avertissait-il qu'en France, où rien ne dure, les lettres ne meurent pas ? Voulait-il, en s'adressant à vous, s'associer à votre sauvegarde ? Je n'en saurais rien dire ; mais que ce fût prévoyance ou hasard, il avait bien choisi : grâce à vous, grâce aux lettres, depuis trois quarts de siècle son œuvre a survécu.

En peut-on dire autant de sa pensée première ? Gardiens de l'institution, vous en dispensez les bienfaits ; acceptez-vous aussi les espérances sans limites qui l'ac-

cueillirent à son berceau? En 1782, on était incrédule aux miracles, mais à ceux du passé seulement; quant à ceux de l'avenir, les miracles de la sagesse humaine, on y croyait avec ferveur. L'émulation surtout passait pour un levier magique avec lequel on était sûr sinon de soulever ce monde, du moins de le moraliser; il n'y fallait qu'un peu de temps, de bon vouloir et de savoir-faire. Chacun marchait à l'âge d'or qu'il voyait devant soi avec autant de certitude que Colomb traversait l'Océan. Comment M. de Montyon n'eût-il pas partagé la croyance commune? Ne lui disait-on pas que ses prix porteraient dans les âmes tant de bonnes semences que bientôt on verrait germer de toutes parts la charité, le dévouement, l'amour du sacrifice; que les nobles passions gagnant toujours de proche en proche, et rejoignant leurs bienfaisants rameaux, au bout d'un siècle ou deux les vices et les crimes disparaîtraient de cette terre, comme étouffés par la vertu?

On sait de quel réveil furent suivis ces beaux rêves! et quelle leçon châtia cet orgueil! Alors ce fut une autre thèse. D'un excès on passa dans l'autre. On s'était tout promis de l'homme et des moyens humains, on n'en voulut plus rien attendre. L'utopie était morte, on lui fit son procès. Offrir à la vertu les récompenses de la terre, la renommée, l'éclat, la vaine gloire, n'était-ce pas la corrompre, la dessécher dans sa racine? Lui décerner des prix, des médailles, de l'argent, quelle profanation! Peu s'en fallut qu'on ne vous accusât d'empoisonner les âmes par vos imprudentes largesses; qu'on ne vous sommât de répudier un legs profane, de cesser vos enquêtes, d'abdiquer votre juridiction, de détourner vos indiscrets regards du sanctuaire de la conscience humaine.

Qu'avez-vous opposé, messieurs, à cette véhémence?

Vous avez, sans vous émouvoir, continué de donner vos prix, redoublant seulement de vigilance et de soins pour ne les donner qu'aux plus dignes. Sans désavouer votre mandat, vous en avez fixé sagement les limites. La vertu n'est pas votre justiciable, vous le savez, vous l'avez dit en toute occasion. Il ne vous appartient pas plus de lui donner sa récompense que vous n'avez pouvoir de la créer. M. de Montyon, s'il était de ce monde, en conviendrait tout le premier. Mais qu'importe cette métaphysique? Avez-vous donc à disserter sur l'essence de la vertu? Ce n'est pas de théories qu'il s'agit, c'est de bonnes actions. Faut-il les honorer, leur rendre un public hommage? Vaut-il mieux pour la gloire des principes garder un respectueux silence, condamner à l'oubli les plus touchants exemples d'héroïsme ou de charité, de peur d'interrompre la paix intime et solitaire des cœurs d'élite à qui nous les devons? Vos éloges les troubleront peut-être; mais si vous avez la chance de faire éclore, en les importunant, quelque bonne pensée, quelque action généreuse, ces nobles cœurs se plaindront-ils d'un moment d'embarras ou d'ennui? N'est-ce pas un nouveau sacrifice, un supplément d'abnégation que sans trop de scrupule on peut demander à la vertu?

De telles questions, messieurs, sont pour vous dès longtemps résolues; l'expérience a parlé. Le bien que vous avez fait vous donne la mesure du bien que vous pouvez faire. Non-seulement on lit avec empressement dans nos campagnes et dans nos villes, sous le toit du laboureur et au foyer de l'artisan, les comptes rendus de vos concours, les livrets que vous distribuez, chaque année, à si grand nombre d'exemplaires; mais cette publicité déjà considérable, bien supérieure à celle de beaucoup de bons livres, presque égale à celle des mauvais, devient insuffisante; si bien que l'industrie privée vous

demande aujourd'hui d'entreprendre à ses frais une réimpression. D'où vient cette faveur à des récits dépourvus d'intérêt romanesque, sans incidents, sans coups de théâtre, simple énumération d'actions admirables sans doute, mais la plupart obscures et un peu monotones? Leur attrait n'est-il pas dans ce contentement involontaire, dans ces sympathiques émotions qu'excite un témoignage de respect et de reconnaissance rendu publiquement à la pauvreté vertueuse? Vous pouvez donc, sans crainte, donner carrière à vos éloges, dût en souffrir un peu la modestie de vos lauréats.

Passe pour les éloges, dira-t-on ; mais l'argent ! L'argent, messieurs, à qui le donnez-vous? Jamais en réalité à ceux qui de vos mains le reçoivent directement. Vous avez beau n'offrir vos récompenses qu'à la pauvreté seulement, ainsi que M. de Montyon l'exige ; vos pauvres trouvent toujours de plus pauvres qu'eux-mêmes, et c'est à ceux-là que descendent les bienfaits que vous répandez. Ne craignez pas qu'on vous accuse de tarifer le désintéressement, de salarier le sacrifice ; personne ne s'y méprend, pas plus vos lauréats eux-mêmes que le public qui les connaît. On sait qu'entre eux et vous il est un fidéi-commis tacite, qu'ils sont les trésoriers de M. de Montyon, les intègres dépositaires, les ingénieux distributeurs de sa féconde charité.

Cette pauvreté volontaire, qui ne peut accepter les trésors de ce monde que pour les transmettre à d'autres, vous la trouvez, à des degrés divers, chez tous ceux que vous couronnez : le dédain du bien-être et l'oubli de soi-même, c'est le fond même de la vertu ; mais il est de ces âmes en qui l'abnégation et le dépouillement prennent un tel caractère de persévérance et d'énergie qu'elles s'élèvent, on peut le dire, à la hauteur de l'héroïsme.

Si je vous disais, messieurs, qu'une femme d'une nais-

sance honorable, accoutumée dès sa jeunesse aux douceurs de la vie, et possédant une fortune qui l'assurait de les goûter longtemps, prend un jour la résolution, non-seulement de mourir au monde, de se dévouer tout entière au soulagement des malheureux, mais de tout leur abandonner, tout, sans réserve, sans exception, le nécessaire comme le superflu ; si j'ajoutais que cette résolution s'est accomplie, que depuis quinze années tous les établissements charitables qui manquaient à la contrée ont été construits et dotés du seul produit de cette fortune devenue tout entière la propriété des pauvres, et que la donatrice, bientôt réduite à coucher sur la dure, s'imposant les mêmes privations, vivant de la même vie que les malheureux qu'elle soulage, mais ne se résignant pas à n'avoir plus rien à donner, s'est faite mendiante, seule et dernière chance de faire encore l'aumône, que penseriez-vous, dites-moi ? Ne vous semblerait-il pas que je parle et d'un monde et d'un siècle bien éloignés de nous ? qu'il me vient en mémoire quelque antique légende des premiers temps de notre foi ? Peut-être cherchez-vous de quelle sainte matrone, béatifiée par l'Église au nom des pauvres reconnaissants, j'ai voulu vous rappeler la vie ? Eh bien ! messieurs, ne cherchez pas : c'est de nos jours, à cette heure même, dans un chef-lieu de sous-préfecture d'un de nos départements, à Saint-Yrieix, en Limousin, que vous trouverez l'héroïne de cette moderne légende. Son nom, vous le saurez bientôt, pour peu que vous traversiez la ville ou le pays qui l'environne : l'orphelinat, la salle d'asile, l'ouvroir, l'école des jeunes filles pauvres, la maison des vieillards indigents, sont là pour vous le dire ; et c'est surtout dans la reconnaissance, dans la vénération, dans un certain étonnement respectueux des populations que vous le trouverez profondément gravé. Le voyageur qui vient à Saint-

Yrieix pour la première fois, s'il descend des voitures publiques, sera, selon l'ancien usage, qu'un nouveau mode de transport commence à rendre moins fréquent, entouré de malheureux sollicitant sa charité ; s'il ne remarque pas dans ce groupe une femme de cinquante ans, à l'aspect digne et sévère, qui lui tend noblement la main ; s'il est distrait, s'il songe à ses affaires, s'il passe en écartant la pauvre femme, ou même en la repoussant peut-être, aussitôt il lira dans les regards des spectateurs, dans les yeux des femmes et des enfants surtout, je ne sais quel avertissement qui semblera lui dire : « Monsieur, prenez donc garde ; c'est madame Fleurat ! » Et chacun à l'envi lui dira le mystère de cette charitable mendicité, chacun lui fera le compte des bienfaits qu'a versés sur la ville cette indigente incomparable, sans parler des trésors de patience et de bonté qu'elle y répand encore tous les jours. On lui racontera la gêne qu'elle endure, les humiliations qu'elle brave pour obéir à Dieu et servir son prochain ; en un mot, on lui en parlera comme on pouvait parler des saintes de leur vivant. Une sorte d'auréole semble entourer son nom ; chacun lui voue un culte intérieur, et ceux mêmes qui dans les premiers temps ne pouvaient croire à la persévérance de cette vertu surhumaine, depuis qu'ils l'ont vue toujours grandir et ne faiblir jamais, en sont les plus zélés, les plus fervents admirateurs.

Ce nom encore obscur, bien qu'entouré de tant de bénédictions, doit retentir dans cette enceinte. L'Académie aime à se faire l'écho de ces acclamations unanimes de la reconnaissance populaire ; elle est surtout jalouse de proposer au monde, en regard d'affligeants spectacles dont rougit notre temps, de tels exemples de grandeur et de pureté morale, exemples faits en vérité pour apprendre aux plus pessimistes à ne désespérer de rien.

Le prix Montyon, le seul prix qui sera décerné cette année, est offert à madame Fleurat ; ou, pour mieux dire, vous dotez de 2,000 francs de plus les établissements charitables et les pauvres de Saint-Yrieix.

Les vertus de madame Fleurat avaient dans ce concours un grand nombre d'émules ; aussi l'Académie distribue-t-elle, outre ce prix unique que personne ne pouvait partager, vingt-huit accessits ou médailles. Dois-je faire le récit de tous les dévouements que ces médailles récompensent ? dire à quel titre chacune d'elles est accordée ? Ce long cortége d'édifiantes actions ne laisserait dans vos esprits qu'une trace confuse. Vous auriez, je n'en doute pas, la bonne grâce d'écouter ; mais, dans l'intérêt même des lauréats et de l'institution, mieux vaut ne pas vous mettre à cette épreuve. Malgré moi, par égard pour vous, j'abrégerais, j'irais trop vite, je laisserais dans l'ombre des détails qui ont droit au grand jour de la publicité. Le livret du concours peut seul donner sans trop de laconisme toutes ces biographies une à une. Le livret se répand en France et va de ville en ville, s'adressant à l'auditoire de chaque lauréat ; il parle à ceux qui les connaissent, qui tous les jours les admirent, à ceux qu'ils ont eux-mêmes obligés, secourus : tandis qu'ici, ne l'oublions pas, on parle seulement à l'auditoire de tout le monde.

Je vous demanderai pourtant la permission, messieurs, de faire une exception, et de vous dire dès aujourd'hui quelles sont, dans ces vingt-huit médailles, celles que l'Académie a mises au premier rang, entraînée à cette préférence par des efforts de charité plus grands et plus durables, par des preuves plus éclatantes de courage et d'abnégation.

Dans cette répartition des médailles de première classe, notre sexe, il faut s'y résigner, est encore cette

fois, selon sa constante coutume, le moins bien partagé : sur sept médailles il en a deux. Parlons d'abord des cinq autres.

Marie Beauget est une pauvre femme âgée de soixante-deux ans; elle en a passé quarante-trois à servir ou plutôt à secourir une autre femme presque aussi pauvre qu'elle, qui vient tout récemment de mourir dans ses bras, infirme et centenaire, ou peu s'en faut. Cette respectable dame, d'une noble famille de Saint-Jean-d'Angely, ne possédait que six cents francs de rente, dernier reste de ses biens perdus à la Révolution. A peine à son service, Marie sentit pour elle l'attachement d'une fille : orpheline et sortant d'un asile religieux qui avait recueilli son enfance, il lui fallait une famille. Dieu lui avait fait un cœur d'ange : elle conçut à dix-huit ans la résolution de consacrer sa vie à sa maîtresse. Non-seulement elle ne reçut jamais rien de celle qui l'avait prise à gages, mais elle lui donna toujours. Comme le vieux Caleb du poëte écossais, elle mettait son orgueil à ne pas laisser voir que sa noble maîtresse manquât de quelque chose ; elle cachait aux autres sa misère, elle la cachait surtout à elle-même, lui persuadant qu'au marché tout se vendait à bien bas prix, qu'avec 600 francs on pouvait payer une servante, vivre encore passablement et recevoir sans rougir les visites d'anciens amis moins maltraités de la fortune. C'était en passant les nuits à travailler en cachette que la pauvre Marie justifiait ses pieux mensonges et comblait les lacunes de ce maigre budget. Un accident cruel, qui priva sa maîtresse de l'usage de ses membres, vint apprendre à Marie un nouveau genre de dévouement. Infirmière admirable, elle parvint à calmer les souffrances de celle qui l'appelait sa fille, et eut la joie de prolonger cette précieuse

vie jusqu'à un terme inespéré. Puis, quand elle resta seule, une dernière tâche devait être remplie ; elle fit un dernier effort, rassembla ses dernières ressources, et des honneurs modestes, mais dignes et touchants, furent rendus à sa chère maîtresse. L'Académie s'impose un devoir plus facile en consacrant au souvenir de cette pieuse fidélité une médaille qu'a déjà décernée d'avance la ville entière de Saint-Jean-d'Angely.

Entre l'histoire de Marie Beauget et celle de Rose Lepetit vous ne trouverez point de grandes différences. Ces saintes vies n'ont d'autre tort que de se ressembler un peu. Chez Rose Lepetit le dévouement s'exerce encore : c'est un vieillard octogénaire, sourd, à moitié aveugle, couvert d'infirmités, qui réclame ses soins. Il est ruiné depuis trente ans ; sa fidèle servante n'a d'autre salaire, elle aussi, que le plaisir de faire le bien ; elle aussi s'est imposé longtemps de laborieuses veilles pour adoucir tant de maux. Elle est vieille aujourd'hui, épuisée de fatigue, mais son zèle ne s'éteint pas : la charité la rend ingénieuse ; ce qu'elle ne peut plus faire, elle sait le demander ; elle obtient de la compassion ce que ses forces lui refusent. Est-il besoin de dire qu'à Valognes comme à Saint-Jean-d'Angely l'admiration est unanime, et que tous les habitants sollicitent la récompense si justement acquise à Rose Lepetit ?

Même fidélité, même cœur, mêmes trésors de dévouement chez ces trois autres femmes que vous récompensez ainsi, toutes trois du nom de Marguerite, trois sœurs, pour ainsi dire, de nom, de race et de vertu. Toutes trois, au temps de leur jeunesse, il y a quarante ou cinquante ans, s'attachèrent d'autant plus à leurs maîtres qu'ils devenaient plus malheureux ; toutes trois, n per-

dant leurs maîtres, ont comme adopté leurs enfants ; elles les font vivre et les élèvent. L'une, Marguerite LACROIX, demeurant à Murat (Cantal), pour se charger des orphelins que lui a légués sa maîtresse, se dépouille de tout et vend jusqu'à ses hardes ; puis, n'ayant plus de pain à leur donner, elle se met en condition, se loue à leur profit, d'autant plus infatigable qu'elle ne travaille pas pour elle. L'autre, Marguerite DURAND, demeurant à Bayeux (Calvados), subit les mêmes charges et dans des conditions plus dures, s'il est possible ; le fils de ses maîtres est idiot, épileptique, incapable de gagner sa vie, et voilà dix-sept ans qu'elle le soigne, le nourrit, sans le perdre de vue ni la nuit ni le jour. La troisième, Marguerite MAILLEY, demeurant à Baume les Dames (Doubs), n'a de mémoire que pour les bienfaits ; elle oublie que son maître, vieux militaire dont les souffrances avaient aigri l'humeur et troublé la raison, l'a presque blessée à mort dans un de ses accès ; qu'à servir ce dangereux malade elle a gagné une cruelle et incurable infirmité. Tout cela n'est rien pour elle : elle ne voit qu'une veuve et des enfants dans la misère, également hors d'état de se passer de ses soins et de les lui payer ; elle les leur donne. La mort du vieux soldat a éteint la pension qui faisait vivre sa famille ; elle y supplée par des prodiges de travail et parvient même à affranchir ses pauvres maîtres de quelques dettes, seul héritage que leur père leur eût laissé.

Ce sont là trois admirables vies : on a beau dire que ce genre de vertu doit être le plus facile et naître, pour ainsi dire, sans culture dans les cœurs, par la raison que chaque année il s'en présente à vous de plus fréquents exemples, vous persistez à l'accueillir avec prédilection, et jamais vous ne sauriez trop faire pour le propager plus encore ; mais vous n'oubliez pas non plus

cet autre dévouement en quelque sorte plus viril, qu'aucun lien d'affection, d'habitude ou de reconnaissance ne prépare et n'entretient, sublime élan de l'âme qui nous fait braver la mort par pur amour de nos semblables. Telle est la vocation de Pierre Bladviel, cultivateur des environs de Figeac. Il est bon fils, bon mari, bon père, ne vit que pour les siens, ne travaille que pour eux : on lui donnerait une médaille pour ses seules vertus domestiques ; mais quand le Lot est débordé, quand on entend les cris d'un marinier que les flots entraînent, alors Bladviel ne connaît plus ni père, ni femme, ni enfants ; sourd à leurs cris, insensible à leurs larmes, il s'échappe, saute dans un bateau, se lance sur le torrent à travers les arbres déracinés et les débris flottants qui, comme une avalanche, menacent de l'engloutir ; les spectateurs sont dans l'angoisse, les mariniers les plus hardis s'écrient qu'il est perdu ; mais tout à coup il reparaît déposant sur la rive le malheureux qui se noyait. Par la nuit la plus noire, par le froid le plus vif, comme aux ardeurs d'un ciel brûlant, Bladviel est toujours prêt. C'est Dieu, dit-il, qui lui commande ces terribles sauvetages : quand il entend sa voix, il se sent plus qu'un homme. Quinze personnes en dix-huit ans ont dû la vie à Bladviel, quinze frères qu'il n'avait jamais vus.

Ainsi, messieurs, ce n'est, vous l'entendez, qu'après un long apprentissage, et sur des preuves répétées d'une héroïque abnégation, que vous décernez à cet homme le prix qui lui est dû. Vous en usez toujours ainsi : vous cherchez avant tout ces nobles persévérances. Pour s'élever jusqu'à l'honneur d'être récompensé par vous, ce n'est pas trop d'une vie entière de sacrifices et d'oubli de soi-même. D'où vient donc que, sans hésiter, certains d'avance d'être applaudis de tous, vous allez, pour la première fois peut-être, vous départir de vos pru-

dentes règles et placer vos chevrons sur l'habit d'un enfant? Le mot de cette énigme vous sera bientôt dit.

N'avez-vous pas tous souvenir qu'en décembre dernier les pilotes du port d'Agde aperçurent en mer, vers le déclin du jour, un navire d'environ cent tonneaux, la goëlette *la Reprise*, qui faisait voile vers le port? La mâture semblait en désordre et les flancs du navire portaient la trace d'un choc violent, d'un récent abordage. Quand les pilotes approchèrent, ils virent avec étonnement que le bâtiment marchait tout seul, pour ainsi dire; du moins le pont semblait désert : ni capitaine, ni timonier, ni matelot. On n'apercevait qu'un mousse, allant, venant de tribord à bâbord, passant de la barre aux amures, et faisant à lui seul tout le service d'un équipage. Dans un coin du navire on voyait bien aussi un pauvre homme couché, pâle et tremblant, hors d'état de se tenir debout. Bientôt *la Reprise* entrait à Agde, et la ville apprenait que, trente-six heures auparavant, la nuit, par une de ces épaisses brumes qui font s'entre-heurter les navires en pleine mer comme les passants dans nos étroites ruelles, ce petit bâtiment, étant au large, avait subi le choc d'un grand brick de fort tonnage; que le capitaine, épouvanté, croyant sentir couler bas sa goëlette, s'était élancé sur le brick en s'accrochant aux cordages et appelant à lui tout son monde. Deux matelots et deux novices l'avaient aussitôt suivi. Pourquoi ce jeune mousse, de tous le plus agile, n'avait-il pas imité leur exemple? C'est qu'il y avait à bord un malheureux, incapable de se sauver. PERRET, c'était le nom du mousse, s'était senti saisi de compassion; la vue de ce malade l'avait comme enchaîné et rendu immobile. L'enlever dans ses bras, il n'en a pas la force; l'abandonner, le laisser mourir seul, c'est pour lui plus

impossible encore : il reste donc. Dans le premier moment, il en fait l'aveu, lorsque les deux navires se séparèrent après un craquement effroyable, quelques larmes lui échappèrent ; il se crut à son dernier jour et recommanda son âme à Dieu ; mais, au bout de quelques secondes, lorsqu'il vit que le bâtiment, malgré ses avaries, flottait toujours et pouvait naviguer, un courage surnaturel s'empara de ce jeune cœur. La mer était houleuse et le vent fraîchissait ; comment ses petits bras suffiront-ils à la manœuvre ? Cette réflexion ne lui vient pas ; il dispose les voiles, s'élance au gouvernail. Son pauvre compagnon ne peut lui prêter secours ; mais il est vieux marin ; Perret l'écoute, le consulte, se laisse guider par lui. Soumis et confiant, ses yeux brillent d'espoir : il reverra sa mère, sauvera son camarade, sauvera son navire. Cette pensée double ses forces et d'un enfant de treize ans fait un matelot consommé.

Je ne m'étendrai pas sur les péripéties de cette navigation. Le jour fut bien long à venir! Le vent poussait à la côte d'Espagne ; il fallait résister pour s'écarter le moins possible du lieu témoin de l'abordage, seule chance de recevoir du secours. Ce brick, auteur du mal, voudrait peut-être le réparer ! Il reviendrait au jour naissant ; on se mettrait à sa remorque : voilà ce qu'on espérait à bord de *la Reprise*. Mais l'attente fut vaine. La journée se passa, et le brick ne vint pas. Il continuait paisiblement sa route et entrait vers le soir à Marseille. Cependant la nuit tomba, et les fatigues redoublèrent. Le lendemain, trois bâtiments parurent à l'horizon ; aucun d'eux ne voulut comprendre les signaux du petit navire. Par bonheur, le ciel fut plus clément : le vent tourna, souffla du sud. En manœuvrant avec prestesse on pouvait être avant la nuit en vue d'un port de France. Dans de pareils moments l'équipage le plus complet

n'est que tout juste assez nombreux. Perret est seul, mais il se multiplie : il court de vergue en vergue ; toutes ses voiles, même les plus hautes, se développent coup sur coup, se gonflent sous la brise et poussent le navire comme par enchantement. Il était temps : l'effort était suprême ; notre navigateur était à bout de forces. A le voir, on ne le croirait pas. Il est radieux, il aperçoit la terre, qui peu à peu sort des eaux et grandit devant lui.

Voilà, messieurs, ce que vous saviez tous, un fait de mer aussi extraordinaire ne pouvait demeurer inconnu ; mais savez-vous aussi en quels termes modestes, énergiques et simples, ce brave enfant, une fois à terre, raconta ce qu'il avait accompli ? Capitaine par *intérim,* il devait faire devant le tribunal de commerce son rapport de relâche. Dans ce rapport, qu'il faudrait mettre tout entier sous vos yeux, pas un mot de reproche à ceux qui l'ont abandonné ; tout l'honneur de sa belle conduite attribué aux conseils de son vieux compagnon ; à chaque mot on sent une âme aussi honnête que forte, un cœur aussi chaud que sincère. Après cette lecture on ne s'étonne pas d'apprendre que, depuis deux ans qu'il navigue pour le commerce, Perret n'a rien gardé pour lui du produit de ses salaires, qu'il a tout envoyé à Quiberon, dans la pauvre cabane où sa mère, à grand'peine, élève trois autres enfants. Cherchez un bon sentiment qui lui manque : compatissant au malheur, généreux, dévoué, docile à l'expérience, dur à la peine, intelligent et intrépide ! La récompense est-elle prématurée, et, sans désobéir à M. de Montyon, auriez-vous pu laisser en dehors du concours tant de bonnes et solides vertus ?

Il est vrai que la découverte ne vous en appartient pas ; vous n'en avez pas les prémices. Sans parler du public, qui s'est pris pour ce noble enfant d'une juste

admiration, d'autres faveurs sont descendues sur lui. Ne craignez pas, messieurs, que les vôtres, en venant les dernières, excèdent la mesure, encore moins qu'elles soient superflues ; elles ont un caractère qu'aucune autre n'efface. Perret le comprendra, à Brest, dans cette école des mousses dans laquelle il vient d'être admis ; ses compagnons d'école le comprendront à son exemple. Les croix d'honneur que vous donnez s'obtiennent à double titre : pour être appelé à Paris, pour être admis, complimenté, encouragé chez son ministre, et même en plus haut lieu, il suffit d'être brave, d'avoir risqué sa vie à sauver ou son navire ou son drapeau ; pour être adopté par vous, il faut à la bravoure joindre un autre courage, le courage du bien et de l'humanité. Ne craignez pas que votre lauréat en perde la mémoire : vos médailles obligent. Perret se rappellera toute sa vie à quels dignes émules vous l'associez aujourd'hui, en quelle noble et sainte compagnie vous l'avez introduit. Il deviendra, nous l'espérons, un Jean Bart, un Duquesne : il restera toujours un fils de M. de Montyon.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 20 *août* 1857.

Félicité Béeler, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine). — Fille d'un militaire mort à la Martinique peu de temps après sa naissance, elle reçoit de sa mère de tendres soins et une bonne éducation. La reconnaissance lui inspire un dévouement passionné pour sa mère. Elle refuse de se marier pour ne pas s'en séparer, lui procure une sorte d'aisance par un travail forcé, dont le produit s'ajoute à leur médiocre

fortune. Puis, de sa mère, son dévouement se porte sur tous ceux qui souffrent et qu'elle peut soulager; sans cesse au chevet des malades, s'imposant des veilles fatigantes, pansant les plus rebutantes plaies, rendant à la santé de pauvres enfants infirmes, soutenant contre la misère, pendant plus de douze années, un vieux et malheureux ménage, recueillant une pauvre orpheline qu'elle élève et à laquelle elle apprend un état, ne perdant pas un jour sans faire du bien ou soulager une infortune, Félicité Béeler est depuis quarante ans la sœur de charité et la providence de sa commune.

Simon Bontemps, âgé de cinquante-trois ans, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, 101. — Ouvrier orfévre, connu dans son quartier et dans son corps d'état par sa vie charitable. Indépendamment de beaucoup d'autres bonnes œuvres, il a recueilli trois enfants, un garçon et deux filles. Le premier a été pourvu de tout à ses frais pendant huit ans, mis en apprentissage et en état de gagner sa vie. Des deux filles, l'une qu'il avait rencontrée mourante de faim, a été nourrie par lui et élevée jusqu'à l'âge de seize ans, puis il l'a rendue à la famille de la mère ; l'autre est aujourd'hui âgée de dix ans : il l'a définitivement adoptée. Cet homme excellent, dont la santé s'est affaiblie, et qui a toujours consacré ses épargnes au soulagement des autres, est aujourd'hui hors d'état de suffire à ses propres besoins. Ses confrères les orfèvres adressent à l'Académie une touchante recommandation en faveur de Simon Bontemps.

Marguerite Catany, âgée de cinquante-huit ans, demeurant à Angoulème (Charente). — Comme Félicité Béeler, Marguerite Catany, avant de se consacrer au

service des malheureux, s'était dévouée pendant de longues années à ses parents infirmes et peu fortunés. Elle aussi a sacrifié à l'accomplissement de ce pieux devoir un mariage avantageux. Sa charité s'est ensuite reportée sur une nièce et trois enfants abandonnés, sans pain et sans asile. Elle les a recueillis, a dépensé pour les élever toutes ses épargnes; après quoi, s'étant créé, à force de travail, de nouvelles ressources, elle les a épuisées en faveur d'un pauvre homme dont la justice allait saisir les meubles. Telle a été, depuis l'âge de treize ans, la vie exemplaire de cette charitable fille.

Veuve Chopart, dite Babet, âgée de soixante-quinze ans, demeurant à Paris, rue Cassette, 8. — Pendant vingt-six années de dévouement, de respect et d'affection, la veuve Chopart a servi la même maîtresse, pauvre dame qui possédait à peine de quoi suffire à ses besoins, et qui se trouva bientôt dans l'impossibilité de payer à sa servante les faibles gages qu'elle lui avait promis. Celle-ci ne lui en resta pas moins fidèle, ne voulut jamais la quitter, l'entoura des soins les plus touchants et les plus assidus, l'aida de son travail et chercha les moyens les plus ingénieux de lui cacher à elle-même sa misère. Cette constance, ce dévouement exemplaire, ont excité l'admiration de tous ceux qui connaissent Babet Chopart, et inspiré une vive sympathie aux amis de son ancienne maîtresse, témoins de son zèle affectueux et désintéressé. Ce sont ceux qui ont porté à la connaissance de l'Académie ce touchant exemple de piété et de fidélité domestique. Le grand âge de la veuve Chopart et de cruelles infirmités, suite évidente des privations qu'elle s'est volontairement imposées, lui donnent un titre de plus à la récompense si justement acquise à sa noble conduite.

Noël Fonta, instituteur, âgé de quarante-cinq ans, demeurant à Roquefort (Ariége). — Déjà sous-officier et sur le point de passer officier, Fonta, en apprenant que son oncle et sa tante, vieux et infirmes, sont tombés dans la misère et l'isolement, abandonne l'espoir d'un avancement et d'un état assurés, et se dévoue à remplacer son oncle comme maître d'école, en lui laissant tout ce qu'il gagne. Pour ajouter quelque chose à son modeste salaire, il va donner, à de grandes distances, après les heures d'école, des leçons dans les villages environnants, et finit ses laborieuses journées en rapportant à ses pauvres parents tantôt du bois qu'il a ramassé, tantôt quelques aliments qu'il a obtenus par charité. Quant à lui, il ne mange que du pain noir, et pendant dix années il mène cette rude vie, sans compter tous les soins qu'il donne à ces deux vieillards, accablés d'infirmités dégoûtantes. Infatigable dans son dévouement, Fonta, même avant la mort de son oncle et de sa tante, adopte trois orphelins en bas âge, ses parents éloignés; il a pourtant lui-même trois enfants qu'il a peine à nourrir. Enfin, pendant l'épidémie cholérique de 1854, il a sans cesse exposé sa vie près des malades et enseveli ceux que ses soins n'avaient pu sauver. Aussi excite-t-il une admiration respectueuse chez tous ses concitoyens.

Marie Four, âgée de quarante-six ans, demeurant à Bourg-Argental (Loire). — Marie Four, pauvre ouvrière, n'ayant pour exister que le fruit d'un travail peu rétribué, n'a pas craint cependant de prendre à sa charge une de ses compagnes, que la misère et les infirmités les plus affreuses empêchent de travailler. Loin de se rebuter des soins incessants qu'il lui faut prodiguer à la pauvre infirme, Marie, pour ajouter quelque chose à son modeste

salaire, travaille encore une partie des nuits. Et ce dévouement si charitable dure depuis vingt-quatre ans ! Une telle persévérance a excité l'admiration de la population de Bourg-Argental et des pays voisins.

Veuve Gérard, née Catherine Georgel, demeurant à Saint-Blaise (Vosges). — Mère de trois enfants, la veuve Gérard, quoique peu fortunée, a recueilli et élevé deux orphelins, ses neveux, qu'elle a mis à même de gagner honorablement leur vie. Consacrant sa vie à secourir ses semblables, elle a recueilli chez elle pendant plusieurs années une pauvre fille qu'elle a sauvée de la cécité par des soins incessants. Depuis onze ans sa demeure sert d'asile à un vieillard aveugle, âgé de quatre-vingt-seize ans, dont elle soutient l'existence. Chacun à Saint-Blaise admire la conduite de la veuve Gérard, que les malheureux n'implorent jamais en vain.

Barbe Guillet, âgée de soixante-dix ans, demeurant à Nantes (Loire-Inférieure). — Excellente servante, qui s'est dévouée volontairement pendant plusieurs années au service d'une ancienne maîtresse devenue infirme et tombée dans la misère ; elle a sacrifié ses jours, ses nuits, le produit de son travail, 300 francs d'économies et un mobilier qu'elle a vendu pièce à pièce, pour faire vivre cette maîtresse, qui ne la récompensait de tant de sacrifices que par de continuelles impatiences, souvent même par des injures, tristes conséquences de douleurs vives et opiniâtres. A la mort de cette infortunée, Barbe ne se croit pas encore libre, et chaque jour elle prélève sur ses premiers besoins tout ce qu'elle peut en distraire pour payer les dettes laissées par sa maîtresse. Barbe Guillet est l'objet du respect et de la vénération des habitants de Nantes, qui tous connaissent et son dévouement et sa charité.

Marie JACOB, âgée de soixante-six ans, demeurant à Pierreffite (Allier). — A vingt-cinq ans, négligeant les plaisirs de son âge, elle recueillit maternellement chez elle cinq neveux et nièces orphelins et comme elle dans la misère ; redoublant de travail, elle accepta courageusement la rude tâche de les élever honorablement. Sa persévérance eût été couronnée de succès, et chacun de ces enfants, doté d'un état, serait parvenu à gagner sa vie, si la mort ne les avait tous frappés successivement au terme de leur éducation. Aujourd'hui, cette pauvre Marie, sexagénaire et infirme, recommence son œuvre de charité en recueillant et élevant un enfant de deux ans que lui a laissé un de ses neveux enlevés si malheureusement.

Anne LEHIC, âgée de quarante-neuf ans, demeurant à Mesanger (Loire-Inférieure). — Servante depuis seize ans chez un officier de santé père de sept enfants, dont trois sont frappés d'idiotisme ; depuis dix ans elle subvient par son travail à tous les besoins de cette famille. Il y a cinq ans, son maître, étant devenu impotent et ne pouvant lui payer ses gages, voulut la congédier ; mais elle refusa d'abandonner les trois idiots, objets de ses soins dévoués et affectueux. Elle a déjà assuré l'établissement de plusieurs des enfants, et aujourd'hui encore elle continue à s'épuiser de travail pour soutenir l'existence de ceux qui restent à la charge de ce malheureux père. Le pauvre infirme ne cesse de raconter en pleurant les soins pieux dont Anne Lehic l'entoure et l'affection filiale dont elle lui prodigue de si touchants témoignages.

Marie NEVEU, âgée de soixante et un ans, demeurant à Sedan (Ardennes). — Marie Neveu est aussi une ser-

vante dont le zèle s'accroît à mesure que sa maîtresse devient plus malheureuse, à mesure que des infirmités plus cruelles viennent fondre sur elle. Ces infirmités sont si repoussantes que des sœurs de charité même en ont été rebutées. Seule Marie a persévéré dans les soins les plus dévoués et les travaux les plus fatigants, pour soutenir et prolonger les jours de cette infortunée, qui vient d'expirer en la laissant impotente et sans ressources.

L'admiration de ses concitoyens a réclamé pour Marie cette récompense d'une vie d'abnégation.

Catherine Piézel, âgée de trente-six ans, demeurant à Vézelise (Meurthe). — Après deux années de services rétribués, son maître, ne pouvant plus la payer, lui procure une bonne place. A la mort de son premier maître, elle n'hésite pas un instant à abandonner cette heureuse position pour revenir au chevet de son ancienne maîtresse, tombée dans la plus affreuse misère, frappée de paralysie et de folie. Depuis onze ans Catherine persévère dans cet acte de charité si désintéressé, et soutient sa maîtresse par des soins et des travaux les plus dévoués.

Rose Raffin, âgée de soixante-six ans, demeurant à Saint-Germain-des-Fossés (Allier). — Cette servante fidèle et dévouée est attachée depuis cinquante ans à la même famille. Ses maîtres s'étant ruinés, Rose n'a pas craint la misère et le travail ; elle a redoublé de dévouement. Aucun sacrifice ne lui coûte pour soutenir ses maîtres et alléger le poids de leur infortune. Dans les maladies qui ont accablé cette famille, elle a fait preuve d'un dévouement éclairé. Encore aujourd'hui elle continue son œuvre de bienfaisance au milieu de l'admiration de ses concitoyens.

Marguerite TACONE, âgée de soixante-seize ans, demeurant à Nantes (Loire-Inférieure). — Depuis vingt-deux ans Marguerite sert la même famille ; deux ans après son entrée dans cette maison, le malheur vint frapper ses maîtres, et la misère la plus grande fut leur partage. Marguerite, au lieu de les abandonner, se met avec une nouvelle ardeur à l'ouvrage, cherche des travaux, et comme le prix de ses journées, hélas ! bien faible, suffisait à peine à l'entretien de la famille, elle y suppléait par le travail dont elle s'acquittait pendant les nuits. Une telle vie de sacrifices ne pouvait échapper à l'attention publique, et l'admiration de ses concitoyens est venue la désigner à l'Académie et demander pour elle une médaille si bien méritée.

Pierre TERRAT, âgé de soixante-cinq ans, demeurant au Logis-Neuf, à Allauch (Bouches-du-Rhône). — Pierre Terrat est un domestique dévoué pendant trente et un ans à un maître qui ne lui a jamais payé de gages et auquel il a sacrifié tout son avoir, consistant en une somme de 800 francs. Depuis deux ans Pierre s'est loué à un autre maître pour faire vivre, des gages qu'il reçoit, son premier maître, réduit à la misère la plus complète et accablé d'infirmités. Ce long acte de vertu a excité l'intérêt général.

Étienne VIAL, garde champêtre, âgé de cinquante-huit ans, demeurant à Thuélins (Isère). — Depuis l'âge de treize ans et pendant quarante-cinq années Vial a toujours été un modèle de piété filiale et fraternelle. Il a soutenu sa famille par des travaux continuels, et il a donné de nombreux exemples de courage, de générosité et de charité. Tantôt, au péril de sa vie, il sauve celle d'un jeune homme qui se noyait ; tantôt, quoique presque

mourant de faim lui-même, il rend à l'existence plusieurs de ses concitoyens qui périssaient d'inanition pendant la dernière disette. Enfin, lorsque, dans ses fonctions de garde champêtre, il lui arrive un jour d'être blessé grièvement, il implore lui-même et obtient la grâce de celui qui l'avait frappé.

Cette vie d'abnégation, de courage et de charité, méritait une récompense que l'Académie est heureuse de décerner à Étienne Vial.

Marie Voisin, âgée de soixante-dix ans, demeurant à Piacé (Sarthe). — Marie Voisin est une servante courageuse et dévouée, qui pendant quarante années a servi sans gages ses maîtres malheureux. Loin de les abandonner quand ils sont tombés dans la misère, ses soins, ses travaux et ses veilles ont redoublé pour les aider dans leur infortune. Cette généreuse conduite se continue encore aujourd'hui et a mérité à Marie Voisin l'estime et l'admiration de ses concitoyens.

Marie Fontbonne, âgée de cinquante ans, demeurant à Lyon (Rhône). — Servante pendant vingt-neuf ans, elle a fait vivre de ses gages sa mère infirme. A ce devoir bien rempli elle a ajouté le mérite d'avoir pris à sa charge une nièce et un neveu en bas âge. Bien plus, depuis six ans, ses maîtres étant ruinés et leurs meubles vendus, elle a employé ses économies à les leur racheter, et ce qui lui reste elle l'emploie, ainsi que le fruit de son travail de jour et même de nuit, à les soutenir dans leur misère.

C'est ainsi que depuis vingt-trois ans, constamment dévouée à tous ceux qui souffrent et qui ne peuvent reconnaître une si belle conduite, elle s'est trouvée à son insu désignée par ses concitoyens comme un modèle de charité et d'abnégation.

Marie ODINE, veuve TOPERIEUX, âgée de soixante ans, demeurant à Paris, quai de la Tournelle, 21. — Ce qu'il y a de plus remarquable dans la longue et belle vie de la veuve Toperieux, c'est qu'après avoir prolongé, par sa piété filiale, les jours de sa mère jusqu'à un âge très-avancé, elle a dévoué par reconnaissance trente-quatre ans de sa vie à un ancien protecteur de ses parents. Ce maître, qu'elle s'était choisi, étant tombé dans la misère, elle l'entoure de soins, lui laisse ignorer sa position malheureuse, et pendant vingt ans, aidée de sa sœur, elle pourvoit, à force de travail et de veilles, à tous ses besoins. A la mort de son maître, elle a couronné une vie consacrée à la reconnaissance en vendant tout ce qu'elle possédait pour le faire enterrer avec un appareil convenable, continuant ainsi à tromper sur sa détresse les amis du bienfaiteur de sa famille.

Jean-Baptiste-Joseph ANDANSON, âgé de soixante ans, demeurant à Olonne (Vendée). — Receveur-buraliste à Olonne, il a exposé ses jours en arrachant à un incendie une mère et ses trois enfants. Le danger était si grand que lui seul a osé tenter ce sauvetage, qu'il a trois fois renouvelé. A la troisième tentative il est tombé asphyxié avec le dernier enfant, qu'il n'a pu trouver qu'à tâtons, tant la fumée était intense et d'une épaisseur étouffante. Il a rendu à la mère, sauvée la première, son fils encore vivant, mais tellement brûlé et étouffé qu'il a bientôt expiré comme ses deux frères. Ce triple dévouement, dont l'inutilité même fait encore plus apprécier le mérite en montrant tout le danger que courait Andanson, est encore admiré et cité par les témoins de cette affreuse scène de désolation.

ANNÉE 1858.

DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 19 août 1858.

Le récit que l'Académie française fait des belles actions qu'elle honore chaque année n'a pas pour but de donner à la vertu une gloire que la vertu n'a point cherchée. Ceux dont nous racontons les pieux et touchants dévouements n'ont point songé que le public connaîtrait leurs noms; ils n'ont point visé à la renommée, et ils ne se plaindront point si je ne lis pas tout entiers aujourd'hui ces bulletins de la vertu obscure et modeste. C'est le public surtout qui a besoin de la publicité de nos récits; les vertus que nous signalons peuvent se passer de nos hommages, nous ne pouvons point nous passer de leurs exemples.

Je ne veux pas dire par là que sans ces exemples nous languirions tous à bien faire, et que nous ne sommes bons que d'après leur modèle : ce serait calomnier notre société; j'ai toujours mieux aimé la louer, afin de la relever. Je ne veux pas dire non plus que grâce à ces exemples nous allons tous être pris d'une généreuse émulation, et que nous allons tous nous dévouer les uns aux autres et nous oublier nous-mêmes. Nos récits an-

nuels sont faits dans une autre pensée et pour un autre effet. Nous apprenons dans les exposés administratifs ce que la France a de soldats, de vaisseaux, de forteresses, de ports, de routes, d'usines, de manufactures, et nous découvrons avec une joie orgueilleuse l'organisation de sa vie militaire, agricole, industrielle et commerciale. Ici nous voyons un des secrets de sa vie morale; nous apprenons qu'il y a encore parmi nous beaucoup de bonnes âmes dévouées au soulagement des malheureux et des malades, beaucoup de bienfaiteurs persévérants, même parmi les pauvres. C'est un chapitre du budget moral de la France que nous venons vous lire tous les ans, et nous sommes heureux de pouvoir dire que dans ce budget il n'y a pas de déficit.

Nous aimons surtout à voir comment les vertus que nous signalons à votre attention se soutiennent et se fécondent, pour ainsi dire, l'une par l'autre. Je lisais dernièrement un roman américain dont un des principaux personnages [1] est une petite fille pauvre infirme qui par sa douceur et par sa bonté éveille de bons sentiments dans l'âme de tous ceux qui l'approchent, pauvres ou riches. Elle n'a rien et semble ne pouvoir rien faire, puisqu'elle est clouée par la souffrance sur son fauteuil de douleurs. Cependant elle fait faire beaucoup de bien, et son influence est efficace à soulager les peines des uns et à attendrir la dureté ou l'insouciance des autres. La vérité de nos dossiers surpasse, grâce à Dieu, de bien loin la fiction du roman, et témoigne du pouvoir de la bonté en ce monde. Ici, c'est une simple lingère de Bonnétable, dans la Sarthe, qui depuis son enfance se dévoue au soulagement des malades. Mademoiselle LEJEUNE n'a rien que son travail pour secourir

1. *Mabel Waughan*, de miss Cummings.

les misères et les infirmités les plus affreuses; mais « quand ses ressources sont épuisées, elle va frapper à toutes les portes, et rarement elle est refusée, parce que tout le monde sait avec quel discernement elle fait usage des aumônes qu'elle sollicite. » Ainsi mademoiselle Lejeune ne fait pas seulement l'aumône, elle la produit chez les autres [1]. Ailleurs, à Étampes, une ouvrière, mademoiselle BARILLET, s'est faite la sœur de charité des malades les plus souffrants et les plus pauvres. Quand vient le choléra, sa charité se multiplie avec le malheur; elle soigne les malades abandonnés, elle assiste les mourants, elle ensevelit les morts. « Ne pouvant rien donner que son temps et ses veilles, mademoiselle Barillet va aussi, comme mademoiselle Lejeune, réclamer des secours, des lits, des vêtements pour les malheureux, et sa demande est toujours bien accueillie. » J'aurais bien d'autres belles actions à raconter de mesdemoiselles Lejeune et Barillet [2]; mais j'insiste surtout sur cet apostolat de l'aumône qu'elles exercent avec tant d'ascendant. Un de nos confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres disait récemment « qu'une belle pensée, un noble sentiment, un acte de vertu, font bien mieux de l'homme le roi de la création que la faculté de faire parvenir instantanément au bout de l'univers ses commandes et ses désirs[3]. » Nos récits justifient à chaque instant cette pensée. Voici encore, par exemple, mademoiselle VIAN, à Aix, qui est aussi pauvre que mademoiselle Lejeune, de Bonnétable, et mademoiselle Barillet, d'Étampes, et qui fait autant de bien qu'elles, allant comme elles de porte en porte pour obtenir des secours

1. A mademoiselle Lejeune, de Bonnétable (Sarthe), une médaille de 500 fr.

2. A mademoiselle Barillet, une médaille de 1,000 fr.

3. M. Renan.

pour ses malades et pour ses pauvres[1]. Eh bien ! je le demande, où est le plus grand temoignage de la force de l'homme, d'écrire à mille lieues de sa main ou de toucher le cœur d'un mondain frivole ; de faire passer sa voix de Paris à Saint-Pétersbourg par le télégraphe, ou de faire passer son sentiment d'une âme dans une autre ? Calculez les résistances de la matière et celles d'un monde égoïste et indifférent ; où est la plus grande insensibilité, et par conséquent où est le plus grand triomphe ? J'en demande pardon à mes confrères de l'Académie des sciences : la charité est un plus grand porte-voix que le télégraphe électrique.

Cette correspondance des bons sentiments entre eux et leur fécondité réciproque est une des vérités morales qui ressortent le mieux des recherches que nous faisons. Il y a parmi nos élus de cette année un valet de ferme qui depuis quarante-cinq ans sert les mêmes maîtres dans le même domaine ; il a élevé les enfants, soigné les champs, conduit les troupeaux, sans avoir jamais reçu de salaire, considéré par tout le monde comme étant de la famille, le croyant lui-même ; aussi, quand il a fallu faire des partages dans la famille des maîtres, tout le monde, le père, la mère et les enfants se sont entendus pour faire la part de RASPADOU : c'est le nom de ce brave serviteur, qui est partout cité dans notre arrondissement, dit très-bien le maire de Noyon, « comme un exemple des liens intimes que les bons services établissent entre le maître et le serviteur[2]. »

Les bulletins détaillés que publie l'Académie des traits de dévouement et de courage qu'elle récompense offriront au public bien d'autres sujets d'admiration, et je

1. A mademoiselle Vian, d'Aix, une médaille de 1,000 fr.
2. A M. Raspadou, de Brétigny (Oise), une médaille de 500 fr.

passe à regret sur le récit de plusieurs belles actions ; mais je me reprocherais de ne pas donner un souvenir et un hommage particulier à la généreuse charité de mademoiselle Cléret, de Paris, qui depuis trente-deux ans s'est consacrée à l'éducation des pauvres. Elle a recueilli des orphelins qu'elle a soignés et nourris ; elle n'a pas pu se refuser à recueillir aussi des vieillards aussi malheureux que les orphelins et plus abandonnés encore. En élevant aussi de pauvres sourds-muets, elle est parvenue à trouver le moyen de leur rendre l'ouïe, et déjà elle en a guéri, dit-on, plus de trente. Mais, qu'on y fasse bien attention, c'est la bienfaitrice des pauvres que l'Académie honore d'une médaille, ce n'est pas l'inventrice de la guérison d'un grande infirmité. La méthode de mademoiselle Cléret est soumise en ce moment à l'examen d'une commission scientifique, et nous ne serons pas étonnés, sachant ce qu'il y a d'inspirations de toutes sortes dans la charité, que la charité ait révélé la science à mademoiselle Cléret ; mais à côté de la guérison qui vient de l'art, il y a l'assistance et le soulagement qui vient du cœur ; c'est là ce que l'Académie aime à récompenser dans mademoiselle Cléret [1].

Les bonnes actions que je viens de mentionner rapidement ont le caractère qui plaît le plus à l'Académie et qu'elle croit que M. de Montyon a surtout voulu honorer de ses récompenses. Ce sont des vertus simples, modestes, persévérantes, qui sont de tous les jours, de toutes les conditions, et dont la vie privée et quotidienne a besoin d'avoir le modèle sous les yeux pour s'en rapprocher et s'en aider, même de loin. L'union et le soutien mutuel des familles, l'assistance des pauvres, le soulagement des malades, le dévouement au salut de

1. A mademoiselle Cléret, une médaille de 500 fr.

ceux qui vont périr, tout cela n'est-il pas le besoin quotidien de la société? car il y aura toujours parmi nous des pauvres, des affligés, des malades, des périclitants. Mais à côté de ces malheurs, qui sont comme le fonds commun de la vie humaine, il y a des catastrophes extraordinaires, qui ne sont pas épargnées même aux plus simples et aux plus petits. Que sera l'âme humaine devant ces malheurs singuliers et presque romanesques? Quelle force aura-t-elle égale à l'épreuve? Et si dans ces aventures, qui encore un coup sont de toutes les conditions, les âmes se fortifient et s'agrandissent; si la hauteur des sentiments atteint tout à coup la hauteur même de la catastrophe, et cela souvent dans les personnages les plus humbles et les plus obscurs; si le malheur enfin, ce terrible visiteur de toutes les demeures humaines, rencontre jusque dans les plus modestes chaumières des cœurs dignes de la lutte qu'il leur prépare, n'admirerons-nous pas ces éclats inattendus de la dignité et de la force de l'âme humaine? Ne serons-nous pas heureux de voir et de montrer que les plus grands sentiments et même les plus délicats, ceux, par exemple, de l'honneur, ceux de la fierté de soi-même et des siens, sont à l'usage de toutes les âmes; et si, même après la première surprise et la première admiration, quelques doutes viennent nous forcer d'étudier de plus près une grande et belle action, jusqu'à ce que la vérité, recherchée avec un soin scrupuleux, nous apparaisse plus grande et plus belle encore que la légende qui nous était d'abord arrivée; si là, enfin, comme toujours, l'histoire vaut mieux que le roman, ne ressentirons-nous pas je ne sais quelle joie vaillante et généreuse en venant vous raconter une de ces actions qui témoignent de l'impérissable grandeur de l'âme humaine, cette grandeur que Dieu a mise partout, en bas ou en haut de la

société, comme pour nous montrer que son monde n'est pas réglé comme le nôtre et qu'il y a devant lui une autre hiérarchie que celle que nous faisons?

Toutes ces conditions se rencontrent, si je ne me trompe, dans l'histoire de la paysanne Durand, du village de Joucas, dans le département de Vaucluse, à qui l'Académie a décerné un prix de 3,000 fr. Je raconterai fort simplement cette histoire, et je raconterai en même temps l'étude que l'Académie en a faite.

En 1821, un affreux assassinat fut commis à Joucas sur la personne de la veuve Boyer. Un paysan de ce village, nommé Durand, fut accusé d'avoir commis le crime. Beaucoup de témoignages se réunirent contre lui; cependant, il fut acquitté à une voix de majorité. Durand, pendant les débats, avait toujours protesté de son innocence. Quand le verdict du jury fut prononcé, la femme de Durand, qui était convaincue que son mari n'était pas coupable, s'avança, dit le mémoire qui nous a été adressé par le maire de Joucas, devant le siége des magistrats, et, la main levée, prenant le Christ à témoin, elle s'écria : « Mon pauvre mari est acquitté, mais il n'est pas lavé ; il est complétement étranger, je le jure, au crime affreux qu'on lui a imputé par suite de machinations infernales, et je prends ici l'engagement solennel devant Dieu, qui m'entend, et devant vous, messieurs, qui êtes les représentants de la justice sur la terre, d'amener bientôt sur ce banc d'infamie les véritables auteurs de l'assassinat de madame Boyer. » L'assemblée entière fut saisie d'attendrissement en entendant ces paroles énergiquement prononcées.

Et nous aussi, messieurs, en lisant pour la première fois ce mémoire, nous avons été ému, et notre émotion n'a fait que s'accroître en voyant comment pendant sept années entières la femme Durand a partout épié et

surveillé ceux qu'elle soupçonnait d'être les coupables, allant dans les foires, dans les marchés, causant, questionnant, interrogeant tout le monde, rassemblant patiemment tous les indices, et, chaque jour de marché, allant à Apt communiquer ses découvertes aux magistrats. Un jour enfin, en 1828, ayant surpris par hasard un signe d'intelligence entre les nommés Chou et Bourgue, qui plus tard furent condamnés comme étant les vrais assassins de la veuve Boyer, elle les vit s'acheminer vers une maison isolée, près du village de Joucas; ils y entrèrent et s'y renfermèrent. Madame Durand pensa que si elle pouvait les entendre causer ainsi tête à tête, elle parviendrait à surprendre dans leur entretien le secret qu'elle poursuivait depuis si longtemps, le secret de l'innocence de son mari. La nuit arrivait; madame Durand se glisse près de la maison, gravit un mur, arrive près de la chambre où se tenaient les deux hommes, se suspend à un treillage en fer qui montait près d'une croisée, et comme les contrevents n'étaient qu'à demi fermés, elle voit et elle entend Chou et Bourgue qui avaient une de ces conversations qu'ont presque toujours entre eux les complices d'un crime. Bourgue accusait Chou d'être bavard et d'avoir trop parlé; Chou demandait à Bourgue de l'argent pour se taire, et Bourgue, qui était le plus riche des assassins et le gendre même de la victime, Bourgue payait cette fois encore le silence de son complice. Enfin madame Durand était maîtresse du secret des coupables, elle pouvait justifier l'innocence de son mari. Dès le lendemain elle allait à Apt révéler tout au procureur du roi. Une nouvelle instruction avait lieu; onze accusés étaient traduits devant la cour d'assises à Carpentras; deux de ces accusés, Chou et Bourgue, étaient condamnés à mort et les autres à des peines plus ou moins fortes; enfin sur-

tout l'innocence de Durand, l'ancien acquitté, était hautement proclamée par le magistrat qui portait la parole au nom de la société. L'acquittement de Durand est de 1822 ; la condamnation de Chou et de Bourgue est de 1829. Madame Durand avait mis sept ans à rechercher et à découvrir la vérité qui devait réhabiliter son mari ; sept ans de peines, de fatigues, de dangers, de soins, d'intelligence, de courage, de dévouement, et au bout de sept ans un jour de joie et d'honneur!

Quel drame, messieurs, et avec quelle émotion l'Académie en suivait les diverses scènes ! Mais il y a des critiques ou des douteurs à l'Académie : si par hasard c'était un drame, une fiction? ou si la vérité avait été enflée, si d'une simple et honnête paysanne qui savait l'innocence de son mari et qui la disait partout, avant comme après l'acquittement, l'imagination municipale ou départementale avait voulu faire une héroïne ? Les paroles de cet engagement solennel pris devant la justice en 1822 étaient bien pompeuses pour une simple paysanne ; cette enquête de porte en porte, ces nuits sans sommeil racontées par le mémoire et employées, dit-on, à épier les coupables, cet entretien surpris derrière une croisée, au haut d'un treillage de fer, tout cela semblait singulier et romanesque ; nous ne doutions pas de la vérité du fait principal, nous craignions seulement que la légende ne se fût ajoutée à la vérité et qu'elle ne la couvrît, comme le lierre fait de l'arbre qu'il semble parer et qu'il étouffe. Je raconte les doutes, les scrupules de l'Académie ; peut-être même je les exagère, parce que je ne leur en veux pas, puisqu'en nous amenant à écarter peu à peu ce qui était de la légende, ils nous ont conduits à une vérité plus belle, plus touchante encore, plus digne de nos hommages.

Ce n'est pas que l'Académie ait le moins du monde

l'intention de révoquer en doute ou de blâmer le mémoire qui lui a raconté l'admirable dévouement de la femme Durand. Elle a recherché et avéré tous les faits principaux ; elle en a même trouvé de nouveaux qui ajoutent encore à l'admiration. Comme le mémoire nous parlait de l'intérêt que madame Durand avait inspiré aux magistrats en 1822 et en 1829, nous avons pensé que c'était dans leurs souvenirs que nous retrouverions les témoignages les plus exacts et les plus sûrs du dévouement de madame Durand. Nous ne nous étions pas trompés ; le magistrat qui était procureur du roi à Apt en 1822, et qui avait reçu les premières confidences de madame Durand, qui en 1829 avait porté la parole et fait condamner les vrais assassins, est aujourd'hui un des principaux chefs de la magistrature et secrétaire général du ministère de la justice : c'est M. Sibert de Cornillon ; il a bien voulu s'entretenir avec moi des souvenirs qu'il avait gardés de cette affaire ; il m'a communiqué le rapport que M. le procureur général de la cour impériale de Nîmes a récemment adressé à M. le garde des sceaux sur la belle conduite de la femme Durand. Ces souvenirs et ce rapport sont plus touchants encore que le mémoire du maire de Joucas. Ils témoignent vivement de l'admiration que la conduite de madame Durand a inspirée aux magistrats, et ils en témoignent avec cette vérité d'impression personnelle que rien ne remplace.

Pendant l'instruction de l'affaire, en 1821, c'est la femme Durand, dit le procureur général de Nîmes, qui soutint le courage de son mari à la cour d'assises ; c'est elle qui l'assista, pour ainsi dire, et qui fortifia de son accent et de son attitude les protestations d'innocence du pauvre Durand. « La conduite de cette épouse dévouée, son attitude pendant les débats, ne furent pas,

dit-il encore, sans influence sur la décision du jury; mais Durand acquitté, sa femme ne regarda pas sa tâche comme terminée. Quoique simple paysanne, le sentiment de l'honneur était chez elle si puissant qu'elle résolut d'effacer à tout prix la tache dont une accusation aussi injuste que flétrissante avait souillé le nom de son mari, tache que l'acquittement de celui-ci ne faisait pas entièrement disparaître aux yeux de l'opinion publique.

« Vous reconnaissez ici, messieurs, dans le rapport du magistrat, l'engagement solennel que nous avons vu dans le premier mémoire. Ce n'en sont pas les paroles dramatiques, c'en est le sentiment : l'honneur de son mari, la dignité du nom que portaient ses enfants, tous ces grands sentiments qui sont à l'usage de toutes les conditions, voilà ce qu'a compris la femme Durand. Elle n'a pas voulu avoir pour mari, pour père de ses enfants, un acquitté, mais un innocent. Elle a senti que l'honneur était plus exigeant que la loi; que si les tribunaux s'arrêtent où le doute commence, la conscience ne doit s'arrêter qu'à la vérité ; elle a senti enfin que c'est une triste innocence que celle qui n'a droit qu'à l'estime du code pénal. N'y a-t-il pas là, messieurs, la vertu qui soutient les familles et la société? Que seraient en effet les familles et les sociétés qui, dans l'ordre des devoirs de l'homme ou du citoyen, se contenteraient toujours du nécessaire et n'iraient jamais jusqu'au superflu? Je ne sais si en 1822, au tribunal, madame Durand a exprimé tout cela dans un engagement solennel; je ne sais pas ce qu'elle a dit, je sais ce qu'elle a fait pendant sept ans. Trouvez-moi une parole plus éloquente que sept ans employés jour par jour à revendiquer l'honneur de son mari et de sa famille !

Le mémoire du maire de Joucas nous parlait des courses et des fatigues de la femme Durand. La conver-

sation et le rapport des magistrats ajoutent quelques traits nouveaux à ce récit, et ces traits ne sont pas les moins expressifs. Il fallait persuader les magistrats, il fallait les amener à transformer en instruction judiciaire cette enquête qu'elle faisait à sa manière. Quelle difficulté pour une simple paysanne! Et combien cette difficulté a dû être plus pénible pour elle que ses courses et ses fatigues de jour et de nuit! Mais ne nous en plaignons point. Ah! si le dévouement ici-bas rencontrait dès le premier moment le but qu'il veut atteindre, s'il n'y avait pas pour l'éprouver et l'affermir le doute et l'incrédulité, le dévouement ne serait plus une vertu, il ne serait qu'un bonheur. Dieu ne l'a pas voulu si facile et si doux; il a voulu surtout qu'il fût persévérant : la femme Durand non-seulement a été persévérante, elle a fait plus, elle a trouvé dans le sentiment qui l'animait une intelligence nouvelle. « Par une sorte d'inspiration et avec une sagacité naturelle, aiguisée par l'immense intérêt qui la dominait, dit le rapport du procureur général de la cour impériale de Nîmes, elle avait entrevu la vérité en assistant aux débats de la cour d'assises en 1822. L'attitude de certains témoins, les contradictions dans lesquelles ils étaient tombés, les signes de frayeur donnés par quelques-uns quand les questions du président prenaient une certaine direction, lui avaient fait croire que c'était parmi les principaux témoins à charge qu'il fallait chercher les coupables. » Voilà donc, messieurs, le fil qui l'a conduite dans ses recherches; voilà ce qui a fait pendant sept ans d'une simple paysanne le plus habile des juges d'instruction. Mais ce n'est pas la révélatrice d'un grand crime et l'instrument d'une juste punition que l'Académie honore dans madame Durand. Elle prend part, comme tout le monde, à la vengeance des lois; mais c'est surtout le dévouement conjugal de

madame Durand que nous signalons aux hommages publics. Ces meurtriers enfin punis, cet assassinat enfin expié, tout cela, pour la femme Durand, et pour nous après elle, ne signifie que l'innocence de son mari enfin reconnue, que l'honneur d'une pauvre et honnête famille solennellement proclamé. Ce fut là le sentiment populaire; ce fut aussi celui des magistrats, plus sensibles comme hommes à cette glorieuse revendication de la vertu que comme juges à cette punition du crime. « Ce grand acte de justice, dit le rapport du procureur général, que nous aimons à citer, parce qu'il consacre l'authenticité d'une grande et belle action, fut accueilli avec bonheur par l'opinion publique, et les témoignages les plus éclatants de sympathie et d'admiration furent prodigués à la femme héroïque dont les efforts persévérants avaient amené ce résultat. Voilà, dit-il encore, le tableau fidèle de la conduite tenue par la femme Durand dans les circonstances douloureuses où l'odieux complot tramé contre son mari avait placé cette famille. Cette conduite, rehaussée par toute une vie consacrée au culte de la vertu et aux saintes affections de la famille, constitue-t-elle en faveur de la femme Durand un titre suffisant au prix de vertu de l'Académie française? Il ne m'appartient pas d'examiner cette question, ajoute M. le procureur général, encore moins de la résoudre; mais ce que je puis affirmer, c'est que l'héroïque dévouement de la femme Durand est encore vivant dans nos contrées, et que la haute récompense qui lui serait décernée aujourd'hui serait accueillie comme un grand acte de justice par l'opinion publique. »

L'Académie, une fois le fait avéré, n'a point hésité. Il y a là un grand et noble sentiment qui élève une âme simple au niveau du plus grand devoir, et qui lui donne la force non-seulement de supporter le malheur, mais

de le vaincre. Jamais prix de vertu n'a été décerné d'une manière plus conforme aux intentions du fondateur.

Je n'ai plus qu'une réflexion à faire. Chaque fois que je lis les rapports que l'Académie fait sur les prix de vertu, je me souviens involontairement des paroles de Dieu au prophète : « Allez dans les rues de Jérusalem, cherchez, voyez si vous trouverez quelque part un homme qui fasse le bien et qui cherche la foi, et si vous le trouvez, je serai favorable à cette ville et je la défendrai[1]. » Quelle puissance a donc l'intercession de la vertu ici-bas, puisqu'un seul homme de bien, un seul juste suffit à sauver toute une ville? Et notez qu'il ne faut pas même que le juste oppose sa prière à la sévérité de Dieu pour que Dieu préfère sa miséricorde à sa justice. La présence du juste dans la ville est une intercession muette qui sauve les pécheurs sans qu'ils le sachent. S'ils le savaient, en seraient-ils plus reconnaissants ? Viendraient-ils rendre hommage à ce juste obscur et le remercier du salut qu'il procure à la société ? Diraient-ils même, le jour de ses funérailles, voyant passer son humble corbillard : Voilà le cercueil d'un de nos sauveurs ? Non! Dieu seul sait dans sa miséricorde pourquoi et à cause de qui il sauve Jérusalem ; Jérusalem l'ignore et s'en soucie peu. Ne nous y trompons pas cependant, ce sont les vertus humbles et cachées, ce sont les vertus modestes et persévérantes qui sauvent les sociétés ici-bas; ce sont elles qui mettent dans le monde cette dose de bien nécessaire à l'équilibre moral du monde. Ces épouses dévouées jusqu'à l'héroïsme, ces frères qui soutiennent et consolent leurs frères et leurs sœurs, ces bons fils, ces bonnes mères, ces bons domestiques, ces consolatrices pauvres de plus pauvres et plus infirmes qu'elles-mêmes, ces

1. Jérémie, chap. v, v. 1.

sauveurs qui sont toujours près du péril de leurs semblables, ces ouvriers compatissants, ces honnêtes gens de tous les degrés et de toutes les conditions qui font obscurément et patiemment le bien, qui le poussent parfois jusqu'au dévouement, sans en être plus fiers et sans croire avoir plus mérité de Dieu et des hommes, voilà les véritables sauveurs de la société, parce qu'ils sont les véritables instruments du bien moral. Otez-les un instant du monde par la pensée ; que le mal prévale et l'emporte sur le bien ; faites sortir de Jérusalem le juste unique que le Dieu miséricordieux de Jérémie lui disait de chercher dans Jérusalem pour qu'elle fût rachetée de sa ruine, à l'instant même la société périt et disparaît dans l'abîme.

Honorons donc, messieurs, honorons les vertus qui se découvrent chaque année à nos yeux, honorons celles qui se cachent encore et celles qui se cacheront toujours; vénérons ces servantes fidèles à la pauvreté de leurs maîtres, ces femmes qui s'épuisent de soins et de fatigues au lit des malades les plus abandonnés, ces familles où tout le monde soutient et où tout le monde est soutenu, ces pauvres qui sont bons et compatissants, ces petits qui assistent les plus petits qu'eux au lieu d'envier les plus grands : voilà, croyons-en la parole de Dieu et l'expérience de l'histoire, voilà les rédempteurs quotidiens de la société, voilà le sel de la terre et qui l'empêche de se gâter et de périr. Ne dédaignons même pas les plus petites bonnes pensées, les plus petites bonnes actions. Nous avons besoin de toutes les oboles pour notre rachat ; ne méprisons donc nulle part le bien, pas même en nous-mêmes, si peu que nous le fassions ; et quand nous avons une bonne pensée, un sentiment de commisération et d'assistance, ne craignons pas de nous y livrer ; laissons-nous aller avec confiance ; ne disons

pas : Qu'est-ce que ma pauvre aumône pour soulager tant de maux? qu'est-ce que mon faible effort pour lutter contre tant de désordres? C'est peu, vous avez raison; mais ne dédaignez pas ce peu, car que savez-vous si ce peu de bien que vous allez faire ne sera pas le grain qui fera pencher la balance en faveur de l'ordre moral? Rien ne se fait en vain dans le monde, et Dieu, qui sait le compte des feuilles des arbres et des cheveux de notre tête, compte aussi le bien et le mal que nous faisons, non-seulement pour savoir si l'appoint que nous allons donner au bien ou au mal poussera la destinée de notre société vers le salut ou vers la ruine, et si nous vivons, grands ou petits que nous sommes, pour la conservation ou pour la perte d'Israël.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été données par l'Académie dans la séance publique du 19 *août* 1858[1].

Geneviève-Charlotte Barillet, demeurant à Étampes (Seine-et-Oise), rue de la Cordonnerie. — Geneviève-Charlotte Barillet, célibataire, ancienne ouvrière, est née en la ville d'Étampes.

Elle perdit son père à l'âge de deux ans; sa mère, restée veuve avec huit enfants (quatre garçons et quatre filles), était sans fortune. Geneviève, dès l'âge le plus tendre, laisse apercevoir dans l'intérieur de la famille, par ses procédés envers sa mère, ses frères et ses sœurs, les sentiments d'humanité qui l'animent.

On était en mars 1814; des soldats en masse, dont le licenciement venait d'être ordonné, sont dirigés sur

1. Ces notices sont extraites des mémoires adressés à l'Académie.

l'hospice d'Étampes ; le typhus se déclare parmi eux : l'hospice est encombré de malades, on est obligé d'établir une ambulance jusque dans l'église Notre-Dame d'Étampes. La veuve Barillet sent son cœur s'émouvoir ; sa fille, alors à peine âgée de quatorze ans, veut aussi apporter son contingent de dévouement et de charité ; sa beauté, sa jeunesse, rien ne l'arrête : Dieu l'inspire, la charité la soutient. Elle quitte la maison, la famille, et en compagnie de sa mère elle se place à l'Hôtel-Dieu au chevet des malades, des mourants, des pestiférés ; elle y demeure, jour et nuit. La mort fait de nombreuses victimes : les sœurs hospitalières, les domestiques succombent, la veuve Barillet est atteinte gravement ; Geneviève continue la mission qu'elle s'est imposée; son courage va jusqu'à concourir de sa personne à l'ensevelissement des malheureux mourants, défigurés par la souffrance et par la maladie ; enfin, atteinte elle-même de la fièvre typhoïde, elle reste malade pendant quatre-vingts jours.

Orpheline, sans ressource aucune, Geneviève travailla pendant quelque temps dans des maisons honorables, où elle apprit la couture. Agée de vingt-trois ans, l'hospice d'Étampes lui confie des petites filles trouvées ou abandonnées ; elle en a élevé ainsi plus de quarante, et on ne saurait dire les tendres soins qu'elle eut et qu'elle a encore aujourd'hui, malgré son âge et ses infirmités, pour ses petites pensionnaires, les sentiments de piété et de bonne conduite qu'elle leur inspira. Chacun à Étampes se rappelle avec plaisir combien ces petites filles étaient bien tenues, bien propres, et cependant Geneviève était pauvre. Il est des êtres secourables qui, n'ayant rien, si ce n'est leur cœur et leurs bras, trouvent le moyen de devenir la providence des autres ; d'autres qui, lorsqu'ils ont quelque chose, prennent sur leur né-

cessaire pour venir en aide à leurs semblables qui souffrent ou qui ont faim. Geneviève avait un cœur ouvert pour tous les malheureux, pauvres ou orphelins comme elle.

Aussi lorsque ces petites filles étaient grandes, que la pension de l'hospice cessait, elles quittaient Geneviève, qu'elles appelaient leur bonne tante, avec les larmes aux yeux; elles aimaient à considérer son domicile comme le leur; elles y revenaient continuellement. La bonne tante avait bien de la peine, à l'aide du travail de son aiguille, à satisfaire à tous ses besoins, et cependant elle se laissait émouvoir : ces petites filles étaient sans famille, sans ressources. C'est ainsi qu'elle a gardé et nourri les unes plusieurs mois, les autres une année, les autres six et neuf ans, dans le but de leur assurer un abri contre les dangers qui les menaçaient sous tant de formes; elle voulait les arracher aux piéges que la corruption pourrait semer sous leurs pas, aux séductions de l'oisiveté, et détournant leurs yeux des mauvais exemples, en faire des filles chrétiennes et laborieuses.

Plusieurs de ces orphelines sont aujourd'hui placées ou vivent du fruit de leur travail; leur bonne tante est sur le point de ne pouvoir plus vivre sans secours : ces pauvres filles se cotisent entre elles pour lui faire de temps à autre quelques faibles cadeaux, et regrettent de ne pouvoir faire davantage pour l'aider à soutenir sa frêle existence.

Jacques Cotte, demeurant à Dijon (Côte-d'Or). — Jacques Cotte, d'une famille de braves journaliers de Tournus (Saône-et-Loire), a commencé à seize ans sa carrière de dévouement en sauvant un de ses camarades tombé dans la Saône. Pendant les dix ans de son séjour à Tournus, il se jeta treize fois dans l'eau pour sauver de malheureux imprudents. Il s'était acquis l'estime et

l'admiration de tous, d'abord à Tournus, puis à Cuisery (Saône-et-Loire), où il s'était ensuite établi avec sa femme, avec laquelle il vécut dans la plus parfaite union, et dont il eut vingt-deux enfants.

Pendant l'inondation de 1840 la rivière de la Seille (Saône-et-Loire) était devenue un torrent ; Cotte n'a pas hésité un seul instant à porter secours aux malheureux habitants, et il a exposé sa vie pour sauver les effets des pauvres inondés. Il fut trois jours sans rentrer dans sa demeure ; sa femme désespérait de le revoir : pendant ce temps il arrachait plusieurs victimes à la mort, entre autres une dame qui voyageait dans le pays et qui, par reconnaissance, offrit de se charger d'un des enfants de son sauveur. Cotte refusa de confier le sort de son enfant à une étrangère, et préféra continuer à travailler pour tous.

En 1847, le caporal Desprez, du 16e de ligne, se jette dans la Seille ; Cotte se précipite après lui, et parvient à le ramener au rivage, malgré les efforts que faisait le malheureux pour entraîner son sauveur avec lui.

Enfin, en 1848, Cotte fut atteint d'une maladie cruelle (épilepsie), que les médecins ont déclaré être causée par ses nombreux actes de dévouement. Malgré ses crises périodiques, il donna encore plusieurs fois des preuves de son admirable courage.

En 1857, le 3 août, il était, avec sa femme et plusieurs de ses enfants, dans une barque sur le canal. On s'écrie que le nommé Bornette vient de tomber à l'eau. Le canal était en cet endroit chargé de grosses pièces de bois qui rendaient tout essai de sauvetage fort dangereux. Personne dans la foule qui criait sur le bord, ni dans les barques voisines, ne songeait à se jeter à l'eau. Malgré les cris de sa famille, Cotte se précipite et retire le malheureux Bornette.

Simon Faivre, éclusier, demeurant à Paris, rue Guénégaud, n° 1. — Simon Faivre, à dix ans, sauve un de ses frères, plus jeune que lui ; l'année suivante il sauve encore un autre frère, âgé de huit ans : ces deux sauvetages se font dans la Saône, et en plein hiver.

En 1833, un caporal était tombé dans la Saône et allait périr ; Faivre se jette tout habillé dans l'eau, et l'arrache à une mort presque certaine. Depuis ce moment jusqu'à l'an 1857 il ne se passe pas une année où Faivre ne prouve son dévouement, au péril de sa vie, soit dans les incendies, soit dans les eaux. Dans les temps de trouble qui ont si tristement ensanglanté une partie de la France, il a donné les preuves les plus éclatantes de son courage et de son bon esprit ; il a quitté femme et enfants pour porter un secours efficace à la gendarmerie ; il a mérité les éloges de l'autorité ainsi que les sympathies de tous les honnêtes gens.

En 1845, il arrache du milieu des flammes une pauvre veuve et ses deux enfants ; il dispute au feu, pièce à pièce, son chétif mobilier, puis, lorsque l'autorité lui décerne une récompense pécuniaire, il la donne tout entière à la mère de famille dont il a sauvé les enfants et le mobilier. C'était sa première récompense ; il en fit un noble usage.

En mars 1850, des mariniers montaient un bateau qui, par suite d'un accident, allait couler bas ; ils étaient six, et n'avaient aucun moyen de sauvetage. A leurs cris Faivre accourt, voit le danger, se précipite dans l'eau glacée, plonge sous le bateau, et à force de courage et de persévérance parvient à boucher le trou par où l'eau entrait. Les six hommes sont sauvés, et Faivre reste six mois dans son lit. Un acte de dévouement devait cependant l'en faire sortir : le 12 juin 1850, la fièvre ne l'avait pas encore quitté, il entend des cris de dé-

tresse ; il n'écoute que son cœur, il s'élance, c'était l'abbé Patriat qui était tombé dans l'écluse. Il se jette après lui, soutient une longue lutte au fond de l'eau ; malade, il oublie ses souffrances, il plonge six fois ; ses efforts ne sont pas vains, il a pu sauver l'abbé Patriat.

Au mois d'août de la même année, il plonge huit fois pour retirer de l'eau un postillon, tombé avec ses six chevaux. Il a eu la douleur de ne pouvoir ramener qu'un cadavre ; mais quand on lui offre une gratification de 50 fr., il la donne aux pauvres.

Le 19 février 1857, à huit heures du soir, un homme tombe accidentellement dans l'écluse de la Monnaie. Faivre s'en aperçoit ; il se jette aussitôt après le malheureux, qui a perdu connaissance, le ramène, le soutient à la surface de l'eau, jusqu'à ce qu'un sergent de ville, attiré par ses cris, vienne l'aider lui-même à sortir de l'écluse. Il le transporte sur son lit, le réchauffe, le ranime, et par les soins les plus touchants le rappelle à la vie. Aussi humain qu'il a été brave et dévoué, il apprend que celui qui lui doit la vie est un honnête père de famille, sans ressources ; aussitôt il fait toutes les démarches possibles pour assurer l'avenir de celui qu'il a sauvé. Son bonheur a été complet, il a réussi. Il y a une famille qui lui doit la vie de son chef et le pain qu'elle mange.

86 personnes lui ont dû la vie.

21 sauvetages ont eu lieu dans l'eau ;

10 sauvetages dans des incendies.

Dans ces diverses circonstances Faivre, simple marinier, a été blessé dix fois et a eu deux maladies graves. Certes, il est difficile de citer une vie plus complétement dévouée que celle de Simon Faivre. Il a reçu du gouvernement six médailles d'honneur et la croix.

Jean-Joseph MONTEIL, demeurant à Joyeuse, arrondissement de l'Argentière (Ardèche). — Le père de Monteil, veuf et exerçant la profession de cabaretier, mourut à Joyeuse le 22 octobre 1854; il laissa six orphelins, la plupart en bas âge. Son héritage consistait en une maison et en dettes absorbant bien plus que la valeur de cette maison.

Le jeune Monteil faisait en ce moment ce qu'on appelle son tour de France, afin de se perfectionner dans la profession de serrurier-mécanicien qu'il avait embrassée.

Dès qu'il apprit la mort de son père, il s'empressa de revenir à Joyeuse et de se mettre à la tête de sa maison, avec la ferme résolution de servir de père à ses jeunes frères et sœurs.

D'abord il essaya de continuer l'exploitation du cabaret; mais il s'aperçut bientôt que ce genre d'industrie, où son père s'était ruiné en partie, était loin de lui donner les moyens de pourvoir aux besoins de sa famille.

D'autre part, les créanciers de son père exigeaient qu'on les payât. Le pauvre Monteil ne manquait pas de soucis, sa position était pénible et difficile; il lui fallait une certaine somme : où la trouver?

Que fait-il alors? C'était au moment de la guerre d'Orient; le prix des remplacements militaires était très-élevé: il vit là un moyen de salut. Sans hésitation il se sacrifie pour ses frères et sœurs, et, malgré une certaine répugnance pour le service militaire, il se décide à remplacer.

Il recommande sa famille à quelques bons parents et se rend immédiatement à Toulon, où il met son projet à exécution : c'était en avril 1855.

M. Chavade, l'un des adjoints du maire de Joyeuse,

se trouvait à cette époque à Marseille; Monteil vint lui remettre la somme de 2,300 francs, prix de son remplacement, avec prière, à son arrivée à Joyeuse, d'en employer une partie à solder les créanciers les plus pressés et de consacrer le restant à l'entretien de ses frères et sœurs.

M. Chavade remplit religieusement la mission qui lui était confiée, et s'il n'apporta pas l'aisance à ces pauvres orphelins, du moins il arrêta la misère prête à les accabler. Ce n'est qu'avec admiration que M. Chavade parle des sentiments manifestés par ce jeune homme.

Monteil fut envoyé à bord du *Magellan*, frégate à vapeur de l'État, et employé dans la 1re compagnie comme ouvrier mécanicien-chauffeur. Il passa ensuite sur le vaisseau l'*Eylau*, où, à raison de sa conduite exemplaire, il fut fait ouvrier de première classe.

Depuis son embarquement jusqu'à ce jour, Monteil n'a pas cessé d'économiser tout ce qu'il a pu sur sa solde, et l'a envoyé entièrement à ses frères et sœurs.

Après de longues et laborieuses traversées, jamais il n'a succombé à la tentation de suivre l'exemple de ses camarades, qui se livraient aux plaisirs.

Il faut aussi ajouter qu'il a sacrifié sans hésitation à ce dévouement fraternel la proposition d'un établissement avantageux, que sa bonne réputation et quelques agréments extérieurs lui avaient fait offrir. Mais c'était au moment que ses frères et sœurs devenaient malheureux, et ce qui en aurait éloigné tant d'autres l'attacha invinciblement à leur sort.

Depuis quelques mois, il a obtenu un congé de semestre renouvelable comme soutien de famille; il se livre à un travail pénible et assidu, dont le produit entier est consacré à ses frères et sœurs.

Voilà plus de trois ans que sa noble conduite ne s'est

pas démentie un seul instant, et l'on peut espérer à coup sûr qu'elle ne se démentira pas plus tard, car c'est une âme ferme dans le sentier de la vertu.

N'y a-t-il pas quelque chose de touchant et d'admirable dans ce désintéressement, cette abnégation, cet amour fraternel ? Monteil, en cette circonstance, n'a eu d'autre guide que la pureté de son âme, d'autre conseil que ses instincs généreux et ses sentiments naturellement enclins à la vertu.

Marie-Marguerite Antoine, veuve Poize, demeurant à Paris, rue des Messageries, 5. — Marie-Marguerite Antoine, femme Poize, née à Étrun, arrondissement d'Avesnes (Nord), le 31 décembre 1785, et son mari, maître ébéniste, prennent chez eux la petite Louise-Pauline-Fanny Richard, née à Paris le 3 février 1842, baptisée trois jours après sa naissance, et sur le point d'être déposée par sa mère aux Enfants-Trouvés.

Avant de rendre le dernier soupir, à l'âge de vingt-deux ans, la demoiselle Richard, pénétrée de reconnaissance pour le dévouement de la femme Poize à l'égard de sa fille, la lui recommande de nouveau, et celle-ci lui jure de ne jamais abandonner l'enfant qu'ils ont adopté.

Aucun sacrifice, en effet, ne lui coûte pour tenir sa promesse : le sieur Poize, ayant été victime de sa confiance et entraîné dans de mauvaises affaires, fut ruiné complétement en 1844. M. et madame Poize n'en gardèrent pas moins l'enfant, et cependant ils avaient encore à élever leurs deux filles. M. Poize mourut en 1848, laissant sa femme dans la plus affreuse misère. Une de leurs filles vint aussi à mourir. Au milieu de toutes ces épreuves, le courage de la dame Poize ne se démentit jamais.

Devenue âgée et infirme, elle mit tout en œuvre pour soutenir l'existence de son enfant d'adoption ; en vain la pressait-on de mettre dans un hôpital affecté à cet effet la petite Louise, dont la nature frêle et l'enfance maladive coûtèrent beaucoup à la pauvre femme : elle refusa toujours de s'en séparer.

En 1850, la dame Poize, ayant un œil perdu et l'autre menacé de paralysie, et ne pouvant plus se livrer au travail de la couture, oublia les douceurs de la vie passée, et ne dédaigna pas de se livrer aux occupations les plus rudes pour subvenir à l'existence, à l'entretien et même à l'éducation qu'elle s'applique à faire donner à la petite Louise.

Ingénieuse pour gagner quelque argent, elle savait tirer parti de tout par mille moyens, toujours honorables, tels que faire des commissions, porter des fardeaux, faire des ménages, laver du linge, etc. Elle parvint pendant quelque temps à payer pour l'enfant, toujours maladive, jusqu'à vingt francs par mois dans une pension.

En 1855, elle la mit en apprentissage chez une fleuriste. En 1856, l'enfant retomba malade et eut des fièvres réitérées. Les médecins reconnurent en elle un état scrofuleux et la perte du poumon droit.

Par des efforts inouïs, et, nous le répétons, par les seules ressources de son travail et de son industrie, cette femme incomparable parvint, outre ses charges, à payer, jusqu'à l'année 1852, le médecin et les médicaments que rendait souvent nécessaires le mauvais état de la santé de la jeune Louise.

A cette époque seulement et depuis lors, l'âge et les infirmités augmentant pour la dame Poize, le médecin et les médicaments lui furent accordés par le bureau de bienfaisance de son quartier.

En septembre 1856 la jeune Louise touchait à sa quinzième année. Elle était depuis plusieurs mois dans l'état le plus languissant ; le bon air et un régime fortifiant étaient prescrits pour sauver cette vie menacée. La dame Poize n'hésite pas, et, trouvant dans son courage héroïque des forces presque surnaturelles, elle se livre, malgré son grand âge (soixante et onze ans), aux travaux de la terre les plus rudes et les plus pénibles pour la modique somme de vingt sous par jour, dont elle abandonne les trois quarts à des cultivateurs aisés, afin que la jeune fille, admise à leur table, ait une nourriture saine et abondante, tandis que la pauvre septuagénaire, épuisée de fatigue, ne se réserve pour vivre que cinq sous par jour.

Anne Pourtau, demeurant à Orthez (Basses-Pyrénées). — Anne Pourtau est née à Orthez le 8 octobre 1799 ; elle était fille de parents pauvres mais honnêtes, qui lui inspirèrent de bonne heure l'amour du travail et du devoir ; elle était destinée à offrir par sa vie un remarquable exemple de constance dans le dévouement et de persévérance dans le sacrifice.

En 1817, à l'âge de dix-neuf ans, elle entra comme domestique dans le ménage de Jean Labaigt, chaudronnier à Orthez, qui par son travail entretenait sa femme et ses cinq enfants dans une modeste aisance. Anne Pourtau était nourrie et logée par ses maîtres et recevait 60 francs de gages annuels ; elle se distinguait par ses habitudes laborieuses, une irréprochable probité, la pureté de ses mœurs et sa fidélité à ses maîtres. Économe et rangée, elle ne prenait sur ses gages que ce qui était nécessaire à l'entretien de ses vêtements et quelques petits dons qu'elle faisait à sa famille ; elle se créait avec le reste une réserve dont elle devait plus tard faire le

plus saint emploi. Cette situation se prolongea jusqu'à la fin de 1835. A cette date Anne Pourtau avait en sa possession une somme de 700 francs, fruit de ses économies de dix-huit ans. Jean Labaigt, son maître, mourut le 11 décembre 1835, laissant après lui une veuve et cinq enfants. Dans les dernières années de sa vie ses charges s'étaient accrues, en même temps que son âge ne lui permettait plus de se livrer à l'exercice de son état avec le même succès. Il avait dû contracter de nombreuses dettes. Tous les biens meubles et immeubles dont sa succession se composait durent être vendus par autorité de justice ; les créanciers absorbèrent la totalité de la valeur, et il ne revint rien ni aux enfants de Jean Labaigt ni à sa veuve, qui, n'ayant du reste aucuns biens personnels, resta après la mort de son mari sans la moindre ressource. Cette pauvre veuve avait auprès d'elle à cette époque un fils aîné qui, se trouvant sans emploi, était pour sa mère une charge, et qui dut bientôt aller chercher ailleurs des moyens d'existence ; elle avait encore une fille, atteinte déjà d'une maladie de poitrine à laquelle elle ne tarda pas à succomber, et un troisième fils, Paul-Jean-Pierre Labaigt, infirme de corps et d'esprit, hors d'état de se livrer à aucune sorte de travail et qu'elle ne pouvait abandonner. Les deux autres enfants de la veuve Labaigt étaient loin de leur mère, mais ne se trouvaient pas en position de lui venir en aide.

C'est alors que la veuve Labaigt vint annoncer à Anne Pourtau que le moment d'une douloureuse séparation était venu, et que, ne pouvant pas lui payer le moindre gage, elle ne devait plus profiter de ses services.

Anne Pourtau, ne prenant conseil que de son courage et de son cœur, résolut de dévouer sa vie à la famille qu'elle avait servie dans de meilleurs jours et que le malheur désormais lui rendait sacrée.

Alors commença pour Anne Pourtau une existence toute d'abnégation et de sacrifices, qui se poursuit encore. Non-seulement elle continua à servir la famille Labaigt sans recevoir pour prix de ses services la moindre rétribution ; mais, faisant de sa vie deux parts, elle consacra l'une au service intérieur de ses maîtres, et l'autre à des travaux extérieurs, dont elle remettait chaque jour le produit à la veuve Labaigt, qui, personnellement incapable de tout travail et ayant épuisé jusqu'à ses dernières ressources, aurait dû tendre la main pour vivre si elle n'avait pas rencontré dans sa fidèle Anne Pourtau une providence toujours infatigable et toujours vigilante. Il y a vingt-deux ans que cela dure, sans que jamais Anne Pourtau ait senti son courage et sa résolution ébranlés, sans que jamais son ancienne maîtresse, devenue son amie, ait pu lui reprocher un manque de respect ou un défaut de soins ; il y a vingt-deux ans que la ville d'Orthez tout entière voit avec une admiration chaque jour croissante cette vertueuse fille accomplir, avec la plus touchante simplicité, cette œuvre sublime d'abnégation et de dévouement.

Jeanne Labadesse, veuve Labaigt, est décédée le 15 août 1857, mais la tâche d'Anne n'est pas remplie tout entière. N'y a-t-il pas à côté d'elle Jean-Paul Labaigt, le pauvre infirme, âgé de trente-huit ans, faible de corps, presque idiot et atteint d'une maladie dartreuse qui exige les soins les plus assidus ? Dieu semble avoir voulu, dans sa miséricordieuse justice, dédommager ce malheureux infirme de ses souffrances en lui ménageant dans Anne Pourtau le bienfait d'une seconde mère. Cette noble fille, continuant sa vie de labeur et de sacrifices, partage son temps entre les soins dont elle entoure le fils de ses anciens maîtres et le travail auquel elle se livre pour gagner chaque jour le morceau de pain

qu'elle partage avec lui. La veuve Labaigt ne lui a-t-elle pas dit à sa dernière heure : « Je meurs tranquille, car je te laisse auprès de lui, et tu ne manqueras pas plus au fils que tu n'as manqué à la mère. »

Françoise-Augustine VIAN, demeurant à Aix (Bouches-du-Rhône). — Françoise-Augustine Vian, née en 1801, était l'aînée de douze enfants, dont quatre sont morts en bas âge.

Ses parents, pauvres cultivateurs, avaient beaucoup de peine à entretenir par leur travail une si nombreuse famille.

Jusqu'à l'âge de vingt ans, Augustine resta dans la maison paternelle. C'est sur elle que retombaient tous les soins du ménage et l'éducation de ses frères et sœurs. Malgré ces charges pénibles pour son âge, elle trouvait encore le moyen d'aider son père dans les travaux des champs.

En 1835 elle était sans place, lorsque le choléra apparut dans la ville d'Aix. L'hôpital était envahi de malades, les soins leur manquaient ; Augustine, de son propre mouvement et sans demander de rétribution, se dévoue pour les soigner. Elle passe ses journées entières auprès d'eux, se reposant à peine une nuit sur deux et rendant les plus grands services.

Parmi tous ces malades, une fille de la charité qu'elle avait eu occasion de soigner dans d'autres temps, la reconnaît et la supplie de ne pas l'abandonner dans ces terribles moments. Augustine, quoique très-fatiguée, se met au chevet de cette pauvre fille, et la veille pendant quatre jours et quatre nuits ; mais enfin, vaincue par l'excès de la fatigue et le besoin du sommeil, sa tête tombe malgré elle sur le lit de cette pauvre cholérique. Elle se réveille avec les lèvres noires et tuméfiées ; elle

est presque atteinte par le fléau. Elle ne s'effraye pas, rentre chez elle pour se guérir, et y parvient après trois jours de repos. Encore convalescente, elle rentre à l'hôpital pour continuer son œuvre de dévouement.

Cependant arrive un moment où le fléau devient moins intense. Augustine ne trouve plus à l'hôpital assez d'occupation pour exercer son zèle. Elle pense qu'en ville elle pourra se rendre plus utile : elle sort. A peine a-t-elle mis le pied dans la rue qu'on lui signale une pauvre femme atteinte de l'épidémie, abandonnée de ses enfants et de sa famille; Augustine y court, trouve la malade gravement atteinte, seule et dénuée de tout. Elle s'installe auprès d'elle, lui ferme les yeux, l'ensevelit, met tout en ordre dans l'appartement, et en remet la clef aux enfants, qui la remercient à peine de ce qu'elle vient de faire pour leur mère.

Augustine, au milieu de ces soins, ne pensait pas à elle ; elle n'avait pas le temps de préparer sa nourriture ; elle se contentait de manger au chevet de ses malades un morceau de pain ; mais la nature a ses droits : on s'aperçut bientôt à l'hôpital que cette nourriture était insuffisante pour le travail qu'elle faisait ; alors l'administration décida qu'elle serait nourrie en partie à l'hôpital même.

A la suite du choléra, sa santé détruite l'obligea de rester chez elle, travaillant pour vivre quand ses souffrances le lui permettaient. Elle n'abandonnait pas pour cela son hôpital, qu'elle regardait comme son champ de bataille ; elle s'y rendait tous les dimanches pour aider les sœurs et les infirmiers.

Elle resta ainsi maladive jusqu'en 1837, époque où le choléra reparut dans Aix. Alors son zèle se ranima.

On avait pris dans un pensionnat de la ville une femme de mauvaise vie qu'on ne connaissait pas et qu'on

ne tarda pas à renvoyer. Augustine, signalée aux religieuses de ce pensionnat, vint la remplacer. Mais cette femme avait déjà pris le germe de la maladie : elle succomba, laissant deux filles, l'une de dix-neuf ans, l'autre de sept ans, et un garçon d'une douzaine d'années. Augustine soigna cette femme, et parvint par ses exhortations à lui ouvrir la voie du repentir en la réconciliant avec Dieu à ses derniers moments.

Là ne se borne pas la sollicitude d'Augustine : elle ne perd pas de vue les enfants de cette malheureuse ; elle fait placer le fils à Marseille. Par sa bonne direction et ses sages conseils, elle inspire aux deux filles des sentiments de morale et de vertu, et les préserve ainsi du danger que courent de pauvres filles abandonnées. Ces deux jeunes personnes se sont faites depuis religieuses dans ce même pensionnat.

Ce n'est pas avec ses ressources particulières qu'Augustine fait toutes ses bonnes œuvres. Elle demande, elle quête, elle intéresse en faveur de ceux qui souffrent. Elle s'oublie elle-même, elle se dépouille pour les autres. Ainsi, en 1835 elle était possesseur d'une modique somme de 130 francs, fruit de ses petites économies ; elle n'hésite pas à ne conserver pour elle que 30 francs (Dieu pourvoit au reste) et à donner 100 francs à une pauvre famille qui manquait de pain et de vêtements.

Et sa famille à elle, va-t-elle l'oublier dans cet amour général de la grande famille humaine? Non. Ses nièces sont nombreuses ; elle veille à leur éducation ; par son influence elle leur fait donner de l'instruction, les entretient du fruit de son travail et les met à même de devenir d'honnêtes filles et de s'établir avantageusement.

Cependant le choléra n'a pas cessé ses ravages : il reparaît en 1849 et en 1854 ; même dévouement de la

part d'Augustine, mêmes dangers à courir, même constance à les affronter.

En 1854, c'est la supérieure même de l'hôpital qui la demande, qui la fait appeler. Quand un malheureux est dans la peine on lui dit : Adressez-vous à Augustine. C'est la voix publique qui signale cette vie cachée de dévouement et d'amour.

Aujourd'hui Augustine n'est âgée que de cinquante-sept ans; mais la vie de privations et de dévouement qu'elle s'était imposée l'a rendue infirme : une sciatique la retient souvent dans son lit; elle est presque aveugle et ne peut plus travailler: son esprit et son cœur n'en sont pas moins occupés à chercher le bien qu'elle peut faire, le mal qu'elle peut guérir.

Joseph - Barthélemy SANGUIN, demeurant à Lyon (Rhône). — En 1832 le sieur Sanguin (né le 13 mars 1814) sauva d'une mort inévitable la demoiselle Pélissier, d'Arles, âgée de dix ans, que le Rhône entraînait dans ses flots. En 1834, il se précipita dans les flammes qui dévoraient une maison et en retira au péril de sa vie, sous les yeux de la foule, muette de terreur et d'admiration, deux jeunes enfants, qu'un instant d'hésitation de sa part aurait infailliblement perdus. En 1835, à l'époque du choléra, bien loin de fuir le fléau qui désolait le pays, le sieur Sanguin se trouvait partout où il y avait du secours à porter; sa conduite fut telle que M. le maire d'Arles lui en témoigna publiquement sa reconnaissance au nom de la cité. En 1839, le 2 août, un jeune homme déterminé à se suicider se porta un coup de couteau à la poitrine et se précipita dans le Rhône; le sieur Sanguin, se trouvant sur les lieux et voyant la victime disparaître sous les eaux, plonge, la saisit et soutient une lutte acharnée dans laquelle il reçoit deux

blessures, qui ne lui font pas lâcher prise. Tout sanglant, il vient, épuisé, déposer sur la rive l'homme qu'il a sauvé et s'évanouit à côté de lui.

En 1840, la crue des eaux ayant interrompu le passage de la malle-poste, deux bateliers transportaient les dépêches d'une rive du Rhône à l'autre ; tout à coup la barque chavire, et le flot va tout engloutir, hommes et dépêches : notre intrépide nageur sauve un des bateliers, que ses forces abandonnaient, et porte ensuite les dépêches en lieu de sûreté, à Arles. La même année, lors de la terrible inondation qui mit en émoi les habitants des Bouches-du-Rhône, le sieur Sanguin trouva maintes occasions de se signaler. Il retira des flots douze personnes, qu'il eut le bonheur de sauver, au péril de sa vie. En 1842 il faisait partie du mémorable et douloureux convoi de Versailles à Paris (8 mai); il se démit l'épaule en sautant de la voiture où il allait périr; emporté par un noble instinct de l'amour du bien, il décuple ses forces et, se relevant aussitôt, quoique meurtri et privé de l'usage du bras droit, il s'arme d'une pince, défonce plusieurs portières et parvient à arracher à une mort certaine un grand nombre de personnes.

Le 26 juillet 1842, il faisait partie d'un train qui allait de Nîmes à Beaucaire; le convoi sortit des rails et un wagon prit feu ; un désastre allait éclater, désastre d'autant plus terrible que le chargement se composait en grande partie de spiritueux : le sieur Sanguin cette fois encore, n'écoutant que son courage, aida, au péril de sa vie, à sauver les voyageurs et les marchandises.

Le 21 août 1845 il eut le bonheur, dans un incendie, de mettre une grande partie des registres de l'enregistrement et des domaines de Limoges à l'abri du feu et d'y sauver une personne au péril de sa vie.

En 1848, le 24 juin, à deux heures quarante-cinq mi-

nutes du matin, il reçut l'ordre de M. le directeur général des postes, alors M. Étienne Arago, de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour faire entrer à Paris les dépêches ds Strasbourg, de Genève, de Lyon, de Bâle. Ne consultant que son courage, le sieur Sanguin surmonta toutes les difficultés, et l'ordre fut exécuté conformément au vœu de l'administration.

Tous ces actes de dévouement et d'héroïsme, en raison desquels le sieur Sanguin a reçu pour récompense des mentions honorables et deux médailles commémoratives, sont signés par les autorités.

Jacques Bonnavion, demeurant à Firminy, arrondissement de Saint-Étienne (Loire). — Jacques Bonnavion, né à Firminy, canton de Chambon (Loire), où il travaille dans les exploitations de houille, est âgé de vingt et un ans. Il y a douze ans qu'au hameau de Lachaux, de cette commune, vivait ou plutôt végétait un autre enfant, nommé Jean Pépier : c'était un pauvre infirme, que ses jambes ne pouvaient soutenir et dont les reins, sans vigueur, pliaient sous le poids de l'embonpoint extraordinaire des parties supérieures du corps ; il ne pouvait faire un pas sans être soutenu, sans être supporté presque totalement, sinon il tombait lourdement sans pouvoir se relever. Bonnavion et Pépier, nés voisins, avaient grandi l'un près de l'autre, et dès leurs premières années Bonnavion avait entouré son malheureux compagnon d'une tendre amitié; quand ils arrivèrent ensemble à l'âge de neuf ans, cette amitié devint un admirable dévouement. C'était l'âge de l'école et du catéchisme ; mais l'école et le catéchisme se faisaient au chef-lieu de la commune, à plus de quatre cents mètres du domicile des deux enfants. Comment Pépier, dans l'impossibilité de marcher et dont les parents ne sont que de pauvres

ouvriers, pourra-t-il acquérir l'instruction nécessaire ? Son ami entreprend la rude tâche de lui en fournir les moyens.

Chaque matin il s'en va dans la maison de son ami, le charge sur son dos et s'achemine en chancelant vers l'école ; mais l'infirme était d'un poids considérable, tandis que son généreux camarade était mince et fluet. Après quelques pas Bonnavion, haletant, était obligé de s'arrêter ; il déposait avec précaution son fardeau animé sur le bord du chemin, reprenait haleine quelques instants, se chargeait de nouveau, faisait vingt marches entrecoupées d'autant de haltes, mais ils arrivaient toujours invariablement à l'école à l'heure précise de son ouverture.

Ce n'est pas tout : à onze heures du matin avaient lieu les exercices du catéchisme à l'église paroissiale : Bonnavion reprenait alors son fardeau ; mais le catéchisme se faisait à une tribune de l'église à laquelle on ne parvenait que par un escalier extérieur très-roide et couvert dans la mauvaise saison de neige et de verglas. Le courageux enfant ne reculait pas devant cette nouvelle tâche, et à l'heure fixée tous deux se trouvaient régulièrement à leur place, édifiant leurs camarades par leur exactitude et leur amitié. Après le catéchisme, Bonnavion, au prix des mêmes efforts, rendait Pépier à sa mère pour le dîner, puis il revenait le prendre, le reportait comme le matin à la classe du soir, et quand la nuit arrivait il avait toujours rendu son cher dépôt au domicile de ses parents.

Si l'on réfléchit que pendant trois années Bouvion n'a pas manqué une seule fois à cet exercice pénible, on s'étonnera de son courage, de sa constance et de sa générosité.

Cette vie de dévouement ne cessa pas avec l'âge de

l'école : après leur première communion, qu'ils firent ensemble, Bonnavion, dont la mère était veuve et pauvre, dut apprendre le rude travail des mines ; il y passait ses journées pendant que son infortuné compagnon devenait de plus en plus infirme ; mais chaque jour, après avoir terminé son travail et pris à la hâte son frugal repas, Bonnavion allait trouver son ami, et pendant que les autres ouvriers se dispersaient dans les jeux, on le voyait auprès du jeune infirme, causant avec lui et l'amusant comme un enfant, le promenant dans un petit char, plein enfin de mille attentions et de ces prévenances, qu'on ne peut attendre que d'une mère. Quand l'état de Pépier devint tel qu'il ne quittait plus le lit, c'était Bonnavion qui allait le lever, et le malade ne trouvait sa couche bonne que quand la main de son ami l'avait arrangée. Cela dura encore pendant huit années ; à ce moment de la jeunesse où Bonnavion eût pu, comme beaucoup de ses camarades, donner à la dissipation les heures qu'il consacrait à l'œuvre de l'amitié et du dévouement, le 30 avril 1855, Pépier terminait sa douloureuse existence dans les bras de son ami.

Adèle Cléret, institutrice, demeurant à Paris, rue des Amandiers-Popincourt, 40, impasse Maurice, 4. — Mademoiselle Cléret, qui est née à Arras, le 22 octobre 1801, donna sans restriction, dans sa jeunesse, toute sa part de l'héritage paternel à son frère, afin de lui épargner un désastre commercial ; plus tard elle lui sacrifia l'héritage maternel.

Après ce sacrifice complet, mademoiselle Cléret s'est chargée de sa mère infirme, et l'a soignée avec la plus delicate tendresse.

Outre son dévouement pour sa famille, elle a dans le département du Nord, à Landrecies, où elle était insti-

tutrice, élevé gratuitement à ses frais six orphelins (quatre filles et deux garçons) qui lui étaient complétement étrangers, et qui n'avaient d'autre titre auprès d'elle que leur jeunesse et leur misère. Leur seule ressource était d'aller mendier de village en village en couchant dans les granges où les paysans leur accordaient un asile pour une nuit. Cinq de ces enfants ont été élevés dans sa maison, où elle les a vêtus, logés, instruits, tout en leur faisant apprendre un état qui leur permît ensuite de gagner leur vie honnêtement. Mademoiselle Cléret a pourvu, hors de chez elle, aux besoins du sixième enfant.

Une petite fille d'environ douze ans, presque nue, et ne sachant pas un mot de français, se présente un jour à sa porte ; elle portait quelque chose qu'elle cachait dans un jupon déguenillé. Mademoiselle Cléret s'avança vers la petite mendiante, qui lui montra alors qu'elle tenait un enfant nouveau-né, entièrement nu et tout souillé. La pauvre petite fille, par un geste suppliant, fit comprendre à mademoiselle Cléret qu'elle lui demandait de la suivre. Elle la conduisit dans une espèce de cave, où elle trouva sur un véritable fumier, tout imprégné de sang corrompu, un pauvre étranger, ouvrier terrassier, mourant et en délire, faisant des efforts désespérés pour se lever et retombant toujours sur la paille mouillée, où il écrasait de son poids sa pauvre femme, récemment accouchée sans médecin ni sage-femme, et tellement affaiblie qu'elle ne pouvait plus se remuer ni se plaindre. Autour d'eux pleuraient une quantité d'enfants, presque nus, comme leurs parents et couverts de vermine.

Emue jusqu'à l'épouvante par cet affreux spectacle, après leur avoir donné les premiers secours, mademoiselle Cléret fit de vains efforts pour trouver, en payant.

des gens qui voulussent abriter et soigner ces malheureux. Personne, après les avoir regardés, ne voulut les toucher ni même s'approcher d'eux. Un médecin fut seul assez humain pour braver avec mademoiselle Cléret la vermine et l'odeur suffocante de ce réduit infect. Elle ne trouva qu'un mendiant, bien sale aussi, qui voulut consentir à transporter la malheureuse famille dans une chambre. Là mademoiselle Cléret nettoya, soigna elle-même ces pauvres créatures. Pendant plusieurs semaines elle les a nourris, pansés, soignés jour et nuit de ses propres mains.

Mademoiselle Cléret n'a laissé sortir de chez elle cette pauvre famille qu'après lui avoir procuré un local habitable et de l'ouvrage pour ceux de ses membres qui pouvaient travailler.

Depuis que mademoiselle Cléret est à Paris, elle a donné gratuitement l'éducation, en dix-huit années, à plus d'une centaine de jeunes filles, enfants d'ouvriers malheureux, dont les unes, estropiées et infirmes, ne pouvaient se rendre aux écoles communales, trop éloignées de leur demeure, dont les autres étaient refusées partout, soit parce qu'elles étaient trop mal vêtues, soit parce que les écoles étaient encombrées. Tous ces pauvres enfants, appartenant aux familles les plus nécessiteuses, arrivaient à l'école le plus souvent avec un panier presque vide. Pendant de longues années mademoiselle Cléret a travaillé la nuit et a vécu uniquement de pain bis pour avoir la possibilité de nourrir ces malheureux enfants. Ces privations cruelles, ces fatigues inouïes, ont gravement altéré sa frêle santé.

Pendant plusieurs années elle a donné à une jeune sourde et muette les soins les plus dévoués; elle a réussi à lui apprendre à lire à haute voix, à bien écrire,

à compter, à parler, à faire toute espèce d'ouvrage à l'aiguille.

Elle a donné les mêmes soins à une idiote paralytique. La pauvre jeune fille sait lire et écrire. Elle a pu apprendre son catéchisme et faire sa première communion. Son intelligence, sans être bien grande, s'est peu à peu développée, à force de soins et de patience, et est devenue suffisante pour lui permettre de gagner sa vie à filer, seule chose qu'elle puisse faire, ne se servant que d'un pied et d'une main.

Après un essai si heureux, mademoiselle Cléret s'est alors livrée avec un dévouement sans bornes à l'instruction des sourds-muets indigents, accueillant tous ceux qui ont eu recours à elle, et étant parvenue, à force de recherches et d'épreuves, souvent douloureuses, faites sur elle-même, à trouver le moyen de leur rendre l'ouïe et par suite à les doter de la parole et à les instruire comme les autres enfants.

Mademoiselle Cléret a déjà guéri plus de trente sourds-muets.

Madeleine Dickelmann, demeurant à Plainfaing, arrondissement de Saint-Dié (Vosges). — Madeleine Dickelmann, jusqu'à l'âge de douze ans, a été recueillie par charité par les époux Petitdemange, pauvres manouvriers sans enfants. Ces époux ont eu pendant trois ans trois francs pour la nourriture et l'entretien de Madeleine Dickelmann, orpheline par la mort de sa mère. Madeleine Dickelmann, par les sacrifices qu'elle s'est imposés depuis l'âge de douze ans, les a récompensés des soins donnés à son enfance.

La femme Petitdemange, languissante depuis près de quinze ans, est dans l'impossibilité de gagner sa vie. Son mari a travaillé en qualité de manœuvre jusqu'à

l'année 1855; mais, âgé et estropié, il est tombé malade, et dix-huit mois après il est mort. Qui a secouru ces infortunés époux? C'est Madeleine. Elle a nourri, logé, habillé ses deux bienfaiteurs.

Faut-il raconter un fait qui révèle encore davantage la vertu de notre pauvre fille? Nous avons dit que Madeleine a perdu sa mère à l'âge de deux ans; son père est établi dans les États-Unis. Il a reconnu son enfant; mais cette reconnaissance était devenue stérile par suite de manœuvres que nous voulons taire. On lui a proposé d'aller rejoindre son père, en l'assurant qu'elle deviendrait riche. Si elle eût consulté son unique intérêt, elle serait partie : on lui payait son voyage. Qu'a-t-elle répondu aux vives instances réitérées qui lui furent faites pendant deux ans? « Je ne partirai pas, je ne veux pas abandonner mes bienfaiteurs; j'aime mieux rester pauvre ouvrière que de les abandonner au moment où ils ne pourront plus gagner leur vie; et quand je ne pourrai plus moi-même leur aider, la Providence viendra à notre secours. »

Depuis l'âge de douze ans jusqu'à vingt-sept ans la conduite de Madeleine ne s'est jamais démentie, toujours sage, réservée, pieuse, gaie, même au milieu des peines qu'elle a éprouvées, surtout pendant les dix dernières années; modeste, résignée, elle trouve encore assez de temps pour visiter les malades des environs.

Les époux Lapie de Lafage, demeurant à Belleville (Seine), rue des Moulins, 16. — En juin 1847, M. Thomas-Louis-Philippe Lapie de Lafage, qui était à cette époque commissaire de police de la ville de Paris, apprit par un de ses collègues, M. Lalmand, que le médecin du bureau de bienfaisance du septième arrondissement de la ville de Paris, M. Bergues de Lagarde,

venait de mourir, laissant sa fille, Alphonsine-Céleste-Bergues de Lagarde, âgée de six ans et demi, déjà orpheline de mère, dans le plus entier dénûment.

Émus profondément par la douloureuse situation de cette enfant, bien qu'elle leur fût tout à fait étrangère et inconnue ainsi que sa famille, les époux Lapie de Lafage réclamèrent l'orpheline aux voisins qui l'avaient provisoirement recueillie, et à force de soins et de tendresse ils lui firent bientôt oublier les malheurs de ses premières années.

Les choses en étaient là quand survint la révolution de février, et plus tard les événements de juin 1848. Alors on vit le magistrat municipal et sa femme, obligés à diverses reprises d'abandonner leur demeure, théâtre de l'émeute (ils habitaient la place Baudoyer, près de l'hôtel de ville), gravir et traverser les barricades en témoignant plus de sollicitude pour l'enfant qu'ils emportaient dans leurs bras que pour leur sûreté personnelle.

C'est à la suite de ces violentes émotions qu'une catastrophe bien cruelle vint frapper la famille dont nous retraçons les vicissitudes. En septembre 1848, la préfecture de police ayant cru devoir effectuer des changements dans le personnel des commissaires de police de la ville de Paris, M. Lapie de Lafage, après dix-sept ans et demi de services, fut compris dans les onze commissaires qui devaient être remplacés.

Ce n'étaient donc plus les dangers passagers que l'on allait avoir à combattre, mais un mal terrible, de tous les instants, l'indigence. Cependant les époux Lapie de Lafage, bien que réduits à un revenu de 1,587 francs, n'eurent pas un seul instant la pensée d'abandonner l'œuvre entreprise en des temps meilleurs. Se résignant aussitôt à rompre avec toutes leurs habitudes, on les vit

se retirer en province pendant quelques années, afin de pouvoir donner avec plus de facilité à leur enfant d'adoption les soins et l'éducation commencée.

M. Lapie de Lafage est revenu à Paris il y a trois ans, afin d'y trouver les ressources exigées par la tâche qu'il a entreprise et que les années sont venues rendre chaque jour plus lourde; il n'a pas hésité à se remettre au travail, en sorte que l'ancien fonctionnaire public exerce à présent un emploi subalterne dans une administration particulière, avec le même bonheur, le même zèle que s'il était encore dans la magistrature.

Mais pourquoi ne trahirions-nous pas le secret de sa résignation? Il est tout entier dans ce peu de mots qu'il adresse à ceux qui s'étonnent de son retour à l'activité dans des fonctions si modestes et si peu rétribuées : « C'est pour notre enfant. »

Justine LEJEUNE, demeurant à Bonnétable, arrondissement de Mamers (Sarthe). — Justine Lejeune est née à Bonnétable, le 9 août 1814, d'honnêtes ouvriers. Sa mère lui apprit de bonne heure à soulager les pauvres et les infirmes, et dès l'âge de dix ans elle l'aidait à soigner la fille Marie Bourgoin, qui demeurait dans une cave. Cette fille est morte il y a quatre ans seulement; et depuis 1825 jusqu'à 1853 c'est Justine Lejeune qui a pourvu à tous les besoins de cette existence souffreteuse, qui, habituée à tout recevoir, traitait plutôt Justine comme sa servante que comme sa bienfaitrice.

Pendant plus de quinze ans la veuve Massard, autrement nommée Fanchon Massard, a reçu de Justine les mêmes secours; et quand les infirmités les plus dégoûtantes éloignaient d'elle tout le monde, Justine ne balança pas à lui rendre les services les plus humiliants.

La femme Maloiseau, connue sous le nom de Thomas,

est restée paralysée de tous ses membres pendant au moins quatre années ; c'est Justine qui jusqu'au moment où une place se trouva pour elle vacante à l'hospice lui servit d'infirmière et la maintint dans un état complet de propreté, malgré les instincts les plus dégoûtants de cette pauvre idiote.

La charité de Justine Lejeune est inépuisable, et s'exerce envers tout le monde.

Deux pauvres créatures que le vice et la débauche rendaient pour la société des objets de mépris, sans asile et le plus souvent sans pain, obtinrent de Justine Lejeune le linge et les objets de couchage qui leur manquaient.

Une malheureuse orpheline, à laquelle la honte et la misère auraient peut-être fait commettre un crime, reçut par son intermédiaire et à ses frais, dans une maison amie, tous les secours que nécessitait la position malheureuse où l'avait plongée l'inexpérience de son âge.

Deux vieillards, les époux Divaret, ont également resssenti pendant plusieurs années les bienfaits de cette digne émule des filles de saint Vincent de Paul. La femme était paralytique et idiote. Quand la mort eut mis fin à ses misères, ce fut encore Justine qui procura presque toutes les nécessités de la vie à son malheureux époux.

Une femme Joubert, qui avait un ulcère dans les reins, eut aussi recours à Justine Lejeune pour soigner cette plaie, devenue si infecte que personne n'osait approcher de la pauvre malade, pas même ses enfants. Justine la soigna, et cette femme, qui eût dû être reconnaissante, devint jalouse des bontés que prodiguait Justine à d'autres malheureux. et ne cessait de l'injurier grossièrement à chaque visite.

Aujourd'hui, comme depuis plus de vingt ans, l'objet de ses soins assidus sont deux pauvres filles, Marie et Marguerite Besnier, dont l'une, imbécile, demeure jour et nuit constamment assise; et l'autre, presque aveugle, ne peut subvenir à aucun des besoins de la vie.

Elle a encore chez elle une petite apprentie, qu'elle a tirée de la plus profonde misère; elle pourvoit à son entretien et à sa nourriture.

Il est, du reste, impossible de savoir le nombre de gens secourus par Justine Lejeune.

Quand les propres ressources de Justine sont épuisées, elle va frapper à toutes les portes, et rarement elle est refusée, parce que chacun connaît le discernement avec lequel elle fait usage de ce qu'on lui a confié. Si l'un de ses infirmes obtient de porter un cierge à une sépulture, Justine ne rougit pas d'aller prendre sa place parmi les pauvres pour remplacer celui qui n'y peut aller et lui obtenir l'aumône accordée à cette occasion.

Ces actes de bienfaisance et d'humanité sont accomplis chaque jour envers les pauvres et les infirmes par une femme d'une santé des plus délicates, par une femme qui ne possède rien. Placée à la tête du plus fort atelier de lingerie de notre ville et n'occupant pas moins de dix ouvrières, rangée, économe et modeste en tout, Justine Lejeune ne possède rien. Cependant, on ne manque pas de lui dire qu'il est temps de songer à son avenir : « Dieu y pourvoira ; » telle est sa réponse.

Colette Pérès, demeurant à Fleurance, arrondissement de Lectoure (Gers). — La nommée Colette Pérès est entrée au service de madame la vicomtesse de Kerlerec le 7 avril 1827, et jusqu'à la révolution de 1830 elle l'a servie avec zèle et fidélité. A cette époque, la pension de 15,000 francs que madame de Kerlerec te-

nait des bontés du roi fut supprimée, et elle resta sans ressource. Sa famille avait été ruinée par la première révolution. Elle fut forcée de quitter Paris, et vint habiter la commune de Fleurance (Gers). Avant de partir, elle engagea Colette Pérès à chercher une condition, sa position ne lui permettant plus désormais de se faire servir ; Colette lui répondit qu'elle ne la quitterait jamais, qu'elle en avait fait la promesse au lit de mort du vicomte de Kerlerec, et qu'elle la tiendrait.

Pierre Raspadou, demeurant à Brétigny, arrondissement de Compiègne (Oise). — Il existe à Brétigny une petite ferme connue sous le nom du Frestoy, sur laquelle les époux Debacq ont vécu pendant un demi-siècle et ont élevé honorablement une famille de six enfants, grâce à leur travail, car leurs ressources personnelles étaient fort restreintes. Ils ont été puissamment aidés dans leur laborieuse carrière par Pierre Raspadou, originaire de la Suisse, qui est entré à leur service il y a plus de quarante-cinq ans. Raspadou a été tour à tour valet de labour, berger, manouvrier, selon les besoins. De bonne heure il a pris les intérêts de ses maîtres avec un rare dévouement ; il a élevé leurs enfants, au nombre de six, comme s'ils étaient les siens. Il n'a jamais demandé ni reçu aucun salaire ; il se considérait comme étant de la famille, et ne songeait pas à se composer un pécule. La famille Debacq n'a pas été ingrate ; on l'honore, on le respecte dans la maison. En voici la preuve.

Au mois de février 1855, un notaire est appelé par les époux Debacq pour réaliser le partage anticipé qu'ils se proposaient de faire entre leurs enfants. Les père et mère et les enfants consentent, d'un commun accord, une affectation sur le modeste domaine du Frestoy pour assurer au bon Pierre une demeure, des aliments et des

secours viagers en rapport avec ses habitudes et ses besoins. L'acte rédigé, on fait comparaître Pierre; tout le monde, petits et grands, s'avance vers lui; on l'embrasse avec effusion, en lui annonçant ce qui a été fait dans ses intérêts, et le pauvre homme verse des larmes de bonheur devant ces hommes qu'il a formés au travail et à la vertu. Après la signature de l'acte, un modeste repas réunit le notaire et ses clients; Pierre y occupait la place d'honneur.

Élisabeth TABOURET, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 124. — Élisabeth Tabouret, née à Pouilly (Côte-d'Or), domiciliée à Paris depuis plus de trente ans, est âgée de près de soixante-dix ans. Elle était en service dans la même maison depuis longues années; ses maîtres, ruinés par une faillite, furent obligés de se séparer d'elle.

A cette même époque, le choléra lui enleva, dans la même journée, sa sœur et son beau-frère; sa sœur mourante lui recommanda ses enfants : elle promit de leur tenir lieu de mère; elle a bien rempli sa promesse.

Des trois orphelins, deux fils étaient encore enfants; la fille venait de sortir d'apprentissage et commençait à pouvoir gagner sa vie; mais le saisissement qu'elle avait éprouvé en voyant mourir le même jour son père et sa mère la jeta dans un état d'idiotisme pire que la folie. C'est dans cet état qu'Élisabeth Tabouret se chargea d'elle et lui prodigua des soins que la tendresse maternelle seule semblerait pouvoir inspirer. Elle prit également avec elle les deux garçons; renonçant à se placer, elle se réduisit à l'état de femme de ménage, métier beaucoup plus fatigant et moins lucratif, mais qui lui permettait de veiller constamment sur ses enfants adoptifs.

Le modique salaire de ses journées ne pouvait suffire à la subsistance et à l'entretien de quatre personnes ; mais elle avait, pendant toute une vie de travail, amassé quelques économies; le revenu de ce petit capital ne suffisant pas encore, elle prit sur le capital lui-même, jusqu'à ce qu'il n'en restât presque plus rien, ne se plaignant jamais, ne demandant jamais rien à personne, ne se faisant jamais honneur de son dévouement et de toute une vie d'humbles mais pourtant héroïques vertus.

Arrivée au but, une nouvelle épreuve l'attendait : une paralysie du bras droit est venue lui ôter la possibilité de travailler.

Elle avait donné des états à ses neveux ; le plus jeune ne trouvant pas d'ouvrage dans celui qu'il avait d'abord appris, elle lui en a donné un second : il a travaillé pendant quelque temps dans une imprimerie. L'ouvrage venant encore à manquer, elle a craint pour lui les dangers de l'oisiveté à Paris, et l'a renvoyé alors dans son pays travailler à la terre, préférant pour lui cette vie morale et active au secours qu'elle aurait pu retirer de sa présence à Paris. L'aîné, d'un caractère plus ferme et d'un cœur excellent, lui donnait plus de sécurité; la conscription le lui a enlevé. Il a obtenu l'année dernière un congé; il s'est mis aussitôt au travail, et tous les samedis il rapportait à sa tante le produit de sa semaine, sans en rien réserver, en disant : « Ma bonne tante, vous avez tout sacrifié pour nous, je veux aujourd'hui vous récompenser pour tous : vous verrez comme vous serez heureuse quand je pourrai revenir près de vous. » Mais il n'est guère vraisemblable que lorsqu'il sera libéré du service, dans quatre ou cinq ans, il puisse retrouver encore celle qu'il aurait voulu rendre heureuse.

ANNÉE 1859.

DISCOURS DE M. GUIZOT

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique du 25 août 1856.

Nous avons aujourd'hui et nous venons vous offrir de partager avec nous un plaisir devenu assez rare, le plaisir de ne voir, de notre société, que ses vertus, et de ne parler de nos contemporains que pour les louer. Ce n'est guère là, de nos jours, la disposition dominante : nous avons vu les hommes à tant et à de si rudes épreuves, nous avons subi, pour eux et sur eux, tant et de si amers mécomptes, que nous en sommes restés un peu enclins au découragement ou au dénigrement. Nous regardons notre temps avec des yeux un peu fatigués et tristes, comme ayant trop attendu de l'humanité et n'en espérant plus beaucoup. Ce n'était pas là, à coup sûr, le sentiment de l'homme de bien dont nous venons ici, chaque année, accomplir les volontés et honorer la mémoire. M. de Montyon avait vécu dans le siècle de la confiance et de l'espérance illimitées pour les hommes ; en même temps qu'il était vivement touché de leurs misères, il avait foi dans leurs mérites et dans leurs destinées ; à ses yeux ils étaient dignes de tout le bien qu'il voulait leur faire, et c'est parce qu'il croyait à la vertu

qu'il a pris plaisir à fonder pour elle ce perpétuel hommage qu'il a chargé l'Académie de lui rendre. M. de Montyon s'est promis de la vertu toujours et partout, dans les lettres comme dans la vie ; il a compté sur des œuvres littéraires morales comme sur des actions vertueuses. Il y a soixante-dix-sept ans que, selon le vœu de ce généreux fondateur, alors anonyme, l'Académie décerna pour la première fois le double prix qu'il venait d'instituer. En l'instituant (quel souvenir, messieurs, et quelle leçon à la confiance humaine !), il avait placé sur la tête du roi Louis XVI et du jeune Dauphin, son fils, la rente destinée à en couvrir les frais. Ni l'horrible tragédie royale, ni la douleur qu'il en ressentit, car il aimait le roi comme la vertu, n'ébranlèrent dans l'âme de M. de Montyon sa généreuse foi : après la restauration, en 1819, près de descendre dans la tombe, il voulut restaurer aussi, mais en lui donnant cette fois une base plus solide que les trônes et les dynasties, sa bienfaisante fondation ; et un homme qui, par son caractère et ses talents, honorait le pouvoir qu'il servait et la compagnie où il siégeait, M. le comte Daru, reprit le premier, il y a quarante ans, au nom de l'Académie, la tradition des prix de vertu et de notre hommage à leur fondateur. Elle n'a plus subi aucune interruption. L'interprète que l'Académie se plaît également à entendre dans ses réunions intimes et à faire entendre pour elle dans ses séances publiques, vient de vous rendre compte, avec sa sagacité et son éloquence accoutumées, des ouvrages littéraires qui nous ont paru répondre à la pensée morale de M. de Montyon. J'ai à vous entretenir des actes de vertu qu'il eût certainement pris plaisir à rencontrer et à récompenser lui-même. Vous reconnaîtrez, nous l'espérons, avec nous, que son œuvre est de celles qui peuvent supporter l'épreuve de reparaître chaque année

devant leurs juges; et que le temps embellit et féconde au lieu de les user.

Nous n'avons point pourtant, cette année, à vous raconter d'action singulière et dramatique, aucune de ces aventures vertueuses qui saisissent et frappent l'imagination en même temps qu'elles touchent le cœur. Les vertus dont nous avons à vous entretenir n'ont eu pour occasion ni pour effet aucun événement en dehors du cours ordinaire de la vie : d'une part, des misères, des souffrances, des déréglements déplorables; de l'autre, des compassions, des sacrifices, des dévouements inépuisables ; les plus tristes aspects de la condition humaine et les efforts aussi modestes que laborieux de la charité humaine, ce sont là aujourd'hui toutes nos histoires, et c'est sans faire appel à votre curiosité qu'elles ont droit à votre sympathie.

Sur quatre-vingt dix mémoires et dossiers qui lui ont été adressés et qu'elle a examinés avec soin, l'Académie a décerné trois prix et dix-huit médailles, cinq de première classe, treize de seconde. Elle aurait pu décerner un bien plus grand nombre de récompenses, qui toutes auraient été méritées. De presque toutes les parties de la France il lui est venu des récits, des témoignages qui ont porté à sa connaissance des actions dignes des prix que M. de Montyon leur a destinés. Cette fondation d'un homme de bien est devenue populaire dans le pays tout entier ; partout les amis de l'humanité, les honnêtes gens la connaissent et tournent les yeux vers l'Académie pour réclamer sa sympathie en faveur des vertus auxquelles ils assistent. Et ne craignez pas, messieurs, que ces vertus soient elles-mêmes pour quelque chose dans les désirs dont elles sont l'objet, et que la perspective de vos récompenses ait altéré leurs mérites. Nous avons cherché avec scrupule et nous n'avons trouvé

nulle part, dans les rapports qui nous ont été transmis, la moindre trace de prévoyance personnelle et de préméditation intéressée ; ce sont les témoins du bien, les spectateurs de la vertu, le public du lieu, les autorités de toute sorte, civiles, religieuses, administratives, électives, qui viennent à vous, vous racontent ce qu'ils ont vu et vous demandent, souvent avec une vivacité d'émotion et d'insistance qui les honore, des récompenses qu'ils regardent avec raison comme une incomplète bien qu'éclatante justice. La grande, la complète justice ne saurait venir de vous, messieurs, ni de personne en ce monde : Dieu seul peut la rendre ; et, en la rendant, il n'est pas, comme vous, obligé de choisir : il a des récompenses pour toutes les vertus, et des récompenses dignes d'elles.

Deux hommes seulement prennent place parmi les vingt et une personnes sur qui s'est arrêtée cette année l'attention de l'Académie, et c'est à un ecclésiastique qu'appartient le premier des trois prix qu'elle croit devoir donner. Il y a quatorze ans, en 1845, M. l'abbé Halluin était simple vicaire de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, à Arras ; dans l'exercice de ses pieuses fonctions, en préparant les familles du quartier à la première communion, il fut douloureusement frappé de l'état d'abandon, de misère, de grossièreté et de licence dans lequel vivaient de pauvres enfants vagabonds livrés tout le jour à eux-mêmes par la détresse ou par l'insouciance de leurs parents, et qu'il voyait dans les rues en proie à leur délaissement et à leurs vices. Il s'intéressa d'abord à quelques-uns, pourvut à leurs besoins, les attira au catéchisme, les plaça en apprentissage chez d'honnêtes ouvriers. Le bien a, comme le mal, sa puissance d'attraction et de contagion ; une bonne œuvre commencée avec foi se développe et s'étend rapidement ; celle de M. l'abbé

Halluin devint bientôt pour lui une de ces vocations, j'ai presque dit de ces passions vertueuses qui s'emparent de toute l'âme et de toute la vie. Deux ans à peine écoulés, en 1847, avec l'assentiment de ses supérieurs, il donna sa démission de son modeste vicariat et se voua complétement aux enfants et aux jeunes gens vagabonds. Il en recueillit une vingtaine, se logea avec eux dans une pauvre maison, vendit, pour les entretenir, presque tout son petit patrimoine, travailla avec eux, invoqua pour eux et attira sur eux la charité pieuse et la sympathie publique. Trois ans après, en 1850, il en avait trente-cinq, établis avec lui dans une maison plus vaste, une ancienne filature que, de ses propres mains et des leurs, il avait adaptée à sa destination. Depuis cette époque, les pauvres petits vagabonds sont accourus; les dons et les legs sont venus; l'établissement dépense maintenant chaque année près de 40,000 francs, employés avec autant de bonté tendre que d'économie. M. l'abbé Halluin n'a jamais douté de son succès; quand on lui demandait d'où lui viendraient les ressources qu'exigeait son entreprise, il répondait: « C'est l'affaire de la Providence; » quand on lui exprimait quelque inquiétude sur l'efficacité de ses soins: « Il n'appartient qu'à Dieu, disait-il, de juger si définitivement l'œuvre est bonne; en attendant je tâche qu'elle le devienne un peu plus chaque jour. » Aujourd'hui, cent soixante-dix enfants ou jeunes gens, naguère sans ressource, sans asile, sans état, sans éducation, vivent autour de M. l'abbé Halluin, s'élèvent chrétiennement, se forment sous son affectueuse discipline à des sentiments, à des habitudes, à des professions honnêtes. Plus de deux cents élèves sont déjà sortis de l'établissement, et l'abbé Halluin n'a pas cessé de veiller sur eux. Quand ils restent dans le pays, il les visite, les marie, baptise leurs enfants, leur vient en aide

de toute manière. L'un d'eux, au moment de se marier, manquait des objets les plus nécessaires à son petit établissement ; l'abbé Halluin, après les lui avoir donnés, va voir lui-même la chambre du jeune ménage ; il trouve qu'un meuble essentiel, un poêle, y manque ; rentré chez lui, il fait enlever celui de sa propre chambre et l'envoie aux nouveaux mariés. D'autres, parmi ses élèves, dispersés au loin et dans les diverses voies de la vie, laboureurs, ouvriers, soldats, restent en rapport avec l'abbé Halluin, lui écrivent, le consultent et lui donnent la plus douce récompense qu'il puisse recevoir en ce monde, le spectacle de leur bonne conduite et le témoignage durable de leur reconnaissante affection.

L'Académie, heureuse d'associer le nom de M. de Montyon à cette œuvre excellente, décerne à M. l'abbé Halluin un prix de 3,000 francs.

C'est à deux femmes, Anne Duré, de Bécherel, en Bretagne, et Marguerite Monnier, femme Thiébaut, de Vic-sur-Seille, en Lorraine, que sont destinés les deux autres prix de 2,500 francs chacun, qu'a votés l'Académie. Nées toutes deux dans la condition la plus obscure, toutes deux vouées dans leurs pauvres maisons et pour leurs pauvres parents aux plus rudes travaux et aux plus pénibles soins, elles ne se sont pas contentées de remplir avec un dévouement infatigable leurs devoirs de fille, de femme, de sœur, de tante ; elles ont porté hors du cercle de la famille l'activité de leur âme et de leur vie. La charité a quelquefois ses goûts et comme ses fantaisies particulières ; certaines infortunes lui plaisent et l'attirent plus que d'autres. Anne Duré visitant, il y a neuf ans, une pauvre vieille femme de sa petite ville, la trouva sur un misérable grabat et complétement dénuée de couverture et de linge ; elle s'empressa

de lui apporter les draps de son propre lit, et, l'imagination frappée de ce genre de détresse, elle se mit à quêter partout de vieux draps, du vieux linge, des vêtements de toute espèce; et recueillant, conservant, réparant tout ce qu'elle pouvait obtenir, elle en remplit deux grandes armoires et un coffre, principaux meubles de sa modeste chambre, et fonda chez elle un véritable bureau de lingerie qui vient en aide, depuis neuf ans, au dénùment des malades, des infirmes, des vieillards de Bécherel et de la campagne environnante. Anne Duré renouvelle chaque année, au premier jour de l'an, dans toutes les maisons un peu aisées du pays, sa quête en ce genre, et elle entretient ainsi ses provisions, qu'elle donne ou prête ensuite avec des soins d'exactitude et de propreté qui ajoutent beaucoup à la puissance de sa charité. Elle ne s'est pas inquiétée des vivants seuls ; elle a porté sur les morts mêmes, sur la décence de leur sépulture, sa pieuse sollicitude ; elle a dans son magasin du linge spécialement destiné à cet emploi, ainsi qu'une croix et un drap mortuaire qu'elle prête pour l'enterrement des pauvres qu'elle a secourus et soignés. Elle tient elle-même un registre de ceux qui ont reçu d'elle, jusque dans leur obscur tombeau, cette persévérante assistance, et, l'an dernier, trente-sept noms étaient inscrits sur cette liste d'inhumations chrétiennes faites avec les ressources et aux frais du petit établissement d'Anne Duré.

La charité de Marguerite Monnier, femme Thiébaut, connue dans le département de la Meurthe sous le nom populaire de *la Mayon*, a d'autres prédilections et un autre caractère. Encore enfant et à l'école, par un de ces mouvements de bonté instinctive et naïve qu'inspire souvent à l'enfance la vue d'une infirmité qui l'étonne,

Marguerite s'était prise d'amitié pour une pauvre mendiante aveugle qu'elle rencontrait dans les rues ; elle s'échappait de chez ses parents pour aller la voir dans son misérable logis, lui faire son lit, son feu, sa cuisine, et regarder, en faisant la conversation avec elle, ses yeux éteints et inutiles. Un jour, à la Fête-Dieu, Marguerite, avec ses compagnes de l'école, suivait la procession, près de laquelle marchait aussi l'aveugle ; Marguerite la voit s'écarter de la route et s'avancer sur une pente qui aboutissait à la rivière ; elle sort précipitamment des rangs, court à l'aveugle, la prend par le bras et la ramène dans le bon chemin, sans écouter les voix qui la rappellent en la grondant du petit trouble qu'elle jette dans la cérémonie. Une autre vieille femme, presque impotente et qui le devint bientôt tout à fait, allait ramasser péniblement, dans un bois voisin, de petits fagots de branches mortes pour son usage ; Marguerite enfant la suivait, l'aidait dans son travail, et rapportait elle-même le fagot pour lui en épargner la fatigue. La jeune fille préludait ainsi à la vocation et à la vie de la femme. Quand Marguerite Monnier fut mariée et en possession de son humble ménage, les misères étranges, les infirmités choquantes, les délaissements absolus, même les déréglements qui tenaient à de mauvaises habitudes plutôt qu'à des vices de l'âme, devinrent les objets préférés de son activité charitable. Un pauvre idiot, mendiant pieux, errait dans le pays autour des croix et des églises, se prenant pour un pèlerin, et chantant sans cesse des litanies où il énumérait confusément les animaux et les plantes, ce qui le faisait appeler Jean-Jean des Jardins. Marguerite veillait sur lui, s'entretenait avec lui, et c'était auprès d'elle qu'il venait chercher. pour sa personne ou pour ses vêtements, les soins qu'il

était incapable de prendre lui-même. Un fou, tranquille d'ailleurs et en liberté, un crétin délaissé, plusieurs paralytiques, de pauvres enfants orphelins, des passants étrangers et sans ressources, et jusqu'à des ivrognes que leur incorrigible habitude jette dans le péril ou dans la misère, ce sont là les clients, et, comme on dit dans le pays, les pensionnaires de Marguerite Monnier. Ils ont en elle une confiance d'enfants, et ils ont raison, car rien de leur part ne la fâche, ou ne la rebute, ou ne la lasse, ou ne l'effraye. Sa charité envers eux est aussi allègre qu'infatigable : toujours animée et en train de gaieté, elle les amuse, je serais tenté de dire qu'elle s'amuse en les soignant. Et quand elle n'est pas avec son idiot, son fou, son crétin, ses impotents, ses pauvres passants allemands qui savent à peine un mot de français, elle raconte en riant leurs idées bizarres, leurs propos incohérents, leurs bévues de langage, et répand ainsi pour eux, parmi ses voisins, quelque chose de l'intérêt qu'elle leur porte ; ce qui l'aide à se procurer, pour eux, les secours dont ils ont besoin, et auxquels, malgré son zèle, seule elle ne suffirait pas.

C'est à des actions et à des vertus de même nature, quoique un peu moins saillantes par l'originalité du sentiment et de l'idée ou par les détails de la vie, que l'Académie a décerné cinq médailles de première et treize de seconde classe. Il est difficile de mesurer et de classer des actions vertueuses, car elles ont chacune en soi quelque chose de complet et de parfait qui révèle, dans les âmes dont elles émanent, les mêmes mérites et une certaine égalité morale dans laquelle on hésite à établir des distinctions et des degrés. Quand je ne vous parlerais que des cinq médailles de première classe que nous donnons cette année, je vous retiendrais trop

longtemps, messieurs, si je vous associais à toutes les incertitudes, à toutes les discussions par lesquelles la commission de l'Académie et l'Académie elle-même ont passé avant de les tirer de la foule et de régler entre elles les rangs. C'est un vigneron de Jaucourt, en Champagne, Charles Boiteux, qui a retiré de l'Aube ou des étangs du pays dix-huit personnes près de se noyer ou déjà noyées, et qui se trouve toujours là, avec son dévouement et son courage, lorsqu'il y a un péril à courir et une créature humaine à sauver. C'est une pauvre fille de la Guiolle, dans le département de l'Aveyron, Françoise Cayzac, d'abord bergère, puis servante, qui a été saisie d'un ardent désir de donner aux pauvres comme elle l'instruction dont elle sentait pour elle-même le besoin, et qui, à force d'intelligence et de patience, a acquis presque seule les connaissances nécessaires pour devenir institutrice et ouvrir une école de petites filles à qui elle enseigne depuis quarante ans, gratuitement pour la plupart, ce qu'elle a elle-même si laborieusement appris. A Épinal, dans les Vosges, une personne d'une condition aisée, madame veuve Cottard, a consacré, jeune encore, sa fortune et sa vie à fonder un ouvroir où elle occupe et garde constamment une trentaine de jeunes filles, se préoccupant avec la même sollicitude de leurs besoins et de leur conduite, de leur misère et de leur âme. A Nantes, une autre petite fille, tour à tour ouvrière et servante, Honorée Merlet, après s'être dévouée d'abord à sa famille et avoir refusé de se marier pour que le bonheur ne vînt pas la distraire du devoir, s'est faite la servante de tous les pauvres et de tous les malheureux qui vivent à sa portée, et va de maison en maison mendier pour eux quand elle a épuisé tous ses autres moyens de les secourir. A Bourg, dans le département de l'Ain, madame

Pallordet, femme et maintenant veuve d'un serrurier qui avait quelque aisance, a fait depuis trente ans de sa maison une école où elle enseigne elle-même, un asile pour les enfants délaissés, pour les domestiques sans place, pour les prisonniers étrangers et les pauvres voyageurs sans ressources ; elle est dans sa ville la dame de charité générale, *la dame du bon Dieu*, comme on l'appelle ; et c'est en la mettant à la tête de leurs bonnes œuvres que les personnes bienfaisantes de Bourg sont parvenues à fonder plusieurs excellents établissements. Ce sont là nos cinq médailles de première classe ; et nous nous bornons à les nommer ensemble, car vous seriez, à coup sûr, messieurs, aussi embarrassés que nous à leur assigner des rangs. Que serait-ce si je mettais sous vos yeux nos treize médailles de seconde classe, décernées six à des vertus renfermées dans l'intérieur de la famille, quatre à des sœurs de charité isolées qui, sans mission reconnue, sans lien avec les pieuses congrégations de ce nom, se sont vouées à la même vie, deux à des dévouements de servantes envers leurs maîtres, une à la probité scrupuleuse d'une pauvre ouvrière dans le département de la Haute-Vienne, Marguerite Deschamps, qui, pendant vingt ans, a doublé son travail et épuisé ses forces pour parvenir à payer les dettes du mari et du fils qu'elle a perdus ? Nous n'avons la prétention, messieurs, ni de classer ni de récompenser ces simples et pures vertus ; M. de Montyon les a prévues ; ceux qui les ont vues nous les ont attestées ; nous les signalons à l'estime publique. Il n'y a, pour leurs contemporains, qu'une digne manière de les louer : c'est de les imiter.

Je suis persuadé, messieurs, qu'elles ont dans notre patrie beaucoup de pareilles, qui sont et resteront inconnues. On a dit souvent que nous ressentirions tous

un grand et juste effroi si tout à coup ce monde devenait le Palais de la Vérité, et si tous les cœurs, toutes les vies paraissaient soudain au grand jour. Il y aurait alors en effet bien des spectacles à fuir, et nous aurions bien souvent à détourner ou à baisser les yeux. Mais bien souvent aussi nous les lèverions avec joie pour contempler une multitude de vertus ignorées, de bonnes actions accomplies loin de tout regard et sans autre but qu'elles-mêmes, des merveilles de bonté, de sympathie, d'amitié, d'attachement au devoir, de dévouement. La nature humaine est à la fois très-faible et très-riche, et la vie humaine abonde en beaux mystères autant qu'en tristes secrets. Nous sommes ici réunis aujourd'hui, nous pour vous raconter, vous pour entendre des actes de vertu bien modestes, bien obscurs, œuvres de simples prêtres, de pauvres femmes qui n'ont jamais pensé à faire prononcer en public leur nom. Il y a quelques jours, tout un peuple se précipitait pour voir rentrer dans la patrie ces bataillons de braves qui l'avaient quittée, il y a quelques mois, pour aller soutenir et porter encore plus haut le nom et l'influence de la France. Combien manquaient à ce grand spectacle, morts pour l'éclat d'une fête où ils n'ont point paru ! Des généraux, des officiers, des soldats, vieux, jeunes, déjà couverts de gloire ou ravis d'en voir briller les premiers rayons, tous également prompts à se dévouer, à sacrifier, ceux-là leur grandeur acquise, ceux-ci leurs belles espérances, prodiguant tous, sans y regarder, le trésor terrestre de l'homme, leur vie ! Vous le voyez, messieurs, notre temps n'est point déshérité des vertus qui font l'honneur et l'avenir des nations ; vous pouvez aller dans les lieux les plus divers, parmi les grands et les petits, les riches et les pauvres, sur les champs de bataille ou dans les villages les plus paisibles, à l'armée ou à l'Aca-

démie; vous trouverez partout de beaux et salutaires exemples de désintéressement, de courage, de générosité, de sympathie, de sacrifice. Soyons donc clairvoyants et sévères, mais non pas tristes et découragés sur nous-mêmes; ayons foi dans l'humanité et dans la France; leur dignité et leurs droits ont traversé et surmonté, dans le cours de leurs destinées, des épreuves bien aussi graves que celles qui se mêlent, depuis trois quarts de siècle, à leurs progrès et à leurs gloires.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées dans la séance publique du 25 *août* 1859.

Vérane-Thérèse Chave, à Cavaillon (Vaucluse). — Aînée d'une famille de neuf enfants, elle en reste, jeune encore, la mère, le soutien et l'exemple; elle refuse même, lorsque des personnes charitables veulent recueillir deux de ses sœurs, de céder à d'autres le soin que son père et sa mère lui ont laissé en mourant, et elle parvient par son travail, joint à celui d'un de ses frères, à soutenir toute cette petite famille. L'Académie est heureuse de récompenser ce grand exemple de piété filiale.

Jeanne Coquery, à Bouxières-sous-Froidmont (Meurthe). — C'est une enfant trouvée, qui, recueillie par un pauvre cultivateur, est élevée au milieu de ses enfants.

Entrée en service, elle devient, à l'aide de ses gages, la bienfaitrice de cette famille pauvre et malheureuse. Le mari d'une de ses sœurs de lait meurt du choléra en 1849 et laisse trois enfants orphelins; Jeanne envoie

aussitôt à la pauvre veuve ses gages de toute une année. Un de ses frères de lait devient veuf; elle le recueille, lui et ses enfants, dans une petite maison qu'elle a pu acquérir avec quelques épargnes et dont elle lui donne la propriété. Elle a quarante-sept ans, et, depuis l'âge de quinze ans qu'elle est au service, sa vie n'est occupée qu'à rendre à sa famille adoptive le bien qu'elle en a reçu dans son enfance.

Antoinette Couderchet, à Paris (Seine). — Modèle de dévouement et de charité industrieuse depuis son enfance, d'abord dans sa famille, et ensuite dans la maison où elle avait été placée comme domestique. Exemple touchant de fidélité envers sa maîtresse devenue pauvre, elle travaille pour elle et sans gages depuis quatorze ans; elle lui sacrifie toutes ses économies. Les plus honorables recommandations attestent le mérite de cette pauvre fille, qui a sacrifié à sa maîtresse jusqu'à sa santé.

Marie Dedieu, à Mauvezin-de-Prat (Ariége). — Comme Jeanne Coquery, c'est une fille naturelle, placée, dans son enfance, comme bergère dans une famille de métayers; elle est devenue, comme Jeanne, le soutien de cette famille tombée dans le malheur. Le fils a quitté la maison de son père et de sa mère, y laissant cinq enfants; elle reste auprès des deux vieillards, devient la mère des enfants, cultive la terre; et quand le fils prodigue revient, misérable et perclus, après quinze ans d'absence, elle le soigne à son tour comme elle a soigné son père, sa mère et ses enfants.

Marguerite Frugier, veuve Deschamps, à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne). — Restée veuve avec un enfant

et ses père et mère qu'il lui faut nourrir, elle peut à peine subvenir au soutien de sa famille par son travail d'ouvrière en linge : elle gagne 1 franc par jour. Son mari, en mourant, a laissé 200 francs de dettes qu'elle veut payer, et pour atteindre ce double but, elle passe ses nuits au travail, se nourrit de farine de blé noir cuite dans l'eau ; elle élève son fils, bien jeune encore, dans ce sentiment d'honneur exalté ; et chacun admire près de sa mère le pauvre enfant qui, pour acquitter la dette paternelle, se livre *pieds nus* à un travail incessant et pénible. « Il faudra bien pourtant, lui dit sa mère, t'acheter un jour des sabots. — J'achèterai des sabots, répond l'enfant, quand la dette de mon père sera payée. » Ce fils, devenu grand, marié et père, meurt en laissant une fille et des dettes ; Marguerite Deschamps se charge de la petite fille et des dettes. Elle a cinquante ans, et elle va, aussi pauvre qu'à vingt ans, se remettre à travailler pour gagner 400 francs. Elle veut acquitter la dette de son fils avant de mourir, comme elle a acquitté celle de son mari. L'Académie est heureuse de récompenser une telle abnégation et un dévouement si persévérant.

Jeanne GILARDEAU, à Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire). — C'est un exemple touchant de dévouement à sa famille ; elle est pauvre, elle n'a que le produit de son travail de couturière.

Elle a soutenu son père et sa mère, puis trois nièces toutes jeunes qu'elle a prises chez elle, et qu'elle a nourries, entretenues, élevées, et auxquelles elle a appris son état de couturière : de plus, un neveu à qui elle a donné aussi son état. Non contente de ce dévouement, elle va encore soigner les malheureux et les malades.

Barbe-Catherine Hassli, à Strasbourg (Bas-Rhin). — Servante dévouée, sans gages; vie entière consacrée à ses maîtres et à leurs enfants. La mère meurt : elle devient la mère des jeunes enfants; le père meurt à son tour : elle reste la providence de cinq orphelins.

Depuis trente trois ans, elle partage les peines, les soucis, soutient la misère d'une famille qui n'est pas la sienne. Elle lui a sacrifié son humble patrimoine.

Jeanne Ledemé, à Passais-la-Conception (Orne). Entrée en service, elle en sort au bout de huit ans, pour venir pendant quinze ans se consacrer à sa vieille mère. Dans les moments de liberté qu'elle pouvait avoir, elle se dévouait aux malheureux. Elle soigne plusieurs personnes atteintes de la fièvre typhoïde et que leurs familles mêmes abandonnaient. Le pain qu'elle gagne, elle le partage avec ceux qui en manquent; elle visite les aliénés, les infirmes, panse les plaies les plus hideuses; rien ne la rebute, et c'est depuis quarante ans que dure ce dévouement. Elle a soixante-trois ans.

Catherine Cosmao, veuve Mauguen, à Nantes (Loire-Inférieure). — C'est une femme excellente, qui, très-pauvre elle-même, pratique depuis quarante ans la charité. L'acte le plus saillant de sa vie a lieu dans l'hôpital de Quimper, ou, en 1832, elle a gratuitement soigné les cholériques, malgré l'empêchement de sa famille. Elle continue toute sa vie à soigner les malades, les malheureux, et même elle les reçoit chez elle. Ainsi, elle a recueilli deux petites filles, une sœur idiote, et enfin une autre enfant qu'elle trouve abandonnée près de sa maison sur un tas de fumier. Elle l'a emmenée chez elle, l'a élevée et l'a mariée.

Marie Michon, à Succieu (Isère). — C'est une institutrice d'un pauvre village ; elle reçoit chez elle sans rétribution des enfants malheureux et partage avec eux son modeste repas ; elle va visiter les malades ; les soins les plus fatigants qu'ils réclament, les plaies les plus dégoûtantes et son peu de santé, rien ne l'arrête. Depuis quatre ans, elle a recueilli chez elle un pauvre enfant que sa mère maltraitait et venait d'abandonner ; redoublant de travail, elle élève cet enfant et pourvoit à tous ses besoins. Elle est citée comme un modèle de bienfaisance, de charité, de désintéressement, d'abnégation.

Anne-Scholastique Picou, à Montsalvy (Cantal). — Modèle de piété filiale, chargée à dix-sept ans d'une mère âgée et infirme, elle a pour toute ressource son état de couturière. Elle passe les nuits à travailler, tout en soignant les malades ; son dévouement augmente avec l'âge et les infirmités de sa mère, et se continue pendant vingt-trois ans.

Sa sœur, mariée à un pauvre ouvrier, tombe malade, ainsi que ses enfants ; c'est elle qui en prend soin : elle fournit les provisions, les remèdes, les vêtements ; et, à la mort de sa sœur, elle prend chez elle et garde pendant douze ans ses quatre neveux et nièces ; seule elle les a élevés, fait instruire et mis en état de gagner leur vie. Ce dévouement s'étend encore à d'autres parents et aux indigents étrangers. Un pauvre tombe-t-il malade, elle va passer les nuits à son chevet ; les plaies les plus dégoûtantes ne la rebutent pas, et son active charité s'exerce depuis quarante-cinq ans envers tous les malheureux.

Élisabeth Rethoré, à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Mademoiselle Rethoré a soixante-deux ans. Les témoignages les plus honorables et les plus nombreux ont

signalé cette vertueuse personne à l'attention de l'Académie. Depuis sa plus tendre jeunesse, elle s'est consacrée sans réserve aux malheureux; son dévouement s'est exercé envers tous, parents, amis, ennemis, sans relâche et sans bornes. Pour ne citer qu'un seul trait de son admirable et bienfaisante persévérance, c'est depuis vingt ans que durent les soins rebutants prodigués par elle à une pauvre fille épileptique, qui, dans de fréquents moments de folie, répond à ses soins et à sa piété par des morsures et des coups; elle n'a jamais consenti à l'abandonner.

Jeanne-Marie SAINT-FRAI, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). — Nouvel exemple d'une admirable charité : d'autres femmes l'ont exercée envers des enfants, de jeunes filles, et leur ont ouvert un asile ; mademoiselle Saint-Frai s'est particulièrement dévouée aux vieillards incurables. Elle se dévoue d'abord à sa propre famille, et bientôt sa charité se répand au dehors ; elle porte aide et secours à tous les genres de malheurs.

Son frère vient de mourir ; la chambre du mort est fermée : c'est un asile devenu sacré où personne n'entre ; mais une pauvre fille, atteinte d'une maladie mortelle, vient d'être abandonnée par son père, qui la laisse dans la rue ; mademoiselle Saint-Frai supplie sa mère de lui laisser installer cette fille dans la seule chambre restée libre dans la maison, la chambre de son propre frère décédé. C'est le commencement et comme l'inauguration de l'œuvre de mademoiselle Jeanne-Marie Saint-Frai.

Après la mort de ses parents, restée seule dans la maison paternelle, avec une admirable imprudence, et sans songer aux moyens de vivre et de faire vivre les malheureux dont elle prend soin, elle congédie peu à peu tous ses locataires, pour mettre à leur place des malades et

des mourants. Elle a trouvé le moyen de recevoir ainsi vingt vieillards, hommes et femmes, infirmes, incurables, frappés des plus affreuses et des plus hideuses maladies, et qu'elle soigne comme une fille, comme une sœur.

ANNÉE 1860

DISCOURS DE M. DE RÉMUSAT

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance publique annuelle du 23 août 1860 par M. Saint-Marc Girardin.

Lorsqu'un homme de bien, dont le nom ne sera jamais parmi nous prononcé qu'avec respect, commettait à l'Académie française le soin de décerner des prix à la vertu, il s'adressait à la seule assemblée qui eût alors le droit de parler en public et d'imprimer sans contrôle ce qu'elle avait dit. Tel est encore le privilége de l'Académie. Seul monument du passé qui soit resté debout, elle peut encore, comme autrefois, ouvrir ses portes à qui veut l'entendre et publier tout ce qui est prononcé devant elle. Cette prérogative, dont elle est justement jalouse, indique assez dans quelle pensée il lui a été donné mission de récompenser ceux qui servent la cause du bien par leurs actions ou leurs écrits. L'Académie a été jugée la plus propre à divulguer le mérite, à révéler pour l'exemple ce qui est louable et ignoré, à réparer sur quelques points cette injustice apparente que l'obscurité fait à la vertu.

Ce n'est pas que, nous prévalant de l'ambitieuse devise attribuée à nos devanciers, nous osions nous regarder

comme les dispensateurs de la renommée. A peine nous serait-il permis de dire que nous cherchons la gloire, nous n'en disposons pas. C'est le monde qui dispose de la gloire. A défaut, nous donnons la publicité.

Mais la gloire elle-même est-elle nécessaire à la vertu? Dirons-nous, avec un ancien qui les a toutes deux aimées : « Le meilleur est le plus sensible à la gloire[1] ? » L'antiquité le croyait ainsi ; elle était plus fière de cette vie; elle avait plus haute opinion que les temps modernes des choses de l'humanité. Elle ne se piquait pas du détachement d'une subtile humilité, et faisait trop grand cas de l'admiration des hommes pour recommander l'affectation de la modestie. On pense autrement aujourd'hui, ou du moins on parle un autre langage. Il est convenu que ce qui mérite la louange doit la fuir ; en la cherchant il faut s'en défendre, et nous sommes obligés de venir ici chaque année nous justifier de la sorte de violence qu'on nous accuse de faire à la vertu, en amenant au grand jour le bien qu'elle a fait dans l'ombre et en décelant les bonnes œuvres qu'elle a cachées.

Heureusement, un sentiment d'équité naturelle absout et encourage l'indiscrétion qui dévoile les choses honnêtes et les expose à l'estime. La louange de ce qui en est digne satisfait la conscience publique. Si elle n'est pas nécessaire à ceux qui l'obtiennent, elle profite à ceux qui la donnent, à ceux qui l'entendent. Elle excite l'imitation, contente la justice, honore l'humanité. Non, assurément, que nous ayons, en signalant quelques traits éminents de bienfaisance, de courage ou de dévouement, l'insoutenable prétention d'égaler les récompenses aux mérites et d'être justes pour toutes les bonnes actions.

1. Optimus quisque maxime gloria ducitur.

CICÉRON.

Nous savons bien que, ramassant à peine quelques épis dans un vaste champ, nous sommes les glaneurs d'une riche moisson. Mais, en laissant dans l'ombre des milliers de nobles faits qui échappent à la publicité, nous avons l'assurance de servir l'intérêt moral de la société, si nous provoquons l'admiration, la reconnaissance ou la sympathie pour quelques-unes des âmes d'élite qu'elle contient dans son sein ; si nous la portons à rendre un juste hommage à des vertus dont la découverte la console et la rassure, et à concevoir d'elle-même, sur ces nobles exemples, une opinion meilleure et une meilleure espérance. Une misanthropie railleuse est un des plus dangereux penchants des sociétés désabusées par l'expérience et blasées par les progrès mêmes de la civilisation. La Rochefoucauld devient trop facilement le seul moraliste des époques raisonneuses et découragées. Ces anciens frondeurs, qui passent des excès de l'indépendance à la paix humiliante de la servitude, sont trop disposés à douter du cœur et de la raison. Plus ils ont d'esprit, comme l'auteur des *Maximes*, plus ils analysent savamment l'égoïsme, et justifient leurs propres faiblesses par celles qu'ils imputent à leur temps. Il faut donner tort à l'humanité quand on veut donner raison au despotisme.

Nous n'avons que trop de ces censeurs dégoûtés qui, pour absoudre leur politique, condamnent leur siècle et leur pays. Le spectacle des choses historiques ne doit pas cependant détourner nos yeux des régions sociales où le regard de l'histoire ne pénètre pas. Dans cette multitude inconnue fermentent de généreux sentiments qui font acte de présence par le malheur dignement supporté ou noblement secouru. Ce n'est pas dans les conditions médiocres que les vertus se rencontrent le moins. C'est là qu'elles *éclatent sans pompe,* comme l'idylle de Des-

préaux. C'est parmi les petits et les faibles que se réfugie quelquefois la dignité de l'espèce humaine.

Cent douze mémoires dûment justifiés ont été adressés à l'Académie par cinquante-huit départements. Un examen attentif et sévère l'a conduite à distribuer entre vingt et une personnes le libéralités de M. de Montyon, et à décerner trois prix, quatre médailles de première classe et quatorze de seconde. Comme toujours notre sexe n'est pas le plus largement partagé. La raison n'en est pas difficile à saisir. Si les anciens avaient donné de telles récompenses, ils les auraient probablement réservées à la fermeté qui brave le malheur ; les modernes les destinent surtout à la charité qui le soulage. C'est pour cela, messieurs, que sur vingt-deux marques de distinction accordées par l'Académie, dix-sept ont été obtenues par des femmes. Ces modestes honneurs ne sont-ils pas dus de préférence à la bonté sans orgueil ?

Un jeune homme, qui descend d'une famille jadis proscrite pour cause de religion, était venu à Paris pour y suivre la carrière des arts. Il ne paraissait encore écouter que les goûts légers de son âge, lorsque la vue d'un enfant abandonné par sa mère, en lui rappelant nos devoirs envers la faiblesse et le malheur, le ramena à des idées plus sérieuses et lui révéla sa vocation. M. John Bost résolut alors d'embrasser le ministère évangélique, et, après les études nécessaires, il devint pasteur à Laforce, près de Bergerac. S'il y avait réduit son activité aux devoirs de sa profession, l'Académie, qui n'est point son juge et qui ne peut louer tout ce qu'elle respecte, garderait le silence. Mais des œuvres exceptionnelles ont décidé son suffrage. La première est la création d'un établissement, heureusement nommé *la Famille évangélique*. Là ont été reçues d'abord des jeunes filles pro-

testantes, sans parents, sans ressources, sans asile. Bientôt il a fallu leur adjoindre celles que des exemples pires que l'abandon exposaient dans leurs familles à de plus graves dangers. En ce moment, quatre-vingt-sept jeunes filles, depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de vingt, reçoivent, au sein de *la Famille évangélique*, l'éducation chrétienne et l'instruction nécessaire aux humbles professions qui les attendent. On estime que deux cents élèves ont déjà passé par ce tutélaire apprentissage. L'institution en pleine prospérité est tout entière l'œuvre de la charité que M. Bost a su, par son exemple et ses exhortations, susciter autour de lui et provoquer au loin. Tantôt il a demandé des secours à ses relations antérieures avec Londres et avec Paris ; tantôt, s'adressant à la population environnante, il a obtenu d'elle les marques d'un zèle non moins pur et plus touchant. On a vu les habitants de la commune s'imposer une corvée pieuse et donner le travail de leurs bras et les journées de leurs bestiaux pour seconder la construction d'un établissement auquel on estime qu'ils n'ont pas contribué par là pour moins de 16,000 fr. Le bien qu'a fait faire M. Bost n'est pas la moindre partie du bien qu'il a fait. Entre autres mérites, la charité a celui-ci : elle se gagne.

En face de la maison de *la Famille évangélique* s'élève une excellente école. Le maître qui la dirige lui a été donné par M. Bost. Un soir, il rencontre un pauvre colporteur accablé de son fardeau, et que sa faiblesse rendait impropre à sa profession. Il l'aborde, le soutient, le recueille chez lui, et, après quelques entretiens, il lui reconnaît une aptitude plus élevée. Il croit voir en lui l'étoffe d'un instituteur populaire : mais l'instruction manque ; il faut trouver des personnes bienfaisantes qui se réunissent pour placer le jeune homme dans une école

normale. M. Bost sait les découvrir, et, au bout de trois ans d'études, il rappelle à lui un bon maître, auquel il confie les enfants de la paroisse.

Lorsqu'on s'approche de l'enfance pour l'assister, on rencontre trop souvent un navrant spectacle : celui de ces tristes infirmités qui dégradent la nature humaine, qui l'atteignent dans son plus noble caractère, la raison. Plusieurs de ces pauvres enfants en qui l'intelligence est comme obstruée par les organes, et qui semblent à jamais privés des moyens de remonter au rang des créatures libres et morales, étaient envoyés pour trouver un asile dans *la Famille évangélique*. Mais la misère même de leur existence et la nature de leurs maux ne permettaient pas de les mêler à l'enfance saine et à la jeunesse valide. Ne pouvant se décider à les repousser, M. Bost les recueillait dans sa maison : il les y laissait vivre en paix dans une liberté sans péril ; mais désespérant d'élever leurs instincts et de ranimer leur raison, il se désolait de ne leur sauver que la vie ; lorsqu'un soir, pendant qu'on chantait un cantique, il surprit sur les lèvres d'une pauvre idiote un son inarticulé mais harmonique. Il conçut aussitôt l'idée que la musique réussirait peut-être à faire ce que n'avait pu faire la parole, et il entreprit de rendre l'enfant sensible aux accords de l'*harmonium* L'expérience n'échoua pas. Cette âme engourdie sembla s'éveiller à ces sons réguliers. Bientôt ils furent répétés avec effort ; des syllabes, des mots, se firent entendre ; en même temps la santé se raffermit ; l'âme prit le dessus avec la vie. Après deux ans, l'idiote avait disparu ; ce n'était plus qu'un enfant tardivement développé. M. Bost ne pouvait s'en tenir à ce premier succès, et il résolut de généraliser l'expérience. Alors il se rappela ces mots de l'Évangile de saint Jean :

« Il y a à Jérusalem, près de la porte des Brebis, la

piscine qui est nommée en hébreu *Bethesda.* Elle avait cinq portiques, dans lesquels étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de ceux dont les membres sont desséchés, qui tous attendaient le mouvement de l'eau ; car un ange du Seigneur descendait en certain temps dans cette piscine et remuait l'eau[1]. »

Peut-être ne faut-il que construire la piscine, et la main divine remuera l'eau salutaire que la charité y aura versée. C'est animé par cette espérance que M. Bost part pour se procurer les ressources dont il a besoin, et bientôt il peut réunir, avec leurs directrices, vingt-cinq enfants longtemps jugés incurables, dans une maison de charité qu'il appelle du nom propice de *Bethesda.* Peu à peu l'établissement s'est agrandi, et il renferme aujourd'hui cinquante-cinq petites filles affligées de ces maux repoussants qui ont cessé d'être désespérés. La tenue de la maison, les résultats obtenus, ont excité l'admiration des visiteurs éclairés dont nous avons les témoignages. Il semble désormais qu'en présence de ces infirmités cruelles la charité et la science avaient pris à tort le découragement pour l'impuissance.

Mais le bienfait ne pouvait demeurer restreint aux enfants d'un seul sexe. Chaque jour on demandait place pour de jeunes garçons également infirmes. A eux aussi il fallait un lieu de soulagement, d'éducation et de paix. *Siloé* est le nom de la piscine nouvelle que le ministre de l'Évangile a consacrée à cette œuvre de régénération physique et morale, et Siloé s'ouvre non loin de Bethesda[1].

1. Jean, V, 2-4. Les traductions ordinaires disent *Bethsaïda,* (maison de pêche). *Bethesda.* qui se lit dans le texte, est un mot syriaque qui signifie maison de charité.

2. Voyez Jean, IX, 7 et 11.

Telles sont, messieurs, les bienfaisantes institutions que rassemble la modeste commune de Laforce. Des témoins dignes de foi ont rapporté une impression profonde de ce qu'ils ont vu, et tous sont d'accord pour attribuer l'œuvre commune d'une charité collective à l'impulsion d'un seul homme. Lui seul anime encore ce qu'il a créé. Celui-là sans doute n'a pas besoin de récompense, et l'amour des hommes ne prend le nom de charité que lorsqu'il se sanctifie par l'amour de Dieu. C'est donc comme témoignage d'estime éclatante, c'est comme un encouragement et une recommandation qui s'adresse à tous, que l'Académie décerne à M. John Bost un prix de 3,000 francs.

Une œuvre analogue nous a paru mériter un prix égal.

Mademoiselle Catherine Portz a reçu une éducation soignée. Elle a rempli dans plus d'une famille honorable les fonctions d'institutrice, que sa mauvaise santé l'a forcée d'abandonner. Retirée dans un couvent de Versailles, elle y vivait des modiques profits du travail de sa jeunesse, lorsque, dans la solitude et l'inaction, une pensée qui avait de tout temps assailli son esprit acheva de s'en emparer et devint la grande résolution de sa vie. Depuis que saint Vincent de Paul a parlé, on a cherché les moyens de sauver de l'abandon les enfants trouvés. La loi a confié à l'État la tutelle de leur vie; mais l'Etat ni la loi n'ont pu leur donner une famille. Et pourtant comment, sans la vie de famille, acquérir cette éducation morale qui fait l'honnête homme, le citoyen, le chrétien? A ces êtres privés d'un famille naturelle ne serait-il pas possible d'en créer une artificielle, qui leur rendit les soins que leur destinée semble leur refuser? C'est à résoudre cette question que mademoiselle Portz

se promit de consacrer son existence. Une fois décidée, rien ne l'arrête ; vainement on prétend la détourner d'une entreprise qui semble supérieure à ses forces. Des mères respectables veulent l'appeler à elles et lui confier leurs filles. « Les institutrices, répond-elle, ne manqueront pas à vos filles, et les enfants trouvés n'en auront jamais. » On lui objecte les souffrances d'une santé débile. « Mourir des atteintes solitaires du mal ou mourir des peines que je vais prendre, dit-elle, c'est toujours mourir. Si Dieu approuve mon œuvre, il me fera vivre ; s'il me retire la vie, c'est qu'il ne la veut pas. »

Dieu l'a voulue. Car, se levant enfin de la chaise longue où elle était restée longtemps étendue, mademoiselle Portz a pu vaincre les premières démarches, toujours si difficiles, vaincre les premiers obstacles qui la séparaient de la réalisation de sa pensée. La supérieure de l'hospice de Versailles lui ayant confié un enfant, mademoiselle Portz réunit à la modique rétribution administrative les dons de la charité qu'elle sait provoquer, et elle s'anime par ses premiers efforts. Sa santé semble se rétablir. Ses insomnies longtemps entretenues par la souffrance, elle les consacre aux nouveau-nés dont elle s'entoure, dont elle devient la servante et la nourrice. Il y a eu six ans au mois de mai 1859 qu'elle a commencé. Elle a aujourd'hui vingt-six petites filles groupées autour d'elle, l'appelant *ma mère*, nommant chacune de leurs compagnes *ma sœur*. Les plus grandes servent les plus petites, et la famille est créée.

Un ordre parfait règne dans la maison, qui est bien située, bien aérée, propre et tranquille. Le zèle seul de la fondatrice a pu trouver et faire fructifier les moyens d'entretenir un établissement dont la prospérité paraît assurée. Pour en perpétuer la durée, mademoiselle Portz a songé à créer une association de sœurs, et elle a ras-

semblé autour d'elle quelques personnes choisies dont elle espère faire les héritières de ses sentiments et de son esprit. « Je veux attester ce que j'ai pu vérifier moi-même, écrivait à l'Académie notre confrère M. de Falloux. L'établissement de mademoiselle Portz ne reçoit de l'administration que des secours faibles et irréguliers. Il n'est nullement municipal, et repose uniquement sur le dévouement de l'admirable fondatrice. Elle a dans sa propre chambre à coucher quatre ou cinq enfants à peine âgés de quelques semaines, pour lesquels elle se lève chaque nuit plusieurs fois, et qui sont remplacés par d'autres dès que les premiers sont assez grands pour passer dans une chambre voisine sous la garde d'autres enfants déjà formés par elle et qui lui restent fidèlement dévoués. Non-seulement elle consacre à une œuvre si pénible ses jours, ses nuits, la petite pension dont elle jouit, mais encore le petit capital qu'elle avait économisé, sans aucune précaution ni réserve pour la vieillesse à laquelle elle touche... »

L'Académie retrouve ici les vertus qu'elle se plaît le plus à couronner, non l'impulsion momentanée d'un sentiment généreux, mais une persistance laborieuse dans une bonne inspiration, mais cette opiniâtreté dans le bien qui triomphe de tous les obstacles et ôte à la faiblesse même tout prétexte de ne pas l'imiter. Elle a jugé mademoiselle Portz digne d'un prix de 3,000 francs, qui tournera, nous n'en doutons pas, au profit de l'orphelinat qu'elle a créé.

Pour rappeler les titres de Marie Chauvin à la distinction que l'Académie lui accorde, je laisserai parler notre confrère, M. Gustave de Beaumont, dont le témoignage a beaucoup contribué à éclairer notre délibération :

« Un trait touchant de haute vertu s'est produit, vers le milieu de l'année dernière, dans la petite commune

de Beaumont-la-Chartre (Sarthe) et y a causé un sentiment général d'admiration et de respect. Une pauvre et vieille femme, Marie Chauvin, voyant le désespoir d'une famille à laquelle le recrutement allait enlever son principal soutien, a, sans calcul, sans réserve, donné à ces pauvres gens 2,000 francs, c'est-à-dire l'épargne amassée pour ses vieux jours, et le jeune soldat a pu se racheter et continuer à travailler pour sa mère... C'est à moi qu'Ambroise s'est adressé pour savoir comment il devait s'y prendre pour déposer en temps utile le prix de son exonération, et c'est lorsque je lui ai demandé où il avait pris ces 2,000 francs, lui, pauvre journalier, sans aucune fortune, qu'il m'a raconté tout en larmes l'acte de générosité auquel il devait son salut, et surtout celui de sa mère. Il faut dire que le bienfait ne pouvait tomber sur de plus braves gens, plus religieux dans leur simplicité, plus dignes dans leur indigence... Je vous parle de ceux qui ont reçu le bienfait en même temps que de la bienfaitrice, parce que je crois que la manière de faire le bien ajoute encore à son mérite, et que la plus haute vertu s'élève encore par le discernement avec lequel elle s'applique. »

C'était, suivant le récit de M. le curé de Beaumont-la-Chartre, au dernier jour du délai légal, lorsque toute une famille attendait avec anxiété l'heure du départ du jeune soldat, que la vieille Marie Chauvin entra sous le toit d'une famille désolée : « Mes amis, dit-elle, je n'ai pu dormir de la nuit. Voilà 2,000 francs pour racheter Ambroise ; je ne sais à présent avec quoi je vivrai, mais au moins je dormirai tranquille. » Cela dit, elle jette la somme sur la table, s'en retourne comme elle est venue, et rentre chez elle sans parler à personne.

L'Académie, en récompensant l'action de Marie Chauvin, y a vu plutôt l'effet d'un bon mouvement qui

l'exercice de la vertu ; mais elle a été touchée de cet entier oubli de soi-même, de cette abnégation d'une pauvre femme qui donne les économies de toute sa vie sans se réserver un morceau de pain, et elle a voulu qu'un prix de 2,000 francs, en laissant à sa conscience tout le prix du sacrifice, en épargnât les amertumes à ses vieux ans.

Il serait impossible. sans fatiguer votre attention et sans nuire à l'intérêt que méritent les obscurs témoignages des vertus les plus simples parce qu'elles sont les plus réelles, d'exposer ici tous les titres qui ont décidé l'Académie à la distribution des dix-huit médailles, dont quatre de mille francs et quatorze de cinq cents. Les plus utiles des meilleures actions ne sont pas toujours dramatiques.

Il faut donc me résoudre à nommer seulement un pieux vicaire de paroisse, M. l'abbé FAVIER, aux Choizinets (Lozère), qui, renonçant à tout avancement dans son ministère, a tout quitté pour se renfermer dans une maison d'orphelins où les devoirs les plus pénibles, les soins les plus humbles, n'ont rien qui intimide ou fatigue sa charité vaillante. Nos éloges l'effrayeraient peut-être plus que les plus laborieux sacrifices de la vie de dévouement qu'il a volontairement embrassée. Nous nommerons seulement comme lui M. Fidèle ELLEBOODE, à Saint-Omer, qui, depuis l'âge de cinq ans, condamné à porter une jambe de bois, s'est jeté maintes fois dans l'Aa et dans les nombreux canaux qui arrosent sa contrée pour sauver au péril de sa vie des malheureux de tout âge. Plus de vingt-cinq de ces actes d'énergie et de dévouement ont été attestés avec d'intéressants détails à l'Académie. Nous ne pourrons pas insister davantage sur les services non moins précieux que rend tous les jours à l'enfance, à la jeunesse, menacée de non moins grands

périls, M. Bouquet, un des commis greffiers du tribunal de la Seine. Appelé par ses fonctions à voir trop souvent ces malheureux enfants qu'une corruption précoce, l'exemple, l'entraînement, l'ignorance, l'abandon, amènent sur les rangs de la justice, il s'est attaché avec autant de succès que de persévérance à leur chercher, à leur ménager des moyens d'amendement et des situations préservatrices. Le détail de ce qu'il a fait en ce genre offrirait à l'administration de la justice plus d'un sujet digne d'attention. Mais la magistrature est informée ; c'est elle-même qui a pris soin d'avertir l'Académie, et la lettre que nous avons reçue du chef du parquet du tribunal serait le rapport le plus intéressant et le plus authentique sur les mérites et les services qu'elle a reconnus en récompensant M. Bouquet.

Enfin nous avons pu, comme à l'ordinaire, comprendre dans la liste de nos récompenses plusieurs exemples de ce dévouement, non moins touchant pour être moins rare, de serviteurs plus fidèles que la fortune, et qui, s'attachant avec obstination à la pauvreté, à la vieillesse, à la maladie, deviennent les bienfaiteurs de leurs maîtres. Six de nos médailles prouveront à six de ces femmes généreuses qui sont comme les sœurs de charité de la vie domestique, que l'obscurité de leur dévouement, de leurs vertus familières, ne les dérobe pas toujours, même en ce monde, à la justice qui leur est due.

Mais à ces nombreuses pratiques des vertus les plus respectables que notre livret fera connaître avec détail, l'Académie française a joint une noble action qu'elle tient à louer devant vous, et qu'elle ne sait comment récompenser autrement qu'en m'ordonnant de vous en rappeler l'émouvant souvenir.

Le 26 septembre dernier, par les marées de l'équi-

noxe, la mer était haute sur les côtes de Normandie. Au Havre, dans l'enceinte même des bains réservés aux nageurs, un courant violent, chassant vers la Hève, les obligeait à des efforts extraordinaires de résistance et de vigueur. Un d'eux qui se dirigeait, selon l'usage, vers le radeau qui leur sert de but et de relâche, où venait d'aborder un très-jeune homme et sa sœur, sentit tout à coup ses forces faiblir sous le poids de la vague, et vit bientôt le radeau fuir devant ses yeux troublés. Impuissant et brisé, l'instinct même de conservation l'abandonna, et déjà (c'est son récit que nous répétons) les pensées suprêmes de la mort apparaissaient rapidement à son esprit, lorsqu'il aperçoit le jeune homme qui vient à lui en nageant. Charles de la Gatinerie avait vu sa détresse. Il approche, il l'interpelle, n'obtient en réponse que des sons confus, et lui crie qu'il arrive à son secours. Il le joint en effet, il le prend sur ses épaules; mais le fardeau est pesant, la mer est forte, le jeune sauveur n'a que quinze ans. Seul il se dégagerait peut-être, mais tous deux se saisissent et se lâchent tour à tour; tous deux sont prêts à glisser dans l'abîme. Le plus âgé allait disparaître; tout à coup il sent l'étreinte d'une petite main qui le soulève et le remet un moment à flot. A la vue du péril, mademoiselle ISABELLE DE LA GATINERIE s'était jetée intrépidement à la mer. Elle arrive; elle délivre son frère, qui peut nager plus à l'aise, et elle laisse se suspendre à elle celui qui reste à sauver. Elle le soutient en se soutenant elle-même; mais bientôt la force lui manque. « Mon Dieu! s'écria-t-elle, je ne puis plus. » A ce moment, le malheureux croit mourir, et se laisse aller comme un corps inanimé. Mais ses sauveurs ne l'abandonnent pas; la jeune fille, l'énergique jeune fille, le retient, le pousse devant elle, et, par un dernier effort, donne le temps au bateau de sauvetage de venir

enfin à leur secours. C'est elle alors qui, par un coup violent, ramène le mourant à la surface, et lorsque tous trois se cramponnent convulsivement au bordage, c'est elle encore qui prévient la submersion en se suspendant du côté opposé. Tout le monde enfin est embarqué, excepté elle ; mais, quand on veut l'amener à bord, on la trouve évanouie, les mains crispées, et il faut, en la soutenant, la traîner flottante à la remorque du canot qui regagne le rivage. Là enfin, on la dépose sans connaissance dans les bras de ses compagnes.

Nous avons lu, écrit de la main de celui qui a été ainsi dérobé à une mort certaine : « Je dois la vie à cette héroïque demoiselle et à son jeune frère ; leur courage, leur dévouement, leur persévérance, sont au-dessus de toute expression, et ma reconnaissance ne peut pas non plus s'exprimer par des paroles. »

L'Académie, à son tour, messieurs, ne veut par aucune parole affaiblir l'intérêt de ce récit. Mademoiselle de la Gatinerie a dix-huit ans; elle est la fille d'un honorable fonctionnaire, ancien commissaire général de la marine au Havre. L'Académie a pensé qu'elle ne pouvait lui offrir aucune récompense ; mais elle a chargé son directeur d'exprimer publiquement son admiration pour tant de courage. C'est un hommage qu'il nous est doux de rendre. Mais, si nous ne nous trompons, mademoiselle de la Gatinerie s'étonnera qu'on célèbre ainsi le souvenir d'un jour qu'elle ne se rappelle que comme un des plus heureux de sa vie. Pour certaines âmes, ce que nous nommons héroïsme ne semble que du bonheur.

Récit des actions vertueuses pour lesquelles des médailles ont été décernées par l'Académie dans la séance publique du 23 *août* 1860.

Amand-Fidèle-Constant ELLEBOODE, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Condamné, depuis l'âge de cinq ans, à porter une jambe de bois, Elleboode se recommande par le grand nombre de sauvetages que, malgré la difficulté que lui oppose son infirmité, il a pu courageusement accomplir.

Maintes fois il s'est jeté dans l'Aa et dans les nombreux canaux qui arrosent sa contrée, pour sauver au péril de sa vie des malheureux de tout âge. Deux fois il ne s'est retiré lui-même du péril que blessé grièvement; plus de vingt-cinq de ces actes d'énergie et de dévouement ont été attestés avec d'intéressants détails à l'Académie.

François-Simon-Auguste ROBAUD, à Aix (Bouches-du-Rhône).—Robaud a quatre-vingt-trois ans; il a soixante-six ans de bons et loyaux services dans les bureaux de l'administration municipale d'Aix; il a vécu et vit encore sans la moindre infirmité, dans la sobriété, et avec la parcimonie la plus rigoureuse, se refusant tout à lui-même, tandis qu'il prodigue à toutes les infortunes et à toutes les fondations de moralité et de charité sa petite fortune et le fruit de ses longues et constantes économies. Le chiffre qui résulte de la longue liste de ces bienfaits est si considérable que, s'il n'était bien constaté, il paraîtrait invraisemblable : il s'élève à près de 40,000 francs; il faut ajouter le don à un malheureux ouvrier d'une maison de la valeur de 10.000 francs; la jouissance viagère de deux propriétés rurales dont M. Robaud paye l'impôt, et abandonnée à deux autres familles dans l'in-

fortune ; enfin de fréquentes et considérables distributions de blé et de pain pendant plusieurs disettes.

Le gouvernement a décoré Robaud de la croix de la Légion d'honneur.

Aspasie ROUSSEL, veuve LEMAITRE DE CHANCELÉ, aux Trois-Moutiers (Vienne). — C'est une admirable femme, qui depuis quarante-cinq ans a abandonné sa ville et sa société, dont elle était le charme, pour aller, avec ses quatre enfants, se faire fermière, ce qu'elle est encore. Il lui restait 8,000 francs de biens : elle les réalise, pour les donner au propriétaire dont son mari était intendant, et qui les lui devait par suite de négligence dans sa gestion ; dette sacrée pour madame de Chancelé, quoique le propriétaire ne la réclame pas. Elle recueille alors dans sa ferme son mari, dont l'esprit était affaibli : elle l'entoure de soins et le fait vivre à part, afin que ce vieillard n'éprouve pas les privations qu'elle s'imposait.

Devenue veuve, madame de Chancelé, toujours fermière, avec trois enfants qui lui restent, a été si charitable pendant les disettes de 1846, de 1855, 1856 et 1857, qu'elle a peine à soutenir sa vieillesse après une vie aussi pleine de générosité et du plus courageux dévouement.

Antoine FAVIER (abbé), aux Choizinets, canton de Langogne (Lozère). — Pauvre vicaire à Langogne, depuis dix ans, l'abbé Favier, près d'obtenir par son mérite un poste plus élevé, donne sa démission en 1851, et se voue à la fondation d'un orphelinat dans une propriété rurale léguée dans ce but par la charité privée. Il y recueille trente-cinq orphelins et, seul d'abord, il se dévoue à remplir près d'eux les plus infimes et les plus pénibles

fonctions. C'est lui qui les veille, les habille, les instruit et qui, la bêche, le râteau, la faucille à la main, les dresse et les accoutume à tous les travaux des champs. Le domaine qui lui a été confié était grevé de dettes ; grâce à des secours du gouvernement, mais surtout à son excellente gestion et aux dures et continuelles privations qu'il s'impose à lui-même, ces dettes sont acquittées. Il vient même, par une acquisition importante, de doubler le domaine de l'orphelinat, et il est à la veille, dès que cette acquisition sera soldée, de doubler aussi le nombre de ses jeunes habitants.

Louise Auneau, à La Rochelle (Charente-Inférieure). — C'est une servante, bienfaitrice de sa vieille maîtresse, qu'elle sert depuis cinquante-sept ans.

Sa maîtresse, devenue veuve, ne pouvait plus subsister que par la vente d'un domaine de 6,000 francs, sur lequel les économies de Louise étaient hypothéquées pour une valeur de 4,000 francs. Le domaine vendu, il a fallu en placer viagèrement le prix de la vente sur la tête de la maîtresse, âgée en 1840 de soixante-deux ans.

Louise déchire alors son hypothèque, rend les 4,000 fr. à sa maîtresse, qui depuis vingt ans vit avec les 600 fr. de rente viagère dont elle doit les deux tiers à la générosité de sa servante, laquelle continue à lui prodiguer les soins les plus assidus et à prolonger ainsi son existence.

Françoise Bouget, à Guingamp (Côtes-du-Nord). — Françoise, âgée de soixante-quinze ans, se dévoue pendant trente et un ans à la même famille, qu'elle sert sans rétribution. Son maître meurt : elle reste attachée à la fille de ce malheureux et à son gendre, malgré leur misère, qui est si grande que le mari abandonne sa femme

malade et son enfant en bas âge. Françoise ne se décourage pas. Elle persévère, sans aucun espoir de récompense, à prodiguer ses soins à cet enfant et à cette femme infirme, qui succombe entre ses bras. La femme Bouget continue près de l'orphelin son dévouement à cette famille, qui vient de s'éteindre dans ce dernier rejeton.

Marie-Sophie Thiébaut, *dite* Célestine, aux Paroches, arrondissement de Commercy (Meuse). — Cette pauvre et excellente fille, âgée de trente-six ans, après avoir exemplairement soigné pendant deux ans sa mère, qu'elle a perdue, est depuis quinze ans l'unique soutien d'un père âgé de soixante-quinze ans, infirme et dans la misère, et d'un frère idiot et incapable de tout travail. Ses compatriotes admirent sa résignation laborieuse et toutes les privations que s'impose cette bonne fille, dont le labeur, qui n'est payé que 60 centimes par jour, lui a suffi jusqu'ici pour soutenir l'existence de son père et de son frère. Elle a refusé des places lucratives pour ne point les quitter, car ils ne pouvaient se passer de ses soins journaliers.

Marie-Anne-Marguerite Rabottin, femme Rabier, à Thomery (Seine-et-Marne). — Cette femme, âgée de soixante et onze ans, après avoir été un exemple de piété filiale, est devenue un modèle de résignation et de dévouement conjugal dans la plus cruelle situation qu'on puisse imaginer. Son mari, qui ne vivait que de son état de vannier, est dévoré depuis quinze ans par un chancre horrible; son aspect est effrayant; il n'a plus figure humaine, et l'infection produite par cette putréfaction éloigne de lui tout secours étranger. C'est dans ce malheur et la misère qui en est résultée que le dévouement

de sa femme a suffi à tout ; par un travail continuel, par les soins les plus assidus et les plus délicats, elle a soutenu l'existence de son mari, a pu solder le médecin et les médicaments, et prolonger presque miraculeusement pendant ces quinze années la vie de Rabier, et cela sans se plaindre et sans rien demander à la charité publique ou privée.

Louise Verger, à Rennes (Ille-et-Vilaine). — Louise, âgée de soixante-dix ans, a servi quarante ans la même maîtresse; rétribuée pendant vingt ans, elle a, par son travail et pendant vingt ans, nourri sa maîtresse, qui vient de mourir. Elle est aujourd'hui infirme et dans une misère d'autant plus honorable que cette misère est le résultat de son dévouement désintéressé. Ainsi, pendant nombre d'années, elle glissait dans le comptoir de sa maîtresse, comme résultat d'objets vendus, les petites sommes que des personnes charitables lui remettaient à elle-même pour s'acheter les vêtements les plus indispensables. Les attestations les plus honorables confirment cette vie de charité et de dévouement.

Guillaume-Adolphe Galopin-Bouquet, rue des Thernes, n° 61, à Paris (Seine). — Depuis vingt ans, M. Bouquet, commis-greffier à la sixième chambre du tribunal de première instance de la Seine, réclame les enfants vagabonds que la justice est prête à frapper. Il emploie à les placer dans des maisons religieuses ou en apprentissage toutes ses ressources pécuniaires. C'est ainsi qu'il a placé à Vaugirard depuis vingt ans quatre-vingts jeunes filles. Un ouvroir à Montreuil a reçu de ses mains quatorze ou quinze autres jeunes vagabonds, dont quatre sont encore à sa charge ; vingt jeunes garçons ont été placés rue Saint-Jacques, plusieurs autres dans des

orphelinats et des colonies agricoles; d'autres encore ont été renvoyés à ses frais et au loin à leurs familles. Treize jeunes gens, grâce à lui, professent à Paris des métiers honorables. Le gouvernement vient de récompenser M. Bouquet par la croix de la Légion d'honneur.

Marie Canet, à Aurillac (Cantal). — Le mémoire montre cette ouvrière, âgée de quarante-trois ans, se dévouant dès l'âge de treize ans au soutien d'un père aliéné, d'une mère infirme et de deux sœurs en bas âge, et y pourvoyant par un travail excessif. Quand sa deuxième sœur peut l'aider, une fièvre typhoïde qui la rend infirme ajoute à son fardeau. Ce dévouement de Marie Canet a duré trente ans.

Marie Labruyère, à Belleville (Rhône). — Marie Labruyère, âgée de cinquante-neuf ans, consacre depuis plus de trente ans ses jours, ses nuits et toute sa modique fortune à soigner de pauvres enfants en bas âge, à les secourir, à recueillir, nourrir et élever les plus malheureux, et à prodiguer son temps, sa santé et tout ce qu'elle possède pour soulager la détresse des pauvres de Belleville. Elle est la bienfaitrice, la providence, la sœur de charité de cette commune.

Geneviève Bordelongue, femme Fitère, à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées). — La vie entière de la dame Fitère, âgée de soixante-six ans, est consacrée au soulagement des personnes souffrantes, bien qu'elle soit elle-même âgée et très-pauvre; depuis trente ans son existence est vouée, avec une constante et admirable abnégation, au soin des malades et au soulagement de toutes les misères. En 1855, elle s'est dévouée aux malheureux atteints du choléra. et que tout le monde abandonnait.

Eugénie-Henriette Desablonne, rue de Saintonge, 17, à Paris (Seine). — Cette fille, née de parents inconnus qu'on dit avoir été dans l'opulence, a été élevée jusqu'à dix-neuf ans par la charité publique. Placée servante à cet âge chez un maréchal ferrant, elle l'a soigné sans gages pendant vingt ans avec un zèle exemplaire jusqu'à la ruine complète de ce ménage. C'est alors que, forcée de s'en séparer et de se placer ailleurs, avec 300 francs de gages, elle continue pendant neuf ans à soutenir ainsi l'existence de ses anciens maîtres, en leur apportant régulièrement chaque mois tous les gages qu'elle reçoit. Un legs de 500 francs que lui laisse sa deuxième maîtresse est employé à acquitter tous les frais d'enterrement de la première.

Agée aujourd'hui de 54 ans, elle prodigue ses soins aux malheureux.

Jenny Gossot, à Blaisy-Bas, canton de Sombernon (Côte-d'Or). — Entrée enfant comme servante chez une dame Lesage, qui alors vivait dans l'aisance, elle y est élevée comme la fille de la maison. Vers 1840, cette dame est ruinée par son fils. Il ne lui reste, avec le travail de celui-ci, pour toute ressource que sa maison et un enclos y attenant. C'est alors que Jenny, redoublant de soins et de dévouement, cultive elle-même ce morceau de terre pendant le jour, et emploie les nuits, en veillant sa maîtresse octogénaire et aveugle, à un travail de couture. Cette situation a duré douze ans environ. Alors encore la malheureuse aveugle est chassée de ce dernier asile par ses créanciers, dont l'un, plus humain, lui fait une pension de 300 francs.

Jenny, âgée de 41 ans, conduit alors la vieille dame près de son fils; mais, la voyant dépérir dans le pays qu'il habitait, elle reconduit à Dijon cette vieille maî-

tresse, qu'elle perd, âgée de quatre-vingt-onze ans, après trente-six ans d'un dévouement très-remarquable.

Elle a dépensé le peu qui lui restait pour l'enterrement de madame Lesage.

Marie-Jeanne Rousselet, à Landerneau (Finistère). — Elle a recueilli chez elle deux orphelins, qu'elle a élevés, l'un pendant six ans, l'autre pendant quinze ans. Elle avait à peine achevé cette bonne action que la mort d'un de ses parents ayant laissé six enfants sans ressources, elle les prend à sa charge, les élève, en place cinq avantageusement, et achève encore aujourd'hui l'éducation du sixième.

Agée de 76 ans, elle continue avec le même dévouement la vie d'abnégation et de sacrifices qu'elle a embrassée; outre ses pupilles, elle trouve encore dans son inépuisable charité les moyens d'adoucir les misères qui se révèlent ailleurs. Elle est une providence pour ceux qui souffrent; elle se plaît à les chercher pour les consoler et les secourir.

Pierrette Sœur, à Saint-Laurent, arrondissement de Grasse (Var). — Servante depuis cinquante-trois ans dans la même famille, pendant vingt-deux ans elle se voue gratuitement au service de deux demoiselles, reste de la famille, et qui n'ont pour soutien de leur existence que le travail de cette fidèle servante. Pierrette, pendant les années où elle était rétribuée, avait économisé 1,500 francs; quand ses maîtresses tombèrent dans la misère, elle en acheta sous leur nom un petit bien, qu'elle cultive de ses propres mains avec tant de labeur et d'intelligence, qu'il suffit à pourvoir à leurs besoins les plus pressants.

François-Félix Brullois, à Verclives, par et près Ecouis (Eure). — Seul soutien de sa mère, veuve et infirme, et de sa sœur idiote, Brullois, entré en apprentissage chez un pâtissier, excite l'intérêt de chacun par sa bonne conduite et son activité infatigable ; des rémunérations fréquentes lui permettent de nourrir sa famille ; il a recueilli une femme malade, lui a fait donner tous les soins qu'exigeait son état et, à la mort de cette infortunée, il a payé l'enterrement. Ensuite il a recueilli un enfant de trois mois, abandonné de ses parents, qu'il a confié à sa mère, et qui a été élevé par elle. Toute sa famille, celle de sa femme et ses concitoyens déclarent qu'il n'y a point de fils, de frère et de beau-fils plus dévoué et plus laborieux.

TABLE

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

ANNÉES 1841-1860.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS

CITÉS DANS LA DEUXIÈME PARTIE.

(Le premier nombre indique l'année, le second renvoie à la page.)

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Imprimerie Eugène Heutte et Cie, à Saint-Germain



